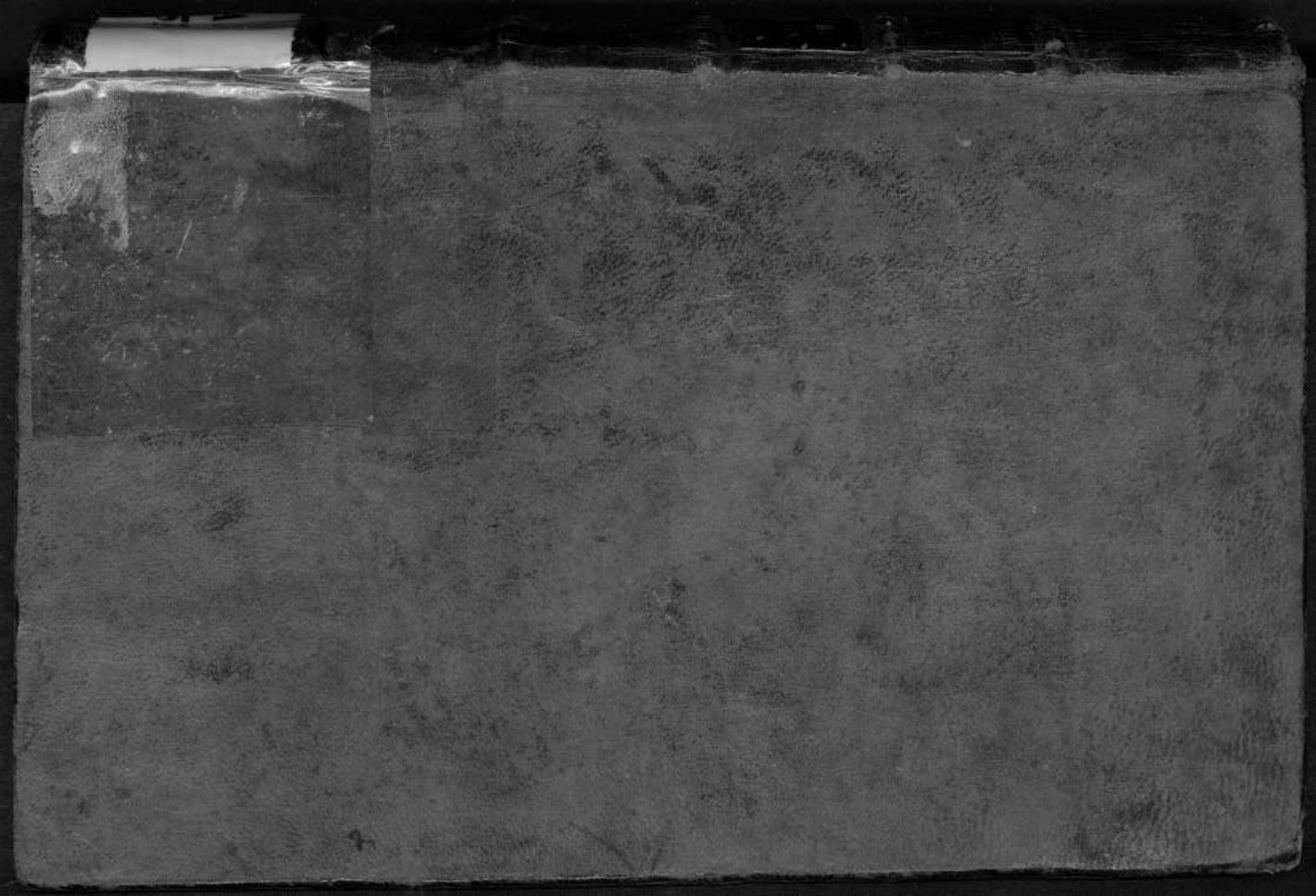
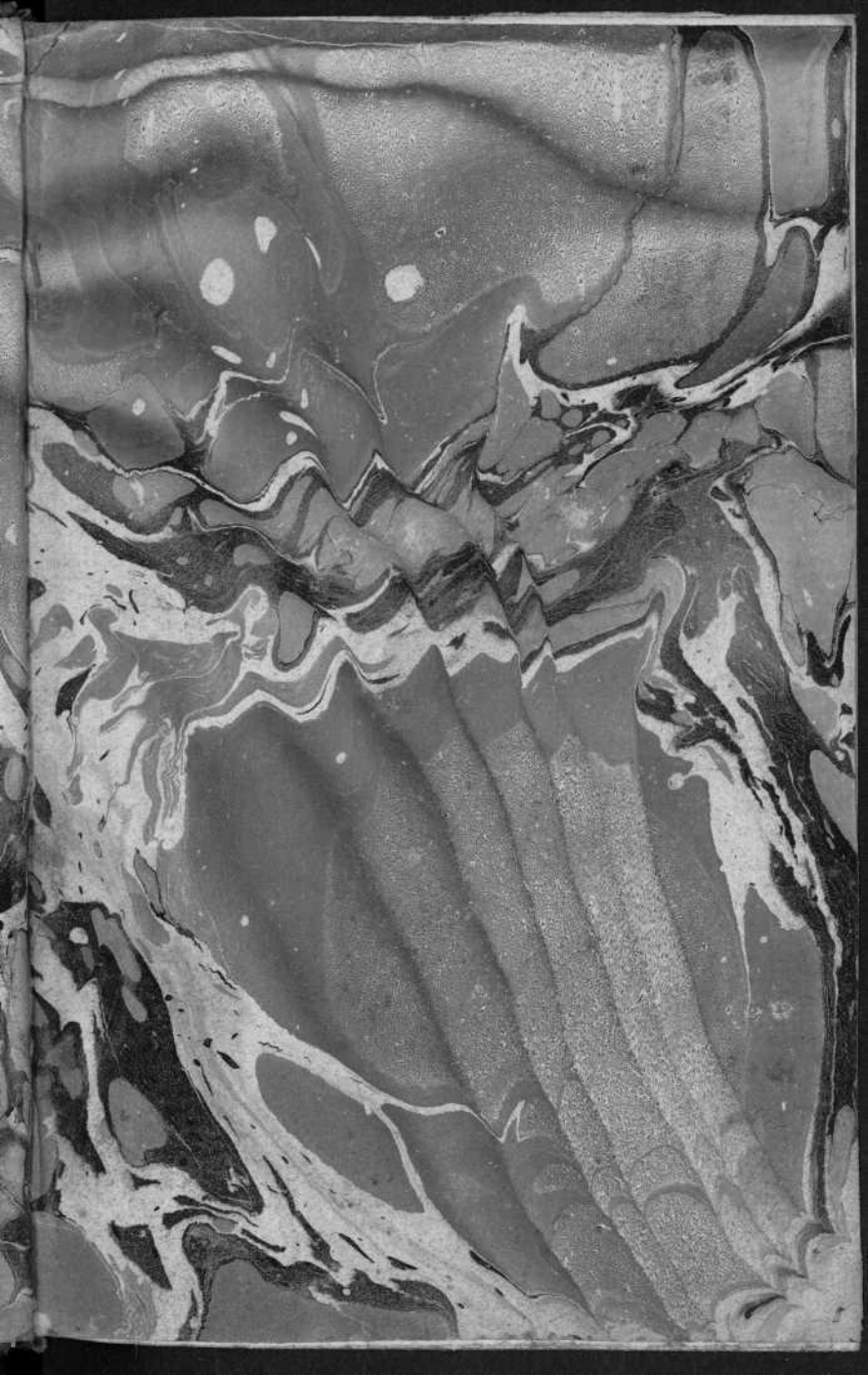






Signt.ª Top.ª
Est. 175
Tab. 2
Núm. 363

A
5351

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES ÉGAREMENS

DE

L'ESPRIT HUMAIN

PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRÉTIENNE;

OU

DICTIONNAIRE

DES HÉRÉSIES,

DES ERREURS ET DES SCHISMES;

PRÉCÉDÉ

D'UN DISCOURS

Dans lequel on recherche

QUELLE a été la Religion primitive des Hommes; les changemens qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme; les causes générales, les liaisons & les effets des Hérésies qui ont divisé les Chrétiens.

TOME SECOND.

A SÉDAN,

Chez CHARLES MORIN, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXXXVIII.

LIBRERIA DEL EXMO. SEÑOR
DONACIÓN
BIBLIOTECA
DEL
INSTITUTO PROVINCIAL
SORIA

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DES ÉGAREMENS DE L'ESPRIT HUMAIN

PAR RAPPORT

A LA RELIGION CHRÉTIENNE.

D

DADOES Chef des Meſſaliens, voyez cet article.

DAVID DE DINANT, adopta les principes d'Amauri ſon maître, & écrivit pour les juſtifier.

Il y avoit alors en France des reſtes de Cathares, ou de ces Manichéens venus d'Italie, qui attaquoient l'autorité des Miniſtres de l'Egliſe, les cérémonies & les Sacremens: ils nioient la réſurrection, la diſtinction du vice & de la vertu, &c. Ils crurent trouver dans le ſyſtême d'Amauri des preuves de leurs opinions, ils l'adopterent; ils prétendirent que Dieu le Pere s'étoit incarné dans Abraham, Dieu le Fils dans Jeſus-Chriſt, que le Royaume de Jeſus Chriſt étoit paſſé, que par conſéquent les Sacremens étoient ſans vertu, & les Miniſtres ſans juriſdiction & ſans autorité légitime, puiſque le regne du Saint-Eſprit étoit arrivé, & que la Religion devoit être toute intérieure.

De-là, ces Sectaires conclurent que toutes les actions corporelles étoient indifférentes. Les Sectaires qui ſont preſque toujours des hommes ardens, impétueux & paſſionnés, n'ont jamais manqué à tirer ces conſéquens des principes tels que

ceux d'Amauri, & s'en ſont toujours ſervis pour ſe permettre ſans ſcrupule tous les plaiſirs. Ces reſtes de Cathares ſe livrerent à toutes ſortes de débauches, ſous prétexte que le regne du S. Eſprit étoit arrivé, que les actions corporelles étoient indifférentes, & que par conſéquent la loi qui en défend d'un certain ordre, & qui en preſcrit d'autres, n'avoit plus de force & n'obligeoit plus perſonne: ils tomberent donc dans les plus grands excès, & firent une Secte, qui d'abord fut ſecrete, & qui fut découverte par de faux proſélytes.

Un Orfevre, nommé Guillaume, étoit le Chef de cette Secte: il ſe diſoit envoyé de Dieu, prophétiſoit qu'avant cinq ans le monde ſeroit frappé de quatre plaies; de famine ſur le peuple, de glaive ſur les Princes, de tremblemens qui engloutiroient les Villes, & de feu ſur les Prélats de l'Egliſe: il appelloit le Pape, l'Antechriſt, Rome, la Babylone, & tous les Eccléſiaſtiques, les membres de l'Antechriſt.

Il avoit auſſi prédit, que le Roi Philippe-Auguſte & ſon fils, rangeroient bientôt toutes les Nations ſous l'obéiſſance du S. Eſprit.

On arrêta quatorze de ces Sectaires, ils furent conduits au concile qui ſe tenoit alors à Paris: on les inſtruiſit; mais ils perſévererent dans leurs erreurs, dix furent brûlés (dans le mois de Décembre 1210.)

On condamna auſſi la mémoire d'Amauri, on l'exhuma, & ſes os furent brûlés.

Le Concile de Paris condamna auſſi les livres de la Metaphyſique & de la Phyſique d'Ariſtote, que l'on regardoit comme la ſource des erreurs d'Amauri: on brûla les ouvrages de David de Dinant.

Cette Secte n'étoit qu'une troupe de Fanatiques débauchés; qu'on ne pouvoit regarder comme des Réformateurs; ils n'avoient aucun principe honnête: on ne pouvoit les regarder comme des défenſeurs de la Religion, on les vit mourir ſans intérêt, & leur Secte s'éteignit. *

DAVID GEORGE. Voyez GEORGE.

DECHAUSSÉS, Hérétiques qui prétendoient que pour être ſauvé, il falloit marcher nuds pieds. (Aug. de hæreſ. hær. 68.)

DOCETES, Hérétiques qui nioient que J. C. eût pris un corps véritable. †

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1.

† Clem. Alex. Strom. l. 7, Theodoret. l. 5. Hæret. Fab.

DONATISTES, Schiſmatiques qui ſe ſéparerent : 1°. de la Communion de Célicien, parce qu'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qu'ils prétendoient avoir livré les vaſes de l'Egliſe & les livres ſacrés pendant la perſécution. 2°. De toute l'Egliſe, parce que toute l'Egliſe étoit reſtée unie de communion avec Cécilien, & non pas avec Majorin, & avec Donat ſucceſſeur de Majorin.

Ce ſchiſme, produit par une petite vengeance particuliere, troubla l'Egliſe pendant plus d'un ſiecle, remplit l'Afrique de calamités & d'horreur, épuiſa la rigueur & la patience de trois Empereurs, & ne céda qu'au tems : ſemblable à ces volcans que le Mineur imprudent allume, & qui ne s'éteignent que lorſque le feu a conſumé le ſouffre & le bitume qu'ils renfermoient dans leurs entrailles.

Il eſt important de bien connoître l'origine & le progrès d'un pareil ſchiſme, & de le ſuivre exactement dans ſes effets.

Du Schiſme des Donatiſtes avant Donat.

La Religion chrétienne n'a point été portée en Afrique par les Apôtres, mais elle y fit de grands progrès dans le ſecond ſiecle, & les Chrétiens, malgré les perſécutions, y avoient beaucoup d'Egliſes.

Ces Egliſes furent cruellement perſécutées ſous Dioclétien, ſous Galere & ſous Maxence.

Cette derniere perſécution duroit encore, lorſque Menſurius, Evêque de Carthage, fut mandé par Maxence.

Menſurius, avant que de partir, confia les vaſes de l'Egliſe à quelques vieillards, & donna le mémoire de ces vaſes à une vieille femme, afin que s'il mouroit dans ſon voyage, elle le remit à ſon ſucceſſeur.

Menſurius mourut en effet, en revenant à Carthage, & Maxence rendit alors la paix à l'Egliſe. *

Les Evêques de la Province d'Afrique s'aſſemblerent à Carthage pour élire un ſucceſſeur de Menſurius : Cécilien fut élu unanimement, ordonné par Felix d'Aptunge. †

On remit à Cécilien le mémoire des vaſes ſacrés que ſon prédéceſſeur avoit confiés aux vieillards, qui croyoient qu'on

* Optat. l. 1. Aug. Litt. Petili, l. 2, c. 87.
† Ibid.

ignoroit ce dépôt, & qui conçurent une haine violente contre Cécilien, qui les obligeoit à rendre les vaſes qu'on leur avoit confiés. *

Deux perſonnes conſidérables dans le Clergé de Carthage, Bortus & Celeſtius avoient aſpiré tous deux à l'Epiſcopat : ils furent irrités de la préférence que l'on avoit donnée à Cécilien, ſe joignirent aux vieillards, & décrierent Cécilien. †

Pendant que Cécilien n'étoit encore que Diacre, une Dame puiſſante, nommée Lucille, avant de recevoir le Corps & le Sang de Notre-Seigneur, baiſoit l'os d'un homme qui n'étoit pas encore reconnu Martyr : Cécilien avoit blâmé cette pratique, & fait une réprimande à Lucille, qui depuis ce tems-là, s'étoit comme ſéparée de l'Egliſe. §

Lucille s'unit aux ennemis de Cécilien, & forma un parti contre lui : ce parti s'accrut, s'échauffa, réſolut de perdre Cécilien, & chercha le moyen de faire caſſer ſon ordination.

Cécilien avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, & l'on n'avoit point appellé à ſon élection les Evêques de Numidie. Les ennemis de Cécilien prétendirent que ſon ordination étoit nulle, & parce qu'on n'avoit point appellé les Evêques de Numidie, & parce qu'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qui pendant, la perſécution, avoit livré les vaſes de l'Egliſe & les livres ſaints.

Cette prévarication étoit, dans l'Egliſe de Carthage, comme une eſpece d'apoſtaſie, & l'on regardoit comme nuls les Sacremens donnés par ceux qui en étoient coupables.

Les ennemis de Cécilien crurent donc avoir trouvé deux moyens sûrs pour le perdre ; ils appellerent les Evêques de Numidie à Carthage, où Lucille les traita magnifiquement : ils s'aſſemblerent comblés de préſens, & citerent Cécilien.

Le peuple ne permit pas à ſon Evêque de comparoître, & Cécilien répondit aux députés des Evêques de Numidie, que ſi ceux qui l'avoient ordonné étoient des traiteurs, qui ne lui avoient point en effet donné d'Ordre, on n'avoit qu'à le réordonner.

Cécilien ne croyoit pas, qu'en effet Felix d'Aptunge fût

* Optat. ibid. Aug. in Parmen.
† Ibid.
§ Ibid.

traditeur : il cherchoit par cette réponſe à ouvrir un moyen de conciliation, & croyoit arrêter ſes ennemis ; mais ils prirent ſa réponſe comme un aveu du crime de Felix d'Aptunge, déclarerent le Siége de Carthage vacant, procéderent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin, domeſtique de Lucille, lequel avoit été Lecteur dans la Diaconie de Cécilien. *

Malgré le jugement des Evêques de Numidie, toute l'Egliſe demeuroit unie de Communion avec Cécilien : c'étoit à lui, & non à Majorin que s'adreſſoient les lettres de l'Egliſe d'Outremer.

Le parti des aggreſſeurs eſt ; en quelque ſorte le parti haïſſant, il eſt plus actif & plus entreprenant que le parti qui ſe défend ; Les partiſans de Majorin écrivirent à toutes les Egliſes contre Cécilien, le calomnierent, échaufferent les eſprits & cauſerent quelques émotions dans le peuple.

Conſtantin, qui depuis la défaite de Maxence, régnoit ſur l'Italie & ſur l'Afrique, en fut averti : il ordonna au Proconſul de cette Province, & au Préfet du Prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'Egliſe, & de les en empêcher.

Les partiſans de Majorin, informés des ordres de Conſtantin, lui préſenterent un mémoire, dans lequel ils accuſoient Cécilien de pluſieurs crimes.

Conſtantin, qui craignoit les ſuites d'une querelle de Religion, dans une Province nouvellement ſoumiſe, auroit bien voulu ne mécontenter aucun des deux partis : il refuſa donc de prononcer, & leur donna pour Juges des Evêques.

Cécilien ſe rendit à Rome avec dix Evêques de ſon parti, & Donat de Caſeſnoires s'y rendit auſſi à la tête de dix Evêques du parti de Majorin.

Les partiſans de Majorin ne purent prouver aucun des crimes qu'ils reprochoient à Cécilien, & cet Evêque fut déclaré innocent.

En déclarant Cécilien innocent des crimes qu'on lui avoit imputés, le Concile ne condamna point les accuſateurs. Le Pape Miltiade, qui avoit préſidé au Concile, offrit d'écrire des Lettres de Communion à ceux qui avoient été ordonnés par Majorin, & de les reconnoître pour Evêques ; enfin on avoit arrêté que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux

* Opt. ibid. Aug. ibid. & in Gaud. in Prim. in Creſcens.

Evêques ordonnés ; l'un par Majorin & l'autre par Cécilien ; le premier ordonné ſeroit maintenu, & qu'on trouveroit un Evêché pour le dernier. †

Le Concile de Rome ne prononça ni ſur le jugement du Concile de Carthage, ni ſur les affaires de Felix d'Aptunge.

Les Partiſans de Majorin prétendirent que le Concile avoit jugé avec précipitation, & ſans être ſuffiſamment informé, puiſqu'il n'avoit point voulu prendre connoiſſance de l'affaire de Felix d'Aptunge, qui étoit cependant ſelon eux le point capital de la conteſtation.

Conſtantin fit aſſembler un Concile plus nombreux à Arles, où Cécilien fut encore déclaré innocent, & les accuſations de ſes ennemis jugées calomnieuſes. Le Concile informa l'empereur du jugement qu'il avoit porté, & de l'opiniâtreté des ennemis de Cécilien. †

L'Empereur fit venir les Evêques attachés à Majorin : ils ſe firent bientôt des protecteurs, qui demanderent à l'Empereur qu'il jugeât lui-même cette affaire : Conſtantin, par laſſitude ou par condeſcendance pour les flatteurs qui l'obſédoient conſentit à revoir lui-même l'affaire de Cécilien & de Majorin ; & promit que Cécilien ſeroit condamné, ſi l'on pouvoit le convaincre d'un ſeul des crimes dont on l'accuſoit. ¶

Après cette réviſion Cécilien fut déclaré innocent, & ſes ennemis comme calomniateurs.

Les ennemis de Cécilien publierent que l'Empereur avoit été trompé par Oſius, qui lui avoit ſuggéré ce jugement, & le Schiſme continua : peu de tems après Majorin mourut.

Du Schiſme des Donatiſtes, depuis l'Election de Donat juſqu'à ſa mort.

Majorin étant mort, les Evêques de ſa Communion élurent en ſa place Donat, non Donat de Caſeſnoires, mais un autre Donat, doué de grandes qualités ; il avoit l'eſprit orné par une longue étude des Belles-Lettres ; il étoit éloquent, ſavant & recommandable par l'intégrité de ſes mœurs & par ſon déſintéreſſement. §

* Opt l. 1. Collat. Carthag apud. Aug. & Ep. 43.
† Euſeb. l. 10, c. 5.
¶ Aug. Ep. 162, 168. Euſeb. Vit. Conſt, l. 1, c. 44.
§ Opt. l. 3. Aug. Litt. Petil.

Il consacra tous ses talens à la défense de son parti, il composa des Ouvrages pour le justifier ; & séduisit beaucoup de monde.

La plus grande partie de l'Afrique regardoit comme nuls les Sacremens conférés par les Hérétiques & par les pécheurs. Soixante-dix Evêques avoient, dans un Concile, déclaré Felix d'Aptunge convaincu d'être traditeur. Cécilien paroissoit l'avoir connu lui-même, puisqu'il avoit demandé à être réordonné ; le Concile de Rome qui avoit confirmé l'ordination de Cécilien, n'avoit pas voulu prononcer sur le jugement des Evêques de Numidie, & il n'avoit pas pour cela voulu infirmer l'ordination de Cécilien ; non qu'il crût Felix innocent, mais parce que l'Eglise Latine regardoit comme valides les Sacremens conférés par les Hérétiques.

L'innocence de Felix sur les crimes que le parti de Majorin lui imputoit, pouvoit donc paroître douteuse, & Cécilien pouvoit paroître ordonné par un traditeur.

Presque toute l'Eglise d'Afrique regardoit comme nuls les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les pécheurs ; on conçoit donc aisément qu'un homme de génie tel que Donat pouvoit donner aux raisons du parti de Majorin assez de vraisemblance pour en imposer, & séduisit en effet beaucoup de monde.

Le parti de Majorin reçut en quelque sorte une nouvelle existence de son nouveau défenseur, & prit son nom : toutes les personnes attachées au parti de Donat, se nommerent Donatistes.

Il est aisé d'acquérir un empire absolu sur un parti auquel on a donné son nom. Donat fut bientôt l'oracle & le tyran des Donatistes ; ils devinrent entre ses mains des espèces d'automates, auxquels il donnoit la direction & le mouvement qu'il vouloit. *

Donat avoit la plus haute idée de sa personne, & le plus profond mépris pour les hommes, pour les Magistrats & pour l'Empereur même. Ses Sectateurs prirent tous ses sentimens ; les Donatistes ne voyoient que Donat au-dessus d'eux, & se croyoient nés pour dominer sur tous les esprits & pour commander au genre-humain.

Les Donatistes animés par cette espece de fanatisme d'amour-propre, qui ne se montroit que sous l'apparence du

* Opt. ibid. Aug. in Crescent. in Parmen.

zele & ſous le voile de la Religion, ſéduiſoient beaucoup de monde, & Conſtantin pour arrêter le Schiſme confiſqua leurs Egliſes & ſes domaines.

Cet acte d'autorité fit des Donatiſtes autant de furieux, qui ne connoiſſoient, ni bornes, ni loix : ils chaſſerent les catholiques de pluſieurs Egliſes, & ne voulurent plus communiquer avec eux.

Conſtantin craignit les ſuites de ſa ſévérité : il écrivit aux Evêques d'Afrique d'uſer de douceur avec les Donatiſtes, & de reſerver à Dieu la vengeance contre ces furieux.

Conſtantin haiſſoit les Donatiſtes, & n'avoit ceſſé de les traiter avec rigueur, que par la crainte d'exciter des troubles dans l'Afrique. *

Donat le ſentit, & jugea qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir contre le zele des Catholiques, qu'en inſpirant à ſes diſciples une conviction & une ſécurité qui fuſſent à l'épreuve de la force, de l'évidence, & de la crainte de la mort.

Il opéra quelques preſtiges, & fit publier qu'il avoit fait des miracles : on le crut, & pluſieurs Donatiſtes ſe vanterent auſſi d'avoir fait des choſes miraculeuſes, en priant ſur le tombeau de ceux de leur communion.

Peu de tems après, chaque Evêque prétendit être infaillible & impeccable, on le crut, & le Schiſme devint un mal incurable. Les Donatiſtes furent perſuadés qu'ils ne pouvoient ſe perdre en ſuivant leurs Evêques ; & lorſqu'ils étoient convaincus par l'évidence de la vérité, ils diſoient qu'ils ne laiſſoient pas d'être en ſûreté dans leur Schiſme, parce qu'ils étoient brebis, & qu'ils ſuivoient leurs Evêques, leſquels répondoient d'eux devant Dieu. †

De ce degré de confiance, on paſſa bientôt à la perſuaſion de la néceſſité de défendre le parti de Donat ; on vit une foule de Donatiſtes quitter leurs occupations, renoncer à l'agriculture, & s'armer pour défendre leur parti contre les catholiques ; on les appella *Agnoſtiques* ou *Combattans*, parce qu'ils étoient diſoit-on, les ſoldats de Jeſus-Chriſt contre le Diable. Comme ils n'avoient point de demeure fixe, & que pour trouver de quoi vivre, ils alloient autour des maiſons des payſans, on les appella *Circoncellions*. §

* Euſeb. Vit. Conſt. 1. l. 15. c. 45.
† Aug. in Parmen. l. 2. c. 10.
§ Les Maiſons des Payſans s'appelloient *Cellæ*.

Ils étoient armés de bâtons, & non d'épées, parce que Jesus-Christ avoit défendu l'épée à Saint Pierre : avec ces bâtons, ils brisoient les os d'un homme, & quand ils vouloient faire miséricorde à quelqu'un, ils l'assommoient d'un seul coup : ils appelloient ces bâtons des Israélites. *

Pendant leurs expéditions contre les catholiques, ils chantoient *louange à Dieu* : c'étoit le signal, c'étoit à ces mots qu'ils répandoient le sang humain : tout fuyoit à leur approche, les Evêques Donatistes appuyés de cette redoutable milice, portoient la désolation où ils vouloient, & chassoient les catholiques de leurs Eglises. †

Après la mort de Constantin, Constant qui eut l'Afrique dans ses domaines, y envoya Paul & Macaire porter des aumônes, & exhorter tout le monde à la paix. Mais Donat refusa de recevoir les aumônes de Constant : on ferma les portes de la ville de Bagaï à Macaire ; bientôt il fut attaqué par les Circoncellions, & obligé de faire venir des troupes ; les Circoncellions firent tête aux troupes, & combattirent avec acharnement ; mais ils furent enfin dissipés, & Macaire, irrité, traita les Donatistes avec beaucoup de rigueur.

Les Donatistes se plaignirent, dirent qu'on les persécutoit, & publierent qu'on avoit précipité Marculphe du haut d'un rocher, & Donat dans un puits.

Donat & Marculphe furent aussi tôt érigés en Martyrs, & la gloire du Martyre devint la passion dominante des Circoncellions. Ils n'attaquerent pas seulement les Catholiques, on les voyoit courir en troupe attaquer les Payens dans leurs plus grandes fêtes pour se faire tuer ; ils se jettoient sur les traits que leur présentoient les Payens, qui, de leur côté croyoient honorer leurs Dieux en immolant ces furieux. §

Quand ces occasions leur manquoient, ils donnoient ce qu'ils avoient d'argent afin qu'on les fit mourir, & quand ils n'étoient point en état d'acheter la gloire du martyre, ils alloient dans les chemins, & forçoient ceux qu'ils rencontroient de les tuer, sous peine d'être tués eux-mêmes, s'ils refusoient de leur procurer la gloire du martyre. ¶

La sévérité de Macaire, & les loix de l'Empereur, devinrent donc inutiles contre les Circoncellions & contre les

* Aug de Hær. c. 69. Theod. l. 4. c. 6. Opt. l. 3.
† Ibid.
§ Aug. cont. Litt. P. l. 2. c. 20. in Joan. Hom. 11.
¶ Opt. l. 3. Theod. l. 2. c. 6. Aug. Hær. 69, Ep. 50.

Donatiſtes, & ne purent les obliger à communiquer avec les catholiques : ils aimoient mieux ſe donner la mort, que faire un acte de communion avec un catholique.

On les voyoit tantôt ſe précipiter du haut des montagnes, tantôt craignant leur propre foibleſſe, & qu'on ne les engageât à ſe réunir aux catholiques, ils allumoient eux-mêmes un bucher, s'y précipitoient, & y mouroient avec joie.

Tous les jours, la terre étoit teinte du ſang des malheureux ; tous les jours, on voyoit des troupes d'hommes & de femmes gravir ſur les montagnes les plus eſcarpées, & s'élancer au milieu des rochers & des précipices.

Le peuple honoroit leurs cadavres, comme l'Egliſe honore les corps des martyrs, & célébroit tous les ans le jour de leur mort, comme une fête.

Ils tâchoient de juſtifier leur mort volontaire par l'exemple de Razias, & mouroient perſuadés qu'ils alloient recevoir la couronne du martyre. *

* Razias étoit un Juif extrêmement zélé pour ſa Religion ; Nicanor dans l'eſpérance de le pervertir, envoya cinquante Soldats pour le prendre dans une Tour où il étoit ; Razias ſe voyant ſur le point d'être pris, ſe donna un coup d'épée, aimant mieux mourir noblement, que de ſe voir aſſujetti aux Pécheurs, & de ſouffrir des outrages indignes de ſa naiſſance ; mais parce que dans la précipitation, il ne s'étoit pas donné un coup qui l'eût fait mourir ſur le champ, lorſqu'il vit tous les ſoldats entrer en foule par les portes, il courut avec une fermeté extraordinaire, à la muraille, & il ſe précipita du haut en bas ſur le Peuple, monta ſur une pierre eſcarpée, tira ſes entrailles hors de ſon corps, & les jetta ſur le Peuple, invoquant le Dominateur de la vie & de l'ame afin qu'il les lui rendît un jour, & mourut. Machab. l. 2, c. 15, v. 39 & ſuiv.

Les Juifs mettent Razias entre leurs plus illuſtres Martyrs, & prétendent montrer par ſon exemple, & par celui de Saül & de Samſon, qu'il eſt de certain cas où le meurtre volontaire eſt non-ſeulement permis, même louable & méritoire : ces cas ſont, 1°. la juſte défiance de ſes propres forces, & la crainte de ſuccomber à la perſécution. 2°. Lorſqu'on prévoit que ſi l'on tombe entre les mains des ennemis ils s'en prévaudront, & en prendront occaſion d'inſulter au Seigneur & de blaſphémer ſon nom.

Quelques Théologiens prétendent juſtifier Razias, en diſant qu'il agit par une inſpiration particuliere ; ils le juſtifient encore par l'exemple de quelques Vierges qui ſe ſont tuées plutôt que de perdre leur virginité. (Lyran. Tirin. Serrar. in 2. Mach. 14.) S. Auguſ-

Macaire, à force de rigueurs affoiblit beaucoup le parti de Donat, les Donatiſtes ne conſerverent que quelques Egliſes, les Evêques furent diſperſés, Donat mourut en exil, & Maximilien lui ſuccéda.

Du Schiſme des Donatiſtes, depuis la mort de Donat, juſqu'à ſon extinction.

Julien, étant parvenu à l'Empire, rappella tous ceux qui avoient été bannis pour cauſe de Religion, & il permit aux Evêques Donatiſtes de retourner dans leurs ſieges. *

Les Donatiſtes voulurent rentrer dans les Egliſes, dont les catholiques s'étoient emparés, & l'on ſe battit; preſque toutes les Egliſes furent remplies d'hommes mis en pieces, de femmes aſſommées, d'enfans maſſacrés & d'avortemens.

Les Donatiſtes, ſoutenus par les Gouverneurs chaſſerent enfin les catholiques, & devinrent tout-puiſſans en Afrique; preſque tout plia ſous ce terrible parti: les Evêques Donatiſtes aſſemblerent un Concile de plus de trois cens dix Evêques, & mirent en pénitence des peuples entiers, parce qu'ils ne s'étoient pas ſéparés des catholiques. †

Quelques années après, Rogat, Evêque de Mauritanie, ſe ſépara des Donatiſtes, apparemment, parce qu'il déſapprouvoit les Circoncellions; les Donatiſtes virent cette diviſion avec beaucoup de chagrin, animerent contre les Rogatiſtes la puiſſance ſéculiere, & éteignirent ce parti.

Ce fut durant ce tems, & au milieu des calomnies dont les Donatiſtes chargerent l'Egliſe, que Parménien leur Evêque à Carthage, entreprit de juſtifier par écrit le Schiſme des Donatiſtes; ils ſe propoſoit dans ſon ouvrage, de prouver que le Baptême des Hérétiques eſt nul, & qu'ils ſont exclus de l'Egliſe.

Saint Optat réfuta Parménien: le Fanatiſme tomboit parmi les Donatiſtes, & quelques-uns d'eux entrevirent la vérité.

Tycone prouva la validité du Baptême des Hérétiques, condamna la rébaptiſation, & fit voir qu'on devoit tolérer

tin & S. Thomas ont ſoutenu que l'hiſt. de Razias étant non approuvée, mais ſimplement racontée dans l'Ecriture, on n'en peut rien conclure pour juſtifier ſon action dans le moral. Aug. Ep. 61, alias 204. Lib. cont. Gaudent, c. 31. S. Th. prima, ſecundæ, art. 5. ad 5. p. 64.

* Opt. l. 2.

† Opt. l. 2.

dans l'Eglise les abus & les crimes qu'on ne pouvoit corriger ; & qu'il ne falloit pas pour cela rompre l'unité.

Parménien attaqua les principes de Tycone : Saint Augustin réfuta la lettre de Parménien.

Comme les Donatistes n'avoient pour principes d'unité, que la nécessité de se soutenir contre les catholiques, aussitôt qu'ils eurent repris du crédit, ils se diviserent en une multitude de Sectes & de branches. *

Pendant la persécution, les haines personnelles étoient suspendues chez les Donatistes, mais elles reprirent leur activité, lorsqu'ils furent en paix.

Primien, devenu Evêque de Carthage, avoit été souvent mortifié par Donat, il voulut s'en venger sur le Diacre Maximien, parent de Donat, & rendit une sentence contre lui.

Maximien se défendit, plusieurs Evêques assemblés à Carthage casserent la sentence de Primien, ils examinerent sa conduite, ils le trouverent coupable de crimes atroces ; le déposerent, & ordonnerent Maximien en sa place.

Primien convoqua un Concile de trois cens dix Evêques, qui le déclarerent innocent, & condamnerent Maximien & tous ceux qui avoient eu part à son ordination. Primien informa les Proconsuls du jugement du concile de Bagaï, demanda l'exécution des loix de l'Etat contre les Hérétiques, fit chasser de leurs Eglises tous ceux qui avoient été condamnés dans le concile qu'il avoit assemblé, & détruisit l'Eglise de Maximien. Les contestations de ces deux partis durerent pendant le gouvernement de quatre Proconsuls.

Optat, Evêque de Tamgade, tout puissant auprès de Gildon, Commandant d'Afrique, se servit de tout son crédit pour persécuter les catholiques, les Rogatistes, & les Maximianistes : il fut appellé pendant dix ans le gémissement de l'Afrique ; & ses cruautés ne finirent que par la mort de Gildon, qui s'étant voulu rendre souverain, fut défait & s'étrangla.

Honorius, informé de ces désordres, donna une loi qui condamnoit à mort tous ceux qui seroient convaincus d'avoir attaqué les Eglises des catholiques, ou de les avoir troublées.

Les catholiques commencerent donc à assembler des conciles, à écrire, & à prêcher.

* Aug. Ep. 48.

La protection accordée aux catholiques ralluma toute la fureur & toute la haine des Donatiſtes : aucune Egliſe catholique ne fut à l'abri des inſultes, ils arrêtoient dans les chemins tous les catholiques qui alloient prêcher l'union & la paix, leur zele barbare ne reſpectoit pas même les Evêques, & les Circoncellions répandus dans les campagnes exerçoient mille cruautés contre les catholiques, qui oſoient offrir la paix, & inviter les Donatiſtes à ſe réunir.

Le concile de Carthage députa à l'Empereur pour obtenir qu'il mît à couvert des inſultes des Donatiſtes, les catholiques qui prêchoient la vérité, ou qui écrivoient pour la défendre.

S. Auguſtin & d'autres Evêques jugerent qu'il ne falloit point demander à l'Empereur qu'il ordonnât des peines contre les Donatiſtes. S. Auguſtin croyoit qu'il ne falloit forcer perſonne à embraſſer l'Unité ; qu'il falloit agir par conférence, combattre par des diſputes, & vaincre par des raiſons, de peur de changer des hérétiques déclarés, en catholiques déguiſés.

Mais les Donatiſtes avoient rempli l'Etat de déſordres ; ils troubloient la tranquillité publique : c'étoient des aſſaſſins, des incendiaires, des ſéditieux, & l'Empereur devoit au public des Loix plus ſéveres contre d'auſſi dangereux Sectaires : ils n'étoient dans le cas ni de la tolérance civile, ni de la tolérance eccléſiaſtique, ainſi ce fut avec juſtice qu'il ordonna, ſous les plus grandes peines, que les Schiſmatiques rentreroient dans l'Egliſe. *

La Loi de l'Empereur rendit la paix à l'Egliſe de Carthage. L'année ſuivante, il exempta des peines encourues par le Schiſme tous ceux qui reviendroient à l'Egliſe : enfin, trois ans après, il permit aux Schiſmatiques le libre exercice de leur Religion ; mais, à la ſollicitation des Peres du concile de Carthage ; l'Empereur révoqua cet édit & en donna un autre, par lequel il preſcrit & ordonne de punir de mort les Hérétiques & les Schiſmatiques.

Enfin les Donatiſtes & les catholiques demanderent à conférer, & Honorius donna, l'an 410, un édit pour aſſembler les Evêques catholiques & Donatiſtes.

Les Conférences s'ouvrirent l'année ſuivante ; les Evêques catholiques étoient 281, & les Donatiſtes 279. On choiſit

* Aug. Ep. 50. Codex Theod. 16. tit. 6. l. 3, p. 195.

de part & d'autre ſept Evêques pour diſputer.

Après trois jours de diſputes, le Comte Marcellin prononça en faveur des Catholiques ; & ſur ſon rapport, l'Empereur, par une Loi de l'an 412, impoſa de groſſes amendes aux Donatiſtes, exila tous leurs Evêques, adjugea tous les biens de leurs Egliſes aux catholiques.

Ce coup de ſévérité, ſemblable à la foudre qui tombe ſur le ſoufre & ſur le bitume, ranima la fureur des Donatiſtes ; ils coururent aux armes, maſſacrerent les catholiques, ſe tuerent eux mêmes, & ſe tuerent plutôt que de rentrer dans l'Egliſe catholique ; mais la prudence & la fermeté du Comte Marcellin réprimerent bientôt leurs fureurs. *

Les Evêques Donatiſtes publierent que Marcellin avoit été gagné à force d'argent par les catholiques, & qu'il n'avoit pas permis aux Donatiſtes de ſe défendre ; mais S. Auguſtin détruiſit aiſément ces calomnies.

Théodoſe le jeune renouvella les Loix d'Honorius contre les Donatiſtes, & affoiblit encore leur parti. Peu de tems après les Vandales s'emparerent de l'Afrique, & maltraiterent également les Catholiques & les Donatiſtes. Le fanatiſme des Donatiſtes s'affoiblit conſidérablement ; il ſe ranima cependant ſous l'Empereur Maurice ; mais ce Prince fit exécuter les Loix portées contre les Donatiſtes, & ils reſterent diſperſés dans différens coins de l'Afrique, & ne firent plus un parti.

Des Erreurs des Donatiſtes.

Le Schiſme naît preſque toujours de l'erreur, ou il la produit. Les Donatiſtes s'étoient ſéparés de l'Egliſe, parce qu'ils prétendoient que l'ordination de Cécilien étoit nulle, attendu qu'il avoit été ordonné par Felix, Evêque d'Aptunge, qui étoit Traditeur ; ils furent donc conduits naturellement à nier la validité des Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs.

De ce que les Sacremens donnés par les pécheurs étoient nuls, il s'enſuivoit que l'Egliſe étoit compoſée de Juſtes ; que par conſéquent Cécilien, Félix d'Aptunge qui l'avoit ordonné, le Pape Miltiade qui l'avoit abſous, & pluſieurs de

* Collat. Carthag. an. 411. habita. Nic. nov. Collect. Conc. Baluſii, apud Aug. Brelliculus Collationis cum Donatiſtis, edit. Benedict. t. 9, p. 545.

ſes

tes confreres ayant été convaincus de crimes ; doivent être dépoſés & chaſſés de l'Egliſe ; que leurs crimes les avoient fait ceſſer d'être les membres de l'Egliſe, que tous ceux qui les avoient ſoutenus, & qui avoient communiqué avec eux, s'étoient rendus complices de leurs crimes en les approuvant, & qu'ainſi, non-ſeulement l'Egliſe d'Afrique, mais auſſi toutes les Egliſes du monde qui s'étoient liées de communion avec les Egliſes du parti de Cecilien ayant été ſouillées, elles avoient ceſſé de faire partie de la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt laquelle avoit été réduite au petit nombre de ceux qui n'avoient point voulu avoir de part avec les prévaricateurs, & qui s'étoient conſervé dans la pureté.

Ils croyoient donc que l'Egliſe n'étoit compoſée que de Juſtes, & qu'ils étoient cette Egliſe.

Toute la diſpute des Catholiques & des Donatiſtes ſe réduiſoit donc à trois queſtions. 1°. Si Felix étoit coupable des crimes qu'on lui imputoit. 2°. Si en ſuppoſant qu'il en fût coupable, il avoit pu ordonner validement Cecilien. 3°. Si l'Egliſe n'étoit compoſée que de Juſtes & de Saints, ou ſi elle étoit compoſée de bons & de méchans.

On a vu dans l'Hiſtoire du Schiſme des Donatiſtes, qu'ils n'avoient jamais prouvé contre Felix & contre Cecilien aucun des crimes dont ils les accuſoient. Je fais voir dans l'article REBAPTISANS, que les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs ſont valides ; je vais examiner l'erreur des Donatiſtes ſur l'Egliſe.

Les Donatiſtes prétendoient que l'Egliſe n'étoit compoſée que de Juſtes, & ils le prouvoient par les caracteres que lui donnent les Prophetes, & par les Images ſous leſquelles ils l'annoncent.

Iſaïe nous la repréſente, diſoient-ils, comme une Ville ſainte, dans laquelle aucun impur ou incirconcis ne doit être admis ; elle doit contenir un Peuple Saint. *

Le Cantique des Cantiques nous la peint ſous l'emblême d'une femme ſans défaut : & dans laquelle il n'y a rien à reprendre. †

* Iſaïæ 52. 62. 35.
† Cant. c. 5.

Le nouveau Teſtament étoit encore plus clair & plus précis, ſelon les Donatiſtes : S. Paul dit expreſſément que J. C. a aimé ſon Egliſe, qu'il l'a ſanctifiée, qu'elle eſt pure & ſans tache. *

Ils prétendoient que la vraie Egliſe étoit compoſée d'un petit nombre de Juſtes, que la grande étendue n'étoit point eſſentielle à la vraie Egliſe, qu'elle avoit été renfermée dans Abraham, Iſaac, & Jacob ; qu'elle étoit déſignée dans l'Ecriture ſous l'emblême d'une porte étroite, par laquelle peu de monde entroit, &c. †

Ils juſtifioient leur Schiſme par l'exemple d'Elie, d'Eliſée qui n'avoient point communiqué avec les Samaritains : ils s'appuyoient ſur ce Dieu dit par la bouche d'Aggée, qui déteſte une Nation ſouillée par le péché, & que tout ce qu'elle offre eſt ſouillé. †

Les Catholiques firent voir que les Donatiſtes étoient dans l'erreur ſur la nature & ſur l'étendue de l'Egliſe.

On prouva aux Donatiſtes que l'Egliſe étoit repréſentée dans l'Ecriture comme une Société qui renfermoit les bons & les méchans ; que J. C. l'avoit lui-même repréſentée ſous ces traits.

Tantôt c'eſt un filet jetté dans la mer, & qui renferme toutes ſortes de poiſſons, tantôt c'eſt un champ où l'homme ennemi a ſemé de l'ivraie ; d'autres fois c'eſt un aire qui renferme de la paille mêlée avec le bon grain. ¶

L'ancienne Egliſe renfermoit les Pécheurs dans ſon ſein: Aaron & Moyſe ne firent point de Schiſme, & cependant l'Egliſe d'Iſraël contenoit des ſacriléges : Saül & David appartenoient à l'Egliſe de Juda ; il y avoit de mauvais Prêtres & de mauvais Juifs dans l'Egliſe Judaïque & dans la même Société dont Jérémie, Iſaïe, Daniel, Ezéchiel étoient membres. §

S Jean ne ſe ſépara point de la Communion des Pécheurs, il les regarda comme étant dans l'Egliſe malgré leurs péchés : c'eſt l'idée que S. Paul nous donne de l'Egliſe ; & le Culte, les Prieres, les Cérémonies auſſi anciennes que l'Egliſe même,

* Ad Epheſ. 5. 2. Cor. c. 11.

† Aug. de Unitate Eccleſ. Collat. Carthag. t. 9. edit. Benedict. Collect. Baluſii.

† Aggæi, c. 2. v. 14, 15.

¶ Matth. 13, 38.

§ Aug. cont. Ep. Parmen. l. 2. c. 7. De Unit. Eccl. c. 13.

ſuppoſent qu'elle renferme des Pécheurs. *

Tous les endroits dans leſquels l'Egliſe nous eſt repréſentée comme une Société pure, dont les Pécheurs ſont exclus, doivent s'entendre de l'Egliſe triomphante, ſelon S. Auguſtin. †

Sur la terre, elle eſt une Société Religieuſe, compoſée d'hommes unis extérieurement par la Communion des mêmes Sacremens, par la ſoumiſſion aux Paſteurs légitimes, & unis intérieurement par la Foi, l'Eſpérance, & la Charité.

On peut donc diſtinguer dans l'Egliſe une partie extérieure & viſible, & qui eſt comme le corps de l'Egliſe, & une partie intérieure inviſible, qui eſt comme l'ame de l'Egliſe.

Ainſi ſi l'on ne conſidére que la partie intérieure de l'Egliſe, on peut dire que les Hérétiques & les pécheurs n'appartiennent point à l'Egliſe : mais il n'eſt pas moins vrai qu'ils appartiennent au corps de l'Egliſe ; & c'eſt ainſi qu'il falloit expliquer les différens endroits dans leſquels S. Auguſtin, & après lui pluſieurs Théologiens, diſent que les Pécheurs ne ſont point membres de l'Egliſe.

Le Cardinal Bellarmin a donné la ſolution de toutes ces difficultés, par la comparaiſon de l'homme, qui eſt compoſé d'un corps & d'une ame, & dont un bras ne laiſſe pas d'être partie, quoiqu'il ſoit paralytique.

Les Catholiques ne prouvoient pas avec moins de force & d'évidence, qu'une Société renfermée dans une partie de l'Egliſe d'Afrique, ne pouvoit être la vraie Egliſe.

Tous les Prophetes nous annoncent que l'Egliſe de J. C. doit ſe répandre par toute la terre. †

J. C. s'applique lui-même toutes ces prophéties : il dit qu'il falloit que le Chriſt ſouffrît, & qu'on prêchât en ſon nom la pénitence & la rémiſſion des péchés à toutes les nations, en commençant par Jéruſalem. ¶

Tous les Peres, avant les Donatiſtes, avoient penſé que l'Egliſe de J. C., la vraie Egliſe devoit être Catholique ; c'étoit par ce nom que, depuis S. Polycarpe, on la diſtinguoit des Sectes qui s'étoient élevées dans le Chriſtianiſme. §

* Ad Rom. 4. v 34. Hæbr. 9, v. 12. Ad Tim. prima, c. 2.
† Aug. l. 2. Retract. c. 18.
‡ Geneſ. 22. Iſaiæ 49, 54. Malach. 1, Pſ. 2, 20, 49, 55, 71.
¶ Luc. 25, v. 44, 47, Act. 1, v. 8.
§ Euſeb. Hiſt. l. 4, 15. Cyril. Catech. 18, circa fin. Aug. cont. Ep. fundam. c. 7. Cypr. de Unit. Eccleſ.

Enfin, c'étoit la doctrine de toute l'Eglise contre les Donatistes. *

Il n'est donc jamais permis de se séparer de l'Eglise Catholique, puisqu'elle est la vraie Eglise : on peut toujours s'y sauver : on n'a, par conséquent, jamais de juste sujet de rompre avec elle le lien de la Communion, & toutes les sociétés qui s'en séparent sont Schismatiques.

Avant les disputes que Luther, Zuingle & Calvin excitèrent dans l'Occident, l'Eglise Romaine étoit incontestablement l'Eglise Catholique, & tous ceux qui ont embrassé la Réforme, étoient dans sa Communion : ils n'ont donc pu s'en séparer sans être Schismatiques ; car ils ne peuvent reprocher à l'Eglise Catholique de soutenir un seul dogme, qui n'ait été soutenu par de grands Saints ; par conséquent, on a pu dans tous les tems faire son salut dans l'Eglise Romaine : il n'y avoit donc au tems de Luther, de Zuingle, de Calvin, aucune raison légitime de se séparer de l'Eglise Romaine, comme les Chefs de la prétendue Réforme l'ont fait.

L'Eglise Réformée n'est donc pas la vraie Eglise, & ceux qui ont embrassé sa Communion n'ont aucune raison pour rester séparés de l'Eglise Romaine.

Voilà ce que le Clergé de France, à la fin du siecle passé, exhortoit les Prétendus Réformés à examiner ; & c'est ce que tous les Catholiques devroient encore aujourd'hui les engager à examiner sans passion ; je ne doute pas que cette méthode, proposée si sagement par le Clergé, ne réunît beaucoup de Protestans à l'Eglise Catholique.

Mais, il est bien difficile que cette méthode réussisse, s'ils haïssent les Catholiques, & s'ils sont irrités contre eux, s'ils croient qu'on veut les tyranniser, & non pas les éclairer.

La question du Schisme des Protestans a été épuisée par M. Nicole, dans l'excellent ouvrage intitulé *les Prétendus Réformés convaincus de Schisme.*

DOSITHÉE, étoit un Magicien de Samarie, qui prétendoit être le Messie : il est regardé comme le premier Hérésiarque.

Les Samaritains étoient attachés à la loi de Moyse, comme les Juifs ; comme eux ils attendoient le Messie.

L'ambition humaine ne pouvoit aspirer à rien de plus grand

* Aug. cont. Crescent.

que la gloire du Messie, & il n'étoit pas possible que dans les Nations qui l'attendoient, il ne s'élevât des ambitieux qui en usurpassent le titre, & qui en imitassent les caracteres.

Le Messie avoit été annoncé par les Prophetes, & devoit signaler sa puissance par les miracles les plus éclatans; on dut donc s'occuper beaucoup de l'art d'opérer des prodiges, & c'est peut être à ces vues jointes au progrès du Pythagoricisme, du Platonisme, & de la Philosophie Cabalistique, qu'il faut attribuer le goût de la Magie, si répandu chez les Juifs & chez les Samaritains, avant la naissance du Christianisme.

Quoi qu'il en soit au reste de cette conjecture, il est certain que Dosithée s'étoit fort appliqué à la Magie, & qu'il séduisoit l'imagination par des prestiges, par des enchantemens, & par des tours d'adresse.

Dosithée annonça qu'il étoit le Messie, & on le crut.

Comme les Prophetes annonçoient le Messie sous des caracteres qui ne pouvoient convenir qu'à J. C. Dosithée changea les prophéties, & se les appropria: ses disciples soutinrent qu'il étoit le Messie prédit par les Prophetes.

Dosithée avoit à sa suite trente Disciples, autant qu'il y avoit de jours au mois, & n'en vouloit pas davantage; il avoit admis avec ses disciples une femme qu'il appelloit la lune: il observoit la circoncision, & jeûnoit beaucoup. Pour persuader qu'il étoit monté au ciel, il se retira dans une caverne, loin des yeux du monde, & s'y laissa mourir de faim.

La Secte des Dosithéens estimoit beaucoup la virginité; entêtée de sa chasteté, elle regardoit le reste du genre humain avec mépris; un Dosithéen ne vouloit approcher de quiconque ne pensoit & ne vivoit pas comme lui. Ils avoient des pratiques singulieres auxquelles ils étoient fort attachés, telle étoit celle de demeurer vingt-quatre heures dans la même posture où ils étoient, lorsque le Sabbat commençoit.

Cette immobilité des Dosithéens étoit une conséquence de la défense de travailler pendant le Sabbat: avec de semblables pratiques, les Dosithéens se croyoient supérieurs aux hommes les plus éclairés, aux citoyens les plus vertueux, aux ames les plus bienfaisantes; en restant pendant vingt-quatre heures plantés debout, & la main droite, ou la main gauche étendue, ils croyoient plaire à Dieu, bien autrement qu'un homme qui s'étoit donné beaucoup de mouvement pour consoler les affligés, ou pour soulager les malheureux.

Cette Secte subsista en Egypte, jusqu'au sixieme siecle.*

Un des disciples de Dosithée étant mort, il prit en sa place Simon, qui surpassa bientôt son maître, & devint Chef de Secte; ce fut Simon le Magicien.

DUALISTES, c'est un nom que l'on a donné à ceux qui soutiennent qu'il y a dans le monde deux principes éternels & nécessaires, dont l'un produit tout le bien, & l'autre tout le mal. Voyez l'article MARCION, MANES.

DULCIN, Laïc né à Novare en Lombardie, fut disciple de Segarel, & après la mort de son maître, devint Chef de sa Secte, qui prit le nom d'Apostolique. Voyez l'article SEGAREL.

E

EBIONITES, ce mot en hébreu signifie pauvre, & fut donné à une Secte d'Hérétiques qui avoit adopté les sentimens des Nazaréens, à la doctrine desquels ils avoient ajouté quelques pratiques & quelques erreurs qui leur étoient particulieres. Les Nazaréens, par exemple, recevoient toute l'Ecriture qui étoit renfermée dans le canon des Juifs: les Ebionites au contraire rejettoient tous les Prophetes, ils avoient en horreur les noms de David, de Salomon, de Jérémie, d'Ezéchiel; ils ne recevoient pour Ecriture Sainte, que le Pentateuque.

Origene distingue deux sortes d'Ebionites: les uns croyoient que J. C. étoit né d'une Vierge, comme le croyoient les Nazaréens, & les autres pensoient qu'il étoit né à la maniere de tous les autres hommes.

Quelques Ebionites étoient sobres & chastes: d'autres ne recevoient personne dans leur Secte, qu'il ne fût marié, même avant l'usage de puberté; ils permettoient de plus la polygamie: ils ne mangeoient d'aucun animal, ni de ce qui en venoit, comme lait, œuf, &c.

Ils se servoient aussi-bien que les Nazaréens, de l'Evan-

* Euseb. Hist. Eccles. l. 5, c. 22. Origen. Tract. 27. in Matth. l. 1. cont. Celsum, c. 44, l. 6, p. 288, edit. Spenceri. Patriarche l. 4, c. 2, Philocal. c. 1, p. 36, Origen. Huet. l. 2, p. 319. Photius Biblioth. cod. 230, p. 466, edit. gr. p. 331, edit. lat.

Ephip. Hœr. 13, Hyeron adversùs Lucif. c. 8, Tert. de Præscript. c. 44, Philastr. de Hæres. c. 4.

gile selon S. Matthieu ; mais ils l'avoient corrompu en beaucoup d'endroits : ils en avoient ôté la généalogie de J. C. que les Nazaréens avoient conservée.

Outre l'Evangile hébreu selon S. Matthieu, les Ebionites avoient adopté plusieurs autres livres, sous les noms de Jacques, de Jean, & d'autres Apôtres, ils se servoient aussi des voyages de S. Pierre.

Quelques auteurs ont prétendu que les Ebionites étoient une branche de Nazaréens, d'autres ont cru qu'ils formoient une Secte absolument différente : cette question, peu importante & peut-être assez difficile à décider, a été examinée par le P. le Quien dans ses dissertations sur S. Jean Damascene. Origene, S. Jean Damascene, Eusebe, S. Irenée, ont traité de l'hérésie des Ebionites. *

Les Ebionites & les Nazaréens, qui se divisoient ainsi en différentes Sectes, qui se contredisoient dans leur croyance & dans leur morale, se réunissoient pourtant sur un point : ils reconnoissoient que Jesus étoit le Messie ; il est donc certain qu'il réunissoit les caracteres sous lesquels il étoit annoncé.

ELCÉSAITES, ils se nommoient aussi OSSONIENS & SAMPSÉENS.

C'étoit une Secte de Fanatiques, qui, à quelques idées de Christianisme, avoient joint les erreurs des Ebionites, les principes de l'Astrologie judiciaire, les pratiques de la Magie, l'invocation des démons, l'art des enchantemens, & l'observation des cérémonies Judaïques.

Il ne faut chercher chez ces Hérétiques, rien de suivi, rien de lié ; ils n'adoroient qu'un seul Dieu, ils s'imaginoient l'honnorer beaucoup en se baignant plusieurs fois par jour : ils reconnoissoient un Christ, un Messie, qu'ils appelloient le grand Roi. On ne sait s'ils croyoient que Jesus fût le Messie, ou s'ils croyoient que ce fût un autre, qui ne fût pas encore venu : ils lui donnoient une forme humaine, invisible, qui avoit environ trente-huit lieues de haut : ses membres étoient proportionnés à sa taille : ils croyoient que le Saint-Esprit étoit une femme, parce que le mot qui en hébreu, exprime le Saint-Esprit, est du genre féminin : peut-être aussi parce que

* Origen. cont. Cels. Epiph. Hær 20, Iræn 1, c. 20, Euseb. Hist. Eccles. l. 3, c. 27. Parmi les Modernes on peut consulter le Clerc, Hist. Eccles. p. 467, an. 72, Ittigius, Dissert. de Hæres. sæc. 1, c. 6. Le P. Quien, Dissert. sur S. Jean Damasc.

le S Eſprit ayant deſcendu ſur Jeſus-Chriſt à ſon baptême ſous la forme d'une Colombe, & ayant dit de J. C. qu'il étoit ſon fils bien-aimé, ils avoient conclu que le Saint-Eſprit étoit une femme, afin de ne pas donner deux peres à J. C. *

Sous l'Empire de Trajan, un Juif nommé Elxaï, ſe joignit à eux, & compoſa un livre qui contenoit, diſoit-il, des prophéties, & une ſageſſe toute divine : les Elcéſaïtes diſoient qu'il étoit deſcendu du ciel.

Elxaï étoit conſidéré par ſes Sectateurs comme une puiſſance révélée & annoncée par les Propheres, parce que ſon nom ſignifie, ſelon l'hébreu, qu'il eſt révélé ; ils révéroient même ceux de ſa race juſqu'à l'adoration, & ſe faiſoient un devoir de mourir pour eux.

Il y avoit encore ſous Valens deux ſœurs de la famille d'Elxaï, ou de la race bénite, comme ils l'appelloient ; elles ſe nommoient *Marthe* & *Martene*, & elles étoient conſidérées comme des Déeſſes par les Elcéſaïtes, lorſqu'elles ſortoient en public, les Elcéſaïtes les accompagnoient en foule, ramaſſoient la poudre de leurs pieds & la ſalive qu'elles crachoient : on gardoit ces choſes, & on les mettoit dans des boîtes qu'on portoit ſur ſoi, & qu'on regardoit comme des préſervatifs ſouverains. †

Ils avoient quelques prieres hébraïques, qu'ils vouloient qu'on récitât ſans les entendre. M. Baſnage a bien prouvé que les Elcéſaïtes ne venoient pas des Eſſeniens. §

ENCRATITES. Voyez TATIEN.

EON DE L'ETOILE, étoit un Gentilhomme Breton, qui vivoit au douzieme ſiecle.

On prononçoit alors fort mal le latin, & au lieu de prononcer eum, comme nous le prononçons aujourd'hui, on prononçoit *eon :* ainſi dans le ſymbole, au lieu de chanter *per eum qui venturus eſt judicare vivos & mortuos* ; on chantoit, *per eon qui venturus eſt judicare vivos & mortuos.*

Sur cette prononciation, Eon de l'Etoile s'imagine que c'étoit de lui qu'il étoit dit dans le ſymbole, qu'il viendroit juger les vivans & les morts ; cette viſion lui plaît, ſon imagination s'échauffe, il ſe perſuade qu'il eſt le juge des vivans & des morts, & par conſéquent le fils de Dieu ; il le publie,

* Grab. Spicileg. PP.

† Epiph. Hær. 19.

§ Baſnage, Annales Eccleſ. t. 1.

le peuple le croit ; s'assemble & le suit en foule dans les différentes Provinces de la France, dont il pille les maisons, & sur tout les Monasteres.

Il donna des rangs à ses disciples : les uns étoient des Anges, les autres étoient des Apôtres ; celui ci s'appelloit *le jugement*, celui là *la sagesse*, un autre *la domination* ou *la science*.

Plusieurs Seigneurs envoyerent du monde pour arrêter Eon de l'Etoile : mais il les traitoit bien ; leur donnoit de l'argent, & personne ne vouloit l'arrêter : on publia qu'il enchantoit le monde, que c'étoit un Magicien, qu'on ne pouvoit se saisir de sa personne : cette imposture fut crue généralement ; cependant l'Archevêque de Rheims le fit arrêter, & l'on crut alors que les démons l'avoient abandonné L'Archevêque de Rheims le fit paroître devant le Concile assemblé à Rheims par Eugene III, contre les erreurs de Gilbert de la Porée. On interrogea dans le Concile Eon de l'Etoile, & l'on vit qu'il n'étoit qu'un insensé ; on le condamna à une prison perpétuelle, mais on fit brûler *le jugement*, *la science*, & quelques autres de ses disciples, qui ne voulurent pas reconnoître la fausseté des prétentions d'Eon de l'Etoile. *

Dans ce même siecle, où une partie du peuple étoit séduite par Eon de l'Etoile, Pierre de Bruys, Tanchelin, Henri, & une foule d'autres Fanatiques enseignoient différentes erreurs, & soulevoient les peuples contre le Clergé : d'un autre côté les Théologiens se divisoient dans les Ecoles, élevoient sur la Théologie, les questions les plus subtiles, & formoient des partis opposés & ennemis ; mais le peuple ne participoit point à leurs haines, parce qu'il étoit trop ignorant pour prendre part à leurs querelles.

Le peuple trop ignorant pour prendre part aux querelles théologiques, étoit très-ignorant d'ailleurs sur la Religion : car la lumiere ou l'ignorance du peuple sont toujours proportionnées à l'ignorance ou aux lumieres du Clergé : ce peuple ignorant, étoit échauffé & séduit par le premier imposteur qui vouloit se donner la peine de le tromper, & jamais on ne manqua de ces imposteurs dans les siecles d'ignorance.

* D'Argentré, Collect. Jud. Natal. Alex. in sæc. 12. Dup. Bibliot. douzieme siecle.

EPIPHANE, fils de Carpocrate, fut instruit dans la Philosophie Platonicienne, & crut y trouver des principes propres à expliquer l'origine du mal, & à justifier la morale de son pere.

Il supposoit un principe éternel, infini, incompréhensible, & allioit avec ce principe fondamental, le système de Valentin.

Pour rendre raison de l'origine du mal, il s'éleva jusqu'aux idées primitives du bien & du mal, du juste & de l'injuste; il jugea que la bonté dans l'Etre suprême, n'étoit point différente de la justice. L'Univers, envisagé sous ce point de vue, n'offrit plus à Epiphane rien qui fût contraire à la bonté de Dieu.

Le Soleil se leve également pour tous les animaux: la terre offre également à tous ses productions & ses bienfaits, tous peuvent satisfaire leurs besoins, & par conséquent la nature offre à tous une égale matiere de bonheur: tout ce qui respire est sur la terre comme une grande famille, aux besoins de laquelle l'Auteur de la nature pourvoit abondamment; ce sont l'ignorance & la passion, qui, en rompant cette égalité & cette communauté, ont introduit le mal dans le monde: les idées de propriété exclusive n'entrent point dans le plan de l'intelligence suprême; elle sont l'ouvrage des hommes.

Les hommes en formant des loix étoient donc sortis de l'ordre pour y rentrer, il falloit abolir ces loix & rétablir l'état d'égalité, dans lequel le monde avoit été formé.

De-là, Epiphane concluoit que la communauté des femmes étoit le rétablissement de l'ordre, comme la communauté des fruits de la terre: les desirs que nous recevions de la nature étoient nos droits, selon Epiphane, & des titres contre lesquels rien ne pouvoit prescrire. Il justifioit tous ces principes par les passages de S. Paul, qui disent, qu'avant la loi on ne connoissoit point de péché, & qu'il n'y auroit point de péché, s'il n'y avoit point de loi.

Avec ces principes, Epiphane justifioit toute la morale des Carpocratiens, & combattoit toute celle de l'Evangile.

Epiphane mourut à l'âge de dix-sept ans: il fut révéré comme un Dieu, on lui consacra un temple à Samé Ville de Céphalonie, il eut des autels, & l'on érigea une Académie en son nom. Tous les premiers jours du mois, les

Céphaloniens s'assembloient dans so Temple pour célébrer la fête de son apothéose ; ils lui offroient des sacrifices, ils faisoient des festins, & chantoient des hymnes à son honneur. *

EPISCOPAUX : Voyez PRESBYTERIENS.

ESQUINISTES, Secte de Montanistes qui confondoient les personnes de la Trinité : voyez l'article MONTAN. Ce sentiment a été rendu célebre par Sabellius : voyez son article.

EUCHITES ou EUTYCHITES, disciples de Simon, qui croyoient que les ames étoient unies aux corps, pour s'y livrer à toutes sortes de voluptés : ce sentiment étoit le même que celui des Antitactes & des Caïnites : voyez ces articles. †

EUNOME, étoit originaire de Cappadoce, il avoit beaucoup d'esprit naturel ; des Prêtres Ariens auxquels il s'attacha, l'instruisirent ; il adopta leurs sentimens, & fut fait Evêque de Gygique ; il devint Arien zélé ; & pour défendre l'Arianisme, retomba dans le Sabellianisme, dont Arius avoit cru qu'on ne pouvoit se garantir, qu'en niant la divinité du Verbe. §

Arius, pour ne pas tomber dans l'héréſie de Sabellius qui confondoit les personnes de la Trinité, fit du Pere & du Fils deux personnes différentes, & soutint que le Fils étoit une créature.

La divinité de Jesus-Christ étoit donc devenue comme le pivot de toutes les disputes des Catholiques & Ariens.

Les Catholiques admettoient dans la substance divine, un Pere qui n'étoit point engendré, & un Fils qui l'étoit, & qui cependant étoit consubstantiel & co-éternel à son Pere.

La divinité de J. C. étoit évidemment enseignée dans l'Ecriture, & les Ariens ne pouvoient éluder la force des passages que les Catholiques leur opposoient.

Eunome crut qu'il falloit examiner ce dogme en lui-même, & voir si effectivement on pouvoit admettre dans la subs-

* Theod. Hæret. Fab. l. 1, c. 5, Epiph. Hær. 32, Iræn. l. 1, c. 11. Clem. Alex. Strom. l. 3, p. 428, Grab. Spicileg. PP.

† Theodoret, Hær. Fab. l. 5, c. 9.

§ Socrat. l. 4, c. 12, Epiph. Hæref. 70.

tance divine deux principes, dont l'un étoit engendré, & l'autre ne l'étoit pas.

Pour décider cette queſtion, il partit d'un point reconnu par les Catholiques & par les Ariens, ſavoir, la ſimplicité de Dieu.

Il crut qu'on ne pouvoit ſuppoſer dans une choſe ſimple deux principes, dont l'un étoit engendré & l'autre engendrant : une choſe ſimple pouvoit, ſelon Eunome, avoir différens rapports, mais elle ne pouvoit contenir des principes différens.

De ce principe, Arius, pour éviter le Sabellianiſme qui confondoit les perſonnes de la Trinité, avoit conclu que le Pere & le Fils étoient deux ſubſtances diſtinguées; comme d'ailleurs on ne pouvoit admettre pluſieurs Dieux, il avoit jugé que le Verbe ou le Fils n'étoit pas un Dieu, mais une créature.

De ce même principe, Eunome conclud, non-ſeulement, qu'on ne pouvoit ſuppoſer dans l'eſſence divine un Pere & un Fils, mais qu'on ne pouvoit y admettre pluſieurs attributs, & que la ſageſſe, la vérité, la juſtice n'étoient que l'eſſence divine, conſidérée ſous différens rapports, & n'étoient que ces noms différens donnés à la même choſe, ſelon les rapports qu'elle avoit avec les objets extérieurs. *

Voilà l'erreur qu'Eunome ajouta à l'Arianiſme, elle portoit ſur un faux principe : en voici la preuve.

Une ſubſtance ſimple ne peut contenir pluſieurs principes qui ſoient des ſubſtances, ou des parties de ſubſtances; c'eſt tomber dans une contradiction manifeſte, que de l'avancer : mais on ne voit pas qu'une ſubſtance ſimple ne puiſſe pas renfermer pluſieurs choſes qui ne ſoient, ni des ſubſtances, ni des parties de ſubſtances.

La ſubſtance divine étant infinie, quel homme oſeroit dire qu'elle ne renferme pas en effet des principes différens qui ne ſoient, ni des ſubſtances, ni des parties de ſubſtances; pour oſer le dire, ne faudroit-il pas voir clairement l'eſſence de la divinité, la comprendre parfaitement, & connoître Dieu auſſi parfaitement qu'il ſe connoît lui-même.

Voilà pourquoi les Peres qui réfuterent Eunome, tels que

* Greg. Nyſſ. Orat. 12.

S. Basile, S. Chrysostôme, lui opposerent l'incompréhensibilité de la divinité. *

Car, je penserois volontiers comme Vasquez, qu'Eunome ne croyoit pas connoître la substance divine, autant que Dieu la connoît lui-même, quoiqu'il soutînt qu'il connoissoit toute l'essence divine. †

C'est ainsi que le plus mince Géometre pourroit soutenir qu'il voit aussi-bien que le plus habile Géometre le cercle qu'il trace, & que comme lui, il le voit tout entier, sans croire pour cela connoître aussi bien que Clairaut, toutes les propriétés du cercle.

Eunome reconnoissoit, comme les Catholiques, un Pere, un Fils, & un Saint-Esprit; mais il regardoit le Fils & le Saint-Esprit, comme des créatures, & croyoit que le Saint-Esprit étoit une production du Fils : il exprimoit cette croyance dans son baptême, qu'il donnoit au nom du Pere, qui n'étoit point engendré du Fils qui étoit engendré, & du Saint-Esprit qui étoit produit par le Fils.

Il supprima les trois immersions, c'étoit une suite de son sentiment sur les trois personnes de la Trinité : il ne faisoit plonger dans l'eau que la tête & la poitrine de ceux qu'il baptisoit; regardant comme infâmes, & comme indignes du Baptême, les parties inférieures.

L'erreur d'Eunome étoit une spéculation, peu propre à intéresser le grand nombre : il faut sentir que pour se concilier des Sectateurs, il falloit joindre à son opinion quelque principe de morale commode : il enseigna que ceux qui conserveroient fidelement sa doctrine, ne pourroient perdre la grace, quelque péché qu'ils commissent. §

Cette adresse employée souvent par les Chefs de Secte, ne réussit pas toujours : la Secte d'Eunome fut absolument éteinte sous Théodose. ¶

EUNOMIENS, disciples d'Eunome, on les appelloit aussi Anoméens, du mot *Anomion*, qui signifie dissemblable, parce qu'ils disoient que le Fils & le S. Esprit différoient en tout du Pere : on les appelloit aussi Troglodytes. Voyez ce mot.

* Basil. Ep. 166. Chrysost. de incomprehensib. Dei natura.

† Vasquez, in prima part. Disput. 37, c. 3.

§ Theod Hæret. Fab. l. 4, c. 3. Aug. de Hæret. Epiph. Hær. 76. Baron, ad an. 356.

¶ Codex Theod. l. 8.

EUNOMIOEUPSICHIENS, branche des Eunomiens, qui se séparerent pour la question de la connoissance ou de la science de J. C. : ils conserverent pourtant les principales erreurs d'Eunome.

Ils avoient pour Chef, selon Nicephore, un nommé Eupsyche. *

Ces Eunomioeupsychiens sont les mêmes que ceux que Sozomene nomme Eutychiens, & auxquels il donne pour Chef un nommé Eutyche; il est pourtant certain que Nicephore & Sozomene parlent de la même Secte, puisque Nicephore a copié Sozomene; mais il y a de l'erreur sur le nom du Chef de la Secte. †

M. de Valois dans ses notes sur Sozomene, & Fronton-du-Duc dans ses notes sur Nicephore, l'ont remarqué sans dire celui qui s'est trompé.

EUNUQUES ou VALESIENS, Hérétiques qui se mutiloient, & ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eût vie, jusqu'à ce qu'ils fussent dans le même état.

Origene, pour faire taire la calomnie qui répandoit des bruits fâcheux, sur ce qu'il recevoit des jeunes filles à son école, se mutila lui-même, & arrêta par ce moyen tous les discours injurieux à sa vertu.

Cette délicatesse d'Origene sur sa réputation, fut prise par les uns pour un acte de vertu extraordinaire, & par les autres pour un accès d'un zele irrégulier & bizarre.

La sainteté de sa vie, & l'éminence de son mérite, firent qu'on se partagea sur cette action.

Démétrius, Patriarche d'Alexandrie, admira l'action d'Origene, & le Patriarche de Jérusalem le consacra Prêtre.

D'autres blâmerent cette action comme une barbarie, & désapprouverent que l'on eût élevé au Sacerdoce un sujet que sa mutilation en rendoit incapable.

Valésius, né avec une forte disposition à l'amour, & placé sous le climat brûlant de l'Arabie, ne connoissoit point de plus grand ennemi de son salut, que son tempérament, ni de moyen plus sage pour conserver sa vertu, & assurer son salut, que celui qu'Origene avoit employé pour faire taire la calomnie.

* Nicephore, l. 12, c. 30.

† Sozom. l. 7, c. 17.

Valéſius ſe fit donc Eunuque, & prétendit que cet acte de prudence & de vertu ne devoit point exclure des dignités Eccléſiaſtiques ; on eut d'abord de l'indulgence pour cet égarement ; mais comme il faiſoit du progrès, on chaſſa de l'Égliſe Valéſius & ſes Diſciples, qui ſe retirerent dans un canton de l'Arabie.

Valéſius n'avoit pour diſciples que des hommes d'un tempérament impétueux, & d'une imagination vive, qui ſans ceſſe aux priſes avec l'eſprit tentateur, jugerent que leur pratique étoit le ſeul moyen d'échapper au crime, & de faire ſon ſalut.

Les hommes qui ſont animés d'une paſſion violente, ou tranſportés par les accès du tempérament, ne ſuppoſent point dans les hommes d'autres principes, ou d'autres ſentimens que celui qui les fait agir. Les Valéſiens jugerent donc que tous les hommes, qui ne ſe faiſoient point Eunuques, étoient dans la voie de perdition, & livrés au crime.

Comme l'Evangile ordonne à tous les Chrétiens de travailler au ſalut de leur prochain, les Valéſiens crurent qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr de remplir cette obligation, que de mettre leur prochain, autant qu'ils le pourroient, dans l'état où ils étoient eux-mêmes : ils faiſoient donc tous leurs efforts pour perſuader aux autres hommes la néceſſité de ſe faire Eunuques ; & lorſqu'ils ne pouvoient les perſuader, ils les regardoient comme des enfans, ou comme des malades en délire, dont il y auroit de la barbarie à ménager la répugnance pour un remede infaillible, quoique déſagréable.

Les Valéſiens regarderent donc comme un devoir indiſpenſable de charité chrétienne, de mutiler tous les hommes, dont ils pourroient s'emparer ; & ils ne manquoient point à faire cette opération à tous ceux qui paſſoient ſur leur territoire, qui devint la terreur des voyageurs, qui ne craignoient rien tant, que de s'égarer chez les Valéſiens.

C'eſt apparemment pour cela que, ſelon S. Epiphane, on parloit beaucoup de ces Hérétiques, mais qu'on les connoiſſoit peu. *

Ce fut à l'occaſion de ces Hérétiques, que le Concile de Nicée fit le neuvieme Canon, qui défend de recevoir dans

* Epiph. Hær. 56. Aug. Hær. 37. Fleury, Hiſt. Eccleſ. l. 11, Baron, ad an. 249.

le Clergé ; ceux qui se mutilent eux-mêmes. *

Que l'esprit humain est étrange ! Le Concile qui faisoit ce Canon contre les Valésiens, en fit aussi un contre les Ecclésiastiques qui faisoient des Contrats d'adoption, par lesquels un Prêtre prenoit chez lui une veuve ou une fille, sous le nom de sœur, ou de niece spirituelle. L'institution de ces familles spirituelles, étoit fondée sur l'exemple de Jesus-Christ, qui se retiroit chez Marthe & Magdelaine, & sur celui de S. Paul qui menoit avec lui une femme sœur.

Cette derniere coutume s'étoit établie dans les premiers siecles de l'Eglise ; il n'étoit pas rare de voir de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe vivre ensemble, & pour triompher plus glorieusement de la chair, se jetter au plus fort du péril, tandis que les Valésiens ne croyoient pouvoir se sauver, qu'en cessant d'être capables de tentations.

Nous, qui trouverons avec raison ces deux Sectes insensées, que penserons-nous de la tolérance que notre siecle accorde à une espece de Valésiens infiniment plus barbares, & plus justement mépriſables, qui dans la mutilation, n'ont en vue que la perfection de la voix des victimes de leur avarice ?

EUPHRATE, de la Ville de Pera en Cilicie, admettoit trois Dieux, trois Verbes, trois SS. Esprits.

Parmi les Philosophes qui avoient recherché la nature du monde, quelques-uns l'avoient regardé comme un grand tout, dont les parties étoient liées, & ne supposoient dans la nature qu'un seul monde, comme Ocellus de Lucanie l'avoit enseigné, & non pas plusieurs, comme Leucippe, Epicure, & d'autres Philosophes le soutenoient.

Euphrate adopta le fond de ce système, & n'admit point cette suite de mondes différens, à laquelle la plupart des Chefs de Secte avoient recours pour concilier la Philosophie avec la Religion, ou pour expliquer ses dogmes : il supposoit un seul monde, & distinguoit dans ce monde trois parties, qui renfermoient trois ordres d'Etres absolument différens.

La premiere partie du monde renfermoit l'Etre nécessaire & incréé, qu'il concevoit comme une grande source qui faisoit sortir de son sein trois Peres, trois Fils, trois Saints Esprits.

* Conc. Nicæn. Collect. Conc. Hist. du Conc. de Nicée, in 8. un vol.

Euphrate

Euphrate croyoit apparemment, que l'Etre néceſſaire étant déterminé par ſa nature, à produire trois Etres différens, le nombre trois étant en quelque ſorte, le terme de toutes les productions de l'Etre néceſſaire, & qu'il falloit admettre en Dieu trois Peres, trois Fils, trois Saints-Eſprits.

Comme J. C. qui étoit Fils de Dieu, étoit homme, Euphrate croyoit que les trois Fils étoient trois hommes.

La ſeconde partie du monde renfermoit un nombre infini de puiſſances différentes.

Enfin la troiſiéme partie de l'univers renfermoit ce que les hommes appellent communément le monde.

Toutes ces parties de l'univers étoient abſolument ſéparées, & devoient être ſans commerce; mais les puiſſances de la troiſiéme partie, avoient attiré dans leur ſphere les eſſences de la ſeconde partie du monde, & les avoient enchaînées.

Vers le tems d'Herode, le Fils de Dieu étoit deſcendu du ſéjour de la Trinité, pour délivrer les puiſſances qui étoient tombées dans les piéges des puiſſances de la troiſiéme partie du monde. Le Fils de Dieu qui étoit deſcendu du ciel ſur la terre, étoit un homme qui avoit trois natures, trois corps, & trois puiſſances.

Euphrate croyoit apparemment que le Fils de Dieu devoit avoir ces trois eſſences ou ces trois natures, pour remplir la fonction de libérateur des puiſſances qui étoient tombées de la ſeconde partie du monde dans la troiſiéme; il croyoit peut-être encore par ce moyen expliquer pourquoi Jeſus-Chriſt le Fils avoit été choiſi pour être le libérateur des puiſſances tombées, plutôt que les autres perſonnes de la Trinité.

Après que les puiſſances de la ſeconde partie du monde ſeront remontées à leur patrie, ce que nous appellons notre monde, doit périr ſelon Euphrate. *

Le P. Hardouin croit que c'eſt contre les diſciples d'Euphrate, qu'on a fait le quarante-huitiéme des Canons attribués aux Apôtres, & que le ſymbole attribué à Saint Athanaſe a eu en vue ces Hérétiques, dans le verſet où il dit, qu'il y a un ſeul Pere, non trois Peres, un ſeul Fils & non trois Fils. †

Il me ſemble qu'Euphrate & Adamas avoient adopté le

* Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 18. Philaſtr.
† Hardouin, de triplici Baptiſmo.

ſyſtême philoſophique d'Ocellus, & qu'ils avoient tâché de le concilier avec le dogme de la Trinité, avec celui de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & avec ſa qualité de Médiateur : c'étoit pour cela qu'ils avoient joint aux principes généraux d'Ocellus, quelques idées Pythagoriciennes ſur la vertu des nombres. *

Combien ne falloit-il pas que ces dogmes fuſſent certains parmi les Chrétiens, pour qu'on ait entrepris de les concilier avec le ſyſtême d'Ocellus, avec lequel ils n'ont aucune analogie, & auquel ils ſont oppoſés ? Que répondront à cette conſéquence, ceux qui prétendent que les dogmes de la Réligion Chrétienne, ſont l'ouvrage des Platoniciens ?

Euphrate eut des diſciples qui formerent la Secte des Péréens, ou Pératiques, du nom de la Ville dans laquelle Euphrate enſeignoit : Péra.

EUPHRONOMIENS ; Hérétiques du quatrieme ſiecle ; qui uniſſoient les erreurs d'Eunome avec celles de Théophrone. Socrate dit que les différences d'Eunome & de Théophrone ſont ſi légeres, qu'elles ne méritent pas d'être rapportées. †

EUSTATHE, Baronius croit que c'eſt le nom d'un Moine que S. Epiphane appelle Eutacte. Euſtathe vivoit dans le quatrieme ſiecle. ¶

Ce Moine étoit ſi follement entêté de ſon état, qu'il condamnoit tous les autres états de la vie ; il joignit à cette prétention d'autres erreurs, qui furent déférées au Concile de Gangres : 1°. Il condamnoit le mariage, & ſéparoit les femmes de leurs maris, ſoutenant que les perſonnes mariées ne pouvoient ſe ſauver. 2°. Il défendoit à ſes Sectateurs de prier dans les maiſons. 3°. Il les obligeoit à quitter leurs biens, comme incompatibles avec l'eſpérance du Paradis. 4°. Il les retiroit des aſſemblées des autres Fideles pour en tenir de ſecrettes avec eux, & leur faiſoit porter un habillement particulier : 5°. Il vouloit qu'on jeûnât les Dimanches, & diſoit que les jeûnes ordinaires de l'Egliſe étoient inutiles, après qu'on avoit atteint un certain degré de pureté qu'il imaginoit. 6°. Il avoit en horreur les Chapelles bâties en l'honneur des Martyrs, & les aſſemblées qui s'y faiſoient.

* Voyez ſur la vertu attachée aux nombres, l'art. CABALLE, BASILIDE MANES.

† Socrat. l. 5. c. 24.

¶ Baron. ad an. 319.

Plusieurs femmes séduites par ses discours quitterent leurs maris, & beaucoup d'esclaves s'enfuirent de la maison de leurs maîtres : on déféra la doctrine d'Eustathe au Concile de Gangres, & elle y fut condamnée l'an 342. *

Rien n'est plus contraire à l'esprit de la Religion, ni plus propre à détruire dans les simples Fideles la soumission à leurs pasteurs légitimes, que des assemblées telles que celles d'Eustathe ; & des hommes tels que ce Moine ne méritent pas moins l'attention du Magistrat, que celle des premiers pasteurs de l'Eglise.

EUSTATHIENS, c'est le nom que l'on donna aux Sectateurs du Moine Eustathe, dont on a parlé dans l'art. précédent.

EUTYCHES, étoit Abbé d'un Monastere auprès de Constantinople : il enseigna que la nature divine & la nature humaine s'étoient confondues, & qu'après l'incarnation, elles ne formoient plus qu'une seule nature, comme une goutte d'eau qui tombe dans la mer, se confond avec l'eau de la mer.

Le Concile d'Ephese, & les efforts de Jean d'Antioche, après sa réconciliation avec Saint Cyrille pour faire recevoir ce concile n'avoient point éteint le Nestorianisme : les dépositions, les exils, avoient produit dans l'Orient une infinité de Nestoriens cachés qui cédoient à la tempête, & qui conservoient un desir ardent de se venger de Saint Cyrille & de ses partisans : d'un autre côté les défenseurs du Concile d'Ephese, haïssoient beaucoup les Nestoriens, & ceux qui conservoient quelque reste d'indulgence pour ce parti.

Il y avoit donc en effet deux partis subsistans après le Concile d'Ephese, dont l'un opprimé, cherchoit à éviter le parjure, & à se garantir des violences des Ortodoxes par des formules de foi captieuses, équivoques, & différentes de celles de Saint Cyrille ; l'autre victorieux qui suivoit les Nestoriens, & leurs fauteurs dans tous leurs détours, & s'efforçoit de leur enlever tous leurs subterfuges.

Le zele ardent, & la défiance sans lumieres dûrent donc pour s'assurer de la sincerité de ceux auxquels ils faisoient recevoir le Concile d'Ephese, imaginer différentes manieres de les examiner, & employer dans leurs discours les expressions

* Epiph. Hær. 40. Socrat. l. 2, c. 23. Sozom. l. 3, c. 3, Basil. Ep. 74, & 81. Nicephore, l. 9, c. 16.

les plus oppoſées à la diſtinction que Neſtorius ſuppoſoit entre la nature divine & la nature humaine : ils devoient naturellement employer des expreſſions qui déſignaſſent, non-ſeulement l'union, mais encore la confuſion des deux natures.

D'ailleurs l'union de la nature divine & de la nature humaine, qui forme une ſeule perſonne en Jeſus-Chriſt eſt un myſtere, & pour peu qu'on aille au delà du dogme qui nous apprend que la nature divine & la nature humaine ſont tellement unies, qu'elles ne forment qu'une perſonne ; il eſt aiſé de prendre l'unité de nature pour l'unité de perſonne, & de confondre ces deux natures en une ſeule, afin de ne pas manquer à les unir, & à ne reconnoître en J. C. qu'une perſonne, & non pas deux, comme Neſtorius.

D'un autre côté, les Neſtoriens & leurs protecteurs ſouffroient impatiemment le triomphe de Saint Cyrille & de ſon parti ; ils l'accuſoient de renouveller l'Appollinariſme, & de ne reconnoître dans Jeſus-Chriſt, qu'une ſeule nature, & ne pouvoient manquer de peſer toutes les expreſſions de leurs ennemis, de les juger à la rigueur, de ſe déchaîner contre eux, & de publier qu'ils enſeignoient l'erreur d'Appollinaire, pour peu que leurs expreſſions manquaſſent de la plus grande exactitude, lorſqu'ils parloient de l'union de deux natures en Jeſus-Chriſt.

Ainſi, après la condamnation du Neſtorianiſme, tout étoit préparé pour l'héréſie oppoſée, & pour former dans l'Egliſe une Secte opiniâtre, fanatique, dangereuſe : il ne falloit pour la faire éclater, qu'un homme qui eût beaucoup de zele contre le Neſtorianiſme, peu de lumieres, de l'auſtérité dans les mœurs, de l'opiniâtreté dans le caractere, & quelque célébrité.

Cet homme fut Eutyches, il avoit, comme tous les Moines, pris parti contre Neſtorius : comme il étoit en grande réputation de ſainteté, & qu'il avoit beaucoup de crédit à la Cour, Saint Cyrille l'avoit flatté & l'avoit engagé à ſervir la vérité de tout ſon crédit auprès de l'Impératrice. *

Eutyches par cela même, avoit conçu beaucoup de haine contre les Neſtoriens, il paroît même qu'il fut le premier auteur des rigueurs qu'on exerça contre eux en Orient. †

L'âge n'avoit point modéré ſon zele : & cet Abbé, tout caſſé de vieilleſſe, voyoit par-tout le Neſtorianiſme, regar-

* Synod. Can. cap. 203. Baluſe, novat Collect. Conc. p. 909.
† Tillem. t. 15, p. 482.

doit comme ennemis de la vérité tous ceux qui conservoient pour les Nestoriens quelque ménagement ou quelque indulgence, & tâchoit d'inspirer à toutes les personnes puissantes le zele qui l'animoit. *

Il employoit pour combattre le Nestorianisme, les expressions les plus fortes, & pour ne pas tomber dans le Nestorianisme qui suppose deux personnes dans Jesus-Christ, parce qu'il y a deux natures, il supposa que les deux natures étoient tellement unies, qu'elles n'en faisoient qu'une, & confondit les deux natures en une seule, afin d'être plus sûr de ne pas admettre en Jesus-Christ deux personnes, comme Nestorius. La passion jointe à l'ignorance, ne voit que les extrêmes : les milieux qui les séparent, & où réside la vérité, ne sont apperçus que par les esprits éclairés, attentifs & modérés.

Eutyches enseignoit donc à ses Moines, qu'il n'y avoit qu'une seule nature en J. C., il ne vouloit pas que l'on dit que J. C. étoit consubstantiel à son Pere, selon la nature divine, & à nous selon la nature humaine ; il croyoit que la nature humaine avoit été absorbée par la nature divine, comme une goutte d'eau par la mer, ou comme la matiere combustible jettée dans une fournaise est absorbée par le feu : ensorte qu'il n'y avoit plus en J. C. rien d'humain, & que la nature humaine s'étoit en quelque sorte convertie en nature divine. †

L'erreur d'Eutyches n'étoit donc pas, comme le prétend M. de la Croze, une question de nom. ¶

Car Eutyches, en supposant que la nature humaine avoit été absorbée par la nature divine, & confondue avec elle de maniere qu'elle ne faisoit avec elle qu'une seule nature, dépouilloit J. C. de la qualité de Médiateur, & détruisoit la vérité des souffrances, de la mort & de la résurrection de J. C., puisque toutes ces choses appartiennent à la nature humaine & à la réalité d'une ame humaine & d'un corps humain, unis à la personne du Verbe, & n'appartiennent pas au verbe.

Si le Verbe n'a pas pris notre nature, toutes les victoires

* Leo, Ep. 39. Theodor. Ep. 82, p. 955.
† Apud Theodor. Dial in confusus, Conc. Const. act. 3.
¶ Hist. du Christ, d'Ethiopie, l. 1, p. 26.

qu'il a pu remporter sur la mort & sur l'enfer, ne sont point une expiation pour nous. *

En un mot, si la nature humaine est tellement absorbée par la nature divine, qu'il n'y ait en J. C. que la nature divine, Eutyches retombe dans l'erreur de Cerinthe, de Basilide, de Saturnin, & des Gnostiques, qui prétendoient que J. C. ne s'étoit point incarné, & qu'il n'avoit revêtu que les apparences de l'humanité : voilà ce qu'il est étonnant que M. de la Croze n'ait pas vu dans l'Eutychianisme.

Eutyches répandit son erreur, premiérement dans les esprits de ce grand nombre de Moines qu'il gouvernoit, & ensuite parmi ceux de dehors qui le venoient visiter : il engagea dans son erreur beaucoup de personnes simples & peu instruites : elle se répandit dans l'Egypte, & passa jusqu'en Orient, où les Nestoriens avoient conservé des protecteurs, & où le zele d'Eutyches lui avoit fait des ennemis, même parmi les personnes attachées au Concile d'Ephese. Les Evêques d'Orient attaquerent les premiers l'erreur d'Eutyches, & écrivirent à l'Empereur sur cette nouvelle hérésie. †

Eusebe de Dorylée, qui avoit été un des premiers à s'élever contre Nestorius, & qui s'étoit alors lié avec Eutyches, tâcha de l'éclairer, mais inutilement. Cet Evêque, pour arrêter le progrès de l'erreur, présenta contre Eutyches une Requête aux Evêques qui s'étoient assemblés à Constantinople, pour juger un différend qui s'étoit élevé entre Florent, Métropolitain de Lydie, & deux de ses suffragants.

Par cette Requête, il accusoit Eutyches d'hérésie, sans spécifier en quoi, s'engageant à soutenir son accusation, & demandoit à Flavien & au Concile, par les conjurations les plus pressantes, qu'on ne négligeât point cette affaire, & que l'on fît venir Eutyches.

Eutyches refusa de comparoître, sous prétexte qu'il avoit fait vœu de ne point sortir de son Monastere : il envoya ensuite deux de ses Moines dans les différens Monasteres, pour les soulever contre Flavien. Ces envoyés disoient aux Moines qu'ils visitoient, qu'ils seroient bientôt opprimés par ce Patriarche ; s'ils ne s'unissoient à Eutyches contre lui : ils pro-

* Leo, Ep. 25, c. 1, 2. Theod. p. 247.

† Isid. Teluf. l. 1. Ep. 419, t. 4. Conc. p. 14, 17, 157. Facund. l. 8, c. 5.

posoient d'ailleurs de signer un écrit ; dont on n'a pas su l'objet.

Le Concile, après avoir encore envoyé sommer Eutyches de comparoître, le menaça de le déposer : alors Eutyches fit dire au Concile qu'il étoit malade, & qu'il ne pouvoit sortir. Enfin après mille mensonges, Eutyches comparut, & fut convaincu d'enseigner que dans Jesus Christ la nature divine & la nature humaine étoient confondues. Le Concile ne pouvant détromper Eutyches, ni vaincre son obstination le priva de la dignité Ecclésiastique, de la Communion de l'Eglise, & de la conduite de son Monastere.

La condamnation d'Eutyches fut signée par vingt-neuf Evêques. Il est clair par la conduite d'Eutyches & par ses réponses dans le Concile de Constantinople, qu'il soutenoit en effet la confusion de deux natures en J. C. & qu'il ne fut point condamné pour une logomachie, ou pour un mal entendu. *

Eutyches avoit beaucoup de crédit à la Cour, il présenta à l'Empereur une Requête pleine de calomnies contre le Concile qui l'avoit condamné, & demanda à être jugé par un autre Concile. L'Empereur en convoqua un à Ephese, dont il rendit maître absolu Dioscore, Patriarche d'Alexandrie.

Les Evêques se rendirent à Ephese : S. Léon y envoya ses Légats ; mais, lorsque le Concile fut assemblé, on les récusa, sous prétexte qu'en arrivant, ils étoient allés chez Flavien qui étoit la partie d'Eutyches : on éluda les lettres de ce Pape, on refusa d'entendre Eusebe de Dorylée, & l'on ouvrit le Concile par la lecture des actes du Concile de Constantinople.

Lorsqu'on entendit la lecture des actes de la séance dans laquelle Eusebe de Dorylée pressoit Eutyches de reconnoître deux natures en J. C., même après l'incarnation, le Concile s'écria qu'il falloit brûler Eusebe tout vif, & le mettre en piéces, puisqu'il déchiroit J. C.

Dioscore, Président du Concile, ne se contenta pas de ces clameurs, il demanda que ceux qui ne pouvoient pas faire entendre leurs voix, levassent leurs mains, pour faire voir qu'ils consentiroient à l'anathême des deux natures: & aussi-tôt chacun levant les mains s'écria, quiconque met deux natures

* Conc. t. 4. Conc. Const.

en J. C. qu'il soit anathême, qu'on chasse, qu'on déchire, qu'on massacre ceux qui veulent deux natures. *

Après cela, Eutyches fut déclaré orthodoxe & rétabli ou confirmé dans le Sacerdoce, & dans le gouvernement de son Monastere.

Dioscore lut ensuite la défense que le Concile d'Ephese faisoit de se servir d'aucune profession de foi, autre que celle du Concile de Nicée & pria les Evêques de dire, si celui qui avoit recherché quelque chose au-delà, n'étoit pas sujet à la punition ordonnée par le Concile : personne ne contredit Dioscore, il profita de cet instant de silence, & fit lire une Sentence de déposition contre Flavien, & contre Eusebe de Dorylée. †

Les Légats de S. Léon s'opposerent à ce sentiment, plusieurs Evêques se jetterent aux pieds de Dioscore, pour l'engager à supprimer cette Sentence ; il leur répondit que quand on devroit lui couper la langue, il ne diroit pas autre chose, que ce qu'il avoit dit ; & comme il vit que ces Evêques demeuroient toujours à genoux, il fit entrer dans l'Eglise le proconsul avec des chaines & un grand nombre de soldats & de gens armés. Tout étoit plein de tumulte, on ne parloit que de déposer & d'exiler tout ce qui n'obéiroit pas à Dioscore : on ferma les portes de l'Eglise, on maltraita, on battit, on menaça de déposer ceux qui refuseroient de signer la condamnation de Flavien, ou qui proposoient de le traiter avec douceur ; enfin un Evêque déclara que Flavien & Eusebe devoient, non seulement, être déposés, mais il les condamna formellement à perdre la tête. ¶

Flavien fut aussi-tôt foulé aux pieds, & reçut tant de coups, qu'il mourut peu de tems après. §

Dioscore déposa ensuite les Evêques les plus respectables & les plus éclairés, & rétablit tous les méchans qui avoient été déposés. Théodoret fut condamné comme un Hérétique ; on défendit de lui donner, ni vivres, ni retraite : c'est ainsi que se termina le second Concile d'Ephese.

Théodose séduit par Chrysaphe, son premier ministre,

* Conc. t. 4. Conc. Const.
† Ibid.
¶ Ibid.
§ Zonar. Niceph. Leo, Ep. 92, l. 14 c. 2.

loua & confirma par une loi le Brigandage d'Epheſe.

S. Léon employa inutilement ſon crédit & ſes talens, pour obtenir de Théodoſe qu'il aſſemblât un autre Concile en Occident, pour y examiner l'affaire de Flavien & d'Eutyches : Théodoſe répondit qu'il avoit fait aſſembler un Concile à Epheſe, que la choſe y avoit été examinée, qu'il étoit inutile ou même impoſſible de rien faire davantage ſur cet objet.

Marcien, qui ſuccéda à Théodoſe, l'an 450, entra dans d'autres ſentimens, parce que Pulchérie, qui, en l'épouſant l'avoit mis ſur le trône, avoit beaucoup de conſidération pour l'Evêque de Rome. Cet Empereur aſſembla à Chalcédoine un Concile, qui ſe tint dans la grande Egliſe de Sainte Euphémie, en préſence des Commiſſaires, des Officiers de l'Empereur, & des Conſeillers d'Etat, qui ne purent cependant empêcher qu'il ne s'excitât beaucoup de tumulte. Tout ce qui avoit été fait à Epheſe, fut anéanti à Chalcédoine : tous les Evêques dépoſés furent rétablis, & enfin le Concile fit une formule de foi.

Elle contenoit l'approbation des ſymboles de Nicée & de Conſtantinople, des lettres ſynodiques de Saint Cyrille à Neſtorius & aux Orientaux, & la lettre de S. Léon.

Le Concile déclare, que ſuivant les écrits des Saints Peres, il fait profeſſion de croire un ſeul & unique Jéſus-Chriſt, Notre-Seigneur, Fils de Dieu ; parfait en ſa divinité, & parfait en ſon humanité ; conſubſtantiel à Dieu, ſelon la divinité, & à nous ſelon l'humanité : qu'il y avoit en lui deux natures unies ſans changement, ſans diviſion, ſans ſéparation ; enſorte que les propriétés des deux natures ſubſiſtent & conviennent à une même perſonne, qui n'eſt point diviſée en deux, mais qui eſt un ſeul Jéſus-Chriſt, Fils de Dieu, comme il eſt dit dans le ſymbole de Nicée.

Cette formule fut approuvée unanimement. *

Ainſi l'Egliſe enſeignoit contre Neſtorius, qu'il n'y avoit qu'une perſonne en J. C., & contre Eutyches, qu'il y avoit deux natures.

Si le S. Eſprit n'a pas préſidé aux déciſions du Concile d'Epheſe, ſi ce Concile n'étoit compoſé que d'hommes factieux & paſſionnés ; qu'on nous diſe, comment des hom-

* Leo, Ep. 29, t. 4. Conc.

mes livrés à des paſſions violentes ; & diviſés en factions ; qui veulent tous faire prévaloir leur doctrine & lancer l'anathême ſur leurs adverſaires, ont pu ſe réunir pour former un jugement qui condamne tous les partis, & qui n'eſt pas moins contraire au Neſtorianiſme, qu'à l'Eutychianiſme : nous ne ferons pas d'autre réponſe aux déclamations de Baſnage, & des autres ennemis du Concile de Chalcédoine. *

Le Concile de Chalcédoine étant fini au commencement de Novembre 451, Marcien fit une loi par laquelle il ordonna que tout le monde obſerveroit les décrets du Concile : il renouvella & confirma cet Edit par un ſecond, & fit une loi très-ſévere contre les ſectateurs d'Eutyches, & contre les Moines qui avoient cauſé preſque tout le déſordre.

Le Concile de Chalcédoine confirma tout ce que le Concile de Conſtantinople avoit fait contre Eutyches, & cet Héréſiarque dépoſé, chaſſé de ſon monaſtere, & exilé, défendit encore quelque-tems ſon erreur ; mais enfin il rentra dans l'oubli & dans l'obſcurité, dont il ne ſeroit jamais ſorti, ſans ſon fanatiſme.

L'hiſtoire ne parle plus de lui depuis 454. Ce chef de parti, mort ou ignoré, eut cependant encore des partiſans qui exciterent de nouveaux troubles, nous en allons parler ſous le nom d'Eutychiens. †

EUTYCHIANISME, erreur d'Eutyches, qui enſeignoit qu'il n'y avoit point deux natures en J. C., & que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine. Voyez EUTYCHES.

EUTYCHIENS, Sectateurs de l'erreur d'Eutyches. Nous avons vu ce qu'ils firent juſqu'à la mort d'Eutyches : nous allons examiner ce qu'ils firent depuis le Concile de Chalcédoine.

Le Concile de Chalcédoine ne donna pas tellement la paix à l'Egliſe, qu'il ne reſtât encore des Eutychiens qui exciterent des troubles & du déſordre dans la Paleſtine.

Un Moine nommé Théodoſe, qui avoit aſſiſté au Concile de Chalcédoine, ne voulut point ſe ſoumettre à ſon jugement, & engagea dans ſa révolte quelques autres Moines, avec leſquels il ſouleva la Paleſtine contre le Concile de Chalcédoine.

* Baſnage, Hiſt. Eccléſiaſt. l. 10, c. 5, p. 515.
† Tillem. t. 15, p. 722.

Théodoſe & ſes adhérans publierent que le Concile avoit trahi la vérité, qu'il autoriſoit & faiſoit rentrer dans l'Egliſe le dogme impie de Neſtorius, & qu'il violoit la foi de Nicée; qu'il obligeoit à adorer deux Fils, deux Chriſts, & deux Perſonnes: en établiſſant la croyance de deux natures en Jeſus-Chriſt; & pour appuyer ces calomnies, Théodoſe fabriqua de faux actes du Concile, dans leſquels on liſoit ce qu'il avançoit contre le Concile de Chalcédoine.

L'Impératrice Eudoxie, veuve de l'Empereur Théodoſe II. demeuroit dans la Paleſtine: elle s'intéreſſoit vivement pour Dioſcore, que le Concile avoit dépoſé & conſervoit toujours de l'inclination pour le parti d'Eutyches, pour lequel l'Empereur Théodoſe avoit tenu juſqu'à la mort.

Elle reçut chez elle le Moine Théodoſe, & le favoriſa dans le deſſein qu'il avoit de s'oppoſer au Concile de Chalcédoine; une foule de Moines qui vivoient des libéralités de l'Impératrice, s'unit à Théodoſe, les ſimples & les perſonnes peu inſtruites crurent les calomnies de Théodoſe, & toute la Paleſtine fut bientôt ſoulevée contre le Concile de Chalcédoine, & armée pour défendre ce Moine ſéditieux, qui ſut profiter de la chaleur du peuple, & ſe fit déclarer Evêque de Jéruſalem, d'où il chaſſa Juvenal le légitime Evêque.

La nouvelle dignité de Théodoſe raſſembla autour de lui tous les brigands de la Paleſtine; & ce nouvel Apôtre, ſecondé de cette milice, perſécuta, dépoſa, chaſſa tous les Evêques qui n'approuverent pas ſes excès.

Une foule de Moines répandus dans toutes les maiſons, publioit que l'Empereur vouloit rétablir le Neſtorianiſme; par cet artifice, ils ſéduiſoient le peuple, rendoient l'Empereur odieux, & excitoient des ſéditions dans toute la Paleſtine: on pilloit, on brûloit les maiſons de ceux qui défendoient la foi du Concile de Chalcédoine, & qui refuſoient de communiquer avec Théodoſe: il ſembloit qu'une armée de barbares avoit fait une irruption dans cette Province.

Malgré les déſordres dont le Moine Théodoſe rempliſſoit la Paleſtine, les peuples étoient ſi étrangement abuſés par le faux zele de ce Moine impoſteur, que beaucoup de Villes venoient d'elles-mêmes lui demander des Evêques.

Dorothée, Gouverneur de la Paleſtine, informé de ces déſordres, accourut de l'Arabie où il faiſoit la guerre; mais il trouva les portes de Jéruſalem fermées par les ordres d'Eudoxie: il ne put y entrer qu'après avoir promis de ſuivre le

parti que tous les Moines & le peuple de la Ville avoient embraſſé.

Marcien y envoya une forte garniſon, chaſſa le Moine Théodoſe, & rétablit la paix; les ſoldats furent logés chez les Moines & les inſultoient. Les Moines s'en plaignirent dans une Requête adreſſée à Pulcherie, à laquelle ils parloient moins en ſuppliants, qu'en ſéditieux, & en ennemis des loix de l'Etat & de Dieu : car au lieu de vivre dans le repos de leur profeſſion, & de ſe rendre les diſciples des Prélats, ils s'érigeoient en Docteurs & en Maîtres ſouverains de la doctrine & de l'Egliſe; ils oſerent même ſoutenir qu'ils n'étoient point coupables de tous les déſordres qui s'étoient commis.

L'Empereur uſa d'indulgence envers ces méchans Moines, détrompa les peuples auxquels ils en avoient impoſé ſur ſa foi, & la paix fut rétablie. *

Le trouble ne fut pas moins grand en Egypte : Dioſcore avoit été dépoſé par le Concile de Chalcédoine, & S. Protere avoit été mis à ſa place. Quoique ſon élection fût tout-à-fait conforme aux regles, elle fut ſuivie d'un grand trouble : le peuple ſe ſouleva contre les Magiſtrats, les ſoldats voulurent arrêter la ſédition, les peuple devint furieux; attaqua les ſoldats, les mit en fuite, les pourſuivit juſques dans l'Egliſe de Saint Jean-Baptiſte, les y aſſiégea, les força, & enfin les y brûla vifs. †

Marcien punit ſévérement le peuple d'Alexandrie, & les ſéditieux furent bientôt réduits : mais les habitans d'Alexandrie reſterent tellement infectés des erreurs d'Eutyches, que Marcien renouvella le premier Août 455, toutes les rigueurs qu'il avoit ordonnées trois ans avant contre cette Secte.

Ces loix ne changerent point le parti de Dioſcore; cet Evêque chargé de tous les crimes, étoit adoré par ſon parti pendant ſa vie, & après ſa mort fut honoré comme un grand Saint. §

Cependant l'Empereur faiſoit recevoir le Concile de Chalcédoine, & tout y paroiſſoit ſoumis.

Timothée & Elure perſiſtoient cependant toujours dans le parti de Dioſcore, avec quatre ou cinq Evêques & un

* Conc. t. 4. Leo, Ep. 87. Cotelier. Monum. Eccl. Græc.
† Evagr. l. 2, c. 5, l. 3, c. 31. Leo, Ep. 93.
§ Evagr. ibid.

petit nombre d'Appollinariſtes & d'Eutychiens. Ces Schiſmatiques avoient été condamnés par l'Egliſe, & bannis par Marcien : mais à la mort de cet Empereur, ils ſouleverent le peuple d'Alexandrie. Elure fit maſſacrer Protere, ſe fit déclarer Evêque, ordonna des Prêtres, remplit l'Egypte de violences, gagna le Patrice Aſpar, & ſe ſoutint quelque-tems.

Mais enfin, Saint Gennade fit connoître la vérité à l'Empereur Léon qui avoit ſuccédé à Marcien, & obtint un Edit contre Elure qui fut chaſſé d'Alexandrie, relégué à Gangres, puis envoyé dans la Cerſoneſe, parce qu'il tenoit des aſſemblées ſchiſmatiques à Gangres.

Après la mort de l'Empereur Léon, Elure ſortit de ſon exil, & tâcha, mais en vain, d'obtenir de Zenon, que l'on aſſemblât un Concile pour juger le Concile de Chalcédoine.

Baſiliſque, qui s'empara de l'Empire & détrôna Zenon, fut plus favorable à Elure : il caſſa par un Edit tout ce qui s'étoit fait dans le Concile de Chalcédoine, & ordonna qu'on prononceroit anathême contre la Lettre de S. Léon : il bannit, fit dépoſer, perſécuta tous ceux qui refuſerent d'obéir ; plus de cinq cens perſonnes ſouſcrivirent à la condamnation du Concile de Chalcédoine. †

Acace, Patriarche de Conſtantinople, s'oppoſa à la perſécution : le peuple s'émut, & menaça de brûler Conſtantinople, ſi l'on faiſoit violence à Acace. Baſiliſque effrayé révoqua ſon Edit, en donna un pour rétablir les Evêques chaſſés ou exilés, & condamna Neſtorius & Eutyches.

Baſiliſque ne jouit pas long-tems de l'empire : Zenon l'ayant recouvré, caſſa tout ce que Baſiliſque avoit fait, & les troubles recommencerent : chaque Parti dépoſoit des Evêques, en établiſſoit de nouveaux, & les Sieges les plus conſidérables étoient la proie de l'audace, ou le fruit de l'intrigue, de la baſſeſſe & du parjure. §

Zenon, occupé à éteindre les factions politiques, & à réſiſter aux ennemis de l'Empire, n'oſoit prendre un parti ſur les diviſions des Catholiques & des Eutychiens, il auroit beaucoup mieux aimé les réconcilier : il l'entreprit.

* Cotelier, Monum. Eccleſ. Græc. t. 3. Baluſ. Append. Conc. p. 4, p. 894.

† Lab. Conc. t. 4, p. 1081.

§ Evag. l. 3, c. 8.

Les Catholiques & les Eutychiens étoient diviſés, ſurtout par rapport au Concile de Chalcédoine : les Eutychiens le rejettoient comme irrégulier, comme renouvellant la doctrine de Neſtorius.

Les Catholiques au contraire vouloient abſolument que tout le monde ſouſcrivît le Concile de Chalcédoine, & qu'on le conſervât, comme néceſſaire contre l'Eutychianiſme.

Les deux Partis paroiſſoient donc ſouhaiter qu'on enſeignât l'union des deux natures, & que l'on reconnût qu'elles n'étoient point confondues : les Catholiques vouloient qu'on conſervât le Concile de Chalcédoine, comme néceſſaire pour arrêter l'Eutychianiſme, & les Eutychiens vouloient qu'on le condamnât pour arrêter le Neſtorianiſme.

Zenon crut qu'en anathématiſant Neſtorius & Eutyches, on rempliroit les prétentions de chaque Parti, & que dès-lors le Concile de Chalcédoine ne ſeroit plus néceſſaire aux Catholiques, que par conſéquent il pourroit leur en faire approuver la ſuppreſſion, & réunir par ce moyen les deux partis ; c'eſt ce qu'il eſſaya dans ſon *Henotique*, c'eſt-à-dire, *Edit d'union*, Edit qui ne contenoit aucune héréſie, qui confirmoit la foi du Concile de Chalcédoine, & condamnoit en effet le Neſtorianiſme & l'Eutychianiſme. *

L'Edit de Zenon ne rétablit point la paix ; il fut ſouſcrit par quelques-uns, & rejetté communément par les Eutychiens & par les Catholiques, comme n'arrêtant point le progrès de l'erreur. Les Catholiques ne vouloient point ſe départir de la néceſſité de ſigner le Concile de Chalcédoine, & les Eutychiens ne vouloient point ſe relâcher ſur la condamnation de ce Concile & la demandoient à l'Empereur †

Zenon cependant vouloit faire recevoir ſon Edit d'union ; & dépoſa beaucoup de Métropolitains & d'Evêques qui refuſerent d'y ſouſcrire. §

Il ſe forma donc trois Partis, & ces trois Partis étoient fort animés lorſqu'Anaſtaſe ſuccéda à Zenon : pour les calmer, il puniſſoit également ceux qui vouloient faire recevoir le Concile de Chalcédoine où il n'étoit pas reçu, & ceux qui le condamnoient & publioient qu'il ne falloit pas le recevoir. ¶

* Evagr. l. 2, c. 10. Leo Byſant. act. 5, 6.
† Conc. t. 4.
§ Ibid.
¶ Evag. l. 3, c. 30.

C'eſt pour cela qu'Anaſtaſe fut mis dans le troiſieme Parti, qu'on nommoit le Parti des Incertains ou des Héſitans.

Il y avoit dans l'Empire trois Partis puiſſants, dont chacun vouloit anéantir les deux autres. Anaſtaſe, environné d'ennemis puiſſans, ménageoit ces trois Partis, & ſur-tout les Catholiques, dont il redoutoit plus le zele. De l'inquiétude, il paſſa à la haine, & ne ſe vit pas plutôt délivré de la guerre de Perſe, qu'il ſe déclara plus ouvertement en faveur des Eutychiens; il obligea ceux qu'il croyoit attachés au Concile de Chalcédoine, & tous ſes Gardes, à recevoir l'Edit de réunion de l'Empereur Zenon, & choiſit tous ſes officiers parmi les Eutychiens.

Macédonius, Patriarche de Conſtantinople, s'oppoſa de toutes ſes forces aux deſſeins de l'Empereur. Le peuple adoroit ſon Evêque; l'Empereur ne ſe croyoit point en ſûreté dans Conſtantinople; il fit enlever Macédonius, & mit à ſa place un nommé Timothée, exila les Partiſans les plus zelés de Macédonius, & fit brûler les Actes du Concile de Chalcédoine.

Lorſque le Prêtre arrivoit à l'Autel, c'étoit un uſage dans l'Egliſe d'Orient, que le peuple chantât: *Dieu Saint, Dieu Fort, Dieu Immortel*, & c'eſt ce qu'on nommoit le *Triſagion.* *

Pierre le Foulon avoit ajouté au Triſagion ces mots, *qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous.*

Cette addition, qui pouvoit avoir un bon ſens, étoit employée par les Eutychiens; & devint ſuſpecte aux Catholiques; ils jugerent qu'elle contenoit la Doctrine des Eutychiens Théopaſchites, qui prétendoient que la Divinité avoit ſouffert.

Timothée ne fut pas plutôt ſur le Siege de Conſtantinople, qu'il ordonna qu'on chanteroit le Triſagion, avec l'addition faite par Pierre le Foulon: cette innovation déplut aux Fideles de Conſtantinople, cependant ils chantoient le Triſagion, avec l'addition, parce qu'ils craignoient d'irriter l'Empereur.

Mais un jour des Moines entrerent dans l'Egliſe, & au lieu de cette addition chanterent un verſet de Pſeaume; le peuple s'écria auſſi-tôt, les Orthodoxes ſont venus bien à propos; tous les Partiſans du Concile de Chalcédoine chanterent avec les Moines le verſet du Pſeaume; les Eutychiens le trouverent mauvais; on interrompt l'Office, on ſe bat dans l'Egliſe, le

* Photius, Bibl. Cod. 212.

Peuple ſort, s'arme, porte par la ville le carnage & le feu, & ne s'appaiſe qu'après avoir fait périr plus de dix mille hommes. *

Anaſtaſe, après la ſédition, ſongea plus ſérieuſement que jamais à éteindre un parti ſi redoutable, & réſolut de faire condamner le Concile de Chalcédoine : il mit tout en uſage pour y réuſſir : il flatta, menaça, perſécuta, & fit recevoir la condamnation du Concile par beaucoup d'Evêques.

Après s'être aſſuré par ce moyen de leur conſentement ; il fit aſſembler à Sidon un Concile, compoſé de quatre-vingts Evêques, qui condamnerent le Concile de Chalcédoine, excepté Flavien d'Antioche & un autre, qui s'oppoſerent à ce Décret, & furent dépoſés.

Flavien ne quitta cependant pas Antioche : on lui envoya des Moines pour le contraindre à ſouſcrire au Concile de Sidon : ils voulurent uſer de violence ; des Moines Orthodoxes accoururent au ſecours de Flavien, le Peuple ſe mit de la partie, défendit ſon Evêque, fit main baſſe ſur les Moines Eutychiens, & il y eut un horrible carnage. †

L'Empereur étoit environné d'Eutychiens ; il chaſſa Flavien, & mit ſur le Siege d'Antioche Severe, Eutychien ardent & célébre : ſous cet Uſurpateur les Catholiques furent perſécutés dans tout le Patriarchat d'Antioche.

Tandis que Anaſtaſe employoit toute ſon autorité pour forcer les Catholiques à condamner le Concile de Chalcédoine, un de ſes Généraux nommé Vitalien, ſe déclara le protecteur des Catholiques, leva, dans l'eſpace de trois jours une armée formidable, &, ſur le refus que l'Empereur fit de rétablir dans leurs Sieges les Evêques Catholiques qu'il avoit chaſſés, s'empara de la Mœſie, de la Thrace, defit les troupes de l'Empereur, & s'avança devant Conſtantinople avec ſon armée victorieuſe. §

Anaſtaſe envoya une grande ſomme d'argent à Vitalien, promit de rappeller les Evêques exilés, aſſura qu'il convoqueroit un Concile pour terminer les différens de Religion, & Vitalien s'éloigna de Conſtantinople, & congédia ſon armée.

L'Empereur donna pendant quelque-tems l'eſpérance qu'il

* Evag. l. 3, c. 33, 44. Vita Theodoſ.
† Ibid. c. 32.
§ Evag. l. 3, c. 32.

executeroit

exécuteroit ſes promeſſes, s'appliqua à ſe concilier le cœur du Peuple, donna des Charges à Vitalien, & lorſqu'il crut n'avoir plus rien à craindre de Vitalien, fit de nouveaux efforts pour anéantir l'autorité du Concile de Chalcédoine, & mourut ſans avoir pu réuſſir. *

Juſtin, Préfet du Prétoire, fut élu par les Soldats, & ſuccéda à Anaſtaſe : le nouvel Empereur chaſſa les Eutychiens des Siéges qu'ils avoient uſurpés, rétablit les Orthodoxes, & ordonna que le Concile de Chalcédoine ſeroit reçu dans tout l'Empire. Les Evêques Catholiques s'occuperent à réparer les malheurs de l'Egliſe ; on aſſembla des Conciles, on dépoſa les Eutychiens, ils furent bannis, exilés, punis, comme les Catholiques l'avoient été ſous Anaſtaſe.

Juſtinien, qui ſuccéda à Juſtin ſon oncle, ſe déclara pour les Orthodoxes : l'Impératrice au contraire favoriſoit les Eutychiens ; elle obtint de l'Empereur que l'on tînt des Conférences, pour réunir, s'il étoit poſſible, les Catholiques & les Eutychiens : la Conférence n'opéra point la réunion, & elle fut ſuivie d'une nouvelle Loi des plus ſévéres contre les Eutychiens, qui ne furent plus alors que tolérés.

Ils étoient cependant encore en grand nombre. Severe, qui ſous Anaſtaſe avoit été Patriarche d'Antioche, y avoit multiplié les Eutychiens ou Acephales, qui rejettoient le Concile de Chalcédoine : il avoit établi ſur le Siége d'Edeſſe Jacques Baradée ou Zanzale, qui en fut chaſſé par les Empereurs Romains, ſe retira ſur les Terres des Perſes, parcourut tout l'Orient, ordonna des Prêtres, inſtitua des Evêques, & forma la Secte des Jacobites.

Severe chaſſé d'Antioche, & obligé de ſe cacher, ordonna dans ſa retraite Sergius pour lui ſuccéder, & les Eutychiens eurent toujours un Patriarche d'Antioche caché.

Enfin, après la mort de Théodoſe, Patriarche d'Alexandrie, que l'Empereur avoit exilé, trois Evêques Eutychiens, cachés dans les Déſerts de l'Egypte, ordonnerent à ſa place Pierre Zejage, & perpétuerent ainſi, preſque ſecrettement, leurs Patriarches juſqu'au commencement du ſeptieme ſiécle.

De nouvelles querelles Théologiques s'éleverent entre les Moines d'Egypte, ſur la Doctrine d'Origene. Juſtinien, par habitude ou par goût, s'en mêla, & donna un Edit contre la Doctrine d'Origene : les partiſans d'Origene, qui d'ailleurs

* Ibid.

étoient opposés au Concile de Chalcédoine, que les ennemis d'Origene défendoient, persuaderent à l'Empereur que s'il condamnoit Théodore de Mopsueste, Théodoret & Ibas, comme il avoit condamné Origene, il rendroit à l'Eglise tous les Eutychiens qui ne rejettoient le Concile de Chalcédoine, que parce qu'il avoit approuvé les Ecrits de ces Evêques.

Justinien ne demanda pas mieux que de les condamner, & donna un Edit contre ces trois Evêques, quoique morts.

L'Edit de l'Empereur produisit une grande contestation; on crut qu'il portoit atteinte à l'autorité du Concile de Chalcédoine, il fallut un nouveau Concile pour terminer cette affaire, & ce Concile est le cinquieme Concile général de l'Eglise, & le second Concile général tenu à Constantinople.

Justinien, qui avoit fait condamner les trois chapitres, à la sollicitation d'Eusebe de Césarée, qui étoit Eutychien dans le cœur, tomba enfin lui-même dans l'Eutychianisme des Incorruptibles. *

Il employa pour faire recevoir cette erreur, tous les moyens qu'il avoit employés pour faire recevoir le Concile de Chalcédoine; mais la mort arrêta ses desseins. †

Les Eutychiens reprirent donc un peu faveur sur la fin de Justinien & sous ses successeurs, qui s'occuperent à les reconcilier avec les catholiques; & les efforts que l'on fit pour cette réunion, produisirent une nouvelle Hérésie, qui étoit comme une branche de l'Eutychianisme, & qui occupa tous les esprits; c'est le Monothélisme.

L'Eutychianisme paroissoit donc absolument éteint dans toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Les conquêtes des Sarrasins le firent reparoître avec éclat dans l'Orient & dans l'Egypte, d'où il passa dans l'Arménie & dans l'Abyssinie. Voyez les art. COPHTES, JACOBITES, ARMÉNIENS, ABYSSINS.

Les Eutychiens, au milieu des troubles dont ils avoient rempli l'empire, agitoient mille questions frivoles, se divisoient sur ces questions, & se persécutoient cruellement: telle fut la question qui s'éleva sur l'incorruptibilité de la chair de J. C. avant sa Résurrection. Le peuple d'Alexandrie se sou-

* Il y avoit des Eutychiens; il y en avoit qui soutenoient que J. C. avoit pris un Corps incorruptible, & qui n'étoit point sujet aux infirmités naturelles.

† Evagr. l. 4, c. 39, 40, 41. Baron, ad an. 363. Pagi, ad an. 365.

leva contre ſon Evêque, qui avoit pris le parti de l'affirmative ; les Acéphales, qui reconnoiſſoient deux natures en Jeſus-Chriſt ; mais qui ne vouloient pas ſouſcrire au Concile de Chalcédoine ; les Théopaſchites, qui croyoient que la Divinité avoit été crucifiée, & qui avoient pour Chef Pierre le Foulon. Voyez *Nicephore*, *Hiſt. Eccleſ. l.* 18. *c.* 53. *Leont. de Sectis Eutych.*

L'Eutychianiſme a été combattu par Théodoret, Evêque de Cyr, dans vingt-ſept livres, dont on trouve l'extrait dans la Bibliothéque de Photius, Cod. 46.) & dans trois Dialogues intitulés l'*Immuable*, l'*Inconfus*, l'*Impaſſible* ; par Gelaſe, dans un livre intitulé *des deux Natures* ; par Vigile, qui écrivit cinq livres contre Neſtorius & contre Eutyches ; par Maxence & par Ferrand, & par beaucoup d'autres, que Léonce indique dans ſon Ouvrage contre les Eutychiens & les Neſtoriens. Voyez *la Collection de Caniſius*, *édit. de Baſnage*, *& la Bibliot. de Photius*, *Cod.* 29, 30

F

FAMILLE, ou MAISON D'AMOUR, c'eſt le nom que prit une Secte, qui faiſoit conſiſter la perfection & la Religion dans la Charité, & qui excluoit l'Eſpérance & la Foi comme des imperfections. Les aſſociés de la Famille d'Amour faiſoient donc profeſſion de ne faire que des actes de charité, & de s'aimer ; c'eſt pour cela qu'ils prétendoient ne compoſer qu'une Famille, dont tous les membres étoient unis par la charité.

Ils aimoient tous les hommes, & croyoient qu'on ne devoit jamais ni ſe quereller, ni ſe haïr, parce qu'on avoit ſur la Religion des opinions différentes.

La charité mettoit, ſelon ces Sectaires, l'homme au-deſſus des Loix, & le rendoit impeccable.

Cette Secte avoit pour Auteur un certain Henri Nicolas de Munſter, qui ſe prétendit d'abord inſpiré, & qui ſe donna bientôt pour un homme déifié. Il ſe vantoit d'être plus grand que J. C. qui, diſoit-il, n'avoit été que ſon type, ou ſon image.

Vers l'an 1540, il tâcha de pervertir Théodore Volkarts Kornheert ; leurs diſputes furent auſſi fréquentes qu'inutiles ; car, quand Nicolas ne ſavoit plus que répondre à Théodore, il avoit recours à l'eſprit, qui lui ordonnoit, diſoit-il, de ſe taire. Cet Enthouſiaſte ne laiſſa pas de ſe faire bien des

Disciples, qui, comme lui, se croyoient des hommes déifiés.

Henri Nicolas fit quelques Livres ; tels furent l'Evangile du Royaume, la Terre de Paix, &c.

La Secte de la Famille d'Amour reparut en Angleterre au commencement du dix-septieme siécle (1604,) & présenta au Roi Jacques une Confession de Foi, dans laquelle elle déclare qu'ils sont séparés des Brouinistes. Cette Secte fait profession d'obéir aux Magistrats, de quelque Religion qu'ils soient ; c'est un point fondamental chez eux. *

FANATIQUE ; ce mot, selon quelques-uns, vient d'un mot grec, qui signifie lumiere, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour signifier un homme illuminé, inspiré.

D'autres prétendent qu'il vient du mot *Fanum*, qui signifie Temple, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour désigner un homme qui fait des extravagances autour des Temples, & qui prophétise en insensé. †

Quoi qu'il en soit de ces étymologies, le mot Fanatique signifie aujourd'hui un homme, qui, prenant les effets d'une imagination déréglée pour les inspirations du S. Esprit, se croit instruit des vérités de la Foi par une illumination extraordinaire, & fait des actions déraisonnables & extravagantes de dévotion & de piété.

Les Fanatiques ne forment donc point une Secte particuliere, & il s'en trouve dans toutes les Sectes, comme il y en a dans toutes les Religions.

Du mot Fanatique on a fait Fanatisme, c'est-à dire, une disposition d'esprit qui fait prendre pour une inspiration divine les fantômes d'une imagination déréglée. On voit, par cette définition, que l'Histoire du Fanatisme n'est pas une des portions les moins intéressantes de l'Histoire de l'Esprit Humain ; mais cet objet n'appartient pas à notre Ouvrage, nous avons seulement voulu expliquer ici le mot *Fanatique*, parce que nous nous en servons souvent.

FELIX, Evêque d'Urgel en Catalogne, enseigna que J. C. selon l'humanité, n'étoit que fils adoptif de Dieu, comme les hommes sont appellés dans l'Ecriture *Enfans de Dieu*. Le nom de Fils de Dieu, n'étoit, selon Felix d'Urgel, qu'une

* Stockman Lexicon, voce Familliſtæ, Hist. de la Réf. des Pays Bas, par Brandt, t. 1, p. 84.

† Voyez Hofman, Lexic, Godefroy, sur le Digeste, l. 21, tit. de Edil. edict. Leg. 1, §. 9, 10. Vossius Etymol. Du Cange, Gloss.

maniere d'exprimer plus particuliérement le choix que Dieu avoit fait de l'humanité de J. C.

Les Sarrasins, ou les Arabes, après avoir battu plusieurs fois les troupes d'Héraclius, se rendirent maîtres de la Syrie & de l'Égypte; ils se répandirent ensuite en Afrique, prirent Carthage, se mirent en possession de la Numidie & de la Mauritanie, & par le moyen du Comte Julien, s'emparerent de l'Espagne.

Les Sarrasins, Maîtres de l'Espagne, donnerent aux Chrétiens des Juges de leur Religion, comme l'avoient pratiqué en Asie les Caliphes, qui avoient même admis des Evêques dans leurs conseils. Les chrétiens furent encore mieux traités sous Abdalazil, son fils & son successeur.

L'Espagne fut par ce moyen remplie de Chrétiens, de Juifs, & de Mahométans qui cherchoient tous à se convertir, & qui se proposoient des difficultés.

Le principal article de la croyance des Mahométans, est l'Unité de Dieu; ils traitent d'idolâtres tous ceux qui reconnoissent quelque nombre dans la Divinité: ils reconnoissent bien J. C. comme un grand Prophête, qui avoit l'esprit de Dieu; mais ils ne peuvent souffrir qu'on dise que J. C. est Dieu, & Fils de Dieu par sa nature.

Les Juifs étoient alors, & sont encore aujourd'hui, dans les mêmes principes, quoique le Messie soit annoncé par les Prophêtes, comme le Fils naturel de Dieu.

Les Juifs & les Mahométans attaquoient donc les chrétiens sur la Divinité de Jesus-Christ, & prétendoient qu'on ne devoit pas lui donner le titre de Fils de Dieu.

Pour répondre à ces difficultés, sans altérer le Dogme de l'Unité de Dieu, les Chrétiens d'Espagne disoient que J. C. n'étoit point Fils de Dieu par sa nature, mais par adoption: il paroît que cette réponse avoit été adoptée par des Prêtres de Cordoue, & qu'elle étoit assez communément reçue en Espagne. *

Elipand, qui avoit été disciple de Felix d'Urgel, le consulta pour savoir ce qu'il pensoit de Jesus-Christ, & s'il le croyoit fils naturel, ou fils adoptif.

Felix répondit que J. C. selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif ou *nuncupatif*, c'est-à-dire, de nom seulement, & il soutint son sentiment dans des écrits.

* Alcuin, Ep. 15.

J. C. étant, selon Felix d'Urgel, un nouvel homme, devoit aussi avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere génération, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer notre origine que d'Adam; ainsi dans la seconde génération, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption, que par J. C. qui a reçu l'une & l'autre; la premiere de la Vierge sa mere, la seconde, en son Baptême.

J. C. en son humanité est fils de David, fils de Dieu: or il est impossible qu'un homme ait deux peres, selon la nature: l'un est donc naturel, & l'autre adoptif.

L'adoption n'est autre chose, que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté, & l'Ecriture attribue tous ces caracteres à J. C. *

Pour faire voir que J. C. comme homme, n'est que Dieu nuncupatif, c'est-à dire, de nom, il raisonnoit ainsi, suivant le témoignage de J. C. même, l'Ecriture nomme Dieu ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçue; donc, comme J. C. participe à la nature humaine, il participe aussi à cette dénomination de la divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à toutes les autres graces.

S. Pierre dit que J. C. faisoit des miracles, parce que Dieu étoit né avec lui. †

Saint Paul dit que Dieu étoit en J. C. se réconciliant le monde. †

Ils ne disent pas que J. C. étoit Dieu. ¶

Comme Dieu, J. C. est essentiellement bon; mais comme homme, quoiqu'il soit bon, il ne l'est pas essentiellement, & par lui-même: s'il a été vrai Dieu dès qu'il a été conçu dans le sein de la Vierge, comment dit-il dans Isaïe, que Dieu l'a formé son serviteur dans le sein de sa mere.

Se peut-il faire que celui qui est vrai Dieu, soit serviteur par sa conduite, comme J. C. dans la forme d'esclave? Car on prouve qu'il est fils de Dieu & de sa servante, non-seulement par obéissance, comme la plupart le veulent, mais par sa nature; en quelle forme sera-t-il éternellement soumis au

* Alcuin, l. 1, 2, 3, cont. Felicem.
† Act. 10, v. 38.
† Cor. 2, c. 4, v. 19.
¶ Alcuin, ibid.
§ Isaïæ, 49, v. 5.

pere ; s'il n'y a aucune différence entre sa divinité & son humanité. *

J. C. est un Médiateur, un Avocat auprès du Pere pour les pécheurs ; ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais de l'homme qu'il a pris.

Pour prouver toutes ces propositions, Felix d'Urgel citoit plusieurs passages de l'Ecriture & des Peres, détournés de leur vrai sens & tronqués : il se fondoit principalement sur la liturgie d'Espagne, dans laquelle il étoit dit souvent que le Fils de Dieu a adopté la nature humaine.

On répondoit à Felix d'Urgel que l'Eglise étoit en paix, lorsque son sentiment avoit commencé à se répandre, & que ce sentiment l'avoit troublée : on lui fit voir que son sentiment n'étoit au fond, quoiqu'il pût dire, que le Nestorianisme, puisque si l'on distingue en J. C. deux fils, l'un naturel, & l'autre adoptif, il falloit nécessairement que la nature humaine & la nature divine fussent deux personnes en J. C. : car dès le premier instant que J. C. s'est incarné, le Verbe & la nature humaine sont unis d'une union hypostatique, il n'y a dans le Verbe qu'une personne, & l'homme a tous les titres de la divinité ; d'où il suit qu'il faut dire que le Fils de Marie est Dieu par sa nature, ce qui ne veut rien dire autre chose, si ce n'est, que la même personne, qui est Fils de Marie, est Fils de Dieu par la génération éternelle. C'est ainsi que dans l'ordre naturel, quoique l'ame du Fils ne soit pas sortie du Pere, comme son corps, il ne laisse pas d'être tout entier le propre Fils de celui qui a produit son corps.

Si le Fils de la Vierge n'est que le Fils adoptif de Dieu, de quelle personne de la Trinité est-il fils ? Sans doute de la personne du Fils qui a pris la nature humaine, il ne sera donc que le Fils adoptif du Pere éternel.

On se trompe, lorsqu'on prétend prouver que J. C. n'est pas proprement Dieu, parce qu'il est dit que Dieu étoit en lui : car il faudroit dire aussi que le Verbe n'est point Dieu, ni le Pere même, puisque Jesus-Christ dit, mon Pere est en moi, & je suis dans mon Pere. On fit voir que Felix d'Urgel appliquoit mal les passages des Peres, ou qu'il les avoit tronqués, & l'on prouva que tous étoient contraires à son sentiment. †

* Alcuin, l. 5.

† Alcuin, loc. cit. Paulin d'Aquillée, Benoît d'Aniane, les

La principale difficulté de Felix d'Urgel consistoit, en ce que l'homme n'étant point essentiellement, & par sa nature, uni à la divinité, l'homme n'étoit en Jesus-Christ Fils de Dieu, que par élection & par choix.

Cette difficulté n'étoit qu'un sophisme : si l'on n'a égard qu'à l'élévation de la nature humaine à l'union hypostatique du Verbe, on peut fort bien dire que le Fils de Marie est Fils de Dieu par grace ; car c'est de la pure grace du Verbe éternel, qu'il a voulu prendre en lui la nature humaine, & sans grace, jamais cette proposition n'eut lieu ; *l'homme est Dieu, le Fils de Marie est Fils de Dieu* : ainsi si l'on regarde le principe par lequel l'incarnation s'est faite à cet égard, le Fils de Marie est Fils de Dieu par grace.

Mais, si l'on considere la nature humaine unie hypostatiquement au Verbe, ou pour me servir des termes de l'Ecole, si l'on considere l'union hypostatique, *in facto esse*, il est clair que le Fils de Marie est Fils de Dieu par nature ; car après l'incarnation, la nature divine & la nature humaine ne faisant qu'une personne, il est clair que la même personne, qui est le Fils de Marie, est Fils de Dieu par la génération éternelle. *

Felix d'Urgel fut condamné dans le Concile de Ratisbonne ; & abjura son erreur, qu'il reprit après qu'il fut retourné dans son Diocèse. On le cita au Concile de Francfort, dans lequel il fut déposé de l'Episcopat à cause de ses fréquentes rechutes, & relégué à Lyon pour le reste de sa vie, qu'il finit sans être détrompé. Voyez le P. le Cointe an. 799. n. 1617.

FLAGELLANS. Pénitens fanatiques & attrabilaires, qui se fouettoient impitoyablement, & qui attribuoient à la flagellation plus de vertu qu'aux Sacremens, pour effacer les péchés.

Rien n'est plus conforme à l'esprit du Christianisme, que la mortification des sens & de la chair : Saint Paul châtioit son corps, & le réduisoit en servitude. Cet esprit de mortification conduisit dans les déserts les Pénitens de l'Orient, où ils pratiquoient des austérités incroyables ; il ne paroît pas

Lettres du Pape Adrien dans le Concile de Francfort, qui se trouvent dans les Conciles de France du P. Sirmond, t. 2. Dans la Bibliotheque des Peres, t. 4. part. 2. Dans les Conciles du P. Labe, t. 7. p. 1014.

* Voyez la Réfut. de Nestorius à son article.

que les flagellations volontaires aient fait partie des austérités que pratiquoient les premiers pénitens ; mais il est certain que les flagellations étoient employées par les Tribunaux civils pour châtier les coupables. *

On regarda donc les flagellations comme des expiations : la flagellation de J. C. & l'exemple des Apôtres & des Martyrs firent regarder les flagellations volontaires, non-seulement comme des œuvres satisfactoires, mais encore comme des œuvres méritoires, qui pouvoient obtenir le pardon des péchés de ceux qui exerçoient sur eux cette mortification, & de ceux pour lesquels ils les offroient à Dieu ; on cita des exemples de damnés rachetés par ces flagellations ; la superstition & l'ignorance reçurent avidement ces impostures, & les flagellations devinrent fort fréquentes dans l'onzieme & le douzieme siecle ; enfin ces idées produisirent sur la fin du treizieme siecle (1160) la Secte des Flagellans, dont un Moine de Sainte Justine de Padoue rapporte ainsi la naissance.

Lorsque toute l'Italie, dit-il, étoit plongée dans toutes sortes des crimes & de vices, tout d'un coup une superstition inouie se glisse d'abord chez les Pérusiens, ensuite chez les Romains, & de là se répandit presque par tous les peuples d'Italie.

La crainte du dernier jugement les avoit tellement saisis, que Nobles, Roturiers, de tout état, se mettent tout nuds, & marchent par les rues en procession, chacun avoit son fouet à la main & se fustigeoit les épaules, jusqu'à ce que le sang en sortît : ils poussoient des plaintes & des soupirs, & versoient des torrens de larmes : ces exemples de pénitence eurent d'abord d'heureuses suites, on vit beaucoup de réconciliations, de restitutions, &c.

Ces Pénitens se répandirent bientôt dans toute l'Italie; mais le Pape ne voulut point les approuver, & les Princes ne leur permirent point de former des établissemens dans leurs Etats. †

Près d'un siecle après que cette Secte eut paru pour la premiere fois, la peste qui se fit sentir en Allemagne (au milieu du quatorzieme siecle), ressuscita tout-à-coup la Secte des Flagellans ; les hommes attroupés couroient le pays,

* Boileau, Hist. des Flagellans, c. 9.
† Boileau, ibid.

ils avoient un Chef principal & deux autres Supérieurs auxquels ils obéiſſoient aveuglément, ils avoient des étendards de ſoie cramoiſy & peints, ils les portoient à leurs proceſſions, & traverſoient de cette maniere les Villes & les Bourgs.

Le peuple s'attroupoit pour jouir de ce ſpectacle, & lorſqu'il étoit aſſemblé, ils ſe fouettoient & liſoient une lettre qu'ils diſoient être en ſubſtance la même choſe qu'un Ange avoit apportée de l'Egliſe de Saint Pierre à Jéruſalem, par laquelle l'Ange déclaroit que J. C. étoit irrité contre les dépravations du ſiecle, & que Jeſus-Chriſt prié par la bienheureuſe Vierge & par l'Ange, de faire grace à ſon peuple, avoit répondu, que ſi les pécheurs vouloient obtenir miſéricorde, il falloit que chacun ſortît de ſa patrie, & qu'il ſe flagellât durant trente-quatre jours en mémoire du tems que J. C. avoit paſſé ſur la terre, ils firent une grande quantité de Proſélytes.

Clément VI condamna cette Secte, les Evêques d'Allemagne, conformément à ſon Bref, défendirent les aſſociations des Flagellans, & cette Secte ſe diſſipa. *

Elle reparut dans la Miſnie, vers le commencement du quinzieme ſiecle, 1414.

Un nommé Conrard renouvella la fable de la lettre apportée par les Anges ſur l'Autel de Saint Pierre de Rome, pour l'inſtitution de la flagellation : il prétendit que c'étoit l'époque de la fin de l'autorité du Pape, & de celle des Evêques, qui avoient perdu toute juriſdiction dans l'Egliſe, depuis l'établiſſement de la ſociété des Flagellans ; que les Sacremens étoient ſans vertu, que la vraie Religion n'étoit que chez les Flagellans, & qu'on ne pouvoit être ſauvé, qu'en ſe faiſant baptiſer de leur ſang. L'Inquiſiteur fit arrêter ces nouveaux Flagellans, & l'on en brûla plus de quatre-vingt-onze. †

Si les Flagellans étoient devenus plus forts que l'Inquiſiteur, ils auroient fait brûler l'Inquiſiteur, & tous ceux qui n'auroient pas voulu ſe flageller.

Il y a encore aujourd'hui des Confrairies de Flagellans ; qu'il faut bien diſtinguer des Sectaires dont nous venons de

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 36 Natal. Alex. in ſæc. 13 & 16.

† Contin. de Fleury, t. 21, p. 206.

parler, il se trouve de ces Confrairies en Italie, en Espagne, & en Allemagne. Le F. Mabillon vit à Turin le Vendredi Saint une procession de Flagellans à gage : « ils commencerent, » dit-il, à se fouetter dans l'Eglise cathédrale en attendant Son » Altesse Royale, ils se fouettoient assez lentement, ce qui » ne dura pas une demie heure ; mais d'abord que ce Prince » parut, ils firent tomber une grêle de coups sur leurs épau- » les déjà déchirées, & alors la procession sortit de l'Eglise. » Ce seroit une institution pieuse, si ces gens se fustigoient » ainsi par une douleur sincere de leurs péchés, & dans » l'intention d'en faire une pénitence publique, & non pour » donner au monde une espece de spectacle. » *

Gerson écrivit contre les Flagellans, & crut qu'il falloit que les Prélats, les Pasteurs, & les Docteurs réprimassent cette Secte par leurs exhortations, & les Princes par leur autorité. †

L'Abbé Boileau a attaqué les flagellations volontaires. §

Le P. Gretzer en a pris la défense, M. Thiers a écrit contre l'histoire des Flagellans : cette réfutation est longue, foible & ennuyeuse. ¶

FRATRICELLES ou FREROTS. Le desir de se distinguer par une sainteté extraordinaire n'étoit pas moins vif en Italie qu'en Allemagne, où il avoit produit les Beguards vers le quatorzieme siecle. Quelques Freres Mineurs obtinrent de Célestin V, la permission de vivre en Hermites, & de pratiquer à la lettre la Regle de S. Francois.

Beaucoup de Religieux, sous prétexte de mener une vie plus retirée & plus parfaite, sortirent de leur Couvent ; beaucoup de Laïcs les imiterent, & tous ces aspirans à une sainteté extraordinaire se réunirent, s'appellerent Freres, & formerent une Secte ; les Franciscains s'appelloient Freres, & les Séculiers Frerots ou Fratricelles, ou Bisoches.

Ces troupes de Moines, échappés de leurs Couvents, vivoient sans regle, sans Supérieur ; & faisoient consister toute la perfection Chrétienne dans un renoncement absolu à toute

* Musæum Italicum, p. 80.

† Gerson, t. 2, p. 666.

§ Hist. Flagellantium.

¶ De Spontanea Disciplinatum seu Flagellorum Cauce, Coloniæ 1660, in-12. Critique de l'Hist. des Flagellans, par J. B. Thiers.

propriété, parce que la pauvreté faiſoit le caractere principal de la Regle de S. François, à laquelle étoient ſinguliérement attachés les Freres Macerota & un autre Franciſcain qui avoient donné naiſſance à cette Secte.

Les Fratricelli ſe promenoient ou chantoient, & pour obſerver plus ſcrupuleuſement le vœu de pauvreté, ne travailloient jamais, de peur d'avoir en travaillant droit à quelque choſe: comme les Maſſilliens, ils diſoient qu'il falloit prier ſans ceſſe, de peur d'entrer en tentation; & ſi on leur reprochoit leur oiſiveté, ils diſoient que leur conſcience ne leur permettoit pas de travailler pour une nourriture qui périt, ils ne vouloient travailler que pour une nourriture céleſte, & ce travail ſpirituel conſiſtoit à méditer, à chanter, à prier.

Malgré ce renoncement à tout, les Fratricelles ne manquoient de rien, une multitude d'Artiſans, de Charbonniers, de Bergers, de Charpentiers, abandonnerent leurs travaux, leurs maiſons, leurs troupeaux, & prirent l'habit des Fraticelli. Tous les Religieux mécontens de leur état, & ſur-tout des Franciſcains, ſous prétexte d'obſerver plus exactement la Regle de Saint François; quitterent leurs Convens & groſſirent la Secte des Fratricelli, qui ſe répandit en Toſcane, en Calabre, &c.

Jean XXII vit les abus de ces aſſociations, il les défendit & excommunia les Frerots & les fauteurs. †

Les Fratricelli attaquerent l'autorité qui les foudroyoit, & ſe fonderent ſur le ſpécieux prétexte de la pauvreté Evangélique, qui faiſoit la premiere obligation de l'Ordre de S. François & du Chriſtianiſme.

Ils ne nioient point l'autorité du Pape, ils prétendoient ſeulement la reſtraindre, & croyoient que ſon excommunication ne pouvoit nuire aux Frerots: 1°. parce qu'ils avoient été approuvés par Céleſtin V, & qu'un Pape ne pouvoit détruire ce que ſon prédéceſſeur avoit établi: 2°. parce que leur ſociété étoit autoriſée dans l'Evangile; & que le Pape ne pouvoit rien contre ce qui eſt dans l'Evangile; 3°. enfin pour trancher la queſtion ſans retour, ils diſtinguerent deux Egliſes, l'une étoit toute extérieure, riche, poſſedoit des domai-

* An. 1294. D'Argentré, Collect. Jud. Raynald, ad an. 1317, n. 56.

† Ibid.

nes, & des dignités; le Pape & les Evêques dominoient dans cette Eglise, & pouvoient en exclure ceux qu'ils excommunioient : mais il y avoit une autre Eglise toute spirituelle, qui n'avoit pour appui que sa pauvreté, pour richesse que ses vertus; Jesus-Christ étoit le Chef de cette Eglise, & les Frerots en étoient les membres : le Pape n'avoit sur cette Eglise aucun empire, aucune autorité, & ses excommunications ne pouvoient exclure personne de cette Eglise.

De ce principe, les Frerots conclurent que hors de leur Eglise, il n'y avoit point de Sacremens, que les Ministres pécheurs ne pouvoient les conférer : en développant ce principe fondamental de leur Schisme, ils renouvellerent différentes erreurs des Donatistes, des Albigeois & des Vaudois. *

Ils se disperserent dans toute l'Italie pour prêcher ces erreurs, & souleverent les Fideles contre le Pape.

Jean XXII écrivit à tous les Princes contre les Frerots; & chargea tous les Inquisiteurs de les juger rigoureusement. †

Pour se concilier les Princes, que Jean XXII excitoit contre les Frerots, ces Sectaires mêlerent à leurs erreurs des propositions contraires aux prétentions des Papes; ils soutenoient que le Pape n'étoit pas plus le successeur de S. Pierre, que les autres Evêques; que le Pape n'avoit aucun pouvoir dans les Etats des Princes Chrétiens, & qu'il n'avoit nulle part à aucune puissance coactive.

Le concours de tous ces artifices soutint quelque-tems les Frerots contre l'autorité du Pape : cependant on en brûla beaucoup, mais ils réparoient leurs pertes par de nouveaux prosélytes; & enfin n'ayant plus, ni Eglises, ni Ministres, ils prétendirent que les Frerots avoient tous le pouvoir d'absoudre & de consacrer, & qu'il étoit inutile de prier dans les Eglises consacrées.

Les Franciscains unirent leurs efforts aux ordres des Papes, pour l'extinction des Frerots : & la Secte des Frerots après avoir résisté long-tems aux attaques des Papes, se dissipa, les restes passerent en Allemagne, & y subsisterent sous la pro-

* Raynald, ad an. 1318, n. 460.
† Ibid.

tection de Louis de Baviere, qui haïſſoit Jean XXII, & elle ſe confondit avec les Beguards.

Le nom de Frerots fut donné indiſtinctement à cette multitude de Sectes qui inondérent l'Europe dans le treizieme ſiecle, & au commencement du quatorzieme. Ces Sectes tomberent dans les déſordres les plus horribles, elles renouvellerent toutes les infamies des Gnoſtiques & des Adamites : elles prétendoient que, ni Jeſus-Chriſt, ni les Apôtres n'avoient obſervé la continence, & qu'ils avoient eu leurs propres femmes, ou celles des autres. Parmi ces Sectaires, il y en avoit qui ſoutenoient que l'adultere & l'inceſte n'étoient point des crimes, lorſqu'on les commettoit dans leur ſecte. *

Tel eſt à-peu-près le tableau que nous offre un ſiecle ignorant ; précédé par des ſiecles plus ignorans encore, & pendant leſquels on n'avoit épargné, ni le ſang, ni le fer ; l'Europe Chrétienne étoit remplie d'armées de Croiſés, de buchers, & d'Inquiſiteurs : on avoit détruit les Hérétiques, & l'on s'étoit appliqué à corriger les déſordres qu'ils reprochoient aux Catholiques : on avoit entrepris de réformer les mœurs ; mais on n'avoit point éclairé les eſprits ; & la réformation dans les mœurs, laquelle avoit été regardée comme un préſervatif contre la ſéduction des Albigeois & des Vaudois, avoit conduit à toutes les erreurs, & produit les Frerots, les Beguards, la Secte de Segarel, &c. parce que cette réformation n'avoit pour principe qu'une piété ſans lumiere.

FRERES DE LA PAUVRE VIE ; c'eſt le nom que prenoient les diſciples de Dulcin ; ils s'appelloient ainſi eux-mêmes, ſous prétexte qu'ils avoient renoncé à tout, pour ne vivre que de la vie Apoſtolique.

FREROTS. Voyez FRATRICELLES.

FRERES POLONOIS : c'eſt un nom que les Sociniens prirent pour montrer que la charité régnoit entre eux, & que leur confraternité étoit inviolable.

G

GENTILIS VALENTIN. Voyez SOCINIENS.

GILBERT DE LA PORRÉE, naquit à Poitiers dans l'onzieme ſiecle.

* D'Argentré, loc. cit.

Les Ecoles de Philoſophie & de la Théologie s'étoient alors multipliés dans l'Occident : on avoit apporté en France les livres d'Ariſtote, les Commentaires d'Averroës ſur ce Philoſophe, les interprétations de Porphyre, & des cathégories attribuées à Saint Auguſtin. *

La Logique, à laquelle on réduiſoit preſque toute la Philoſophie, n'étoit que l'art de ranger les objets dans de certaines claſſes, de leur donner différens noms, d'analyſer, pour ainſi dire, ces noms, de diſtinguer les différentes qualités des objets, de marquer leurs différences & leurs rapports.

Toute la Philoſophie conſiſtoit à traiter de la ſubſtance, de la qualité, des attributs, & de ſemblables abſtractions. †

Cette méthode paſſa dans les Ecoles de la Théologie, & l'on traita les différens objets de la Théologie, ſelon les regles de la dialectique.

Les Théologiens des ſiecles précédens n'écrivoient ſur les vérités théologiques, que lorſque le beſoin de défendre la vérité les obligeoit à écrire : mais, lorſque la dialectique fut introduite dans les Ecoles de la Théologie, on traita les différens objets de la Théologie, par goût, pour ſon plaiſir, & l'on vit paroître une foule de Traités de Théologie.

Gilbert de la Porrée ſuivit le goût de ſon ſiecle : il s'étoit beaucoup appliqué à l'étude de la Philoſophie, il avoit enſuite étudié la Théologie, il avoit même compoſé pluſieurs ouvrages théologiques, & il avoit traité les dogmes de la Religion, ſelon la méthode des Logiciens.

Ainſi, par exemple, en parlant de la Trinité, il avoit examiné la nature des perſonnes divines, leurs attributs, leurs propriétés, il avoit examiné quelle différence il y avoit, entre l'eſſence des perſonnes & leurs propriétés, entre la nature divine & Dieu, entre la naure divine & les attributs de Dieu.

Comme tous ces objets avoient des définitions différentes, Gilbert de la Porrée jugea que tous ces objets étoient différens, que l'eſſence, ou la nature de Dieu, ſa divinité, ſa ſageſſe, ſa bonté, ſa grandeur n'eſt pas Dieu, mais la forme par laquelle il eſt Dieu.

* Ducheſne, t. 4, p. 239. Mabillon, Annal. Bened. l. 71, pag. 28, Hiſt. Littéraire de France, t. 9, p. 45, 180.
† Hiſt. Litt. t. 7, p. 130.

Voilà, ce me semble, le vrai sentiment de Gilbert de la Porrée ; ainsi il regardoit les attributs de Dieu, & la Divinité, comme des formes différentes, & Dieu, ou l'Etre souverainement parfait, comme la collection de ces formes : voilà l'erreur fondamentale de Gilbert de la Porrée ; d'où il avoit conclu que les propriétés des personnes divines n'étoient pas ces personnes, que la nature divine ne s'étoit pas incarnée.

Gilbert de la Porrée conserva tous ces principes, lorsqu'il fut élû Evêque de Poitiers, & les expliqua dans un discours qu'il fit à son Clergé.

Arnaud & Calon ses deux Archidiacres le déférerent au Pape Eugene III, qui étoit alors à Sienne sur le point de passer en France : lorsqu'il y fut arrivé, il fit examiner l'accusation qu'on avoit portée contre l'Evêque de Poitiers. Ce Prélat fut appellé à une assemblée qui se tint à Paris en 1247, & ensuite au Concile de Rheims, qui se tint l'année suivante, & dans lequel on condamna les sentimens de Gilbert de la Porée, qui rétracta ses erreurs, & se réconcilia sincérement avec ses Archidiacres. Quelques-uns de ses disciples persévererent dans leurs sentimens, mais ils ne formerent point un parti. Ainsi voilà un Philosophe qui reconnoît sincérement qu'il s'est trompé, & les Philosophes ses disciples ne font point une Secte rebelle & factieuse : il en fut ainsi d'Abaelard dans le même siecle. *

L'erreur de Gilbert de la Porrée détruisoit, comme on le voit, la simplicité de Dieu, & c'est par cette conséquence que Saint Bernard combattit ses principes.

Il paroît que cet Evêque supposoit que la substance de Dieu n'avoit point par elle-même les attributs ou les propriétés qui font la divinité, mais que la collection de ces attributs, qui faisoient la divinité, étoit une espece de forme qui s'unissoit à la substance divine, ou même qui ne lui étoit point essentielle.

Ainsi l'Etre suprême, ou l'Etre par soi-même, selon Gilbert de la Porrée, n'étoit pas essentiellement sage, éternel, bon, &c. parce qu'il ne renfermoit point dans son idée la collection des attributs qui faisoient la Divinité.

La substance de l'Etre nécessaire, n'étoit Dieu, que par-

* Voyez sur Gilbert de la Porrée, Petau, Dogm. Théol. tom. 1. l. 2, c. 8. D'Argentré, Collect. Jud. Dup. 12e siecle, c. 8. Natal, Alex. Hist. Eccles. sæc. 31. art. 9.

ce que

re que la collection de ces attributs étoit unie à sa substance.

Nous croyons donc qu'on ne doit pas confondre l'opinion des Scotistes avec l'erreur de Gilbert de la Porrée : car les Scotistes croient bien que les attributs de Dieu sont distingués de son essence, mais ils croient pourtant qu'ils naissent nécessairement de cette essence, comme de leur source ou de leur principe ; & que l'existence par soi-même, renferme nécessairement l'infinité, l'intelligence, la bonté, & toutes les perfections.

GNOSIMAQUE, ce mot est composé de deux mots grecs. *Genosis*, qui signifie *science*, & *Make*, qui signifie *Destruction*. On appella de ce nom certains Hérétiques du septieme siecle, qui condamnoient les sciences & toutes les connoissances, même celles qu'on acqueroit par la lecture de l'Ecriture Sainte ; parce que pour être sauvé, il falloit bien vivre, & non pas être savant. *

GNOSTIQUES, ce mot signifie homme savant & célebre.

Les premiers Hérétiques prirent ce nom, parce qu'ils se vantoient d'avoir des connoissances & des lumieres extraordinaires.

C'est une question parmi les savans, de savoir si les Gnostiques étoient une Secte particuliere, ou si l'on ne donnoit pas ce nom à toutes les Sectes qui se piquoient d'enseigner une doctrine élevée & difficile.

Il est certain que les Peres & les Auteurs Ecclésiastiques ont donné ce nom aux disciples de Simon, aux Basilidiens, &c.

Cependant Saint Epiphane, Saint Augustin, &c. nous parlent des Gnostiques, comme d'une Secte particuliere, qui avoit pris le nom de Gnostique, parce qu'elle croyoit entendre mieux les choses divines, que les autres Sectes. Saint Epiphane sur-tout parle des Gnostiques, comme d'une Secte qu'il connoit, & qui avoit une doctrine particuliere, qu'il avoit connue par la lecture des livres que les Gnostiques avoient composés, ce qui ne seroit point contraire à l'usage dans lequel on étoit de donner le nom de Gnostiques à ceux qui avoient adopté quelques uns des principes des Gnostiques : d'ailleurs on n'opposa au sentiment de S. Epiphane aucune difficulté réelle.

* Damascen de Hær. Hær. 88.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, nous allons tâcher de démêler quels étoient les principes généraux des Gnoſtiques, & comment ces principes adoptés ſucceſſivement par différens Hérétiques, ont pris différentes formes, & produit des Sectes différentes. *

S. Paul avertit Timothée d'éviter les nouveautés profanes; & tout ce qu'oppoſe une ſcience fauſſement appellée *Gnoſe*, dont quelques-uns faiſant profeſſion, ſe ſont égarés dans la foi : de ne point s'amuſer à des fables & à des généalogies ſans fin, qui ſervent plutôt à exciter des diſputes, qu'à établir par la foi le véritable édifice de Dieu.

Il paroît par ce paſſage de S. Paul, & par S. Epiphane; que le caractere principal de la *Gnoſe*, étoit d'imaginer une foule de générations d'Eons ou de Génies, auxquels ils attribuoient la production du monde & tous les événemens : voici vraiſemblablement l'origine de leur ſentiment.

Les Gnoſtimes reconnoiſſoient un Etre ſuprême qui exiſtoit par lui-même, & qui donnoit l'exiſtence à tous les Etres; mais ils crurent trouver dans le monde des irrégularités, des déſordres, des contradictions, & ils conclurent que le monde n'étoit pas ſorti immédiatement des mains de l'Etre ſuprême, ſouverainement ſage, & infiniment parfait. Il falloit, ſelon eux, qu'il eût une cauſe moins parfaite, & ils ſuppoſerent que l'Etre ſuprême avoit produit un Etre moins parfait que lui.

Cette premiere production ne ſuffiſoit par pour créer le monde, car on y voyoit des mouvemens contraires, & une grande variété de phénomenes contraires, & qu'on ne pouvoit attribuer à une ſeule & même cauſe : on imagina donc que cette premiere production avoit donné l'exiſtence à d'autres êtres.

Ce premier pas fait, on imagina différentes puiſſances dans le monde, à meſure que l'on crut en avoir beſoin pour expliquer les phénomenes qu'on obſervoit, & l'on forma de ces puiſſances des idées analogues aux effets qu'on leur attribuoit : de-là vinrent toutes les générations d'Eons, de Génies ou d'Anges, tels que le *Nous*, ou l'Intelligence, le *Logos* ou le Verbe, la *Phroneſe*, ou la Prudence, *Sophia* & *Dynamis*, ou la Sageſſe & la puiſſance, &c.

* Prima ad Tim. 6, v. 20. Hamond, Diſſertat. de Jure Epiſcopatus, applique aux Gnoſtiques un très grand nombre de Paſſages de S. Paul.

C'eſt à peu-près ainſi qu'Héſiode expliquoit le débrouillement du cahos & la formation du monde par l'amour, &c. & c'eſt à peu-près ainſi que les Péripatéticiens imaginoient des vertus ou qualités occultes pour tous les phénomenes.

L'objet principal des Gnoſtiques n'étoit pas d'expliquer les phénomenes de la nature, mais de rendre raiſon de ce que l'hiſtoire nous apprenoit ſur le peuple Juif, & ce que les Chrétiens racontoient de Jeſus-Chriſt.

Ils ſuppoſerent donc pluſieurs mondes produits par les Anges, ils ſuppoſerent qu'un de ces Anges gouvernoit le monde, ils imaginerent tantôt plus, tantôt moins de mondes & d'Anges, & leur attribuerent des qualités différentes, ſelon qu'ils imaginoient les choſes.

Ainſi, beaucoup reconnoiſſoient deux principes; l'un bon & l'autre mauvais.

D'autres diſoient qu'il y avoit dix cieux qu'ils nommoient à leur fantaiſie, le Principe du ſeptieme en remontant, étoit *Sabaoth*, ſelon quelques-uns d'eux; c'eſt lui, diſoient-ils, qui a fait le ciel & la terre; les ſix cieux qui ſont au deſſus de lui, & pluſieurs Anges lui appartiennent: ils le faiſoient auteur de la loi des Juifs: ils diſoient qu'il avoit la forme d'un âne ou d'un cochon, ce qui a vraiſemblablement ſervi de fondement au reproche que les Payens faiſoient aux premiers Chrétiens, d'adorer un âne: on ne ſait pourquoi ils avoient fait du Prince du ſeptieme ciel, un âne ou un cochon, ce n'étoit, vraiſemblablement qu'un emblême.

Ils mettoient dans le huitieme ciel leur *Barbelo*, qu'ils nommoient tantôt le pere, tantôt la mere de l'Univers. On aſſure que ceux qui prirent le nom de Gnoſtiques diſtinguoient le Créateur de l'Univers, du Dieu qui s'eſt fait connoître aux hommes par ſon Fils, qu'ils reconnoiſſent pour le Chriſt. *

S. Irenée aſſure que quoiqu'ils euſſent des ſentimens fort différens ſur Jeſus-Chriſt, ils s'accordoient néanmoins à nier ce que dit Saint Jean, que le verbe s'eſt fait chair, voulant tous que le Verbe de Dieu & le Chriſt qu'ils mettoient entre les premieres productions de la Divinité, eut paru ſur la terre ſans s'incarner, ſans naître, ni de la Vierge, ni de quelqu'autre maniere que ce fût.

* Aug. Hær. c. 6. Ep. 26, c. 10, n. 91. Epiph. Hær. 26. Tert. Apol. c. 16. Iræn.

Comme Jesus-Christ n'étoit venu que pour le salut des hommes, c'est à-dire, selon les Gnostiques pour les éclairer, les instruire ; ils ne lui faisoient faire que ce qui étoit nécessaire pour cet objet, & les apparences de l'humanité suffisoient, selon les Gnostiques, pour remplir cet objet.

Pour sauver les hommes, il ne falloit, selon les Gnostiques, que les éclairer : leur corruption & leur attachement à la terre étoient l'effet de leur ignorance sur la grandeur, sur la dignité de l'homme, & sur sa destination originelle.

Depuis que les ames humaines étoient enchaînées dans des organes corporels, c'étoit par l'entremise des sens qu'on éclairoit l'esprit, & Jesus-Christ avoit eu besoin de prendre les apparences d'un corps ; pour pouvoir converser avec eux & pour les instruire ; mais il ne s'étoit point uni à ce corps phantastique, comme notre ame est unie au corps humain : cette union eut dégradé le Sauveur, & elle n'étoit pas nécessaire pour instruire les hommes ; ainsi l'ouvrage de la rédemption n'étoit de la part de J. C. qu'un ministere d'instruction.

La doctrine de Jesus-Christ pouvoit être enseignée à tous les hommes, parce que tous avoient les organes propres à écouter & à entendre un homme qui parle, mais tous n'étoient pas susceptibles de l'instruction que Jesus-Christ avoit apportée sur la terre.

D'après les principes des Pythagoriciens & des Platoniciens, les Gnostiques distinguoient dans la nature trois parties, la nature matérielle ou *Hylique*, la nature *Psychique* ou animale, & la nature *Pneumatique* ou spirituelle.

Ils admettoient entre les hommes à peu-près les mêmes différences, & distinguoient toute la masse de l'humanité, en hommes matériels ou *Hyliques*, en hommes animaux ou *Psychiques* & en hommes spirituels ou *Pneumatiques*.

Les premiers étoient des automates qui n'obéissoient qu'aux mouvemens de la matiere, qui étoient incapables de recevoir aucune idée, de suivre un raisonnement, & de s'instruire : tout en eux dépendoit de la matiere, ils subissoient toutes vicissitudes qu'elle éprouvoit, & n'avoit point d'autre sort qu'elle.

Les hommes animaux ou Psychiques n'étoient pas intraitables, comme les hommes matériels, ils n'étoient pas incapables de raisonner, mais ils ne pouvoient s'élever au-dessus des choses sensibles, & jusqu'aux objets purement intellec-

tuels ; ils ne pouvoient donc se sauver que par leurs actions : c'est-à-dire, apparemment qu'ils pouvoient se perdre ou se sauver, selon que par leurs actions, ils acquéroient des habitudes qui les détacheroient de la terre, ou qui les y attacheroient.

Les spirituels au contraire s'élevoient au-dessus des sens & à la contemplation des objets purement spirituels ils ne perdoient jamais de vue leur origine & leur destination, rien n'étoit capable de les attacher à la terre, & ils triomphoient de toutes les passions qui tyrannisent les autres hommes.

Les Gnostiques prétendoient donc s'occuper à rechercher dans l'Ecriture des sens cachés, des vérités sublimes, & par le moyen de ses vérités se rendre inaccessibles aux passions.

L'esprit humain peut bien s'élever jusqu'à ces spéculations, peut-être n'est-il pas impossible qu'il s'y soutienne un instant, mais cette sublimité ne peut être son état sur la terre. Chaque homme réunit les trois especes d'hommes, dans lesquels les Gnostiques divisoient le genre humain ; le Gnostique le mieux convaincu de sa perfection étoit en effet matériel, animal & spirituel ; le poids de son corps le faisoit bientôt retomber sur la terre ; la sensibilité animale rentroit dans ses droits, les passions renaissoient & s'enflammoient.

Tous les Gnostiques livroient donc la guerre aux passions, & chacun d'eux pour les vaincre, employoit des armes différentes, les uns pour triompher des passions, se séparerent des objets qui les faisoient naître, & s'interdirent tout ce qui les fortifioit ; les autres les désarmerent, pour ainsi-dire, en épuisant leurs ressources ; ceux-ci pour les combattre avec plus d'avantage, vouloient les connoître, & pour les bien connoître, se livroient à tous leurs mouvements & s'observoient, ceux-là les regardoient comme des distractions importunes, qui troubloient l'homme dans la contemplation des choses célestes, & dont il falloit se débarrasser en satisfaisant, ou même en prévenant tous les desirs : le crime & l'avilissement de l'homme ne consistoient point, selon ces Gnostiques, à satisfaire les passions mais à les regarder comme la source du bonheur des hommes, & comme sa fin.

On conçoit aisément que de pareils principes conduisoient à tous les désordres possibles & comment les Gnostiques

en partant du projet de la plus ſublime perfection ; tombèrent dans la plus honteuſe débauche.

Les Gnoſtiques prétendoient allier les vérités & la morale du Chriſtianiſme avec ces principes, ou plutôt ils regardoient ces principes comme la perfection de Jeſus-Chriſt. Voici comment un Evêque Gnoſtique juſtifioit ſa Secte. « J'imite, » diſoit-il, ces transfuges qui paſſent dans le camp ennemi, » ſous prétexte de leur rendre ſervice, mais en effet pour les » perdre. Un Gnoſtique, un Savant doit connoître tout: car » quel mérite y a-t'il à s'abſtenir d'une choſe que l'on ne » connoît pas ? le mérite ne conſiſte pas à s'abſtenir des plaiſirs, mais à en uſer en maître, à tenir la volupté ſous » ſon empire, lorſqu'elle nous tient entre ſes bras ; pour moi, » c'eſt ainſi que j'en uſe, & je ne l'embraſſe que pour l'étouffer. » *

Enfin, il y eut des Gnoſtiques, qui en cherchant à connoître le jeu & l'empire des paſſions pour en triompher, & pour vivre en purs eſprits, tomberent inſenſiblement dans une opinion contraire, & crurent que les hommes n'étoient en effet que des animaux ; que cette ſpiritualité dont ils s'étoient énorgueillis, étoit une chimere, & qu'ils ne différoient des quadrupedes, des reptils, ou des volatiles, que par la configuration de leurs organes : tels furent cette branche de Gnoſtiques que l'on nomma *Borborites*.

Les Gnoſtiques, comme on vient de le voir, ſe diviſerent en différentes branches, qui prirent différens noms, tirés tantôt du caractere diſtinctif de leur ſentiment, tantôt du Chef de la Secte, tels furent les *Barbelonites*, les *Floriens*, les *Phibeonites*, les *Zachéens*, les *Borborites*, les *Coddiens*, les *Lévites*, les *Eutuchites*, les *Stratiorites*, les *Ophrites*, les *Séchiens*.

Quelques-uns des Gnoſtiques recevoient l'Ancien & le Nouveau Teſtament, ils attribuoient à l'eſprit de vérité ce qui ſembloit les favoriſer, & ce qui les combattoit ; ils l'attribuoient à l'eſprit du menſonge : car ils vouloient que les prophéties vinſſent de différens Dieux.

Ils avoient un livre qu'ils diſoient avoir été compoſé par Noria, femme de Noé, un poëme intitulé *l'Evangile de la perfection*, *l'Evangile d'Eve*, les *Livres de Seth*, *les Révélations d'Adam*, les *Queſtions de Marie & ſon accouchement*, la *Prophétie de Bahuba*, *l'Evangile de Philippe*. †

* Clem. Alex. Strom. l. 3, p. 411.

† Epiph. Hær, 26. Aug. Iræn. loc. cit.

Le ſyſtême moral des Gnoſtiques avoit pour baſe fondamentale le ſyſtême métaphyſique des émanations, c'eſt-à-dire, ce ſyſtême qui ſuppoſoit qu'il y avoit un Etre ſouverainement parfait, dont tous les Etres particuliers ſortoient, comme la lumiere ſort du ſoleil : on peut voir l'expoſition de ce ſyſtême aux articles CABBALE, BASILIDE, VALENTIN, MARC.

Les Gnoſtiques ſe ſont perpétués juſqu'au quatrieme ſiécle, comme on peut le voir dans Saint Epiphane, héréſie vingt-ſixieme.

GOMAR (François), Théologien Proteſtant & Profeſſeur de Leyde, connu par ſa diſpute avec Arminius.

Calvin avoit enſeigné que Dieu prédeſtinoit également les élus à la gloire, & les réprouvés à la damnation éternelle ; qu'il produiſoit dans l'homme le crime & la vertu, parce que l'homme étoit ſans liberté, & déterminé néceſſairement dans toutes ſes actions.

Cette doctrine enſeignée par Luther avoit été attaquée par ſes propres diſciples : & parmi les Proteſtans, il s'étoit toujours élevé quelque Théologien qui l'avoit combattue, elle le fut par Arminius, Théologien de Leyde & Collegue de Gomar. Gomar prit la défenſe de Calvin, & ſoutint que le ſentiment d'Arminius tendoit à rendre les hommes orgueilleux & arrogans, & qu'elle ôtoit à Dieu la gloire d'être l'auteur des bonnes diſpoſitions de l'eſprit & du cœur de l'homme.

Avec ces déclamations, Gomar mit dans ſes intérêts les Miniſtres, les Prédicateurs, & le peuple : nous avons expoſé à l'article *Hollande*, comment le Prince Maurice prit parti pour les Gomariſtes, & profita de cette querelle pour faire périr Barnevelt.

Les Gomariſtes obtinrent qu'on aſſemblât un Synode, où l'on diſcuta les ſentimens d'Arminius & la doctrine de Calvin : les actes de ce Synode ſon bien rédigés, mais la doctrine de Calvin y eſt extrêmement changée, on y abandonne le Décret abſolu par lequel ce Réformateur prétend que Dieu a deſtiné de toute éternité la plus grande partie des hommes aux flammes éternelles, & qu'en conſéquence il les a mis dans un enchaînement de cauſes qui les conduit au crime & à l'impénitence finale.

On ſuppoſe dans ce Synode que le Décret de damner, a eu pour motif la chute de l'homme & le péché originel ; ce Synode ſuppoſe que tous les hommes étant coupables du pé-

ché originel, & naiſſans enfans de colere ; ils naiſſent tous dignes de l'enfer ; que Dieu par ſa miſéricorde a réſolu d'en tirer quelques-uns de la maſſe de perdition, & de les faire mourir dans la juſtice, tandis qu'il y laiſſe les autres.

A l'égard de la liberté, le Synode ne le nie pas ouvertement, comme Luther & Calvin : on reconnoît dans l'homme des forces naturelles pour connoître & pratiquer le bien ; mais on ſoutient que ſes actions ſont toujours vicieuſes, parce qu'elles partent toujours d'un cœur corrompu : on reconnoît que la grace n'agit pas dans l'homme comme dans un tronc, ou comme dans un automate, qu'elle conſerve à la volonté ſes propriétés, & qu'elle ne la force point malgré elle, c'eſt-à-dire qu'elle ne la fait point vouloir ſans vouloir. *

Quelle étrange Théologie, dit M. Boſſuet ! n'eſt-ce pas vouloir tout embrouiller, que s'expliquer ſi foiblement ſur le libre arbitre. †

On ne reprochera pas de ſemblables variations à l'Egliſe Catholique ; elle a toujours condamné également les Pélagiens qui nioient la néceſſité de la grace, les Sémi-Pélagiens qui nioient ſa gratuité & la prédeſtination, les Prédeſtinatiens qui nioient la liberté, & qui prétendoient que Dieu avoit créé un certain nombre d'hommes pour les damner, que les Réprouvés n'avoient point de graces pour ſe ſauver, & que Dieu n'en accordoit qu'aux Elus.

Voilà la doctrine de l'Egliſe Catholique, doctrine ſur laquelle elle n'a jamais varié, quelque liberté qu'elle ait accordée aux Théologiens pour expliquer ces dogmes ; elle n'a jamais permis de propoſer ou de défendre ces explications, qu'autant que les Théologiens reconnoiſſoient qu'elles ne combattoient point la doctrine de l'Egliſe contre les Pélagiens contre les Semi-Pélagiens, & contre les Prédeſtinatiens. Que l'on juge après cela, ſi c'eſt avec quelque fondement, que Baſnage & Jurieu prétendent que l'Egliſe Catholique a varié ſur la prédeſtination & ſur la grace.

GONSALVE (Martin) natif de Cuenca en Eſpagne, prétendit qu'il étoit l'Ange Saint Michel à qui Dieu avoit réſervé la place de Lucifer, & qui devoit combattre un jour contre l'Ante-Chriſt : l'Inquiſiteur pour réfuter la viſion de

* Corpus & Syntagma, Confeſſionum Fidei, in-4. Hiſt. de la Réforme des Pays-bas, par Brandt, t. 2.

† Boſſuet, Hiſt. des Variat. l. 14.

Martin Gonſalve, fit périr ce malheureux dans les flammes.

Il eut un diſciple nommé Nicolas le Calabrois, qui le voulut faire paſſer après ſa mort pour le Fils de Dieu : il prêcha que le S. Eſprit devoit un jour s'incarner, & que Gonſalve délivreroit au jour du jugement tous les damnés par ſes prieres.

Nicolas le Calabrois prêcha ces erreurs à Barcelone, il fut condamné par l'Inquiſiteur, & mourut au milieu des flammes.

Gonſalve parut dans le quatorzieme ſiecle. *

GORTHÉE diſciple de Simon le Magicien : il ne fit dans la doctrine de ſon Maître que de légers changemens, ſelon quelques auteurs.

Gorthée eſt mis par d'autres au nombre des ſept premiers Hérétiques, qui, après l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt, corrompirent la doctrine de l'Egliſe naiſſante, & dont on connoît plutôt les noms que les dogmes : nous ſavons ſeulement qu'ils combattoient le culte que les Apôtres & les Chrétiens rendoient à Jeſus-Chriſt, & qu'ils nioient la réſurrection des morts. †

GOTESCALQUE ou GODESCALQUE : voyez l'art. PRÉDESTINATIENS.

GRECS, Schiſme des Grecs, c'eſt la ſéparation de l'Egliſe de Conſtantinople, d'avec l'Egliſe Romaine.

Pour être en état de mieux juger du poids des plaintes des Grecs contre l'Egliſe Romaine, nous avons cru qu'il étoit à propos de rappeller en peu de mots l'origine de la grandeur du Patriarche de Conſtantinople.

Avant la tranſlation du Siege de l'empire romain à Conſtantinople, il y avoit dans l'Egliſe trois Patriarches : le Patriarche de Rome, le Patriarche d'Antioche, & le Patriarche d'Alexandrie. Outre ces trois Patriarches, il y avoit trois Dioceſes qui étoient ſoumis chacun à un Primat, & qui ne relevoient d'aucun Patriarche : ces trois Dioceſes étoient, le Dioceſe d'Aſie qui étoit ſoumis au Primat d'Epheſe, le Dioceſe de Thrace, qui étoit ſoumis au Primat d'Héraclée, & le Dioceſe de Pont, qui étoit ſoumis au Primat de Céſarée. §

L'Egliſe de Conſtantinople n'avoit point encore d'Evêque

* Dup. 14e. ſiecle. Natal. Alex. 24. ſæc. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 376, an. 1356.

† Theodor. Hæret. Fab. l. 1, c. 1. Conſtit. Apol. l. 6, c. 6 Nicephore, Hiſt. Eccl. l. 4, c. 7. Ittigius, de Hær. ſect. 1, c. 3 §. 5.

§ Pagi, ad an. 37. Orients Chriſt. t. Patriarch. Conſtantin. c. 1

ou cet Evêque n'étoit pas considérable, & il étoit soumis au Métropolitain d'Héraclée. *

Depuis la translation du Siege de l'Empire Romain à Constantinople, les Evêques de cette ville devinrent considérables, & obtinrent enfin le rang de juridiction sur la Thrace, sur l'Asie, & sur le Pont. †

Insensiblement, ils s'éleverent au-dessus des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & prirent enfin le titre de Patriarche Œcuménique ou Universel.

Les Papes s'étoient opposés constamment aux entreprises des Patriarches de Constantinople, & avoient conservé tous leurs droits, & un grand crédit dans tout l'Orient.

Photius, qui voyoit que les Papes seroient un obstacle invincible aux prétentions des Patriarches de Constantinople, entreprit de se séparer de l'Eglise latine, prétendant qu'elle étoit engagée dans des erreurs pernicieuses. §

Le projet de Photius n'eut pas le succès qu'il en espéroit; il fut chassé de son Siege; & après un schisme assez court, l'Eglise Romaine & l'Eglise Grecque se réunirent.

Il restoit cependant des causes secrettes de rupture entre les deux Eglises; les Patriarches ne se relâchoient point sur leurs prétentions au titre de Patriarche universel, & les Papes s'y opposoient constamment.

Ainsi les causes de division que Photius avoit imaginées ne pouvoient manquer de faire renaître le Schisme, pour peu qu'il se trouvât sur le Siege de Constantinople un Patriarche ambitieux, aimé du peuple, & puissant auprès de l'Empereur.

Ce Patriarche fut Michel Cerularius: il vit que l'Eglise Romaine seroit un obstacle insupportable aux desseins ambitieux des Patriarches, & que pour régner absolument sur l'Orient, il falloit séparer l'Eglise Grecque de l'Eglise Latine: Photius avoit tracé cette route à l'ambition des Patriarches.

Michel Cerularius mit dans ses intérêts l'Evêque d'Acride, Métropolitain de Bulgarie, & ils écrivirent tous deux une lettre à Jean, Evêque de Trani dans la Pouille, afin qu'il la communiquât au Pape & à l'Eglise d'Occident. Cette lettre contient quatre griefs contre l'Eglise Latine; 1°. qu'elle se sert de pain azyme dans la célébration des Saints Mysteres; 2°.

* Panoplia adversus Schisma Græcorum.
† Ibid.
§ Voyez l'art. Photius. Baron. Dup. Oriens Christ.

que les Latins mangent du fromage, des animaux & des viandes étouffées; 3°. qu'on jeûne les Samedis dans l'Eglise Latine; 4°. que les Latins ne chantent point *Alleluya* dans le Carême. *

Sur d'aussi frivoles prétextes, Michel Cerularius fit fermer les Eglises de Constantinople, & ôta à tous les Abbés & à tous les Religieux qui ne voulurent pas renoncer aux cérémonies de l'Eglise Romaine, les Monasteres qu'ils avoient à Constantinople.

Léon IX. répondit à cette lettre, éleva beaucoup la dignité de l'Eglise Romaine, reprocha au Patriarche son ingratitude envers les Papes, justifia l'Eglise Latine sur les pratiques que Michel lui reprochoit.

Soit que Cerularius desirât effectivement la paix, soit que Constantin, qui avoit besoin du Pape & de l'Empereur d'Occident contre les Normands qui étoient sur le point de s'emparer de tout ce qui lui restoit en Italie, obligeât ce Patriarche à dissimuler pour quelque-tems, il écrivit au Pape pour le supplier de donner la paix à l'Eglise; l'Empereur lui écrivit aussi pour lui témoigner qu'il vouloit procurer la réunion des deux Eglises.

Le Pape envoya des Légats à Constantinople; l'Empereur les reçut très-favorablement; le Patriarche refusa de conférer avec eux & même de les voir.

Les Légats ne pouvant vaincre l'obstination de Michel Cerularius, l'excommunierent publiquement & en présence de l'Empereur & des Grands.

Le Patriarche, irrité de cette excommunication & de l'espece d'approbation que l'Empereur y avoit donnée, excita une sédition, & l'Empereur n'osa plus s'opposer à l'acte de Schisme que Cerularius méditoit: ce Patriarche excommunia les Légats, mit tout en usage pour rendre le Pape odieux, & pour étendre le Schisme; il chercha de nouveaux sujets de rupture entre l'Eglise de Constantinople & l'Eglise Romaine, & les plus légeres différences dans la liturgie ou dans la discipline, devinrent des crimes énormes.

Après la mort de Constantin, l'Empire passa à Théodore, & ensuite à Michel: le Schisme continuoit, mais l'Empereur ne le favorisoit point. Michel VI, pour se rendre agréable au Sénat & au peuple, choisit parmi eux les Gouverneurs &

* Ibid.

les autres principaux Officiers de l'Empire : les Officiers de l'armée irrités de cette préférence élurent pour Empereurs Isaac Comnene.

Le Patriarche, qui ne disposoit pas à son gré de Michel, voulut aussi avoir un Empereur qui dépendit de lui, fit soulever le peuple, feignit de le calmer, & paroissant céder à la force & au desir de préserver l'Empire d'une ruine entiere, fit ouvrir les portes de Constantinople à Isaac Comnene ; en même-tems, il envoya quatre Métropolitains à Michel VI, surnommé *Stratioticus*, qui lui déclarent qu'il falloit nécessairement pour le bien de l'empire, qu'il y renonçât.

Mais, dit Michel aux Métropolitains, que me promet donc le Patriarche au lieu de l'Empire ; Le Royaume céleste, lui répondirent les Métropolitains: sur cela Michel quitta la pourpre, & se retira dans sa maison ou dans un Monastere.

Isaac, plein de reconnoissance, donna un grand crédit au Patriarche *

Cerularius en abusa bientôt : il voulut prendre une autorité souveraine ; & menaça l'Empereur, s'il ne suivoit ses conseils, de lui faire perdre la Couronne qu'il lui avoit mise sur la tête. L'Empereur, qui redoutoit le pouvoir de Cerularius sur l'esprit du peuple, le fit arrêter secrettement, l'envoya en exil où il mourut, & plaça sur le Siege de Constantinople, Constin Lichnude, & le Schisme continua ; mais les Papes entretenoient cependant des liaisons avec les Empereurs. †

De puissants motifs attachoient les Empereurs de Constantinople aux Papes : on étoit dans la fureur des Croisades, dont le Pape dirigeoit la marche, & qu'il pouvoit faire agir en faveur de l'Empire d'Orient : d'ailleurs les démêlés des Empereurs d'Occident & des Papes, firent renaître dans l'esprit des Empereurs d'Orient, l'espérance de recouvrer un jour l'Italie.

Les Papes profiterent de ces dispositions pour entretenir avec les Grecs des liaisons, & pour faire tomber la haine & les préjugés qui éloignoient les Grecs de l'Eglise Romaine.

Cette intelligence des Empereurs & des Papes fut interrompue par le massacre des Latins qui étoient à Constantinople

* Zonar, le 18. Cedren, p. 801. Ducange, Gloss.
† Curopalat, Psellus, Zonat.

sous l'empire d'Andronic, & par la prise de Constantinople par les armées des Latins.

L'Empire se trouvoit alors divisé entre les Latins, Théodore Lascaris qui s'étoit retiré à Nicée, & les petits-fils d'Andronic qui avoient établi l'Empire de Trébisonde.

Les Latins avoient un Patriarche à Constantinople, & Germain, Patriarche Grec, s'étoit retiré à Nicée.

Cinq Freres Mineurs qui étoient Missionnaires en Orient, proposerent à ce Patriarche de travailler à la réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine, le Patriarche Germain en rendit compte à l'Empereur Jean Vatace, qui approuva le projet, & Germain écrivit au Pape & aux Cardinaux.

Dans cette lettre, le Patriarche de Constantinople qui aspiroit à un Empire absolu sur toute l'Eglise, le successeur de Cerularius qui prétendoit élever les Empereurs sur le trône, & les en faire descendre, ce Patriarche, dis-je, dans sa lettre reproche au Pape son empire tyrannique, ses exécutions violentes, & les redevances qu'il exigeoit de ceux qui lui étoient soumis : de son côté le Pape reprochoit au Patriarche l'injustice de ses prétentions, l'ingratitude des Patriarches envers l'Eglise Romaine : il comparoit le Schisme des Grecs au Schisme de Samaric, & déclaroit que les deux glaives lui appartenoient.

Ces deux lettres font voir qu'il y avoit peu de dispositions sinceres à la paix entre le Pape & le Patriarche ; cependant le Pape envoya des Religieux, qui eurent avec les Grecs des conférences, où l'on s'échauffa beaucoup de part & d'autre, & enfin dans lesquelles on réduisit tous les sujets de controverses à deux points, la procession du S. Esprit, & l'usage du pain azyme : on disputa beaucoup sur ces deux points, & l'on se sépara sans s'être accordé sur quoi que ce soit.

Théodore Lascaris, qui succéda à Vatace, ne marqua pas beaucoup de desir pour la réunion des Grecs & des Latins ; mais Michel Paléologue qui s'empara de l'Empire après Théodore Lascaris, ayant repris Constanotinple sur les Latins, prévit que le Pape ne manqueroit pas d'armer contre lui les Princes d'Occident, & résolut de réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine, pour se délivrer de ces terribles Croisades qui faisoient trembler les Empereurs dans Constantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Caire, & les Tartares même dans la Perse.

Michel Paléologue envoya donc des Ambaſſadeurs au Pape, lui donna les titres les plus flatteurs & lui témoigna un grand deſir de voir les deux Egliſes réunies.

Urbain V, qui occupoit le Siege de Saint Pierre, témoigna une grande joie des diſpoſitions de Michel Paléologue, & du deſir qu'il avoit de conclurre l'union des deux Egliſes : « en » ce cas, dit-il, à l'Empereur ; nous vous ferons voir » combien la puiſſance du Saint Siege eſt utile aux Princes » qui ſont dans ſa Communion ; s'il leur arrive quelque guerre » ou quelque diviſion, l'Egliſe Romaine, comme bonne » mere, leur ôte les armes des mains, & par ſon autorité » les oblige à faire la paix : ſi vous rentrez dans ſon ſein, » continue-t-il, elle vous appuyera, non-ſeulement du ſe- » cours des Génois & des autres Latins, mais s'il eſt beſoin, » des forces des Rois & des Princes Catholiques du monde » entier : mais tant que vous ſerez ſéparé de l'obéiſſance du » Saint Siege, nous ne pouvons ſouffrir en conſcience que » les Genois, ni quelqu'autre Latin que ce ſoit, vous don- » nent du ſecours ». *

La réunion de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine, devint donc un objet de politique, & l'Empereur mit tout en uſage pour la procurer. Après des difficultés ſans nombre, l'Empereur envoya au Concile de Lyon des Ambaſſadeurs, qui préſenterent une profeſſion de Foi, telle que le Pape l'avoit exigée, & une lettre de vingt-ſix Métropolitains d'Aſie, qui déclaroient qu'ils recevoient les articles, qui juſqu'alors avoient diviſé les deux Egliſes. †

L'Empereur croyoit la réunion des deux Egliſes néceſſaire au bien de l'Empire, mais le Clergé & le Peuple regardoient cette réunion comme le renverſement de la Religion, & comptoient pour rien la conſervation d'un Empire, où le peuple depuis ſi long-tems n'éprouvoit que des malheurs, que la Religion ſeule avoit rendus ſupportables par l'eſpérance du bonheur qu'elle promet aux Fideles.

Tout le monde ſe ſouleva contre le projet de la réunion ; & le trouble augmenta par les actes d'autorité que l'Empereur employa pour amener le Clergé, les Evêques, les Moines à ſon ſentiment.

Le Deſpote d'Epire, & le Duc de Patras, déclarerent

* Fleury, l. 85, n. 18.

† Reginald, ad an. 1274, n. 68.

qu'ils regardoient comme hérétiques ; le Pape, l'Empereur, & tous ceux qui étoient soumis au Pape.

L'Empereur assembla contr'eux des armées, mais il ne put trouver des Généraux qui voulussent combattre les Schismatiques, & le Duc de Patras assembla environ cent Moines, plusieurs Abbés, huit Evêques qui tinrent un Concile dans lequel le Pape, l'Empereur, & tous ceux qui vouloient l'union furent anathématisés.

Michel n'abandonnoit point le projet de la réunion, & sévissoit contre tous ceux qui s'y opposoient ; mais la sévérité ne faisoit qu'allumer le fanatisme. Constantinople étoit remplis de libelles contre l'Empereur : il fit publier une loi qui portoit peine de mort contre ceux, qui ayant trouvé un libelle diffamatoire, au lieu de le brûler, le liroient, ou le laisseroient lire.

Cette loi n'arrêta, ni la licence, ni la curiosité : elle porta dans tous les cœurs une haine implacable contre l'Empereur, & fit naître dans tous les esprits un grand mépris pour la Majesté Impériale.

Ce fut dans ce tems de trouble, qu'arriverent les Nonces que le Pape avoit envoyés en Orient après le Concile de Lyon, pour y consommer la réunion, & pour demander que les Grecs réformassent leur Symbole, & y ajoutassent les mots *Filioque*.

L'Empereur fut d'autant plus étonné de cette nouvelle demande, que, lorsqu'il s'étoit agi de la réunion des deux Eglises sous l'Empire de Vatace, le Pape Innocent IV avoit consenti que les Grecs coninuassent de chanter leur Symbole suivant l'ancien usage : il comprit que s'il vouloit satisfaire le Pape, il couroit risque d'une révolte générale ; il refusa de faire dans le Symbole le changement que les Nonces exigeoient : ils se retirerent, & le Pape excommunia l'Empereur. *

L'excommunication étoit conçue en ces termes : « Nous dénonçons excommunié Michel Paléologue, que l'on nomme » Empereur des Grecs, comme fauteur de l'ancien Schisme » & de leur hérésie ; & nous défendons à tous Rois, Princes, » Seigneurs & autres, de quelque condition qu'ils soient, & » à toutes les Villes & Communautés, de faire avec lui, tant » qu'il demeurera excommunié, aucune société ou confédéra-

* L'an 1281.

» tion, ou de lui donner aide ou conseil dans les affaires » pour lesquelles il est excommunié. »

Martin IV renouvella cette excommunication trois fois; & elle subsistoit encore l'an 1282, lorsque Michel mourut accablé de chagrin & d'ennui.

Andronic, son fils annula tout ce qui avoit été fait pour l'union: il fit assembler un Concile à Constantinople, dans lequel on condamna le projet de la réunion: ce Concile fut signé par quarante deux Evêques.

Clément V. excommunia Andronic, & le Schisme continua.

Michel ayant perdu son fils, fit déclarer Empereur Andronic le jeune, son petit-fils, qui se révolta & l'obligea de quitter l'Empire, l'an 1328, quarante ans avant sa mort.

Andronic le jeune laissa deux fils, Jean & Manuel, dont l'aîné fut déclaré Empereur à la mort de son Pere; mais comme il n'avoit alors que neuf ans, Jean Cantacuzene fut nommé son tuteur & protecteur de l'Empire pendant sa minorité.

Cantacuzene remplit toutes les obligations de tuteur du Prince, & de protecteur de l'Empire; mais le Patriarche Joseph qui prétendoit que la Charge de tuteur du Prince lui appartenoit, rendit Cantacuzene suspect à l'Impératrice: elle fit arrêter les parens du protecteur, & lui envoya ordre d'abdiquer sa charge.

Cantacuzene étoit à la tête d'une armée qu'il conduisoit contre les Serviens: il refusa d'obéir, les Officiers l'engagerent à prendre la pourpre; il fut proclamé Empereur, & obligea Jean Paléologue à partager l'Empire avec lui.

Les deux Empereurs ne purent régner en paix, la guerre s'alluma entr'eux, ils appellerent à leurs secours les Serviens, les Bulgares, les Turcs, &c.

Durant ces troubles, les Turcs passerent l'Hellespont, & s'établirent en Europe vers le milieu du quatorzieme siecle: Amurat prit ensuite plusieurs Places fortes dans la Thrace, & s'empara d'Andrinople, dont il fit le Siege de son Empire.

Les Empereurs Grecs sentirent alors combien ils avoient besoin du secours des Latins, & ils ne cesserent de négocier pour procurer la réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine

Latine : mais ils trouvoient dans leurs Sujets une opiniatreté invincible.

Jean Paléalogue, preſſé par les Turcs, ſe ſoumit à tout ce qu'Urbain V. exigea de lui, mais il n'obtint que de foibles ſecours ; ſon fils Manuel vint en Occident pour demander du ſecours contre Bajazet, qui avoit mis le ſiege devant Conſtantinople ; mais il parcourut inutilement l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre : il n'obtint que du Roi de France très-peu de ſecours ; de ſorte qu'il devint ennemi des Latins, & écrivit contr'eux ſur la proceſſion du S. Eſprit. *

Cependant l'Empire Grec touchoit à ſa ruine, Jean Paléologue fut obligé de recommencer à négocier avec les Latins : il envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur Sigiſmond & au Pape, il ſe rendit même au Concile qui devoit ſe tenir à Ferrare, & qui fut transféré à Florence : il étoit accompagné du Patriarche Joſeph, d'un grand nombre de Prélats, & de perſonnes conſidérables. Après pluſieurs conférences & beaucoup de difficultés, l'union fut enfin conclue.

En conſéquence de cette union, le Pape avoit promis à l'Empereur : 1°. d'entretenir tous les ans trois cens ſoldats & deux galeres, pour la garde de la Ville de Conſtantinople : 2°. que les galeres qui porteroient les Pelerins juſqu'à Jéruſalem, iroient à Conſtantinople : 3°. que quand l'Empereur auroit beſoin de vingt galeres pour ſix mois, ou de dix pour un an, le Pape les lui fourniroit : 4°. que s'il avoit beſoin de troupes de terre, le Pape ſolliciteroit fortement les Princes Chrétiens d'Occident de lui en fournir.

Le Décret d'union ne contenoit aucune erreur, il ne changeoit rien dans la diſcipline des Grecs, il n'altéroit en rien la morale ; on y reconnoiſſoit la primauté du Pape, qu'aucune Egliſe n'avoit jamais conteſtée : l'union procuroit d'ailleurs un ſecours de la plus grande importance pour l'Empire de Conſtantinople ; cependant le Clergé ne voulut, ni accéder au Décret, ni admettre aux fonctions Eccléſiaſtiques ceux qui l'avoient ſigné.

Bientôt on vit contre les partiſans de l'union une conſpiration générale du Clergé, du Peuple, & ſur-tout des Moines qui gouvernoient preſque ſeuls les conſciences, & qui ſouleverent tous les Citoyens, & juſqu'à la plus vile populace ; ce ſoulevement général engagea la plupart de ceux qui

* Dup. 14e ſiecle, p. 312.

avoient été à Florence, à se rétracter : on attaqua le Concile de Florence, & tout l'Orient condamna l'union qui s'y étoit faite.

L'empereur voulut soutenir son ouvrage ; on le menaça de l'excommunier, s'il continuoit de protéger l'union, & de communiquer avec les Latins : tel étoit l'état d'un successeur de Constantin le Grand.

Tandis que les Grecs se déchiroient ainsi, Amurat & Mahomet II. s'emparoient des Places de l'Empire, & préparoient la conquête de Constantinople ; mais le Schisme & le Fanatisme comptent pour rien la destruction des Empires, & les Grecs regardoient comme le comble de l'impiété d'hésiter entre la perte de l'Empire & le Schisme.

L'indifférence des Latins pour l'état de l'Empire Grec n'est pas moins inconcevable, que le Fanatisme des Grecs. Mahomet II. en sçut profiter, il assiégea Constantinople, & s'en rendit maître. *

De l'état de l'Eglise Grecque depuis la prise de Constantinople.

Après la prise de Constantinople par Mahomet, le Patriarche George se réfugia en Italie, & les Chrétiens qui restèrent à Constantinople interrompirent l'exercice public de la Religion. Mahomet en fut informé, & leur ordonna de se choisir un Patriarche : on élut Grennade. Le Sultan le fit venir au Palais, lui donna une crosse & un cheval blanc, sur lequel Grennade se rendit à l'Eglise des Apôtres, conduit par les Evêques & par les premiers Officiers du Sultan.

Lorsque Grennade fut arrivé, le Patriarche d'Héraclée l'installa dans la Chaire Patriarchale, lui mit la main sur la tête & la crosse en main †

Le Patriarche de Constantinople s'élit encore aujourd'hui de la même maniere : mais l'élection n'a aucune force sans l'agrément du Grand Seigneur, à qui le Patriarche va demander sa confirmation.

Les brigues des Ecclésiastiques Grecs, & les disputes qui arrivent très souvent entr'eux pour le Patriarchat, ont causé

* Ducas, c. 17.

† Oriens Christ. t. 1, p. 323.

de grands désordres dans leur Eglise : car pour obtenir cette dignité éminente, il ne faut que de l'argent : les Ministres de la Porte déposent & chassent les Patriarches, pour peu qu'on leur offre de l'argent pour en placer un autre.

Les Patriarches ne se maintiennent donc sur leur Siége, qu'au moyen des sommes immenses qu'ils donnent aux Visirs, qui ont soin de susciter de tems en tems quelque compétiteur, afin d'avoir un prétexte pour demander de l'argent au Patriarche.

Le Patriarche, pour payer ces contributions, leve de grosses taxes sur les Evêques qui les levent eux mêmes sur les Fideles, dont ils retiennent une partie ; en sorte que les Evêques eux-mêmes seroient très-fachés, que le Patriarche de Constantinople possédât paisiblement son Eglise. *

Les Patriarches d'Antioche & de Jérusalem sont si pauvres, qu'à peine peuvent-ils s'entretenir, & ils ont peu de considération.

L'Eglise Grecque n'est pas renfermée dans ces trois Patriarchats ; les Grecs ont un Patriarche à Alexandrie, & les Moscovites sont encore aujourd'hui attachés aux erreurs & au Schisme des Grecs : voyez l'article MOSCOVITES.

Les Evêques, aussi-bien que les Patriarches, ne peuvent entrer en fonction, sans une commission, ou *Baratz* du Grand Seigneur : c'est en vertu de cette commission que les Couvents sont protégés, qu'ils subsistent : voici comment ces commissions ou *Baratz* sont conçues.

« L'Ordonnance, le Décret de la Noble & Royale signature du grand Etat & du Siége sublime du beau Seing » Impérial qui force tout l'univers, qui, par l'assistance de » Dieu, & par la protection du souverain bienfaiteur, » est reçu de tous côtés, & auquel tout obéit, comme » il s'ensuit.

» Le Prêtre nommé André Saffiano, qui a entre ses » mains ce bienheureux commandement de l'Empereur, » est, par la vertu de ces Patentes du grand Etat, créé » Evêque de l'Isle de Schio, qui font profession de suivre » le Rit Latin.

» Le Prêtre ayant apporté son ancien *Baratz* pour le faire

* Hist. de l'état présent de l'Eglise Grecque, par Ricaut, c. 3, p. 91. Oriens Christian. loc. cit.

» renouveller, & ayant payé à notre Tréſor Royal le droit » ordinaire de ſix cens aspres, je lui accorde le préſent *Baratz*, » comme une perfection de félicité.

» C'eſt pourquoi je lui commande d'aller être Evêque dans » l'Iſle de Schio, ſelon leur ancienne coutume, & leurs vaines » & inutiles cérémonies, voulant & ordonnant que tous les » Chrétiens de cette Iſle, tant grands que petits, Prêtres, » Religieux & autres, faiſant profeſſion du Rit Latin, recon- » noiſſent ledit André Suffiano pour leur Evêque; que dans » toutes les affaires qui releveront de lui, & appartiendront » à ſa Charge, on s'adreſſe à lui, ſans ſe détourner des Sen- » tences légitimes qu'il aura rendues; que de même perſonne » ne trouve à redire que ſelon ſes vaines & inutiles cérémo- » nies, il établiſſe, ou dépoſe des Prêtres ou des perſonnes » Religieuſes, comme il jugera qu'ils l'auront mérité; qu'au- » cun Prêtre, aucun Moine ne préſume de marier qui que » ce ſoit, ſans la permiſſion de cet Evêque; & tout teſtament » qui ſera fait en faveur des pauvres Egliſes, par quelque » Prêtre mourant, ſera bon & valide: que s'il arrive que » quelque femme Chrétienne de la juriſdiction de cet Evêque, » quitte ſon mari, ou qu'un mari quitte ſa femme, perſonne » que lui ne pourra, ni accorder le divorce, ni ſe mêler de » cette affaire: enfin il poſſédera les vignes, jardins, prai- » ries, &c. » *

Les Prêtres ſéculiers tirent leur principale ſubſiſtance de la charité du peuple; mais, comme cette vertu eſt extrêmement réfroidie, le Clergé, pour ſubſiſter, eſt preſque contraint de vendre les Myſteres divins, dont il eſt le dépoſitaire: ainſi on ne peut, ni recevoir une abſolution, ni être admis à la confeſſion, ni faire baptiſer ſes enfans, ni entrer dans l'état de mariage, ni ſe ſéparer de ſa femme; ni obte- nir l'excommunication contre un autre, où la commu- nion pour les malades que l'on ne ſoit convenu du prix, & les Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peu- vent. †

Des Jeûnes des Grecs.

Les Grecs ont quatre grands jeûnes ou Carêmes, le pre-

* Ricaut, ibid.
† Ibid.

mier commence le 15 Novembre, ou quarante jours avant Noël; le second, est notre Carême; le troisieme, est le jeûne qu'ils appellent le jeûne des Saints Apôtres, & qu'ils observent dans la pensée que les Apôtres se préparent par la priere & par le jeûne à annoncer l'Evangile, il commence dans la semaine après la Pentecôte, & dure jusqu'à la Saint Pierre; le quatrieme commence le premier Août, & dure 15 jours.

Il y a, outre ces Carêmes, d'autres jeûnes, & ils observent tous ces jeûnes avec beaucoup d'exactitude: ils estiment que ceux qui violent sans nécessité les loix de l'abstinence, se rendent aussi criminels que ceux qui commettent un vol ou un adultére; l'éducation & l'habitude leur donnent une si haute idée de ces jeûnes, qu'ils ne croient pas que le Christianisme puisse subsister sans leur observation. Ils croient qu'il vaut mieux laisser mourir un homme que de lui donner un bouillon de viande. Après que le Carême est passé, ils s'abandonnent entiérement à la joie & au divertissement.

De la Doctrine de l'Eglise Grecque.

L'Eglise Grecque professe tous les dogmes que l'Eglise Latine professe, on en trouvera des preuves convainquantes dans différens auteurs. *

MM. Ricaut & Smith reconnoissent cette conformité de croyance des Grecs avec celle des Latins: le dernier reconnoît qu'ils ont comme les Latins sept Sacremens, mais il prétend que les Grecs se sont écartés de la Doctrine de l'ancienne Eglise Grecque, & qu'ils ont pris les idées des Latins sur ces objets.

M. Smith avance ces choses sans aucune preuve, & contre la vérité: 1°. parce que les Liturgies Grecques supposent que les sept Sacremens conferent la grace; 2°. parce que les Peres Grecs qui ont précédé le Schisme, parlent des sept Sacremens, comme l'Eglise Latine: 3°. parce que Photius & Cerularius n'ont jamais reproché aux Latins de différence avec l'Eglise Grecque sur les Sacremens, ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire s'il y en avoit eu quel-

* Petri Arcudii, Concordia Ecclesiæ Orientalis & Occidentalis. Allatius, de Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis perpetuâ consensione. Censura Orientalis Ecclesiæ, de præcipuis nostri sæculi Hæreticorum Dogmatibus. Perpet. de la Foi, t. 3, l. 9. Ricaut, loc. cit. Smith, de Statu hodierno Ecclesiæ Græcæ.

qu'une : penſera-t-on que des gens qui ſe ſéparoient de l'Egliſe Latine, parce qu'elle jeûnoit les Samedis, & parce-qu'elle ne chantoit pas alleluia pendant le Carême ; penſera-t-on, dis-je, que ces Schiſmatiques euſſent manqué de reprocher à l'Egliſe Romaine ſa doctrine ſur les Sacremens, ſi l'Egliſe Grecque n'avoit pas eu ſur cet objet la même doctrine ? N'auroit-on vu aucune diſpute entre les Grecs & les Latins ſur cet objet ? 4°. Enfin les Grecs modernes qui admettent ſept Sacremens comme les Latins, ſont pourtant demeurés dans le Schiſme, ils y perſéverent : ce n'eſt donc point par complaiſance pour les Latins que le Grecs admettent ſept Sacremens, comme M. Smith l'a prétendu.

Le point de conformité entre l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Romaine qui a fait plus de difficulté, c'eſt la croyance de la préſence réelle, & de la tranſſubſtantiation.

L'auteur de la Perpétuité de la Foi, avoit avancé qu'au tems de Berenger & depuis, toutes les Egliſes Chrétiennes étoient unies dans la croyance de la préſence réelle ; M. Claude nia ce fait, & ſoutint que la tranſſubſtantiation étoit inconnue à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine, & que, ni les Grecs, ni les Arméniens, ni les Jacobites, ni les Ethiopiens, ni en général aucuns chrétiens, hormis ceux qui ſe ſoumettoient au Pape, ne croyoient, ni la préſence réelle, ni la tranſſubſtantiation. *

L'Auteur de la Perpétuité de la Foi, répondit à Mr. Claude, qui défendit les preuves qu'il avoit données ſur la croyance des Grecs, & l'Auteur de la Perpétuité de la Foi réfuta la réponſe de M. Claude †

Enfin les ſavans Auteurs de la Perpétuité de la Foi, porterent juſqu'à la démonſtration la conformité de la croyance de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur la préſence réelle, en produiſant une foule d'atteſtations des Archevêques, des Evêques, des Abbés, & des Moines Grecs, ſoit en particulier, ſoit dans des Synodes tenus par le Patriarche. Le Pere Paris, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, prouva

* Réfutation de la Réponſe d'un Miniſtre, à la ſuite de ce qu'on appelle communément la petite Perpétuité de la Foi, p. 464. Claude, Rép. à la perpet. 3. part. c. 8. Rép. à M. Claude, l. 1, c. 6, &c.

† Perp. de la Foi, t. 1, l. 2, 3, 4. La créance de l'Egliſe Grecque défendue par le P. de Paris, 2 vol. in-12. Hiſt. Crit. de la créance des Nations du Levant.

très-bien la même chose, ainsi que M. Simon.

M. Claude ne fut point convaincu par ces attestations, & il écrivit au Chapelain de l'Ambassadeur d'Angleterre pour s'assurer de la vérité de ces attestations. M. Conel, Chapelain de l'Ambassadeur, lui répondit que les Grecs croyoient la présence réelle; mais il se consola de cet aveu forcé, en reprochant aux Grecs beaucoup d'ignorance. *

M. Smith, Chapelain du Chevalier Harvey à Constantinople en 1668, reconnoît la même chose : & prétend que cette conformité de la croyance actuelle des Grecs n'est pas un triomphe pour les Catholiques, puisque la croyance de la présence réelle est un dogme que les Grecs ont pris dans les Ecoles des Latins. †

Mais, comment M. Smith nous persuadera-t'il que la croyance de la présence réelle est chez les Grecs l'effet de la séduction des Latins, lui qui nous apprend dans le même endroit que les Grecs sont si attachés à la doctrine & aux coûtumes de leurs ancêtres, qu'ils regardent comme un crime le plus léger changement dans ce qui regarde l'Eucharistie, & qui en conséquence de cet attachement, ont conservé l'usage du pain fermenté dans l'Eucharistie.

Croira-t-on que les Latins aient dû faire passer les Grecs de croyance de l'absence réelle à la croyance de la présence réelle, sans que ce changement ait causé aucune contestation chez les Grecs, qui n'avoient point eu commerce avec les Latins ? Pourquoi, lorsque le Patriarche Cyrille, séduit & gagné par les Protestans, proposa aux Grecs la croyance de Calvin, pourquoi, dis-je, tous les Grecs se soulevèrent-ils contre lui !

Mais, dit M. Smith : cette croyance est si moderne chez les Grecs : que le mot *Metousiosis*, qui signifie *Transsubstantiation*, est un mot qu'on ne trouve que chez les Grecs modernes, & inconnu même au tems de Gennade, qui fut Patriarche après la prise de Constantinople.

On convient que le mot *Metousiosis* ne se trouve ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles ; mais la chose qu'il signifie s'y trouve : il en est de ce mot comme du mot *Omousion*, que l'Eglise a employé pour signifier plus

* Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, t. 9, p. 131. Créance de l'Eglise Orient. par Simon.

† Smith, loc. cit. p. 102.

clairement la divinité du Verbe, & pour exprimer mieux qu'il existoit dans la même substance dans laquelle le Pere existoit.

A l'égard de Gennade, il s'est servi du mot *Metousiosis*, & cependant ce Gennade étoit un des plus grands ennemis des Latins. Ces deux points ont été prouvés par Simon & par M. l'Abbé Renaudot qui ont très-bien relevé les mépriſes de M. Smith, ſur-tout à l'égard de Cyrille Lucar, dont les Calviniſtes ont tant vanté la Confeſſion ou Profeſſion de Foi. *

Cyrille Lucar étoit natif de Candie, il avoit eu des relations aſſez étroites avec les Calviniſtes, il avoit adopté leurs ſentimens à force d'intrigues, (pour ne rien dire de plus.) Cyrille ſe fit nommer Patriarche de Conſtantinople : alors il fit une Confeſſion de Foi toute Calviniſte. †

Hottinger fit imprimer cette Profeſſion de Foi, & triompha, mais les Luthériens, & parmi les Calviniſtes, Grotius & Aubertin ne la regarderent point comme la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Grecque, mais comme la Confeſſion de Foi de Cyrille ſeul ; & il eſt certain que ce Patriarche ne la communiqua point à ſon Clergé, & qu'elle fut réfutée par les Grecs, & rejettée comme contenant une doctrine contraire à la croyance de l'Egliſe Grecque.

Cyrille lui-même l'avoit ſi peu donnée comme la Confeſſion de l'Egliſe Orientale, qu'en l'envoyant, il déclare qu'il déteſtoit les erreurs des Latins, & les ſuperſtitions des Grecs, & prie M. Léger d'atteſter qu'il meurt dans la Foi de Calvin. ¶

Eſt-ce ainſi que parleroit un Patriarche de Conſtantinople qui auroit propoſé à ſon Egliſe la Confeſſion de Foi qu'il envoyoit ? Déclareroit-il qu'il déteſte les erreurs des Grecs, s'il étoit vrai que cette Profeſſion eût été approuvée par l'Egliſe Grecque ? Les Calviniſtes peuvent-ils tirer de cette Confeſſion aucun avantage, ſinon, de prouver que Cyrille étoit Calviniſte, & avoit une doctrine oppoſée à celle de ſon Egliſe ?

Cyrille de Berée qui ſuccéda à Cyrille Lucar, pour réparer l'honneur de l'Egliſe Grecque, flétrie en quelque ſorte par l'apoſtaſie de ſon prédéceſſeur, & par la profeſſion de Foi qu'il avoit fauſſement publiée ſous le nom de l'Egliſe Grecque,

* Perpétuité de la Foi, t. 4, l. 5, c. 2, p. 345. Simon, Créance de l'Egliſe Orientale.

† Perpétuité de la Foi, t. 1, l. 4, c. 6, p. 299.

¶ Hottinger, Analect. p. 303.

assembla un Concile, où se trouverent les Patriarches de Jérusalem & d'Alexandrie, avec vingt-trois des plus célébres Evêques de l'Orient, & tous les Officiers de l'Eglise de Constantinople. On examina dans ce Synode, la Confession de Foi de Cyrille Lucar, & on prononça anathême à sa personne, & à presque tous les points de sa Confession, & sur tout ce qu'il avoit enseigné que le pain & le vin ne sont point changés au corps & au sang de Jesus-Christ; par la bénédiction du Prêtre & l'avénement du Saint-Esprit. *

Cyrille de Berée fut chassé quelque-tems après par Parthénius, qui se fit reconnoître Patriarche de Constantinople: jamais homme n'eut moins d'intérêt de maintenir les décrets de Cyrille de Berée, que Parthénius; il avoit au contraire un grand intérêt à le faire passer par un hérétique, afin de justifier l'expulsion de ce Patriarche: cependant, aussi-tôt que Parthénius fut établi sur le Siege Patriarchal, il assembla un Concile de vingt-cinq Evêques, entre lesquels étoit le Métropolitain de Moscovie; & là, après qu'on eut examiné de nouveau les articles de Cyrille Lucar, ils furent condamnés par le jugement de tous les Evêques, comme ils l'avoient été dans le Concile assemblé par Cyrille de Berée.

Que l'on juge après cela, si Cyrille Lucar est regardé par les Grecs comme un Martyr; ainsi que le soutiennent MM. Claude, Smith, Aymond, &c. †

Enfin Dosithée, Patriarche de Jérusalem, & plusieurs Métropolitains, Evêques & autres Ecclésiastiques de la Communion Grecque; étoient assemblés à Bethléem à l'occasion de la dédicace d'une nouvelle Eglise, M. de Nointel; Ambassadeur de France à Constantinople, fit proposer à cette assemblée d'examiner la vérité des preuves que MM. de Port-Royal avoient données dans la Perpétuité de la Foi, sur la conformité de la croyance des Grecs & des Latins, par rapport à la Transubstantiation. Le Patriarche de Jérusalem & les autres Prélats reconnurent que la Confession de Foi de Cyrille Lucar, ne contenoit point la doctrine de l'Eglise d'Orient, & condamnerent la doctrine des Calvinistes. §

* Perpétuité de la Foi, t. 1, l. 4, c. 7.

† Voyez la Perpét. de la Foi, t. 1, l. 1, t. 4, l. 9.

§ On trouve les extraits de ce Concile, Perpétuité de la Foi, tom. 3, l. 8, c. 16. L'Original fut envoyé au Roi Louis XIV. & déposé dans la Bibliothéque du Roi, où il fut volé par le sieur Aymon. Voyez la Défense de la Perpétuité de la Foi, contre les ca-

Les plus habiles Proteſtans, tels que Smith, Allix, reconnoiſſent l'autorité de ce Synode, que l'on ne peut regarder comme une aſſemblée de Grecs latiniſés, puiſque Doſithée étoit un des plus grands ennemis des Latins. *

L'examen du Concile de Jérusalem fait une grande partie du gros in 4°. qu'Aymon a fait, ſous le titre impoſant de *Monumens authentiques de la Religion des Grecs.*

Cet ouvrage n'eſt que la répétition de ce que MM. Claude, Smith, &c. ont dit; & que MM. Simon, Renaudot, le P. de Paris Genovéfain avoient déja réfuté. †

Quelque peu dangereux que ſoit l'ouvrage du ſieur Aymon il a été réfuté dans un ouvrage fait exprès par M. l'Abbé Renaudot, que nous avons indiqué.

De l'autorité du Clergé ſur le Peuple.

Les Grecs ont un reſpect extraordinaire pour le Clergé: ils ſe ſoumettent à leurs Eccléſiaſtiques, ſoit dans les choſes ſpirituelles, ſoit même dans le temporel: le Métropolitain décide ſur toutes les conteſtations, conformément à ce que dit Saint Paul; « quand quelqu'un de nous a un différend » avec un autre, oſe-t'il bien aller en jugement devant les » iniques, & non point devant les Saints? »

La crainte de l'excommunication eſt le plus puiſſant motif pour les faire obéir; elle fait une ſi forte impreſſion ſur leur eſprit, que les pécheurs obſtinés & endurcis, treſſaillent lorſqu'ils entendent une Sentence qui les ſépare de l'unité de l'Egliſe, qui rend leur converſion ſcandaleuſe, & oblige les Fidéles à leur refuſer même ces ſecours de charité que le Chriſtianiſme & l'humanité commandent de donner généralement à tous les hommes.

Ils croient entr'autres choſes, que le corps d'un excommunié ne peut jamais retourner dans ſes premiers principes, que la ſentence d'excommunication n'ait été levée: ils croient qu'un démon entre dans le corps des perſonnes qui ſont mortes dans l'excommunicrtion, & qu'ils le préſervent de la

lomnies d'un Livre intitulé *Monumens Authentiques*. in-8°. Cet Ouvrage eſt de l'Abbé Renaudot.

* Smith, Miſcellanea. Allix, notes ſur Nectaire.

† Nous avons déja indiqué ces Ouvrages.

corruption, en l'animant, & en le faisant agir à-peu-près comme l'ame anime & fait agir le corps. Ils pensent que ces morts excommuniés mangent pendant la nuit, se promenent, digerent & se nourrissent : ils ont sur cela toutes les histoires qu'on raconte des Vampires.

Les Grecs mettent si souvent l'excommunication en usage, qu'il semble qu'elle devroit avoir perdu sa force, & devenir mépriſable ; cependant la crainte de l'excommunication ne s'est point affoiblie, & la vénération des Grecs pour les Arrêts de leur Eglise n'a jamais été plus grande : ils sont entretenus dans cette soumission par la terreur qu'inspirent les termes de la Sentence d'excommunication, par la nature des effets qu'ils sont persuadés qu'elle produit ; effets dont les Prêtres Grecs les entretiennent sans cesse, & dont personne ne doute. †

C'est par cette terreur que le Clergé retient irrévocablement le peuple dans le Schisme, & qu'il leve sur lui les contributions qu'il est obligé de payer aux Visirs : ce Clergé schismatique a donc un grand intérêt à entretenir le peuple dans une ignorance profonde & dans la terreur des démons : voilà les fondemens de leur excessive autorité.

De quelques opinions & superstitions des Grecs.

Lorsque les Grecs posent les fondemens d'un édifice, le Prêtre bénit l'ouvrage & les ouvriers : après qu'il est parti, ils tuent un coq ou un mouton, & enterrent le sang sous la premiere pierre, ils croient que cela attire du bonheur sur la maison.

Quand ils veulent du mal à quelqu'un, ils prennent la mesure de la longueur & de la largeur de son corps avec du fil, ou avec un bâton, & la portent à un Maçon, ou à un Menuisier, qui va poser les fondemens d'une maison, ils lui donnent de l'argent pour enfermer cette mesure dans la muraille, ou dans la menuiserie, & ne doutent pas que leur ennemi ne meure, lorsque le fil ou le bâton seront pourris.

Ils croient fortement que le 15 Août, jour de l'Assomption, toutes les rivieres du monde se rendent en Egypte? la raison de cette opinion est, qu'ils remarquent que vers ce

† Rigaut, Etat présent de l'Eglise Grecque.

tems toutes les rivieres ſont baſſes, à la réſerve du Nil qui inonde alors l'Egypte : ils croient que les débordemens du Nil, ſont une continuelle bénédiction du Ciel ſur l'Egypte; en récompenſe de la protection dont le Sauveur du monde & ſa mere y jouirent contre la perſécution d'Hérode.

Les Grecs auſſi-bien que tous les peuples du Levant, croient encore aux Taliſmans. Les Sauterelles ſont de grands ravages à Alep; on y voit des Oiſeaux que les Arabes nomment *Smirmor* : qui mangent & détruiſent beaucoup de ces Sauterelles; les Grecs ont, pour attirer ces Oiſeaux, une eſpece de Taliſman; ils envoient chercher de l'eau d'un lac de Samarcande, & ils croient que cette eau a la vertu d'attirer le *Smirmor*: voici comment Ricaut raconte cette cérémonie.

La Proceſſion commence à la porte de Damas, qui eſt au midi; chaque Religion & chaque Secte y aſſiſte avec les marques d'une dévotion extraordinaire, ſuivant ſes propres uſages, & faiſant porter à ſa tête l'enſeigne de ſa Communion; ainſi l'on voit ſucceſſivement paroître, la Loi, l'Evangile & l'Alcoran : chacun chante des Hymnes à ſa façon; les Mahométans y ſont avec plus d'éclat que les autres : ils ont environ cent belles bannieres de leur Prophête, portées par des *Schaihs*, qui, à force d'hurler jettent l'écume par la bouche, & deviennent furieux.

Dans une de ces Proceſſions il y eut une diſpute, entre les Chrétiens & les Juifs, pour la préſéance; les Juifs la prétendoient par droit d'ancienneté : mais les Mahométans jugerent en faveur des Chrétiens, parce qu'ils étoient plus gens de bien que les Juifs, & qu'ils payoient plus qu'eux pour l'exercice de leur Religion.

L'eau ne peut paſſer ſous aucune Arcade : ainſi, lorſqu'on eſt arrivé à Alep, on tire cette eau par-deſſus les murailles du Château, & de-là on la poſe dévotement dans la Moſquée. §

Des points de Doctrine ou de Diſcipline qui ſervent de prétexte au Schiſme des Grecs.

Trois points principaux ſéparent aujourd'hui les Grecs des Latins. 1°. Ils condamnent l'addition que l'Egliſe Latine a

* Ricaut. Ibid.

faite au Symbole de Conſtantinople, pour exprimer que le S. Eſprit procéde du Pere. 2°. Ils ne veulent pas reconnoître la primauté du Pape. 3°. Ils prétendent qu'on ne peut conſacrer avec du pain azyme. Nous avons refuté le premier chef à l'Article MACÉDONIUS; nous allons faire quelques réflexions ſur les deux autres.

De la primauté du Pape.

L'Egliſe eſt une Société; elle a des Loix, un Culte; une Diſcipline, des Miniſtres pour les enſeigner, un Miniſtere pour les faire obſerver, un Tribunal pour juger les Controverſes qui s'élevent ſur la Foi; ſur la Morale & ſur la Diſcipline: telle eſt l'Egliſe que Jeſus-Chriſt a inſtituée.

Il faut dans une Société, telle que l'Egliſe, un Chef; & J. C. en fondant ſon Egliſe, lui donna pour Chef S. Pierre & ſes ſucceſſeurs.

Les Peres & les Conciles ont dans tous les tems reconnu cette vérité, & l'on en trouve la preuve dans tous les Théologiens.

Il n'eſt pas moins certain que l'Evêque de Rome eſt le ſucceſſeur de S. Pierre, & que c'eſt à ce ſucceſſeur qu'il a tranſmis la primauté de l'Egliſe. Tous les Peres le reconnoiſſent, & dans tous les tems on s'eſt adreſſé à l'Evêque de Rome comme un Chef de l'Egliſe: il en a exercé les fonctions par lui-même ou par ſes Légats dans tous les ſiecles; on en trouve la preuve dans les Conciles généraux & dans la condamnation de toutes les Héréſies.

Les Grecs eux mêmes n'ont jamais conteſté cette primauté avant le Schiſme: l'Hiſtoire Eccléſiaſtique fournit mille exemple de l'exercice de la primauté du Pape ſur le Siege de Conſtantinople. Saint Grégoire dit expreſſément; « qui doute que l'Egliſe de Conſtantinople ne ſoit ſoumiſe » au Siege Apoſtolique, l'Empereur & l'Evêque de cette » ville l'annoncent ſans ceſſe. *

Les Papes ont même exercé cette primauté ſur Photius; comme on peut s'en aſſurer dans ſon article.

La primauté du Pape, étoit également reconnue dans le Patriarchat d'Antioche, d'Alexandrie & de Jéruſalem. Thimothée, Archevêque d'Alexandrie, fut repris par le Pape

* Greg. Ep. p. 941.

Simplicius, de ce qu'il avoit récité le nom de Dioscore dans les Dyptiques, & Timothée en demanda pardon au Pape. *

Lorsque Cérularius se sépara de l'Eglise d'Occident, il fit tous ses efforts pour engager Pierre d'Antioche dans son Schisme : mais Pierre soutint la primauté du Pape contre Cérularius. **

Toute l'Eglise d'Afrique reconnoissoit aussi la primauté du Pape : on le voit par l'Histoire des Donatistes & par celle des Pélagiens : S. Grégoire fournit mille exemples d'actes de primauté exercés sur l'Afrique. †

Les premiers réformateurs, dans le commencement de leurs contestations, reconnoissoient la primauté du Pape. Jean Hus, condamné par l'Archevêque de Prague, en appella au Siege Apostolique : Jérôme de Prague approuva le jugement du Concile de Constance, sur les articles de Wiclef & de Jean Hus. ††

Luther, au commencement de son Schisme, traitoit de colomniateurs ceux qui l'avoient voulu décrier auprès de Léon X ; je me jette à vos pieds ; dit-il, dans la disposition d'écouter J. C. qui parle par vous. §

Il le prie de l'écouter comme une brebis commise à ses soins ; il proteste qu'il reconnoît le suprême pouvoir de l'Eglise Romaine, & il avoue que de tous les tems les Papes ont eu le premier rang de l'Eglise. §§

Zuingle avoue qu'il étoit nécessaire qu'il y eût un Chef dans l'Eglise. ¶

Mélancton consentit qu'on laissât au Pape son autorité, & il connoissoit qu'elle pouvoit être utile. ¶¶

Henri VIII, Roi d'Angleterre, défendit d'abord contre Luther la primauté du Pape & de l'Eglise Romaine. Léon X lui avoit donné le titre de Défenseur de la Foi. ¶¶¶

* Conc. 1, 4, p. 1031.

** Bencry Pandect. t. 1, p. 154.

† Ibid. tom. 2, p. 501, 611, 694, 676, tom. 4, p. 142, 1186. 1198. Traité de l'autorité des Papes, tom. 2, l. 1, c. 3, 4.

†† Conc. tom. 12, p. 164.

§ Luth. Op. tom. 5, p. 10.

§§ Ibid. p. 285, t. 2, p. 1.

¶ Zuingle. Op. t. 1, p. 27.

¶¶ Ibid. t. 4, p. 825.

¶¶¶ Reinald, ad an. 1521, n. 74.

Grotius prétend que l'Evêque de Rome doit préſider ſur toute l'Egliſe ; l'expérience a, ſelon lui, confirmé qu'un Chef étoit néceſſaire dans l'Egliſe pour y conſerver l'unité : il aſſure que Mélancton & Jacques premier, Roi de la Grande-Bretagne, ont reconnu cette vérité.

Grotius ſe fait une difficulté, & dit : mais le Pape ne peut-il pas abuſer de ſon pouvoir ?

Il ne faut pas lui obéir, répond Grotius, lorſque ſes commandemens ſont contre les Canons ; mais il ne faut pas pour cela nier ſon autorité, ni refuſer de lui obéir, lorſque ſes commandemens ſont juſtes : ſi on avoit fait attention à ce que nous venons de dire, continue-t-il, nous aurions une Egliſe, réformée & unie. *

Le Clergé de France, & toutes les univerſités du Royaume, reconnoiſſent la même vérité, ſans cependant croire que le Pape ſoit infaillible, ou qu'il ait aucun pouvoir ſur le temporel des Rois.

La primauté du Pape dans l'Egliſe eſt une primauté d'honneur & de Juriſdiction ; c'eſt à lui de faire obſerver les Canons de l'Egliſe par tout le monde, de convoquer des Conciles, & d'excommunier ceux qui refuſent d'y comparoître.

Quoique les déciſions du Pape ne ſoient pas infaillibles ; elles doivent cependant être d'un grand poids, & elles méritent beaucoup de reſpect. Le Pape peut faire de nouvelles Loix générales, & les propoſer à l'Egliſe ; mais elles n'ont force de Loi que par l'acceptation : le Clergé de France reconnoît que ces droits ſont l'apanage de la primauté ; & que le Pape a cette primauté de droit divin : je ne ſais comment on a pu reconnoître la primauté, & conteſter ce dernier point. †

Le Clergé de France reconnoît encore que le Pape eſt métropolitain & Patriarche dans ſon Diocèſe, qu'il a des prérogatives particulieres & une puiſſance temporelle ſur ce qu'on nomme l'Etat Eccléſiaſtique ; mais on reconnoît qu'il a acquis ces choſes, & qu'il ne les a pas de droit divin ; qu'il eſt inférieur au Concile Œcuménique, qui peut le dépoſer :

* Grot. t. 5, p. 617, 642, 648.

† Voyez Bellarum de Sommo. Pontif. Melchior Canus de loc. theol. l. 6. Dupin, Diff. de antiqua Eccleſ. Diſciplina, Defenſio Cleri Gallicani.

qu'il ne peut dépoſer les Evêques, ni abſoudre les ſujets du ſerment de fidélité envers le Roi. *

Les Théologiens Ultramontains ont bien d'autres idées de la primauté du Pape; on a recueilli tous les Ouvrages faits pour défendre les prétentions de la Cour de Rome, & cette collection compoſe vingt & un volume *in-folio*. †

Ces prétentions ont été fortement combattues par les Théologiens François : il ſuffit de lire la Défenſe du Clergé de France.

De l'uſage du Pain Azyme dans l'Euchariſtie.

Les Peres ont tous reconnu que J. C. ſe ſervit du pain azyme dans la derniere Cene, en inſtituant l'Euchariſtie : nous n'examinons point ici ſi J. C. fit en effet la derniere Cene avec les Juifs, ou s'il prévint le tems des azymes, nous concluons ſeulement, du témoignage unanime des Peres, qu'ils ont crû qu'on pouvoit conſacrer l'Euchariſtie avec du pain azyme.

Cependant l'exemple de J. C. n'a pas été une Loi qui ait obligé néceſſairement l'Egliſe à ſe ſervir de pain azyme dans la conſécration de l'Euchariſtie de J. C. ne s'étant ſervi que par occaſion, à cauſe qu'il n'étoit pas permis aux Juifs d'uſer d'autre pain pendant la Pâque, & il y a beaucoup d'apparence que les Apôtres ſe ſont ſervis indifféremment de pain levé & de pain azyme.

Il paroît que les Saints Peres, qui ont établi les premiers la diſcipline dans l'Egliſe, étant perſuadés que Notre-Seigneur s'étoit ſervi de pain azyme dans l'Inſtitution de l'Euchariſtie, ont ordonné qu'on s'en ſerviroit à la Meſſe pour garder l'uniformité, & que les Grecs au contraire, croyant n'être point obligés de s'arrêter à une choſe qui ne venoit que d'une pratique de Loi Judaïque, avoient mieux aimé ſe ſervir du pain levé.

Il n'eſt pas bien aiſé de décider ſi chaque Egliſe a toujours été dans l'uſage où elle eſt encore aujourd'hui; mais il eſt certain que l'uſage du pain azyme eſt très-ancien dans l'Egliſe Latine, qu'il y étoit généralement établi avant le Schiſme de Photius, & qu'on n'avoit jamais blâmé l'Egliſe Latine. §

* Defenſ. Cleri Gallicani.

† Bibliot. Pontificia.

§ Mabillon, loco citato. Ciampini, Conjectura de perpetuo azymorum uſu. Rom. in-4°.

On ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans la tradition, ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, qui condamne l'usage du pain azyme. Il est certain d'ailleurs que le pain azyme peut être la matiere de l'Eucharistie aussi-bien que le pain levé : enfin l'Eglise Latine, en conservant le pain azyme, ne condamne point les Grecs qui se servent de pain levé : ainsi l'usage de l'Eglise Latine, par rapport au pain azyme, ne pouvoit être une cause légitime pour se separer de sa Communion. *

Les Grecs modernes ont écrit pour justifier leur Schisme. Scyropule, Porte-Croix de l'Eglise de Constantinople, a fait une Histoire du Concile de Florence, dans laquelle il se déchaîne contre l'Eglise Romaine. M. Creygthon, Chapelain du Roi d'Angleterre, l'a traduite en latin, avec des notes, & y a mis une longue Préface : le Traducteur surpasse son Auteur en invectives contre l'Eglise Romaine ; il a été réfuté par M. Alassi, Garde de la Bibliothéque Vaticane.

M. Allix a aussi traduit du grec la réfutation que Nectaire a faite de l'autorité du Pape, sous ce titre : *Beatissimi & Sapientissimi magnæ & Sanctæ urbis Jerusalem Patriarchæ Domini Nectarii, Refutatio Thesium de Papæ imperio, quas ad ipsum attulerunt Fratres qui Hyerosolimæ agunt*, *in*-8. 1762.

Le P. le Quien, sous le nom de Stephanus de Altimura, a réfuté Nectaire dans le Livre intitulé *Panoplia adversùs Schisma Græcorum*, Paris, *in*-4.

H

HELVIDIUS étoit un Arien, qui avoit à peine la premiere teinture des Lettres ; il fit un Livre contre la virginité de la Sainte Vierge, il prétendoit prouver par l'Ecriture que J. C. avoit eu des freres : les Sectateurs de cette erreur furent appellés Antidicomarianites. †

HÉMATITES : S. Clément nomme ces Hérétiques, sans expliquer quelle étoit leur hérésie. ¶

* Allatius in Robert. Creygthonis apparatum. Sirmond. Disquisit. de Azymo. Bona, l. 1, c. 23. Liturgiarum. Mabill. Præf. in sæc. Ordinis Bened. Lupus t. 3. Schol in Decr. Conc. de Actis Leonis Papæ, 9, c. 7. Natal. Alex. in sæc. 11 & 12.

† Hieron. cont. Helvid. Aug. Hær. 84. Epiph. Hær. 78.

¶ Clem. Alex. l. 7. Strom.

Spencer a cru que ces Hérétiques étoient ainsi appellés, parce qu'ils mangeoient des viandes suffoquées, ou consacrées aux Démons ; d'autres pensent qu'ils ont eu ce nom, parce qu'ils offroient du sang humain dans la célébration des Mysteres. *

HENRI DE BRUYS étoit un Hermite, qui adopta au commencement de l'onzieme siecle les erreurs de Pierre de Bruys. Voyez cet article.

Il nioit que le Baptême fût utile aux enfans ; il condamnoit l'usage des Eglises & des Temples, rejettoit le culte de la Croix, défendoit de célébrer la Messe, & enseignoit qu'il ne falloit point prier pour les morts.

Il avoit reçu cette doctrine de Pierre de Bruys, qui l'avoit prêchée en Provence, & qui en avoit été chassé à cause de ses déréglemens. La violence que Pierre de Bruys avoit employée pour établir sa doctrine, ne lui avoit pas réussi ; il avoit été brûlé à S. Gilles.

Henri, pour se faire des partisans, prit la route de l'insinuation & de la singularité : il étoit encore jeune, il avoit les cheveux courts, & la barbe rase, il étoit grand & mal habillé, il marchoit fort vite & pieds nuds, même dans la plus grande rigueur de l'hiver ; son visage & ses yeux étoient agités comme une mer orageuse, il avoit l'air ouvert, la voix forte & capable d'épouvanter ; il vivoit d'une maniere fort différente des autres ; il se retiroit ordinairement dans les cabanes des paysans, demeuroit le jour sous des portiques, couchoit & mangeoit dans des lieux élevés & à découvert : il acquit bientôt la réputation d'un grand Saint : les Dames publioient ses vertus, & disoient qu'il avoit l'esprit de prophétie, pour connoître l'intérieur des consciences, & les péchés les plus secrets.

La réputation de Henri se répandit dans le Diocèse du Mans ; on le supplia d'y aller, & il y envoya deux de ses disciples, qui furent reçus du peuple comme deux Anges. Henri s'y rendit ensuite, fut reçu avec les plus grands honneurs, & obtint de l'Evêque la permission de prêcher & d'enseigner.

On courut en foule à ses Prédications, & le Clergé exhortoit le peuple à y aller.

Henri avoit une éloquence naturelle & une voix de ton-

* Spincer, Differt. ad Act. cap. 15, v. 20.

terre ; il eut bientôt persuadé qu'il étoit un homme Apostolique, & lorsqu'il fut sûr de la confiance du peuple, il enseigna ses erreurs.

Ses Sermons produisirent un effet que l'on n'attendoit pas : le peuple entra en fureur contre le Clergé, & traita les Prêtres, les Chanoines & les Clercs, comme des excommuniés : on refusoit de rien vendre à leurs domestiques ; on vouloit abattre leurs maisons, piller leurs biens, & les lapider ou les pendre. Quelques uns furent traînés dans la boue, & battus cruellement.

Le Chapitre du Mans défendit à Henri, sous peine d'excommunication, de prêcher ; mais ceux qui lui notifierent cette Sentence furent maltraités, & il continua ses Prédications jusqu'au retour de l'Evêque Hildebert, qui étoit allé à Rome.

Ce ne fut point en réfutant les erreurs de Henri, que Hildebert arrêta le désordre ; il conduisit ce Prédicateur devant le peuple, & lui demanda de quelle Profession il étoit : Henri, qui n'entendoit pas ce mot, ne répondit point : Hildebert lui demanda alors quelle charge il avoit dans l'Eglise ; Henri répondit qu'il étoit Diacre.

Hildebert lui demanda s'il avoit assisté à l'Office, Henri répondit que non ; eh bien, dit l'Evêque, récitons les Hymnes qu'on chante à Dieu ce matin ; Henri répondit qu'il ne savoit point l'Office qu'on disoit chaque matin : alors l'Evêque commença à chanter les Hymnes à la Sainte Vierge. Henri ne les savoit pas, il devint interdit & confus : il confessa qu'il ne savoit rien, mais qu'il s'étoit étudié à faire des Discours au peuple. Hildebert lui défendit de prêcher, & lui ordonna de sortir de son Diocese. Henri quitta le Mans, & passa dans le Périgord, parcourut le Languedoc & la Provence, où il se fit quelques disciples.

Le Pape Eugene troisieme envoya dans ces Provinces un Légat, & S. Bernard s'y rendit, pour garantir les peuples des erreurs & du fanatisme qui désoloient ces Provinces. Henri prit la fuite ; mais il fut arrêté & mis dans les prisons de l'Archevêché de Toulouse, où il mourut.

Voilà encore un des Patriarches des Réformateurs, & c'est par Henri de Bruys que M. Basnage prouve la perpétuité de

* Goffridus, l. 3. De Vitâ S. Bernard. c. 5. D'Argentré, t. 1. p. 15.

la doctrine des Protestans, sur la nécessité de ne prendre que l'Ecriture pour regle de la Foi, indépendamment de la tradition. *

HENRICIENS, disciples de Henri de Bruys : ils se répandirent dans les Provinces méridionales, se confondirent avec les Albigeois, & finirent avec eux : voyez l'article ALBIGEOIS, dans lequel on a traité des causes du progrès que firent les Prédicants qui s'éleverent dans l'onzieme siecle.

HERACLEON adopta le système de Valentin, il y fit quelques changemens ; il se donna beaucoup de peine pour ajuster à ce système la Doctrine de l'Evangile, & fit pour cela des Commentaires très-étendus sur l'Evangile de S. Jean & de S. Luc.

Plusieurs Auteurs Ecclésiastiques avoient déja entrepris d'expliquer l'Ecriture-Sainte ; tout y paroissoit précieux, & l'on croyoit que tous les mots contenoient des vérités importantes & utiles ; on avoit cherché des sens cachés dans les choses les plus simples en apparence, & l'on avoit employé cette méthode pour expliquer les endroits difficiles à entendre dans leur sens naturel & littéral.

Avec cette méthode, Heracleon crut pouvoir concilier le système Valentinien avec l'Evangile, & se donna une peine infinie pour tirer de l'Evangile des sens allégoriques qui continssent le système des Eons.

Heracleon étoit un Valentinien entêté de son système, & il se donna une peine infinie pour le trouver dans l'Ecriture ; il adopte les allégories les plus forcées ; il a recours à des explications, qui ne sont fondées ni sur la tradition, ni sur la raison : il falloit donc qu'Heracleon ne pût nier l'autorité de l'Ecriture, & qu'il fût bien convaincu qu'un système qui n'étoit pas conforme à l'Evangile, ne pouvoit être vrai : Heracleon est donc une preuve que les personnes qui avoient le plus d'intérêt à nier la divinité de l'Ecriture Sainte n'osoient l'entreprendre, & nous avons dans Heracleon un témoin qui avoit examiné & discuté les preuves de la divinité de l'Ecriture.

Heracleon, à la faveur de ces explications, fit recevoir par beaucoup de Chrétiens le système de Valentin, & forma la Secte des Heracléonites.

* Basnage, Hist. des Egl. Ref. t. 1, Period. 4, c. 6, p. 145.

Origene a réfuté les Commentaires d'Heracleon, & c'eſt d'Origene que Grabbe a extrait les fragmens que nous avons des commentaires d'Heracleon. *

Ces commentaires, comme on l'a déja remarqué, ne ſont que des explications allégoriques, deſtituées de vraiſemblance : toujours arbitraires, & ſouvent ridicules.

HERMIAS étoit de Galatie ; il adopta l'erreur d'Hermogène ſur l'éternité du monde, & crut que Dieu lui-même étoit matériel, mais qu'il étoit une matiere animée plus déliée que les élémens du corps.

Le ſentiment d'Hermias n'étoit que le ſyſtême métaphyſique des Stoïciens, avec lequel il tâcha d'allier les Dogmes du Chriſtianiſme.

Il faiſoit ſortir l'ame de la terre, & croyoit que le mal venoit tantôt de Dieu & tantôt de la terre : il penſoit que le corps de J. C. n'étoit pas dans le ciel, & qu'après la Réſurrection il avoit mis dans le Soleil le corps dont il avoit été revêtu ſur la terre ; ce qui tient au mépris que les Stoïciens avoient pour le corps.

Hermias avoit donc des principes philoſophiques qui le portoient à regarder la Réſurrection comme un fait contraire à l'idée de la grandeur & de la perfection du Fils de Dieu ; cependant Hermias ne nie point la Réſurrection, il ſuppoſe ſeulement que Jeſus-Chriſt a dépoſé ſon corps dans le Soleil.

Hermias ne pouvoit donc alors révoquer en doute la Réſurrection de J. C. ; & certainement Hermias n'étoit pas homme à ſe rendre à de mauvaiſes preuves : comment donc oſe-t-on aujourd'hui regarder la Réſurrection de J. C. comme un fait cru légérement, adopté ſans examen, & ſeulement par les premiers Chrétiens.

Hermias croyoit, comme les Stoïciens, que les ames humaines étoient compoſées de feu & d'eſprit ; il rejettoit le baptême de l'Egliſe, fondé ſur ce que S. Jean dit que J. C. baptiſa dans le feu & par l'eſprit.

Le monde étoit, ſelon Hermias, l'enfer, & la naiſſance continuelle des enfans étoit la Réſurrection : c'eſt ainſi qu'ils prétendoient concilier les Dogmes de la Religion avec les principes du Stoïciſme.

* Philoſtorg. de Hæreſ. c. 41. Autor. Append apud Tert. 4. 49. Aug. de Hær. c. 16. Epiph. Hær. 36. Grabbe, Spicileg. ſecundi ſæculi, p. 80.

Hermias eut des disciples qui prirent le nom d'Hermiatites : ils étoient retirés dans la Galatie, où ils avoient l'adresse de faire des prosélytes. *

HERMOGENE, après avoir étudié la Philosophie Stoïcienne, embrassa la Religion Chrétienne, & réunit les principes de la Philosophie des Stoïciens avec les Dogmes du Christianisme : son heresie consistoit à supposer l'existence d'une matiere incréée, sans mouvement, sans principe, co-éternelle à Dieu, & dont il avoit formé le monde.

Il y a pour tout homme qui étudie un système, une difficulté principale, à laquelle il rapporte toutes les autres, ou qui l'empêche de les sentir dans toute leur force : si vous présentez à son esprit une idée qui résolve cette difficulté, il l'admet sans réserve & sans restriction, & toutes les difficultés disparoissent à cet instant ; mais, lorsque cette premiere impression, qui tient un peu de l'enthousiasme, est affoiblie, les difficultés renaissent, on sent qu'on avoit donné trop de généralité à ses principes, & qu'ils ont besoin de modification : alors il se fait naturellement un retour de l'esprit vers ses premiers sentimens, qu'on allie le mieux qu'on peut avec les principes qu'on vient d'acquérir ; c'est ainsi qu'Hermogène allia les principes du Christianisme avec ceux des Stoïciens.

Les Stoïciens reconnoissoient dans le monde un Etre suprême & infiniment parfait ; mais cet Etre, selon eux, étoit une ame immense mêlée & confondue avec la matiere, emprisonnée dans une infinité de corps différens, & soumise à l'aveugle impétuosité des élémens. Hermogène avoit été frappé de cette difficulté, comme on le voit par le livre que Tertullien a écrit contre lui.

Les Chrétiens, au contraire, enseignoient qu'un esprit éternel existant par lui-même, souverainement parfait, & distingué du monde, avoit par sa seule volonté produit tout : c'étoit par la parole toute puissante de cet esprit, que le chaos & toutes les créatures étoient sorties du néant, il avoit commandé que tout ce qui est fût, & tout avoit été.

Hermogène fut épris de la beauté de cette idée, il n'hésita pas entre le dogme de l'ame universelle, & la Religion Chrétienne qu'il adopta sans restriction.

* Philastr. de Hær. c. 55, 56.

Mais en réfléchiſſant, il crut voir que la Religion Chrétienne n'expliquoit pas comment cet Etre étant ſouverainement bon, & le maître abſolu de la nature, il y avoit du mal dans le monde : il conclut que les Chrétiens donnoient trop d'étendue à la puiſſance de cet Etre ſuprême ; toutes les idées des Stoïciens ſur l'éternité de la matiere & ſur l'explication des déſordres qu'on voit dans le monde ſe réveillerent, il crut qu'il falloit chercher la cauſe de l'origine du mal dans la matiere, qui, étant éternelle & increée, réſiſtoit à la bonté de l'Etre ſuprême.

C'étoit, ſelon Hermogène, dans cette matiere qu'on trouvoit la cauſe de tous les maux ; toutes les ſenſations qui nous affligent, les paſſions qui nous tyranniſent, ont leur ſource dans la matiere ; tous les monſtres ſont des effets de l'indocilité de la matiere, & de ſa réſiſtance inflexible aux loix que l'Etre ſuprême a établies pour la génération des corps.

Si la matiere n'eſt pas éternelle & increée, diſoit Hermogène, il faut que Dieu ait, ou tiré le monde de ſa propre ſubſtance, ce qui eſt abſurde, puiſqu'alors Dieu ſeroit diviſible, ou qu'il l'ait tiré du néant, ou qu'il l'ait formé d'une matiere co-éternelle à lui.

On ne peut dire que Dieu ait tiré le monde du néant : car Dieu étant eſſentiellement bon, il n'eût point tiré du néant un monde plein de malheurs & de déſordres : il eut pu les empêcher s'il l'avoit tiré du néant, & ſa bonté ne les eût pas ſoufferts dans le monde.

Il faut donc que Dieu ait formé le monde avec une matiere co-éternelle à lui, & qu'il ne l'ait formé qu'en travaillant ſur un fond indépendant de lui.

L'Ecriture, ſelon Hermogène, ne diſoit nulle part que Dieu eût fait la matiere de rien : au contraire, diſoit il, elle nous repréſente Dieu formant le monde & tous les corps d'une matiere préexiſtante, informe, inviſible ; elle dit, Dieu fit le ciel & la terre dans leur principe, ou dans un principe : *in principio.*

Ce principe dans lequel Dieu forma le ciel & la terre, n'étoit que la matiere préexiſtante & éternelle comme Dieu : l'idée de la création de la matiere n'eſt exprimée nulle part dans l'Ecriture.

Cette matiere informe étoit agitée par un mouvement vague, ſans deſſein, & ſans objet ; Dieu nous eſt repréſenté

dans l'Ecriture, comme dirigeant ce mouvement, & le modifiant de la maniere néceſſaire pour produire les corps, les plantes, les animaux.

La matiere étant éternelle & incréée, & ſon mouvement étant une force aveugle, elle ne ſuit pas ſcrupuleuſement les loix que Dieu lui preſcrit, & ſa réſiſtance produit des déſordres dans le monde.

L'imagination d'Hermogène fut ſatisfaite de cette hypothèſe, il crut que pour expliquer l'origine du mal, il falloit réunir les principes des Stoïciens ſur la nature de la matiere, & ceux des Chrétiens ſur la puiſſance productrice du monde.

Réfutation du Sentiment d'Hermogène.

Tertullien prouve contre Hermogène: 1°. qu'on ne pouvoit faire de la matiere un Etre éternel & incréé ſans l'égaler à Dieu, puiſqu'ayant l'exiſtence par elle-même, elle auroit auſſi toutes les perfections, ce qu'Hermogène lui-même n'oſoit avouer.

2°. Tertullien fait voir qu'Hermogène ne donne aucune idée diſtincte de cette matiere co-éternelle à Dieu: qu'il la dit tantôt corporelle, & tantôt incorporelle; qu'il regarde le mouvement, tantôt comme un Etre différent de la matiere, tantôt comme la matiere même, quoique le mouvement ne ſoit qu'un accident de la matiere.

3°. Tertullien fait voir qu'Hermogène ne peut, par ſon hypothèſe, rendre raiſon de l'origine du mal dans le monde: cette matiere ſur laquelle vous prétendez que Dieu a travaillé, dit-il, a un mouvement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations.

Si la détermination du mouvement de la matiere eſt éternelle & néceſſaire comme elle, Dieu n'a pu, ni le modifier, ni le changer; & ſi le mouvement de la matiere n'eſt qu'un déplacement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations, elle n'avoit par ſa nature aucune détermination au mal, aucune oppoſition au bien, & tout le mal vient de l'intelligence qui l'a miſe en œuvre: par conſéquent Hermogène n'explique point l'origine du mal.

4°. Tertullien fait voir qu'Hermogène a mal expliqué le récit de Moyſe, & qu'il abuſe de l'équivoque du mot principe, *in principio*, dont la Geneſe ſe ſert.

Le mot principe, dit Tertullien, peut désigner, ou l'ordre de l'existence des choses, ou la puissance qui les fait exister, ou le sujet duquel on les tire. Le mot *principium* dans Moyse ne sert qu'à exprimer le commencement de l'existence : *in principio Deus fecit cœlum & terram*, signifie, *au commencement Dieu fit le ciel & la terre*, & non pas comme le traduisoit Hermogene, *Dieu fit le ciel & la terre dans un principe qui étoit la matiere* ; car le mot *principium* est employé pour exprimer le sujet ou la matiere avec laquelle on forme une chose, on ne dit pas que la chose est formée dans ce principe, mais qu'elle est faite de ce principe : on ne dit pas qu'on a fait une médaille dans l'argent, mais avec de l'argent.

Moyse dans la Genese se propose de donner l'histoire de l'origine du monde : pour remplir cet objet, il falloit nécessairement que Moyse nous fit l'énumération des principes qui ont, pour ainsi dire, concouru à cette production ; il falloit que dans son récit Moyse nous parlât de Dieu, qui est le principe actif ou la cause productrice du monde qui est l'effet de son action, & de la matiere qui a été le sujet duquel il a tiré le monde. Si Moyse eût pensé que Dieu avoit tiré le monde d'une matiere qui lui étoit co-éternelle, il nous auroit parlé de cette matiere ; cependant il n'en parle point, elle n'existoit donc pas avant la création du monde, & elle a été tirée du néant, selon le récit de Moyse.

Mais, répliquoit Hermogène, Moyse dit qu'avant que Dieu eût formé le ciel & la terre, elle étoit informe, invisible, ce qui suppose sa préexistence, & qu'elle est éternelle & incréée.

Vous n'opposez ici qu'une chicane, dit Tertullien, vous prétendez prouver la préexistence & l'éternité de la matiere, parce que Moyse dit que la terre étoit ; mais ne peut-on pas dire d'une chose qu'elle est, aussi-tôt qu'elle a reçue l'existence ?

Ces mots, la matiere étoit, ne supposent que l'existence de la matiere, & non pas la raison pour laquelle elle existe ; ainsi rien dans le récit de Moyse n'autorise le sentiment d'Hermogene sur l'éternité de la matiere.

Mais enfin, disoit Hermogene, l'Ecriture ne dit nulle part que la matiere a été tirée du néant.

L'Ecriture nous dit qu'elle a eu un commencement, répond

Tertullien, & par conſéquent qu'elle a été tirée du néant; ſi le monde avoit été tiré d'une maniere préexiſtante, l'Ecriture nous l'auroit dit, comme elle nous le dit de toutes les autres productions: lorſque Moyſe nous raconte la production des plantes, il les tire de la terre: lorſqu'il raconte celle des poiſſons, il les tire de l'eau, &c.

L'endroit même de Moyſe qu'Hermogene cite en ſa faveur, anéantit tout ſes principes: car Moyſe dans ce paſſage dit que la terre étoit informe, impa faite; ce qui ne peut convenir qu'à un être produit & ti é du néant.

A l'égard de la difficulté d'Hermogene ſur la permiſſion du mal, en ſuppoſant que le monde a été créé par un Etre tout-puiſſant, Tertullien répondoit que le mal qui eſt dans le monde, n'eſt contraire, ni à la bonté, ni à la toute-puiſſance de Dieu, puiſqu'il y aura un tems où tout ſera dans l'ordre. *

Cette réponſe eſt victorieuſe, ſur-tout contre Hermogene qui reconnoiſſoit l'autorité de l'Ecriture & de la révélation.

Ceux, qui attaquent la bonté de Dieu ſans ſavoir quel eſt le plan que l'Etre ſuprême s'eſt propoſé dans la création du monde, ne peuvent oppoſer que des ſophiſmes.

M. Le Clerc n'a pas rendu juſtice à Tertullien ſur la maniere dont il réfute Hermogene; il paroît même que M. le Clerc n'a pas aſſez bien pris le ſens des difficultés d'Hermogene, qui n'attaquoient pas directement la poſſibilité de la création, mais qui portent abſolument ſur l'impoſſibilité de concilier la permiſſion du mal avec la création. †

Tertullien s'eſt ſagement renfermé dans ces bornes, & n'a pas établi la néceſſité de la création, dont on ne doutoit pas, puiſque Tertullien traite d'opinion nouvelle le ſentiment qui ſuppoſe la matiere éternelle: ce qui, pour le dire en paſſant, fait voir ce qu'on doit penſer de la vérité ou de l'érudition de ceux qui aſſurent avec tant de confiance que la création étoit inconnue aux premiers ſiecles.

On prétend qu'Hermogene croyoit que le corps de Jeſus-Chriſt étoit dans le ſoleil, & que les démons ſe diſſoudroient un jour, & rentreroient dans le ſein de la matiere premiere.

HERMOGENIENS, diſciples d'Hermogene, il en eut

* Tert. cont. Hermogen.

† Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. an. 158.

plusieurs, deux des plus célebres furent Hermias & Seleucus, qui firent des Sectes particulieres. Voyez les articles.

HESICASTES, Moines Grecs qui enseignerent le Quiétisme vers le milieu de l'onzieme siecle.

Simeon le jeune, Abbé de Xerocerce, avoit porté fort loin les exercices de la vie contemplative, il avoit donné des maximes pour s'y perfectionner, & ses Moines prioient & méditoient sans cesse.

Comme la gloire céleste étoit l'objet de tous leurs vœux, elle étoit le sujet de toutes leurs méditations; ils s'agitoient, tournoient la tête, rouloient les yeux, & faisoient des efforts incroyables pour s'élever au-dessus des impressions des sens; & pour se détacher de tous les objets qui les environnoient & qui leur sembloient attacher l'ame à la terre: tous les objets se confondoient alors dans leur imagination; ils ne voyoient rien distinctement, tous les corps disparoissoient, & les fibres du cerveau n'étoient plus agités que par ces especes de vibrations qui produisent ces couleurs vives qui naissent comme des éclairs, lorsque le cerveau est comprimé par le gonflement des vaisseaux sanguins.

Les disciples de Simeon, dans la ferveur de leurs méditations, prirent ces lueurs pour une lumiere céleste, & les regarderent comme un rayon de la gloire des Bienheureux; ils croyoient que c'étoit en regardant le nombril, que cette lumiere s'offroit à eux.

On blâma ces visionnaires. Simon, Abbé de Saint Mammas, prit leur défense, & traita comme des hommes charnels & terrestres les ennemis des Héscastes, qui jouirent de la liberté de se procurer par leurs méditations, les visions qui les rendoient heureux.

Au commencement du quatorzieme siecle, Gregoire Palamas, Moine du Mont Athos, qui avoit quitté la fortune & les honneurs pour la vie monastique, adopta les regles que Simeon avoit prescrites, & les accrédita.

Il écrivit sur la nature de cette lumiere que les contemplatifs appercevoient à leur nombril: il prétendit qu'elle n'étoit point différente de la lumiere qu'il y avoit sur le Thabor; que cette lumiere étoit increée & incorruptible, quoiqu'elle ne fût pas l'essence de Dieu; c'étoit une opération de la Divinité, sa grace, sa gloire, sa splendeur, qui sortoient de son essence.

Un Moine, nommé Barlaam, attaqua le sentiment des Héscastes sur la nature de la lumiere qui avoit paru sur le

Thabor, & prétendit que cette lumiere n'étoit point incréée ; que le ſentiment de Palamas ſembloit admettre pluſieurs Divinités ſubordonnées & émanées de la Divinité ſubſtantielle.

On aſſembla un Concile pour décider cette queſtion qui commençoit à faire du bruit, & l'on condamna Barlaam.

Acyndinus, autre moine, entreprit la défenſe de Barlaam : on aſſembla un Concile pour juger Acyndinus, il y fut convaincu d'être du ſentiment de Barlaam, & de croire la lumiere du Thabor, une lumiere créée : on condamna Acyndinus & Barlaam, on impoſa ſilence ſur ces conteſtations, & l'on défendit ſous peine d'excommunication, d'accuſer les Moines d'héréſie.

Les Héſicaſtes ou Palamites ne crurent pas devoir ſe borner à cette victoire : ils remplirent Conſtantinople de leurs écrits contre Barlaam, répandirent leur Doctrine, perſuaderent ; & Conſtantinople fut remplie de Quiétiſtes qui prierent ſans ceſſe, & qui, les yeux baiſſés ſur le nombril, attendoient toute la lumiere du Thabor. Les maris quitterent leurs femmes pour ſe livrer ſans diſtraction à ce ſublime exercice, & les Héſicaſtes leur donnoient la tonſure monachale : les femmes ſe plaignirent, & les Quiétiſtes remplirent Conſtantinople de trouble & de diſcorde.

Le Patriarche ordonna aux Héſicaſtes de ſe contenir, ils ne déférerent ni à ſes avis, ni à ſes ordres ; il les chaſſa de la Ville, aſſembla un Concile compoſé du Patriarche d'Antioche, & de pluſieurs Evêques : ce Concile condamna Grégoire Palamas, ſes opinions, & ſes Sectateurs.

Ceci ſe paſſa ſous l'Impératrice Anne pendant l'exil de Cantacuzene ; mais lorſque Cantacuzene ſe fut rendu maître de Conſtantinople, l'Impératrice Anne & Jean Paléologue voulant ſe ſervir de Palamas pour faire leur paix, le firent abſoudre dans un Synode qui condamna le Patriarche Jean ; ce Patrarche étant mort, Cantacuzene fit élire à ſa place Iſidore, Sectateur zélé des opinions des Héſicaſtes.

Les Barlaamites ſe ſéparerent de la Communion d'Iſidore ; pour rétablir la paix entre ces deux partis, les deux Empereurs, Cantacuzene & Jean Paléologue, firent aſſembler un Concile compoſé de vingt-cinq Métropolitains, de quelques Evêques, de pluſieurs Prêtres & Moines : on cita à ce Concile les ennemis de Palamas : on examina leurs accuſations & les réponſes de Palamas : on traita enſuite de la lumiere du Thabor. Quelques jours après on ſe raſſembla

pour traiter à fond quelques questions qui regardoient l'essence & l'opération divine. L'Empereur proposa lui-même toutes ces questions : on rapporta tous les passages des Peres, pour les expliquer : on examina avec le même soin la doctrine de Barlaam : on reçut la profession de foi des Moines du Mont Athos, & l'on condamna Barlaam, Acyndinus, & tous ceux qui croyoient que la lumiere du Thabor étoit créée : ce Concile fut tenu vers l'an 1345. *

Le nombre des ouvrages composés pour & contre les Hésicastes, est très-considérable : ils sont encore pour la plupart manuscrits, il y en avoit beaucoup dans la Bibliothéque de Coislin. †

HOLLANDE, nous nous proposons de donner dans cet article l'Histoire de l'origine & de l'établissement du Calvinisme dans les Provinces-Unies.

De la Réformation dans les Pays-Bas, depuis Luther jusqu'à la formation de la Ligue, connue sous le nom de Compromis.

La doctrine de Luther se répandit dans les Pays-Bas vers l'an 1521. Charles-Quint fit publier un placard, & nomma deux Inquisiteurs qui firent arrêter tous ceux qu'ils crurent engagés dans les opinions de Luther : plusieurs Augustins d'Anvers furent emprisonnés, & deux furent brûlés : leur supplice donna de la célébrité aux erreurs pour lesquelles ils étoient morts ; & Charles-Quint ajouta à ce premier placard plusieurs Edits, par lesquels tous les Hérétiques étoient condamnés à perdre la tête, les relaps à être brûlés, & les femmes à être enterrées vives : on accordoit la vie à ceux qui se convertissoient, pourvu qu'ils ne fussent pas relaps ou emprisonnés. §

Ce même Edit défendoit, sous peine de mort & de confiscation de biens, de recevoir chez soi aucun Hérétique : toutes les personnes soupçonnées d'héréſie, étoient exclues des emplois honorables ; & pour mieux découvrir les Hérétiques, on pro-

* Dupin 14e. siecle, pag. 312. Natal. Alex. in sæc. 15. Panoplia adversùs Schisma Græcorum. Centuria 13, c. 3, p. 381. Fabricius, Bibliot. Græc. t. 10, p. 454. Allatius, &c.

† Voyez le Catalogue de la Bibliothéque de Coislin.

§ Hist. de la Réforme des Pays-Bas, par Brandt, t. 1, l. 2.

mettoit la moitié de leur bien aux accuſateurs, pourvu qu'il n'excédât pas la ſomme de cent livres de Flandre. *

Les Anabaptiſtes qui déſoloient l'Allemagne, pénétrerent alors dans les Pays-Bas, & l'on punit les Anabaptiſtes avec encore plus de rigueur que les Luthériens.

Le Fanatiſme s'alluma bientôt, & l'on vit les Anabaptiſtes & les Luthériens courir au ſupplice avec joie, & ſe diſputer la gloire d'aller au bucher ou ſur l'échaffaud avec moins de regret & plus de conſtance : on vit des Réformés arracher aux Prêtres l'Hoſtie pendant l'élévation, la briſer, & la fouler aux pieds pour la gloire de Dieu, & pour faire voir qu'elle ne contenoit pas J. C. Les auteurs de ces attentats ne fuyoient point après les avoir commis ; ils attendoient froidement qu'on les arrêtât, & ſouffroient ſans murmurer une mort terrible.

Voilà quel étoit l'état des Pays-Bas, lorſque Charles-Quint réſigna l'Eſpagne à Philippe ſon fils.

Philippe confirma les Edits de ſon Pere contre les Hérétiques, & fit punir avec la même rigueur les Luthériens & les Anabaptiſtes.

Les exécutions multiplierent les Hérétiques, & l'on vit en pluſieurs lieux des Communautés entieres de Proteſtans, qui entreprirent d'enlever ceux que l'on conduiſoit au ſupplice. †

Philippe, pour arrêter plus ſûrement le progrès de l'héréſie, voulut établir l'Inquiſition dans les Pays-Bas, comme elle l'étoit en Eſpagne.

Un de ſes Miniſtres lui repréſenta que ſa ſévérité pourroit lui faire perdre les Pays-Bas, ou du moins quelques-unes des Provinces ; & Philippe répondit, qu'il aimoit mieux être dépouillé de tous ſes Etats, que de les poſſéder imbus d'héréſies.

Ce fut dans ce même-tems que parut la Bulle de Paul IV, pour l'érection de trois nouveaux Evêchés dans les Pays-Bas : la Bulle marquoit expreſſément que les nouveaux Evêques aſſiſtés de leurs Chapitres feroient la fonction d'Inquiſiteurs dans leurs Diocèſes.

La fondation des nouveaux Evêchés n'avoit pu ſe faire qu'en leur aſſignant des terres & des revenus : on les prit ſur des Abbayes & ſur d'autres Communautés Religieuſes. Les

* Ibid. p. 35.
† Ibid. t. 1, l. 4, p. 69, an. 1515.

Abbés & les Communautés en murmurerent, se plaignirent & firent si bien valoir leurs droits, qu'on fut enfin obligé de composer avec eux, & de leur laisser une bonne partie de ce qu'ils possédoient.

Les Magistrats d'Anvers, de Louvain, de Ruremonde, de Deventer, de Groningue, de Lawarde, sentant bien que leur autorité seroit affoiblie par celle des Evêques; s'opposerent aussi avec vigueur à la Bulle, & trouverent moyen d'empêcher les Evêques d'entrer dans leurs Villes, ou les en firent chasser.

Cette oppression des Catholiques aux desseins de la Cour de Rome, augmenta le courage des nouveaux Sectaires: ils parlerent avec plus de liberté contre Rome; beaucoup de personnes crurent ne voir en eux que des citoyens zélés & des ennemis de l'oppression: leur nombre s'accrut considérablement, & enfin en 1559, ils firent paroître une profession de foi, en trente-sept articles, qui étoient presque tous opposés à la doctrine de l'Eglise Romaine, & conformes à celle de Geneve: c'est pourquoi les Sociétés qui la reçurent, prirent le titre d'Eglises Réformées. †

Du Calvinisme en Hollande, depuis la Ligue jusqu'à la prise d'Armes par le Prince d'Orange.

La crainte de l'Inquisition avoit tellement alarmé les esprits, que la Noblesse fit secrettement une ligue pour en empêcher l'établissement, & que les plus zélés Catholiques entrerent dans ce projet, comme les autres: cette ligue fut connue sous le nom de Compromis.

La Noblesse confédérée ne put agir avec tant de secret, que le bruit confus de leurs desseins ne vint aux oreilles de la Gouvernante: Philippe, pour calmer les esprits, envoya de Madrid un Arrêt qui condamnoit aux galéres les Prédicants, les Ecrivains Protestans, & tous ceux qui les recevoient dans leurs maisons, ou qui permettoient qu'ils y fissent leurs assemblées.

Les Ministres s'assemblerent dans les bois, ou dans la campagne, ils prêchoient, & après les prédications, on chantoit quelques Pseaumes: ces assemblées étoient quelquefois composées de sept à huit mille personnes. †

* Ibid. t. 1, l. 5, p. 106.
† Ibid. t. 1, l. 6, p. 130.

Le bruit de ces assemblées si publiques & si nombreuses, fit comprendre à la Princesse Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, que les Protestans & les mécontens étoient beaucoup plus nombreux qu'elle ne l'avoit cru : elle manda aux Magistrats d'Anvers de chasser tous les François, & d'empêcher absolument les assemblées. *

Les Magistrats publierent un placard qui défendoit les assemblées publiques, & ils reçurent une Requête qui leur représentoit que le nombre des Réformés s'étoit tellement augmenté, qu'il ne leur étoit plus possible de s'assembler en secret ; que les Magistrats étoient donc suppliés de permettre ces assemblées, en assignant des lieux qui leur fussent propres, que cette liberté attiroit dans les Pays-Bas un nombre infini de François & d'Allemands.

La Gouvernante fit publier un placard qui commanda de nouveau à tous les Officiers de dissiper les assemblées, & de faire pendre sans miséricorde tous les Prédicateurs Réformés.

C'étoit manquer de parole à la Noblesse confédérée, à laquelle on avoit promis d'attendre la réponse de Philippe, & qui s'étoit flattée qu'on n'entreprendroit rien, que l'on n'eût assemblé les Etats-Généraux : ce placard fit donc un très-mauvais effet, on murmura, on se plaignit ouvertement ; plusieurs Villes, même celle d'Anvers, refuserent de le publier dans les formes ; les Prédications publiques devinrent plus fréquentes, non sans causer du désordre, sur-tout à Anvers, où la sédition fut sur le point d'éclater, & où l'on ne put empêcher les Protestans de s'assembler : leur exemple donna du courage aux Réformés, on vit presqu'aussi-tôt établir des Eglises Prétendues Réformées, à Lille, à Tournai, à Valenciennes, dans les Provinces d'Utrecht & de Hollande.

Le Fanatisme des Protestans, augmenté par ces succès, produisit de nouveaux désordres : ils s'attrouperent dans le district de Saint Omer, pillerent le Couvent des Religieuses de Woleverhem, y briserent les Images, & tout ce qui étoit destiné au service divin ; l'esprit iconoclaste se répandit subitement dans la plupart des Provinces, & l'on pilla plus de quatre cens Eglises en trois jourrs. On voyoit tant de voleurs & de femmes débauchées qui se mêloient dans la

* Ibid. p. 131.

foule

foule, & tout le reste étoit si peu de chose ; qu'on étoit également irrité de la fausse dévotion des uns, & de l'insolence des autres.

Voilà les premiers fondateurs de la Réforme en Hollande, une populace qui, sous prétexte d'un zele ardent pour la Religion, s'abandonnoit aux plus grands excès, & fouloit aux pieds les loix divines & humaines.

Le parti des Réformés grossissoit par ces émeutes, il osa faire ses exercices publiquement dans quelques-unes des plus grandes Villes, il s'empara même de plusieurs Eglises. *

Des progrès aussi rapides étonnerent la Duchesse de Parme, elle promit que l'Inquisition seroit abolie, qu'on régleroit les affaires de la Religion, & que l'on demanderoit au Roi la tenue des Etats.

Le Roi d'Espagne avoit des desseins bien contraires ; il comptoit se servir de ces circonstances pour établir dans les Pays-Bas une autorité despotique ; & pour y réussir, il se proposoit de perdre le Prince d'Orange, & les comtes d'Egmont & d'Horn.

Une Lettre qui contenoit ce projet tomba entre les mains du Prince d'Orange, qui la communiqua à ses principaux amis, qui se réunirent, & firent au Roi des représentations sur la nécessité de tolérer les Sectes en les réprimant : ils punirent donc les nouveaux Iconoclastes, & se rendirent odieux aux Réformés, sans se réconcilier avec les Catholiques, que l'impiété des Prétendus Réformés avoit extrêmement irrités. †

Il y avoit donc trois partis en Hollande, les Catholiques ennemis de l'Inquisition, & défenseurs des priviléges de la Nation ; les Catholiques dévoués à la Cour d'Espagne, & qui vouloient tout sacrifier pour la ruine des Réformés, & enfin des Protestans fanatiques qui vouloient se maintenir, & étendre leur Prétendue Réforme.

Les Eglises Réformées demanderent du secours aux Princes Protestans d'Allemagne ; mais ceux-ci exigerent que les Réformés des Pays-Bas signassent la Confession d'Ausbourg, ce que les Réformés refuserent absolument. Les Luthériens & les Calvinistes des Pays-Bas firent donc deux Sectes séparées, elles s'excommunierent, & les Luthériens se réunirent avec

* Ibid. t. 1, l. 7, p. 139.
† Ibid.

les Catholiques contre les Réformés d'Anvers, qui avoient pris les Armes pour soutenir leur cause. Les Catholiques profiterent de ces divisions, & l'on ôta aux Religionnaires leurs Prêches, & les lieux qu'ils avoient usurpés sur les Catholiques.

La Cour d'Espagne crut alors la Ligue hors d'état d'agir, elle exigea des Seigneurs, des Nobles, & des Magistrats, de jurer qu'ils soutiendroient la Religion Catholique & Romaine, de punir les sacrileges, & d'extirper les héréſies : enfin on voulut s'assurer des peuples, & l'on contraignit tout le monde, de quelque qualité qu'il fût, à prendre les mêmes engagemens.

Les Réformés, pour résister à la tempête qui s'élevoit contr'eux, s'imposerent volontairement des taxes, établirent un Caissier Général, leverent des troupes, s'emparerent de Bois-le-Duc, & s'y fortifierent. Ils furent moins heureux à Utrech & à Flessingue : le parti qui avoit tenté cette derniere expédition, fut défait par des Catholiques d'Anvers : & les Réformés de cette Ville, sur la nouvelle de la défaite de leurs freres, coururent aux armes : la Ville fut remplie de meurtres & de désordres, que le Prince d'Orange n'arrêta, qu'en armant, contre les Calvinistes, les Catholiques & les Luthériens.

Le Roi d'Espagne se rendit ensuite maître absolu dans Valenciennes, dans Cambrai, dans Mastrik, Hasselt, Bois-le-Duc, &c. & traita les Réformés avec la derniere rigueur ; les Ministres furent pendus, & l'on trancha la tête à beaucoup de Réformés. *

Le Prince d'Orange qui voyoit que l'orage qui désoloit les Protestans fondroit sur lui, songea à les réunir avec les Luthériens, mais inutilement : il se retira en Allemagne, & on continua à sévir contre les Protestans. Un nombre prodigieux de familles abandonna les Pays-Bas, les gibets furent remplis de corps morts, & l'Allemagne de réfugiés.

Ce fut dans ce tems que le Roi d'Espagne envoya le Duc d'Albe dans les Pays Bas à la tête de douze cens hommes de Cavalerie, & de huit mille hommes d'Infanterie. 1567. 1568. Ce Duc entra dans Bruxelles, & après avoir distribué ses troupes dans les Villes voisines, il fit arrêter les Comtes d'Horn & d'Egmont, & plusieurs personnes considérables. La nouvelle de cet empriſonnement jetta la terreur dans tous les esprits ; plus de vingt mille habitans abandonnerent préci-

* Ibid. l. 8.

pitamment leur patrie. En vain la Ducheſſe de Parme voulut prévenir la défertion par les Edits qu'elle fit publier : on ne l'écouta pas ; & de ſon côté le Duc d'Albe ne relâcha rien de ſa ſévérité, il établit même une nouvelle Cour de Juſtice, ſous le nom de Conſeil des tumultes.

Ce Conſeil poſa pour maxime fondamentale, « que c'étoit » un crime de Leze-Majeſté de faire des remontrances contre » les nouveaux Evêchés, contre l'Inquiſition, & contre les » loix pénales, ou de conſentir à l'exercice d'une nouvelle » Religion, ou de croire que le S. Office ſoit obligé d'avoir » égard aux priviléges & aux chartes, ou de dire que le » Roi eſt lié à ſes peuples par des promeſſes & par des » ſermens. »

Le Conſeil étoit compoſé d'Eſpagnols qui avoient pour Chef, Jean de Vargas, qui s'annonça dans le public par ce raiſonnement : « Tous les habitans de ces Provinces méritent » d'être pendus, les Hérétiques pour avoir pillé les Egliſes, » & les Catholiques pour ne les avoir pas défendues. *

La Gouvernante ſe retira, & laiſſa toute l'adminiſtration au Duc, qui fit mourir beaucoup de monde : dix-huit cens perſonnes périrent en peu de tems par les mains du Bourreau, & l'on ordonna de punir comme Hérétiques, & dans toute la rigueur, tous les habitans des Pays-Bas, excepté les perſonnes dont le Conſeil des tumultes avoit fait un rapport favorable.

Du Calviniſme dans les Pays-Bas, depuis la Priſe d'Armes du Prince d'Orange, juſqu'à la Pacification de Gand.

Les peuples ſoupiroient après un libérateur, & n'en voyoient point d'autre que le Prince d'Orange : ce fut donc à lui que l'on s'adreſſa de tous côtés, & on le détermina à ſecourir ſa patrie.

Les Princes Proteſtans d'Allemagne lui permirent de lever des troupes ; tous les Proteſtans lui fournirent de l'argent ; les Egliſes de Londres, de Cleves, &c. lui envoyerent des ſommes conſidérables; il leva une armée, & déclara les raiſons qui le déterminoient à prendre les armes : « en conſervant le » reſpect dû au Souverain des Pays-Bas, on vouloit maintenir les anciens priviléges, abolir les loix pénales, rétablir

* Ibid. t. 1. l. 8, p. 164.

» la paix de l'Etat ; & délivrer les Provinces du joug Eſ-
» pagnol. »

Le commandement général de l'armée fut donné au Comte Louis, qui marcha dans la Gueldre, prit Werd & Dam, & gagna une bataille.

La honte & la douleur que le Duc d'Albe reſſentit de cette défaite, irriterent ſa férocité naturelle ; il bannit le Prince d'Orange, ſon frere Louis, & confiſqua leurs biens. Les Comtes d'Egmont & d'Horn périrent ſur un échaffaud, avec plus de vingt Gentilshommes ou Barons.

Précédé de ces flots de ſang, le Duc ſe mit en campagne ; & livra bataille au Comte Louis, qui fut défait. Les Réformés & les Anabaptiſtes furent traités avec la derniere rigueur ; cinquante perſonnes furent décapitées dans la ſeule ville de Valenciennes, pendant l'eſpace de trois jours ; dans moins d'une année le Duc d'Albe rendit déſertes plus de cent mille maiſons, & peupla tous les Etats voiſins des ſujets de ſon Maître. *

Le Gouvernement n'ignoroit point les ſujets de ſa rigueur ; mais il en étoit peu touché ; il fit publier un placard pour extirper l'Héréſie. Pour mieux découvrir les Hérétiques, le Duc d'Albe envoyoit des eſpions dans toutes les rues, afin qu'ils obſervaſſent l'air & la contenance du peuple, & l'on continua à punir avec la derniere rigueur les Réformés & les Anabaptiſtes.

Ainſi les Réformés, les Anabaptiſtes, & les Catholiques ; gémiſſoient ſous le joug Eſpagnol, & ſouhaitoient une révolution. Tous les partis ſe réunirent enfin contre le Duc d'Albe, & le Prince d'Orange ſe rendit maître de beaucoup de Villes, où la nouvelle Religion fut permiſe & exercée, mais en beaucoup d'endroits on fit des capitulations expreſſes en faveur de l'ancienne Religion, & par-tout les ordres du Prince défendoient de faire violence à qui que ce fût pour les affaires de la conſcience, & de moleſter les Catholiques en aucune façon.

Le Duc d'Albe fut rappellé en Eſpagne, où il ſe vanta d'avoir livré au bourreau plus de dix-huit mille Hérétiques ou Rebelles, ſans compter ceux qui avoient péri dans la guerre. Vargas, qui l'avoit accompagné, ajoutoit que l'on perdroit les Pays-Bas par un excès d'indulgence : la miſéricorde,

* Ibid. t. 1, l. 9. Hiſt. d'Enghien, par Colins, p. 506.

disoit-il, est dans le Ciel, la justice est sur la terre. *

Dom Louis de Requesens lui succéda, & se proposa de réparer par sa douceur les maux qu'avoit produit la barbare sévérité du Duc d'Albe. Mais les choses étoient dans un état où les esprits ne pouvoient être intimidés par la sévérité, ni gagnés par la douceur : les Etats de Hollande s'occuperent à donner quelque forme au projet de la liberté.

Ils commencerent par un acte qui sembloit y être contraire; car étant assemblés à Leyde, ils défendirent l'exercice de la Religion Romaine ; c'étoit donner atteinte aux fréquentes promesses du Prince d'Orange, à la capitulation de plusieurs Villes, aux résolutions de la Haie, & à la confiance qu'il falloit établir entre les différens partis qui étoient engagés dans la même querelle: ces considérations, quelques fortes qu'elles fussent, céderent à la nécessité où l'on se trouva de mettre un mur de séparation entre les Espagnols & les Provinces : on ôta peu après les Eglises aux Catholiques, on les exclut des Charges & de la Magistrature ; on leur laissa néanmoins la liberté des assemblées particulieres, & la Religion qu'on professoit à Geneve & dans le Palatinat devint la Religion dominante de ces Provinces. Les Luthériens & les Anabaptistes jouirent de la même tolérance que les Catholiques. †

Du Calvinisme dans les Pays-Bas, depuis la Pacification de Gand jusqu'à la formation de la République de Hollande.

Dom Louis de Requesens mourut peu de tems après que le Duc d'Albe lui eut remis le Gouvernement. Après sa mort, l'armée Espagnole se débanda par pelotons, & se mit à piller de tous côtés: les Soldats, abandonnés à leur propre fureur, firent tant de ravages, & commirent tant de désordres dans le Brabant & dans la Flandre, que le Conseil d'Etat les proclama traîtres & rebelles au Roi.

La déclaration du Conseil n'arrêta pas les désordres ; & il se fit un traité d'alliance entre les Etats de Brabant, de Flandre, d'Artois, de Hainaut, & leurs associés d'une part, & les Etats de Hollande, de Zélande, & leurs confédérés d'autres part.

Selon cet accord, on se pardonnoit réciproquement toutes

* Ibid. t. 1, l. 10, p. 220.
† Ibid t. 1, l. 10.

les injures passées ; on s'unissoit pour chasser les Espagnols & les étrangers, après quoi l'on se proposoit d'obtenir la convocation des Etats Généraux, à la décision desquels les uns & les autres promettoient de se soumettre : en attendant, les Hollandois & les Zélandois s'engageoient à n'entreprendre rien contre la Religion Catholique hors leur Juridiction, les loix pénales étant néanmoins dans toutes les Provinces de la confédération.

Le Prince d'Orange, confirmé dans les emplois d'Amiral & de Gouverneur de Hollande, de Zélande & de Bommel, devoit commander en chef les forces alliées jusqu'à l'entiere expulsion des Espagnols.

Tel est le traité que l'on nomma la Pacification de Gand ; Traité que les Etats firent approuver par les Théologiens & par les Universités Catholiques, par les Jurisconsultes, par les Curés, par les Evêques, par les Abbés.

Dom Juan d'Autriche arriva alors pour prendre le Gouvernement des Pays-Bas ; il entreprit, mais inutilement, de rompre la Pacification de Gand ; il l'enfreignit, & fut déclaré ennemi du Pays.

Sa Province d'Utrecht se joignit aux autres Provinces, à condition que la Religion Catholique seroit maintenue, à l'exclusion de toute autre. *

L'année suivante, une grande partie des Seigneurs des Pays-Bas redouterent la puissance du Prince d'Orange, & ils offrirent le Gouvernement à l'Archiduc Mathias, qui vint en prendre possession en 1578.

Ce nouveau Gouverneur établit le Prince d'Orange son Stathouder général, & ils promirent tous deux, par serment, de maintenir la Pacification de Gand, d'entretenir la tranquillité publique, & sur-tout de ne permettre pas que l'on entreprît rien au préjudice de la Religion Catholique.

Les Réformés, enflés du tour que les choses prenoient, donnerent un exemple remarquable de l'insolence de l'orgueil humain dans la prospérité : ceux d'Amsterdam firent soulever la populace, s'emparerent de l'Hôtel de Ville, chasserent les Moines & les Prêtres, briserent les Images, s'emparerent des Eglises, & réduisirent les Catholiques à n'avoir des assemblées que dans leurs maisons particulieres, encore cette indulgence déplaisoit-elle à quelques Réformés.

* An. 1557. Ibid. l. 11.

Ils commirent des désordres à-peu-près semblables à Harlem.

Les Réformés de Flandre & de Brabant n'étoient pas assez forts pour y faire des exploits de cette nature ; mais ils se donnerent de grandes libertés : ils prêcherent, & administrerent la Communion publiquement en plusieurs endroits, sans aucun égard à la défense qu'on en avoit faite peu avant. Enfin, ils demanderent l'exercice public de leur Religion, & cette démarche fut approuvée par le Synode National assemblé à Dordrecht, qui adressa une Requête à l'Archiduc pour obtenir le libre exercice de la Religion Protestante.

L'Archiduc & le Conseil d'Etat, en réponse à cette Requête, formerent un projet de *Paix religieuse*, qu'ils communiquerent aux Provinces, en leur laissant une entiere liberté de l'adopter ou de le rejetter.

Ce projet de Paix religieuse laissoit à tout le monde une parfaite liberté de conscience, rétablissoit la Religion Catholique dans tous les lieux où elle avoit été abolie, si dans ces Villes il y avoit cent personnes qui la demandassent : il portoit que dans les autres lieux, on suivroit la pluralité des voix, & que ce seroit la même chose pour la Religion Réformée dans les lieux où elle n'avoit point encore été établie ; que personne n'entreroit dans les Eglises d'une Communion différente pour y donner du scandale, & que l'élection des Magistrats & des Officiers se feroit par la différence du mérite, & non pas par celle de la Religion.

Ce projet ne fit qu'irriter les Protestans & les Catholiques ; ceux-ci ne voulurent rien accorder aux Protestans, & ceux-là, non contens d'une simple tolérance, entreprirent d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvoient prétendre par justice : ils s'abandonnerent à leur Fanatisme par-tout où ils se trouverent les plus forts ; de sorte que les mêmes personnes, qui auparavant agissoient de concert contre les Espagnols, leurs ennemis communs, tournerent leurs armes les uns contre les autres avec un acharnement incroyable, & ce projet de paix alluma dans toutes les Provinces une guerre intestine, aussi cruelle que celle qu'elles avoient soutenue contre l'Espagne. *

Les peuples d'Artois, du Hainaut, & les habitans de Douai, s'associerent pour maintenir la Religion Romaine

* Ibid. l. 11, 12.

l'autorité du Roi & la Pacification de Gand ; & pour s'opposer à la Paix religieuse.

Le Prince d'Orange crut qu'il étoit nécessaire d'opposer une ligue à celle des Catholiques ; il unit les pays de Gueldre, de Zuphten, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & des Ommelandes de Frise, qui sont entre l'Ems & le Lawers.

L'union se fit à Utrecht, le 10 Janvier 1579, en déclarant au préalable qu'on ne vouloit point enfreindre la Pacification de Gand.

Cette Confédération, que l'on appelle l'Union d'Utrecht, & qui a produit la République des Provinces-Unies, fut bientôt après fortifiée par la jonction de la Frise, du Brabant, & d'une partie de la Flandre.

L'Acte de Confédération portoit : « que les Confédérés » s'uniſſoient à perpétuité, pour ne faire qu'un seul & même » Etat ; que chaque Province seroit néanmoins indépendante » des autres, & souveraine chez soi quant à son gouverne- » ment particulier, & que par conséquent chacune établiroit » chez elle tel gouvernement Ecclésiastique, & maintien- » droit telle Religion qu'il lui plairoit : on témoignoit même » qu'on étoit disposé à recevoir dans la Confédération les Pro- » vinces qui ne voudroient tolérer que la Religion Romaine, » pourvu qu'elles se soumissent aux autres articles. »

La Pacification de Gand, la Paix religieuse & l'Union d'Utrecht, ne calmerent point les esprits : les tumultes recommencerent à Anvers, à Gand, &c. où les Ecclésiastiques furent maltraités. A Utrecht, à Bruges, à Bois-le Duc, & en plusieurs autres endroits, des Réformés ne furent ni plus soumis, ni plus sages, & enfin ce que l'on craignoit arriva ; l'Artois, le Hainaut, & les autres peuples Wallons, firent leur paix avec Philippe second, & se remirent sous son autorité.

Cette désunion fut l'effet des infractions que les Réformés faisoient presque par-tout au Traité de Gand, & de leurs fréquentes perfidies envers les Catholiques Romains : ils insultoient les Prêtres, les Curés, pilloient les Eglises, brisoient les Images, chassoient les Catholiques de leurs Eglises.

Quoique la République fût opprimée par les Espagnols, affoiblie par la séparation des Wallons, & déchirée par les Catholiques, par les Luthériens, & par une infinité de Sectes d'Anabaptistes, quelques Ministres Réformés susciterent encore des disputes fâcheuses au sujet de la police Ecclesiastique ; les uns vouloient que le Magistrat eût la principale part

dans le choix des Miniſtres, d'autres vouloient que ce choix dépendît du Conſiſtoire.

Au milieu de ces tumultes & de ces querelles, les Miniſtres s'aſſemblerent, & donnerent à l'Égliſe Réformée de Hollande la diſcipline que Calvin avoit établie à Geneve.

Malgré cette diſcipline, les Egliſes Réformées de Hollande furent agitées par mille diviſions inteſtines, & ſur-tout par les efforts qu'elles firent pour ſe ſoumettre les Magiſtrats, & pour empêcher qu'on n'accordât aux Religions la tolérance qu'elles avoient d'abord demandée pour elles-mêmes aux Catholiques comme une juſtice. *

Enfin, les diſputes du Clergé & des Magiſtrats s'appaiſerent; les Magiſtrats eurent égalité de voix avec les Miniſtres dans les élections, & l'élection n'avoit lieu qu'après l'approbation du Bourguemeſtre.

Tandis que la République étoit agitée par ces diviſions intérieures, elle étoit attaquée au-dehors par des Puiſſances étrangeres, & le Prince d'Orange défendoit ſa liberté avec toutes les reſſources que fournit le courage & le génie: la Hollande étoit ſur le point de le déclarer Comte de cette Province, lorſqu'il fut tué d'un coup de piſtolet par un Bourguignon, à Delft, le 10 Juillet 1584.

La mort du Prince d'Orange jetta la République dans la conſternation; les Provinces-Unies s'offrirent à Henri III, Roi de France, qui n'étoit en état ni de recevoir ce peuple, ni de le ſecourir, à cauſe des affaires que la Ligue lui ſuſcitoit dans ſon propre Royaume: ils s'adreſſerent enſuite à Eliſabeth, Reine d'Angleterre, qui refuſa la Souveraineté, mais qui accorda des ſecours aux Provinces-Unies, à condition qu'elle placeroit des garniſons Angloiſes dans les Villes qui ſont les clés de la Hollande & de la Zélande.

Le Comte de Leyceſter commandoit les Anglois, & à l'aide des Miniſtres, il augmenta le trouble & la confuſion: on eut recours au Prince Maurice, fils du Prince d'Orange tué à Delft, qui ſoutint par ſon courage & par ſon bonheur l'état chancelant des Provinces-Unies; on le fit Stathouder d'Utrecht, de Gueldre, de Zuphten, de Hollande & de Zélande: il remporta de ſi grands avantages ſur les Eſpagnols, qu'il donna aux Confédérés le tems de reſpirer.

Henri III avoit été aſſaſſiné, & Henri IV conquéroit le royaume de France: Philippe, aveuglé par la haine qu'il por-

* Ibid. l. 13, 14.

tôt à ce Prince, s'unit aux Ligueurs, & envoya le Duc de Parme en France. Les Hollandois devinrent plus hardis, leur puiſſance égala bientôt leur courage : après s'être tenus long-tems ſur la défenſive, trop heureux d'abord de pouvoir réſiſter à leurs ennemis, ils commencerent à les attaquer, & leur enleverent enfin les Provinces voiſines : la victoire les ſuivit preſque toujours ſur mer & ſur terre, dans les ſieges comme dans les batailles * : ils firent de nouvelles loix, réglerent l'adminiſtration de leurs finances, ſoutinrent la guerre pendant quatorze ans contre l'Eſpagne, ſe liguerent contre elle avec l'Angleterre & avec la France, & parvinrent enfin à un degré de puiſſance qui les mit en état de ſe faire reconnoître par toute l'Europe pour une Nation libre, ſur laquelle l'Eſpagne n'avoit rien à prétendre.

Des Sectes qui ſe formerent en Hollande, depuis que le Calviniſme y fut la Religion Nationale.

Les Provinces unies & ſoulevées contre l'Eſpagne & contre l'Inquiſition, devinrent l'aſyle de toutes les Sectes Chrétiennes condamnées par les loix de l'Eſpagne & de l'Inquiſition : les Etats de Hollande leur accorderent leur protection, & les Anabaptiſtes furent traités avec beaucoup plus d'humanité. Les Théologiens Proteſtans attaquerent dans leurs Sermons & dans leurs Ecrits l'indulgence des Magiſtrats ; ils ſoutinrent que les Magiſtrats ne pouvoient accorder la liberté de conſcience, & qu'ils étoient obligés de punir les Hérétiques : voilà quelles étoient les prétentions du Clergé Proteſtant contre les Sociniens, contre les Anabaptiſtes, &c. au milieu des malheurs de la guerre, & malgré les alarmes que cauſoient aux Provinces unies les efforts de l'Eſpagne ; qui pouvoient faire rentrer les Proteſtans ſous une domination dont ils n'étoient ſortis que parce qu'elle ne toléroit pas les Hérétiques.

Dans le tems que les Théologiens Proteſtans s'efforçoient d'armer le Peuple & le Magiſtrat contre les Sociniens, les Anabaptiſtes, les Luthériens, &c. ils ſe diviſoient entr'eux ſur la Grace, ſur la Prédeſtination, ſur le mérite des œuvres ; & leurs diſputes produiſirent des diviſions, des factions, & une guerre de Religion.

* En 1648. Voyez de Thou, l. 10. Traité de Munſter. Hiſtoire du Traité de Veſtphalie.

Calvin avoit nié la liberté de l'homme, & soutenu que Dieu ne prédestinoit pas moins les hommes au péché & à la damnation, qu'à la vertu & au salut. Cette doctrine, que beaucoup de Protestans avoient condamné dans Luther, avoit été attaquée dans Calvin lors même qu'il régnoit à Geneve : elle trouva des adversaires plus redoutables dans les Pays Bas & parmi les Réformés, qui prétendirent que la doctrine de Calvin sur la prédestination, n'étoit pas un point fondamental de la Réforme.

Arminius, Ministre d'Amsterdam, & Professeur à Leyde, se déclara contre la doctrine de Calvin ; ce Ministre croyoit que « Dieu étant un juste Juge & un Pere miséricordieux, » il avoit fait de toute éternité cette distinction entre les » hommes, que ceux qui renonceroient à leurs péchés, & » qui mettroient leur confiance en J. C. seroient absous de » leurs péchés, & qu'ils jouiroient d'une vie éternelle ; mais » que les pécheurs endurcis & impénitens seroient punis : » qu'il étoit agréable à Dieu que tous les hommes renon- » çassent à leurs péchés, & qu'après être parvenus à la con- » noissance de la vérité, ils y persévérassent constamment, » mais qu'il ne forçoit personne. » *

« Gomar prit la défense de Calvin, & soutint que Dieu, » par un Décret éternel, avoit ordonné que parmi les hom- » mes, les uns seroient sauvés, & les autres damnés : d'où » il s'ensuivoit que les uns étoient attirés à la justice, & » qu'ainsi étant attirés, ils ne pouvoient pas tomber ; mais » que Dieu permettoit que tous les autres restassent dans la » corruption de la nature humaine, & dans leurs iniquités. »

Gomar ne se contenta pas de défendre son sentiment, il publia qu'Arminius ébranloit les fondemens de la Réforme, qu'il introduisoit le Papisme & le Jésuitisme.

La plupart des Ministres & des Prédicateurs combattirent Arminius, qui trouva cependant des défenseurs : les Ecoles s'intéresserent dans cette contestation : des Ecoles, elle passa dans les Chaires, & tout le peuple en fut instruit : quelques Prédicateurs se plaignirent avec emportement de ce qu'on révoquoit en doute la vérité de la Confession de Foi, qui avoit été scellée du sang d'un si grand nombre de Martyrs. †

Les Etats de Hollande prirent connoissance de ces dispu-

* Hist. de la Réforme des Pays-Bas, t. 1, p. 364.
† Ibid. p. 365, 369.

tes, & s'efforcerent de les appaiſer ; mais inutilement ; les deux partis s'échaufferent, intriguerent, cabalerent. & les deux Sectes devinrent deux factions : mais celle de Gomar prit bientôt le deſſus, & les Arminiens préſenterent une remontrance aux Etats de Hollande, dans laquelle ils ſe juſtifioient des imputations des Gomariſtes, qui publioient qu'ils vouloient faire des changemens dans la Religion. Ils prétendoient qu'il falloit examiner la Confeſſion de Foi & le Catéchiſme : après quoi ils rendirent compte de la doctrine de leurs adverſaires & de la leur. Cette remontrance préſentée par les Arminiens, les fit nommer Remontrants.

Les Gomariſtes préſenterent une remontrance oppoſée ; & furent appellés contre Remontrants. *

Les Etats impoſerent ſilence ſur les matieres controverſées entre les Arminiens & les Gomariſtes, & les exhorterent à vivre en paix ; mais ce parti ne fut pas approuvé par toutes les Villes, & les Miniſtres continuerent à déclamer contre les Arminiens, & à les rendre odieux.

Dès le commencement de la Réformation, pluſieurs bourgeois d'Amſterdam, & même quelques Magiſtrats de cette Ville, avoient rejetté la doctrine de Calvin touchant la prédeſtination, & quelques autres dogmes de Théologien ; leurs deſcendans ſe déclarerent pour les opinions des Remontrants ; quelques membres de l'Egliſe Wallone ſe joignirent à eux, & s'aſſemblerent en particulier. Les Remontrants excités par leur exemple, & las des invectives des Miniſtres Gomariſtes, formerent auſſi des aſſemblées dans la Province de Hollande. La populace les attaqua, briſa la chaire du Prédicateur, & eût démoli la maiſon, ſi on ne l'eût diſperſée. Le Dimanche ſuivant, on pilla la maiſon d'un riche Bourgeois Remontrant dans la même Ville : les Remontrants de Hollande & d'Utrecht, prévoyant la tempête, formerent entr'eux une union plus étroite par un acte particulier.

Le Magiſtrat fut donc alors forcé de prendre part dans cette querelle théologique, & les Prédicateurs ne ſe bornant pas à inſtruire, mais ſoufflant le feu de la ſédition, les Magiſtrats rendirent un Edit qui ordonnoit aux deux partis de ſe tolérer.

Cet Edit ſouleva tous les Gomariſtes, & l'on craignit de

* Nous avons expoſé les principes théologiques de ces deux Sectes aux articles ARMINIUS & GOMAR.

voir renouveller les séditions : le grand Pensionnaire Barnevelt proposa aux Etats de donner aux Magistrats de la Province le pouvoir de lever des troupes pour réprimer les séditieux, & pour la sûreté de leur Ville.

Dordrecht, Amsterdam, trois autres Villes favorables aux Gomaristes, protesterent contre cet avis ; néanmoins la proposition de Barnevelt passa, & les Etats donnerent un Décret en conformité, le 4 Août 1617.

Le Prince Maurice de Nassau haissoit depuis long-tems Barnevelt, il crut à la faveur des querelles de Religion, anéantir son autorité ; il prétendit que la résolution des Etats pour la levée des troupes, ayant été prise sans son consentement, dégradoit sa dignité de Gouverneur & de Capitaine Général. De pareilles prétentions avoient besoin d'être soutenues du suffrage du peuple : le Prince Maurice se déclara pour les Gomaristes qui avoient mis le peuple dans leur parti & qui étoient ennemis jurés de Barnevelt.

Le Prince Maurice défendit aux soldats d'obéir aux Magistrats, & il engagea les Etats Généraux à écrire aux Magistrats des Villes pour leur enjoindre de congédier les troupes levées pour la sûreté publique ; mais les Etats particuliers qui se regardoient comme Souverains, & les Villes, qui à cet égard ne croyoient devoir recevoir des ordres, que des Etats de leurs Provinces, n'eurent aucun égard aux lettres des Etats Généraux.

Le Prince traita cette conduite de rébellion, & convint avec les Etats Généraux, qu'il marcheroit lui-même avec les troupes qui étoient à ses ordres, pour obtenir la cassation de ces soldats levés irréguliérement ; qu'il déposeroit les Magistrats Arminiens, & qu'il chasseroit les Ministres attachés à ce parti.

Le Prince d'Orange exécuta le décret des Etats Généraux avec toute la rigueur possible : il déposa les Magistrats, chassa les Arminiens, fit empriſonner tout ce qui ne ploya pas sous son autorité tyrannique, & sous sa justice militaire, il fit arrêter Barnevelt, un des plus illustres défenseurs de la liberté des Provinces-Unies, & lui fit trancher la tête.

Barnevelt avoit aussi bien servi les Provinces-Unies dans son cabinet, que les Princes d'Orange à la tête des armées : la liberté publique n'avoit rien à craindre de Barnevelt ; cependant il fut immolé à la vengeance du Prince d'Orange,

qui pouvoit anéantir la liberté des Provinces, & qui peut-être avoit formé le projet d'une Dictature, qui auroit trouvé dans Barnevelt un obstacle invincible. *

Les Gomaristes, appuyés du crédit & de la puissance du Prince d'Orange, firent convoquer un synode à Dordrecht, où les Arminiens furent condamnés, & où l'on confirma la doctrine de Calvin sur la prédestination & sur la grace. †

Appuyés de l'autorité du Synode, & de la puissance du Prince d'Orange, les Gomaristes firent bannir, chasser, emprisonner les Arminiens : après la mort du Prince Maurice, ils furent traités avec moins de rigueur, & ils obtinrent enfin la tolérance en 1630.

Ainsi, le Calvinisme est la Religion dominante en Hollande, & celle dont on fait profession publique dans toutes les Villes & Bourgs des sept Provinces unies ; mais ceux de la Confession d'Ausbourg & les Remontrans ou Arminiens ont plusieurs Temples : les Anabaptistes dont le nombre est fort augmenté depuis l'expulsion de ceux qui étoient établis dans le Comté de Berne, ont aussi leurs assemblées ; les Sociniens sont aussi tolérés en Hollande, & se sont joints pour la plupart aux Anabaptistes ou aux Arminiens.

Les Puritains & les Kouakres ont aussi leurs assemblées en Hollande.

Les Catholiques Romains sont tolérés en Hollande, ils ont leurs Chapelles particulieres, ils sont beaucoup plus répandus dans les campagnes & dans les Villages, que dans les Villes.

Enfin les Juifs ont en Hollande plusieurs Synagogues ; deux à Amsterdam, une à Rotterdam, &c.

On a beaucoup blâmé la tolérance des Provinces unies : M. Basnage a prétendu la justifier. §

HUS (Jean de) JEAN DE HUSSINETS, communément JEAN HUS, fut ainsi nommé selon la coutume de ce tems-là, du nom d'une Ville ou d'un Village de Bohême, dont il étoit originaire : il fit ses études dans l'Université de Prague, y prit le degré de Maître-ès-Arts, devint Doyen de la Faculté de Théologie, & fut fait Recteur de

* Voyez du Maurier, le Vassot, le Clerc.

† Voyez les articles GOMAR, ARMINIUS.

§ Stoup, Relig. des Holl. Hist. des Provinces-Unies, par Basnage, t. 1, p. 135.

l'Univerſité au commencement du quinzieme ſiecle. *

Le quatorzieme ſiecle avoit produit une foule de Sectes qui s'étoient déchaînées contre la Cour de Rome & contre le Clergé, elles s'étoient élevées contre l'autorité des Papes, elles avoient attaqué celle de l'Egliſe.

Les ennemis du Clergé de Rome & de l'Egliſe, n'étoient pas ſeulement des Fanatiques & des Enthouſiaſtes; c'étoient des Religieux, des Théologiens, des hommes ſavans, tels que Jean d'Oliva, Marcile de Padoue, Wiclef, & tous ces Franciſcains qui écrivirent pour prouver que les Franciſcains ne pouvoient poſſéder rien en propre, qu'ils n'avoient pas même la propriété de leur ſoupe, & qui attaquerent l'autorité du Pape qui les avoit condamnés.

Leurs ouvrages s'étoient répandus par-tout, & ceux de Wiclef ſur-tout, avoient été portés en Boheme.

L'état dans lequel le Clergé étoit preſque par tout, donnoit du poids à ces écrits ſéditieux; on voyoit le Clergé comblé de richeſſes, & plongé dans l'ignorance, n'oppoſer à ces ennemis que le poids de ſon autorité, & ſon crédit auprès des Princes: on voyoit des Anti-Papes ſe diſputer le Siege de S. Pierre, s'excommunier réciproquement, & faire prêcher des Croiſades contre les Princes ſoumis à leurs concurrens.

Ce ſpectacle, & la lecture des livres des ennemis de l'Egliſe firent naître dans beaucoup d'eſprits le deſir d'une Réformation dans la diſcipline & dans le Clergé. Jean Hus la regarda comme le ſeul remede aux maux de l'Egliſe: il oſa même la prêcher, & s'élever contre l'ignorance, contre les mœurs & contre les richeſſes du Clergé, qu'il regardoit comme la cauſe primitive de tous les vices qu'on lui reprochoit.

Il recommandoit la lecture des livres des Sectaires, qu'il croyoit très-propres à faire ſentir la néceſſité de cette Réforme par la hardieſſe avec laquelle ils peignoient les déſordres du Clergé; il falloit, ſelon Jean Hus, permettre la lecture des livres des Hérétiques, parce qu'il y avoit des vérités qu'on trouvoit mieux développées, ou plus fortement exprimées chez eux; cette permiſſion n'étoit pas dangereuſe, pourvu qu'on réfutât ſolidement les erreurs contenues dans ces livres.

* En 1409.

LIBRERIA DEL EXMO. SEÑOR DONACIÓN DON CÓSME BARRIO AYUSO

Jean Hus n'avoit encore adopté aucune des erreurs de Wiclef, ſa hardieſſe, le ſuccès de ſes prédications, la lecture des livres de Wiclef, indiſpoſerent une infinité de monde contre le Clergé; on fut alarmé du progrès de ſa doctrine. On le cita à Rome, & on le chaſſa de Prague : on condamna enſuite les livres de Wiclef : on punit ſévérement tous ceux qui les gardoient, & l'on en brûla plus de deux cens volumes. *

Jean Hus prit la défenſe de Wiclef ; il ne juſtifioit pas ſes erreurs, il les condamnoit ; mais il prétendoit prouver par l'autorité des Peres, par celles des Papes, par les Canons, & par la raiſon, qu'il ne falloit point brûler les livres des Hérétiques, & en particulier ceux de Wiclef, à la vertu & au mérite duquel l'Univerſité d'Oxford avoit rendu des témoignages authentiques.

« L'eſſence de l'héréſie, dit-il, conſiſte dans l'opiniâtreté de la réſiſtance à la vérité ; qui ſait ſi Wiclef ne s'eſt pas repenti ? Je ne prétends pas qu'il n'a pas été Hérétique, mais je ne me crois pas en droit d'aſſurer qu'il l'a été ».

C'étoit, ſelon lui, penſer trop avantageuſement des ſophiſmes des Hérétiques, & en donner une trop haute idée aux Fideles, que de les défendre comme des ouvrages qui ſéduiſent infailliblement ceux qui oſent les lire. Inſtruiſez le peuple, diſoit-il, mettez-le en état de voir le faux des principes des Hérétiques ; qu'il ſoit aſſez inſtruit pour comparer leur doctrine avec l'Ecriture ; par ce moyen il diſtinguera facilement dans les livres des Hérétiques, ce qui eſt conforme à l'Ecriture, de ce qui eſt contraire : c'eſt le moyen le plus ſûr d'arrêter l'erreur.

Jean Hus commençoit donc a établir l'Ecriture comme la ſeule regle de la foi, & les ſimples Fideles comme Juges compétens des controverſes de la foi : car il n'adoptoit point les erreurs de Wiclef ſur la tranſſubſtantiation, ſur l'autorité de l'Egliſe, ſur le Pape, &c. Il prétendoit ſeulement avec lui que les Rois avoient le pouvoir d'ôter à l'Egliſe ſes poſſeſſions temporelles, & que les peuples pouvoient refuſer de payer la dîme. †

* Lenfant, Hiſt. du Conc. de Piſe. Æneas Sylvius. Les Hiſt. de Bohême.

† Voyez Joannis Hus, Hiſt. & Monum.

Après

Après la mort de l'Archevêque Sbinko, Jean Hus revint à Prague, & ce fut alors que Jean XXIII donna sa Bulle pour prêcher une Croisade contre Ladislas, Roi de Naples.

Dans cette Bulle, « le Pape prioit, par l'aspersion du » sang de Jesus-Christ, tous les Empereurs & Princes de » la Chrétienté, tous les Prélats des Eglises, & tous les Mo» nasteres, toutes les Universités, & tous les particuliers » de l'un & de l'autre sexe, Ecclésiastiques & Séculiers, » de quelque condition, grade, dignité qu'ils soient, de se » tenir prêts à poursuivre & à exterminer Ladislas & ses » complices, pour la défense de l'Etat & de l'honneur de » l'Eglise, & pour la sienne propre. »

Le Pape accordoit, à ceux qui se croiseroient, la même indulgence, qu'à ceux qui s'étoient croisés pour la Terre Sainte: il promettoit les mêmes graces à ceux qui ne combattant pas en personne, enverroient à leurs dépens, selon leurs facultés & leur condition, des personnes propres à combattre, il mettoit les uns & les autres avec leurs familles & leurs biens sous sa protection, & sous celle de Saint Pierre; commandant aux Diocésains de procéder par censures Ecclésiastiques, même jusqu'à employer le bras séculier contre ceux qui voudroient molester les Croisés dans leurs biens & dans leurs familles, sans se mettre en peine d'aucun appel.

La Bulle promet pleine rémission des péchés aux Prédicateurs & aux Quêteurs des Croisades, elle suspend ou annulle toutes les autres indulgences accordées jusqu'alors par le Saint Siége, & traite Grégoire XII, concurrent de Jean XXIII, d'Hérétique, de Schismatique, & de fils de malédiction. *

Jean Hus attaqua cette Bulle & les indulgences qu'elle promettoit; il protesta qu'il étoit prêt à se rétracter, si on lui faisoit voir qu'il se trompoit; qu'il ne prétendoit, ni défendre Ladislas, ni soutenir Grégoire XII, ni attaquer l'autorité que Dieu avoit donnée au Pape, mais s'opposer à l'abus de cette autorité.

Après ces protestations, Jean Hus soutient que la Croisade ordonnée par Jean XXIII est contraire à la charité Evan-

* Ces Bulles sont dans la Collection des Ouvrages de Jean Hus, t. 1, p. 171, édition de Nuremberg.

gélique, parce que la guerre entraîne une infinité de désordres & de malheurs ; parce qu'elle est ordonnée à des Chrétiens contre des Chrétiens ; parce que, ni les Ecclésiastiques, ni les Evêques, ni les Papes, ne peuvent faire la guerre, surtout pour des intérêts temporels ; parce que le Royaume de Naples étant un Royaume Chrétien, & faisant partie de l'Eglise, la Bulle qui met ce Royaume en interdit, & qui ordonne de ravager, ne protege une partie de l'Eglise, qu'en détruisant l'autre ; que si le Pape avoit le pouvoir d'ordonner la guerre, il falloit que le Pape fût plus éclairé que Jesus-Christ, ou que la vie de J. C. fût moins précieuse que la dignité & les prérogatives du Pape, puisque Jesus-Christ n'avoit pas permis à S. Pierre de s'armer pour lui sauver la vie.

Jean Hus n'attaqua, ni le pouvoir que les Prêtres ont d'absoudre, ni la nécessité du Sacrement de Pénitence, ni même le dogme des indulgences, pris en lui-même, mais il en condamna l'abus ; il disoit qu'il croyoit qu'on l'expliquoit mal aux Fideles, & qu'ils comptoient trop sur ces indulgences ; il croyoit, par exemple, qu'on ne pouvoit accorder des indulgences pour une contribution aux Croisades.

Il prétend qu'on n'abuse pas moins du pouvoir de punir ; que du pouvoir de pardonner, & que le Pape excommunioit pour des causes trop légeres, pour ses intérêts personnels. Par exemple, Jean Hus prétend qu'une pareille excommunication ne sépare point les Fideles du corps de l'Eglise ; & que puisque le Pape peut abuser de son pouvoir, lorsqu'il inflige ces peines, c'est aux Fideles à voir & à juger si l'excommunication est juste ou injuste, & que s'ils voient clairement qu'elle est injuste, ils ne doivent point la craindre. *

Ce prince portoit un coup mortel à l'autorité des Papes & à celle du Clergé ; autorité que Jean Hus regardoit comme un obstacle invincible à la Réforme qu'il souhaitoit qu'on établît.

Il porta tous ses efforts vers cet objet ; & pour affermir les consciences contre la crainte de l'excommunication, il entreprit de faire voir que l'excommunication injuste ne séparoit en effet personne de l'Eglise : c'est ce qu'il se propose d'établir dans son traité de l'Eglise.

* Disput. Joannis Hus, adversùs Indulgentias Papales, loc. cit. p. 175.

La baſe de ce traité, c'eſt que l'Egliſe eſt un corps myſtique, dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef, & dont les juſtes & les prédeſtinés ſont les membres : comme aucun des prédeſtinés ne peut périr, aucun des membres de l'Egliſe n'en peut être ſéparé par aucune puiſſance ; ainſi l'excommunication ne peut exclure du ſalut éternel.

Les réprouvés n'appartiennent point à cette Egliſe, ils n'en ſont point de vrais membres : ils ſont dans le corps de l'Egliſe, parce qu'ils participent à ſon culte & à ſes Sacremens ; mais ils ne ſont pas pour cela du corps de l'Egliſe, comme les humeurs vicieuſes ſont dans le corps humain, & ne ſont point des parties du corps humain.

Le Pape & les Cardinaux compoſent donc le corps de l'Egliſe, & le Pape n'en eſt point le Chef.

Cependant le Pape & les Evêques, qui ſont les ſucceſſeurs des Apôtres dans le miniſtere, ont le pouvoir de lier & de délier ; mais ce pouvoir n'eſt, ſelon Jean Hus, qu'un pouvoir miniſtériel, qui ne lie point par lui-même : car le pouvoir de lier n'a pas plus d'étendue que le pouvoir de délier, & il eſt certain que le pouvoir de délier n'eſt dans les Evêques & dans les Prêtres, qu'un pouvoir miniſtériel, & qu'il n'y a que J. C. qui délie en effet ; puiſque pour juſtifier un pécheur, il faut une puiſſance infinie qui n'appartient qu'à Dieu : de-là Jean Hus conclud que la contrition ſuffit pour la rémiſſion des péchés, & que l'abſolution ne remet pas nos péchés, mais les déclare remis.

Le Pape & les Evêques abuſent, ſelon Jean Hus, de ce pouvoir purement miniſteriel ; & l'Egliſe ne ſubſiſteroit pas moins quand il n'y auroit, ni Pape, ni Cardinaux.

Les Chrétiens ont dans l'Ecriture un guide sûr pour ſe conduire : il ne faut pourtant pas croire que les Evêques n'aient aucun droit à l'obéiſſance des Fideles ; ſans doute, les Fideles doivent leur obéir ; mais cette obéiſſance ne doit pas s'étendre juſqu'aux ordres manifeſtement injuſtes, & contraires à l'Ecriture : car l'obéiſſance que les Fideles doivent eſt une obéiſſance raiſonnable.

Tous ces ſujets ſont traités avec aſſez d'ordre & de méthode par Jean Hus : on y trouve des invectives groſſieres ; c'étoit le ton du ſiecle, & les livres de Jean Hus ont ſervi de répertoire aux Réformateurs qui l'ont ſuivi.

Tels ſont les principes théologiques ſur leſquels Jean Hus fondoit la réſiſtance qu'il faiſoit aux ordres des Papes, &

plan de Réforme qu'il vouloit établir dans l'Eglise, en resserrant sa puissance, & donnant aux simples Fideles une liberté qui anéantissoit en effet l'autorité de l'Eglise. *

Ces principes étoient soutenus par des déclamations violentes & pathétiques contre les richesses, contre les mœurs, contre l'ignorance du Clergé, & sur-tout contre l'autorité qu'il exerçoit sur les Fideles, par des peintures vives des malheurs du Christianisme, par la régularité de la vie de Jean Hus. Ce Théologien devint l'oracle d'une partie du peuple : ses disciples attaquerent les indulgences, & se déchaînerent contre le Clergé, tandis que les Prédicateurs des indulgences s'efforçoient de décrier Jean Hus & ses Sectateurs, qui insulterent les Prédicateurs des indulgences, & publierent que le Pape étoit l'Antechrist.

Le Magistrat en fit arrêter quelques-uns, & leur fit trancher la tête : cet acte de rigueur ne causa point de revolte ; mais les disciples de Jean Hus enleverent les corps, & honorerent ces Morts comme des Martyrs.

Cependant les disciples de Jean Hus se multiplioient, & le Roi de Boheme donna un Edit, par lequel il retranchoit aux Ecclésiastiques de mauvaises mœurs, leurs dimes & leurs revenus. Autorisés par ses Edits, les Hussites en déféroient tous les jours quelqu'un de ce caractere, le Clergé devint l'objet d'une espece d'inquisition.

Plusieurs Ecclésiastiques, pour n'être pas dépouillés de leurs bénéfices, se rangerent du parti des Hussites, & le zèle des Catholiques contre les Hussites commençoit à s'affoiblir. †

Conrard, Archevêque de Prague, pour ranimer le zèle, jetta un interdit sur la Ville de Prague & sur tous les lieux où Jean Hus séjourneroit, il défendit d'y prêcher & d'y faire l'Office Divin pendant tout le tems de son séjour, & même quelques jours après. ¶

Jean Hus sortit de Prague, mais on continua d'y lire ses ouvrages, & il composa des écrits violens & injurieux contre l'Eglise de Rome : tels sont son Anatomie des membres de l'Antechrist, son Abomination des Prêtres & des Moines charnels, de l'abolition des Sectes ou Sociétés Religieuses, & des conditions humaines.

* Jean Hus, de Ecclesiâ militante.

† Cochl, Hist. Hussit. l. 1, p. 62.

¶ Ibid. L'enfant, Conc. de Pise, t. 2. n. 237.

Ces Ecrits, de l'aveu de M. Lenfant, ſont auſſi oppoſés au goût de notre ſiecle, qu'au caractere Evangélique. *

Tous ces Ouvrages de Jean Hus étoient reçus avidement par le Peuple ; il ſe forma une Secte redoutable, qui partageoit la Boheme, & qui réſiſtoit au Magiſtrat & au Clergé.

Lorſque le Concile de Conſtance fut aſſemblé, un Profeſſeur en Théologie & un Curé de Prague y dénoncerent Jean Hus.

Le Roi de Boheme voulut que Jean Hus y allât, & l'on demanda un ſauf-conduit à l'Empereur Sigiſmond.

Lorſque Jean Hus fut arrivé, il eut des Conférences avec quelques Cardinaux, il proteſta qu'il ne croyoit enſeigner ni héréſie, ni erreur, & que ſi on le convainquoit d'en enſeigner, il les rétracteroit : cependant il continuoit à enſeigner ſes ſentimens avec beaucoup d'obſtination & d'ardeur.

Ainſi Jean Hus ne promettoit point d'obéir au Concile ; ni d'acquieſcer à ſon jugement ; il ne promettoit de lui obéir, qu'autant qu'on le convaincroit : il le dit lui-même dans une lettre, dans laquelle il aſſure qu'il n'a jamais promis que conditionnellement de ſe ſoumettre au Concile, & qu'il a proteſté en pluſieurs audiences particulieres, comme en public, qu'il vouloit ſe ſoumettre au Concile quand on lui feroit voir qu'il a écrit, enſeigné & répandu quelque choſe contraire à la vérité. †

Il y avoit beaucoup d'apparence que Jean Hus, qui étoit fort opiniâtre dans ſes ſentimens, & qui étoit flatté de ſe voir à la tête d'un parti auquel il avoit inſinué qu'il étoit inſpiré ; il y avoit, dis je, bien de l'apparence que Jean Hus n'obéiroit pas au Concile, & que malgré ſon jugement, il continueroit à répandre une doctrine contraire à l'Egliſe & à la ſociété civile : on crut donc devoir s'aſſurer de ſa perſonne.

Le Conſul de Prague, qui avoit accompagné Jean Hus, réclamat auſſi-tôt le ſauf-conduit accordé par Sigiſmond ; mais en arrêtant Jean Hus, on ne crut pas violer le ſauf-conduit, & en effet on ne le violoit pas. ¶

* Dans la Collection des Ouvrages de Jean Hus.

† Jean Hus, Lettre 15. Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. l. 1, p. 307.

¶ Voici le ſauf-conduit, tel que le rapporte M. L'enfant

On donna des Commissaires à Jean Hus ; & l'on produisit au Concile trente articles, tirés des Livres mêmes de Jean Hus, qui contiennent toute sa doctrine telle qu'on l'a exposée.

» Sigismond, par la grace de Dieu, &c. A tous, SALUT, &c.
» Nous recommandons, d'une pleine affection, honorable Homme
» Maître Jean Hus, Bachelier de Théologie, & Maître ès Arts,
» porteur des Présentes, allant de Boheme au Concile de Constan-
» ce, lequel nous avons pris sous notre protection & sauve-garde,
» & sous celle de l'Empire, desirant que lorsqu'il arrivera chez
» vous, vous le receviez bien, & le traitiez favorablement, lui
» fournissant tout ce qui lui sera nécessaire pour hâter & pour assu-
» rer son voyage, tant par eau que par terre, sans rien prendre ni
» de lui, ni des siens, aux entrées & aux sorties, pour quelques
» droits que ce soit, & de le laisser librement & sûrement passer,
» demeurer, s'arrêter & retourner, en le pourvoyant de bons passe-
» ports pour l'honneur & le respect de la Majesté Impériale. Donné
» à Spire, le 18 Octobre 1414. »

Voilà le fondement sur lequel on prétend que le Concile de Constance a manqué de foi a Jean Hus : je ferai sur cette accusation quelques reflexions.

1°. Jean Hus n'étoit point en droit de se dispenser d'obéir à la citation du Concile de Constance, puisque le Roi de Boheme & l'Empereur le lui ordonnoient d'accord avec le Concile. M. Lenfant en convient. *Hist. du Conc. de Const. t* 1. *p.* 37.

Si Jean Hus étoit obligé d'obéir à la citation, il étoit donc soumis au jugement du Concile : or il est absurde de citer un homme à un Tribunal auquel il est naturellement soumis, & de lui promettre qu'il ne sera point obligé d'obéir au jugement de ce Tribunal, il n'y a donc point d'apparence que l'intention de Sigismond ait été de prendre Jean Hus sous sa protection en cas qu'il fût condamné par le Concile.

2°. Le sauf-conduit ne dit point que l'on ne pourra arrêter Jean Hus, quelque jugement que le Concile porte sur sa doctrine & sur sa personne ; il n'est donné que pour la route, depuis Prague jusqu'à Constance, dans laquelle il étoit difficile de voyager, sur-tout pour Jean Hus, qui avoit un grand nombre d'ennemis en Allemagne, depuis qu'il avoit fait ôter aux Allemands les Priviléges dont ils jouissoient dans l'Université de Prague, de laquelle tous les Allemands s'étoient retirés.

3°. Jean Hus lui-même ne croyoit point que le sauf-conduit qu'il avoit demandé & obtenu, lui assurât l'impunité de sa résistance au Concile, quel que fût le jugement du Concile ; on le voit par les Lettres qu'il écrivit avant que de partir pour Prague : il dit dans ces Lettres, qu'il s'attend à trouver dans le Concile plus d'ennemis que Jesus-Christ n'en trouva dans Jérusalem. Dans cette même Lettre, Jean Hus demande à ses amis le secours de leurs prieres,

Après avoir vérifié les propoſitions extraites des Livres mêmes de Jean Hus, le Concile déclara que beaucoup de ces Propoſitions étoient erronées, d'autres ſcandaleuſes, d'autres offenſantes les oreilles pieuſes, un grand nombre téméraires & ſéditieuſes, quelques-unes notoirement hérétiques & condamnées par les Peres & les Conciles.

A la dégradation de Jean Hus, l'Empereur s'en ſaiſit, comme Avocat & comme défenſeur de l'Egliſe, & le remit

afin que s'il eſt condamné, il glorifie Dieu par une fin chrétienne; il y parle de ſon retour comme d'une choſe fort incertaine.

Eſt ce-là le langage d'un homme qui croit avoir un ſauf-conduit qui le met à l'abri des ſuites du jugement du Concile. Voyez Lenfant; *Hiſt. du Conc. de Conſt. t.* 1, *p.* 39, 40.

4°. M. Lenfant prétend que Jean Hus n'a demandé le ſauf-conduit que pour Conſtance, & non pas pour le voyage de Prague à Conſtance.

Mais je demande pourquoi le ſauf-conduit ne parle point du ſéjour de Jean Hus à Conſtance; ſi c'étoit pour ſon ſéjour dans cette Ville qu'il l'avoit demandé?

M. Lenfant reconnoît lui-même que Jean Hus avoit ſur ſa route une infinité d'ennemis; pourquoi Jean Hus n'auroit-il pas craint d'être inſulté par ces ennemis lorſqu'il alloit à Conſtance?

Jean Hus, pour ſe diſpenſer d'obéir à la citation de Jean XXIII, avant le Concile de Conſtance, ne s'étoit fondé que ſur la difficulté du voyage, & ſur le peu de ſûreté des chemins; pourquoi cette même difficulté n'eût-elle pas encore été le motif pour lequel il demanda un ſauf-conduit?

En un mot, ſi Jean Hus n'a demandé ſon ſauf-conduit que pour ſon retour de Conſtance à Prague, ou pour ſon ſéjour à Conſtance, pourquoi n'en eſt-il fait aucune mention dans le ſauf-conduit? pourquoi ce ſauf-conduit ne parle t-il que du voyage de Prague à Conſtance?

Ainſi, rien ne prouve que le ſauf-conduit accordé à Jean Hus fût une aſſurance ou une promeſſe qu'on ne l'arrêteroit pas à Conſtance, ſuppoſé que ſa doctrine fût condamnée par le Concile, & qu'on ne le jugeroit pas ſelon les loix s'il refuſoit d'obéir au Concile.

5°. Les Bohémiens dans leurs Lettres au Concile, après la détention de Jean Hus, ne ſe plaignent pas de ce qu'on l'a arrêté, mais de ce qu'on l'a arrêté ſans l'entendre, ce qui eſt contraire au ſauf-conduit, attendu, diſent ces Lettres, que le Roi de Boheme avoit demandé un ſauf-conduit, en conſéquence duquel Jean Hus devoit être entendu publiquement, & n'étoit ſoumis au Concile qu'après avoir été convaincu d'enſeigner une doctrine contraire à l'Ecriture, car les Bohémiens reconnoiſſent que dans ce cas le Roi avoit ſoumis Jean Hus au jugement & à la déciſion du Concile. Voyez Raynald, ad an. 1415.

au Magiſtrat de Conſtance : on n'oublia rien pour l'engager à reconnoître ſes erreurs : mais il fut inflexible, & alla au feu ſans remords & ſans frayeur. *

Le ſupplice de Jean Hus ſouleva tous ſes diſciples ; ils prirent les armes, & déſolerent la Boheme. Voyez les ſuites du ſupplice de Jean Hus, à l'article HUSSITES.

HUSSITES, Sectateurs de Jean Hus : il s'en étoit fait un grand nombre en Bohéme & dans la Poméranie avant le Concile de Conſtance, qui les excommunia tous.

Pendant que Jean Hus étoit à Conſtance, un Docteur Saxon alla trouver un Curé de Prague, nommé Jacobel, & lui dit qu'il étoit ſurpris qu'un homme auſſi ſavant que lui, & auſſi ſaint, ne ſe fût pas apperçu d'une grande erreur qui s'étoit gliſſée dans l'Egliſe depuis long-tems ; ſavoir, le retranchement de la coupe dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie, retranchement qui étoient contraire au Commandement de J. C. » qui dit, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & » ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez pas la vie en » vous. » †

Jacobel, ébloui par ce ſophiſme, prêcha la Communion ſous les deux eſpeces : afficha des Theſes contre la Communion ſous une ſeule eſpece.

On étoit alors dans le fort des querelles de Jean Hus ; le Peuple & l'Egliſe de Prague étoient dans une agitation violente & dans une eſpece d'anarchie qui rend les eſprits avides de nouveautés. Jacobel fut ſecondé par un de ſes confreres ; le ſophiſme qui les avoit ſéduits, ſéduiſit le Peuple, & ces deux Curés donnerent la Communion ſous les deux eſpeces.

Le Clergé s'oppoſa à cette innovation : on chaſſa Jacobel

6°. Jean Hus avoit obtenu un ſauf-conduit, pour venir rendre au Concile raiſon de ſa doctrine ; les Lettres de Bohémiens le diſent expreſſément : cependant Jean Hus, au lieu de ſe renfermer dans ces bornes, continuoit à dogmatiſer & à répandre ſes erreurs, le ſauf-conduit n'autoriſoit certainement pas cette licence ; ainſi le Concile en le faiſant arrêter, même avant de l'avoir convaincu d'erreur, ne violoit point la foi du ſauf-conduit.

7°. Jean Hus avoit voulu fuir de Conſtance ; or le ſauf-conduit ne lui accordoit pas la liberté de fuir, & Wenceſlas ne l'avoit pas demandée. Raynald, ad an. 1415, n. 31.

* Lenfant, loc. cit. Natal. Alex. in ſæc. 15. Dupin, in ſæc. Raynald, ad an. 1415 & ſuiv.

† Joan. 6.

de ſa Cure & l'Archevêque l'excommunia ; mais l'excommunication n'étoit plus un frein. Jacobel, perſuadé par Jean Hus qu'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir, ne prêcha qu'avec plus de zele, & le Clergé de Prague déféra la doctrine de Jacobel au Concile de Conſtance.

Jean Hus étoit à Conſtance ; ſes diſciples le conſulterent ; & non-ſeulement il approuva la doctrine de Jacobel, mais encore il écrivit en faveur de la Communion ſous les deux eſpeces. *

Les Huſſites adopterent donc le ſentiment de Jacobel, & la néceſſité de communier ſous les deux eſpeces s'incorpora pour ainſi dire avec le Huſſitiſme.

Les Théologiens Catholiques combattirent l'innovation de Jacobel, & le Concile de Conſtance la condamna.

Jacobel & les Huſſites ne déférerent point au jugement du Concile ; & la Communion ſous les deux eſpeces fit de grands progrès en Bohême & en Moravie, favoriſée en quelques endroits par les Seigneurs & par le Peuple, traverſée ailleurs par les uns & par les autres.

Elle trouva de redoutables adverſaires dans le territoire de Bechin : les Curés & leurs Vicaires chaſſoient à main armée les Prêtres qui donnoient la Communion ſous les deux eſpeces, comme autant d'excommuniés. Quelques-uns de ces Prêtres ſe retirerent ſur une montagne voiſine du Château de Bechin : là ils dreſſerent une tente, en forme de Chapelle, y firent le ſervice divin, & communierent le Peuple ſous les deux eſpeces : ils appellerent cette montagne *Thabor*, peut-être à cauſe de la tente qu'ils y avoient dreſſée pour y faire le ſervice ; car le mot *Thabor*, en Bohémien, ſignifie Terre ou Camp. †

On vit bientôt ſur cette montagne un concours prodigieux de Peuple qui communioit ſous les deux eſpeces, & les partiſans de cette pratique ſe nommerent Thaborites.

Le ſupplice de Jean Hus, l'excomunication lancée contre ſes diſciples, le retranchement de la coupe, avoient ſoulevé beaucoup de monde ; les Huſſites, ardens & paſſionnés, ſe ſervirent de ces mêmes motifs pour animer le Peuple contre le Clergé.

* Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. t. 1, p. 271.
† Supplement à la guerre des Huſſites.

Ils appuyoient la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpeces, ſur un paſſage de l'Ecriture, ſur la parole même de J. C. qui diſoit qu'on n'auroit point la vie ſi l'on ne buvoit ſon ſang : le ſophiſme que les Huſſites fondoient ſur ce paſſage ſéduiſit un Evêque de Nicopolis, qui conféra les Ordres & le Sacerdoce à pluſieurs Huſſites, & le peuple regarda le retranchement de la coupe comme une pratique qui damnoit les Chrétiens, & la Communion ſous les deux eſpeces comme néceſſaire au ſalut. Le Clergé qui refuſoit la Communion ſous les deux eſpeces devint odieux, & les Huſſites qui la donnoient, furent révérés comme des Apôtres qui vouloient le ſalut du Peuple, & qui étoient perſécutés pour lui : tout étoit donc diſpoſé pour un Schiſme en Bohème.

Le Concile de Conſtance n'ignoroit point l'état de la Bohème, & Martin V. vouloit ordonner une Croiſade contre ce Royaume ; mais Sigiſmond le diſſuada, & le Pape prit le parti d'écrire aux Bohémiens, & de leur envoyer un Légat.

Les choſes étoient dans un état où les Ecrits, les Lettres & les Légats ne faiſoient qu'allumer le feu. Jean Dominique, Cardinal de S. Sixte, écrivit au Pape que la langue & la plume étoient déſormais inutiles contre les Huſſites, & qu'il ne falloit plus balancer à prendre les armes contre des Hérétiques opiniâtres.

Le Cardinal de S. Sixte n'avoit pas peu contribué à mettre les choſes dans cet état, par la rigueur qu'il employa contre les Huſſites : un Prêtre & un Séculier, qu'il fit brûler, furent comme le ſignal de la ſédition : les Catholiques & les Huſſites prirent les armes.

Ziſca, Chambellan de Wenceſlas, & Sectateur paſſionné de la doctrine des Huſſites, courut la campagne, pilla les Monaſteres, chaſſa les Moines, s'empara des richeſſes des Egliſes, & forma le projet de bâtir une Ville ſur la montagne du Thabor, & d'en faire une forte place, qui fût comme le chef-lieu des Huſſites.

Les Huſſites devinrent donc une Secte guerriere, ignorante & fanatique, dans laquelle ſe jetterent toutes les Sectes révoltées contre l'Egliſe de Rome.

Ces Sectaires inſinuerent leurs erreurs, & les introduiſirent chez les Huſſites retirés à Thabor ; mais à Prague, & dans différens autres lieux de la Bohème, les Huſſites, excepté la Communion ſous les deux eſpeces & les erreurs de Jean

Hus ; ne s'étoient point écartés de la croyance de l'Eglise Romaine ; ainsi les Hussites se trouverent divisés en deux Sectes principales presque dès leur origine.

Les Hussites du Thabor, qui étoient des especes de bandits, & des soldats, adopterent les erreurs de quelques Vaudois, ou de quelques Sacramentaires réfugiés chez eux, qui condamnoient les cérémonies de l'Eglise & formerent la Secte des Thaborites : au contraire, tous ceux qui resterent attachés aux cérémonies de l'Eglise Romaine, se nommerent Calixtins, parce qu'ils donnoient le Calice au Peuple. *

Ces deux Sectes eurent des démêlés fort vifs, & ne purent se réunir sur les articles de leur Confession de Foi ; mais ils se réunissoient lorsqu'il étoit question d'attaquer l'Eglise Romaine : & ce fut par cet union qu'ils firent de grands progrès.

Du Progrès des Hussites.

Avant que les divisions des Hussites eussent éclaté, Sigismond avoit fait assembler les garnisons qu'il avoit en Bohême pour s'opposer aux assemblées des Hussites : les Hussites s'attrouperent en force ; il y eut plusieurs combats assez sanglans, entre les troupes de Sigismond & les Hussites.

Zisca écrivit à tous les Hussites, pour les exhorter à prendre les armes, & fit de Thabor une ville & une place forte : il dressa peu-à-peu ses Hussites, à la discipline militaire, entra dans Prague, où les Hussites, animés par la présence de ce Chef, pillerent & ruinerent plusieurs Monasteres, & massacrerent beaucoup de Moines & de Catholiques ; Zisca lui-même tua un Prêtre, après l'avoir dépouillé de ses habits Sacerdotaux ; de-là il conduisit les Hussites à la Maison de Ville, où il savoit que les Sénateurs étoient assemblés pour prendre des mesures contre les Hussites.

Onze des Sénateurs s'échapperent, les autres furent pris ou jettés par les fenêtres, avec le Juge & quelques Citoyens ; la populace en fureur reçut leurs corps sur des lances, sur des broches, & sur des fourches, tandis que Jean de Prémontré animoit le Peuple, en lui montrant un tableau où le Calice étoit peint.

Le lendemain les Hussites mirent tout à feu & à sang dans

* Lenfant, Conc. de Basle, t. 2, pag. 132, 134.

les Monaſteres. Les Magiſtrats n'avoient pas prévu ces malheurs, lorſque quelque-tems avant ils avoient fait couper la tête à pluſieurs Huſſites dans la Cour de l'Hôtel de Ville.

La nouvelle de ces déſordres conſterna Wenceſlas; il fut frappé d'apoplexie, & mourut.

La Reine Sophie fit quelques tentatives inutiles contre Ziſca; & Sigiſmond occupé en Hongrie contre les Turcs, ne put rétablir l'ordre de Bohème. Ziſca continua ſes ravages, & fortifia Thabor.

La ville d'Auſt étoit au pié de cette montagne. Ziſca craignant que le Seigneur de cette ville, qui étoit Catholique zélé, & fort animé contre les Huſſites, n'inquiétât les Thaboriſtes, ſurprit la ville d'Auſt dans une nuit de carnaval, pendant l'abſence du Gouverneur, & tandis que tout y étoit enſeveli dans le ſommeil, ou livré à la débauche. La Ville fut priſe avant qu'on ſut qu'elle étoit attaquée: les habitans furent tous paſſés au fil de l'épée, & la Ville fut réduite en cendres: de-là Ziſca vola à Sedlits, qu'il ſurprit, & qu'il traita comme il avoit traité la Ville d'Auſt. Ulric, Seigneur de ces deux Villes, fut tué dans la derniere.

Il y avoit à Prague une quantité de Huſſites, mais ils n'avoient pas conſervé l'exercice libre de la Communion ſous les deux eſpeces: les Thaborites leur propoſerent de s'unir à eux pour ſe rendre maîtres de Prague, détruire le Gouvernement Monarchique, & faire de la Bohème une République: on accepta ces offres, les Calixtins & les Thaborites réunis aſſiégerent Wiſrade, & la prirent d'aſſaut. *

Ziſca ſe ſeroit rendu maître de la Ville, ſi les Ambaſſadeurs de l'Empereur n'euſſent engagé les Huſſites à accepter une trêve de quatre mois, à condition qu'il y auroit pour tout le monde liberté de communier ſous une ou ſous deux eſpeces, & qu'on ne troubleroit perſonne ni dans l'un ni dans l'autre uſage; que les Huſſites ne chaſſeroient point les Religieux & les Religieuſes, & qu'ils rendroient Wiſrade.

Sigiſmond après cette trêve, tint une Diette à *Braun* ou *Brina*: de-là il écrivit à la Nobleſſe & aux Magiſtrats de Prague de s'y rendre; ils s'y rendirent, & demanderent la liberté de conſcience.

Ces conditions ne furent pas du goût de l'Empereur; il

* Wiſrade, Forteresſe, ſéparée de la Ville de Prague par la Moldave.

déclara qu'il vouloit gouverner comme Charles IV avoit gouverné.

Charles IV avoit publié des Edits sévéres contre les Hérétiques ; les Catholiques triompherent, & les Hussites consternés, allerent les uns à Thabor auprès de Zisca, les autres à Sadomits auprès de Hussinets, Seigneur puissant, & Hussite zélé.

L'Empereur ne crut pas devoir entrer dans Prague ; il alla à Breslau, en Silésie, & y signala son séjour par des exécutions sanglantes : il fit écarteler un Thaborite de Prague, qui prêchoit la Communion sous les deux especes. Dans le même-tems, le Nonce du Pape fit publier & afficher à Breslau la Croisade de Martin V, contre les Hussites.

Lorsque les Bohémiens apprirent cette nouvelle, ils firent tous serment de ne recevoir jamais Sigismond pour Roi, & de défendre la Communion sous les deux especes jusqu'à la derniere goutte de leur sang : les hostilités recommencerent à la ville & à la campagne ; ils écrivirent des lettres circulaires à toutes les villes du Royaume, pour les exhorter à n'y pas laisser entrer Sigismond, & l'on vit une guerre ouverte entre l'Empereur & les Hussites.

L'Empereur mit sur pié une armée de plus de cent mille hommes, qui fut battue par tout où elle voulut pénétrer en Bohème ; elle fit le siege de Prague, & le leva après y avoir perdu beaucoup de monde : le Duc de Baviere, qui étoit dans cette armée en parle en ces termes * à son Chancelier. « Nous avons attaqué les Bohémiens cinq fois, & tout autant » de fois nous avons été défaits avec perte de nos troupes, de » nos armées, de nos machines & instrumens de guerre, » de nos provisions & de nos valets d'armée ; la plus grande » partie de nos gens a péri par le fer, & l'autre dans la fuite : » enfin, par je ne sais quelle fatalité ; nous avons toujours » tourné le dos avant d'avoir vu l'ennemi. »

Sigismond, après avoir désolé la Bohème, & perdu la plus grande partie de son armée, licentia ce qui lui restoit de troupes.

Zisca fut donc maître de la Bohème ; il y mit tout à feu & à sang, & ruina les Monasteres : son armée grossissoit tous les jours, & pour éprouver la valeur de ses troupes, il les mena à la petite ville de Rzieran, qui avoit une fortereſſe ;

* Lenfant, Guerre des Hussites.

il emporta l'une & l'autre, & brûla ſept Prêtres ; de là il ſe rendit à Prachaticz, la ſomma de ſe rendre, & de chaſſer tous les Catholiques. Les habitans rejetterent ces conditions avec mépris ; Ziſca fit donner l'aſſaut, prit la Ville, & la réduiſit en cendres.

Les Thaborites de Prague & des Villes qui s'étoient liguées avec les Huſſites, avoient à leur tête des Généraux d'une valeur & d'une habilité reconnue, qui ravageoient les Terres des Seigneurs Catholiques ; & Sigiſmond, pour ne point céder à Ziſca & aux Huſſites en barbarie, infeſtoit tous les environs de Cuttenberg de ſes Huſſards, & mettoit tout à feu & à ſang autour de Breſlau.

Il reçut une armée de Moravie, & voulut rentrer dans Prague ; mais ſon armée fut détruite, & il fut lui-même obligé de prendre la fuite.

Les Huſſites & les Catholiques formerent donc alors comme deux Nations étrangeres qui ravageoient la Bohème, & qui exerçoient l'une ſur l'autre des cruautés inouies & inconnues aux Nations barbares.

Sigiſmond ſe forma encore une nouvelle armée, & fut encore défait par Ziſca, & obligé de ſe retirer en Hongrie.

Il y avoit pluſieurs années que Ziſca étoit aveugle, & malgré ſa cécité, les forces de l'Empire n'étoient pas capables de l'arrêter. Sigiſmond voulut traiter avec lui ; il lui envoya des Ambaſſadeurs, lui offrit le Gouvernement de la Bohème, avec les conditions les plus honorables & les plus lucratives, s'il vouloit ramener les rebelles à l'obéiſſance.

La peſte fit échouer ces négociations ; Ziſca en fut attaqué, & mourut. *

* Son corps fut transféré à Czaſlau, ville conſidérable de Bohème, & enterré dans la Cathédrale de cette Ville ; c'eſt une fable que l'ordre qu'on raconte qu'il donna en mourant de faire un tambour de ſa peau ; Théobalde témoigne qu'on liſoit encore de ſon temps cette Epitaphe : « Cy git Jean Ziſca, qui ne le céda à aucun » Général dans l'Art militaire : rigoureux vengeur de l'orgueil & » de l'avarice des Eccléſiaſtiques, ardent défenſeur de la Patrie. Ce » que fit en faveur de la République Romaine Appius Claudius » l'Aveugle par ſes conſeils, & Marcus Furius Camillus par ſa va- » leur, je l'ai fait en faveur de ma Patrie ; je n'ai jamais manqué » à la fortune, & elle ne m'a jam is manqué : tout aveugle que » j'étois, j'ai toujours bien vu les occaſions d'agir ; j'ai vaincu » onze fois en bataille rangée ; j'ai pris en main la cauſe des mal- » heureux & celle des indigens, contre des Prêtres ſenſuels &

Après la mort de Ziſca ſon armée ſe partagea en trois corps ; les uns prirent pour Chef Procope Raze, ſurnommé le Grand ; l'autre partie ne voulut point de Chef, & ces Huſſites ſe nommerent Orphelins ; & un troiſieme corps de cette armée prit le nom d'Orebites, & ſe nomma des Chefs.

Cette diviſion des Huſſites n'empêcha pas qu'ils ne s'uniſſent étroitement lorſqu'il s'agiſſoit de la cauſe commune : ils appelloient la Bohême la Terre de Promiſſion, & les Allemands qui étoient limitrophes, ils les appelloient les uns, les Iduméens, les autres les Moabites ; ceux-ci les Amalécites, ceux-là les Philiſtins.

Ces trois corps de Huſſites traiterent en effet toutes les Provinces voiſines de la Bohême, comme les Iſraélites avoient traité les Peuples de la Paleſtine.

Le Pape renouvella ſes exhortations & ſes inſtances pour une Croiſade contre les Huſſites, & l'Allemagne mit ſur pié une armée de cent mille hommes. Les Impériaux, malgré la ſupériorité de leur nombre, furent défaits, & les Huſſites continuerent leurs ravages.

On prêcha contre les Huſſites une troiſieme Croiſade, & les armées des Croiſés furent encore taillées en piéces.

Le Pape & l'Empereur, voyant qu'il étoit impoſſible de réduire les Bohémiens par la force, propoſerent des Conférences & des moyens d'accommodement : on les invita au Concile de Baſle, on leur donna un ſauf-conduit tel qu'ils le ſouhaiterent, & les Députés des Huſſites ſe rendirent à Baſle au nombre de trois cens, à la tête deſquels étoit le fameux Procope, éleve de Ziſca, Jean de Rokiſane, Prêtre diſciple de Jacobel, & quelques Huſſites de conſidération.

» chargés de graiſſe, & j'ai éprouvé le ſecours de Dieu dans cette » entrepriſe. Si leur haine & leur envie n'en avoit empêché, j'au- » rois été mis au rang des plus illuſtres perſonnages ; cependant, » malgré le Pape, mes os repoſent dans ce lieu ſacré. »

La maſſue de Ziſca étoit attachée à l'Epitaphe. Balbin raconte que Ferdinand premier demanda un jour à qui appartenoit cette maſſue, & qu'aucun des Courtiſans n'oſant le lui dire, un plus hardi répondit que c'étoit la maſſue de Ziſca : l'Empereur ſortit ſur le champ de l'Egliſe & de la Ville, & s'en alla à une lieue de là, quoiqu'il eût réſolu de paſſer la journée à Czaſlau ; il fuyoit en diſant cette mauvaiſe bête, toute morte qu'elle eſt depuis cent ans, fait encore peur aux vivans. (Voyez la Guerre des Huſſites, §. 1, p. 207.

Les Huſſites réduiſirent leurs prétentions à quatre Chefs. 1°. Que l'Euchariſtie fût adminiſtrée aux Laïques ſous les deux eſpeces. 2°. Que la parole de Dieu pût être prêchée librement par ceux à qui il appartient : c'eſt-à-dire, par tous les Prêtres. 3°. Que les Eccléſiaſtiques n'euſſent plus de biens ni de domaines temporels. 4°. Que les crimes publics fuſſent punis par les Magiſtrats.

On raiſonna beaucoup ſur ces articles ; mais les diſputes publiques & les conférences particulieres furent inutiles, les Huſſites ne ſe départirent point des quatre articles, & le Concile ne voulut point les accorder. Les Députés des Huſſites retournerent donc en Bohême, & les hoſtilités continuerent; mais les Thaborites éprouverent des revers, les deux Procopes furent défaits & tués. Les Thaborites, affoiblis par la perte de ces deux Généraux, & par pluſieurs défaites, eurent moins d'éloignement pour la paix ; le Concile envoya des Députés, qui firent avec les Bohémiens un traité, par lequel on convint que les Bohémiens & les Moraves ſe réuniroient à l'Egliſe, & ſe conformeroient en tout à ſes rits, à l'exception de la Communion ſous les deux eſpeces, que l'on permettoit à ceux chez qui elle étoit en uſage; que le Concile décideroit ſi cela ſe devoit pratiquer ſuivant le précepte divin, & qu'il régleroit par une Loi générale, ce qu'il jugeroit à propos pour l'utilité & pour le ſalut des Fideles : que ſi les Bohémiens perſiſtoient enſuite à vouloir communier ſous les deux eſpeces, ils enverroient une Ambaſſade au Concile, qui laiſſeroit aux Prêtres de Bohême & de Moravie la liberté de communier ſous les deux eſpeces les perſonnes parvenues à l'âge de diſcrétion, qui le ſouhaiteroient, à condition qu'ils avertiroient, publiquement le Peuple, que la Chair de J. C. n'eſt pas ſeule ſous l'eſpece du pain, ni le ſang ſeul ſous l'eſpece du vin ; mais que J. C. eſt tout entier ſous chaque eſpece.

L'Empereur convint auſſi de laiſſer par forme de gages, les biens des Egliſes à ceux qui en étoient en poſſeſſion, juſqu'à ce qu'ils fuſſent retirés pour un certain prix.

Les Bohémiens de leur côté accordoient le retour des Religieux & des Catholiques, à condition néanmoins que les Monaſteres qui avoient été démolis, ne ſeroient point rétablis. On laiſſa la diſpoſition des Egliſes de Bohême au Pape, & on donna ſix ans aux Orphelins & aux Thaborites pour ſe réſoudre à accéder au Traité.

L'Empereur Sigiſmond fit enſuite ſon entrée à Prague, où

il mourut l'année ſuivante 1437, & Albert d'Autriche qui avoit épouſé ſa fille, fut élu Roi de Bohème, mais il ne ſurvêcut que deux ans à ſon élection.

Après la mort d'Albert d'Autriche, les Bohémiens ſe choiſirent deux Gouverneurs en attendant la Majorité de Ladiſlas, fils d'Albert, à qui Pogebrac ſuccéda.

Pogebrac acheva de détruire le parti des Thaborites, mais il maintint l'uſage de la Communion ſous les deux eſpeces, qui devint ordinaire dans la plupart des Egliſes de Bohème; ſans qu'on prît la précaution d'avertir le peuple qu'il n'y avoit point de néceſſité de l'obſerver.

Quoique Pogebrac eût ruiné le parti des Thaborites, il reſta néanmoins pluſieurs perſonnes imbues de leurs opinions; ces Bohémiens ſe ſéparerent des Calixtins, & formerent une nouvelle Secte connue ſous le nom des Freres de Bohéme, voyez cet article. *

Tels furent les effets & la fin de la guerre des Huſſites: elle fut allumée par le bucher qui conſuma Jean Hus, par les rigueurs des Légats, par les armées que Sigiſmon envoya contre les Huſſites, par le ſang qu'il répandit. Elle attira ſur la Bohéme tous les fléaux de la colere de Dieu; elle fit de ce Royaume & d'une partie de l'Allemagne, un déſert inondé de ſang humain, & couvert de cendres & de débris; elle finit ſans corriger les abus contre leſquels on avoit pris les armes & prêché les Croiſades.

Auroit-on cauſé plus de maux à la Boheme & à l'Egliſe, ſi, après la condamnation de Jean Hus & de ſa doctrine, l'Empereur au lieu d'envoyer ſes troupes contre les Huſſites qui s'aſſembloient pour communier ſous les deux eſpeces; ſi dis-je, cet Empereur eût fait paſſer en Bohéme des Théologiens habiles & modérés, qui euſſent inſtruit les peuples & combattu avec les armes de la Religion, de la charité & de la raiſon; les erreurs des Huſſites?

DES Erreurs de Jean Hus & des Huſſites.

Les erreurs principales de Jean Hus & des Huſſites, regardent le Pape, dont ils attaquent la primauté, l'Egliſe, qu'ils compoſent des ſeuls élus ou prédeſtinés; la Communion ſous

* Sur l'Hiſtoire des Huſſites, voyez les Auteurs cités, Fleuri, Dupin, &c.

les deux eſpeces, qu'ils regardent comme néceſſaire au ſalut.

Nous avons réfuté dans l'article GRECS, l'erreur de Jean Hus ſur la primauté du Pape.

Son erreur ſur la nature de l'Egliſe avoit été avancée par les Donatiſtes, par les Albigeois, par les Vaudois, par Wiclef; elle fut après lui adoptée par les proteſtans; c'eſt l'aſyle de toutes les ſociétés ſéparées de l'Egliſe Romaine: on a réfuté cette erreur à l'article Donatiſtes.

Il nous reſte à parler de la communion ſous les deux eſpeces.

Les Catholiques reconnoiſſent que durant plus de mille ans, l'Egliſe d'Occident, auſſi bien que celle d'Orient, adminiſtroit même aux laïcs la Communion ſous les deux eſpéces. *

Cette pratique n'étoit cependant pas ſi générale, qu'en pluſieurs occaſions on ne donnât la Communion ſous une ſeule eſpece; la Communion du vieillard Serapion, & celle des malades, les Communions domeſtiques, la Meſſe du Vendredi ſaint, ſont une preuve inconteſtable de cette vérité: on ne réſervoit alors, comme on ne réſerve encore aujourd'hui, que le Corps ſacré de Jeſus-Chriſt; cependant, il eſt certain par tous les auteurs, que le Célébrant, tout le Clergé & le Peuple communioient dans ces ſaints jours, qu'ils ne communioient, par conſéquent, que ſous une eſpece: on ne voit point l'origine de cette pratique, qui étoit générale au huitieme ſiecle.

Il eſt même certain, que dans l'Office ordinaire de l'Egliſe les Fideles avoient la liberté de communier ſous une ou ſous deux eſpeces: le Décret du Pape Gelaſe pour la Communion ſous les deux eſpeces, en eſt une preuve: « Nous avons dé» couvert que quelques-uns prenant ſeulement le Corps ſa» cré, s'abſtiennent du ſacré calice, leſquels certes, puiſqu'on » les avoit attachés à je ne ſais quelle ſuperſtition, il faut, ou » qu'ils prennent les deux parties de ce Sacrement, ou qu'ils » ſoient privés de l'une & de l'autre. » †

Ainſi le Pape Gelaſe n'ordonne de prendre la Communion ſous les deux eſpeces, que pour s'oppoſer au progrès de je ne ſais quelle ſuperſtition: ce qui ſuppoſe évidemment la li-

* Mabillon, Præf. in 3. ſæc. Benedict. Obſerv. 10, p. 138. Boſſuet, de la Commun. ſous les deux eſpeces. Perpet. de la Foi, t. 5, l. 2. Boileau, Hiſt. de la Communion. Traité de l'Euchariſtie, à la fin.

† Decret. Grat. de Conſecr. diſt. 2. Ep. ad Major & Joan.

berté de communier ſous une ſeule eſpece, avant la naiſſance de cette ſuperſtition, & lorſqu'elle ſera éteinte. Voilà une conſéquence que toutes les ſubtilités de MM. de la Roque & de Bourdieu ne peuvent éluder. *

La pratique de donner la Communion ſous une ſeule eſpece s'établit & devint générale dans l'Occident, ſans qu'il y ait eu ſur cela aucunes conteſtations, aucune oppoſition : on ne croyoit donc en aucune Egliſe d'Occident, qu'il fût néceſſaire de communier ſous les deux eſpeces, lorſque Jacobel entreprit de rendre le Calice aux ſimples Fideles.

Etoit-il permis à un ſimple Curé de changer une diſcipline établie généralement ? le pouvoit-il faire contre la défenſe du Concile de Conſtance ? Il n'auroit été autoriſé à ce changement qu'autant qu'il ſeroit évident que la Communion ſous les deux eſpeces eſt néceſſaire au ſalut, ou il faut anéantir tout principe de ſubordination dans l'Egliſe.

Mais, peut-on dire qu'il eſt évident que la Communion ſous les deux eſpeces, eſt néceſſaire au ſalut, & qu'on ne reçoit pas le Sacrement de l'Euchariſtie, lorſqu'on communie ſous une ſeule eſpece.

Dans l'adminiſtration des Sacremens, on eſt obligé de faire, non tout ce que Jeſus-Chriſt a fait (autrement il faudroit donner l'Euchariſtie après ſouper) ; mais ſeulement ce qui appartient à la ſubſtance du Sacrement : or, on ne ſauroit trouver dans l'Euchariſtie aucun effet eſſentiel du corps diſtingué du ſang ; ainſi la grace de l'un & de l'autre, au fond, & dans la ſubſtance, ne ſauroit être que la même.

En effet, J. C. en inſtituant le Sacrement de l'Euchariſtie, dit à ſes Apôtres : *Prenez & mangez, ceci eſt mon Corps* ; *or* le corps, le ſang, l'ame, la divinité de Jeſus-Chriſt ſont inſéparables : car J. C. lui-même dit en S. Jean, qu'il a donné ſon corps vivant dans l'Euchariſtie : or il ne peut être vivant, qu'il ne ſoit uni avec le ſang, l'ame, la Divinité, ſous chaque eſpece ; les Catholiques en donnant la Communion ſous une ſeule eſpece, ne changent donc point la ſubſtance du Sacrement.

Ce changement dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie, ne touche pas plus la ſubſtance du Sacrement, que le changement qui s'eſt fait dans l'adminiſtration du Baptême, touche

* Larroque, Hiſt. de l'Euch. 1. part. c. 12, p. 244. Du Bourdieu, Rep. c. 13.

la ſubſtance du Baptême, changement que les proteſtans ont pourtant adopté. Tout ce qu'ils diront pour juſtifier le changement dans l'adminiſtration du Baptême, les Catholiques le diront en faveur du retranchement de la coupe.

Enfin le retranchement de la coupe, touche ſi peu la ſubſtance du Sacrement, que les Proteſtans eux-mêmes ont fait un Décret pour adminiſtrer l'Euchariſtie ſous la ſeule eſpece du pain, à ceux qui ont une averſion inſurmontable pour le vin. *

En vain prétendroit-on que l'Euchariſtie étant deſtinée à nous rappeller la mémoire de la mort & de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, on ne reçoit qu'imparfaitement ce Sacrement, lorſqu'on ne reçoit que le pain : car le pain Euchariſtique nous rappelle la mort de J. C. comme la Communion ſous les deux eſpeces, & s'il faut conſerver l'uſage du calice, parce qu'il nous rappelle mieux la paſſion de J. C., il faudroit auſſi donner la Communion après ſouper, parce que cette circonſtance nous rappelleroit mieux la mort de Jeſus-Chriſt.

Les Luthériens ont renouvellé la Communion ſous les deux eſpeces, & le Concile de Trente a condamné cette innovation : c'eſt un des obſtacles les plus conſidérables à la réunion des Egliſes Luthériennes, & il y avoit ſur cela une eſpece de négociation entre M. Boſſuet & M. Leibnitz, dont on trouve le détail dans les œuvres poſthumes de M. Boſſuet. †

Il eſt certain que la Communion ſous les deux eſpeces ayant été en uſage, & n'étant contraire, ni à la nature du Sacrement ni à l'inſtitution de Jeſus-Chriſt ; l'Egliſe peut rendre le calice aux ſimples Fideles : mais comme le retranchement du calice a pris naiſſance dans les inconvéniens qui réſultoient de la Communion ſous les deux eſpeces, il n'appartient qu'à l'Egliſe de rétablir la Communion ſous les deux eſpeces ; elle ſeule a droit de juger, ſi les inconvéniens qui naiſſent du retranchement du calice ſont plus grands que ceux qui naiſſent de la diſcipline actuelle, & ſi elle doit ſe relâcher ſur cet article.

HYDROPARASTES, nom donné aux Encratites qui n'offroient que de l'eau dans l'Euchariſtie.

* Boſſuet, Traité de la Communion ſous les deux eſpeces ; Bellarm. Natal. Alex. ont traité à fond cette queſtion, & tous les Théologiens après eux.

† T. 1, p. 264.

J

JACOBEL. Voyez HUSSITES.

JACOBITES, Eutychiens, ou Monophyſites de Syrie; ainſi appellés du nom d'un fameux Eutychien, nommé Jacques Baradée ou Zenzale, qui reſſuſcita, pour ainſi dire, l'Eutychianiſme preſqu'éteint par le Concile de Chalcédoine, par les loix des empereurs, & par les diviſions des Eutychiens.

L'élection des Evêques, & leurs diſputes ſur la Religion, avoient partagé les Eutychiens en une infinité de petites Sectes qui ſe déchiroient; ils étoient d'ailleurs ſans paſteurs, ſans Evêques: & les Chefs de parti, renfermés dans des priſons, prévoyoient que c'étoit fait de l'Eutychianiſme, s'ils n'ordonnoient un Patriarche qui réunît les Eutychiens, & ſoutînt leur courage au milieu des malheurs dont ils étoient accablés.

Severe, Patriarche d'Antioche, & les Evêques oppoſés comme lui au Concile de Chalcédoine, choiſirent pour cela Jacques Baradée ou Zenzale, l'ordonnerent Evêque d'Edeſſe & lui conférerent la dignité de Métropolitain Œcuménique.

Jacques, étoit un Moine ſimple & ignorant, mais brûlant de zèle, & qui crut pouvoir compenſer par ſon activité & par l'auſtérité de ſes mœurs, tout ce qui lui manquoit du côté des talens. Il étoit couvert de haillons; & ſous cet extérieur humilié, il parcourut impunément tout l'Orient, réunit toutes les Sectes des Eutychiens, ralluma le Fanatiſme dans tous les eſprits: il ordonna des Prêtres, des Evêques, & fut le reſtaurateur de l'Eutychianiſme dans tout l'Orient: c'eſt pour cela qu'on a donné le nom de Jacobites à tous les Eutychiens ou Monophyſites d'Orient. *

Après la mort de Severe, Jacques Zenzale ordonna Paul Evêque d'Antioche, à qui d'autres ont ſuccédé juſqu'à notre ſiecle.

Les Evêques ordonnés par Jacques ne réſiderent point dans cette Ville, mais dans Amida, tant que les Empereurs Romains furent les Maîtres de la Syrie: cependant le nombre des Eutychiens dans le Patriarchat d'Antioche, étoit de beaucoup ſupérieur à celui des Catholiques, & le Patriarchat d'Antioche

* Aſſemam. Bibliot. Orient. t. 2. Differt. de Monophyſ. p. 3 26. Renaudot, Hiſt. Patriarch. Alex. Perpet. de la Foi, t. 4, l. 2, c. 8.

renfermoit les deux Syries, les deux Cilicies, les deux Phénicies, la Méſopotamie, l'Iſaurice, l'Euphratiſſienne, l'Oſroene: toutes ces dépendances ſont marquées, dans l'excellente carte du Patriarchat d'Antioche de M. Danville, *Tom. 2 de l'Oriens Chriſtianus, p. 670.*

La Foi du Concile de Chalcédoine ne ſe ſoutenoit dans toutes ces Provinces, que par l'autorité des Empereurs, & par la ſévérité des loix qu'ils avoient portées contre tous ceux qui s'oppoſoient au Concile de Chalcédoine.

Pour ſe ſouſtraire à la ſévérité de ces loix, un grand nombre d'Eutychiens paſſerent dans la Perſe & dans l'Arabie, où toutes les Sectes proſcrites par les Empereurs Romains étoient tolérées, & vivoient en paix entr'elles, mais toutes ennemies de la puiſſance qui les avoit proſcrites. *

Parmi les perſonnes qui avoient reçu le Concile de Chalcédoine, beaucoup perſéveroient dans leur ſentiment, ne ſe réuniſſoient qu'extérieurement à l'Egliſe, & formoient dans le ſein même de l'empire une multitude d'ennemis cachés, qui pour ſe venger de l'oppreſſion qu'ils ſouffroient, n'attendoient qu'une occaſion favorable.

Les Perſes ſurent mettre à profit ces diſpoſitions, ils firent la guerre aux Romains, ravagerent l'Empire, & s'emparerent de pluſieurs Provinces.

Les Jacobites rentrerent alors dans toutes leurs Egliſes, parce que les Perſes favoriſoient toujours les Sectes proſcrites par les Empereurs Romains: les Sarraſins en uſerent de même envers les Jacobites, lorſqu'ils eurent conquis l'Empire des Perſes. Ainſi les Catholiques furent opprimés ſous ces nouveaux maîtres, & les Jacobites furent le parti triomphant. Le Patriarche d'Antioche rentra dans tous ſes droits, créa une eſpece de Coadjuteur pour envoyer des Miſſions dans l'Orient, & y établir le Monophyſiſme.

Le Monophyſiſme ſe répandit en effet dans l'Orient, dans le même tems, & par les mêmes cauſes, il ſe répandit dans l'Egypte & paſſa dans l'Abyſſinie, comme on peut le voir aux mots COPHTES & ABYSSINS.

Les Jacobites ne jouirent cependant pas d'une faveur conſtante ſous les Perſes & ſous les Sarraſins: ils furent perſécutés comme tous les Chrétiens par les Rois de Perſe & par les

* Aſſeman. ibid. t. 2, t. 3, part. 2. De Syrii Neſtorianis, c. 4, 5.

Caliphes avares ou fanatiques ; & beaucoup de Jacobites & de Catholiques répandus dans ces Provinces, renoncerent à la Religion Chrétienne, & embraſſerent le Mahométiſme : toutes les Familles Chrétiennes qui étoient en Nubie, ſuivent aujourd'hui la Religion de Mahomet. *

Telles furent les ſuites des rigueurs des Empereurs Romains contre les Hérétiques, pour la Religion, pour l'Etat, & pour le ſalut des ames.

Pendant les conquêtes des Princes d'Occident dans la Syrie & dans l'Orient, les Jacobites parurent vouloir ſe réunir à l'Egliſe Romaine, mais ils ne ſe réunirent point.

Lorſque les princes d'Occident ſe furent rendus maîtres de la Syrie, le Pape nomma un Patriarche à Antioche, qui y fit ſa réſidence juſqu'à l'an 1267, où les Muſulmans la reprirent.

Par ce moyen, il y a deux Patriarches d'Antioche, un Romain, & l'autre Monophyſite : chacun de ces Patriarches a ſous lui des Evêques de ſa Communion.

Les Jacobites ont auſſi des Egliſes dans tous les lieux où les Neſtoriens ſe ſont établis ; & ces deux Sectes qui, pendant une ſi longue ſuite d'années, ont rempli l'Empire de troubles & de ſéditions, vivent en paix & communiquent enſemble. Lorſqu'Abulphrage, Patriarche des Jacobites mourut, le Patriarche Neſtorien qui demeuroit dans la même Ville, ordonna à tous les Chrétiens de ne point travailler, & de s'aſſembler dans l'Egliſe. Tous les Jacobites, les Grecs & les Arméniens ſe réunirent pour faire l'Office, & pour célébrer les obſeques de cet illuſtre Jacobite. †

Les Jacobites ne reconnoiſſent qu'une nature en J. C. rejettent le Concile de Chalcédoine, condamnent la lettre de S. Léon, & regardent comme des défenſeurs de la foi, Dioſcore, Barſumas, & les Eutychiens condamnés par le Concile de Chalcédoine.

Tous les ennemis de l'Eutychianiſme, ſont au contraire à leurs yeux autant d'Hérétiques : ils ne reconnoiſſent qu'une nature & une perſonne en Jeſus-Chriſt ; mais ils ne croient pas pour cela que la nature humaine & la nature divine ſoient confondues ; ainſi ils ne ſont point, à proprement parler,

* Aſſeman, loc. cit.

† Aſſeman, loc. cit. t. 2, 266, il réfute par-là ce que Pokoque, d'après un Auteur Mahométan, dit qu'Abulphrage avoit embraſſé la Religion Mahométante.

engagés dans l'erreur d'Eutyches, mais dans celles des Acéphales qui rejettoient le Concile de Chalcédoine.

Ils ont tous les Sacremens de l'Eglise Romaine, & n'en different que sur quelques pratiques dans l'administration des Sacremens ; ils ont, par exemple, conservé la Circoncision, & marquent d'un fer rouge l'enfant après qu'il est Baptisé, ils ont conservé la priere pour les morts.

On leur a faussement imputé quelques erreurs sur la Trinité, sur l'origine des ames, & sur les Sacremens. *

M. de la Croze les accuse de croire l'impanation, & M. Asseman ne paroît pas fort éloigné de ce sentiment. M. de la Croze va plus loin, & prétend que le dogme de la transubstantiation est né en Egypte ; & que c'est une conséquence qu'on a tirée de l'opinion des Monophysites ; « elle » parut d'abord, dit-il, comme une assomption du pain » & du vin en union hypostatique avec le corps & le » sang de Notre Seigneur, & par cette union, ne faisant » plus qu'une nature avec lui. » M. de la Croze prouve ce qu'il avance par une Homélie dans laquelle il est dit que J. C. s'unit personnellement au pain & au vin. †

Il me semble qu'on impute trop facilement l'impanation aux Jacobites : les premiers Monophysites, qui croyoient que la nature divine s'étoit unie personnellement à la nature humaine, parce qu'elle l'avoit absorbée, & qu'elles s'étoient confondues en une seule substance, devoient naturellement supposer que ce même principe d'union avoit lieu par rapport au pain & au vin dans l'Eucharistie ; ils devoient expliquer ces paroles de la consécration : *ceci est mon corps*, comme ils expliquoient celles de Saint Jean : *le Verbe a été fait chair*, *le Verbe a été fait homme* : or ce sens est bien different de l'impanation : puisque dans l'impanation on suppose que le pain reste après la consécration, tel qu'il étoit auparavant.

Lorsque les Monophysites ou Jacobites ont reconnu qu'en effet la nature divine & la nature humaine n'étoient point confondues, mais qu'elles étoient distinctes ; quoiqu'unies, ils n'ont point pensé que le pain fût confondu avec la personne de Jesus-Christ ils ont pensé qu'il lui étoit uni personnellement ; mais en devenant le Corps de J. C. dans lequel J. C.

* Ibid.

† La Croze, Christ. d'Ethiopie, p. 365. Europe Savante, Août 1717.

l'avoit dit ; & que les paroles de la consécration offrent ce qui n'est pas contraire au dogme de la transsubstantiation : rien n'obligeoit les Jacobites de s'écarter du sens des Catholiques, & de recourir au dogme de l'impanation.

Je dis de plus, que quand les Jacobites seroient dans les principes de l'impanation, on ne pourroit dire que les Jacobites soient les premiers auteurs du dogme de la transsubstantiation, & qu'on soit passé de la croyance de l'impanation à la croyance de la transubstantiation.

L'impanation conduisoit plus naturellement au sens figuré de Calvin, & à nier la présence réelle, qu'à reconnoître la transsubstantiation, qui est une suite de la présence réelle. Ce n'est donc point dans la Croyance des Monophysites, que le dogme de la transsubstantiation a pris naissance, comme le prétend M. de la Croze.

Les Jacobites élisent leur Patriarche, qui, après son élection, obtient des Princes, dans l'Empire desquels il se trouve, un diplome qui le confirme dans l'exercice de sa dignité, & qui oblige tous les Jacobites à lui obéir. *

Il s'est élevé de tems en tems des Schismes parmi les Jacobites, souvent sur l'élection de Patriarches, quelquefois sur la liturgie ; le plus considérable est celui qui a divisé le Patriarchat d'Alexandrie de celui d'Antioche. La cause de ce Schisme fut que dans l'Eglise d'Antioche, on mêloit de l'huile & du sel dans le pain de l'Eucharistie : on trouve dans les liturgies orientales de M. Renaudot & dans M. Asseman les rits des Jacobites.

Il y a parmi les Jacobites beaucoup de Moines ; les uns sont réunis, les autres vivent séparés dans des cellules & dans des déserts, ou plantés sur des colonnes, d'où ils sont appellés stylites ; les Supérieurs de tous ces Monasteres sont soumis aux Evêques.

Les Gouverneurs des Provinces ne donnent pas gratuitement le diplome des Patriarches, & leur avarice rend les dépositions des Patriarches très-fréquentes. †

Les Jacobites ont beaucoup de jeûnes, & les jeûnes chez eux sont très-rigoureux : ils ont le Carême, le jeûne de la Vierge, le jeûne des Apôtres, le jeûne de Noël, le jeûne des Ninivites, & ces jeûnes durent chacun plusieurs semaines, deplus il jeûnent toute l'année le mercredi & le vendredi.

* Asseman, Bibl. Or. t. 2. Dissert. de Monophysit. art. 8.

† Asseman, ibid.

Pendant tout le Carême, aucun Jacobite ne peut, ni boire de vin, ni manger de poisson, ni se servir d'huile. L'infraction de ces loix est punie de l'excommunication : il n'est permis de manger ni lait, ni œufs les Vendredis & les Mercredis.

Ils font consister presque toute la perfection de l'Evangile dans l'austérité de ces jeûnes, qu'ils poussent à des excès incroyables : on en a vu qui, pendant beaucoup d'années, ne vivoient durant tout le Carême que de feuilles d'Olivier. *

Les hommes qui se dévouent à ces austérités, & qui ont des mœurs si pures, meurent plutôt que de recevoir le Concile de Chalcédoine, & n'ont cependant point une foi différente de celle que ce Concile propose.

Les Jacobites ont donné de grands hommes, des Historiens, des Philosophes, des Théologiens. Les plus éclairés ont été les plus disposés à la réunion avec l'Eglise Romaine : communément ils se sont beaucoup moins occupés à s'éclairer qu'à inventer des pratiques de dévotion, & à trouver dans ces pratiques des allusions pieuses, ou des sens cachés ; comme on le voit par ce que M. Asseman nous a donné de leurs ouvrages. †

La Secte des Jacobites n'a point été aussi florissante & aussi étendue que celle des Nestoriens ; il y a eu des Rois Nestoriens, & il n'y a point eu de Rois Jacobites : on croit que cette Secte ne compte pas aujourd'hui plus de cinquante familles. §

Quelques auteurs, tels que Jacques de Vitri & Willebrand, appellent Jacobins les personnes de la Secte que nous venons de décrire. ¶

Outre les auteurs que nous avons cités sur les Jacobites, on peut consulter M. Simon & les auteurs que nous avons cités à l'article COPHTES. ¶¶

ICONOCLASTES, c'est-à-dire, briseurs d'Images. Loan Isaurien fut le Chef de cette Secte, dont nous allons

* La Croze, Christ. d'Ethiopie.

† Asseman, Bibl. Orient. t. 2.

§ Ibid.

¶ Jacques de Vitry, Hist. de Jérusalem. Willebrand, Itinéraire de la Terre-Sainte.

¶¶ La Croyance & les Mœurs des Nations du Levant, par Moni.

expoſer l'origine & le progrès, & que nous réfuterons enſuite.

De l'Origine des Iconoclaſtes.

Depuis Conſtantin le Grand, preſque tous les Empereurs avoient pris part aux querelles qui s'étoient élevées parmi les Chrétiens ; les uns par politique, les autres gagnés par leurs officiers, & par leurs Eunuques : on les avoit preſque toujours vûs, décidés par leurs Miniſtres ou par leurs Favoris, ſoutenir la vérité, ou protéger l'erreur.

La part qu'ils avoient priſe aux diſputes de Religion, les éloges qu'ils recevoient du parti qu'ils favoriſoient, leur avoient inſpiré du goût pour ces ſortes d'occupations. Les Courtiſans qui vouloient les déterminer en faveur d'un parti, leur repréſentoient qu'il étoit beau d'interpoſer leur autorité dans les querelles de Religion, & traitoient les querelles des Théologiens comme des affaires de la plus grande importance, & propres à éterniſer la gloire des Empereurs ; enſorte qu'il étoit heureux pour un Empereur d'avoir pendant ſon regne quelque héréſie, ou quelque diſpute théologique qui fit du bruit.

Ainſi après la condamnation d'Eutyches, & lorſque tout commençoit à être tranquille, Juſtinien ayant vu à Conſtantinople des Moines revenus de Jéruſalem, qui avoient extrait quelques propoſitions des ouvrages d'Origene, & qui les vouloient faire condamner ; l'Empereur ſaiſit cette occaſion pour juger des matieres Eccléſiaſtiques, donna un Edit qui condamnoit Origene, Théodore & Ibas, & fit aſſembler un Concile pour approuver ſon Edit. *

Philippicus ne fut pas plutôt parvenu à l'Empire, qu'il prit le parti des Monothélites, laiſſa ravager les terres de l'Empire par les Bulgares, & fut dépoſé.

Anaſtaſe qui étoit très-ſavant, & que le peuple mit à la place de Philippicus, ne prit pas moins de part aux affaires Eccléſiaſtiques, & fut chaſſé par Théodoſe.

Léon Iſaurien qu'Anaſtaſe avoit fait Général des troupes de l'Empire, refuſa de reconnoître Théodoſe, ſe fit proclamer Empereur, & fit mourir Théodoſe.

* C'eſt la diſpute connue ſous le nom de la diſpute des trois Chapitres, qui fut terminée par le cinquieme Concile général.

Léon étoit natif d'Iſaurie, d'une famille obſcure ; & avoit ſervi ſimple ſoldat ; il fut couronné le 2 de Mars 716, & jura entre les mains du Patriarche Germain de maintenir & de protéger la Religion Catholique.

Par ſon éducation, Léon étoit incapable de prendre part aux queſtions théologiques, & vouloit cependant, comme ſes prédéceſſeurs, qu'on dît qu'il avoit protégé l'Egliſe, fait des réglemens ſur la Religion, & conſervé la Foi.

Il avoit eu de grandes liaiſons avec les Juifs & avec les Sarraſins ; ces deux Sectes étoient ennemies des Images, & Léon leur avoit entendu parler de l'uſage des Images, comme d'une idolâtrie : il avoit pu lui-même prendre une partie de leurs idées, plus faciles à ſaiſir pour un ſoldat, que les ſubtilités théologiques. Il crut ſe ſignaler en aboliſſant les Images ; & la dixieme année de ſon regne, il publia un Edit, par lequel il ordonnoit d'abattre les images. *

A la publication de l'Edit, le peuple de Conſtantinople ſe révolta, & le Patriarche s'oppoſa à ſon exécution ; mais Léon fit charger le peuple, les Images furent détruites, & le Patriarche Germain fut dépoſé.

Léon envoya ſon Edit à Rome pour le faire exécuter : Grégoire II. lui écrivit avec beaucoup de fermeté, & lui aſſura que les peuples ne rendoient point aux Images un culte idolâtre : il l'avertit que c'étoit aux Evêques, & non aux Empereurs à juger des dogmes Eccléſiaſtiques ; que comme les Evêques ne ſe mêlent point des affaires ſéculieres, il faut auſſi que les Empereurs s'abſtiennent des affaires Eccléſiaſtiques. †

Léon, irrité de la réſiſtance de Grégoire, envoya des aſſaſſins à Rome pour le tuer, mais le peuple découvrit les aſſaſſins & les fit mourir ; toute l'Italie ſe ſouleva alors contre Léon, dont le gouvernement dur & tyrannique, avoit diſpoſé les eſprits à la révolte.

Ces troubles pour une pratique qu'il n'appartenoit point à Léon de condamner, quand elle auroit été répréhenſible, ne détournerent point cet Empereur du projet d'abolir les Images : il fut occupé le reſte de ſa vie à faire exécuter ſon Edit, & ne put réuſſir en Italie.

Conſtantin Copronyme ; fils de Léon, ſuivit le projet de

* Cedrenus, Zonare, Conſtantin Manaſſés.

† Greg. 2. Ep. 1. Conc. t. 7. Baron, ad an. 726, n. 28.

son pere, &; pour mieux établir la discipline qu'il vouloit introduire, fit assembler un Concile à Constantinople, plus de trois cens Evêques y assisterent. *

Les Evêques de ce Concile reconnoissent les six premiers Conciles, & prétendent que ceux qui autorisent le culte des Images sappent l'autorité de ces Conciles, ils prétendent que les images ne sont point de tradition venue de J.C., des Apôtres, ou des Grecs: qu'on n'a point de priere dans l'Eglise pour sanctifier les images, & que ceux qui les honorent, retombent dans le Paganisme.

Des raisons, ils passent aux autorités, & alléguent les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est dit, que Dieu est un esprit, & que ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit & en vérité; que Dieu n'a jamais été vû de personne, & qu'il a défendu à son peuple de faire des Idoles taillées.

Enfin, on s'appuye dans ce Concile sur le suffrage des Peres; mais les passages que l'on cite, ne concluant rien contre l'usage des Images, tel que les Catholiques l'admettent, ou sont falsifiés & tronqués.

Après ces raisons & ces autorités, le Concile de Constantinople défend à tout le monde d'adorer & de mettre dans les Eglises ou dans les maisons particulieres aucune Image, à peine de dépositon, si c'est un Prêtre ou un Diacre, & d'excommunication, si c'est un Moine ou un Laïc. Le Concile veut qu'ils soient traités selon la rigueur des Loix Impériales, comme des adversaires des Loix de Dieu, & des ennemis des dogmes de leurs ancêtres.

Le Concile de Constantinople fut rejetté par les Romains; mais l'autorité de l'Empereur le fit recevoir & exécuter dans une grande partie des Eglises d'Orient: on bannit, on exila, on condamna à mort ceux qui s'opposerent au Concile & à l'Edit de l'Empereur contre les Images.

Comme les Moines étoient les plus ardens défenseurs des Images, il fit un Edit portant défense à qui que ce fût d'embrasser la vie Monastique; la plupart des Maisons Religieuses furent confisquées dans la Capitale, & les Moines furent obligés de se marier, même de mener publiquement leurs Fiancées par les rues. †

Constantin mourut en 775, & Léon IV son fils lui succé-

* Conc. t. 7. Conc. Const. 2. act. 6.
† Théophane, Cedren. ad an. Const. 19, 23.

da. Le nouvel Empereur fut d'abord occupé par les guerres des Sarrasins, & par des conspirations ; mais lorsqu'il fut paisible, il renouvella tous les Edits de son pere & de son grand pere contre les Images, & fit punir avec la derniere sévérité ceux qui contrevenoient à ces Edits. C'étoit une fureur que la haine de cet empereur contre ceux qui honoroient les images : il ne voulut pas avoir de commerce avec l'Impératrice, parce qu'il avoit trouvé des Images dans son cabinet : il voulut savoir ceux de qui elle les avoit reçues, & les fit périr dans les tourmens. *

Léon mourut peu de tems après, & Constantin Porphyrogenete lui succéda : mais comme il n'étoit âgé que de dix ans, sa mere Irene prit en main les rênes de l'Empire. Irene, qui avoit conservé de la dévotion pour les Images voulut rétablir leur culte ; elle écrivit au Pape Adrien pour assembler un Concile à Nicée : le Concile s'ouvrit l'an 787, il étoit composé de plus de deux cens cinquante Evêques ou Archevêques.

On y lut d'abord les lettres de l'Empereur & de l'Impératrice qui déclarerent qu'ils ont assemblé ce Concile du consentement des Patriarches ; qu'ils laissent une entiere liberté aux Evêques de dire leur sentiment.

Plusieurs des Evêques qui avoient condamné le culte des Images reconnurent leur faute, & furent admis au Concile. On fit voir dans ce Concile que l'usage des Images n'est point contraire à la Religion, comme le Concile de Constantinople l'avoit prétendu, & qu'il pouvoit être utile ; on le prouva par l'exemple des Chérubins de l'Arche, par des passages de S. Grégoire, de S. Basile, & de S. Cyrille, qui supposent que les Images étoient en usage dans l'Eglise, du tems de ces Peres ; que par conséquent les Peres du Concile de Constantinople avoient mal raisonné sur les passages de l'Ecriture qui défendent de faire des idoles, lorsqu'ils en avoient conclu que c'étoit un crime de faire des Images.

Le Concile n'avoit pas besoin de prouver autre chose, & les remarques de Messieurs Dupin & Basnage, sur l'insuffisance des argumens des Peres du Concile, ne sont pas justes. †

* Théophane, ad an. 4. Leonis, Cedren.

† Dupin, Controverses du huitieme siecle. Basnage, Histoire Eccles.

Le Concile, après avoir prouvé que l'usage des Images n'est point criminel, prouve que la tradition les autorise de tems immémorial, & que les Chrétiens n'adoroient point les Images comme ils adorent Dieu ; mais qu'ils les embrassent, les saluent, & leur rendent un culte pour témoigner la vénération qu'ils ont pour les Saints qu'elles représentent.

Les Peres du Concile font voir ensuite que les passages dont le Concile de Constantinople s'autorise, n'attaquent que le culte idolâtre, & non pas le culte que l'Eglise Chrétienne rend aux Images : ils font encore voir que les Evêques du Concile de Constantinople ont souvent falsifié les passages des Peres qu'ils citent.

Le Concile déclara donc qu'on pouvoit placer des Croix & des Images dans l'Eglise & dans les maisons, même dans les chemins ; savoir, les Images de J. C. & de la Vierge, celles des Anges & des Saints ; qu'elles servent à renouveller leur mémoire & à faire naître le desir de les imiter ; qu'on peut les baiser & les respecter, mais non pas les adorer de l'adoration véritable ; qui n'est dûe qu'à Dieu seul ; qu'on peut les embellir, parce que l'honneur qu'on leur rend passe à l'objet, & que ceux qui les respectent, respectent ce qu'elles représentent. *

Le Concile de Nicée ne fut pas également bien reçu partout : nous examinerons séparément comme il fut reçu en Occident.

Constantin, qui ne pardonnoit pas à sa mere le mariage qu'elle lui avoit fait faire avec une fille sans naissance, la dépouilla de toute l'autorité, & défendit d'obéir au Concile de Nicée.

Nicéphore, qui succéda à Constantin & à Irene, étoit engagé dans les erreurs du Manichéisme ; il étoit d'ailleurs occupé à se défendre contre les ennemis qui attaquoient l'Empire, il négligea la dispute des Images.

L'Empereur Léon cinquieme, qui monta sur le trône après Nicéphore & après Michel, n'eut pas plutôt fini la guerre avec les Bulgares & avec les Sarrasins, qu'il s'appliqua à abolir les Images, & publia un Edit pour les faire ôter des Eglises & pour défendre de leur rendre un culte.

* Conc. t. 7.

Michel le Begue qui le détrôna, étoit natif d'Armorium, ville de Phrygie, habitée principalement par des Juifs & par des Chrétiens chassés de leur pays pour cause d'hérésie : il avoit pris beaucoup de leurs opinions, il observoit le Sabbat des Juifs, il nioit la résurrection des Morts, & admettoit plusieurs autres erreurs condamnées par l'Eglise : il voulut faire examiner de nouveau la question des Images, mais les troubles qui s'éleverent dans l'Empire l'empêcherent d'exécuter son dessein. *

Théophile, son fils, persécuta les défenseurs du culte des Images ; mais l'Impératrice Théodora, qui gouverna l'Empire après la mort de cet Empereur, rappella tous les défenseurs du culte des Images, & bannit les Iconoclastes : elle chassa de son siege Jean, Patriarche de Constantinople, & mit à sa place Methodius, Moine très-zélé pour le culte des Images : le second Concile de Nicée, qui avoit approuvé le culte des Images, eut force de Loi dans toute l'étendue de l'Empire. Le parti des Iconoclastes fut entiérement détruit sous l'Impératrice Théodora, après avoir subsisté 120 ans. ¶

L'Impératrice, après avoir anéanti ce parti, attaqua les Manichéens, qui s'étoient extrêmement multipliés. On trouvera à l'article MANICHÉENS, quels moyens Théodora employa contre les Manichéens, & quels effets ces moyens produisirent.

De ce que l'on pensoit dans l'Occident sur le culte des Images pendant les troubles de l'Orient.

L'usage des Images s'étoit établi en Occident aussi-bien qu'en Orient, mais on ne leur rendoit point de culte.

Le P. Mabillon conjecture que la différence des Orientaux & des François à cet égard, venoit de la différente maniere dont on honoroit les Empereurs & les Souverains en Orient & en Occident. §

En Orient, & communément dans l'Empire Romain, on célébroit des Fêtes en l'honneur des Empereurs qui avoient bien mérité du peuple : le souvenir des vertus & des bienfaits des Empereurs animerent les peuples ; la reconnoissance orna

* Cedren, in Michael.

† Cedren, Zonard, Glycas.

§ Mabillon, præf. in-4°. sæc. Bened.

les

les Statues, leur adreſſa des remercimens & des éloges, les entourra d'illuminations : tels étoient les honneurs que l'on rendoit tous les ans à la Statue de Conſtantin le Grand, & que Julien reprochoit aux Chrétiens comme des actes d'idolâtrie. *

Lors donc que l'uſage des Images fut établi dans l'Egliſe d'Orient, il étoit naturel que les Fideles paſſaſſent de la contemplation des Images à des ſentimens de reſpect pour les objets qu'elles repréſentoient, & à des démonſtrations extérieures de ces ſentimens.

Dans l'Occident, où les Arts étoient encore dans l'enfance, où les Princes étoient des Conquérans barbares & preſqu'égaux à leurs Soldats, on ne rendoit point les mêmes honneurs aux Chefs : ils n'avoient point de Statues de leurs Princes ou Commandans : on ne leur rendoit point les mêmes honneurs qu'en Orient, ces hommages étoient abſolument inconnus dans les Gaules, & les Images n'y étoient deſtinées qu'à apprendre au Peuple les points les plus importans de la Religion ; on n'y rendoit le culte qu'à la Croix. †

Les Evêques des Gaules trouverent fort mauvais que les Peres du Concile de Nicée autoriſaſſent un ſemblable culte pour les Images.

Ils étoient ſur-tout offenſés du mot d'*Adoration* que les Peres du Concile de Nicée avoient employé pour déſigner le culte qu'on rendoit aux Images : ce mot, employé dans l'Orient pour ſignifier un témoignage de ſoumiſſion & de reſpect, n'étoit en uſage dans les Gaules que pour exprimer l'hommage rendu à l'Etre Suprême.

On ne crut donc pas que le mot *Adoration* fût ſuſceptible d'un bon ſens lorſqu'il s'agiſſoit des Images, & le Concile de Francfort ne condamna le Concile de Nicée, que parce qu'on

* Théodoret, Hiſt. l. 2, c. 34. Philoſtrog. l. 2. c. 18.

† Ainſi lorſque le Pape Adrien envoya les Décrets du ſecond Concile de Nicée en France, les Evêques furent choqués des honneurs qu'on rendoit en Orient aux Statues des Empereurs : ils trouvoient mauvais que Conſtantin & Irene, dans leur Lettre pour la convocation du Concile de Nicée, euſſent pris des titres auſſi faſtueux que ceux qu'ils ſe donnoient ; ils reprirent cette expreſſion de la Lettre de Conſtantin & d'Irene *par celui qui regne avec nous* ; ils trouverent que c'étoit une témérité inſuportable à des Princes, que de comparer leur regne à celui de Dieu. Lib. Carolini, Préface. Dupin, Bibliot. t. 7, p. 472.

croyoit en Occident que les Peres du Concile de Nicée entendoient par *adorer les Images* leur rendre un culte tel qu'on le rend à Dieu, comme on le voit par le second Canon de ce Concile, conçu en ces termes : « on a proposé la question du » nouveau Concile des Grecs, tenu à Constantinople, pour » l'adoration des Images, dans lequel il étoit écrit, que qui» conque ne voudroit pas rendre aux Images des Saints le » service ou l'adoration *comme à la Divine Trinité*, seroit » jugé anathême. Nos très Saints Peres du Concile, ne vou» lant en aucune maniere de l'adoration ou servitude, ont » condamné ce Concile d'un commun consentement. *

On ne trouve point dans les Actes du Concile de Nicée qu'il ait ordonné d'adorer les Images des Saints *comme la Trinité* : ces paroles paroissent donc avoir été ajoutées, en forme d'explication, par le Concile de Francfort, pour faire voir qu'il ne condamnoit le Culte des Images, approuvé par le Concile de Nicée, qu'autant que les Peres de ce Concile entendoient par le mot *Adoration* un culte de latrie, tel qu'on le rend à Dieu.

Le Concile de Francfort ne regardoit donc pas comme une idolâtrie, de rendre aux Images un culte différent du culte de latrie : on ne voit point que les Evêques des Gaules aient regardé comme des idolâtres les Evêques d'Italie & d'Orient qui honoroient les Images.

En effet, lorsque la question des Images fut apportée dans les Gaules, on se divisa ; les uns prétendirent qu'il ne falloit leur rendre aucune espece de culte, & les autres étoient d'avis qu'on leur en rendît un. †

Les Peres du Concile de Francfort avoient d'ailleurs des raisons particulieres de s'opposer au culte des Images, qui leur paroissoit nouveau : les Allemands, dont les Evêques assisterent en grand nombre à ce Concile, étoient nouvellement convertis à la Foi par le ministere de S. Boniface, Archevêque de Mayence, sous Pepin, pere de Charlemagne. Les Evêques Allemands craignoient que ces Néophites ne retombassent dans l'Idolâtrie, à la vue des Images auxquelles on rendoit un culte ; c'est pour cela qu'ils se contenterent de les exhorter à ne point profaner les Images, sans beaucoup les exhorter à les honorer.

* Sigismond, Concil. Galliæ, t. 2.
† Mabillon, Præf. in 4. sæc. Benedict.

Il eſt donc certain que la conduite des peres du Concile de Francfort, n'a rien de contraire à l'eſprit du Concile de Nicée, & qu'ils ne condamnoient point comme un acte d'idolâtrie le culte que l'Egliſe rend aux Images.

Le Concile de Francfort fut tenu l'an 794.

Dans le commencement du neuvieme ſiecle, en 824, on tint en France, à Paris, une aſſemblée d'Evêques, les plus habiles du Royaume, y déciderent qu'il ne falloit pas défendre l'uſage des Images, mais qu'il ne falloit pas les honorer.

Cette déciſion du Concile de Paris n'eſt pas une condamnation abſolue du culte des Images, comme il eſt aiſé de le voir par les Actes du Concile : les Peres combattent le jugement du Concile de Nicée, qui ordonne le culte des Images, & ne prononcent nulle part que ce culte ſoit une idolâtrie, comme on le voit par les Lettres dont les Députés furent chargés pour le Pape.

Le Concile de Paris n'étoit donc point favorable aux Iconoclaſtes ; il les condamna même, & ne refuſa d'admettre le culte des Images, que comme on rejette un point de diſcipline, puiſqu'ils ne ſe ſéparerent point de la Communion des Egliſes qui rendoient un culte aux Images.

Les Evêques de France & d'Allemagne reſterent encore quelque tems dans cet uſage ; mais enfin, le culte des Images étant bien étendu par-tout, & l'idolâtrie n'étant plus à craindre ; il s'établit généralement, & dans aſſez peu de tems ; car nous voyons, au commencement du neuvieme ſiecle, Claude, Evêque de Turin, condamné par les Evêques pour avoir briſé les Images, & écrit contre leur culte, qui s'établit généralement dans les Gaules avant le dixieme ſiecle. Voyez l'article CLAUDE DE TURIN.

Les Vaudois, qui voulurent réformer l'Egliſe au commencement du douzieme ſiecle, les Albigeois, & cette foule de Fanatiques qui inonderent la France, renouvellerent les erreurs des Iconoclaſtes ; & après eux, Wiclef, Calvin, & les autres Réformés, ont attaqué le culte des Images, & accuſé l'Egliſe Romaine d'idolâtrie ; tous leurs écrits polémiques ſont pleins de ce reproche, & les hommes les plus diſtingués de la Communion Prétendue Réformée ſe ſont efforcés de le prouver. *

* Dallæus, l. 4. De Imaginibus Spanheim, Exercitationes.

Pour mettre le Lecteur en état de juger si cette accusation est fondée, il ne faut que comparer ce que nous avons dit de l'origine & de la nature de l'idolâtrie, avec la nature & l'origine du culte que l'Eglise Romaine rend aux Images.

Par ce que nous avons dit sur l'origine de l'Idolâtrie dans le premier Tome, tout étoit sur la terre l'objet de l'adoration, excepté le vrai Dieu. Les hommes, prosternés aux pieds des idoles, n'attendoient leur bonheur que des puissances chimériques qu'ils y croyoient attachées, & qu'ils regardoient comme les vraies causes du bien & du mal : l'Etre Suprême, la source de tous les biens, ne s'offroit pas à leur esprit.

Voilà le crime d'Idolâtrie, elle anéantissoit la Providence, elle empêchoit l'homme de s'élever à Dieu : les hommes, infectés de l'Idolâtrie, ne rapportoient pas à Dieu, comme à leur vraie cause, les biens dont il les combloit, & les malheurs destinés à rappeller l'homme à Dieu, le conduisoient aux pieds des idoles ; ils ne regardoient pas Dieu comme leur derniere fin, ils la mettoient dans les plaisirs des sens.

L'Idolâtrie empêchoit donc l'homme de rendre à Dieu le culte qu'il lui doit, & qu'il exige : elle corrompoit d'ailleurs la morale, parce qu'elle attribuoit tous les vices & tous les crimes à ces êtres surnaturels qu'elle proposoit à l'hommage & au respect des hommes. Voyons l'origine & la nature du culte des Images dans l'Eglise Catholique.

Historicæ, de origine & progressu Controversiæ Ichonomachiæ sæculo 8°. opposita Maimburgio & Natal. Alexandro, 1685, in-4. Forbesius, Inst. l. 2. t. 7. Basnage, Hist. Eccles. t. 1. l. 12, 23. Préservatif contre la réunion de l'Eglise Romaine, par Lenfant, t. 2, p. 3. Lettre. 1. De l'Idolâtrie de l'Eglise Romaine, in-12. Rival, Differt. Historiques, Differt. 4.

Ce sujet qui a fait pour les Protestans un motif de Schisme, M. de Beausobre prétendoit qu'il falloit le traiter en badinant, le ridicule étant, selon lui, plus propre à décider cette question que le sérieux. C'est de ce principe qu'il est parti pour nous donner ces longues & ennuyeuses plaisanteries sur les fausses Images de J. C. & sur la Vierge Reine de Pologne : l'ennui qu'elles causeront à quiconque entreprendra de les lire, dispense d'y répondre. Voyez la Bibliothéque Germanique, t. 18.

De l'origine & de la nature du culte que l'Eglise Romaine rend aux Images.

Au milieu de la corruption qui régnoit sur la terre, Dieu se choisit un peuple qui lui rendît un culte légitime. Tandis que les Nations étoient ensévelies dans les ténébres de l'idolâtrie, les Juifs connoissoient que l'Univers avoit pour cause une Intelligence toute puissante & souverainement sage : ils n'adoroient que cette Intelligence, & le culte des Idoles étoit chez eux le plus grand des crimes.

La Religion Chrétienne éleva davantage l'esprit humain, elle enseigna une morale sublime, elle changea toutes les idées & toutes les vues des hommes, elle leur apprit avec infiniment plus de clarté & d'étendue qu'une Intelligence infiniment sage & toute puissante avoit créé le monde, & qu'elle destinoit l'homme à un bonheur éternel ; elle apprit que tout arrivoit par la volonté de cette Intelligence, qu'un cheveu ne tomboit pas de la tête sans son ordre, & qu'elle avoit dirigé à une fin tous les événemens ; elle démontra l'inutilité, l'extravagance & l'impiété de l'Idolâtrie ; elle apprit à toute la terre qu'il falloit adorer Dieu en esprit & en vérité, c'est pourquoi les Payens traitoient les premiers Chrétiens comme des hommes sans Religion & comme des Athées.

Cependant il est certain que dès le tems des Apôtres les Chrétiens avoient un culte visible, & des lieux où ils s'assembloient pour prier & pour offrir l'Eucharistie. *

Les Peres des trois premiers siecles nous parlent des lieux où les Chrétiens s'assembloient, de leurs Evêques, de leurs Diacres, de leurs Eglises. †

Ainsi lorsqu'Origene, Lactance, Minutius Felix, Arnobe, ont dit que les Chrétiens n'avoient point d'Autels, ils ont voulu dire qu'ils n'avoient point d'Autels ornés d'Idoles com-

* Act. c. 2, v. 24, 26, c. 20, v. 7.

† Ignat. Ep. ad Magnes. ad Philadeph. Clem. Alex. Tert. de Idol. c. 7. Adversus. Valent. c. 2. De Coron. Milit. c. 3. Cypr. de Oper. & Eleemosyn. p. 203. Ep. 54. Ad Cornel, Arnob. l. 4, p. 152. Voyez les preuves de tout ceci plus détaillées dans Bingham, Antiquitates Ecclesiasticæ, l. 8. Dans Tillemont, Hist. des Empereurs, t. 3. art. 6.

me ceux de Payens, ni d'Autels sur lesquels ils offrissent des Sacrifices sanglans comme les Gentils, & à la maniere des Juifs.

L'ancienne Eglise n'avoit ni Images, ni Reliques sur les Autels dans l'institution du Christianisme, au moins nous n'en avons point de preuves authentiques, & le silence des Payens & des Juifs, lorsque les Chrétiens leur reprochent l'absurdité des Idoles, autorise à croire qu'en effet les premiers Chrétiens n'avoient point d'Images.

Elles ne sont point en effet essentielles à la Religion, & dans un tems où tout étoit encore plein d'Idoles, les premiers Pasteurs ne vouloient pas exposer la Foi des nouveaux convertis, en leur mettant sous les yeux des Images, & en leur rendant un culte; peut-être craignoient-ils que les défenseurs du Paganisme ne publiassent que le Christianisme n'étoit qu'une idolâtrie différente, & qu'ils ne le persuadassent au Peuple ignorant, & qu'il étoit aisé de tromper dans un tems où la Religion Chrétienne n'étoit pas encore assez connue pour que les calomnies des Payens à cet égard ne fussent pas reçues favorablement, si les Chrétiens avoient eu des Images dans les lieux où ils s'assembloient pour prier & pour offrir l'Eucharistie.

C'étoit donc une conduite pleine de sagesse que de ne pas admettre les Images dans les Temples des Chrétiens pendant les premiers siecles.

La Religion Chrétienne fit de grands progrès, ses Dogmes furent annoncés & connus; les Peres & les Pasteurs apprirent aux Chrétiens, & à toute la terre que tout étoit soumis aux Décrets de l'Etre Suprême, que les hommes ne sont rien par eux-mêmes, qu'ils n'ont rien qu'ils n'aient reçu, & dont ils puissent se glorifier.

On ne craignit plus alors que les Chrétiens tombassent dans l'idolâtrie, qu'ils pussent croire que les génies gouvernoient le monde, & qu'on pût penser que ces génies étoient attachés à la toile sur laquelle on avoit tracé des figures.

Alors on admit dans les Eglises des Images destinées à représenter les combats des Martyrs & les Histoires sacrées, pour instruire les simples; ces Images étoient comme les livres, où tous les Chrétiens pouvoient lire l'Histoire du Christianisme; & les Images n'eurent point d'abord d'autre usage dans les Eglises.

Les Fideles ; touchés des objets que les Images représentoient, témoignerent, par des signes extérieurs, l'estime qu'ils avoient pour ceux qui étoient représentés dans les Images.

Ces marques de respect ne furent pas généralement approuvées ; il y eut des Evêques qui regarderent alors les Images comme des germes de superstition ; d'autres les estimerent utiles pour l'instruction des Fideles, & il y en avoit qui regardoient les hommages rendus aux Images, comme des effets d'une piété louable, pourvu qu'ils se rapportassent aux Originaux & aux Saints.

L'usage des images ne fut donc pas établi d'abord dans toutes les Eglises ; il fut permis ou défendu, selon que les Evêques, pour des raisons particulieres, le crurent utile ou dangereux, par rapport aux dispositions de ceux qui honoroient les Images.

On voit par la neuvieme Hymne de Prudence, & par les Sermons de S. Grégoire de Nysse, par S. Basile, & par tous les Peres cités dans le second Concile de Nicée, que les Images étoient en usage dans l'Orient dès le quatrieme siecle. *

Il est donc certain que l'usage des Images & leur culte étoit assez général dans l'Eglise au quatrieme siecle, & qu'il n'étoit point regardé comme une idolâtrie ; que ceux qui la défendoient, ne condamnoient point ceux qui l'autorisoient.

Ce culte d'ailleurs n'étoit point contraire à la Loi qui défend d'adorer autre chose que Dieu ; car il n'est pas contraire à la raison ou à la piété d'honorer la représentation d'un homme vertueux & respectable, & l'on ne craignoit pas que les Chrétiens, auxquels on promettoit d'honorer les Images, leur rendissent un culte idolâtre ; on leur apprenoit que ces Saints n'étoient rien par eux mêmes, qu'ils n'avoient été vertueux que par la grace de Dieu, que c'étoit à Dieu que se terminoit l'honneur qu'on leur rendoit.

L'Eglise n'enseignoit pas que les esprits bienheureux fussent attachés aux Images, comme les Payens le croyoient des génies : elle apprenoit que les Saints, représentés dans les Images, devoient à Dieu leurs vertus & leurs mérites ; que

* Bingham, Antiqui. Eccles. l. 8, c. 8.

Dieu étoit la cause & le principe des vertus que nous honorions dans les Saints.

Le culte que les Fideles instruits rendoient aux Images, n'étoit donc point un culte idolâtre, & les Eglises qui défendoient le culte des Images, n'ont point reproché à celles qui les honoroient d'être tombées dans l'idolâtrie.

La permission du culte des Images dépendoit du degré de lumiere que les Pasteurs voyoient dans les Fideles, & de la connoissance que ces Pasteurs avoient de leurs dispositions particulieres.

Ainsi Serenus, Evêque de Marseille, brisa les Images de son Eglise, parce qu'il avoit remarqué que le Peuple les adoroit : & le Pape S. Grégoire loue son zele, mais il blâme son action, parce qu'elle avoit scandalisé le Peuple, & qu'elle ôtoit aux simples un moyen d'instruction très-utile & très ancien : c'étoit ainsi que parloit S. Grégoire à la fin du sixieme siecle.

Lors donc que les Peuples furent bien instruits sur la nature du culte que l'Eglise autorisoit par rapport aux Images, ce culte se répandit & s'établit dans presque toute l'Eglise depuis le second Concile de Nicée.

Le culte que l'Eglise Catholique rend aux Images, n'est donc pas un culte idolâtre. La décision du Concile de Trente, & le soin qu'il prit pour corriger les abus qui auroient pu se glisser dans ce culte, le prouvent évidemment : pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur l'Histoire même du Concile de Trente, par Frapaolo, & sur les notes du P. le Courayer. *

Ce culte une fois établi, c'est une grande témérité à un particulier, ou même à quelques Eglises particulieres, de ne vouloir pas suivre cet usage, & de condamner ceux qui honorent les Images. Les Prétendus Réformés n'étoient donc point autorisés à se séparer de l'Eglise Romaine, parce qu'elle approuvoit le culte des Images, puisqu'elle n'approuvoit point un culte idolâtre : c'est pour cela que les Théologiens de Saumur ne rejettent le culte des Images admis par les Catholiques, que parce que Dieu défend de faire aucune Image taillée, & qu'ils prétendent que ce précepte a lieu pour les Chrétiens comme pour les Juifs.

Mais il est clair que ces Théologiens donnent trop d'étendue

* Edition de Londres, t. 2, p. 633, 646, 647, note 2.

à la défense que Dieu fit aux Juifs : il est clair que la défense faite aux Juifs, ne défend que le culte idolâtre, & non point absolument le culte des images; les Chérubins placés sur l'Arche, le Serpent d'airain, prouvent que tout usage des Images n'est pas interdit par cette loi. Pour faire à l'Eglise Catholique un crime du culte qu'elle rend aux Images, il faut faire voir qu'il est contraire à la Religion, à la piété, ou à la foi; & c'est ce qu'on ne peut prouver : c'est pour cela que l'Eglise Anglicane, les Luthériens & les Calvinistes célebres, ne condamnent l'usage des Images, que comme dangereux pour les simples. *

Mais, dit M. Rival, lorsqu'une chose n'est pas nécessaire, ni de nécessité de précepte divin, ni de nécessité de nature, & qu'elle est d'ailleurs sujette à des abus dangereux, comme l'usage & le culte des Images, le bon sens ne veut-il pas qu'on le supprime ? †

Je réponds : 1°. que ce n'est point à un particulier à entreprendre de faire cette suppression, quand elle seroit raisonnable; que c'est à l'Eglise : ou qu'il faut abolir dans l'Eglise, toute notion d'hiérarchie & de subordination; que par conséquent les Vaudois & les Calvinistes sont inexcusables de s'être séparés de l'Eglise à cause du culte des Images.

Je réponds : 2°. que l'abus du culte des Images est facile à prévenir : & qu'il n'est pas difficile de faire connoître aux simples Fideles, quelle est la nature du culte que l'Eglise autorise par rapport aux Images.

Je réponds : 3°. que la suppression du culte des Images ne ramèneroit pas les Protestans à l'Eglise, comme M. Rival l'insinue : les Ministres savent bien que les abus dans lesquels on tombe, par rapport aux Images, sont faciles à prévenir, & ce n'est pas ce qui empêche la réunion.

En effet, les Protestans sont si bien instruits sur les abus du culte des Images, qu'il n'y a point à craindre que jamais ils y tombent, & d'ailleurs l'Eglise condamne aussi-bien qu'eux ces abus : le culte des Images ne doit donc pas faire un obstacle à leur réunion à l'Eglise Romaine.

* Hist. du vieux & du nouveau Testament, par M. Basnage, Amsterdam, in-fol. Dissertations Historiques, par Pierre Rival, Dissert. 4, pag. 277.

† Rival, ibid. p. 237.

On peut voir ſur le culte des Images, *Pereſius de traditionibus, parte 3. Lindanus Panolp. l. 3. c. 23. Alanus Copus contra Magdeburgenſes, dial. 4 & 5. Bellarm. Natal. Alex. in ſæc. 8, diſſert. 6. hiſt. des Conc. Généraux.*

JEROME DE PRAGUE, diſciple de Jean Hus.

IMPECCABLES, branches d'Anabaptiſtes: voyez à l'art. ANABAPTISTES leurs différentes Sectes.

INDIFFÉRENTS, branche d'Anabaptiſtes: voyez leur article.

JOACHIM, Abbé de Flore en Calabre, avoit acquis une grande célébrité ſur la fin du douzieme ſiecle, ſous Urbain III, & ſous ſes ſucceſſeurs.

Les livres des Sentences de Pierre Lombard avoient une grande réputation; mais quoiqu'il ait ſervi de modele à tous les Théologiens qui l'ont ſuivi, il n'étoit cependant pas approuvé généralement: l'Abbé Joachim écrivit contre le livre des Sentences, il attaqua entre autres la propoſition dans laquelle Pierre Lombard dit, qu'il y a *une choſe immenſe, infinie, ſouverainement parfaite, qui eſt le Pere, le Fils & le Saint Eſprit.*

L'Abbé Joachim prétendoit que cette choſe ſouveraine, dans laquelle Pierre Lombard réuniſſoit les trois perſonnes de la Trinité, étoit un Etre ſouverain & diſtingué des trois perſonnes, ſelon Pierre Lombard; & qu'ainſi il faudroit, ſelon les principes de ce Théologien, admettre quatre Dieux.

Pour éviter cette erreur, l'Abbé Joachim reconnoiſſoit que le Pere, le Fils & le S. Eſprit, faiſoient un ſeul Etre, non parce qu'ils exiſtoient dans une ſubſtance commune, mais parce qu'ils étoient tellement unis de conſentement & de volonté, qu'ils l'étoient auſſi étroitement que s'ils n'euſſent été qu'un ſeul Etre: c'eſt ainſi qu'on dit que pluſieurs hommes ſont un ſeul peuple.

L'Abbé Joachim prouvoit ſon ſentiment par les paſſages, dans leſquels Jeſus-Chriſt, dit qu'il veut que ſes Diſciples ne faſſent qu'un, comme ſon Pere & lui ne ſont qu'un; par le paſſage de S. Jean, qui réduit l'unité des perſonnes à l'unité du témoignage.

L'Abbé Joachim étoit donc Trithéiſte, & ne reconnoiſſoit que de bouche, que le Pere, le Fils & le Saint Eſprit ne faiſoient qu'une eſſence & une ſubſtance.

L'erreur de l'Abbé Joachim fut condamnée dans le Concile

de Latran ; mais on n'y fit pas mention de sa personne, parce qu'il avoit soumis ses ouvrages au S. Siege. *

L'erreur de l'Abbé Joachim n'eut point de défenseurs, mais elle a été renouvellée par le Docteur Sherlok.

Il s'étoit élevé depuis quelque-tems des disputes en Angleterre, sur la Trinité ; & le Socinianisme y avoit fait du progrès. M. Sherlok prit la défense de la foi contre les Sociniens, & tâcha de faire voir qu'il n'y a point de contradiction dans le mystere de la Trinité : & comme toutes les difficultés des Sociniens sont appuyées, sur ce que ce mystere suppose que plusieurs personnes subsistent dans une essence numériquement une; M. Sherlok recherche ce qui fait l'essence & l'unité numérique de la substance. Comme il distingue deux sortes de substances, il reconnoit deux sortes d'unités.

La substance matérielle est une, par l'union ou par la juste position de ses parties ; mais la substance spirituelle n'ayant point de parties, elle a un autre principe d'unité.

L'unité dans les esprits créés, c'est-à-dire, l'unité numérique, qui fait qu'un esprit est distingué de tous les autres esprits, n'est, selon lui, que la perception, la connoissance que chaque esprit a de lui-même, de ses pensées, de ses raisonnemens & de ses affections, (ou la conscience.)

Un esprit qui a seul connoissance de tout ce qui se passe en lui-même, est dehors distingué de tous les autres esprits, & les autres esprits qui semblablement connoissent seuls leurs pensées, sont distingués de ce premier esprit.

Supposons maintenant, dit M. Sherlok, que trois esprits créés soient tellement unis, que chacun des trois esprits, connoisse aussi clairement les affections des deux autres, que les siennes propres ; il est sûr dit M. Sherlok, que ces trois personnes seront une chose numériquement une, parce qu'elles ont entr'elles le même principe d'unité, qui se trouve dans chacune, prise séparement, & avant l'union.

C'est ainsi, selon ce Théologien, qu'on doit expliquer la Trinité : car Dieu, (ou l'esprit infini, & non pas un corps infiniment étendu), n'a pas une unité de parties, parce qu'il est sans parties.

* S. Thom. Opuscul. 24. Mathieu. Paris, ad an. 1179. Natal. Alex. in sæc. 13. D'Argentré, Collect. t. 1. p. l. 19. Il est hors de toute vraisemblance de prétendre avec l'Apologiste de l'Abbé Joachim, que cette Doctrine lui a été faussement imputée ; l'Apologiste n'en donne aucune preuve.

Ainſi, les trois perſonnes de la Trinité ſe connoiſſent réciproquement toutes trois autant que chacune ſe connoit, les trois perſonnes ne font qu'une ſeule choſe numériquement, ou plutôt l'unité numérique : c'eſt ainſi que les facultés de notre ame forment une ſubſtance numériquement une.

C'eſt par ce moyen que l'unité qui dans les eſprits créés, n'eſt que morale, devient eſſentielle dans les trois perſonnes qui ſont auſſi étroitement unies entre elles, que l'homme eſt uni à lui même, & non pas comme un homme eſt uni à un autre homme.

M. Sherlok confirme ſa conjecture par les paroles de Jeſus-Chriſt dans S. Jean : *je ſuis dans mon Pere, & mon Pere eſt en moi* : : car, dit-il, il faut prendre les paroles de J. C. dans leur ſens propre & naturel, ou dans un ſens métaphorique : or on ne peut les prendre dans un ſens métaphorique : car la métaphore ſuppoſe eſſentiellement la ſimilitude qui ſe trouve des choſes naturelles réellement exiſtantes, ou poſſibles, & l'on ne peut dire qu'une expreſſion eſt une métaphore, s'il n'y a, ni ne peut y avoir dans la nature rien de ſemblable à ce dont l'expreſſion donne l'idée.

Or, il n'y a rien dans la nature qui ſoit dans un autre, de maniere que cet autre là ſoit en lui : car ſi un Etre étoit dans un autre, il ſeroit contenu par cet autre, & par conſéquent ſeroit plus petit, & ſeroit plus grand, s'il contenoit l'autre, ce qui eſt contradictoire.

Il faut donc prendre les paroles de Jeſus-Chriſt dans un ſens propre : or il n'y a qu'une ſeule eſpece d'union mutuellement compréhenſive, ſavoir la connoiſſance que chaque Etre a de l'autre ; ſi le Fils, dit M. Sherlok, a conſcience de tout ce qui eſt dans le Pere, de ſa volonté, de ſon amour, &c. comme il l'a de ſa propre volonté, de ſon amour, alors il contient le Pere, le Pere eſt tout entier en lui, parce qu'il connoît qu'il a ce qui eſt dans le Pere. Il en faut dire autant de chaque perſonne de la Trinité à l'égard des autres. *

On regarda cette hypothéſe, comme un vrai trithéiſme ; & elle fut attaquée par les Théologiens Anglois.

Il eſt aiſé de voir, 1°. que cette hypothéſe eſt un vrai trithéiſme, & qu'elle ſuppoſe en effet trois ſubſtances néceſſaires, éternelles, incréées : ce qui eſt abſurde.

2°. Il eſt faux que la connoiſſance parfaite qu'une ſubſtance

* Juſtification de la Doctrine de la Trinité.

ſpirituelle a d'une autre, ne faſſe de ces deux ſubſtances qu'une ſeule ſubſtance numérique : car alors Dieu ne ſeroit point en effet diſtingué des ames humaines, ce qui eſt abſurde.

3°. M. Sherlok ſuppoſe que deux ſubſtances ſpirituelles peuvent avoir la même conſcience ; mais c'eſt une contradiction formelle que de ſuppoſer la même conſcience numérique dans pluſieurs ſubſtances, & ſi le Pere, le Fils & le S. Eſprit, n'ont qu'une conſcience numérique, ce ſont trois perſonnes dans une ſeule & même ſubſtance.

4°. L'unité de ſubſtance eſt telle dans la Divinité, qu'elle s'allie cependant avec la diſtinction des perſonnes : or, dans l'hypothèſe de M Sherlok, il n'y auroit en effet aucune diſtinction entre les perſonnes divines, il retombe dans le Sabellianiſme, & n'admet qu'une diſtinction de nom, toute autre diſtinction détruiroit cette unité numérique qui eſt ſon objet.

JOACHIMITES, c'eſt le nom que l'on donne à ceux qui ſuivirent la doctrine de l'Abbé Joachim, non ſur la Trinité, mais ſur la morale.

L'Abbé Joachim viſoit à une perfection extraordinaire, il s'étoit déchaîné contre la corruption du ſiecle, il étoit exceſſivement prévenu pour la vie érémitique, & pour ce qu'on appelle la vie intérieure & retirée ; il ne vouloit pas que l'on ſe bornât à la pratique des préceptes de l'Evangile.

Quelques perſonnes prirent de là occaſion de dire que la loi de l'Evangile étoit imparfaite, & qu'elle devoit être ſuivie par une loi plus parfaite ; que cette loi étoit la loi de l'eſprit, qui devoit être éternelle.

Cette loi de l'eſprit n'étoit que la collection des maximes de cette fauſſe ſpiritualité, dont les Joachimites faiſoient profeſſion, & qu'ils renfermoient dans un livre auquel ils donnerent le nom d'Evangile éternel.

Les Joachimites ſuppoſoient dans la Religion trois époques, la premiere commençoit au tems de l'Ancien Teſtament, la ſeconde au Nouveau Teſtament ; mais le Nouveau Teſtament n'étoit pas une loi parfaite il devoit finir, & faire place à une loi plus parfaite, qui ſera éternelle ; cette loi eſt la morale de l'Abbé Joachim, que l'on donne dans l'Evangile éternel : or, on y enſeigne que pour prêcher l'Evangile éternel, il faut être déchauſſé ; que ni Jeſus-Chriſt, ni les Apôtres, n'ont atteint la perfection de la vie contemplative ; que depuis Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'Abbé Joachim, la vie ac-

avoit été utile ; mais que depuis que cet Abbé avoit paru ſur la terre, la vie active étoit devenue inutile, que la vie contemplative, dont cet Abbé avoit donné l'exemple, ſeroit bien plus utile.

Tels ſont les principes de l'Evangile éternel : il étoit rempli d'extravagances fondées ordinairement ſur quelque interprétation myſtique de quelque paſſage de l'Ecriture Sainte. *

L'Evangile éternel a été attribué à Jean de Rome, ſeptieme général des Freres Mineurs ; d'autres l'attribuent à Amauri ou à quelqu'un de ſes diſciples ; quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que pluſieurs Religieux approuverent cet ouvrage, & quelqu'uns d'entre eux voulurent enſeigner cette doctrine dans l'Univerſité de Paris, l'an 1255. †

L'Evangile éternel a été condamné par Alexandre VI, & par le Concile d'Arles en 1260. §

JOVINIEN avoit paſſé ſes premieres années dans les auſtérités de la vie Monaſtique, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir, & travaillant de ſes mains pour vivre.

Il ſortit de ſon Monaſtere qui étoit à Milan, & ſe rendit à Rome fatigué des combats qu'il avoit livrés à ſes paſſions, ou ſéduit par les délices de Rome, il ne tarda pas à ſe livrer aux plaiſirs.

Pour juſtifier aux yeux du public, & peut être à ſes propres yeux, ſon changement, Jovinien ſoutenoit que la bonne chere & l'abſtinence n'étoient en elles-mêmes, ni bonnes, ni mauvaiſes, & qu'on pouvoit uſer indifféremment de toutes les viandes, pourvu qu'on en usât avec action de graces.

Comme Jovinien ne ſe bornoit point au plaiſir de la bonne chere, il prétendit que la Virginité n'étoit pas un état plus parfait que le Mariage ; qu'il étoit faux que la Mere de Notre Seigneur fût demeurée Vierge après l'enfantement, ou qu'il falloit, comme les Manichéens, donner à Jeſus Chriſt un corps fantaſtique ; qu'au reſte, ceux qui avoient été régénérés par le Baptême, ne pouvoient plus être vaincus par le Démon, que la grace du Baptême égaloit tous les

* Natal. Alex. in ſæc. 13. c. 3. art. 4. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. p. 163.

† Ibid.

§ Ibid. & Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3, p. 302.

hommes, & que comme ils ne méritoient que par elle, ceux qui la conſervoient, jouiroient dans le Ciel d'une récompenſe égale. Saint Auguſtin dit que Jovinien ajouta à toutes ces erreurs le ſentiment des Stoïciens ſur l'égalité des péchés. *

Jovinien eut beaucoup de Sectateurs à Rome : on vit une multitude de perſonnes qui avoient vêcu dans la continence & dans la mortification, renoncer à une auſtérité qu'ils ne croyoient bonne à rien, ſe marier, mener une vie mortelle & voluptueuſe qui ne faiſoit perdre, ſelon eux, aucun des avantages que la Religion nous promet.

Jovinien fut condamné par le Pape Syrice, & par une aſſemblée d'Evêques à Milan. †

S. Jerôme a écrit contre Jovinien, ſoutenu les droits de la Virginité ; de maniere à faire croire qu'il condamnoit le mariage : on s'en plaignit, & il fit voir qu'on l'interprêtoit mal : c'eſt donc injuſtement que M. Barbeyrac lui reproche de s'être contredit.

K

KABALE : voyez CABALE.

KOUAKRES : voyez QUAQUERS.

L

LARMOYANS, Secte d'Anabaptiſtes : voyez cet article.

LEON ISAURIEN : voyez ICONOCLASTES.

LIBERTINS, branche d'Anabaptiſtes.

LOLLARDS, branche de Frerots ou de Benards, qui eut pour chef Gautier Lollard.

Malgré les Croiſades qui avoient exterminé tant d'Hérétiques, malgré les Inquiſiteurs qui en avoient fait brûler une infinité : malgré les buchers allumés dans toute l'Europe contre les Sectaires, on voyoit à chaque inſtant naître de nouvelles Sectes, qui bientôt ſe diviſoient en pluſieurs autres, qui renouvelloient toutes les erreurs des Manichéens, des Cathares, des Albigeois, &c.

* Ambr. Ep. 41. Aug. in Sub. c. 2. De Hæreſ. c. 82. Hieron. contr. Jovin.

† Ep. Siric. t. 2. Conc. p. 1024. Amb. Ep. 52.

Ce fut ainſi que Gaultier Lollard forma ſa Secte. Il enſeigna que Lucifer & les Démons avoient été chaſſés du Ciel injuſtement, & qu'ils y ſeroient rétablis un jour ; que S. Michel & les autres Anges coupables de cette injuſtice, ſeroient damnés éternellement avec tous les hommes qui n'étoient pas dans ſes ſentimens ; il mépriſoit les cérémonies de l'Egliſe, ne reconnoiſſoit point l'interceſſion des Saints, & croyoit que les Sacremens étoient inutiles. Si le Baptême eſt un Sacrement, dit Lollard, tout bain en eſt auſſi un, & tout Baigneur eſt Dieu : il prétendoit que l'hoſtie conſacrée étoit un Dieu imaginaire : il ſe moquoit de la Meſſe, des Prêtres & des Evêques, dont il prétendoit que les Ordinations étoient nulles : le Mariage, ſelon lui, n'étoit qu'une proſtitution jurée.

Gaultier Lollard ſe fit un grand nombre de Diſciples en Autriche, en Bohème, &c.

Il établit douze hommes choiſis entre ſes diſciples, qu'il nommoit ſes Apôtres, & qui parcouroient tous les ans l'Allemagne pour affermir ceux qui avoient adopté ſes ſentimens : entre ces douze diſciples, il y avoit deux vieillards qu'on nommoit les Miniſtres de la Secte, ces deux Miniſtres feignoient qu'ils entroient tous les ans dans le Paradis, où ils recevoient d'Enoch & d'Elie, le pouvoir de remettre tous les péchés à ceux de leur Secte, & ils communiquoient ce pouvoir à pluſieurs autres dans chaque Ville ou Bourgade.

Les Inquiſiteurs firent arrêter Lollard, & ne pouvant vaincre ſon opiniâtreté, le condamnerent : il alla au feu ſans frayeur & ſans repentir : on découvrit un grand nombre de ſes diſciples, dont on fit, ſelon Tritheme, un grand incendie.

Le feu réduiſit Lollard en cendres, ne détruiſit pas ſa Secte ; les Lollards ſe perpétuerent en Allemagne, paſſerent en Flandre & en Angleterre.

Les démêlés de ce Royaume avec la Cour de Rome, concilierent aux Lollards l'affection de beaucoup d'Anglois, & leur Secte y fit du progrès ; mais le Clergé fit porter contre eux les loix les plus ſeveres, & le crédit des Communes ne put empêcher qu'on ne brûlat les Lollards : cependant on ne les détruiſit point, ils ſe réunirent aux Wiclefites, & préparerent la ruine du Clergé d'Angleterte & le Schiſme de Henri VIII, tandis que d'autres Lollards prépa-

roient

roient en Bohême les esprits pour les erreurs de Jean Hus, & pour la guerre des Hussites. *

LUCIFERIENS, Schismatiques qui se séparerent de l'Eglise Catholique; parce que le Concile d'Alexandrie avoit reçu à la pénitence les Evêques du Concile de Rimini; voici l'occasion de ce Schisme.

Après la mort de Constance, Julien rendit à tous les exilés la liberté; & les Evêques Catholiques travaillerent au rétablissement de la paix dans l'Eglise. S. Athanase & S. Eusebe de Verceil assemblerent un Concile à Alexandrie l'an 162, dans lequel on fit un Décret général pour recevoir à la Communion de l'Eglise tous les Evêques qui avoient été engagés dans l'Arianisme: comme l'Eglise d'Antioche étoit divisée, on y envoya Eusebe avec des instructions pour pacifier cette Eglise.

Lucifer, au lieu de se rendre à Alexandrie avec Eusebe, étoit allé directement à Antioche, & y avoit ordonné Evêque, Paulin: ce choix ne fit qu'augmenter le trouble, & il étoit plus grand que jamais, lorsqu'Eusebe arriva; il fut pénétré de douleur de voir que Lucifer par sa précipitation, eût rendu le mal presqu'incurable; néanmoins il ne blâma pas Lucifer ouvertement.

Lucifer fut offensé de ce qu'Eusebe n'approuvoit pas ce qu'il avoit fait, il se sépara de sa Communion & de celle de tous les Evêques, qui avoient reçu à la pénitence les Evêques tombés dans l'Arianisme.

Lucifer s'étoit rendu illustre dans l'Eglise par son mépris pour le monde, par son amour pour les Lettres Saintes, par la pureté de sa vie, par la constance de sa foi: il fait une imprudence, on ne l'applaudit pas, il hait tout le monde; il cherche un prétexte pour se séparer de tous les Evêques *, & croit trouver une juste raison de s'en séparer dans la loi qu'ils avoient faite pour recevoir à la pénitence ceux qui sont tombés dans l'Arianisme.

Voilà comment le caractere décide souvent un homme pour le schisme & pour l'hérésie.

Lucifer eut des Sectateurs, mais en petit nombre, ils

* Dupin, quatorzieme siecle, p. 436. D'Argentré, Collect. Judicior. t. 1.

† Sulpic. Sever. l. 2. Amb. in Orat. de obitu Satyri Aug. Ep. 50. Hyeron, in Dial. adversus Lucifer.

étoient répandus dans la Sardaigne & en Eſpagne: ces Sectateurs préſenterent une Requête aux Empereurs Théodoſe, Valentinien & Arcade, dans laquelle ils font profeſſion de ne point communiquer, non-ſeulement avec ceux qui avoient conſenti à l'héréſie, mais encore avec ceux mêmes qui communiquoient avec les perſonnes qui étoient tombées dans l'héréſie: c'eſt pour cela qu'ils ſont en petit nombre, diſent-ils, & qu'ils évitent preſque tout le monde; ils aſſurent que le Pape Damaſe, S. Hilaire, S. Athanaſe & les autres Confeſſeurs, en recevant les Ariens à la pénitence, avoient trahi la vérité.

Lucifer mourut dans ſon ſchiſme.

LUTHER, auteur de la Réforme connue ſous le nom de Religion Luthérienne. Nous allons examiner l'origine & le progrès de cette Réforme; nous expoſerons enſuite le ſyſtême théologique de Luther, & nous le réfuterons.

De l'Origine du Luthéraniſme.

Luther naquit à Iſleb, Ville de Saxe ſur la fin du quinzieme ſiecle (1583.)

Après avoir achevé ſes études de Grammaire à Magdebourg & à Fiſenac, il fit ſon cours de Philoſophie à Erford, & fut reçu Maître ès Arts dans l'Univerſité de cette Ville: il ſe livra enſuite à l'étude du Droit, & ſe deſtinoit au Barreau. Un coup de tonnerre qui tua à ſes côtés un de ſes amis, changea ſa deſtination, & le détermina à entrer dans l'Ordre des Religieux Auguſtins.

Il étudia en Théologie à Wittemberg, y acquit le degré de Docteur, fut fait Profeſſeur, & devint célebre au commencement du ſeizieme ſiecle.

L'Europe étoit tranquille, & tous les Chrétiens y vivoient dans la Communion & ſous l'obéiſſance de l'Egliſe de Rome. Léon X occupoit le Siége de S. Pierre: ce Pape avoit apporté au Pontificat de grandes qualités, il connoiſſoit les Belles-Lettres, il aimoit & favoriſoit le mérite; il avoit de l'humanité, de la bonté, une extrême libéralité, & une ſi grande affabilité, qu'on trouvoit quelque choſe de plus qu'humain dans toutes ſes manieres: mais ſa libéralité & ſa facilité à donner, épuiſerent bientôt les tréſors de Jules II auquel il ſuccédoit, & abſorberent ſes revenus.*

* Guichardin, l. 11, 14.

Cependant Léon X forma le projet d'achever la magnifique Eglise de S. Pierre, & accorda des Indulgences à ceux qui contribueroient aux frais de cet édifice ; la Bulle des Indulgences fut expédiée, & Léon X donna une partie des revenus de cette Indulgence à différentes personnes, leur assignant le revenu de quelque Province.

Dans ce partage, il fit don de tout ce qui devoit revenir de la Saxe & d'une partie de l'Allemagne à sa sœur, qui chargea Archambaud de cette levée de deniers. Archambaud en fit une Ferme, & les Collecteurs ou Fermiers confierent la prédication des Indulgences aux Dominicains.

Les Collecteurs & les Prédicateurs des Indulgences leur attribuerent une efficacité extraordinaire, & en prêchant l'Indulgence, menoient une vie scandaleuse : plusieurs de ces Négocians spirituels, dit Guichardin, en vinrent jusqu'à donner à vil prix, & à jouer dans les Cabarets le pouvoir de délivrer les ames du purgatoire. *

Luther s'éleva contre les excès des Collecteurs & des Prédicateurs des Indulgences, & contre les désordres de ceux qui les prêchoient : c'est l'objet d'une de ses lettres à l'Archevêque de Mayence : il étudia la matiere des Indulgences & publia des theses, dans lesquelles il censuroit amerement les abus des Indulgences, & réduisoit leur effet presqu'à rien.

Tetzel, Dominicain, qui étoit à la tête des Prédicateurs des Indulgences, fit publier & soutenir des theses contraires dans la Ville de Francfort en Brandebourg.

Ces theses furent comme la déclaration de guerre : plusieurs Théologiens se joignirent à Tetzel, & prirent la plume pour la défense des Indulgences ; la dispute s'échauffa : Luther, qui étoit d'un caractere violent, s'emporta, & passa les bornes de la modération, de la charité & de la subordination ; il fut cité à Rome, & Léon X donna une Bulle dans laquelle il déclaroit la validité des Indulgences, prononçoit qu'en qualité de successeur de S. Pierre & de Vicaire de Jesus-Christ, il avoit droit d'en accorder ; que c'étoit la doctrine de l'Eglise Romaine, Maîtresse de toutes les Eglises, & qu'il falloit recevoir cette doctrine pour vivre dans sa Communion : il donna ensuite une Bulle dans laquelle il condamnoit la doctrine de

* Guichardin, l. 18, n. 14. Rainald, ad an. 1508. 99. Maimbourg, Hist. du Luth. l. 1, Sess. 6. Seckendorf, sur Maimb.

Luther, ordonnoit de brûler ſes livres, & le déclaroit lui-même Hérétique, s'il ne ſe rétractoit pas dans un tems qu'il marquoit.

Luther appelle de cette Bulle au Concile, & comme l'Electeur de Saxe avoit goûté les ſentimens de Luther, ce Docteur eut aſſez de crédit pour faire brûler à Wirtemberg la Bulle de Léon X.

Cette audace, qui dans Luther étoit un effet de ſon caractere, ſe trouva par l'événement un coup de politique. Le peuple qui vit brûler par Luther la Bulle d'un Pape, perdit machinalement cette frayeur religieuſe que lui inſpiroient les Décrets du Souverain Pontife, & la confiance qu'il avoit aux Indulgences : bientôt Luther attaqua dans ſes prédications les abus des Indulgences, l'autorité du Pape, & les excès des Prédicateurs des Indulgences ; il les rendit odieux, & ſe fit un grand nombre de partiſans.

Les prédications de Luther commençoient à faire beaucoup de bruit ; lorſqu'on tint une diete à Worms (en 1521.) Luther y fut cité, & l'on fit un Décret contre lui : dans ce Décret, Charles-Quint après avoir raconté comment Luther tâchoit de répandre ſes erreurs en Allemagne, déclare que voulant ſuivre les traces des Empereurs Romains, ſes prédéceſſeurs ; pour ſatisfaire à ce qu'il doit à l'honneur de Dieu, au reſpect qu'il porte au Pape, & au regard qui eſt dû à la Dignité Impériale, dont il eſt revêtu ; du conſeil & du conſentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & en exécution de la Sentence du Pape, il déclare qu'il tient Martin Luther pour notoirement Hérétique, & ordonne qu'il ſoit tenu pour tel de tout le monde, défendant à tous de le recevoir ou de le protéger, de quelque maniere que ce ſoit ; commandant à tous les Princes & Etats de l'Empire, ſous les peines portées, de le prendre & empriſonner après le terme de 21 jours expirés, & de pourſuivre ſes complices, adhérans & fauteurs, de les dépouiller de leurs biens, meubles & immeubles, &c.

Lorſque cet Edit eut paſſé : Frederic de Saxe fit partir ſecrétement Luther, & le fit conduire en lieu ſûr ; mais on n'exécuta point le Décret de la Diete contre les partiſans de Luther.

Ainſi, l'Egliſe de Rome, à laquelle tout étoit ſoumis, qui avoit armé l'Europe entiere, fait trembler les Soudans, dépoſé les Rois, donné des Royaumes ; Rome à qui tout obéiſ-

soit ; vit sa puissance & celle de l'Empire échouer contre Luther & contre ses disciples.

Cette espece de phénomene étoit préparé depuis long tems, les guerres qui avoient éteint les Arts & les Sciences dans l'Occident, avoient produit de grands abus dans le Clergé : il s'étoit élevé dans ces siecles barbares des Sectaires qui avoient attaqué ces abus, & le prétexte de le réformer avoit concilié des Sectateurs aux Henriciens, aux Petrobrusiens, aux Albigeois, aux Vaudois, &c.

Les foudres de l'Eglise, les armées des Croisés, les buchers de l'Inquisition avoient détruit toutes ces Sectes, & dans l'Occident tout étoit soumis au Pape, & uni à l'Eglise Romaine.

Les Papes & le Clergé, accoutumés depuis le onzieme siecle à tout subjuguer avec l'anathême & les Indulgences, ne connoissoient presque point d'autre moyen que la force pour combattre l'héresie ; ils employoient les foudres de l'Eglise contre tout ce qui s'opposoit à leurs desseins où à leurs intérêts, qu'ils confondoient souvent avec ceux de l'Eglise & de la Religion : ainsi, depuis les guerres des Croisés, on avoit vu les Papes déposer les Souverains qui ne leur obéissoient pas ; des Antipapes excommunier les Rois qui reconnoissoient leurs concurrens dans le souverain Pontificat ; délier du serment de fidélité les sujets de ces Souverains, accorder des Indulgences à ceux qui les combattroient, donner leur Royaume à ceux qui les conquerroient ; on avoit vu les Peuples abandonner leurs Souverains, sacrifier leur fortune, pour obéir aux Décrets des Papes, & pour gagner des Indulgences.

La profonde ignorance peut donner une longue durée à une pareille puissance ; elle pourroit même être immuable parmi des peuples qui ne raisonneroient point ; mais il s'en falloit beaucoup que l'esprit des peuples d'Allemagne fût dans cet état d'immobilité & de quiétude : toutes les Sectes réformatrices qui s'étoient élevées depuis les Henriciens, les Albigeois & les Vaudois, s'étoient réfugiées en Allemagne ; elles y avoient des partisans cachés qui tâchoient de faire des prosélytes, & qui répandoient des principes contraires à la Foi & à l'autorité de l'Eglise : les Livres de Wiclef, de Jean Hus, s'y étoient multipliés, & on les lisoit.

Les Sectaires cachés, & une partie des Ouvrages de Wiclef & de Jean Hus, attaquoient des excès manifestes, & une

autorité dont l'abus incommodoit presque tout le monde: ainsi l'Eglise de Rome & le Clergé avoient beaucoup d'ennemis secrets.

Ces ennemis n'étoient point des Fanatiques ignorans, ridicules ou débauchés; c'étoient des hommes qui raisonnoient, qui prétendoient ne point attaquer l'Eglise, mais les abus dont les Fideles étoient scandalisés, & qui détruisoient la discipline. On avoit vu dans les Conciles de Constance & de Basle des hommes célébres par leurs lumieres & par leur vertu, demander, mais inutilement, la réforme des abus; on voyoit qu'on ne pouvoit l'espérer & l'obtenir, qu'en réformant les abus malgré le Clergé & la Cour de Rome; mais son autorité toujours redoutable, contenoit tout le monde, & il y avoit dans une infinité d'esprits une espece d'équilibre entre le desir de la Réforme & la crainte de l'autorité du Clergé. *

Luther en attaquant l'autorité du Pape, les Indulgences, & le Clergé, rompit cet équilibre qui produisoit ce calme dangereux que l'on prend pour de la tranquillité; il communiqua à une infinité de personnes l'esprit de révolte contre l'Eglise, & se trouva tout-à-coup à la tête d'un parti si considérable, que les Princes d'Allemagne crurent ne pouvoir exécuter le Décret de la Diete contre Luther, sans exciter une sédition.

D'ailleurs, plusieurs de ces Princes n'avoient accedé à ce Décret qu'avec répugnance: ils ne voyoient qu'avec beaucoup de peine sortir de leurs Etats les sommes immenses que les Directeurs des Indulgences enlevoient, ils n'étoient pas fâchés qu'on attaquât & qu'on resserrât la puissance du Clergé qu'ils redoutoient, & dont ils souhaitoient l'abaissement: enfin les armes du Turc, qui menaçoient l'Empire, firent craindre qu'il ne fût dangereux d'allumer en Allemagne une guerre de Religion, semblable à celle qui avoit désolé la Bohême un siecle avant.

Ainsi le tems, ce novateur si redoutable, avoit insensiblement tout préparé pour faire échouer contre un Religieux Augustin l'autorité de l'Eglise & la puissance de Charles-Quint, & d'une grande partie des Princes d'Allemagne.

* Voyez sur tous ces faits les Hist. & les Aut. Eccles. de ces différens tems, le Conc. de Const. le Cont. de Fleury, Bossuet, Hist. de Fr. & des Var. Guich. Hist. de l'Egl. Gall.

Du Progrès de Luther, depuis son retour à Wirtemberg jusqu'à la Diete de Nuremberg.

Luther revint à Wirtemberg ; l'Université adopta ses sentimens, on y abolit la Messe, on attaqua l'autorité des Evêques, & l'ordre même de l'Episcopat : Luther prit le titre d'Ecclésiaste ou de Prédicateur de Wirtemberg, afin, dit-il, en écrivant aux Evêques, « qu'ils ne prétendent cause » d'ignorance, que c'est la nouvelle qualité qu'il se donne » à lui même, avec un magnifique mépris d'eux & de Satan ; » qu'il pourroit à aussi bon titre s'appeller Evangéliste, par » la grace de Dieu, & que très-certainement J. C. le nom- » moit ainsi, & le tenoit pour Ecclésiaste. » *

En vertu de cette céleste Mission, Luther faisoit tout dans l'Eglise ; il prêchoit, il visitoit, il corrigeoit, il retranchoit des cérémonies, il en établissoit d'autres, il instituoit & destituoit ; il établit même un Evêque à Nuremberg, son imagination véhémente échauffa les esprits, il communiqua son enthousiasme, il devint l'Apôtre & l'Oracle de la Saxe & d'une grande partie de l'Allemagne : étonné de la rapidité de ses progrès, il se crut en effet un homme extraordinaire : « Je n'ai pas encore mis la main à la moindre pierre pour » la renverser, disoit-il ; je n'ai fait mettre le feu à aucun » monastere, mais presque tous les Monasteres sont ravà- » gés par une plume & par une bouche, & on publie » que sans violence j'ai moi fait plus de mal au Pape, » que n'auroit pû faire aucun Roi avec toutes les forces » de son Royaume. » †

Luther prétendit que ses succès étoient l'effet d'une force surnaturelle que Dieu donnoit à ses écrits & à ses prédications : il le publioit, & le peuple le croyoit : attentif au progrès de son empire sur les esprits, il prit le ton des Prophetes contre ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Après les avoir exhortés à l'embrasser, il les menaçoit de crier contr'eux s'ils refusoient de s'y soumettre : « Mes prieres, dit-il à un Prin- » ce de la Maison de Saxe, ne feront pas un foudre de Sal- » monée, ni un vain murmure dans l'air ; on n'arrête pas

* Ep. ad falso nominat. Ordin. Episcoporum, Operum Lutheri, t. 2, fol. 305. Hist. des Variat. t. 1, p. 30.

† T. 7, fol. 507, 609, Hist. des Variat. t. 1, p. 30.

» ainſi la voix de Luther, & je ſouhaite que Votre Alteſſe » ne l'éprouve pas à ſon dam : ma priere eſt un rempart » invincible, plus puiſſant que le Diable même, ſans elle, il y » a long-tems qu'on ne parleroit plus de Luther, & on ne » s'étonnera pas d'un ſi grand miracle * ! »

Lorſqu'il menaçoit quelqu'un des jugemens de Dieu, vous euſſiez dit qu'il liſoit dans les décrets éternels ; ſur ſa parole, on tenoit pour aſſuré dans ſon parti qu'il y avoit deux Antechriſts clairement marqués dans l'Ecriture, le Pape & le Turc, dont Luther annonçoit la ruine prochaine : ce n'étoit pas ſeulement le peuple qui croyoit que Luther étoit un Prophete, les Savans, les Théologiens, les Hommes de Lettres de ſon parti, le regardoient & le donnoient pour tel, tant l'empire de l'imagination & de l'enthouſiaſme eſt étendu. †

L'Eccléſiaſte de Wirtemberg ne jouiſſoit cependant pas tranquillement de ſon triomphe. Sa révolte contre l'Egliſe occaſionna une foule de Sectes fanatiques & ſéditieuſes, qui ravagerent une partie de l'Allemagne. Carloſtad voulut élever dans Wirtemberg une Secte nouvelle : Luther lui-même fut attaqué dans une infinité d'écrits ; il répondit à tout, attaqua le Clergé, prêcha contre la corruption des mœurs, & traduiſit le Bible en Langue vulgaire ; tout le monde lut ſa verſion, & tout ce qui pouvoit lire prit part aux diſputes de Religion.

L'Ecriture ſeule étoit, ſelon Luther, la regle de la Foi ; & chacun étoit en droit de l'interpréter ; ce principe ſéduiſit un nombre infini de perſonnes en Allemagne, en Bohême, & en Hongrie ; mais c'étoit ſur-tout dans la Saxe & dans la baſſe Allemagne, que les Sectateurs de Luther s'étoient multipliés, & qu'ils étoient animés d'un zele ardent & capable de tout entreprendre.

Du Luthérianiſme, depuis la Diete de Nuremberg, juſqu'à la Diete d'Augsbourg.

Telle étoit l'étendue du Luthéraniſme, lorſque les Etats d'Allemagne s'aſſemblerent à Nuremberg. Léon X. étoit mort, & Adrien VI lui avoit ſuccédé : ce nouveau Pontife envoya

* Ep. ad Georg. Dux. Sax. t. 2, fol. 491.
† Sleidan, l. 3. Melanct. l. 3. Ep. 65.

à la Diete un Nonce, pour ſe plaindre de la liberté qu'on accordoit à Luther, & de ce qu'on ne tenoit point la main à l'exécution de l'Edit de Worms.

Les Etats répondirent que les Partiſans de Luther étoient ſi nombreux, que l'exécution de l'Edit de Worms allumeroit une guerre civile. Les Princes Laïques dreſſerent enſuite un long Mémoire de leurs ſujets de plainte & de leurs prétentions contre la Cour de Rome & contre les Eccléſiaſtiques; ils réduiſirent ce Mémoire à cent chefs, auxquels ils donnerent pour cela titre de *Centum Gravamina*: ils envoyerent ce Mémoire au Pape, avec proteſtation qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient plus tolérer ces griefs, & qu'ils étoient réſolus d'employer les moyens les plus propres à les réprimer.

Les Princes ſe plaignoient des taxes qui ſe payoient pour les Diſpenſes & pour les Abſolutions: de l'argent qui ſe tiroit des Indulgences, de l'évocation des Procès à Rome, de l'exemption des Eccléſiaſtiques dans les cauſes criminelles, &c.

Tous ces griefs ſe réduiſoient à trois principaux; ſavoir, que les Eccléſiaſtiques réduiſoient les Peuples en ſervitude, qu'ils les dépouilloient de leurs biens, & qu'ils s'approprioient la Juriſdiction des Magiſtrats Laïques. *

La Diete fit auſſi un réglement pour calmer les eſprits, & pour défendre d'imprimer ou d'enſeigner aucune doctrine nouvelle.

Les Luthérins & les Catholiques interprétérent ce Décret chacun à leur avantage, & prétendirent n'enſeigner que la doctrine des Peres & de l'Egliſe: ainſi ce Décret ne fit qu'allumer le feu de la diſcorde. †

Adrien VI reconnoiſſoit la néceſſité de réformer beaucoup d'Abus, & paroiſſoit déterminé à travailler à cette réforme; mais il mourut avant que d'avoir pu l'exécuter.

Jules de Médicis lui ſuccéda, ſous le nom de Clément VII: ce Pape envoya à la Diete de Nuremberg un Nonce, qui dreſſa une ſorte de réformation pour l'Allemagne; mais on trouva qu'elle laiſſoit ſubſiſter les abus les plus dangereux, & qu'elle ne rempliſſoit point les vœux de la Diete précédente. §

* Faſciculus rerum expetendarum, t. 1, p. 353.
† Ibid. Sleidam, l. 1, p. 50.
§ An. 1524.

Cependant le Légat engagea Ferdinand, frere de l'Empereur, & pluſieurs autres Princes, à approuver ſon Décret de réforme. La publication de ce Réglement offenſa tous les Princes & tous les Evêques qui n'y avoient pas voulu conſentir dans la Diete : le mécontentement augmenta par les lettres impérieuſes que Charles-Quint écrivit à la Diete ; & les Etats de l'Empire s'étant aſſemblés à Spire, ſur la fin du mois de Juin 1525, on délibéra, par ordre de l'Empereur, ſur des lettres de ce Prince, par leſquelles il leur déclaroit qu'il alloit paſſer en Italie pour s'y faire couronner, & pour prendre avec le Pape des meſures pour la convocation d'un Concile : en attendant, il vouloit qu'on obſervât l'Edit de Worms, & défendoit de traiter davantage des matieres de Religion dans la Diete.

La plupart des Villes répondirent, que ſi par le paſſé on n'avoit pu obſerver le Décret de Worms, il étoit encore plus dangereux de le tenter alors, puiſque les controverſes étoient plus animées que jamais : on fit donc un Décret, qui portoit en ſubſtance, que comme il étoit néceſſaire, pour remettre l'ordre dans les affaires de la Religion, & pour maintenir la liberté, de tenir un Concile légitime en Allemagne, ou d'en procurer un qui fût univerſel, & de l'aſſembler avant le terme d'une année, on enverroit des Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour le prier de regarder avec compaſſion l'état tumultueux & miſérable de l'Empire, & de retourner au plutôt en Allemagne, pour faire aſſembler le Concile : qu'en attendant l'un ou l'autre des Conciles, les Princes & les Etats de leurs Provinces euſſent à ſe conduire dans leurs Gouvernemens, ſur le fait de la Religion, de maniere qu'ils puſſent en rendre bon compte à Dieu & à l'Empereur.

L'Empereur & le Pape, après s'être brouillés & racommodés pluſieurs fois, rétablirent enfin la paix, que des intérêts temporels avoient troublée.

Un des articles du Traité, fait entre l'Empereur & le Pape, fut que ſi les Luthériens perſiſtoient dans leur révolte, le Pape emploieroit pour les réduire les armes ſpirituelles, & Charles-Quint, avec Ferdinand, les armes temporelles ; que de plus, le Pape engageroit les Princes Chrétiens à ſe joindre à l'Empereur.

Charles-Quint convoqua les Etats d'Allemagne à Spire, l'an 1529. Après bien des conteſtations, on fit un Décret, qui portoit que ceux qui avoient obſervé l'Edit de Worms

euſſent à continuer à le faire, & euſſent le pouvoir d'y contraindre leurs Peuples, juſqu'à la tenue d'un Concile; qu'à l'égard de ceux qui avoient changé de doctrine, & qui ne pouvoient l'abandonner ſans crainte de quelque ſédition, ils s'en tiendroient à ce qui étoit fait, ſans rien innover davantage, juſqu'au même-tems; que la Meſſe ne ſeroit point abolie, & que dans les lieux même où la nouvelle Réforme avoit été établie, on n'empêcheroit point de la célébrer; que les Prédicateurs s'abſtiendroient de propoſer de nouveaux Dogmes, ou des Dogmes qui fuſſent peu fondés ſur l'Ecriture; mais qu'ils prêcheroient l'Evangile ſelon l'interprétation approuvée par l'Egliſe, ſans toucher aux choſes qui étoient en diſpute, juſqu'à la détermination du Concile.

L'Electeur de Saxe, celui de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, le Landgrave de Heſſe, & le Prince d'Anhalt, avec quatorze des principales Villes d'Allemagne, déclarerent qu'on ne pouvoit déroger au Décret de la Diete précédente, qui avoit accordé à chacun la liberté de Religion juſqu'à la tenue d'un Concile, & prétendirent que ce Décret ayant été fait du conſentement de tous, il ne pouvoit auſſi être changé que d'un conſentement général; qu'ainſi ils proteſtoient contre le Décret de cette Diete: ils rendirent publique leur proteſtation, & l'appel qu'ils firent de ce Décret à l'Empereur & au Concile général futur, ou à un Concile National; & c'eſt de-là que le nom de *Proteſtant* fut donné à tous ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Luthérienne.

Au milieu de ces ſuccès, Luther n'étoit pas ſans chagrin. Carloſtad, chaſſé d'Allemagne par Luther, s'étoit retiré en Suiſſe, où Zuingle & Œcolampade avoient pris ſa défenſe: leur Doctrine s'étoit établie en Suiſſe, & elle avoit paſſé en Allemagne, où elle faiſoit des progrès aſſez rapides. Cette Doctrine étoit abſolument contraire aux Dogmes de Luther; il la combattit avec emportement, & vit les Partiſans de la Réforme ſe partager entre lui & les Sacramentaires. On tâcha, mais inutilement, de réconcilier ces Réformateurs, il n'y eut jamais entr'eux qu'une union politique: les Sacramentaires & les Luthériens ſe déchiroient; & ces Réformateurs, qui ſe prétendoient les Juges abſolus des Controverſes, trouvoient dans l'Ecriture-Sainte des Dogmes diamétralement oppoſés: voilà ce que M. Baſnage appelle un ouvrage de lumiere.

Du Luthéraniſme, depuis la Diete d'Augsbourg juſqu'à la mort de Luther.

L'Empereur, après s'être fait couronner à Boulogne, (en 1530,) paſſa en Allemagne, & intima une Diete à Augsbourg.

L'Electeur de Saxe préſenta à la Diete la Profeſſion de Foi des Proteſtans : elle conſiſtoit en deux parties ; l'une contenoit le Dogme ; elle étoit en grande partie conforme à la Foi Catholique, mais elle nioit la néceſſité de la Confeſſion, établiſſoit que l'Egliſe n'étoit compoſée que d'Elus, attribuoit aux ſeules diſpoſitions des Fidéles les effets des Sacremens, & nioit la néceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut.

La ſeconde partie étoit beaucoup plus contraire à la Doctrine de l'Egliſe ; on y exigeoit l'abolition des Meſſes baſſes & des Vœux Monaſtiques, le rétabliſſement de la Communion ſous les deux eſpeces ; elle déclaroit que la tradition n'étoit point une regle de Foi, & que toute la puiſſance Eccléſiaſtique ne conſiſtoit qu'à prêcher & à adminiſtrer les Sacremens.

Les Théologiens Catholiques, & les Théologiens Proteſtans, ne purent convenir ſur ces articles, & la Diete ſe ſépara.

Après le départ des Proteſtans, l'Empereur fit un Edit, par lequel il défendoit de changer aucune choſe dans la Meſſe & dans l'adminiſtration des Sacremens, & de détruire les Images.

Les Proteſtans s'apperçurent que l'Empereur avoit réſolu de les ſoumettre par la force des armes, ils prirent leurs meſures pour lui réſiſter ; le Landgrave de Heſſe convoqua les Princes Proteſtans à Smalcade, où ils firent une ligue contre l'Empereur : ils écrivirent enſuite à tous les Chrétiens, pour leur faire connoître les motifs qui les avoient déterminés à embraſſer la Réforme, en attendant qu'un Concile prononçât ſur les matieres de Religion qui troubloient l'Allemagne.

Luther, qui juſqu'alors avoit cru que la Réforme ne devoit s'établir que par la perſuaſion, & qu'elle ne devoit ſe

défendre que par la patience, autorisa la Ligue de Smalcade. *

« Il comparoit le Pape à un loup enragé, contre lequel » tout le monde s'arme au premier signal, sans attendre » l'ordre du Magistrat : que si, renfermé dans une enceinte, » le Magistrat le délivre, on peut continuer à poursuivre » cette bête féroce, & attaquer impunément ceux qui au- » ront empêché qu'on ne s'en défit : si on est tué dans cette » attaque, avant que d'avoir donné à la bête le coup mor- » tel, il n'y a qu'un seul sujet de se repentir, c'est de ne » lui avoir pas enfoncé le couteau dans le sein. Voilà comme » il faut traiter le Pape : tous ceux qui le défendent, doi- » vent aussi être traités comme les Soldats d'un Chef de » Brigands, fussent-ils des Rois & des Césars. » †

Les Protestans traiterent donc le Décret de l'Empereur avec mépris, & l'on se vit à la veille d'une guerre également dangereuse aux deux Partis, & funeste à l'Allemagne.

L'Empereur, menacé d'une guerre prochaine avec les Turcs, fit avec les Princes Protestans un Traité : ce Traité portoit qu'il y auroit une paix générale entre l'Empereur & tous les Etats de l'Empire, tant Ecclésiastiques que Laïques, jusqu'à la convocation d'un Concile général, libre & chrétien ; que personne pour cause de Religion ne pourroit faire la guerre à un autre ; qu'il y auroit entre tous une amitié sincere & une concorde chrétienne ; que si dans un an le Concile ne s'assembloit pas, les Etats d'Allemagne s'assembleroient pour régler les affaires de la Religion, & que l'Empereur suspendroit tous les procès intentés pour cause de Religion, par son Fiscal, ou par d'autres, contre l'Electeur de Saxe & contre ses Alliés, jusqu'à la tenue d'un Concile, ou à l'Assemblée des Etats.

Lorsque Charles-Quint eut chassé les Turcs de l'Autriche, il passa en Italie, pour demander au Pape la tenue d'un Concile, qui pût remédier aux maux de l'Allemagne. Le Pape consentit à indiquer un Concile ; mais il vouloit que les Protestans promissent de s'y soumettre, & que les Princes Catholiques s'engageassent à prendre la défense de l'Eglise contre ceux qui refuseroient de s'y soumettre.

* Maimb. l. 3. Seckemdorf, l. 3, sect. 2, §. 3. Hist. des Variat. l. 6.

† Luther, t. 1, Sleidam, l. 16. Hist. des Variat. l. 8.

Les Princes Protestans refuserent ces conditions. Clément VII mourut, & Paul III, qui lui succéda, résolut d'assembler un Concile à Mantoue, mais les Protestans déclarerent qu'ils ne se soumettroient point à un Concile tenu en Italie ; ils vouloient d'ailleurs que leurs Docteurs eussent voix délibérative dans le Concile.

Le Concile, qui avoit été regardé comme le seul moyen de réunir les Protestans à l'Eglise, devenoit donc impraticable.

Le Landgrave de Hesse n'oublia rien pour réconcilier les Luthériens avec les Zuingliens, qui, malgré le besoin de s'unir pour se soutenir contre les armes des Princes Catholiques, ne cessoient de s'attaquer.

Ce fut dans ce tems que le Landgrave, profitant de son crédit dans le parti Protestant, obtint la permission d'avoir à la fois deux femmes : cet acte de condescendance de la part des Théologiens Protestans, l'attacha irrévocablement à leurs intérêts, & le rendit ennemi irréconciliable de l'Eglise Catholique, qui n'auroit jamais toléré sa polygamie.

Quelqu'importantes que fussent les affaires de la Religion, elles n'occupoient pas seules le Pape & les Princes Catholiques.

L'Empereur & le Roi de France avoient des desseins sur l'Italie, & le Pape, ou les Protestans n'étoient pas inutiles pour ces projets. François Premier envoya des Ambassadeurs à l'Assemblée de Smalcade, pour engager les Protestans à agir de concert avec lui, relativement au lieu où le Concile devoit s'assembler.

D'ailleurs, Charles-Quint qui voyoit que le Pape ne vouloit l'engager dans la guerre contre les Protestans, que pour l'empêcher de s'emparer de Milan, disoit que pour justifier cette guerre il falloit convoquer un Concile, afin de faire voir qu'il n'avoit pris les armes qu'après avoir tenté tous les autres moyens.

Le Pape convoquoit donc le Concile à Mantoue, mais le Duc de Mantoue refusa sa Ville, & le Concile fut enfin indiqué à Trente, de l'aveu de Charles-Quint & de François Premier.

L'Empire étoit menacé d'une guerre prochaine de la part des Turcs, & l'Empereur demandoit du secours aux Princes Protestans, qui refusoient constamment d'en donner, à moins qu'on ne leur donnât des assurances d'entretenir la

paix de Religion, & qu'ils ne seroient point obligés d'obéir au Concile de Trente : rien ne fut capable de les faire changer de résolution, & l'Empereur renouvella tous les Traités faits avec les Protestans jusqu'à la Diete prochaine qu'il indiqua pour le mois de Janvier suivant, à Ratisbone, en 1549.

Pendant que le Concile s'assembloit, l'Electeur Palatin introduisit chez lui la Communion du Calice, les Prieres publiques en langue vulgaire, le mariage des Prêtres, & les autres points de la Réforme.

Ce fut cette même année que Luther mourut, à Isleb, où il étoit allé pour terminer les différends qui s'étoient élevés entre les Comtes de Manfeld.

Du Luthéranisme, depuis la mort de Luther, jusqu'à la Paix Religieuse.

L'Empereur avoit convoqué un Colloque à Ratisbone, pour essayer de terminer, par la voie des Conférences ; les disputes de Religion qui troubloient l'Allemagne. Lorsqu'il arriva à Ratisbone, le Colloque étoit déja rompu : il s'en plaignit amerement, & voulut que chacun proposât ce qu'il savoit de plus propre à pacifier l'Allemagne : les Protestans demanderent un Concile National, mais les Ambassadeurs de Mayence & de Tréves approuverent le Concile de Trente, & prierent l'Empereur de le protéger.

L'Empereur profita de cette disposition, & se prépara à faire la guerre aux Protestans : il se ligua avec le Pape, qui lui fournit de l'argent, & lui permit de lever la moitié des revenus de l'Eglise d'Espagne. Charles-Quint faisoit pourtant publier qu'il ne faisoit point la guerre pour cause de Religion : mais l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse publierent un manifeste, pour faire voir que cette guerre étoit une guerre de Religion, & que l'Empereur n'avoit ni à se plaindre d'eux, ni aucune juste prétention contr'eux.

Les Protestans se préparerent promptement à la guerre, & mirent sur pied une armée, qui ne put empêcher Charles-Quint de soumettre la haute Allemagne : l'année suivante les Protestans furent défaits, & l'Electeur de Saxe fut fait prisonnier. Le Landgrave de Hesse pensa alors à faire la paix : il vint trouver l'Empereur, & fut arrêté contre la parole expresse que l'Empereur lui avoit donné.

L'Empereur leva alors de groſſes ſommes ſur toute l'Allemagne, pour le dédommager, diſoit-il, des frais de la guerre, qu'il n'avoit entrepriſe que pour le bien de l'Allemagne.

Le parti Proteſtant paroiſſoit abattu ; il y avoit cependant encore des Villes qui réſiſtoient à l'Empereur, & les Peuples conſervoient tout leur attachement à la Réforme : Charles-Quint lui-même avoit accordé à quelques Villes la liberté de conſerver la Religion Luthérienne ; & Maurice, Duc de Saxe, avoit traité avec bonté Mélanćton & les Théologiens de Wirtemberg ; il les avoit même exhortés à continuer leurs travaux.

L'Empereur marquoit un grand deſir de terminer les différends de Religion qui troubloient l'Allemagne ; il tint une Diete en 1574, dans laquelle il exigea qu'on ſe ſoumît au Concile de Trente ; mais le Pape avoit transféré le Concile à Boulogne, & cette tranſlation, qui n'avoit point été approuvée par les Peres, avoit arrêté toutes les opérations du Concile. L'Empereur demanda donc que le Pape fît continuer le Concile à Trente, & voyant qu'il ſeroit difficile de l'obtenir, il chercha d'autres moyens de pacifier l'Allemagne.

On remit à l'Empereur le ſoin de choiſir les perſonnes les plus propres à compoſer un Formulaire qui pût convenir à tous les Partis : ces Théologiens compoſerent un Formulaire de Religion, qui fut enſuite examiné, & corrigé ſucceſſivement, par les Proteſtans & par les Catholiques, auxquels Ferdinand le communiquoit pour avoir leur approbation.

Ce Formulaire contenoit les objets que l'on devoit croire ; en attendant que le Concile général eût tout-à-fait décidé : ce Formulaire fut appellé l'*Intérim*.

L'*Intérim* de Charles-Quint déplut aux Proteſtans & aux Catholiques : les Etats Proteſtans refuſerent, pour la plupart, de le recevoir, ou le reçurent avec tant de reſtrictions qu'ils l'anéantiſſoient.

L'Empereur trouva bien plus de difficulté dans la baſſe Allemagne ; la plupart des villes de Saxe refuſerent de le recevoir, & la ville de Magdebourg le rejetta d'une maniere ſi mépriſante, qu'elle fut miſe au ban de l'Empire, & ſoutint une longue guerre, qui entretint dans la baſſe Allemagne un feu, qui, trois ans après, conſuma les trophées de Charles-Quint.

Malgré le danger qu'on couroit en écrivant contre l'*Interim*, on vit paroître une foule d'Ouvrages contre ce Formulaire ; de la part des Catholiques & de la part des Proteſtans.

Cependant

Cependant Charles-Quint n'abandonnoit pas le projet de faire recevoir l'*Interim* : pour y réuſſir, il employa les menaces, les careſſes ; il força beaucoup de Villes & d'Etats à le recevoir, mais il révolta tous les eſprits.

Le Concile étoit rétabli à Trente, Charles-Quint crut qu'il pourroit rétablir le calme ; il employa tout pour obtenir que les Proteſtans puſſent être écoutés dans le Concile, mais les Proteſtans & les Evêques Catholiques ne purent jamais convenir ſur la maniere dont les Proteſtans ſeroient admis dans l'Aſſemblée, & ſur le caractere qu'ils y prendroient.

Tandis que la politique de Charles-Quint croyoit faire ſervir alternativement le Pape & les Proteſtans à ſes vues & à ſes intérêts, tous les eſprits ſe ſouleverent contre lui. Henri II profita de ces diſpoſitions, & fit un traité avec Maurice de Saxe & avec les Proteſtans : il entra en Lorraine, prit Toul, Metz & Verdun, tandis que Maurice de Saxe, à la tête des Proteſtans, rendoit la liberté à l'Allemagne.

Charles-Quint ſentit qu'il ne pouvoit réſiſter à tous ces ennemis ; il fit la paix avec les Proteſtans ; il remit en liberté le Duc de Saxe & le Landgrave de Heſſe. Par ce Traité de Paix conclu à Paſſaw, on convint que l'Empereur, ni aucun autre Prince, ne pourroit forcer la conſcience ni la volonté de perſonne ſur la Religion, de quelque maniere que ce fût. Alors on vit toutes les Villes Proteſtantes rappeller les Docteurs de la Confeſſion d'Ausbourg ; on leur rendit leurs Egliſes, leurs Ecoles, & l'exercice libre de leur Religion, juſqu'à ce que dans la Diéte prochaine, on trouvât un moyen d'éteindre pour jamais la ſource de ces diviſions.

Enfin, trois ans après on fit à Ausbourg la Paix, que l'on appella la Paix Religieuſe, & l'on en mit les articles entre les Loix perpétuelles de l'Empire.

Les principaux articles ſont, que les Proteſtans jouiront de la liberté de conſcience, & que ni l'un ni l'autre Parti ne pourra uſer d'aucune violence, ſous prétexte de Religion. Que les biens Eccléſiaſtiques, dont les Proteſtans s'étoient ſaiſis, leur demeureroient, ſans qu'on pût les tirer en procès pour cela devant la Chambre de Spire : que les Evêques n'auroient aucune Juriſdiction ſur ceux de la Religion Proteſtante, mais qu'ils ſe gouverneroient eux-mêmes comme ils le trouveroient à propos : qu'aucun Prince ne pourroit attirer à ſa Religion les Sujets d'un autre, mais qu'il ſeroit permis aux Sujets d'un Prince qui ne ſeroit pas de la même Religion qu'eux de ven-

dre leur bien, & de sortir des terres de sa domination : que ces articles subsisteroient, jusqu'à ce qu'on se fût accordé sur la Religion par des moyens légitimes.

Du Luthéranisme, depuis la paix Religieuse jusqu'à la Paix de Vestphalie.

La derniere ligue des Protestans avoit été l'écueil de la puissance de Charles Quint ; le Roi de France, qui s'étoit joint aux Protestans, avoit pris les trois Evêchés. L'Empereur, après avoir fait sa paix avec les Protestans, mit sur pié une nombreuse armée, & assiégea Metz : cette entreprise fut le terme de ses prospérités; il fut obligé de lever le siége, & résolut de finir ses jours dans la retraite. Il résigna l'Empire à Ferdinand, son frere, & mit Philippe, son fils, sur le trône d'Espagne.

Le gouvernement dur de ce Prince, la dureté & l'imprudence de ses Ministres, les progrès cachés de la Religion Protestante, & l'établissement de l'Inquisition, souleverent les Pays-Bas contre Philippe, & firent de ces contrées le théatre d'une guerre longue & cruelle, qui détacha pour toujours la Hollande de la Monarchie Espagnole, & y établit le Calvinisme.

La Paix Religieuse n'étouffa point les dissentions de l'Allemagne : cette Paix ne fut pas plutôt conclue, qu'on se plaignit de part & d'autre de diverses infractions, qu'on accusoit le parti contraire d'avoir faites, & il n'y avoit point de Juge qui pût prononcer sur ces infractions, les deux partis se recusoient réciproquement.

Les Protestans n'étoient pas plus unis entr'eux, ils s'étoient partagés entre Zuingle & Luther ; la principale différence qui les divisoit d'abord, regardoit la présence réelle, que Luther reconnoissoit, & que Zuingle nioit : le Landgrave de Hesse avoit fait inutilement tout ce qu'il avoit pû pour accorder ces différens ; plusieurs d'entre les Luthériens ajouterent à la Confession d'Ausbourg un Ecrit, appellé *Formulaire de Concorde*, par lequel ils condamnoient la doctrine des Zuingliens ; ils soutinrent même que ces derniers n'avoient aucun droit à la liberté de conscience accordée à ceux de la Confession d'Ausbourg, parce qu'ils avoient abandonné cette Confession.

Les Princes Luthériens agissoient à la vérité avec plus de modération, mais ils ne recevoient les Princes Zuingliens

dans leurs assemblées que comme par grace ; voulant bien qu'ils jouissent des priviléges , qui à proprement parler , ne leur appartenoient point : on en vint enfin jusqu'à chasser, de part & d'autre , les Théologiens qui n'étoient pas du sentiment des Princes.

Malgré ces divisions , la Religion Protestante faisoit du progrès en Allemagne : les Evêques d'Alberstad & de Magdebourg l'ayant embrassée , avoient conservé leurs Evêchés, au lieu que l'Electeur de Cologne , qui avoit voulu faire la même chose , avoit perdu le sien & la dignité d'Electeur que l'Empereur lui avoit ôtée de sa seule autorité , sans consulter les autres Electeurs : il se fit alors une union entre les Princes Calvinistes & quelques-uns des Luthériens , pour s'opposer aux Catholiques qui vouloient les accabler ; mais cette union ne produisit aucun effet , parce que l'Electeur de Saxe , mécontent de leur conduite , & irrité par ses Théologiens aussi bien que par les Catholiques , se persuada que les Calvinistes ne cherchoient qu'à opprimer également les Luthériens & les Catholiques.

Les Catholiques de leur côté firent une Ligue à Wirtzbourg, qu'ils appellerent *la Ligue Catholique*, pour l'opposer à celle des protestans , que l'on appelloit *l'Union Evangelique*. Maximilien de Baviere , ancien ennemi de l'Electeur Palatin , en fut le Chef.

Les Empereurs Ferdinand Premier , Maximilien Second , & Rodolphe Second , avoient toléré les Protestans, pour de grandes sommes qu'ils en avoient tirées ; ils leur avoient accordé des priviléges , que Mathias voulut envain leur ôter ; après les avoir obligés de se révolter , & après avoir été vaincu , il avoit été contraint de confirmer de nouveau les priviléges que Rodolphe Second avoit accordés aux Bohémiens , & de leur laisser l'Académie de Prague , un Tribunal de Judicature en cette Ville, & la liberté de bâtir des Temples , avec des Juges délégués pour la conservation de leurs priviléges.

Le nombre des Protestans augmentoit tous les jours : la Maison d'Autriche & ses Alliés resolurent de s'opposer à leur accroissement , & pour y réussir , firent élire Roi de Boheme Ferdinand Second. Ce Prince avoit beaucoup de zèle pour la Religion Catholique ; cependant il promit solemnellement qu'il ne toucheroit point aux priviléges accordés par ses prédécesseurs aux Bohémiens & qu'il ne se mêleroit point de l'administration du Royaume pendant la vie de Mathias.

Peu de tems après, les Proteſtans voulurent bâtir des Temples ſur les terres des Catholiques ; ceux-ci s'y oppoſérent. Les Proteſtans prirent les armes, exciterent une ſédition, jetterent par les fenêtres trois Magiſtrats de Prague: ſur le champ toute la Bohême fut en armes, & les Proteſtans demanderent du ſecours à leurs freres.

Mathias étant mort, Ferdinand voulut inutilement prendre l'adminiſtration de la Bohême ; les Bohémiens refuſerent de le reconnoître pour leur Roi : ils le déclarerent déchu de tous les droits qu'ils pourroit avoir ſur la Bohême, puiſqu'il y avoit envoyé des troupes du vivant de Mathias. On élut en ſa place l'Electeur Palatin, qui accepta la couronne, mais qui l'abandonna bientôt, & qui ne put même conſerver ſes anciens Etats. Les troupes de Ferdinand ne furent pas moins heureuſes contre le Duc de Brunſwick, Chef du même Parti.

Tout plia donc ſous l'autorité Impériale, & l'Empereur donna un Edit en 1629, qui portoit que tous les biens Eccléſiaſtiques dont les Proteſtans s'étoient emparés depuis le traité de Paſſaw, ſeroient reſtitués aux Catholiques.

A la faveur de ces ſuccès, l'Empereur crut pouvoir s'emparer de la mer Baltique ; Walſtein entra en Poméranie, déclara la guerre au Duc, ſous prétexte qu'il avoit bû à la ſanté de l'Empereur avec de la Bierre.

Guſtave Adolphe, Roi de Suede, vit combien il étoit néceſſaire de s'oppoſer au projet de l'Empereur, & après quelques négociations tentées inutilement & rejettées par l'Empereur, avec mépris, ce Prince déclara la guerre à l'Empereur, & entra en Poméranie.

La France, les Provinces Unies, l'Angleterre, l'Eſpagne, en un mot toute l'Europe prit part à cette guerre qui dura trente ans, & finit par une paix générale dans laquelle les Princes & les Etats, tant Luthériens que Zuingliens ou Calviniſtes, obtinrent le libre exercice de leur Religion du conſentement unanime de l'Empereur, des Electeurs, Princes & Etats des deux Religions ; il fut de plus réglé, que dans les aſſemblées ordinaires & dans la Chambre Impériale, le nombre de Chef de l'une & de l'autre Religion ſeroit égal.

Toute l'Europe garantit l'exécution de ce Traité entre les Princes Proteſtans & les Princes Catholiques d'Allemagne.

Le Nonce Fabiano Chigi s'y oppoſa de tout ſon pouvoir & le Pape Innocent X par une Bulle, déclara ces Traités nuls, vains, réprouvés, frivoles, invalides, iniques, injuſ-

tes, condamnés, sans force, & que personne n'étoit tenu de les observer, encore qu'ils fussent fortifiés par un serment.

On n'eut pas plus d'égard à la Bulle d'Innocent, qu'à la protestation de son Nonce, voyez l'Histoire de Suede par Pufendorf, l'histoire du Traité de Westphalie par le P. Bougeant.

Du Luthéranisme en Suede.

La Suede étoit Catholique lorsque Luther parut; deux Suedois qui avoient étudié sous lui à Wirtemberg porterent sa doctrine en Suede; on étoit alors au fort de la révolution, qui enleva la Suede au Roi de Dannemarc, & qui plaça sur le trône Gustave Vasa: on ne s'apperçut pas du progrès du Luthéranisme.

Gustave placé sur le trône de Suede, dont il venoit de chasser le Beau frere de l'Empereur, avoit à craindre l'autorité du Pape dévoué à Charles-Quint, & le crédit du Clergé toujours favorable à Christierne, malgré sa tyrannie; d'ailleurs Gustave vouloit changer le gouvernement de la Suede, & régner en Monarque absolu dans un pays où le Clergé s'étoit maintenu dans ses droits, au milieu du despotisme & de la tyrannie de Christierne, & qui formoit, pour ainsi dire, un monument toujours subsistant de la liberté des peuples & des bornes imposées à l'autorité Royale. Gustave résolut donc d'anéantir en Suede la puissance du Pape & l'autorité du Clergé, Luther avoit produit ce double effet dans une partie de l'Allemagne par ses déclamations contre le Clergé; Gustave favorisa le Luthéranisme, & donna secretement ordre au Chevalier Anderson de protéger Petri & les autres Luthériens, & d'en attirer des Universités d'Allemagne. Voilà la vraie cause du changement de Religion en Suede: c'est manquer d'équité ou de discernement, que de l'attribuer aux Indulgences publiées en Suede par les Officiers de Léon X, comme le dit l'auteur d'un abrégé de l'Histoire Ecclésiastique. *

Olaus & les autres Luthériens, assurés de la protection du Chancelier, travaillerent ardemment à l'établissement du Luthéranisme: ils l'exposoient tous les jours avec le zele & l'em-

* Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, avec des réflexions, &c. treize volumes, t. 9, 133, 134.

portement propre à soulever les peuples contre l'Eglise.

La plupart de ces nouveaux Docteurs avoient l'avantage de la science & de l'éloquence sur le Clergé, & même certain air de régularité, que donnent les premieres ferveurs d'une nouvelle Religion : ils étoient écoutés avec plaisir par le peuple toujours avide de nouveautés, & qui les adopte sans examen, lorsqu'elles ne demandent point de sacrifice, & qu'elles ne tendent qu'à abaisser ses supérieurs. Une apparence de faveur qui se répandoit imperceptiblement sur les Prédicateurs Luthériens, leur attiroit l'attention de la Cour & de la prémiere Noblesse, qui ne voyoit encore que des Prélats attaqués.

Pendant que ces Docteurs prêchoient publiquement le Luthéranisme, Gustave de son côté cherchoit avec affectation différens prétextes pour ruiner la puissance temporelle des Evêques & du Clergé ; il attaqua d'abord les Ecclésiastiques du second Ordre, & après eux les Evêques. Il rendit successivement plusieurs déclarations contre les Curés & contre les Evêques, en faveur du peuple, & sur des objets purement temporels, tels que la déclaration qui défend aux Evêques de s'approprier les biens & la succession des Ecclésiastiques de leurs Diocèses : ce Prince faisoit succéder adroitement ces Déclarations l'une à l'autre, & elles ne paroissoient qu'à proportion du progrès que faisoit le Luthéranisme.

Le Clergé prévit les projets de Gustave sans pouvoir les arrêter ; l'habileté de ce Prince prévenoit toutes leurs démarches & rendoit tous leurs efforts inutiles. Il dépouilla successivement les Evêques de leur pouvoir & de leurs biens ; il protestoit cependant qu'il étoit très-attaché à la Religion Catholique : mais lorsqu'il vit que la plus grande partie des Suédois avoient changé de Religion, il se déclara enfin lui-même Luthérien, & nomma à l'Archevêché d'Upsal, Laurent Petri, auquel il fit épouser une Demoiselle de ses parentes. Le Roi se fit ensuite couronner par ce Prélat, & bientôt la Suede devint presque toute Luthérienne, le Roi, les Sénateurs, les Evêques & toute la Noblesse firent profession publique de cette doctrine. Mais comme la plupart des Ecclésiastiques du second Ordre & les Curés de la campagne, n'avoient pris ce parti, que par contrainte ou par foiblesse ; on voyoit dans plusieurs Eglises du Royaume un mêlange bizarre des cérémonies Catholiques & des prieres Luthériennes ; des Prêtres & des Curés mariés disoient encore la Messe en plusieurs endroits, suivant le Rituel & la Liturgie Romaine ; on administroit le sacrement de Bap-

rême avec les prieres & les exorcismes comme dans l'Eglise Catholique ; on enterroit les morts avec les mêmes prieres qu'on emploie pour demander à Dieu le soulagement des ames des Fideles quoique la doctrine du Purgatoire fût condamnée par les Luthériens.

Le Roi voulut établir un culte uniforme dans son Royaume ; il convoqua une assemblée générale de tout le Clergé de Suéde, en forme de Concile. Le Chancelier présida à l'assemblée au nom du Roi ; les Evêques, les Docteurs & les Pasteurs des principales Eglises, composerent ce Concile Luthérien. Ils prirent la confession d'Ausbourg pour regle de Foi : ils renoncerent solemnellement à l'obéissance qu'ils devoient au Chef de l'Eglise ; ils ordonnerent qu'on aboliroit entierement le culte de l'Eglise romaine : ils défendirent la priere pour les morts : ils emprunterent des Eglises Luthériennes d'Allemagne la maniere d'administrer le Baptême & la Cene : ils déclarerent le mariage des Prêtres légitime : ils proscrivirent le célibat & les vœux : ils approuverent de nouveau l'Ordonnance qui les avoit dépouillés de leurs privileges & de la plus grande partie de leurs biens ; & les Ecclésiastiques qui firent ces réglemens, étoient presque les mêmes, qui un an auparavant, avoient fait paroître tant de zèle pour la défense de la Religion.

Ils eurent cependant beaucoup de peine à abolir la pratique & la discipline de l'Eglise Romaine dans l'administration des Sacremens ; on entendoit sur cela des plaintes dans tout le Royaume ; ensorte que Gustave craignit les effets du mécontentement des peuples, & ordonna aux Pasteurs & aux Ministres Luthériens d'user de condescendance pour ceux qui demandoient avec opiniâtreté les anciennes cérémonies, & de n'établir les nouvelles, qu'autant qu'ils trouveroient des dispositions favorables dans les peuples. *

Du Luthéranisme en Dannemarck.

Les Danois, après avoir chassé Christierne II, élurent pour Roi Frideric, Duc de Holstein. Christierne revint en Dannemarck, où il fut fait prisonnier par Frideric, & renfermé à Callembourg.

* Puffendorf, Hist. Succ. Bazius, Hist. Eccles. Succ. Révolution de Suede, de Vertot, t. 1.

Frideric eut pour ſucceſſeur ſon fils Chriſtierne III ; qui trouva des grandes oppoſitions au commencement de ſon regne ; à cauſe que Chriſtophe, Comte d'Oldenbourg, & la Ville de Lubek, vouloient rétablir Chriſtierne II dans ſon Royaume : mais quoique pluſieurs Provinces fuſſent déjà rendues, il ſurmonta tous ces obſtacles par le ſecours de Guſtave, Roi de Suede, & ſe rendit maître de Copenhague en 1536 ; & parce que les Evêques lui avoient été fort contraires, ils furent exclus de l'accommodement général, & dépoſés de leurs charges. Le Roi ſe fit couronner par un Miniſtre Proteſtant que Luther lui avoit envoyé. Ce nouvel Apôtre voulut faire le Pape en Dannemarc : au lieu de ſept Evêques qui étoient dans le Royaume, il ordonna ſept Intendans pour remplir à l'avenir la fonction des Evêques, & pour faire exécuter les réglemens qui concernoient l'ordre Eccléſiaſtique : on fit la même choſe dans le Royaume de Norvege. Tel fut l'établiſſement du Luthéraniſme en Dannemarc. *

Du Luthéraniſme en Pologne, en Hongrie, & en Tranſylvanie.

Dès l'an 1520, un Luthérien avoit paſſé à Dantzik pour y établir le Luthéraniſme : il n'exerça d'abord ſon Apoſtolat qu'avec précaution, & n'enſeignoit que dans les maiſons particulieres. L'année ſuivante un Religieux de l'Ordre de Saint François prêcha beaucoup plus ouvertement contre l'Egliſe Romaine, & perſuada beaucoup de monde. Ces nouveaux proſélytes chaſſerent les Catholiques des charges & des places qu'ils occupoient, & remplirent la Ville de troubles. Les Catholiques, dépouillés de leurs emplois, porterent leurs plaintes à Sigiſmond I, qui vint à Dantzik, chaſſa les Magiſtrats intrus, punit ſévérement les ſéditieux, & ôta aux Evangéliques, ou Luthériens, la liberté de s'aſſembler.

Cependant les Luthériens répandoient ſecretement leur doctrine dans la Pologne ; ils y faiſoient des proſélytes, & ils n'attendoient qu'un tems favorable pour éclater.

Ce tems arriva ſous Sigiſmond Auguſte, fils de Sigiſmond I ; ce Prince, avec des qualités brillantes, étoit foible, voluptueux, ſans caractere, devint follement épris de Radzevil : il voulut l'épouſer & la déclarer Reine ; il eut beſoin du

* Puffendorf. Introd. à l'Hiſt. Univerſelle, l. 3. c. 2.

consentement des Palatins, & de celui du Sénat, il eut des égards & des condescendances pour la Noblesse.

Parmi les Seigneurs & les Palatins, plusieurs avoient adopté les opinions de Luther, ils firent profession publique de la Réforme, elle s'établit à Dantzik, dans la Livonie, & dans les domaines de plusieurs Palatins.

Bientôt la Pologne devint un asyle pour tous ceux qui professoient les sentimens des prétendus Réformateurs; Blandrat, Lelie Socin, Okien, Gentilis, & beaucoup d'autres qui avoient renouvellé l'Arianisme, se réfugièrent en Pologne. Ces nouveaux venus attirerent bientôt l'attention & formerent un parti, qui alarma également les Catholiques & les Protestans.

La Pologne étoit remplie, de toutes les Sectes qui déchiroient le Christianisme, qui se faisoient toutes une guerre cruelle, mais qui se réunissoient contre les Catholiques, & qui formoient un parti assez puissant pour forcer les Catholiques à leur accorder à tous la liberté de conscience; & sous plusieurs Rois, en vertu des *Pacta conventa*, il étoit permis aux Polonois d'être Hussites, Luthériens, Sacramentaires, Calvinistes, Anabaptistes, Ariens, Pinczoniens, Unitaires, Antitrinitaires, Trithéites, & Sociniens: tel fut l'effet que la Réforme produisit en Pologne.

Les Sociniens ont été bannis, les autres Sectaires jouissent de la tolérance. *

Le Luthéranisme s'introduisit aussi en Hongrie à l'occasion des guerres de Ferdinand & de Jean de Sepus, qui se disputoient ce Royaume; il s'y établit principalement, lorsque Lazare Simenda y étant venu avec ses troupes, prit plusieurs villes dans lesquelles il mit des Ministres Luthériens, & dont il chassa les Catholiques; ils s'unirent quelquefois aux Turcs qui les soutinrent contre les Empereurs, & ils y ont obtenu le libre exercice de la Confession d'Ausbourg.

Dans la Transylvanie, le Luthéranisme & la Religion Catholique furent alternativement la Religion dominante: celle-ci y fut presqu'abolie sous Gabriel Battori, & elle n'a commencé à s'y établir que depuis que l'Empereur Léopold s'en est rendu le maître.

Le Luthéranisme s'établit aussi en Courlande, où il s'est maintenu, & fait la Religion Nationale.

* Hist. du Socianisme, premiere partie.

Du Luthérianiſme en France, & dans les autres Etats de l'Europe.

La Faculté de Théologie condamna les erreurs de Luther, preſqu'à leur naiſſance. Cette cenſure ſolide, équitable & ſavante, n'arrêta pas la curioſité : on voulut connoître les ſentimens d'un homme qui avoit partagé l'Allemagne en deux factions, & qui luttoit contre les Papes & contre la puiſſance Impériale. On lut ſes ouvrages, & il eut des approbateurs ; car il eſt impoſſible qu'un homme qui attaque des abus, ne trouve pas des approbateurs.

Quelques Eccléſiaſtiques attachés à l'Evêque de Meaux, avoient adopté quelques unes des opinions de Luther ; ils en firent part à quelques perſonnes ſimples & ignorantes, mais capables de s'échauffer & de communiquer leur enthouſiaſme ; tel fut Jean le Clerc, Cardeur de laine à Meaux, qui fut établi Miniſtre du petit Conventicule qui avoit adopté les opinions Luthériennes. Cet homme, d'un caractere violent, prêcha bientôt publiquement, & publia que le Pape étoit l'Ante-Chriſt : on arrêta Jean le Clerc, il fut marqué & banni du Royaume, il ſe retira à Metz, ou devenu furieux, il entra dans les Egliſes, & briſa les images : on lui fit ſon procès, & il fut brûlé comme un ſacrilége.

Les Théologiens qui avoient inſtruit le Clerc, ſortirent de Meaux, & quelques-uns devinrent Miniſtres chez les Réformés.

Un Gentilhomme d'Artois prit une voie plus sûre pour répandre les erreurs de Luther : il traduiſit ſes ouvrages. Les erreurs Luthériennes ſe répandoient donc principalement parmi les perſonnes qui liſoient, & les Luthériens furent d'abord traités avec beaucoup de ménagement ſous François I. Ce Prince, ami des Lettres, & protecteur des gens de Lettres, uſa d'abord de beaucoup d'indulgence envers ceux qui ſuivoient les opinions de Luther ; mais enfin le Clergé, effrayé du progrès de ces opinions en France, obtint du Roi des Edits très-ſevères contre ceux qui ſeroient convaincus de Luthéraniſme : & tandis que François I défendoit les Proteſtans d'Allemagne contre Charles-Quint, il faiſoit brûler en France les Sectateurs de Luther.

La rigueur des châtimens n'arrêta pas le progrès de l'er-

teur, les disciples de Luther & de Zuingle se répandirent en France: Calvin adopta leurs principes & forma une Secte nouvelle qui étouffa le Luthéranisme en France : voyez l'art. CALVINISME.

Le Luthéranisme fit des progrès bien plus rapides & bien plus étendus dans les Pays Bas, où il y avoit une Inquisition, plus d'abus, & beaucoup moins de lumiere qu'en France : on y fit mourir un grand nombre de Luthériens : ces rigueurs & l'Inquisition causerent la révolution qui enleva les Provinces Unies à l'Espagne. Les Sectateurs de Zuingle & de Calvin pénétrerent dans les Pays Bas, comme les Luthériens, & devinrent la Secte dominante. Voyez l'article HOLLANDE.

En Angleterre, Henri VIII écrivit contre Luther, & traita rigoureusement ceux qui adoptoient les erreurs de ce Réformateur & celles des Sacramentaires : il disputoit contre eux, & les faisoit brûler, lorsqu'il ne les convertissoit pas.

Edouard VI les tolera, & même les favorisa : la Reine Marie qui succéda à Edouard, les fit brûler : Elizabeth qui succéda à Marie persécuta les Catholiques, & établit dans son Royaume la Religion Protestante, qui avoit déja gagné toute l'Ecosse. Voyez l'art. ANGLICANE.

L'Italie, l'Espagne & le Portugal, ne furent point à l'abri des erreurs de Luther, mais les Luthériens n'y firent jamais un parti considérable.

Du Système Théologique de Luther.

C'est le nom que je donne à la collection des erreurs de Luther.

Ce Théologien attaqua d'abord l'abus des Indulgences, & ensuite les Indulgences mêmes. Pour les combattre, il examina la nature & l'étendue du pouvoir que l'Eglise a, par rapport à la rémission des péchés ; il prétendit que le pouvoir de délier, n'étoit point différent de celui de lier, fondé sur les paroles mêmes de Jesus-Christ, *ce que vous délierez sera délié*. Pouvoir qui ne pouvoit, selon Luther, s'étendre qu'à imposer aux Fideles des liens par les Canons, à les absoudre des peines qu'ils ont encourues en les violant, ou à les en dispenser, & non pas à les absoudre de tous les péchés qu'ils ont commis : car lorsqu'un homme péche, ce n'est

point l'Eglise qui le lie, ou qui le rend coupable, c'est la Justice Divine.

De-là, Luther conclut que Dieu seul remet les péchés, & que les Ministres des Sacremens ne faisoient que déclarer qu'ils étoient remis.

Luther ne conclut pas de-là que l'Absolution & la Confession fussent inutiles; il vouloit conserver la Confession, comme un moyen propre à exciter en nous les dispositions auxquelles la rémission des péchés est attachée. *

Si l'Absolution Sacramentelle ne justifie pas, quel est donc le principe de notre justification?

Il trouve dans l'Ecriture, que c'étoit par J. C. que tous les hommes avoient été rachetés, & de plus que c'étoit par la foi en J. C. que nous étions sauvés; il conclut de là que c'étoit par la foi, que les mérites de J. C. nous étoient appliqués.

Mais, quelle est cette foi par laquelle les mérites de J. C. nous sont appliqués. Ce n'est pas seulement la persuasion ou la croyance des mérites de la Religion, ou comme il le dit lui-même, la foi infuse, parce qu'elle peut subsister avec le péché mortel.

La foi qui nous justifie, est un acte par lequel nous croyons que J. C. est mort pour nous.

Luther conçoit donc la satisfaction & les mérites de la mort de J. C., comme un trésor immense de grace & de justice, préparé pour tous les hommes en général, & dont les Fideles déterminent l'application en formant un acte de foi, par lequel chaque Fidele dit, je crois que J. C. est mort pour moi.

Voilà le principe fondamental, ou plutôt toute la doctrine de Luther sur la Justification.

Comme la satisfaction seule de J. C. est le principe justifiant, & qu'il nous est appliqué par l'acte de foi, par lequel le Fidele dit, je crois que J. C. est mort pour moi; il est clair que les actions & les œuvres de charité, de pénitence, &c. sont inutiles pour la justification des Chrétiens. Luther croit pourtant, que lorsque par cet acte de Foi, le Fidele s'est appliqué réellement les mérites de J. C., il fait des bonnes œuvres; mais il n'est pas moins évident, que dans son système, ces bonnes œuvres sont absolument inutiles pour nous rendre

* Op. Luth. t. 2. Conc. de Indulgentiis, fol. 30, 31.

agréables à Dieu, & pour mériter à ses yeux, quoiqu'elles soient faites avec la grace.

Je dis que voilà le vrai système de Luther, tel qu'il l'enseigne expressément. »

De-là, Luther concluoit que chaque Fidele devoit croire fermement qu'il étoit sauvé, & que l'homme ne pouvoit faire de mauvaises actions, lorsqu'il avoit été justifié par la Foi. Ces conséquences entraînerent Luther dans mille absurdités, & dans mille contradictions que M. Bossuet a relevées admirablement. †

Voilà le vrai système, la vraie doctrine de Luther, dans ses disputes ou dans ses commentaires, il adoucit ses principes sur l'inutilité des bonnes œuvres : c'est une contradiction ; & tout ce que M. Basnage a dit à ce sujet ne prouve rien de plus. §

De ces principes, Luther conclut que les Sacremens ne produisoient, ni la grace, ni la justification ; & qu'ils n'étoient que des signes destinés à exciter notre foi, & à nous faire produire cet acte par lequel le Fidele dit : *Je crois que Jesus-Christ est mort pour moi.*

Ce fut encore par une suite de ces principes, que Luther retrancha du nombre des Sacremens, tous ceux qu'il ne jugea pas propres à exciter la foi ; il ne conserva que le Baptême & l'Eucharistie.

Ces principes de Luther sur la justification, n'étoient point contraires au sentiment de Luther sur les forces morales de l'homme, qu'il croyoit nécessité dans toutes ses actions. Luther fondoit cette impuissance de l'homme sur la corruption de sa nature, & sur la certitude de la prescience divine qui seroit anéantie, si l'homme étoit libre.

De cette impuissance de l'homme, Luther conclut que Dieu faisoit tout dans l'homme, que le péché étoit son ouvrage, aussi bien que la vertu ; que les préceptes de Dieu étoient impossibles aux justes, lorsqu'ils ne les accomplissoient pas, & que les seuls prédestinés avoient la grace.

Luther attaqua de plus tout ce qu'il put attaquer dans les dogmes & dans la discipline de l'Eglise Catholique ; il com-

* Luth. Opt. tom. 1. Disp. de Fide, Justific. de Operibus.

† Hist. des Variat. l. 1.

§ Hist. des Eglises Réformées.

battroit le dogme de la tranſſubſtantiation ; l'infaillibilité de l'Egliſe, l'autorité du Pape, renouvella les erreurs de Wiclef & de Jean Hus ſur la nature de l'Egliſe, ſur les vœux, ſur la priere pour les morts.

Toutes ces erreurs ſont expoſées dans la Bulle de Léon X, & dans les articles condamnés par la Sorbonne.

Nous avons réfuté les erreurs de Luther ſur la Hiérarchie dans l'article d'Aerius ; ſur les vœux & ſur le célibat, dans l'article Vigilance ; ſes erreurs ſur l'Egliſe dans l'article Donatiſtes ; ſes erreurs ſur la tranſſubſtantiation dans l'article Berenger, l'uſage de la Communion ſous les deux eſpeces dans l'article Huſſites, ſon erreur ſur le Pape à l'article Grecs. Il nous reſte à parler de ſon ſentiment ſur la Juſtification, ſur les Indulgences, ſur les Sacremens.

De la Juſtification.

Il n'y a peut-être point de matiere ſur laquelle on ait plus écrit depuis Luther : nous avons expoſé comment Luther fut conduit à ſon ſentiment ſur la Juſtification ; nous nous contenterons de rapporter ici ce que M. Boſſuet en dit dans ſon expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique.

« Nous croyons premiérement, que nos péchés nous ſont » remis gratuitement par la miſéricorde divine, ce ſont les » propres termes du Concile de Trente, qui ajoute que nous » ſommes dits juſtifiés gratuitement, parce qu'aucune de ces » choſes qui précédent la Juſtification, ſoit la foi, ſoit les » œuvres, ne peuvent mériter cette grace. (*Conc. Trid. Seſſ.* » 6. c. 9. v. 2.)

» Comme l'Ecriture nous explique la rémiſſion des péchés » tantôt en diſant que Dieu les couvre, & tantôt en diſant » qu'il les ôte & qu'il les efface par la grace du S. Eſprit, » qui nous fait nouvelles créatures ; nous croyons qu'il faut » joindre enſemble ces expreſſions, pour former l'idée par- » faite de la juſtification du pécheur, c'eſt pourquoi nous » croyons que nos péchés, non-ſeulement ſont couverts, » mais qu'ils ſont entiérement effacés par le ſang de Jeſus- » Chriſt, & par la grace qui nous régénere : ce qui, loin » d'obſcurcir ou de diminuer l'idée qu'on doit avoir du » mérite de ce ſang, l'augmente au contraire, & la re- » leve.

» Ainſi la Juſtice de J. C. eſt, non-ſeulement imputée ;

» mais actuellement communiquée à ſes Fideles, par l'opé-
» ration du S. Eſprit ; enſorte que, non-ſeulement ils ſont
» réputés, mais faits juſtes par ſa grace.

» Si la juſtice qui eſt en nous, n'etoit juſtice qu'aux yeux
» des hommes, ce ne ſeroit pas l'ouvrage du S. Eſprit :
» elle eſt donc juſtice même devant Dieu, puiſque c'eſt
» Dieu qui la fait en nous, en répandant la charité dans nos
» cœurs.

» Toutes-fois il n'eſt que trop certain, que la chair con-
» voite contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair, & que
» nous manquons tous en beaucoup de choſes ; ainſi, quoique
» notre juſtice ſoit véritable par l'infuſion de la charité, elle
» n'eſt point juſtice parfaite, à cauſe du combat de la con-
» voitiſe : ſi bien que le gémiſſement continuel d'une ame ré-
» pentante de ſes fautes, fait le devoir le plus néceſſaire de
» la juſtice chrétienne, ce qui nous oblige de confeſſer hum-
» blement avec S. Auguſtin, que notre juſtice en cette vie
» conſiſte plutôt dans la rémiſſion des péchés, que dans la
» perfection des vertus.

» Sur le mérite des œuvres, l'Egliſe Catholique enſeigne,
» que la vie éternelle doit être propoſée aux enfans de Dieu,
» & comme une grace qui leur eſt miſéricordieuſement pro-
» miſe par le moyen de notre Seigneur J. C., & comme
» une récompenſe qui eſt fidelement rendue à leurs bonnes
» œuvres & à leurs mérites, en vertu de cette promeſſe,
» ce ſont les propres termes du Concile de Trente. (Seſſ.
» 6. c. 6.)

» Mais, de peur que l'orgueil humain ne ſoit flatté par
» l'opinion du mérite préſomptueux, ce même Concile enſei-
» gne que tout le prix & la valeur des œuvres chrétiennes,
» provient de la grace ſanctifiante qui nous eſt donnée gra-
» tuitement au nom de Jeſus-Chriſt ; & que c'eſt un ef-
» fet de l'influence continuelle de ce divin Chef ſur ſes mem-
» bres.

» Véritablement les préceptes, les promeſſes, les menaces,
» & les reproches de l'Evangile, font aſſez voir qu'il faut
» que nous opérions notre ſalut par le mouvement de nos vo-
» lontés avec la grace de Dieu qui nous aide : mais c'eſt un
» premier principe, que le libre arbitre ne peut rien faire
» qui conduiſe à la félicité éternelle, qu'autant qu'il eſt mu
» & élevé par le S. Eſprit.

» Ainſi l'Egliſe ſachant que c'eſt ce divin Eſprit qui fait en

» nous, par sa grace, tout ce que nous faisons de bien ; elle » doit croire que les bonnes œuvres des Fideles sont très- » agréables à Dieu, & de grande considération devant lui, » & c'est justement qu'elle se sert du mot de mérite, avec » toute l'antiquité chrétienne, principalement pour signifier » la valeur, le prix & la dignité de ces œuvres que nous » faisons par la grace. Mais comme toute leur sainteté vient » de Dieu qui les fait en nous ; la même Eglise a reçu dans » le Concile de Trente, comme doctrine de Foi Catholique, » cette parole de S. Augustin, que Dieu couronne ses dons » en couronnant le mérite de ses serviteurs.

» Nous prions ceux qui aiment la vérité, de vouloir bien » lire un peu au long les paroles de ce Concile, afin qu'ils » se désabusent une fois des mauvaises impressions qu'on leur » donne de notre doctrine. » *Encore que nous voyions*, disent les Peres de ce Concile, *que les saintes Ecritures estiment tant les bonnes œuvres, que J. C. nous promet lui-même qu'un verre d'eau donné à un pauvre, ne sera pas privé de sa récompense, & que l'Apôtre témoigne qu'un moment de peine légere soufferte en ce monde, produira un poids éternel de gloire : toutes fois à Dieu ne plaise que le Chrétien se fie & se glorifie en lui-même, & non en Notre Seigneur, dont la bonté est si grande envers tous les hommes, qu'il veut que les dons qu'il leur fait, soient leurs mérites.* (Sess. 6. c. 16. Sess. 14. c. 8.)

Des Indulgences.

Il est certain : 1°. qu'il y a des peines que les justes expient après cette vie.

2°. Que les Fideles prient pour que ces peines soient remises, & que Dieu écoute leurs prieres ; que les aumônes, les mortifications des vivans sont utiles au soulagement des ames qui sont dans le Purgatoire.

3°. Il est certain que les justes de tous les siecles sont, avec l'Eglise visible, une société unie par les liens d'une charité parfaite, & dont J. C. est le Chef : qu'il y a dans cette société un trésor infini de mérites capables de satisfaire la justice divine.

4°. Ces mérites peuvent obtenir pour ceux auxquels ils sont appliqués, le relâchement des peines qu'ils sont obligés de payer dans l'autre vie. C'est un point qu'il n'est pas possible de contester ;

conteſter : on en trouve la preuve dans la peine que Saint Paul remit à l'inceſtueux de Corinthe ; dans l'uſage de l'ancienne Egliſe, dans laquelle on prioit les Fideles d'accorder aux Chrétiens des Indulgences qui puſſent les aider auprès de Dieu.

5°. Toute la queſtion des Indulgences ſe réduit donc à ſavoir ſi l'Egliſe a le pouvoir d'appliquer ces mérites pour exempter les Fideles des peines qu'ils ont encourues, & qu'ils ſeroient obligés de ſubir dans le Purgatoire.

6°. L'Egliſe a le pouvoir d'abſoudre des péchés ; tout ce qu'elle délie ſur la terre, eſt délié dans le ciel : elle a donc le pouvoir d'employer tout ce qui peut délier des peines de l'autre vie ; & comme l'application des mérites de J. C. & des juſtes, eſt un moyen de remettre les peines du Purgatoire, il eſt clair que l'Egliſe a le pouvoir d'accorder des Indulgences.

On peut voir dans tous les auteurs qui ont traité des Indulgences, que l'Egliſe a dans tous les tems accordé des Indulgences. Le Concile de Trente ne propoſe autre choſe à croire ſur les Indulgences, ſinon que la puiſſance de les accorder a été donnée à l'Egliſe par J. C., & que l'uſage en eſt ſalutaire ; à quoi ce Concile ajoute qu'il doit être retenu avec modération toutefois, de peur que la diſcipline Eccléſiaſtique ne ſoit énervée par une exceſſive facilité. (Conc. Trid. conun. Seſſ. 25. de Indulg.)

Des Sacremens.

Les erreurs de Luther ſur les Sacremens ont en général trois objets : la nature des Sacremens, leur nombre, & leurs Miniſtres.

De la nature des Sacremens.

Sur la nature des Sacremens, Luther & tous ceux qui ſuivent la Confeſſion d'Ausbourg, prétendent que l'efficacité des Sacremens dépend de la foi de celui qui les reçoit ; qu'ils n'ont été inſtitués que pour nourrir la foi, & qu'ils ne donnent point la grace à ceux qui n'y mettent point d'obſtacle.

Cette erreur de Luther eſt une ſuite de ſes principes ſur la juſtification : car ſi l'homme n'eſt juſtifié, que parce qu'il

croit que les mérites de J. C. lui ſont appliqués ; les Sacremens ne ſont que des ſignes deſtinés à exciter notre foi, & ne produiſent par eux-mêmes, ni la grace, ni la juſtification.

Ce qui ſanctifie l'homme, étant un don du S. Eſprit ; n'eſt-il pas poſſible que Dieu ait fait une loi de n'accorder cette grace, ce don du S. Eſprit, qu'à ceux ſur leſquels on opéreroit les ſignes que l'on appelle Sacremens, pourvu que ceux auxquels on appliqueroit ces ſignes, ne fuſſent pas dans certaines diſpoſitions contraires au don du S. Eſprit : cette ſuppoſition n'a rien qui déroge à la puiſſance ou à la ſageſſe de Dieu.

Dans cette ſuppoſition, il eſt certain que ce ſeroit à l'application du ſigne, que la grace ſanctifiante ſeroit attachée, & que par conſéquent, ce ſigne produiroit par lui-même la grace ſanctifiante. Laiſſons aux Ecoles à examiner s'ils la produiſent phyſiquement ou moralement, il eſt certain que dans la ſuppoſition que nous avons faite, la grace ſeroit donnée toutes les fois que le ſigne ſeroit appliqué, que par conſéquent la grace ſanctifiante ſeroit attachée à ce ſigne, comme l'effet à ſa cauſe, au moins occaſionnelle.

Il ne faut pas croire que l'Egliſe enſeigne pour cela que les diſpoſitions ſont inutiles dans la réception des Sacremens : elle prétend ſeulement que les diſpoſitions ſont des conditions néceſſaires pour recevoir la grace, & qu'elle n'eſt pas attachée à ces conditions : c'eſt ainſi que pour voir, c'eſt une condition néceſſaire d'avoir des yeux ; mais quoiqu'on ait des yeux, on ne voit point dans les ténébres, il faut de la lumiere qui eſt la vraie cauſe qui nous fait voir.

On n'entend rien autre choſe, lorſqu'on dit que les Sacremens produiſent la grace *ex opere operato*, & non pas *ex opere operantis*.

Cette doctrine eſt la doctrine de l'antiquité Chrétienne, qui a toujours attribué aux Sacremens une vraie efficace, une vertu productrice de la ſanctification : il faudroit n'avoir jamais lû les Peres pour les conteſter.

Les Catholiques croient que deux des Sacremens produiſent dans l'ame une marque ineffaçable, qu'on nomme caractere : eſt-il impoſſible que Dieu ait établi une loi, par laquelle un Sacrement étant conféré à un homme, il produit dans l'ame de cet homme une certaine diſpoſition fixe & permanente ? c'eſt ce que toute l'antiquité ſuppoſe que le Baptê-

me ; la Confirmation, & l'Ordre produisent.

Les disputes des Théologiens sur la nature de ce caractere, n'en rend pas l'existence douteuse, comme Frapaolo tâche de l'insinuer : j'aimerois autant qu'on mît en doute l'existence d'un phénomene reconnu par tout le monde, parce que les Physiciens ne s'accordent pas sur la maniere de l'expliquer. Cette méthode, pour le dire en passant, est presque toujours employée par Frapaolo, non qu'il n'en sentît la foiblesse & l'injustice, mais il savoit qu'elle plairoit à tous les lecteurs superficiels.

Du nombre des Sacremens.

La Confession d'Ausbourg ne reconnoît que trois Sacremens, le Baptême, la Cene, & la Pénitence.

L'Eglise Catholique reconnoissoit sept Sacremens, lorsque Luther parut ; toutes les Eglises Schismatiques séparées de l'Eglise Romaine depuis les Ariens, jusqu'à nos jours, ont conservé le même nombre de Sacremens ; nous l'avons fait voir dans l'article Eutychiens, Nestoriens, Grecs, Arméniens, Jacobites, Cophtes, Abyssins. La doctrine de l'Eglise Catholique sur les Sacremens, n'a donc pas été introduite par les Papes, comme les ennemis de l'Eglise le prétendent.

Du Ministre des Sacremens.

Luther & tous les Réformés ont prétendu que tous les Fideles étoient Ministres des Sacremens. Nous n'entrerons point dans l'examen de tous les Sophismes qu'ils font pour établir ce sentiment : nous demanderons seulement, s'il est impossible que Dieu n'ait attaché la grace aux signes qui font la partie visible du Sacrement, qu'autant que ces signes seront appliqués par un certain ordre d'hommes, & dans certaines circonstances ; si cela n'est pas impossible, ce n'est pas une absurdité dans la doctrine de l'Eglise Catholique, que tous les Fideles ne soient pas les Ministres des Sacremens : l'Eglise Catholique appuie son sentiment, par rapport aux Ministres des Sacremens, sur toute l'antiquité Ecclésiastique.

Luther a prétendu, non-seulement que tout Fidele étoit Ministre légitime de tous les Sacremens, mais encore que les

Sacremens adminiſtrés en boufonnant, & par dériſion, n'étoient pas moins de vrais Sacremens, que ceux qui s'adminiſtrent ſérieuſement dans les Temples : c'eſt encore une conſéquence qui ſuit du principe de Luther ſur la Juſtification & qui eſt une abſurdité.

Le ſigne, ou la partie ſenſible du Sacrement, ne produit la grace, que parce que Dieu a fait une loi de l'attacher à ce ſigne inſtitué par Jeſus-Chriſt ; ce ſigne ne produit donc la grace, qu'autant qu'il eſt le ſigne inſtitué par J. C., pour produire la grace dans l'Egliſe Chrétienne : il faut donc que ce Sacrement ſoit en effet adminiſtré dans des circonſtances où il ſoit cenſé un Rit ou un ſacrement de l'Egliſe Chrétienne.

Du Sacrifice de la Meſſe.

L'abolition de la Meſſe fut un des premiers objets de Luther : nous ne parlerons point ici des changemens qu'il fit dans la Meſſe ; nous ne parlerons que de l'abolition des Meſſes privées qu'il condamna, en ſuppoſant que les Catholiques leur attribuoient la vertu de remettre les péchés, ſans qu'il fût néceſſaire d'y apporter, ni la foi, ni aucun bon mouvement. Nous ne croyons pas pouvoir mieux réfuter cette erreur, qu'en expoſant la foi de l'Egliſe catholique ſur ce ſujet : nous tirerons cette expoſition de M. Boſſuet.

« Etant convaincus que les paroles toutes-puiſſantes du » Fils de Dieu opérent tout ce qu'elles énoncent, nous » croyons avec raiſon qu'elles eurent leur effet dans la Cene, » auſſi-tôt qu'elles furent prononcées ; & par une ſuite né» ceſſaire, nous reconnoiſſons la préſence réelle du corps » avant la manducation.

» Ces choſes étant ſuppoſées, le ſacrifice que nous recon» noiſſons dans l'Euchariſtie, n'a plus aucune difficulté par» ticuliere.

» Nous avons remarqué deux actions dans ce Myſtere, qui » ne laiſſent pas d'être diſtinctes, quoique l'une ſe rapporte à » l'autre ; la premiere, eſt la conſécration, par laquelle le » pain & le vin ſont changés au Corps & au Sang ; & la » ſeconde, eſt la manducation, par laquelle on y parti» cipe.

» Dans la conſécration, le Corps & le Sang ſont myſtique» ment ſéparés, parce que J. C. a dit ſéparément, *ceci eſt mon*

» *Corps ; ceci eſt mon Sang* ; ce qui enferme une vive » & efficace repréſentation de la mort violente qu'il a ſouf- » ferte.

» Ainſi le Fils de Dieu eſt mis ſur la ſainte Table, en vertu » de ces paroles revêtu de ſignes qui repréſentent ſa mort ; » c'eſt ce qu'opére la conſécration, & cette action reli- » gieuſe porte avec ſoi la reconnoiſſance de la ſouveraineté » de Dieu en tant que J. C. préſent, y renouvelle & per- » pétue en quelque ſorte la mémoire de ſon obéiſſance juſ- » qu'à la mort de la Croix : ſi bien que rien ne lui man- » que pour être un véritable ſacrifice.

» On ne peut douter que cette action, comme diſtincte de » la manducation, ne ſoit d'elle-même agréable à Dieu ; » & ne l'oblige à nous regarder d'un œil plus propice, » parce qu'elle lui remet devant les yeux ſon Fils même » ſous les ſignes de cette mort par laquelle il a été ap- » paiſé.

» Tous les Chrétiens confeſſeront que la ſeule préſence » de J. C. eſt une maniere d'intéreſſer très-puiſſante devant » Dieu, pour tout le genre-humain, ſelon ce que l'Apôtre » dit, que J. C. ſe préſente & paroît pour nous devant la » face de Dieu : ainſi nous croyons que J. C. préſent ſur la » ſainte Table en cette figure de mort, intercéde pour nous, » & repréſente continuellement à ſon Pere la mort qu'il a » ſoufferte pour ſon Egiſe.

» C'eſt en ce ſens que nous diſons que J. C. s'offre à Dieu » pour nous dans l'Euchariſtie : c'eſt en cette maniere que » nous penſons que cette oblation fait que Dieu, nous de- » vient plus propice, & c'eſt pourquoi nous l'appellons pro- » pitiatoire.

» Lorſque nous conſidérons ce qu'opére J. C. dans ce » Myſtere, & que nous le voyons, par la Foi, préſent » actuellement ſur la ſainte Table, avec ces ſignes de mort, » nous nous uniſſons à lui en cet état ; nous le préſentons » à Dieu, comme notre unique victime, & notre unique » propitiateur par ſon Sang, proteſtans que nous n'avons rien » à offrir à Dieu que J. C. & le mérite infini de ſa mort. Nous » conſacrons toutes nos prieres par cette divine offrande ; en » préſentant J. C. à Dieu, nous apprenons en même-tems à » nous offrir à la Majeſté Divine, en lui & par lui, comme » des Hoſties vivantes.

» Tel eſt le ſacrifice des Chrétiens, infiniment différent de

» celui qui se pratiquoit dans la Loi ; sacrifice spirituel ; » & digne de la nouvelle alliance, où la Victime présente » n'est apperçue que par la Foi, où le glaive est la parole qui » sépare mystiquement le Corps & le Sang, où ce Sang, par » conséquent, n'est répandu qu'en Mystere, & où la mort » n'intervient que par représentation : sacrifice néanmoins » très-véritable, en ce que J. C. y est véritablement contenu » & présenté à Dieu sous cette figure de mort ; mais sacrifice » de commémoration, qui, bien loin de nous détacher com- » me on nous l'objecte, du sacrifice de la Croix, nous y at- » tache par toutes ces circonstances, puisque non-seulement » il s'y rapporte tout entier, mais qu'en effet il n'est & ne » subsiste que par ce rapport, & qu'il en tire sa vertu.

» C'est la Doctrine expresse de l'Eglise Catholique dans le » Concile de Trente, qui enseigne que ce sacrifice n'est inf- » titué qu'afin de représenter celui qui *a été une fois accompli* » *en la Croix ; d'en faire durer la mémoire jusqu'à la fin des* » *siecles, & de nous en appliquer la vertu salutaire pour la* » *rémission des péchés que nous commettons tous les jours.* » Ainsi, loin de croire qu'il manque quelque chose au sacri- » fice de la Croix, l'Eglise au contraire le croit si parfaite- » ment & si pleinement suffisant, que tout ce qui se fait en- » suite n'est plus établi que pour en célébrer la mémoire, & » pour en appliquer la vertu.

» Par-là cette même Eglise reconnoît que tout le mérite » de la rédemption du genre-humain est attaché à la mort » du Fils de Dieu ; & on doit avoir compris, par toutes les » choses qui ont été exposées, que lorsque nous disons à » Dieu dans la célébration des Divins Mysteres, *nous vous* » *présentons cette Hostie Sainte*, nous ne prétendons point » par cette oblation faire ou présenter à Dieu un nouveau » payement du prix de notre salut, mais employer auprès » de lui les mérites de J. C. présent, & le prix infini qu'il a » payé une fois pour nous en la Croix.

» Messieurs de la Religion Prétendue Réformée ne croient » point offenser J. C. en l'offrant à Dieu comme présent à » leur Foi ; & s'ils croyoient qu'il fût présent en effet, quelle » répugnance auroient-ils à l'offrir comme étant effective- » ment présent : ainsi toute la dispute devroit de bonne foi » être réduite à la seule présence. » *Bossuet, Exposition de la Doctrine Catholique, art. 14.*

Cette présence réelle est reconnue par les Luthériens, &

nous l'avons prouvée contre les Sacramentaires ; à l'art. BERENGER.

Luther, en abolissant les Messes Privées, conserva la Messe, & n'y fit que peu de changement : l'abolition de la Messe fut le fruit d'une conférence de Luther avec le Diable, qui le convainquit de la nécessité de l'abolir : cette conférence se trouve dans l'Ouvrage de Luther, sur la Messe privée.

Réflexions générales, sur la Réforme établie par Luther.

Lorsque Luther attaqua les Indulgences, il s'étoit introduit de grands abus dans l'Eglise, il étoit nécessaire de les réformer ; c'est une vérité reconnue par les Catholiques les plus zélés. Mais l'Eglise Catholique n'enseignoit point d'erreurs, & sa morale étoit pure : on a défié cent fois les Protestans de citer un dogme ou un point de discipline contraire aux vérités enseignées dans les premiers siecles, ou opposé à la pureté de la morale Evangélique.

On pouvoit donc se garantir des abus & distinguer la morale de l'Evangile, de la corruption du siecle, laquelle, il faut l'avouer, avoit étrangement infecté tous les Ordres de l'Eglise, qui cependant ne fut jamais destituée d'exemples éclatants de vertus & de sainteté.

Une infinité de personnes, plus savantes que Luther, & d'une piété éminente, souhaitoient la réforme des abus, & la demandoient ; mais elles croyoient que c'étoit à l'Eglise même à procurer cette réforme, & que la corruption même du plus grand nombre des membres de l'Eglise n'autorisoit aucun particulier à faire cette réforme.

Il n'y avoit donc aucune raison de se séparer de l'Eglise, lorsque Luther s'en sépara. La réforme que Luther établit, consistoit à détruire toute la Hiérarchie Ecclésiastique, à ouvrir les Cloîtres, & à licencier les Moines ; il enseigna des Dogmes, qui, de l'aveu de ses Sectateurs mêmes, détruisoient les principes de la morale, & sapoient tous les fondemens de la Religion naturelle & révélée : tels sont ses sentimens sur la liberté de l'Homme, & sur la Prédestination.

Le droit qu'il donnoit à chaque Chrétien d'interpréter l'Ecriture, & de juger l'Eglise, furent, si non la cause, au moins l'occasion de cette foule de Sectes fanatiques & insensées qui désolerent l'Allemagne, & qui renouvellerent les principes de Wiclef, si contraires à la Religion & à la tran-

quillité des Etats. Voyez l'article ANABAPTISTES.

Luther entreprit cette réforme ſans autorité, ſans Miſſion, ſoit ordinaire, ſoit extraordinaire; il n'avoit pas plus de droit que les Anabaptiſtes qu'il réfutoit, en leur demandant d'où ils avoient reçu leur miſſion, il n'avoit mis dans ſa réforme, ni la charité, ni la douceur, ni même la fermeté qui caractériſent un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Egliſe: ſon emportement, ſa dureté, ſa préſomption, révoltoient tous ſes Diſciples; il avoit violé ſes vœux, & il s'étoit marié ſcandaleuſement; il avoit autoriſé la polygamie dans le Landgrave de Heſſe: ſes Ecrits n'ont ni dignité, ni décence, ils ne reſpirent ni la charité, ni l'amour de la vertu; il s'abandonne avec complaiſance aux plus indécentes railleries.

Ce ne ſont point ici des déclamations; ceux qui ont lu les Ouvrages de Luther & l'Hiſtoire de ſa Réforme, même dans les Proteſtans ne m'en dédiront pas; & j'en atteſte les Proteſtans, modérés, les Lettres de Luther, ſes Sermons, ſes Ouvrages, Mélancton & Eraſme.

Il s'eſt élevé parmi les Luthériens beaucoup de diſputes du tems de Luther, & après ſa mort, les Théologiens Luthériens dreſſerent pluſieurs formules pour tâcher de ſe réunir, mais inutilement Indépendamment de ces diviſions, il s'éleva des Chefs de Sectes, qui ajouterent ou retrancherent aux principes de Luther, ou qui les modifierent; tels furent les Cryptocalviniſtes, les Synergiſtes, les Flavianiſtes, les Oſiandriſtes, les Indifférens, les Stancariſtes, les Majoriſtes, les Antinomiens, les Syncretiſtes, les Millénaires, les Origéniſtes, les Fanatiques & les Piétiſtes: nous allons en donner une notion.

Des Sectes qui ſe ſont élevées parmi les Luthériens.

1°. Le Cryptocalviniſme ou Calviniſme caché: Mélancton en fut la premiere ſource, changeant, timide, trop Philoſophe d'ailleurs, dit un Auteur Luthérien, & faiſant trop de cas des ſciences humaines; la correſpondance qu'il entretint avec Bucer & Bullinger, le diſpoſa trop avantageuſement en leur faveur: ſes Diſciples, dont il eut un très-grand nombre adopterent ſes ſentimens, & la ville de Wirtemberg fut remplie de gens qui, ſans vouloir prendre le nom de Diſciples de Calvin, profeſſoient & enſeignoient ouvertement ſa Doctrine.

La même chose eut lieu à Leipsick & dans tout l'Electorat de Saxe, pendant que les Etats de la branche Ernestine ou aînée conservèrent la Doctrine de Luther.

Enfin Auguste, Electeur de Saxe, persuadé par plusieurs Disciples de Mélancton qui trouvoient que leurs compagnons alloient trop loin, mit en œuvre des moyens très efficaces pour détruire le Calvinisme ; ces moyens furent d'emprisonner & de déposer ceux qui l'enseignoient & qui le favorisoient : quelques-uns furent fort long-tems en prison, d'autres y moururent ; mais le plus grand nombre sortit, & de prison, & du pays.

C'est M. Walch, Docteur Luthérien, qui nous apprend comment les premiers Réformateurs traitoient ceux qui ne pensoient pas comme eux. *

On n'en usa pas autrement d'abord en France envers les premiers Luthériens, quoiqu'ils attaquassent la Religion Catholique avec fureur.

2°. Les Synergistes disoient que l'homme pouvoit contribuer en quelque chose à sa conversion : Mélacton peut encore passer pour l'auteur de cette Doctrine contraire aux principes de Luther †

3°. Le Flavianisme ; erreur dans laquelle Mathias Flavius, surnommé Illyricus, tomba d'abord par précipitation & sans mauvaise intention, & dans laquelle il persévéra par entêtement : il disoit que le péché originel étoit la substance même de l'homme. Cette Doctrine, toute insoutenable qu'elle est, trouva des Sectateurs ; elle fut soutenue par les Comtes de Mansfeld. †

4°. Les Osiandrites, Disciples d'André Osiander ; il se signala parmi les Luthériens par une opinion nouvelle sur la Justification : il ne vouloit pas, comme les autres Protestans, qu'elle se fit par l'imputation de la justice de J. C. mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos ames ; il se fondoit sur ces paroles souvent répétées en Isaie & en Jérémie : *le Seigneur est votre justice.*

Selon Osiander, de même que nous vivons par la vie substantielle de Dieu, & que nous aimons par l'amour essentiel qu'il a pour lui-même, aussi nous sommes justes par la justice

* Bibl. Germ. t. 26, art. 6.
† Ibid. Hoffman, Lexicon. Hæresum.
§ Ibid.

eſſentielle qui nous eſt communiquée, à quoi il falloit ajouter la ſubſtance du Verbe incarné, qui étoit en nous par la Foi, par la parole & par les Sacremens.

Dès le tems qu'on dreſſa la Confeſſion d'Ausbourg, il avoit fait les derniers efforts pour faire embraſſer cette Doctrine par tout le Parti, & il la ſoutint avec une audace extrême à la face de Luther.

Dans l'Aſſemblée de Smalcade on fut étonné de ſa témérité; mais comme on craignoit de faire éclater de nouvelles diviſions dans le Parti, où il tenoit un rang conſidérable par ſon ſavoir, on le toléra.

Il avoit un talent tout particulier pour divertir Luther; il faiſoit le plaiſant à table, & y diſoit de bons mots, ſouvent très-profanes. Calvin dit que toutes les fois qu'il trouvoit le vin bon, il faiſoit l'éloge du vin, en lui appliquant cette parole que Dieu diſoit lui-même : *Je ſuis celui qui ſuis, ego ſum qui ſum*; ou ces autres mots : *Voici le Fils du Dieu vivant.*

Il ne fut pas plutôt en Pruſſe, qu'il mit en feu l'Univerſité de Konisberg, par ſa nouvelle doctrine ſur la Juſtification; il partagea bientôt toute la Province. *

5°. Les Indifférens, c'eſt à-dire, les Luthériens qui vouloient qu'on conſervât les pratiques de l'Egliſe Romaine.

La diſpute ſur ces pratiques fut pouſſée avec beaucoup d'aigreur; Mélancton ſoutenu des Académies de Leipſick & de Wittemberg, où il étoit tout-puiſſant, ne vouloit pas qu'on retranchât les cérémonies de l'Egliſe Romaine, il ne croyoit pas que pour un ſurplis, que pour quelques fêtes, ou pour l'ordre des leçons, il fallût ſe ſéparer de Communion.

On lui fit un crime de cette diſpoſition à la paix, & on décida dans le parti Luthérien, que les choſes abſolument indifférentes ſeroient abſolument retranchées, parce que l'uſage qu'on en faiſoit étoit contraire à la liberté de l'Egliſe, & renfermoit, diſoit-on, une eſpece de profeſſion du Papiſme. §

6°. Les Stancariſtes, Diſciples de François Stancar, né à Mantoue, & Profeſſeur Luthérien dans l'Académie Royale mort, en Pruſſe, l'an 1551.

* Hiſt. des Variat. l. 8. art. 14. Seckendord, Hiſt. de Luth. Stockmam, Bibl. German. loc. cit.

† Hiſtoire des Variations, ibid.

Osiander avoit soutenu que l'homme étoit justifié par la justice essentielle de Dieu : Stancar, en combattant Osiander, soutint au contraire que J. C. n'étoit notre médiateur qu'en tant qu'homme. *

7°. Les Majoristes, disciples de George Major, Professeur dans l'Académie de Wirtemberg en 1556.

Mélancton avoit abandonné les principes de Luther sur le libre arbitre ; il avoit accordé quelque force à la nature humaine, & avoit enseigné qu'elle concouroit dans l'ouvrage de la conversion, même dans un Infidele.

Major avoit poussé ce principe plus loin que Mélancton ; & avoit expliqué comment l'homme infidele concouroit à l'ouvrage de sa conversion. Il faut pour qu'un Infidele se convertisse, qu'il prête l'oreille à la parole de Dieu ; il faut qu'il la comprene & qu'il la reçoive, jusques-là tout est l'ouvrage de la volonté ; mais lorsque l'homme a reconnu la vérité de la Religion, il demande les lumieres du S. Esprit, & il les obtient. Major renouvelloit en partie les erreurs des Sémi-Pélagiens, & prétendoit que les bonnes œuvres étoient nécessaires pour être sauvé, ce qui est contraire à la doctrine de Luther, qui convient bien que les bonnes œuvres sont nécessaires comme preuves, ou plutôt comme effets de la conversion, mais non pas comme moyens. *

8°. Les Antinomiens, c'est-à-dire, opposés à la Loi. Voyez l'article AGRICOLA.

9°. Les Syncretistes, c'est-à-dire, Pacificateurs, dont voici l'origine.

Il s'étoit élevé une foule de Sectes parmi les nouveaux Réformateurs : pour des hommes qui prétendoient être dirigés par des lumieres extraordinaires. Cette division étoit le plus grand des embarras, & une difficulté accablante que les Catholiques leur opposoient. On chercha donc à réunir toutes ces branches de la Réforme, mais inutilement ; chaque Secte regarda les Pacificateurs comme des hommes qui trahissoient la vérité, & qui la sacrifioient lâchement à l'amour de la tranquillité. Toutes les Sectes Réformées se haissoient & se damnoient les unes les autres, comme elles haissoient & damnoient les Catholiques.

George Calixte fut un des plus zélés Promoteurs du Syn-

* Ibid.

† Stockman, Lexic.

crenisme, & il fut attaqué par ses ennemis avec un emportement extrême. *

1°. Le Huberianisme, ou la Doctrine de Huber.

Huber étoit originaire de Berne, & Professeur en Théologie à Wirtemberg, vers l'an 1592.

Luther avoit enseigné que Dieu déterminoit les hommes au mal comme au bien; ainsi Dieu seul prédestinoit l'homme au salut ou à la damnation, & tandis qu'il produisoit la justice dans un petit nombre de Fideles, il déterminoit les autres au crime & à l'impénitence.

Huber ne put s'accommoder de ces principes, il les trouva contraires à l'idée de la justice, de la bonté & de la miséricorde Divine. Il trouvoit dans l'Ecriture que Dieu veut le salut de tous les hommes; que comme tous les hommes sont morts en Adam, tous ont été vivifiés en J. C. Huber prit ces passages dans la plus grande étendue qu'on pouvoit leur donner, & enseigna non-seulement que Dieu vouloit le salut de tous les hommes, mais encore que J. C. les avoit en effet tous rachetés, & qu'il n'y en avoit point pour lequel J. C. n'eût satisfait réellement & de fait; ensorte que les hommes n'étoient damnés, que parce qu'ils tomboient de cet état de justice dans le péché par leur propre volonté, & en abusant de leur liberté.

Huber fut chassé de l'Université pour avoir enseigné cette Doctrine. †

11°. Les Origenistes, qui parurent sur la fin du dernier siecle. M. Pertersen & sa femme publierent que Dieu leur avoit révélé que les damnés & les démons mêmes seront au jour amenés, par la grandeur & la longue durée de leurs peines, à rentrer dans le devoir, & à se repentir sincérement, à demander & à recevoir grace de Dieu, tout cela en vertu de la mort & satisfaction de J. C.: ce qui distingue le sentiment des Origenistes Luthériens de celui des Sociniens sur cet objet. §

12°. Les Millenaires, qui renouvellerent l'erreur des anciens Millenaires. Voyez cet article.

13°. Les Piétistes, Secte de dévots Luthériens, qui prétendoient que le Luthéranisme a besoin d'une nouvelle réfor-

* Bibl. Stockman, loc. cit.
† Ibid.
† Bibl. Germ. t. 34, art. 1.

me : ils ſe croyoient illuminés ; ils ont renouvellé les erreurs des Millénaires, & pluſieurs autres.

M. Spener, Paſteur à Francfort, eſt l'auteur de cette Secte. Dans le tems qu'il demeuroit à Francfort ſur le Mein, en 1670, il y établit un College de piété dans ſa maiſon, d'où il le tranſporta dans une Egliſe.

Toutes ſortes de gens, hommes, femmes, étoient admis à cette aſſemblée : M Spener faiſoit un Diſcours édifiant, ſur quelque paſſage de l'Ecriture, après quoi il permettoit aux hommes qui étoient préſens, de dire leur ſentiment ſur le ſujet qu'il avoit traité.

Quelques années après (1675) M. Spener fit imprimer une Préface à la tête du recueil des Sermons de Jean Arnold : dans cette Préface il parla fortement de la décadence de la piété dans l'Egliſe Luthérienne ; il prétendit même qu'on ne pouvoit être bon Théologien, ſi l'on n'étoit exempt de péché.

M. Spener paſſa en 1686 à Leipſick, & alors ſe forma le College des amateurs de la Bible, qui établirent des aſſemblées particulieres, deſtinées à expliquer certains Livres de l'Ecriture-Sainte, de la maniere la plus propre à inſpirer la piété à leurs auditeurs. La Faculté de Théologie approuva d'abord ces aſſemblées, mais bientôt le bruit ſe répandit que ceux qui parloient dans ces aſſemblées ſe ſervoient d'expreſſions ſuſpectes, & on les déſigna, auſſi-bien que leurs partiſans, par le nom de *Piétiſtes* ; on en parla dans les Chaires, la Faculté de Théologie déſapprouva ces aſſemblées, & elles ceſſerent.

M. Chajus, Profeſſeur en Théologie à Gieſſen, forma des aſſemblées à l'imitation de M. Spener.

En 1690 M. Mayer, homme vif & plein de zele, propoſa un Formulaire d'union contre les Antiſcriptuaires, les faux Philoſophes, les Théologiens relâchés, &c.

M. Horbius & pluſieurs autres refuſerent de ſouſcrire ce Formulaire, ſur-tout, parce qu'on le propoſoit à l'inſu du Magiſtrat : ſur ces entrefaites, il recommanda le Livre de M. Poiret, ſur l'éducation des enfans, intitulé *la Prudence des Juſtes*, Livre dans lequel on prétendoit qu'il y avoit des principes fort dangereux : on ſouleva le peuple contre Horbius & contre les Piétiſtes, & Horbius fut obligé de ſortir de Hambourg.

Cependant le Piétiſme ſe répandoit en Allemagne : & à meſure qu'il s'étendoit, les points de conteſtation ſe mul-

tiplioient ; mais il paroît qu'il y avoit du mal-entendu dans toutes ces controverſes.

Il paroît certain que le Fanatiſme s'introduiſit dans les aſſemblées des Piétiſtes, qui furent compoſées d'hommes, de femmes, de tous Etats, de tout âge, parmi leſquels il y avoit des tempéramens bilieux, mélancoliques, qui produiſirent des Fanatiques & des Viſionnaires.

Les Piétiſtes en général toléroient dans leurs aſſemblées tous les différens Partis, pourvu qu'on eût de la charité, & que l'on fût bienfaiſant : ils eſtimoient beaucoup plus les fruits de la foi, (ſelon la doctrine de Luther) tels que la juſtice, la tempérance, la bienfaiſance, que la foi même.

Les points fondamentaux du Piétiſme étoient : 1°. que la parole de Dieu ne ſauroit être bien entendue ſans l'illumination du S. Eſprit, & que le S. Eſprit n'habitant pas dans l'ame d'un méchant homme, il s'enſuit qu'aucun méchant ou impie n'eſt capable d'appercevoir la lumiere divine, quand même il poſſéderoit toutes les langues & toutes les ſciences.

2°. Qu'on ne ſauroit regarder comme indifférentes, certaines choſes que le monde regarde ſur ce pied ; telles ſont la danſe, les jeux de cartes, les converſations badines, &c.

On a beaucoup écrit en Allemagne pour & contre cette Secte. Voyez *la Bibliothéque Germanique*, *t. 26*, *art. 6*, *& Stockmam*, *Lexicon Hæreſium*, au mot *Pietiſtæ*.

14°. Les Ubiquites, ou Ubiquitaires, Luthériens qui croient qu'en conſéquence de l'union hypoſtatique, l'Humanité ſe trouve avec la Divinité.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder ſur la préſence de J. C. dans l'Euchariſtie : les Sacramentaires nioient la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie ; parce qu'il étoit impoſſible qu'un même corps fût dans pluſieurs lieux à la fois.

Chytré & quelques autres Luthériens répondirent que l'Humanité de J. C. étant unie au Verbe, ſon Corps étoit par-tout avec la Divinité.

Mélancton oppoſoit aux Ubiquiſtes deux difficultés inſolubles ; l'une, que cette Doctrine confondoit les deux natures de J. C. le faiſant immenſe, non-ſeulement ſelon la Divinité, mais encore ſelon ſon Humanité, & même ſelon ſon Corps ; l'autre, qu'elle détruiſoit le Myſtere de l'Euchariſtie, à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, ſi

J. C. comme Homme n'y étoit préſent que de la même maniere dont il l'eſt dans le bois ou dans les pierres.

Nous paſſons ſous ſilence d'autres Sectes obſcures : on peut voir dans un ouvrage de M. Walch, l'Hiſtoire plus étendue de ces différentes Sectes formées dans le ſein du Luthéraniſme, & toutes produites par quelqu'un des principes de ce Réformateur. Il ne faut pas oublier, qu'indépendamment de ces petites Sectes, la Réforme de Luther produiſit l'Arianiſme & l'Anabaptiſme ; comme on peut le voir dans ces articles.

M

MACÉDONIUS, Evêque de Conſtantinople, qui nia la Divinité du S. Eſprit.

Après la mort d'Alexandre, Evêque de Conſtantinople, les défenſeurs de la Conſubſtantialité du Verbe élurent pour ſucceſſeur Paul, & les Ariens élurent Macédonius.

Conſtance chaſſa ces deux Concurrens, & plaça Euſebe de Nicomédie ſur le Siege de Conſtantinople.

Euſebe étant mort, Paul & Macédonius furent rappellés, chacun par leurs partiſans, & bientôt on vit dans Conſtantinople des intrigues, du trouble & des ſéditions.

Conſtance envoya Hermogene à Conſtantinople, pour chaſſer Paul ; le peuple s'y oppoſa, prit les armes, mit le feu au Palais, traîna Hermogene dans les rues, & l'aſſoma. L'Empereur ſe rendit à Conſtantinople, chaſſa Paul, & priva la Ville de la moitié du blé que l'on diſtribuoit aux Habitans ; il ne fit mourir perſonne, parce que le Peuple alla au-devant de lui pleurant & demandant pardon.

L'Empereur, qui attribuoit une partie du déſordre à Macédonius, ne voulut point confirmer ſon élection, & lui permit ſeulement de tenir ſes aſſemblées dans ſon Egliſe propre. Les autres Egliſes demeurerent apparemment ſous la conduite des Prêtres du Parti de Paul, qui revint à Conſtantinople peu de tems après le départ de Conſtance, qui envoya ordre au Préfet du Prétoire de le chaſſer, & de mettre Macédonius à ſa place.

Philippe, Préfet du Prétoire, fit enlever Paul, & parut dans ſon Char, ayant à côté de lui Macédonius, qu'il conduiſoit à ſon Egliſe.

Ce même Peuple, qui avoit demandé pardon à Conſtance,

courut à l'Eglise pour s'en emparer de force : les Ariens & les Catholiques vouloient s'en chasser réciproquement ; le trouble & la confusion devinrent extrêmes, les Soldats crurent que le Peuple se soulevoit, ils chargerent le Peuple, on se battit, & plus de trois mille personnes furent tuées à coups d'épées, ou étouffées. *

Après cet horrible carnage, Macédonius monta sur le trône Episcopal, s'empara bientôt de toutes les Eglises, & persécuta cruellement les Novatiens & les Catholiques.

La persécution unit tellement les Catholiques & les Novatiens, qu'ils étoient disposés à mourir les uns pour les autres : la persécution n'a gueres manqué à réunir les partis les plus ennemis contre le parti persécuteur.

Les Novatiens furent principalement l'objet du zele de Macédonius : il apprit qu'ils étoient en grand nombre dans la Paphlagonie ; il obtint de l'Empereur quatre Régimens qu'il y envoya pour les obliger à embrasser l'Arianisme. Les Novatiens, informés du projet de Macédonius, prirent les armes, vinrent au-devant des quatre Régimens, se battirent avec fureur, défirent les quatre Régimens & tuerent presque tous les Soldats.

Quelque tems après le malheur arrivé dans la Paphlagonie, Macédonius voulut transporter le corps de Constantin hors de l'Eglise des Apôtres, parce qu'elle tomboit en ruine : une partie du Peuple consentoit à cette translation, l'autre soutenoit que c'étoit une impiété, & regardoit cette translation comme un outrage fait à Constantin. Les Catholiques se joignirent à ce parti, & il devint considérable.

Macédonius n'ignoroit pas ces oppositions, mais il ne croyoit pas qu'un Evêque dût y avoir égard, & il fit transporter le corps de Constantin dans l'Eglise de S. Acace : tout le peuple accourut aussi-tôt; le concours des deux partis produisit entre les esprits une espece de choc, ils s'échaufferent, on en vint aux mains, & sur le champ la nef de l'Eglise & la galerie furent remplies de sang & de carnage.

Constance, qui étoit alors en Occident, sentit combien un homme du caractere de Macédonius étoit dangereux sur le Siege de Constantinople ; il le fit déposer, quoique Macédonius persécutât les Catholiques, que Constance vouloit détruire.

* Sozom. l. 4, c. 21. Socrat. l. 2, c. 38. Socrate dit avoir appris ce fait d'un Payfan qui s'étoit trouvé à cette affaire.

Macédonius

Macédonius, déposé par Constance, conçut une haine violente contre les Ariens, que Constance protégeoit, & contre les Catholiques qui avoient pris parti contre lui : pour se venger, il reconnut la Divinité du Verbe que les Ariens nioient, & nia la Divinité du S. Esprit que les Catholiques reconnoissoient, aussi-bien que la Divinité du Verbe.

Ainsi, avec des mœurs irréprochables, Macédonius étoit un ambitieux, un tyran, qui vouloit tout subjuguer ; un orgueilleux, qui, pour soutenir une premiere démarche dans les plus petites choses, auroit sacrifié l'Empire ; un barbare, qui persécutoit de sang froid tout ce qui ne pensoit pas comme lui, ou qui osoit lui résister ; enfin un présomptueux, qui, pour satisfaire sa vengeance & sa passion pour la célébrité, fit une hérésie, & nia la Divinité du S. Esprit.

Voici les fondemens de son opinion.

Les principes des Ariens combattent également la Divinité du Verbe, & la Divinité du S. Esprit ; mais on ne voit pas qu'ils aient combattu formellement la Divinité du S. Esprit.

Macédonius, au contraire trouva les principes des Ariens sans forces contre la Divinité de J. C. & s'en servit pour prouver que le S. Esprit n'étoit qu'une créature.

L'Eglise avoit condamné formellement les Hérétiques qui avoient attaqué la Divinité de J. C. l'Ecriture lui donne si clairement les titres & les attributs du vrai Dieu, que les difficultés, que les Ariens entassoient pour prouver que J. C. étoit une créature, avoient paru sans force à Macédonius ; il rejetta le terme de *Consubstantiel*, mais il reconnut toujours la Divinité de Jesus-Christ.

Il ne crut pas voir la Divinité du S. Esprit exprimée aussi clairement dans l'Ecriture ; il crut qu'elle lui donnoit les caracteres qui constituent la créature.

Le S. Esprit, disoit Macédonius, n'est nulle part appellé Dieu ; l'Ecriture n'oblige ni de croire en lui, ni de le prier ; le Pere & le Fils sont seuls l'objet de notre culte & de notre espérance ; quand J. C. enseigne aux hommes en quoi consiste la vie éternelle, & quels sont les moyens d'y arriver, il dit seulement que c'est de connoître son Pere, & J. C. son Fils.

Lorsque l'Ecriture parle du S. Esprit elle nous le représente comme subordonné au Pere & au Fils ; c'est par eux qu'ils existe, c'est par eux qu'il est instruit, c'est par leur autorité & par leur inspiration qu'il parle. *

* Joan. 16. Paul. ad Cor. 1, c. 2.

Il eſt le Conſolateur des Chrétiens ; il prie pour eux * ; ces fonctions peuvent-elles convenir à la Divinité ?

Enfin on ne connoît pas ce que ce ſeroit que cette troiſieme perſonne dans la ſubſtance divine ; car, ou le S. Eſprit ſeroit engendré, ou il ne le ſeroit pas ; s'il n'eſt pas engendré, en quoi differe-t-il du Pere ? & s'il eſt engendré, en quoi différe-t-il du Fils ? dira-t-on qu'il eſt engendré, ſeulement par le Fils ? alors on admet un Dieu grand Pere, & un Dieu petit Fils.

Telle eſt la Doctrine de Macédonius ſur le S. Eſprit : il ne la publia que lorſqu'il fut dépoſé, & peu de tems avant que de mourir.

Il eut des Sectateurs qu'on nomma Macédoniens ou Pneumatomaques, c'eſt-a-dire, ennemis du S. Eſprit : on les appelloit quelquefois Marathoniens, à cauſe de Marathone, Evêque de Nicomédie, ſans lequel on prétend que cette Secte auroit été bientôt éteinte à Conſtantinople. Marathone la ſoutenoit par ſes ſoins, par ſon argent, par ſes diſcours pathétiques & aſſez polis, & par un extérieur compoſé, propre à s'attirer l'eſtime du Peuple. †

Ces deux dernieres qualités ſe trouvoient auſſi dans pluſieurs des principaux de cette Secte, tels qu'Eluſe, Euſtathe, &c. Leurs mœurs étoient réglées, leur abord grave, leur vie auſtere, leurs exercices aſſez ſemblables à ceux des Moines, & l'on remarqua que le parti des Macédoniens étoit ſuivi par une partie conſidérable du Peuple de Conſtantinople & des environs, par divers monaſteres, & par les perſonnes les plus irréprochables dans les mœurs : ils avoient des partiſans dans pluſieurs Villes ; ils formerent pluſieurs Monaſteres, remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles. §

Les Macédoniens étoient principalement répandus dans la Thrace, dans l'Helleſpont, & dans la Bythinie. ¶

Après la mort de Julien, Jovien qui lui ſuccéda, & qui étoit dans la Foi de Nicée, voulut le rétablir : il rappella les Exilés ; cependant, comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, il laiſſoit une grande liberté à tout le monde pour la Religion : tous les Chefs de Sectes s'imaginerent pouvoir l'engager dans leur parti.

* Ad Rom. 8.
† Sozom. l. 4, c. 27.
§ Greg. Naz. Orat. 44. Sozom. l. 4. Rufin, l. 1, c. 25.
¶ Socrat. l. 2, c. 45, l. 5, c. 8.

Les Macédoniens formerent les premiers ce projet, & préſenterent une Requête, pour obtenir que toutes les Egliſes leur fuſſent données ; mais Jovien rejetta leur Requête.

Dans la ſuite les Macédoniens ſe réunirent aux Catholiques, parce qu'ils étoient perſécutés par les Ariens, ils ſignerent le Symbole de Nicée, ſe ſéparerent enſuite, & furent condamnés par le Concile de Conſtantinople.

Théodoſe avoit appellé à ce Concile les Evêques Macédoniens, dans l'eſpérance de les réunir à l'Egliſe ; mais ils perſévérerent dans leur erreur, quoique l'on pût faire pour les détromper. L'Empereur employa, mais inutilement, tous les moyens propres à les engager à ſe réunir avec les Catholiques, & les chaſſa de Conſtantinople : il leur défendit de s'aſſembler, & conſiſqua à l'épargne les maiſons où ils s'aſſembloient.

Les erreurs des Macédoniens ſur le S. Eſprit ont été renouvellées par les Sociniens, & adoptées par Clarke, Whiſthon, &c. Nous allons prouver contr'eux la Divinité du S. Eſprit.

De la Divinité du S. Eſprit, contre les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, Whiſthon, & les Antitrinitaires.

Nous ſuppoſons ici ce qui eſt reconnu par les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, Whiſthon, & les Antitrinitaires, c'eſt que l'Ecriture Sainte nous dit qu'il y a un Pere, un Fils, & un S. Eſprit, nous allons prouver que le S. Eſprit eſt une perſonne Divine.

S. Paul dit que le S. Eſprit lui a communiqué la connoiſſance des Myſteres, il ajoute que cet Eſprit les connoît, parce qu'il ſonde toutes les choſes, même les profondeurs de Dieu, c'eſt-à-dire, qu'il connoît les choſes les plus cachées qui ſont en Dieu.

Pour prouver que le S. Eſprit a ces connoiſſances, S. Paul emploie ce raiſonnement : *car, qui eſt-ce des hommes qui ſache les choſes de l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en lui ? de même nul ne connoît les choſes de Dieu, ſinon l'eſprit de Dieu.* *

C'eſt-à-dire, comme il n'y a que l'eſprit de l'homme qui puiſſe connoître ſes penſées, de même il n'y a que l'eſprit

* Primæ Cor. c. 2, v. 10, 11.

de Dieu ; ou Dieu même, qui puisse connoître les secrets de Dieu.

Ce raisonnement de S. Paul prouve que l'esprit de Dieu est Dieu lui-même, comme l'esprit d'un homme est cet homme même ; par conséquent, puisque le mot Dieu signifie ici l'Etre Suprême, l'esprit de Dieu est aussi l'Etre Suprême.

On objecte que S. Paul dit que l'esprit sonde, qu'il cherche les choses profondes de Dieu ; & que cette maniere de connoître ne peut convenir qu'à un être qui connoît les secrets de Dieu, parce qu'ils lui sont communiqués, ce qui ne peut convenir qu'à une créature.

Pour répondre à cette difficulté, il suffit de remarquer : 1°. que le même Apôtre s'est servi du même mot pour désigner la connoissance immédiate que Dieu a des pensées des hommes, & que S. Paul désigne pourtant là une connoissance parfaite. *

2°. S. Paul prouve que le S. Esprit sonde les choses profondes de Dieu, parce qu'il les connoît comme un homme connoît ses propres pensées, c'est-à-dire, immédiatement & par lui-même : de sorte que si l'on peut dire que l'esprit de Dieu est un être distinct de Dieu, parce qu'il sonde les choses profondes de Dieu ; on pourroit aussi dire que l'esprit de l'homme est distinct de cet homme, parce qu'il connoît ses propres pensées.

Enfin, la conception du Sauveur dans le sein de la Sainte Vierge, est une preuve incontestable de la Divinité du S. Esprit.

L'Ange dit à la Sainte Vierge, que son Fils seroit appellé le Fils du Très-Haut, & le Fils de Dieu, c'est-à-dire, le Fils de l'Etre qui existe par lui-même, & l'Ange en donne cette raison : « le S. Esprit, dit-il, surviendra en vous, & » la puissance du Très-Haut vous couvrira de son ombre : » c'est pourquoi le Saint Enfant qui naîtra de vous, sera » appellé le Fils de Dieu. » †

Il paroît par ces paroles, que Jesus est le Fils de Dieu, parce qu'il a été engendré par l'opération du S. Esprit.

Mais, si le S. Esprit n'est pas le Dieu suprême, s'il est un Etre distingué de l'Etre suprême, il s'ensuivra que J. C. n'est le Fils de Dieu, que comme les autres hommes,

* Ad Rom. 8, v. 35.
† Luc. 1, v. 35.

puiſque Dieu lui-même ne l'a pas engendré immédiatement ; & le Fils d'un Ange du premier ordre, s'il y en avoit un, ne ſeroit pas plus Fils de Dieu, que le fils d'un Artiſan, ou d'un homme ſtupide

Dieu eſt le Pere de J. C. d'une maniere toute particuliere : c'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils unique de Dieu.

Dieu eſt ſon Pere, parce qu'il l'a engendré immédiatement, par lui même, ſans l'entremiſe d'aucun Etre diſtinct de lui ; mais J. C. eſt le Fils de Dieu, parce qu'il eſt engendré par le S. Eſprit ; d'où il ſuit que le S. Eſprit n'eſt pas un Etre diſtinct de Dieu, mais qu'il eſt Dieu lui-même, ou l'Etre qui exiſte par lui-même.

L'Ecriture, dans cent autres endroits, nous parle du S. Eſprit comme du vrai Dieu ; nous trouvons dans Iſaïe, que c'eſt Dieu qui inſpire les Prophetes, & S. Paul nous dit, que c'eſt le S. Eſprit qui a inſpiré les Prophetes. *

Lorſqu'Ananie trompe les Apôtres, S. Pierre lui reproche qu'il ment au S. Eſprit ; & pour lui faire ſentir la grandeur de ſon péché, il lui dit qu'il n'a pas menti aux hommes, mais à Dieu. †

Si S. Paul parle des dons du S. Eſprit, il dit qu'il y a différentes graces du S. Eſprit, mais que c'eſt le même Dieu qui opere en tous, & qui les diſtribue. §

C'eſt donc à tort que M. Clarke aſſure que l'Ecriture ne donne pas le nom de Dieu au S. Eſprit.

Mais quand il ſeroit vrai que l'Ecriture ne donne pas au S. Eſprit le nom de Dieu : un Théologien tel que M. Clarke, pourroit-il faire de cette omiſſion un motif pour douter de la Divinité du S. Eſprit, tandis qu'il eſt évident, & qu'il reconnoît lui-même que l'Ecriture attribue au S. Eſprit des opérations qui n'appartiennent qu'à Dieu.

Mais, dit M. Clarke, le S. Eſprit eſt repréſenté dans l'Ecriture, comme ſubordonné au Pere & au Fils, comme leur envoyé.

Je réponds que les paſſages dans leſquels le S. Eſprit eſt repréſenté comme envoyé du Pere & du Fils, ne prouvent point qu'il ſoit inférieur au Pere & au Fils : ce ſont des paſſages

* Iſaïæ 6. Act. ultim. v. 25.
† Act. 5, v. 3.
§ Primæ Cor. 22, v. 4.

destinés à nous faire connoître les opérations du S. Esprit.

Ainsi, par exemple, Dieu voulant éclairer les Apôtres en répandant sur eux, le jour de la Pentecôte, les dons du S. Esprit, l'Ecriture représente cet Esprit d'une maniere allégorique sous l'idée d'un Messager que Dieu envoie pour l'instruction des hommes; & comme l'effusion des dons du S. Esprit ne devoit se faire qu'après l'Ascension de J. C., l'Ecriture nous dit que J. C. devoit monter au ciel pour envoyer ce Messager.

Tout cela n'est qu'une simple métaphore familiere aux Orientaux, pour dire que Dieu répandoit actuellement sur les hommes, les dons & les graces qui procédent du S. Esprit, ou qu'il communique par son Esprit.

On trouve dans l'Ecriture quantité de figures qui ne sont pas moins hardies que celle là; elle dit que l'Etre suprême descendit pour voir ce qui étoit arrivé; qu'il descendit sur le Mont Sinaï, qu'il descendit pour délivrer son peuple. *

On voit par là, que quand le S. Esprit est comparé à un Messager que Dieu ou J. C. envoie, cela veut dire simplement que Dieu ou J. C. répand les dons du S. Esprit.

Lorsque l'Ecriture parle de la descente du S. Esprit sur la personne de J. C. sous une forme corporelle, cela veut dire, que quand on vit cette apparition, les dons & les graces du S. Esprit furent actuellement communiquées à J. C.

Lorsque le S. Esprit descendit sur les Apôtres sous la figure de langue de feu, cela veut dire qu'ils reçurent les dons du S. Esprit à mesure que ces langues se poserent sur leurs têtes: c'est ainsi que ces métaphores deviennent aisées; & il n'en est aucune qui prouve que le S. Esprit est inférieur à Dieu.

Quand il seroit vrai qu'il y en auroit de difficiles à expliquer, quelques passages obscurs pourroient-ils former dans un esprit raisonnable une difficulté contre les passages de l'Ecriture, qui donnent au S. Esprit le nom & les attributs du vrai Dieu.

Comment se peut-il que des hommes qui se piquent de n'obéir qu'à la raison, se déterminent toujours en faveur des difficultés qui naissent de notre ignorance sur la maniere dont une chose est, contre une preuve évidente qui l'établit?

Qu'on ne nous reproche pas de donner un sens arbitraire aux passages de l'Ecriture que nous avons cités; M. Clarke

* Genes. 18, v. 21. Exod. 18. 19, &c.

n'a pû combattre ce ſens, & les Peres avant ou après Macédonius, leur ont donné le ſens que nous leur donnons.

L'Ecriture n'explique point la maniere dont le S. Eſprit procede du Pere & du Fils; mais nous ſavons qu'il ne procede pas du Pere de la même maniere dont le Fils eſt engendré par le Pere.

Perſonne n'eſt autoriſé à dire que la génération du Fils ſoit la ſeule maniere, dont le Pere & le Fils puiſſent produire; & par conſéquent l'ignorance dans laquelle nous ſommes ſur la différence qu'il y a entre la génération du Fils & la proceſſion du S. Eſprit, n'eſt pas une difficulté qu'on puiſſe nous oppoſer.

Il n'eſt pas poſſible de deſcendre dans toutes les chicanes que les Sociniens ont formées ſur les paſſages que nous avons cités, & les raiſonnemens que nous avons joints ſuffiſent pour les réfuter. Ceux qui ſouhaiteront d'entrer dans ces détails, les trouveront dans les Théologiens Catholiques & Proteſtans.

Nous dirons ſeulement que M. le Clerc reconnoît que ces paſſages ne ſe peuvent expliquer que très difficilement, ſelon l'hypothèſe Socinienne, & qu'il n'y connoiſſoit point de réponſe: car il n'en oppoſe aucune aux conſéquences que les Catholiques en tirent, & c'eſt ce qu'il ne manque jamais de faire, lorſqu'il s'agit de défendre les Sociniens.

Je ne prétends pas par cette remarque rendre M. le Clerc odieux; je voudrois ſeulement inſpirer, à ceux qui attaquent les Myſteres, un peu plus de modeſtie & de réſerve, en leur mettant ſous les yeux un le Clerc embarraſſé & ſans réplique, ſur des matieres où ils tranchent en maîtres.

Nous n'examinerons point ici les difficultés par leſquelles on prétend prouver qu'il répugne qu'il y ait en Dieu une perſonne divine diſtinguée du Pere: nous les avons examinées à l'article ANTITRINITAIRES.

MANÉS, s'appelloit originairement Cubricus, il nâquit en Perſe en 240: une femme de Cteſiphonte fort riche, l'acheta lorſqu'il n'étoit encore âgé que de ſept ans: elle le fit inſtruire avec beaucoup de ſoin, & lui laiſſa tous ſes biens en mourant.

Cubricus, poſſeſſeur d'une grande fortune, alla loger proche le Palais, & prit le nom de Manès.

Manès trouva dans les effets de ſa bienfaitrice les livres d'un nommé Scythien: il les lut, & vit que le ſpectacle des biens & des maux, dont la terre eſt le théâtre, avoit porté

Scythien à ſuppoſer que le monde eſt l'ouvrage de deux principes oppoſés, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais ; mais qui ſont tous deux éternels & indépendans. Manès adopta les principes de Scythien, traduiſit ſes livres, y fit quelques changemens, donna le ſyſtême de Scythien, comme ſon ouvrage. Nous n'expoſerons point ici ce ſyſtême, parce que nous l'expoſons à l'art. MANICHÉISME : nous dirons ſeulement, que le bon & le mauvais principe ſont la lumiere & les ténébres. Manès eu d'abord peu de diſciples.

Trois de ſes diſciples, nommés *Thomas* ; *Buddas & Hermas*, allerent prêcher ſa doctrine dans les Villes & dans les Bourgs de la Province dans laquelle Manès s'étoit retiré, après avoir quitté la capitale : bientôt formant de plus grands deſſeins, il envoya Thomas & Buddas en Egypte & dans l'Inde, & retint auprès de lui Hermas.

Pendant la Miſſion de Thomas & de Buddas, le Fils de Sapor, Roi de Perſe, tomba dangereuſement malade.

Manès, qui étoit ſavant dans la Médecine, fut appellé, ou alla lui même ſe propoſer pour traiter ce Prince : on le lui confia.

Les remedes & les ſoins de Manès furent inutiles, le fils du Roi mourut, & l'on fit arrêter Manès. *

* Nous tenons originairement l'Hiſtoire de Manichée ou de Manès d'une Piéce ancienne, qui a pour titre : *Acta Diſputationis Archelai, Epiſcopi Meſopotamiæ & Manetis Hæreſiarchæ.*

C'eſt ſous ce titre que cette Piéce a été publiée par M. Zacagni, Bibliothécaire du Vatican. Voyez *Monumenta Eccleſiæ Græcæ & Latinæ Romæ.* 1698.

M. de Valois a inſeré preſque toute cette diſpute dans ſes notes ſur Socrate : elle ſe trouve dans le troiſieme tome de Dom Cellier, ſur les Auteurs Eccléſiaſtiques, dans Fabricius, t. 2.

C'eſt ſur cette Conférence d'Archelaus que S. Epiphane a travaillé en 391, Socrate en 430, Héraclien ſur la fin du ſixieme ſiecle : elle eſt citée dans une ancienne chaîne grecque, ſur S. Jean (Voyez Zacagni, Præf. p. 11.) Fabr. ibid.

M. Beauſobre reconnoît que ces Actes ſont anciens, mais il croit que cette ancienneté ne prouve pas leur authenticité, & ne leve pas les difficultés qu'il fait contre cette Piéce.

Après avoir lu fort attentivement les raiſons de M. de Beauſobre, je n'ai pas été de ſon avis, & j'ai ſuivi les actes de la diſpute de Caſcar ; je donnerai dans une note quelques preuves de l'inſuffiſance des raiſons ſur leſquelles M. de Beauſobre rejette comme ſuppoſée l'hiſtoire de la diſpute de Caſcar.

Il étoit encore en prison, lorsque ses deux disciples Thomas & Buddas vinrent lui rendre compte de leur mission. Effrayés de l'état où ils trouverent leur maître, ils le conjurerent de penser au péril où il étoit. Manès les écouta sans agitation, calma leur inquiétude, leur fit envisager leur crainte comme une foiblesse, ranima leur courage, échauffa leur imagination, se leva, se mit en priere, & leur inspira une soumission aveugle à ses ordres, & un courage à l'épreuve des périls.

Thomas & Buddas, en rendant compte de leur mission à Manès, lui apprirent qu'ils n'avoient point rencontré de plus redoutables ennemis que les Chrétiens. Manès sentit la nécessité de se les concilier, & forma le projet d'allier ses principes avec le Christianisme : il envoya ses Disciples acheter les livres des Chrétiens, & pendant sa prison, il ajouta aux livres sacrés, ou en retrancha tout ce qui étoit favorable ou contraire à ses principes. *

* Cet article est un des grands moyens de Beausobre pour prouver la fausseté des actes de la dispute de Cascar ; nous allons examiner ses raisons.

1°. M. de Beausobre dit que S. Epiphane assure que Manès avoit eu les livres des Chrétiens avant d'être mis en prison, ce qui prouve la fausseté de l'histoire de la conférence de Cascar.

M. de Beausobre se trompe, S. Epiphane n'est point contraire aux actes de la dispute de Cascar ; ce Pere assure positivement que les Disciples de Manès allerent acheter les livres des Chrétiens, & qu'ils revinrent vers leur Maître, qu'ils trouverent en prison ; qu'ils lui remirent les livres des Chrétiens, & que ce fut dans sa prison que cet Hérésiarque ajusta les livres des Chrétiens avec son système.

M. de Beausobre cite donc S. Epiphane au moins peu exactement puisqu'il lui fait dire expressement, mot pour mot, le contraire de ce qu'il dit. Voyez la page 622. n. 5. de S. Epiphane, de l'édition du P. Petau.

2°. M. de Beausobre attaque l'authenticité des actes de la dispute de Cascar, par le témoignage de S. Epiphane.

M. de Beausobre avoit-il donc oublié qu'il regardoit S. Epiphane comme un Auteur crédule, sans critique, & sans discernement : est-ce avec de pareilles autorités qu'on attaque l'authenticité d'un Ecrit ? ou le même homme est-il un Auteur grave, ou un témoin sans autorité, selon qu'il est favorable ou contraire aux opinions de M. de Beausobre.

3°. M. de Beausobre prouve qu'en effet Manès avoit lu les livres des Chrétiens avant sa prison, parce que la prison de Manès fut trop courte pour qu'il pût s'instruire dans les livres des Chrétiens assez pour écrire les lettres qu'il a écrites, & pour se défendre aussi

Manès lut dans les livres sacrés, qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits, & il crut pouvoir sur ce passage établir la nécessité

savamment qu'il le fait, même dans la dispute de Cascar.

Mais, 1°. M de Beausobre ne peut déterminer précisément la durée de la prison de Manès; secondement, le progrès que Manès fit dans la science des livres saints, dépendoit du degré de pénétration & de sagacité d'esprit de Manès, & de son ardeur pour s'instruire: or, M. de Beausobre soutient que Manès avoit beaucoup de connoissances acquises, beaucoup de génie, & une prodigieuse ardeur pour la célébrité: avec ces dispositions, est-il impossible que Manès ait acquis les connoissances qu'il avoit à Cascar, & qu'il les ait acquises pendant six mois au moins que sa prison dura, selon M. de Beausobre.

Enfin, si dans la dispute de Cascar, Manès paroît trop instruit pour n'avoir étudié que six mois les livres des Chrétiens, comment M. de Beausobre prétend-t-il dans un autre endroit, que les actes de la Conférence de Cascar sont faux, parce que Manès y est représenté comme accablé par les raisons d'Archelaus, sans y faire aucune réponse, quoiqu'il y en vît de bonnes à faire, & que, selon M. de Beausobre, il soit impossible qu'un homme comme Manès soit resté court dans toute cette dispute, comme le portent les actes de la conférence de Cascar.

Ceux qui voudront s'assurer par eux-mêmes de la vérité de ce que j'avance, n'ont qu'à comparer le chapitre 7 du premier livre, page 76, avec le chapitre 9 du même livre, page 103, t. 1, de l'Histoire de Manichée, où ces contradictions se trouvent mot pour mot.

4°. M. de Beausobre, pour prouver que Manès connoissoit les livres des Chrétiens avant sa prison, cite d'Herbelot, qui dit que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz.

La critique de M. de Beausobre me paroît encore en défaut à cet égard; car peut-on préférer les Auteurs Orientaux, sur l'autorité desquels Herbelot rapporte ce fait, à un monument aussi ancien que les actes de la dispute de Cascar.

D'Herbelot, une page avant qu'il dise que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz, dit que cet imposteur ayant entendu dire aux Chrétiens que J. C. avoit promis d'envoyer après lui son Paraclet, voulut persuader au peuple ignorant de la Perse qu'il étoit ce Paraclet: ce qui assurément ne se pourroit dire de Manès si cet Hérésiarque avoit été Prêtre parmi les Chrétiens avant de publier son hérésie.

Il est donc clair que d'Herbelot, dans cet article, n'a fait que ramasser ce que différens Auteurs Orientaux avoient dit de Manès, & que d'Herbelot lui-même, dans l'article de MANES, suppose qu'il n'étoit point Prêtre avant de publier son hérésie.

Nous ne poussons pas plus loin nos remarques sur cet objet; mais

de reconnoître dans le monde un bon & un mauvais principe, pour produire les biens & les maux. *

Il trouva dans l'Ecriture que Satan étoit le Principe des ténébres & l'ennemi de Dieu, il crut pouvoir faire de Satan son principe malfaisant.

Enfin, Manès vit dans l'Evangile que J. C. promettoit à ses Apôtres de leur envoyer *le Paraclet*, qu'il leur apprendroit toutes les vérités : il voyoit que ce Paraclet n'étoit point encore arrivé du tems de S. Paul, puisque cet Apôtre dit lui-même : nous ne connoissons qu'imparfaitement ; mais quand la perfection sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli.

Manès crut que les Chrétiens attendoient encore le Paraclet, il ne douta pas qu'en prenant cette qualité, il ne leur fit croire sa doctrine.

Tel fut en gros le projet que Manès forma pour l'établissement de sa Secte. †

Pendant que Manès arrangeoit ainsi son projet, il apprit que Sapor avoit résolu de le faire mourir ; il gagna ses gardes, s'échappa, & passa sur les terres de l'Empire Romain.

Manès s'annonça comme un nouvel Apôtre envoyé pour

nous croyons devoir avertir que l'Histoire de Manichée, par M. de Beausobre, laquelle ne peut être l'ouvrage que d'un homme de beaucoup d'esprit & de savoir ; & qui peut être utile à beaucoup d'égards, contient cependant les inexactitudes pour les citations, pour la critique & pour la logique ; que les Peres y sont censurés souvent avec hau eur, & presque toujours injustement. Il faut que M. de Beausobre n'ait pas senti ce que tout lecteur équitable doit, selon moi, sentir en lisant son livre : c'est que l'Auteur étoit entraîné par l'amour du paradoxe, & par le desir de la célébrité, deux ennemis irréconciliables de l'équité & de la logique.

* Matth. 7, v 18. Epist. Manet. ad Marcell.

† M. de Beausobre a prétendu prouver la fausseté des actes de Calcar, parce qu'il est impossible que Manès ait pris le titre de Paraclet, & il prouve cette impossibilité, parce que Manès n'a pu se dire en même tems Paraclet & Apôtre. (*Hist. de Manich. L.* 1, *c.* 9. *p.* 103.

Mais, 1°. il est certain que les Manichéens croyoient que Manès étoit le Paraclet ; & M. Basnage se sert de ce fait pour prouver contre M. de Meaux que les Manichéens sont différens des Albigeois. (*Basnage, Hist. des Egl. Réformées.*)

2°. Comme J. C. devoit envoyer le Paraclet, on ne voit pas que le titre d'Apôtres soit incompatible avec celui de Paraclet, car Manichée ne le considere ici que par rapport à sa Mission.

réformer la Religion, & pour purger la terre de ſes erreurs.

Il écrivit en cette qualité à Marcel, homme diſtingué par ſa piété, & conſidérable par ſon crédit & par ſa fortune.

Marcel communiqua la lettre de Manès à Archelaus, Evêque de Caſcar, & de concert avec l'Evêque, il pria Manès de ſe rendre à Caſcar pour y expliquer ſes ſentimens : Manès arriva à Caſcar chez Marcel, qui lui propoſa une conférence avec Archelaus. On prit pour juges de la diſpute les hommes les plus éclairés, & les moins ſuſceptibles de partialité dans leur jugement : ces Juges furent Manipe, ſavant Grammairien & habile Orateur, Egialée très-habile Médecin, Claude & Cléobule, freres, & tous deux Rhéteurs habiles.

La maiſon de Marcel fut ouverte à tout le monde, & Manichée commença la diſpute.

Je ſuis, dit-il, Diſciple de Chriſt, Apôtre de Jeſus, le Paraclet promis par lui ; les Apôtres n'ont connu qu'imparfaitement la vérité, & S. Paul aſſure que quand la perfection ſera venue, tout ce qui eſt imparfait ſera aboli : delà Manès concluoit que les Chrétiens attendoient encore un Prophete pour perfectionner leur Religion, & il prétendoit être ce Prophete.

Les Juifs, continuoit-il, enſeignent que le bien & le mal viennent de la même cauſe, ils n'admettent qu'un ſeul principe de toutes choſes, ils ne mettent aucune différence entre la lumiere & les ténébres ; ils confondent le Dieu ſouverainement bon avec le principe du mal ; nulle erreur n'eſt, ni plus déraiſonnable, ni plus injurieuſe à Dieu.

J. C. a fait connoître aux hommes, que le Dieu ſuprême & bienfaiſant ne régnoit pas ſeul dans le monde, que le Prince des ténébres exerçoit ſur les hommes un empire tyrannique, qu'il les portoit ſans ceſſe vers le mal, qu'il allumoit en eux mille paſſions dangereuſes, leur ſuggéroit tous les crimes. Jeſus-Chriſt a révélé aux hommes les récompenſes deſtinées à ceux qui vivent ſous l'empire du Dieu ſuprême & bienfaiſant, & les ſupplices réſervés aux méchans qui vivent ſous l'empire du démon ; enfin il leur a fait connoître toute l'étendue de la bonté de l'Etre ſuprême.

Cependant les Chrétiens ſont encore dans des erreurs dangereuſes ſur la bonté de l'Etre ſuprême, ils croient qu'il eſt le principe de tout, qu'il avoit créé Satan, & qu'il peut faire du mal aux hommes : ces fauſſes idées ſur la bonté de l'Etre ſuprême l'offenſent, pervertiſſent la morale, & empêchent

les hommes de suivre les préceptes & les conseils de l'Evangile.

Pour dissiper ces erreurs ; il faut éclairer les hommes sur l'origine du monde, & sur la nature des deux principes qui ont concouru dans sa production ; il faut leur apprendre que le bien & le mal ne pouvant avoir une cause commune, il faut nécessairement supposer dans le monde, un bon & mauvais principe.

Ce n'étoit pas seulement sur la raison, que Manès appuyoit son sentiment sur le bon & sur le mauvais principe, il prétendoit en trouver la preuve dans l'Ecriture même, il trouvoit son sentiment dans ce que S. Jean dit en parlant du Diable, que *comme la vérité n'est point en lui, toutes les fois qu'il ment, il parle de son propre fond, parce qu'il est menteur aussi bien que son Pere.* *

Quel est le pere du Diable, disoit Manès, ce n'est pas Dieu : car il n'est pas menteur ; qui est-ce donc ?

Il n'y a que deux moyens d'être pere de quelqu'un, la voie de la génération, ou la création.

Si Dieu est le pere du Diable par la voie de la génération ; le Diable sera consubstantiel à Dieu : cette conséquence est impie.

Si Dieu est le pere du Diable par la voie de la création ; Dieu est un menteur, ce qui est un autre blasphême.

Il faut donc que le Diable soit fils ou créature de quelque Etre méchant, qui n'est point Dieu : il y a donc un autre principe créateur, que Dieu.

Archélaus attaqua la qualité d'Apôtre de J. C. que prenoit Manès : il demanda sur quelles preuves il fondoit sa Mission, quels miracles ou quels prodiges il avoit faits, & Manès n'en pouvoit citer aucun.

Par ce moyen, Archélaus dépouilloit Manès de son autorité, & réduisoit sa doctrine à un système ordinaire, dont il sappoit les fondemens : il prouva contre Manès qu'il étoit impossible de supposer deux Etres éternels & nécessaires, dont l'un est bon & l'autre mauvais, puisque deux Etres qui existent par la nécessité de leur nature, ne peuvent avoir des attributs différens, ni faire deux Etres différens ; ou si ce sont deux Etres différens, ils sont bornés, & n'existent plus par leur nature, ils ne sont plus éternels & indépendans.

* Joan. 8, v. 44.

Si les objets que l'on regarde comme mauvais, ſont l'ouvrage d'un principe eſſentiellement malfaiſant: pourquoi ne trouve-t'on point dans la nature de mal pur, & ſans mêlange de bien ? Choiſiſſez dans les objets qui nous ont fait imaginer un principe malfaiſant & coéternel au Dieu ſuprême, vous n'en trouverez aucun qui n'ait quelque qualité bienfaiſante, quelque propriété utile.

Le Démon, que l'on voudroit faire regarder comme un principe coéternel à l'Etre ſuprême, eſt dans ſon origine une créature innocente qui s'eſt dépravée par l'abus qu'elle a fait de ſa liberté.

Tels ſont en général les principes qu'Archélaus oppoſe à Manès. Tout le monde ſentit la force de ces raiſons, & perſonne ne fut, ni ébranlé, ni ébloui par les ſophiſmes de ſon adverſaire.

Archélaus garantit le peuple de la ſéduction en l'éclairant. Quels ravages un homme tel que Manès, n'eût-il pas faits dans le Diocèſe de Caſcar, ſi Archélaus n'eût été qu'un honnête homme ſans talent, ou un grand Seigneur ſans lumiere ?

Manès, déſeſpérant de faire des proſélytes dans la Province de Caſcar, repaſſa en Perſe, où des ſoldats de Sapor l'arrêterent & le firent mourir vers la fin du troiſieme ſiecle.

Telle fut la fin de Manès, où trois ſiecles après, Mahomet, fanatique ignorant, ſans lumiere & ſans vue, ſe fit reſpecter comme un Prophête, & fit recevoir à la moitié de l'Aſie, comme une doctrine inſpirée, un mêlange abſurde de Judaïſme & de Chriſtianiſme.

Manès en alliant la doctrine des Mages avec le Chriſtianiſme, déplaiſoit également aux Perſans, aux Chrétiens & aux Romains: toutes les Sociétés Religieuſes dont il étoit environné ſe ſouleverent contre lui, & il fut opprimé.

Mais, lorſque Mahomet allia le Chriſtianiſme & le Judaïſme, l'Arabie & les Provinces de l'Orient étoient remplies de Juifs, de Neſtoriens & d'Eutychiens, de Monothélites, & d'autres Hérétiques exilés ou bannis, qui vivoient paiſiblement ſous la protection des Arabes, mais qui conſervoient contre les Empereurs Romains, contre les Catholiques, une haine implacable, & qui pour ſe venger, favoriſerent le fanatiſme de Mahomet, ſeconderent ſes efforts, & lui ſuggererent peut-être le projet d'être Prophete & Conquérant; tout Empire leur paroiſſoit préférable à celui des Catholiques.

D'ailleurs, Manès étoit un Philoſophe qui vouloit établir ſes dogmes par la voie du raiſonnement & de la perſuaſion : Mahomet au contraire, étoit un fanatique ignorant, & le fanatique ſans lumieres court au ſupplice ou aux armes.

Les Diſciples de Manès firent pourtant quelques Proſélytes, on les rechercha, & ils furent traités avec beaucoup de rigueur : ils ſe multiplierent cependant ; & ſix ſiecles après Manès, dans des tems de ténébres & d'ignorance, nous voyons les Manichéens ſe multiplier prodigieuſement, & fonder un Etat qui fit trembler l'Empire de Conſtantinople. Il eſt intéreſſant de connoître les différentes formes que prit cette Secte, ſes progrès, & ſes effets dans l'Orient & dans l'Occident.

MANICHÉENS, Diſciples de Manès, ou Sectateurs de ſa doctrine : les principaux diſciples de Manès, furent Hermas, Buddas & Thomas, qui allerent en Egypte, en Syrie, dans l'Orient & dans l'Inde porter la doctrine de leur maître ; ils eſſuyerent d'abord bien des diſgraces, & firent peu de Proſélytes. Nous allons d'abord expoſer leurs principes & leur commencement, nous expoſerons enſuite leurs progrès.

§. I.

Des commencemens des Manichéens, de leurs principes & de leur morale.

Les premiers Sectateurs de Manès compoſerent divers ouvrages pour défendre leurs ſentimens, & comme Manès avoit pris la qualité d'Apôtre de J. C., on rapprocha autant qu'on le pût les principes philoſophiques de Manès, des dogmes du Chriſtianiſme : on adoucit donc beaucoup le ſyſtême de Manès, & l'on fit à beaucoup d'égards, diſparoître au moins en apparence, l'oppoſition du Manichéiſme & du Chriſtianiſme.

D'autres diſciples de Manès, tels qu'Ariſtocrite, prétendoient, qu'au fond toutes les Religions, Payenne, Judaïque, Chrétienne, &c. convenoient dans le principe & dans les dogmes, & qu'elles ne différoient que dans quelques cérémonies : par-tout, diſoit-il, un Dieu ſuprême, & des Dieux ſubalternes ; ici ſous le nom de Dieu, là ſous le

nom d'Anges ; par-tout des Temples, des ſacrifices ; des prieres, des offrandes, des récompenſes & des peines dans l'autre vie ; par-tout des Démons & un Chef des Démons, principal auteur des crimes, & chargé de les punir. *

Le ſyſtême philoſophique de Manès & ſon ſentiment ſur l'origine de l'ame, avoit d'ailleurs beaucoup de rapport avec la Philoſophie de Pythagore & de Platon, & même avec les principes des Stoïciens : il croyoit que le bon principe n'étoit que la lumiere, & le mauvais principe les ténébres, & cette lumiere répandue dans la matiere ténébreuſe animoit tout ce qui vivoit.

On voit aiſément que les principes du Manichéiſme ſur la nature & ſur l'origine de l'ame, pouvoient conduire à des maximes auſteres, & à une pureté de mœurs que l'on pouvoit regarder comme la perfection de la morale chrétienne, ou mener à un quiétiſme qui laiſſoit agir toutes les paſſions en liberté.

Ainſi, les eſprits ſimples ou ſuperficiels, qui ne s'attachent qu'aux mots, & qui ne jugent que ſur les premieres apparences ; les Chrétiens entêtés de la Philoſophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne ; les hommes d'un caractere dur, auſtere, rigide, & chagrin, ou d'un tempérament voluptueux, trouvoient dans le Manichéiſme des principes ſatisfaiſans.

Les premiers diſciples de Manès ne tarderent donc pas à faire des Proſélytes, & ils étoient aſſez nombreux en Afrique ſur la fin du troiſieme ſiecle.

Comme les Empereurs Romains haïſſoient beaucoup les Perſes, & qu'ils regardoient le Manichéiſme comme une Religion venue de Perſe, ils perſécuterent par haine nationale les Manichéens, avant que le Chriſtianiſme fût la Religion des Empereurs, & par zèle pour la Religion ; ainſi les Manichéens furent perſécutés preſque ſans relâche : ils ne pouvoient donc former dans tous ces tems qu'une Secte, en quelque ſorte ſecrete, qui dût tomber dans le fanatiſme, & des principes généraux du Manichéiſme tirer mille dogmes particuliers, abſudes, & une foule de pratiques & de fables inſenſées.

* Formula Receptionis Manichæorum, apud Cottelerium in Patribus Apoſtolicis.

De ce que les Manichéens étoient une Secte persécutée, ils prenoient beaucoup de précaution pour n'admettre parmi eux que des hommes sûrs : ainsi ils avoient un tems d'épreuves, & il y avoit chez eux des Cathécumenes, des Auditeurs & des Elus.

Les Auditeurs vivoient à-peu-près comme les autres hommes ; pour les Elus, ils avoient un genre de vie tout différent, & une morale très-singuliere formée sur les principes fondamentaux du Manichéisme.

Ainsi, comme dans ce système le monde étoit l'effet de l'irruption que le mauvais principe avoit faite dans l'Empire de la lumiere, & qu'ils croyoient que le principe bienfaisant n'étoit que la lumiere céleste, ils disoient que la partie de Dieu abandonnée aux ténebres, étoit répandue dans tous les corps du ciel & de la terre, & qu'elle y étoit esclave & souillée : que quelques-unes de ces parcelles de lumiere ne seroient jamais délivrées de cet esclavage, & demeureroient attachées pour l'éternité à un globe de ténebres, & seroient éternellement avec les ésprits ténébreux.

Ces portions de lumiere céleste, ou du bon principe, répandues dans toute la nature, & renfermées dans divers organes, formoient les animaux, les plantes, les arbres, & généralement tout ce qui avoit vie.

Lorsqu'une des portions de la lumiere céleste, & qui étoit une portion de la divinité : lors, dis-je, que cette portion de lumiere étoit unie à un corps par la voie de la génération, elle étoit liée à la matiere beaucoup plus étroitement qu'auparavant ; ainsi le mariage ne faisoit que perpétuer la captivité des ames, & ils concluoient que le mariage étoit un état imparfait & criminel.

Il y avoit des Manichéens qui croyoient que les arbres, les plantes avoient, aussi-bien que les animaux, des perceptions ; qu'ils voyoient, qu'ils entendoient, & qu'ils étoient capables de plaisir & de douleur : de sorte qu'on ne pouvoit cueillir un fruit, couper un légume, tailler un arbre, sans que l'arbre ou la plante ressentit de la douleur ; & ils prétendoient que le lait qui sort comme une larme de la figue que l'on arrache, en étoit une preuve sensible : c'est pourquoi ils ne vouloient pas qu'on arrachât la moindre herbe, pas même les épines, & quoique l'agriculture soit l'art le plus innocent, ils le condamnoient néanmoins parce qu'on ne pouvoit l'exercer sans commettre une infinité de meurtres.

Il ſemble qu'avec de pareils principes les Manichéens devoient mourir de faim : ils trouverent le moyen d'éluder cette conſéquence. Ils ſe perſuaderent que des hommes auſſi ſaints qu'eux devoient avoir le privilége de vivre du crime des autres en proteſtant cependant de leur innocence : ainſi lorſqu'on apportoit du pain à un Manichéen élu, il ſe retiroit un peu à l'écart, faiſoit les plus terribles imprécations contre ceux qui lui apportoient du pain, puis s'adreſſant au pain, il diſoit en ſoupirant, « ce n'eſt pas moi qui vous ai moiſſonné, » qui vous ai moulu ; je ne vous ai point pétri, je ne vous ai » point mis dans le four ; ainſi je ſuis innocent de tous les » maux que vous avez ſoufferts : je ſouhaite ardemment que » ceux qui vous les ont faits, les éprouvent eux-mêmes. »

Après cette pieuſe préparation, l'Elu mangeoit avec plaiſir, digéroit ſans ſcrupule, & ſe conſoloit, par l'eſpérance qu'il avoit que ceux qui lui procuroient à manger en ſeroient punis rigoureuſement.

Un mélange bizarre de ſenſualité, de ſuperſtition & de dureté, conduiſit les Elus des Manichéens à ces conſéquences qui paroîtront extravagantes, ou même impoſſibles à tel homme qui en a peut-être plus d'une de cette eſpece à ſe reprocher.

Parmi les Chefs des Manichéens, il y en avoit qui regardoient la néceſſité de ſe nourrir ſous un aſpect plus conſolant ; ils croyoient qu'un Elu en mangeant délivroit les plus petites parties de la Divinité attachées à la matiere qu'il mangeoit, & que de ſon eſtomac elles s'envoloient dans le Ciel, & ſe réuniſſoient à leur ſource : ainſi c'étoit un acte de Religion, & une œuvre de piété ſublime, lorſqu'un Elu mangeoit avec excès ; il ſe regardoit, non comme le Sauveur d'un homme, mais de Dieu. *

Il eſt aiſé de voir que les principes fondamentaux conduiſoient à des conſéquences abſolument différentes, & même oppoſées, ſelon les caracteres & les circonſtances : il y a de l'apparence que l'on imputa aux Manichéens beaucoup de ces conſéquences qu'ils n'avoient point tirées eux-mêmes ; on leur imputa auſſi de commettre des horreurs & des infâmies dans leurs aſſemblées ſecrettes.

* Diſput. Archelai. Epiph. Hæreſ. 6. Aug. de Moribus Manichæorum, de Hæreſ. op. imperfect. l. 6. c. 6.

§. II.

Du Progrès & de l'Extinction des Manichéens.

Depuis Dioclétien jusqu'à Anastase, les Empereurs Romains firent tous leurs efforts pour détruire les Manichéens : ils furent bannis, exilés, dépouillés de leurs biens ; condamnés à périr par différens supplices : on renouvella souvent ces loix, & on les exécuta rigoureusement pendant près de deux siecles, (depuis 285 jusqu'en 491.)

On eut plus d'indulgence pour eux sous Anastase, dont la mere étoit Manichéene, & ils enseignerent leur doctrine avec plus de liberté ; ils en furent privés sous Justin & sous les successeurs.

Sous le regne de Constant, petit fils d'Héraclius, une femme nommée Callinice & Manichéene zelée, avoit deux enfans qu'elle éleva dans ses sentimens : ces enfans se nommoient Paul & Jean : aussi-tôt qu'ils furent en état de prêcher le Manichéisme, elle les envoya en Arménie, où ils firent des disciples qui regarderent Paul comme l'Apôtre qui leur avoit fait connoître la vérité : ils prirent le nom de cet Apôtre, & s'appellerent Pauliciens, (vers le milieu du 7e. siecle.)

Paul eut pour successeur Constantin qui se nommoit Sylvain.

Ce Sylvain entreprit de réformer le Manichéisme, & d'ajuster le système des deux principes à l'Ecriture Sainte ; ensorte que la doctrine de Sylvain paroissoit toute puisée dans l'Ecriture, telle que les Catholiques la reçoivent, & il ne vouloit point reconnoître d'autre regle de foi. Il affectoit de se servir des termes de l'Ecriture, il parloit comme les Orthodoxes, lorsqu'il parloit du Corps & du Sang de J. C. de sa mort, de son baptême, de sa sépulture, de la résurrection des morts : ils supposoient comme les Orthodoxes un Dieu suprême, mais ils disoient qu'il n'avoit en ce monde aucun empire, puisque tout y alloit mal : ils en attribuoient le gouvernement à un autre principe ; dont l'empire ne s'étendoit point au-delà de ce monde, & finiroit avec le monde.

Ils avoient une aversion particuliere pour les Images, & pour la Croix : c'étoit une suite de leur erreur sur l'Incarna-

tion, sur la mort & sur la résurrection de J. C. qu'ils ne croyoient point réelles. Ils reprochoient aux Catholiques de donner dans les erreurs du Paganisme, & d'honorer les Saints comme des Divinités, ce qui étoit contraire à l'Ecriture. Ils prétendoient que c'étoit pour cacher aux Laïcs cette contradiction entre le culte de l'Eglise Catholique & l'Ecriture, que les Prêtres défendoient la lecture de l'Ecriture-Sainte.

Par ces calomnies, les Manichéens séduisoient beaucoup de monde, & leur Secte ne s'offroit aux esprits simples, que comme une Société de Chrétiens qui faisoient profession d'une perfection extraordinaire.

Sylvain enseigna sa doctrine pendant près de vingt-sept ans, & se fit beaucoup de Sectateurs. L'Empereur Constantin, successeur de Constans, informé des progrès de Sylvain, chargea un Officier, nommé Simon, d'aller saisir Sylvain, & de le faire mourir.

Trois ans après la mort de Sylvain, Simon qui l'avoit fait lapider, quitta secrétement Constantinople, alla trouver les disciples de Sylvain, les assembla & devint leur Chef; il prit le nom de Tite, & pervertit beaucoup de monde, vers la fin du septieme siecle.

Simon & un nommé Justin eurent une contestation sur le sens d'un passage de l'Ecriture: Justin consulta l'Evêque de Cologne; Justinien II, successeur de Constantin; informé par l'Evêque de Cologne qu'il y avoit des Manichéens, envoya des ordres pour faire mourir tous ceux qui ne voudroient pas se convertir.

Un Arménien, nommé Paul s'échappa, & emmena avec lui deux fils, les instruisit, en mit un à la tête des Manichéens, & lui donna le nom de Timothée: après la mort de Timothée, Zacharie & Joseph se disputerent la qualité de Chefs des Manichéens, & formerent deux partis: on se battit; & les Sarrasins ayant fait une irruption dans ces contrées, massacrerent presque tout le parti de Zacharie. Joseph plus adroit, trouva le moyen de plaire aux Sarrasins; & de se retirer à Epiſparis, où son arrivée causa une grande joie.

Un Magistrat zélé pour la Religion, força Joseph de sortir d'Epiſparis, il se retira à Antioche, où il fit une grande quantité de Prosélytes.

Après la mort de Joseph, les Pauliciens se diviserent encore en deux partis; l'un avoit pour Chef Sergius;

homme adroit ; & né avec tous les talens propres à séduire.

L'autre parti étoit attaché à Baanes : après beaucoup de contestations, les deux partis en vinrent aux mains, & se seroient détruits ; si Théodote ne les eût réconciliés, en leur rappellant qu'ils étoient freres, & en leur faisant sentir que leurs divisions les perdroient.

L'Impératrice Théodora ayant pris les rênes du gouvernement pendant la minorité de Michel, en 841, rétablit le culte des Images, & crut devoir employer toute son autorité pour détruire les Manichéens ; elle envoya dans tout l'Empire, ordre de découvrir les Manichéens ; & de faire mourir tous ceux qui ne se convertiroient pas, plus de cent mille hommes périrent par différentes especes de supplices.

Un nommé Cerbeas attaché à cette Secte, ayant appris que son pere avoit été crucifié, pour n'avoir point voulu renoncer à ses sentimens, se sauva avec quatre mille hommes chez les Sarrasins, s'unit à eux, & ravagea les terres de l'Empire.

Les Pauliciens se bâtirent ensuite, plusieurs Places fortes où tous les Manichéens, que la crainte des supplices avoient tenus cachés, se réfugierent & formerent une puissance formidable par leur nombre & par leur haine implacable contre les Empereurs & contre les Catholiques : on les vit plusieurs fois, unis aux Sarrasins, ou seuls, ravager les terres de l'Empire, tailler en pieces les Armées Romaines. Une bataille malheureuse, dans laquelle Crisochir leur Chef fut tué, anéantit cette nouvelle puissance, que les supplices avoient créé, & qui avoit fait trembler l'Empire de Constantinople. *

Qu'il me soit permis de fixer un moment l'attention de mon lecteur, sur les événemens que je viens de mettre sous ses yeux.

Manès enseigne librement sa doctrine à Cascar & à Diodoride ; Archélaus le combat avec les armes de la raison & de la Religion : il dissipe ses sophismes ; il fait voir la vérité du Christianisme dans son jour, & Manès est regardé par toute la Province comme un imposteur : personne n'est, ni ébranlé par ses raisons, ni échauffé par son fanatisme.

Manès désespéré passe en Perse, Sapor le fait mourir, & les disciples de Manès font des Prosélytes.

* Photius, de Manichæis repulluantibus, Bibliot. Croisliniana, pag. 349. Petrus Siculus Manichæis. Cudrenus.

Dioclétien eſt informé qu'il y a dans l'Empire Romain des diſciples de Manès, il condamne au feu les Chefs de cette Secte, & les Manichéens ſe multiplient.

Pendant plus de ſix cens ans, les exils, les banniſſemens, les ſupplices ſont employés inutilement contre cette Secte; ſous la minorité de Michel, les Manichéens ſont répandus dans tout l'Empire: la piété de Théodora veut détruire cette Secte; elle la frappe, ſon zele immole plus de cent mille Manichéens obſtinés, & du ſang de ces malheureux, elle voit ſortir une puiſſance ennemie de la Religion & de l'Empire, qui fut long-tems funeſte à l'un & à l'autre, & qui hâta les conquêtes des Sarraſins, l'agrandiſſement du Mahométiſme, & la ruine de l'Empire.

Si Marcel, dans la maiſon duquel ſe tint la conférence entre Manès & Archélaus, eût dit à Dioclétien, oppoſez aux Manichéens des hommes tels qu'Archélaus, ils arrêteront le progrès du Manichéiſme, comme cet Evêque a étouffé dans ſa Province cette Secte naiſſante: le feu de la perſécution que vous allumez contre eux, fera ſortir des cendres de ces Sectaires, une puiſſance formidable à vos ſucceſſeurs. Dioclétien eût regardé Marcel comme un inſenſé, & ſes Courtiſans auroient ſoutenu qu'il vouloit avilir l'autorité ſouveraine.

Si lorſque Théodora donnoit ſes ordres pour faire mourir tous les Manichéens, un Sage, perçant dans l'avenir, eût dit à l'Impératrice: Princeſſe, le principe du zele qui vous anime eſt louable, mais les moyens que vous employez ſeront funeſtes à l'Egliſe & à l'Empire; ce Sage eût été regardé comme un mauvais ſujet, & comme un ennemi de la Religion: après la révolte de Cabreas, il n'eſt pas sûr qu'on ne la lui eût pas imputée, & qu'il n'eût pas été condamné comme un Manichéen, & puni comme l'auteur des maux qui affligent l'Empire.

Après la défaite de l'armée de Criſochir, les débris de la Secte des Manichéens ſe diſperſerent du côté de l'Orient, ſe firent quelques établiſſemens dans la Bulgarie, & vers le dixieme ſiecle ſe répandirent dans l'Italie: ils eurent des établiſſemens conſidérables dans la Lombardie, d'où ils envoyerent des Prédicateurs qui pervertirent beaucoup de monde.

Les nouveaux Manichéens avoient fait des changemens dans eur doctrine; le ſyſtême des deux principes n'y étoit pas tou-

jours bien développé ; mais ils en avoient conservé toutes les conséquences sur l'Incarnation, sur l'Eucharistie, sur la Sainte Vierge, & sur les Sacremens.

Beaucoup de ceux qui embrasserent ces erreurs étoient des Enthousiastes, que la prétendue sublimité de la morale Manichéenne avoit séduits ; tels furent quelques Chanoines d'Orléans, qui étoient en grande réputation de piété.

Le Roi Robert en étant informé fit assembler un Concile ; on examina les erreurs des nouveaux Manichéens, les Evêques firent d'inutiles efforts pour les détromper : « Prêchez, » répondirent-ils aux Evêques, prêchez votre doctrine aux » hommes grossiers & charnels ; pour nous, nous n'aban- » donnerons point les sentimens que l'Esprit-Saint a gravés » lui-même dans nos cœurs ; il nous tarde que vous nous » envoyiez au supplice, nous voyons dans les Cieux J. C. » qui nous tend les bras, pour nous conduire en triomphe » dans la Cour céleste. »

Le Roi Robert les condamna au feu, & ils se précipiterent dans les flammes avec de grands transports de joie, an. 1022.

Les Manichéens firent beaucoup plus de progrès dans le Languedoc & dans la Provence ; on assembla plusieurs Conciles contre les Manichéens, & on brûla beaucoup de ces Sectaires, mais sans éteindre la Secte : ils pénétrerent même en Allemagne, & passerent en Angleterre ; par-tout ils firent des Prosélytes, mais par-tout on les combattit, & on les réfuta.

Le Manichéisme perpétué à travers tous ces obstacles dégénéra insensiblement, & produisit dans le douzieme siecle & dans le treizieme cette multitude de Sectes qui faisoient profession de réformer la Religion & l'Eglise ; tels furent les Albigeois, les Pétrobrusiens, les Henriciens, les Disciples de Tanchelin, les Popelicains, les Cathares. *

MANICHÉISME, système de Manès, qui consistoit à concilier, avec les Dogmes du Christianisme, le sentiment qui suppose que le monde & les phénomenes de la nature ont pour

* Voyez sur les Manichéens d'Italie & des Gaules, Acta Concil. Aurelianenſis, Spicileg, t. 2. Laba, Conc. t. 9. Virgnier, Bibliot. Hist. 2. part. an. 1022. p. 671. Renier, contr. Valdenſes, c. 6, t. 4. Bibliot. PP. part. 2. pag. 759. Conc. Turon. 3, c. 3. Conc. Tolos. an. 1119. Can. 3. Bossuet, Histoire des Variations, l. 11.

causes deux principes éternels & nécessaires dont l'un est essentiellement bon, & l'autre essentiellement mauvais.

Nous allons développer les principes de ce système, & en faire voir l'absurdité; & comme M. Bayle, à l'occasion du système de Manès a fait une foule de difficultés contre la Providence & contre la bonté de Dieu, nous exposerons les difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéisme, & nous ferons voir que ces difficultés, que l'on répete avec tant de confiance, sont des sophismes.

§. I.

Des Principes du Manichéisme avant Manès.

Pour découvrir les premiers pas de l'esprit humain vers le Manichéisme, il faut nous placer dans ces siecles barbares, où les guerres, les passions, & l'ignorance, avoient défiguré l'idée de l'Etre-Suprême, répandu d'épaisses ténebres sur le Dogme de la Providence, & fait d'une partie du genre humain des Nations sauvages.

Plongés dans l'oubli de leur origine & de leur destination, les hommes ne se virent plus que comme des êtres sensibles qui éprouvoient successivement différens besoins, tels que la faim, la soif, &c. & qui étoient affectés de sensations agréables ou douloureuses, tels que le froid, le chaud, &c.

Guidés par l'instinct seul, ils chercherent les fruits ou les légumes propres à les nourrir, ils apprirent à les cultiver ils éleverent des troupeaux, se couvrirent de leurs peaux, & formerent des peuples pasteurs & cultivateurs.

La fertilité de la terre n'est pas constante : les orages, la rigueur des saisons, les intempéries de l'air, firent périr les fruits, les légumes & les moissons; des nourritures mal-saines, des vents dangereux, firent mourir les troupeaux; les maladies désolerent les familles réunies.

Les hommes se virent alors environnés de biens & de maux : les hommes qui éprouvoient successivement ces biens & ces maux avoient eux-mêmes fait du bien & du mal; quelquefois ils partageoient leurs fruits, leurs troupeaux, avec leurs alliés; d'autres fois ils ravageoient les moissons de leurs ennemis, ils enlevoient leurs troupeaux, ils tuoient des animaux pour s'en nourrir; ils crurent que des êtres invisibles & semblables aux hommes rendoient leurs champs stériles, rava-

geoient leurs moiſſons, & faiſoient périr leurs troupeaux.

Comme les hommes n'enlevoient les fruits & les moiſſons des autres, ou ne tuoient les animaux que pour ſe nourrir, on crut que les êtres inviſibles ou les eſprits, ne nuiſoient aux moiſſons, ou ne faiſoient mourir les animaux que pour ſe nourrir; on crut les empêcher de nuire aux troupeaux & aux moiſſons, ou même aux hommes en leur donnant à manger, & en leur offrant une partie des légumes & de la chair des animaux qu'on tuoit.

Ce partage que les hommes faiſoient de leur nourriture avec les êtres inviſibles, auxquels ils attribuoient la ſtérilité de leurs champs, ou la mort de leurs troupeaux, fut chez ces Nations barbares le premier ſacrifice.

On attribua ſucceſſivement à ces eſprits tous les goûts, toutes les paſſions humaines; on leur rendit toutes les eſpeces de culte qui pouvoient flatter ces paſſions ou ces goûts: telle eſt l'origine de ces cultes religieux ſi inſenſés, ſi bizarres & ſi obſcenes, dont l'Hiſtoire nous a conſervé des traits, & que l'on retrouve tous aujourd'hui chez les peuples du nouveau monde, à proportion du degré de lumiere auquel chaque Nation s'eſt élevée.

Ces reſſources épuiſées inutilement pour arrêter le cours des maux, on jugea qu'il y avoit des génies inſenſibles aux hommages des hommes, génies qui avoient pour le mal une détermination inflexible, & qui ne cherchoient dans le malheur des hommes qu'un ſpectacle.

L'empire de la nature fut donc partagé entre deux eſpeces de puiſſances contraires, entre des génies bons & mal-faiſans: de-là vint cette religion barbare, qui, pour ſe rendre propices les génies mal-faiſans, offroit des victimes humaines, & dévouoit à la mort les peuples vaincus.

En réfléchiſſant ſur ces génies, que l'on regardoit comme les maîtres de la nature, on apperçut dans les effets qu'on leur attribuoit de grandes différences, & l'on ſuppoſa de l'inégalité dans les forces & dans le pouvoir de ces génies: on établit donc une eſpece de gradation ou d'hiérarchie dans les puiſſances qui gouvernoient la nature; & comme l'imagination ne peut ſoutenir le progrès à l'infini, on s'arrêta enfin à deux génies plus puiſſans que tous les autres, qui partageoient l'empire du monde, & qui diſtribuoient les biens & les maux, par le moyen d'une multitude innombrable de génies ſubalternes.

L'eſprit humain, élevé à l'idée de deux génies maîtres abſolus de la nature, fixa toute ſa curioſité ſur ces deux principes, & ſur la recherche des moyens propres à les intéreſſer.

Le bon & le mauvais principes étant déterminés par leur nature à produire, l'un tout le bien, l'autre tout le mal poſſible, il eſt certain qu'il n'y auroit que du bien ou du mal dans le monde, ſi ces deux principes n'étoient indépendans l'un de l'autre; & comme ces deux principes étoient les deux cauſes primitives & eſſentielles de tout ce qu'on voyoit dans le monde, on les crut éternels, néceſſaires & infinis.

L'eſpece d'échaffaudage, par lequel l'eſprit humain s'étoit élevé juſqu'à deux principes généraux de tout, diſparut alors, & l'hypotheſe des deux principes commença à ſe généraliſer & à ſe préſenter à l'eſprit ſous une forme ſyſtématique.

Il y a du bien & du mal dans le monde; ces deux effets ſuppoſent néceſſairement deux cauſes, l'une bonne & l'autre mauvaiſe: ces deux cauſes ou principes éternels, néceſſaires & infinis, produiſent tout le bien & tout le mal qu'elles peuvent produire.

Comme ceux qui avoient imaginé ces deux principes n'avoient enviſagé dans la nature que les phénomenes qui avoient du rapport avec le bonheur des hommes, ils trouverent dans l'hypotheſe des deux principes un ſyſtême complet de la nature: l'imagination ſe repréſenta ces deux principes comme deux Monarques qui ſe diſputoient l'empire de la nature pour y faire régner le bonheur & les plaiſirs, ou pour en faire un ſéjour de trouble & d'horreur: on imagina des armées de génies ſans ceſſe en guerre; & l'on crut avoir trouvé la cauſe de tous les phénomenes, telle étoit la Philoſophie d'une partie de l'Orient & de la Perſe, d'où elle ſe répandit enſuite chez différens peuples, où elle prit mille formes différentes. *

Dans beaucoup de Nations, l'eſprit n'alla pas plus loin; la curioſité, plus active chez d'autres hommes, chercha à ſe former une idée plus diſtincte, & une notion plus préciſe de ces deux principes, d'où naiſſent primitivement tous les biens & tous les maux.

La lumiere eſt le premier des biens, elle embellit la nature; elle fait croître les moiſſons, elle mûrit les fruits; ſans elle,

* Wolf. Manicheiſm. ante Manich. Aſſeman, Bibliot. Orient. t. 1. pag. 112.

l'homme ne pourroit ni distinguer les fruits qui le nourrissent, ni éviter les précipices dont la terre est semée.

On ne savoit point alors que le rayon de lumiere qui féconde les campagnes, élevoit dans l'athmosphere des sels & des soufres, & produisoit les vents qui forment les orages & les tempêtes; on jugea que la lumiere étoit un principe bienfaisant, & la source de tous les biens.

C'étoient au contraire les ténebres qui apportoient les tempêtes, les orages & la désolation: c'étoient des abimes profonds & obscurs de la terre que sortoient les vapeurs mortelles, les torrens de soufre & de feu qui ravageoient les campagnes; c'étoit dans le centre de la terre que résidoient ces puissances redoutables, qui en ébranloient les fondemens: on ne douta pas que les ténebres, ou la matiere ténébreuse & obscure, ne fussent le principe mal-faisant & la source de tous les maux.

On ne concevoit alors l'ame que comme le principe du mouvement du corps humain, & l'esprit comme une source motrice: comme la lumiere étoit essentiellement active, on regarda la lumiere comme un esprit; & comme la matiere ténébreuse étoit aussi en mouvement, on supposa qu'elle étoit sensible & intelligente, & que les Démons ténébreux étoient des esprits matériels.

Comme le Ciel est la source de la lumiere, on conçut le principe bienfaisant comme une lumiere éternelle, pure, spirituelle & heureuse, qui, pour communiquer son bonheur, avoit produit d'autres intelligences, & s'étoit formé dans les Cieux une cour d'êtres heureux & bienfaisants comme lui.

Pour le principe malfaisant, il habitoit au centre de la terre, & n'étoit qu'un esprit ténébreux & matériel. Agité sans cesse & sans regle, il avoit produit des esprits ténébreux comme lui, inquiets, turbulens, sur lesquels il régnoit.

Mais pourquoi ces esprits étoient-ils en guerre? pourquoi s'étoient-ils mêlés ensemble? leur nature étant essentiellement différente, ne devoient-ils pas rester éternellement séparés.

C'est une question que la curiosité humaine ne pouvoit manquer de faire; & voici comme on la résolut.

Le bon & le mauvais principes étant indépendans l'un de l'autre, occupoient l'immensité de l'espace sans se connoître, & par conséquent sans faire d'efforts l'un vers l'autre: chacun étoit dans l'espace qu'il occupoit comme s'il eût existé seul dans la nature, faisant ce que son essence le déterminoit à faire, & ne desirant rien de plus.

Le ſéjour du principe ténébreux étoit rempli d'eſprits qui ſe mouvoient eſſentiellement, parce qu'il n'y a que le bonheur qui ſoit tranquille ; & les mouvemens des eſprits ténébreux, ſemblables à l'agitation des hommes malheureux, n'avoient ni deſſein, ni regle : la confuſion, le trouble, le déſordre & la diſcorde, régnoient donc dans ſon empire ; les eſprits ténébreux furent en guerre, ſe livrerent des batailles ; les vaincus fuyoient les vainqueurs, & comme l'empire de la lumiere & des ténebres ſe touchoient, les vaincus en fuyant les vainqueurs, franchirent les limites de l'empire des ténebres, & paſſerent dans l'eſpace lumineux où régnoit le bon principe. *

La production du monde étoit l'effet de cette irruption du principe ténébreux dans le ſéjour de la lumiere : pour expliquer comment cette irruption avoit produit les différens êtres que le monde renferme, l'imagination forgea des hypothèſes, des ſyſtêmes. On a compté plus de ſoixante & dix Sectes de Manichéens, qui, réunis dans la croyance de deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, ſe diviſoient & ſe contrediſoient ſur la nature de ces êtres, & ſur la maniere dont le monde étoit ſorti du conflict de ces deux principes. †

Les uns prétendoient que le bon principe n'ayant ni foudres pour arrêter le mauvais principe, ni eaux pour l'inonder, ni fer pour forger des armes, avoit jetté quelques rayons de lumiere aux génies ténébreux qui s'étoient occupés à les ſaiſir, à les fixer, & qui par ce moyen n'avoient pas pénétré plus avant dans ſon empire. §

D'autres penſoient que le principe bienfaiſant, après l'irruption du principe matériel, jugea qu'il pouvoit mettre de l'ordre dans la matiere, & qu'il avoit tiré tous les corps organiſés de ce principe matériel : c'étoit le ſyſtême de Pythagore, qui l'avoit trouvé dans l'Orient, où Manès le prit auſſi.

* Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. c. 26. Fragment. Baſilid. apud Grabe, Spicileg. PP. ſæc. 2. p. 39.

† Theodoret, ibid.

§ Ibid.

§. II.

De l'union que Manès fit du ſyſtême des deux principes avec le Chriſtianiſme.

Manès avoit pris dans les écrits de Scythien le ſyſtême des deux principes ; il avoit enſeigné, & s'étoit fait des diſciples. Les diſciples qu'il envoya pour répandre ſa doctrine, lui rapporterent qu'ils avoient trouvé dans les Chrétiens des ennemis redoutables ; Manès crut qu'il falloit les gagner, & concilier le Chriſtianiſme avec le ſyſtême des deux principes : il prétendit trouver dans l'Ecriture même les deux principes auxquels, ſelon lui, la raiſon avoit conduit les Philoſophes.

L'Ecriture, diſoit-il, nous parle de la création de l'Homme ; & jamais de celle des Démons.

Auſſi-tôt que l'Homme eſt placé dans le Paradis, Satan paroît ſur la ſcene, vient tenter l'Homme, & le ſéduit.

Cet eſprit mal-faiſant fait ſans ceſſe la guerre au Dieu Suprême, & l'Ecriture donne aux Démons le titre de Puiſſances, de Principautés, d'Empereurs du monde ; ainſi l'Ecriture ſuppoſe un principe mal-faiſant, oppoſé ſans ceſſe au principe bien-faiſant ; il eſt dans le mal ce que Dieu eſt dans le bien.

Le Diable étant méchant de ſa nature, il n'eſt pas poſſible, diſoit Manès, que Dieu l'ait créé.

En vain répondoit-on que le Démon avoit été créé innocent, juſte & bon, & qu'il étoit devenu méchant en abuſant de ſa liberté.

Manès répliquoit que le Démon étoit repréſenté dans l'Ecriture comme un méchant, incorrigible, & eſſentiellement mal-faiſant : il prétendoit que ſi Dieu avoit créé le Démon bon & libre, il n'auroit point perdu ſa liberté par ſon péché, & que ſon inclination naturelle l'auroit ramené au bien, s'il avoit été bon dans ſon origine ; il prétendoit qu'il répugnoit à la perfection de Dieu de créer un eſprit qui devoit être la cauſe de tous les maux de l'Univers, perdre le genre humain, & s'emparer de l'empire du monde.

Manès ne ſuppoſoit pas que le mauvais principe ou le Démon fût égal au Dieu bienfaiſant : il ſuppoſoit, au contraire, que Dieu ayant apperçu l'irruption du mauvais prin-

cipe dans son empire, avoit envoyé l'esprit vivant, qui avoit dompté les Démons & les avoit enchaînés dans les airs, ou relégués dans la terre, où il ne leur laissoit de puissance & de liberté qu'autant qu'il le jugeoit à propos pour ses desseins.

Ce fut en usage de cette puissance que les Démons formerent l'Homme & la Femme. Nous n'entrerons pas dans le détail des explications que les Manichéens donnent des Phénomenes & de l'Histoire des Juifs, de celle des Chrétiens; ces explications sont absolument arbitraires, & presque toujours absurdes & ridicules.

Tous convenoient que l'Ame d'Adam & celles de tous les Hommes étoient des portions de la lumiere céleste, qui, en s'unissant au corps, oublioient leur origine, & qui erroient de corps en corps.

Pour les délivrer, la Divine Providence se servit d'abord du ministere des bons Anges, qui enseignerent aux Patriarches des vérités salutaires: ceux-ci les enseignerent à leurs descendans; & pour empêcher que cette lumiere ne s'éteignit entiérement; Dieu ne cessa point de susciter dans tous les tems, & parmi toutes les Nations, des Sages & des Prophetes, jusqu'à ce qu'il ait envoyé son Fils.

J. C. a fait connoître aux hommes leur véritable origine, les causes de la captivité de l'ame, & les moyens de lui rendre sa propre dignité.

Après avoir opéré une infinité de miracles pour confirmer sa doctrine, il leur montra dans sa Crucifixion mystique, comment ils doivent mortifier sans cesse leur chair & leurs passions: il leur a fait voir encore par sa Résurrection mystique, & par son Ascension, que la mort ne détruit point l'homme, qu'elle ne détruit que sa prison, qu'elle rend aux ames purifiées la liberté de retourner dans leur Patrie céleste. Voilà le fondement de toutes les austérités, & de la morale des Manichéens.

Comme il n'est pas possible que toutes les ames acquierent une parfaite pureté dans le cours d'une vie mortelle, les Manichéens admettoient la transmigration des ames; mais ils disoient que celles qui ne sont pas purifiées par un certain nombre de révolutions, sont livrées aux Démons de l'air pour en être tourmentées & pour être domptées; qu'après cette rude pénitence, elles sont renvoyées dans d'autres corps, comme dans une nouvelle école, jusqu'à ce qu'ayant acquis

le dégré de purification ſuffiſante, elles traverſent la région de la matiere, & paſſent dans la Lune : lorſqu'elle en eſt remplie, ce qui arrive quand toute ſa ſurface eſt illuminée, elle les décharge entre les bras du Soleil, qui les remet à ſon tour dans le lieu que les Manichéens appellent la Colonne de Gloire.

Le S. Eſprit, qui eſt dans l'air, aſſiſte continuellement les ames, & répand ſur elles ſes précieuſes influences : le Soleil, qui eſt compoſé d'un feu pur & purifiant, facilite leur aſcenſion au Ciel, & en détache les parties matérielles qui les appéſantiſſent.

Lorſque toutes les ames & toutes les parties de la ſubſtance céleſte auront été ſéparées de la matiere, alors arrivera la conſommation des ſiecles, le feu malfaiſant ſortira des cavernes où le Créateur l'a renfermé ; l'Ange qui ſoutient la terre dans ſa ſituation & dans ſon équilibre, la laiſſera tomber dans les flâmes, & jettera enſuite cette maſſe inutile hors de l'enceinte du monde, dans ce lieu que l'Ecriture appelle les ténebres extérieures : c'eſt-là que les Démons ſeront relégués pour jamais.

Les ames les plus pareſſeuſes, c'eſt-à-dire, celles qui n'auront pas achevé leur purification, lorſque cette cataſtrophe arrivera, auront pour peine de leur négligence, la charge de tenir les démons reſſerrés dans leurs priſons, afin d'empêcher qu'ils n'attentent plus rien contre le Royaume de Dieu.

Les Manichéens rejettoient l'ancien Teſtament, parce qu'il ſuppoſe que le Dieu Suprême produit les biens & les maux qu'on voit dans le monde. *

§. III.

Les Principes du Manichéiſme ſont abſurdes.

Les Manichéens, & après eux M. Bayle, prétendent qu'en partant des phénomenes que nous offre la nature, la raiſon arrive à deux principes éternels & néceſſaires, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais.

Pour juger ſi leur ſentiment eſt une hypothèſe philoſophi-

* Aug. contr. Manich. Theodoret. Hæret. Fab. l. 1. Conférence d'Archélaus.

que, supposons pour un moment que nous ignorons notre origine & celle du monde, & n'admettons de certain que notre existence : appuyés sur ce phénomene, le plus incontestable pour nous, tâchons de nous élever jusqu'à la cause primitive qui nous a donné l'être.

Pour peu que je réfléchisse sur moi, je m'apperçois que je ne me suis point donné l'existence, & que je l'ai reçue.

Mais quelle est la cause à laquelle je dois l'existence ? l'a-t-elle reçue elle-même, ensorte qu'il n'y ait dans la nature qu'une longue chaîne de causes & d'effets, ensorte qu'il n'y ait rien qui n'ait été produit ?

Cette supposition est impossible; car alors il faudroit reconnoître que la collection des causes est sortie du néant sans aucune raison, ce qui est absurde. Mon existence & celle de tous les êtres que je vois, supposent donc nécessairement, un être éternel, incréé, qui existe nécessairement & par lui-même.

Je réfléchis sur cet Etre, la source de l'existence de tous les êtres, & je trouve qu'il est éternel, infiniment intelligent, tout-puissant ; en un mot, qu'il a par sa nature toutes les perfections.

Puisque cet Etre, en vertu de la nécessité de son existence, a toutes les perfections, je conclus qu'un être nécessaire & essentiellement mauvais est une absurdité, parce qu'il est impossible que deux êtres, qui ont la même raison d'exister, soient cependant d'une nature différente, puisque cette différence n'auroit point de raison suffisante : il n'y a donc qu'un Etre éternel, nécessaire, indépendant ; qui est la cause primitive de tous les êtres distingués de lui.

Je parcours les Cieux, & je trouve qu'ils ont été formés avec intelligence & avec dessein, par la même puissance qui les fait exister : je trouve que la puissance infinie qui leur a donné l'existence, a pu seule les former, en régler les mouvemens, y faire régner cet équilibre, sans lequel la nature entiere ne seroit qu'un cahos affreux : je conclus encore que le monde est l'ouvrage de l'intelligence créatrice ; & que c'est le comble de l'absurdité, de supposer qu'il est l'effet du conflict de deux principes ennemis qui ont une puissance égale, & dont l'un veut l'ordre, & l'autre le désordre.

Si je descends sur la terre, je trouve que depuis l'insecte jusqu'à

jusqu'à l'homme tout y étoit formé avec dessein ; par la puissance créatrice, que tous les phénomenes y sont liés : je ne peux donc m'empêcher de regarder la terre comme l'ouvrage du Créateur de l'Univers, & le Manichéisme, qui en attribue la production à deux principes ennemis, comme une absurdité.

Sur cette terre, où je trouve si évidemment le dessein & la main de l'intelligence créatrice, je vois des êtres sensibles ; ils tendent tous vers le bonheur, & la nature a placé des créatures au milieu de tout ce qui est nécessaire pour les rendre heureuses : ces créatures sensibles sont donc, aussi bien que la terre, l'ouvrage d'un Etre bienfaisant, & non pas de deux principes opposés, dont l'un est bon & l'autre mauvais.

Les animaux, que la nature semble destiner au bonheur, éprouvent cependant du mal : j'en cherche l'origine, & je trouve que les maux sont des suites ou des effets des loix établies dans la nature pour le bien général ; c'est ainsi que la foudre qui tue un animal, est l'effet du vent qui accumule les souffres répandus dans l'athmosphere, & sans lequel l'air seroit meurtrier pour tout ce qui respire : n'est il pas évident qu'un être mal-faisant n'auroit point établi dans la nature des loix, qui, tendant au bien général, entraînent de petits inconvénients. *

Parmi les êtres qui habitent la terre, l'homme semble être l'objet particulier des complaisances de l'Auteur de la nature : aucune créature sur la terre n'a plus de ressources que lui pour le bonheur ; il éprouve cependant des malheurs, mais ils viennent presque tous de l'abus qu'il fait des facultés qu'il a reçues de la nature, & qui étoient destinées à le rendre heureux. Une disposition naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à se secourir, & ce n'est qu'en étouffant ce germe de bienveillance, qu'un homme fait le malheur d'un autre homme. L'homme n'est donc pas l'ouvrage de deux principes opposés, & l'Intelligence qui l'a créé est une Intelligence bienfaisante.

Ainsi M. Bayle n'a fait qu'un sophisme pitoyable, lorsqu'il

* Voyez Derham, Théologie physique. Nieuventit, Démonstration de Dieu par les merveilles de la nature. Examen du Fatalisme, t. 3, art. 3, où ces difficultés sont traitées dans un grand détail.

a prétendu que le Manichéiſme expliquoit plus heureuſement les phénomenes de la nature que le Théiſme, puiſque ces phénomenes ſont démontrés impoſſibles dans la ſuppoſition des deux principes des Manichéens.

Le Manichéiſme ne peut donc être regardé comme une hypothèſe, & les maux que l'on voit dans le monde ne peuvent juſtifier cette erreur.

Les difficultés de Manès contre l'ancien Teſtament, avoient été propoſées par Cerdon, par Marcion, par Saturnin; nous y avons répondu dans ces articles. Le ſilence de l'Ecriture ſur la création du Démon, ne peut autoriſer à le regarder comme increé; il n'étoit pas néceſſaire que l'Ecriture nous dît qu'un eſprit impuiſſant & méchant, que Dieu a relégué dans les enfers, eſt une créature. Le reſte de la doctrine de Manès a été réfuté par les principes qu'on a établi dans l'article MATERIALISTES, où l'on prouve la ſpiritualité de l'ame : voyez ſur cela l'*Examen du Fataliſme*, *t.* 2, où l'on prouve que l'ame eſt immatérielle, qu'elle eſt une ſubſtance, & non pas une portion de l'ame univerſelle.

§. IV.

Des Difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéiſme, & contre la Bonté de Dieu.

Rien ne ſeroit auſſi faſtidieux & plus inutile, que de copier ici ces difficultés, qui ſe réduiſent à des principes ſimples & preſque tous renfermés dans la note D de l'article MANICHÉENS.

Difficultés de M. Bayle, tirées de la Permiſſion du mal.

Les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre, nous apprennent qu'un être qui exiſte par lui-même, qui eſt néceſſaire & éternel, doit être unique, infini, tout puiſſant, & doué de toutes ſortes de perfections; ainſi, en conſultant ces idées; on ne trouve rien de plus abſurde que l'hypothèſe des deux principes éternels, néceſſaires & indépendans l'un de l'autre : voilà ce qu'on appelle des raiſons *à priori*, elles nous conduiſent néceſſairement à rejetter cette hypothèſe, & à n'admettre qu'un principe unique de toutes choſes.

S'il ne falloit que cela pour la bonté d'un ſyſtême, le pro-

cès seroit vuidé à la confusion de Zoroastre & de tous ses Sectateurs. Mais il n'y a point de système, qui pour être bon, n'ait besoin de ces deux choses ; l'une, que les idées en soient distinctes ; l'autre, qu'il puisse donner raison des expériences : il faut donc voir si les phénomenes de la nature se peuvent expliquer par l'hypothèse d'un seul principe.

Si nous jettons les yeux sur la terre, nous trouvons qu'elle ne peut sortir des mains d'un être bon & intelligent, les montagnes & les rochers la défigurent, la mer & les lacs en couvrent la plus grande partie elle est inhabitable dans la Zone torride & dans les Zones glaciales, les tonnerres, les tempêtes, les volcans la ravagent souvent.

Les animaux sont sans cesse en guerre, & se détruisent : leur vie n'est qu'une longue chaine de maux & de douleurs, qui ne se terminent que par la mort.

L'homme est méchant & malheureux, chacun le connoît par ce qui se passe au-dedans de lui, & par le commerce qu'il est obligé d'avoir avec son prochain : il suffit de vivre cinq ou six ans ans pour être convaincu de ces deux articles ; ceux qui vivent beaucoup, connoissent cela encore plus clairement ; les voyages sont des leçons perpétuelles là-dessus : ils font voir par-tout les monumens du malheur & de la méchanceté de l'homme, par-tout des Prisons & des Hôpitaux, par tout des Gibets & des Mendians ; vous voyez ici les débris d'une Ville florissante, ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines : l'Histoire n'est, à proprement parler, que le recueil des ruines & des infortunes du genre-humain.

Mais remarquons que ces deux maux, l'un mortel, l'autre physique, n'occupent pas toute l'histoire ni toute l'expérience des particuliers ; on trouve par-tout & du bien moral & du bien physique, quelques exemples de vertus, quelques exemples de bonheur, & c'est ce qui fait la difficulté en faveur des Manichéens, qui seuls rendent raison des biens & des maux.

Si l'homme est l'ouvrage d'un seul principe souverainement bon, souverainement puissant, peut-il être exposé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la soif, à la douleur, au chagrin, peut-il avoir tant de mauvaises inclinations ? peut-il commettre tant de crimes ? la souveraine Sainteté peut-elle produire une créature criminelle ? la souveraine Bonté peut-elle produire une créature malheureuse ? la souveraine

Bonté, jointe à une puiſſance infinie, ne comble-t-elle pas de biens ſon ouvrage, & n'éloigne-t-elle pas tout ce qui pourroit l'offenſer ou le chagriner ?

En vain répondroit-on que les malheurs de l'homme ſont des ſuites de l'abus qu'il fait de ſa liberté, la toute ſcience de Dieu a dû prévoir cet abus, & ſa bonté devoit l'empêcher ; & quand Dieu n'auroit pas prévu cet abus que l'homme fait de ſa liberté, il a dû juger que du moins il étoit poſſible : puis donc qu'au cas qu'il arrivât, il ſe croyoit obligé de renoncer à ſa bonté paternelle pour rendre tous ſes enfans très-miſérables, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien phyſique, il n'auroit laiſſé dans l'ame de l'homme aucune force pour s'écarter des loix auxquelles le bonheur eſt attaché.

Si une bonté auſſi bornée que celle des Peres, exige néceſſairement qu'ils préviennent, autant qu'il leur eſt poſſible, le mauvais uſage que leurs enfans pourroient faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raiſon une bonté infinie & toute puiſſante préviendra-t-elle les mauvais effets de ſes préſens ; au lieu de donner le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement pour empêcher qu'elles n'en abuſent.

Les Difficultés de M. Bayle ſont des Sophiſmes.

Les difficultés de M. Bayle, contre la bonté de Dieu, renferment quatre eſpeces de maux incompatibles, ſelon ce critique avec la bonté, la ſageſſe, la ſainteté, la puiſſance infinie de Dieu : ces maux ſont les prétendus déſordres que l'on voit dans les phénoménes de la nature, l'état des animaux, les maux phyſiques auxquels l'homme eſt ſujet, tels que la faim, la ſoif, & enfin les crimes des hommes.

M. Bayle prétend, puiſqu'il ſe trouve ſur la terre des lacs, des montagnes, puiſqu'il ſe forme dans l'athmoſphere des orages, il faut que le monde ne ſoit pas l'ouvrage d'un principe bienfaiſant.

Je ne vois dans cette difficulté qu'un ſophiſme, indigne du plus mince Philoſophe.

1°. Le mouvement & l'arrangement de la matiere, n'eſt en ſoi ni bon ni mauvais : il n'y auroit de déſordre dans la production des montagnes, des orages, des tempêtes, &c. qu'autant que ces phénomemes ſeroient contraires au but que Dieu s'eſt propoſé dans la création du monde phyſique.

M. Bayle connoît-il ce but, a-t-il parcouru l'immenſité de la nature, détaillé toutes ſes parties, apperçu leur liaiſon, leurs rapports, démêlé le réſultat des loix qui entraînent avec elles ces déſordres, que l'on regarde comme contraires à la bonté de Dieu.

En ne conſidérant le monde que du côté du phyſique, puiſque tout eſt lié dans le phyſique, il faut le conſidérer comme une machine : or la perfection d'une machine, conſiſte en ce qu'on peut dériver d'une raiſon générale, ſavoir de la vue pour laquelle elle a été faite, les raiſons qui marquent pourquoi chacune de ſes parties eſt préciſément telle qu'elle eſt & non pas autrement, & pourquoi ces parties ont été arrangées & liées préciſément de cette façon, & non pas autrement.

Il eſt certain que la machine ſera parfaite, ſi toutes ſes parties ſans exception, & leur ordre, ou leur arrangement, ſont préciſément tels qu'ils doivent être, pour que la machine ſoit parfaitement & exactement propre à la vue qu'on ſe propoſe en la fabriquant.

M. Bayle ne connoiſſant pas la fin que Dieu s'eſt propoſée dans la création du monde, ignorant la deſtination de cette grande machine, y trouvant des loix générales qui tendent au bien & à l'ordre, & qui le produiſent, a-t-il pu combattre la bonté & la ſageſſe de Dieu, par quelques déſordres particuliers qui ſont ordre dans le tout, & qui ne choquent que parce qu'on ne voit pas toute la nature.

M. Leibnits appliquoit au ſujet dont il s'agit, l'axiome de Droit, *incivile eſt niſi totâ lege inſpectâ judicare* : il diſoit que nous devions juger des ouvrages de Dieu, auſſi ſagement que Socrate jugeoit de ceux d'Héraclite, en diſant : *ce que j'en ai entendu me plaît, je crois que le reſte ne me plairoit pas moins, ſi je l'entendois.*

2°. Il faut n'avoir jamais porté ſur la nature un œil philoſophique, pour regarder les lacs, les volcans, &c. comme des déſordres contraires à la bonté de Dieu : car il eſt bien prouvé par tout Phyſicien, que ces prétendus déſordres produiſent de grands avantages aux animaux qui habitent la terre, & qu'ils n'entraînent que peu de maux. L'orage & le tonnerre, par exemple, rendent l'air ſalutaire à tout ce qui reſpire ; ſans le mouvement que ces orages produiſent dans l'atmoſphere, l'air que les animaux reſpirent ſeroit mortel pour

des régions entieres, & l'orage ne fait périr qu'infiniment peu d'animaux. *

La difficulté que M. Bayle tire de l'état des animaux, eſt plus ſpécieuſe, & n'eſt pas plus ſolide : l'état des animaux nous eſt trop inconnu pour en faire un principe contre une vérité démontrée, telle que l'unité & la bonté de Dieu. D'ailleurs, on exagere leurs maux, & lorſqu'on examine leur condition, on trouve qu'ils ont plus de bien que de maux. Chez eux le bonheur dépend uniquement des ſentimens qu'ils éprouvent, & ils ſont heureux s'ils ont plus de ſenſations agréables, que de ſenſations douloureuſes ; & il paroît que telle eſt leur condition, comme on le voit dans tous les auteurs qui ont écrit ſur l'hiſtoire des animaux.

Le mal phyſique que l'homme éprouve, échauffe bien autrement M. Bayle : ſi l'homme, dit-il, eſt l'ouvrage d'un principe ſouverainement bon & tout-puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, à la douleur, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, au chagrin.

Quoi donc, parce que l'homme a froid, parce qu'il a trop chaud, parce qu'il a ſoif, on ſe croira autoriſé à nier la bonté de l'Etre ſuprême : on méconnoîtra ſa ſageſſe, on attaquera ſon exiſtence, que l'on reconnoît cependant comme une vérité fondée ſur les principes les plus clairs & les plus inconteſtables de la raiſon.

Eſt il vrai, d'ailleurs, que le ſort de l'homme ſoit auſſi affligeant qu'on le prétend ?

Le beſoin de manger eſt le plus preſſant des beſoins de l'homme, mais il eſt aiſé de le ſatisfaire. Tout ce qui peut ſe digérer nourrit l'homme ; & le beſoin qui aſſaiſonne le repas le plus frugal, le rend auſſi délicieux que les mets les plus recherchés.

L'homme peut facilement ſe garantir de la rigueur des ſaiſons.

Lorſqu'il eſt ſans douleur, il a beſoin pour être heureux, de varier ſes perceptions, & le ſpectacle de la nature offre à ſa curioſité un fond inépuiſable d'amuſements & de plaiſirs. Il y a donc dans la nature un fond de bonheur ſuffiſant pour tous les hommes, ouvert à tous, facile à tous, lorſqu'on ſe renferme dans les bornes de la nature.

* Nous ne pouvons entrer dans tous les détails qui établiſſent cette vérité ; on peut voir ſur cela Nieuventit, Derham, l'Examen du Fataliſme, t. 3, & beaucoup d'autres Ouvrages.

Il eſt vrai que malgré ces précautions les hommes ſeront ſujets à des maladies & aux accidens de la vieilleſſe ; mais ces infirmités ne ſont pas inſupportables, & n'empêchent pas que la vie ne ſoit un état heureux, même pour le vieillard infirme, puiſqu'il ne la quitte qu'à regret.

Dans ce que nous venons de dire pour juſtifier la bonté de Dieu, nous n'avons conſidéré l'homme que comme un Etre capable de ſenſations agréables ou douloureuſes, & attendant ſon bonheur ou ſon malheur des objets qui agiſſent ſur ſes organes ; mais il a pour être heureux bien d'autres reſſources.

La nature ne fait point croître les hommes ſur la terre ; comme les champignons ou comme les arbres, elle unit les peres & les enfans par les liens d'une tendreſſe mutuelle ; les ſoins que le pere donne à l'éducation de ſon fils, procurent des plaiſirs infiniment plus ſatisfaiſants que les ſenſations. La tendreſſe & la reconnoiſſance rendent les peres chers à leurs enfans, ils ſont dociles à leur volonté, ils ſoulagent leurs maux, ils ſoutiennent leur vieilleſſe, ils offrent aux peres un ſpectacle ſatisfaiſant, ils le conſolent des malheurs de la vieilleſſe.

Une inclination naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à ſe ſecourir ; un malheureux qu'on ſoulage, procure un plaiſir délicieux, & les ſoins qu'on donne au ſoulagement d'un malheureux lui font éprouver un ſentiment de reconnoiſſance, & un retour vers ſon bienfaiteur, qui répand dans ſon ame un plaiſir qui adoucit ſes maux.

Enfin, l'homme s'aime, & l'amour qu'il a pour lui-même ne ſe borne pas à ſe procurer des ſenſations vives & agréables, il faut que l'homme ſoit content de lui-même ; pour être heureux, il faut qu'il puiſſe s'approuver, & jamais l'homme ne ſent plus vivement le plaiſir que procure l'approbation de ſoi-même, que lorſqu'il mérite l'approbation des autres hommes, lorſqu'il a procuré le bonheur des autres, lorſqu'il a rempli ſes devoirs, lorſqu'il n'a rendu perſonne malheureux. Voilà autant de reſſources que la nature a miſes dans l'homme contre les malheurs attachés à ſa condition, elles ſont dans le cœur de tous les hommes, & ne ſont ignorés que des Barbares qui ont étouffé la voix de la nature.

Qu'on juge préſentement ſi l'homme eſt l'ouvrage d'un Etre malfaiſant, & ſi ce n'eſt pas avec raiſon qu'un ancien a dit que c'eſt à tort que l'homme ſe plaint de ſon ſort.

Paſſons au mal moral qui fait la grande difficulté de M. Bayle, je veux dire les vices & les crimes des hommes.

Sans doute, les hommes ſont méchans, & l'on ne peut peindre avec des couleurs trop fortes leurs péchés & leurs déſordres, parce que le mal n'eſt jamais ou preſque jamais néceſſaire à leur bonheur; mais gardons nous d'imputer ces déſordres à l'Etre ſuprême, ou de penſer qu'ils doivent rendre ſa bonté douteuſe.

Ces déſordres, ces crimes, ſont l'effet de l'abus que l'homme fait de ſa liberté; & il n'eſt point contraire à la bonté de l'Etre ſuprême de créer un homme libre, qui puiſſe ſe porter au bien par choix, & qui ait pourtant le pouvoir de ſe porter au mal. Le ſentiment de notre liberté, qui ne peut exiſter que dans les Etres libres, ce ſentiment, dis je, nous fait trouver un grand plaiſir dans la pratique de la vertu, & produit les remords qui nous rappellent à notre devoir: la liberté n'eſt donc pas un préſent fait à l'homme par un Etre malfaiſant, puiſqu'elle tend à nous rendre meilleurs & plus heureux.

Il ne faut pas, au reſte, regarder la terre comme un ſéjour de crime & ſans vertu: nous ferons voir plus bas combien M. Bayle eſt outré à cet égard; & pluſieurs Auteurs ont prouvé que le bien, tant naturel, que moral, l'emporte dans le monde ſur le mal: le lecteur peut conſulter ſur cela Sherlok, Traité de la Providence, ch. 7. Leibnitz, Eſſais de Théodicée, &c.

Nous venons d'expoſer la nature & l'origine des maux que nous offre le ſpectacle de la nature; nous avons vû qu'aucune des cauſes qui produiſent ces maux, n'eſt l'ouvrage d'un principe éternel & malfaiſant, que dans l'inſtitution primitive & dans l'intention de l'auteur de la nature, tout tend au bien, que par conſéquent le ſyſtême des deux principes n'explique point les phénomenes de la nature, & que tout ce que M. Bayle dit ſur les maux qui nous affligent, ſont plus les déclamations d'un Sophiſte, que les doutes d'un Philoſophe.

Examen d'une Inſtance de M. Bayle.

M. Bayle prétend que la ſouveraine puiſſance jointe à une bonté infinie, doit combler de biens ſon ouvrage, & éloigner de lui tout ce qui pourroit l'offenſer ou le chagriner; que la ſouveraine bonté devoit ôter à l'homme le pouvoir d'abuſer de

ſes facultés, & que Dieu, en laiſſant à l'homme ce pouvoir n'aime pas plus ſes créatures, qu'un pere qui laiſſeroit entre les mains de ſon fils, une épée dont il ſauroit qu'il ſe percera. L'état des Saints, qui ſont irrévocablement attachés à la vertu, n'eſt-il pas un état digne de la ſageſſe & de la ſainteté de Dieu?

D'ailleurs, il eſt certain que Dieu pouvoit, ſans bleſſer la liberté de l'homme, le faire perſéverer infailliblement dans l'innocence & dans la vertu; rien n'empêchoit donc que Dieu ne prévînt l'abus que l'homme fait de ſes facultés, & qu'il ne fît régner dans toute la nature l'ordre & le bonheur; cependant il y a des déſordres, des maux, des méchans, des pécheurs: il faut donc qu'une cauſe différente de l'Etre ſuprême, ait eu part à la production du monde, & que cette cauſe ſoit malfaiſante.

Toutes les difficultés que M. Bayle a répétées en mille manieres dans ſon Dictionnaire, & dans ſes réponſes aux queſtions d'un Provincial, ſe réduiſent à ces principes que nous allons examiner.

Il eſt clair que toute la force de cette inſtance porte ſur ce qu'il eſt impoſſible qu'un Etre ſouverainement bon, ſouverainement ſaint, & ſouverainement puiſſant, permette qu'il y ait du mal dans le monde, parce qu'il eſt de l'eſſence de la ſouveraine bonté d'empêcher toute eſpece de mal.

Pour ſentir le faux de ce raiſonnement, tâchons de nous former une idée juſte de la ſouveraine bonté.

La bonté de l'Etre ſuprême dont nous parlons ici, c'eſt ſa bienveillance.

La bienveillance d'un Etre eſt d'autant plus grande, qu'il a moins beſoin de faire le bien qu'il fait: ainſi, comme l'Etre ſuprême ſe ſuffit pleinement à lui-même, il eſt, ſi je peux m'exprimer ainſi, infiniment éloigné d'avoir beſoin pour ſon bonheur de créer d'autres Etres, & de leur faire du bien: ſa bienveillance à l'égard des créatures eſt donc infinie, quel que ſoit le bien qu'il leur fait; voilà en quel ſens la bonté de Dieu eſt infinie; & non pas en ce ſens qu'elle doit faire à cette créature tout le bien poſſible; car la bonté infinie en ce ſens eſt impoſſible, puiſqu'alors il faudroit que l'Etre ſuprême donnât à toutes ſes créatures tous les degrés de perfection poſſibles, ce qui eſt abſurde: car il n'y a point de dernier degré de perfection dans la créature.

L'idée de la ſouveraine bonté n'exige donc pas que Dieu faſſe à ſes créatures tout le bien poſſible. Pour qu'il conſerve pleinement la qualité d'être ſouverainement bienfaiſant, il ſuffit de mettre ſes créatures dans un état où elles préferent l'exiſtence au néant, & dans lequel il ſoit meilleur d'être ; que de n'être point du tout ; il n'eſt pas néceſſaire que cet état ſoit l'état le plus heureux poſſible.

Créer l'homme avec le deſir du bonheur, le mettre au milieu de toutes les reſſources propres à procurer le bonheur, lui donner toutes les facultés néceſſaires pour faire un bon uſage de ſes reſſources : c'eſt certainement faire à l'homme un grand bien.

Faire dépendre le bonheur de certaines loix que l'homme peut obſerver, mais dont il peut s'écarter, & hors deſquelles il rencontre le plaiſir & la douleur, n'empêche pas que l'exiſtence ne ſoit encore un grand bienfait, digne de la ſouveraine bonté, & de la reconnoiſſance de l'homme.

La qualité d'être ſouverainement bon, n'exigeoit donc pas que Dieu prévînt l'abus que l'homme pouvoit faire de ſes facultés : la ſouveraine bonté rend Dieu impuiſſant pour faire le mal, & le laiſſe abſolument libre ſur l'exiſtence de ſes créatures, & ſur les degrés de perfection & de bonheur qu'il leur accorde.

L'idée de la ſouveraine bonté n'exige donc point que Dieu prévienne tous les maux qui ſont des ſujets de l'imperfection de la créature, ou de l'abus qu'elle fait de ſes facultés : car alors Dieu auroit été obligé de lui donner un certain degré de perfection plutôt qu'un autre, ce qui n'eſt cependant point renfermé dans l'idée de la ſouveraine bonté.

Si Dieu ne s'étoit propoſé dans la création du monde, que de rendre les hommes heureux à quelque prix & de quelque maniere que ce ſoit, il auroit ſans doute écarté de lui tous les malheurs, & il l'auroit dépouillé du pouvoir d'abuſer de ſes facultés.

Mais, eſt-il contraire à la bonté de Dieu de vouloir que l'homme fût heureux, mais qu'il ne le fût qu'à certaines conditions, & en ſuivant certaines loix, qu'il étoit en ſon pouvoir d'obſerver ou de violer ?

Dieu voyoit dans ſa toute-puiſſance une infinité de mondes poſſibles ; parmi ces mondes, ne pouvoit-il pas y en avoir un où le bonheur des créatures ne fût point la fin principale, & dans lequel il n'entrât que ſecondairement ? N'eſt-il pas poſ-

ſible qu'une des loix de ce monde ait été, que Dieu n'accorderoit le bonheur qu'au bon uſage que l'homme feroit de ſes facultés, & que Dieu ne prévînt point l'abus que les créatures pourroient faire de leurs facultés : Dieu ne pouvoit-il pas ſans violer les loix de ſa bonté, choiſir ce monde, & la créature ſeroit-elle en droit de ſe plaindre ?

En accordant à M. Bayle ce qu'il a ſi ſouvent répété, & qu'il n'a jamais prouvé, en lui accordant, dis-je : que Dieu n'a pu ſe déterminer à créer le monde, que pour faire des créatures heureuſes : eſt-il bien sûr que ſa ſageſſe & ſa ſainteté ne lui preſcriviſſent point des loix dans la diſtribution du bonheur ? la bonté de Dieu n'eſt-elle qu'une eſpece d'inſtinct qui le porte à faire du bien ſans regle & aveuglément.

La conduite de Dieu, ſi je peux m'exprimer ainſi, ne doit-elle pas porter le caractere des attributs de l'Etre ſuprême ? le caractere de ſa ſageſſe & de ſon intelligence ? Or, un monde dans lequel Dieu n'eût rendu heureux que des automates, ou dans lequel il auroit obéi à tous les caprices & à toutes les bizarreries de ſa créature ; eût-il été bien conforme à l'idée de la ſageſſe & de la grandeur de l'Etre ſuprême ? La bonté de Dieu ne doit-elle pas agir conformément aux loix de la ſageſſe & rendre chaque Etre heureux, ſelon qu'il eſt plus ou moins parfait ? ne falloit-il pas pour cela que la créature fût libre ? Ce plan du monde eſt-il contraire à l'idée de la ſouveraine bonté ?

Enfin je demande à M. Bayle s'il connoît aſſez la nature de l'homme pour prouver que Dieu ne l'a pas créé dans l'état le plus propre à le rendre heureux ? Je lui demande s'il connoît aſſez les deſſeins de Dieu pour prononcer que le monde n'a pas une fin, & n'aura pas un dénouement qui nous fera voir la bonté de Dieu, dans les maux même qui occaſionnent nos murmures ? La permiſſion du mal eſt alors un myſtere, & non pas une contradiction avec la bonté ſouveraine de Dieu ; & l'on ne peut dire qu'en vertu de ſa ſouveraine bonté, Dieu devoit prévenir tous les maux, & établir un ordre de choſes dans lequel l'homme n'eût pu devenir malheureux.

La ſainteté eſt, auſſi bien que la bonté, une ſource de difficultés en faveur du Manichéiſme.

Dieu n'eſt-il pas infiniment ſaint, dit-on ? Sa ſainteté ne lui donne-t-elle pas une ſouveraine averſion pour le mal ? Ne faut-il pas qu'il ait manqué de puiſſance pour l'empêcher ? ou de ſageſſe pour choiſir les moyens propres à le prévenir ?

Pour répondre à cette difficulté, il ne faut que se former des idées justes de la sainteté de Dieu, de sa sagesse & de sa puissance.

La sainteté de Dieu n'est qu'une volonté constante de ne rien faire qui soit indigne de lui : or il n'est point indigne de Dieu de créer des hommes qui peuvent abuser de leur liberté, car ce pouvoir est dans l'essence de la créature même, & il n'est point indigne de Dieu de créer l'homme avec son essence, ou il faut dire qu'il est indigne de Dieu de créer des Etres bornés.

En vain prétendroit-on avec M. Bayle, que la sainteté de Dieu devoit au moins prévenir l'abus que l'homme fait de sa liberté : car la sainteté n'étant en Dieu que la volonté constante de ne rien faire qui soit indigne de lui : il faudroit qu'il fût indigne de Dieu de ne pas prévenir la chûte de l'homme, & c'est ce qu'on ne peut dire ; il n'est point indigne de Dieu, de demeurer immobile lorsque la créature peche ; il exprime par son immobilité qu'il n'a pas besoin des hommages de l'homme : il exprime par ce moyen le jugement qu'il porte lui-même, c'est qu'il est indépendant de sa créature.

La permission du mal n'est donc pas contraire à la sainteté de Dieu, & toutes les comparaisons de M. Bayle, telles que celle d'une mere qui mene sa fille au bal, & la laisse séduire, pouvant la garantir de la séduction, sont des sophismes qui tirent toute leur force d'un faux état de question que M. Bayle offre sans cesse à son lecteur sur l'origine du mal. La mere n'a aucune raison pour ne pas empêcher la séduction de sa fille ; il n'en est pas ainsi de Dieu, par rapport au péché de l'homme.

L'idée de la bonté humaine n'est pas l'idée d'une bonté pure, elle est toujours jointe à l'idée de la justice : le devoir entre toujours un peu dans sa composition, si je peux m'exprimer ainsi ; c'est une espece de commerce, & une observation de cette loi générale ; qui veut que nous fassions pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous, si nous étions dans les circonstances où ils sont. Le bonheur de la société dépend de l'observation de cette loi : la société est plus ou moins heureuse, selon que cette loi est plus négligée, ou mieux observée ; chaque membre de la société est donc tenu, par justice, de ne point faire aux autres ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fit, s'il étoit placé dans les mêmes circonstances.

Cette idée de la bonté humaine n'eſt pas applicable à la bonté de Dieu, qui pour être heureux n'a beſoin, ni de l'exiſtence, ni de l'hommage de ſa créature.

Ces principes font voir, que par les loix de ſa bonté, Dieu n'étoit point tenu de créer l'homme dans l'état des bienheureux, ou de donner aux hommes des graces efficaces pour les faire perſévérer infailliblement dans la vertu. On voit même par ces principes, que Dieu peut, ſans violer les loix de ſa bonté, punir l'homme qui viole les loix que Dieu a établies, & lui accorder un tems d'épreuve, pendant, lequel il pardonne au pécheur pénitent, & après lequel l'homme devient incorrigible, & Dieu Juge ſévere & inflexible.

Des différens Auteurs qui ont répondu aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle s'étoit propoſé d'établir un Pyrroniſme univerſel; il prétendit que les ſentimens les plus abſurdes étoient appuyés ſur des principes capables d'en impoſer à la raiſon la plus éclairée, & que le dogmes les plus certains étoient expoſés à des difficultés inſurmontables, & conduiſoient à des conſéquences abſurdes : conſéquemment à ce projet, il prétendit qu'une Secte auſſi ridicule que celle des Manichéens, pourroit faire des difficultés qu'aucun Philoſophe ou Théologien, de quelque Secte qu'il fût, ne pourroit réſoudre.

Le Dictionnaire de M. Bayle eut tant de vogue, ſes difficultés contre la bonté de Dieu firent tant de bruit, que les hommes célébres ou zélés pour la vérité s'empreſſerent de répondre : il n'eſt peut-être pas inutile de faire connoître les principes qu'ils oppoſerent à M. Bayle.

§ I.

Principes de M. le Clerc, contre les difficultés de M. Bayle

Comme M. Bayle, dans ſes difficultés contre la bonté de Dieu, inſiſtoit beaucoup ſur la longue durée du mal moral & phyſique dans cette vie, & ſur leur éternité dans l'autre ; M. le Clerc, déguiſé ſous le nom de Théodore Parrhaſe, fit paroître ſur la ſcene un Origéniſte, qui prétendit que les biens & les maux de cette vie n'étoient que

des moyens deſtinés à élever l'homme à la perfection & à un bonheur éternel. *

M. Bayle reconnut que l'Origéniſte en faiſant ſuccéder une éternelle béatitude aux tourmens que ſouffriront les damnés, avoit levé la plus accablante des difficultés du Manichéiſme ; mais qu'il n'avoit cependant pas réfuté les Manichéens qui répliquoient qu'il étoit contraire à ſa bonté de conduire ſes créatures au bonheur par les ſouffrances & par les peines. Voilà à quoi ſe réduiſit la diſpute de M. Bayle & de M. le Clerc pour l'eſſentiel, qui ſe trouva noyé dans une foule d'incidens, & même de perſonnalités qui firent abſolument diſparoître l'état de la queſtion. †

§ II.

Réponſe de Dom Gaudin, Chartreux, aux difficultés de M. Bayle.

En 1704, un Chartreux de Paris, nommé Dom Alexandre Gaudin, donna un ouvrage intitulé, *la Diſtinction & la Nature du bien & du mal, ou l'on combat l'erreur des Manichéens, les ſentimens de Montagne & de Charron, & ceux de M. Bayle.*

M. Bayle prétendit que cet auteur avoit très-bien prouvé que le ſyſtême des deux principes eſt faux & abſurde en lui-même, & ſur-tout dans les détails où les Manichéens deſcendoient ; mais que ce n'étoit pas là le réfuter lui, M. Bayle, puiſqu'il reconnoiſſoit ces vérités, & prétendoit ſeulement que l'hypothèſe Manichéenne, quelqu'abſurde qu'elle ſoit, attaquoit le dogme de l'unité de Dieu : il ne fit point d'autre réponſe à l'ouvrage du Chartreux, & la diſpute n'alla pas plus loin. §

* Parraſiana, t. 1, p. 109.

† Bayle, art. Origene. Rep. aux Queſt. d'un Provincia, t. 2, c. 172. Le Clerc Bibl. Ch. t. 6, &c.

§ Hiſt. des Ouvrages des Savans, Août 1705, art. 7.

§. III.

Principes de M. King, sur l'origine du mal.

M. King prétendit que Dieu n'avoit point créé le monde pour sa gloire, mais pour exercer sa puissance, & pour communiquer sa bonté : qu'étant souverainement bon, rien n'avoit pû être pour lui un motif de créer le monde ; qu'aucun objet extérieur n'étant bon par rapport à lui, c'étoit son choix qui l'avoit rendu bon : il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que Dieu a choisi certaines choses, parce qu'elles sont bonnes ; & soutient que la bonté des choses dépend au contraire uniquement du choix que Dieu en fait : il croit que si Dieu avoit été déterminé à agir par la bonté des choses mêmes, Dieu seroit un agent entiérement nécessité dans ses actions.

Dieu n'étoit donc assujetti par aucune raison à choisir un monde, plutôt qu'un autre ; & celui qu'il a choisi est bon, parce qu'il a été choisi.

Cette indifférence de Dieu, par rapport aux objets distingués de lui, n'a lieu que dans ses premieres élections : car posé une fois que Dieu veuille quelque chose, il ne peut ne point vouloir la même chose.

De plus, comme Dieu est bon, en voulant l'existence du monde, il a aussi voulu par là même l'avantage de chaque particulier ; mais autant qu'il s'est pu accorder avec le dessein & les moyens que Dieu avoit choisis pour exercer sa puissance.

Il n'étoit donc pas contraire à la bonté de Dieu, de créer un monde où il y a du mal, si ce mal étoit essentiellement lié avec le moyen qu'il a choisi pour exercer sa puissance : or M. King prétend que tous les maux physiques sont attachés aux loix que Dieu a établies pour exercer sa puissance ; & la créature n'a point à se plaindre, car Dieu n'étoit point obligé de créer un monde sans malheurs, puisque ce monde n'étoit pas meilleur par rapport à Dieu ; qu'un monde tel que le nôtre.

Le mal moral est une suite de la liberté de l'homme, mal que Dieu n'étoit point obligé de prévenir, puisque par rapport à Dieu ; il n'est pas meilleur de prevenir cet abus, que de le permettre.

D'ailleurs, Dieu n'auroit pû prévenir cet abus qu'en dépouillant l'homme de ſa liberté, ce qui auroit fait du monde entier une pure machine; & M. King prétend qu'un monde où tout eût été néceſſaire & machinal, n'eût pas été auſſi propre à exercer ſa puiſſance & les attributs de Dieu, qu'un monde où l'homme eſt libre.

Enfin, Dieu ayant choiſi pour exercer ſa puiſſance un monde où il y avoit des créatures libres, il n'a pas dû changer ſon plan parce qu'ils devoient abuſer de leur liberté, comme il n'a pas dû changer les loix qu'il a établies pour le phyſique, parce qu'elles entraînoient après elles des déſordres.

Dieu pouvoit, il eſt vrai, prévenir l'abus que l'homme fait de ſa liberté, mais il ne l'auroit prévenu qu'en faiſant intervenir ſa toute-puiſſance, pour déterminer infailliblement l'homme au bien; mais alors il ſe ſeroit écarté du plan qu'il s'étoit formé, de ne conduire à la vertu les créatures libres, que par la voie des peines & des récompenſes.

M. King reconnoît que l'abus conſtant & opiniâtre que l'homme aura fait de ſa liberté, conduira les pécheurs incorrigibles à des peines éternelles, & pour les concilier avec la bonté de Dieu, il les diminue autant qu'il eſt poſſible, & les met ſur le compte de la créature: il croit qu'elles ſeront des ſuites naturelles de l'obſtination des pécheurs; il croit que les damnés ſeront autant de fols qui ſentiront vivement leur miſere, mais qui s'applaudiront pourtant de leur conduite, & qui aimeront mieux être ce qu'ils ſeront, que de ne point être du tout: ils aimeront leur état tout malheureux qu'il ſera, comme les gens en colere, les amoureux, les ambitieux, les curieux, ſe plaiſent dans les choſes mêmes qui ne font qu'accroître leur miſere.

Cet état ſera une ſuite naturelle de la perverſité des pécheurs; les impies auront tellement accoutumé leur eſprit à de faux jugemens, qu'ils n'en feront plus déſormais d'autres, paſſant perpétuellement d'une erreur à une autre; ils ne pourront s'empêcher de deſirer perpétuellement des choſes dont ils ne pourront jouir, & dont la privation les jettera dans des déſeſpoirs inconcevables, ſans que l'expérience les rende jamais plus ſages pour l'avenir, parce que par leur propre faute ils auront entiérement corrompu leur

leur entendement & l'auront rendu incapable de juger sainement. *

M. Bayle, pour réfuter M. King, emploie ses propres principes : il reconnoît avec lui que Dieu trouvant au dedans de lui-même une gloire & une félicité, infinie, n'a pû créer le monde pour sa gloire : de là M. Bayle conclud que Dieu étant bon, il auroit dû dans la création du monde donner tout à la bonté, & empêcher, à quelque prix que ce fût, toute espece de mal de s'introduire dans le monde.

Tout étant également bon par rapport à Dieu, il n'a point été porté par l'amour de lui-même ou de sa gloire, à choisir un monde plutôt qu'un autre, à choisir pour gouverner ce monde plutôt qu'un autre, une loi plutôt qu'une autre ; toutes étant également bonnes par rapport à lui, il devoit choisir celles qui étoient les plus propres à procurer les biens des créatures, & changer même toutes ces loix à mesure que le bien de la créature le demanderoit ; car il n'étoit pas meilleur, par rapport à Dieu, de suivre le plan qu'il avoit choisi qu'un autre. †

M. Bayle est toujours ici dans le même sophisme, il prétend que le monde n'étant point nécessaire à la gloire de Dieu, il n'a dû consulter que sa bonté : mais Dieu n'a-t'il donc d'attributs que la bonté ? n'est il pas sage & immuable, & ces attributs seront-ils sans influence dans les décrets & dans la conduite de Dieu, tandis que sa bonté seule agira ? la bonté de Dieu est-elle une bienfaisance d'instinct, aveugle, sans lumiere, sans sagesse, qui tende au bien de la créature, sans aucun égard aux autres attributs de l'Etre Suprême ? voilà ce que M. Bayle suppose dans sa réponse à M. King.

Je ne parle point des questions qui entrerent incidemment dans cette contestation, qui sont toutes intéressantes, & que l'on trouvera dans l'Ouvrage de M. King ; dans la réponse aux questions d'un Provincial, & dans les remarques que M. Bernard a faites sur la réponse de M. Bayle. §

* De Origine Mali, Autore Guillelmo King, Lond. 1702, in-8, cap. 1, sect. 3. Append. de Leg. Divin.

† Réponses aux Questions d'un Provincial, t. 2, c. 74.

§ Républ. des Lettres 1706, Janvier, p. 57.

Parmi ces questions incidentes, il y en a une qui a pour objet le mal moral. M. King prétend qu'il y a plus de bien moral dans le monde que de mal, & même sur la terre : il n'a jamais pu croire la doctrine de Hobbes, que tous les hommes sont des ours, des loups & des tigres les uns pour les autres, qu'ils sont nés ennemis des autres, & que les autres sont nés leurs ennemis, qu'ils sont naturellement faux & perfides, & que tout le bien qu'ils font n'est que par crainte, & non par vertu. Celui qui fait un semblable portrait des hommes, continue M. King, fournit un assez juste sujet de soupçonner qu'il est lui-même tel qu'il dépeint les autres ; mais si l'on examinoit les hommes un à un, peut-être n'en trouveroit-on pas un seul dans cent mille, qui pût se reconnoître à ce portrait.

Ceux-là même qui avancent cette calomnie, si on en venoit à toucher à leur caractere, se donneroient bien de la peine pour éloigner de dessus eux les soupçons, & diroient qu'ils parlent du peuple & du gros du genre humain, mais non pas d'eux-mêmes ; & il est certain qu'ils ne se conduisent pas sur ce pié-là envers leurs parens, & envers ceux avec qui ils sont en rélation, s'ils le faisoient, peu de gens voudroient les avouer. Observez quelques-uns de ceux qui déclament si fort contre les trahisons, les injustices, les fourberies, & la cruauté des hommes, & vous les verrez cultiver soigneusement des amitiés ; & s'acquitter des différens devoirs auxquels ils sont obligés envers leurs amis, leurs familles & leurs pays, travailler, souffrir, hasarder même leur vie pour y être fideles, lorsqu'il n'y a aucun motif de crainte qui les y porte, & qu'ils pourroient négliger ces devoirs sans danger ni inconvéniens pour eux-mêmes.

Cela vient, direz-vous, de la coutume & de l'éducation : supposons que cela soit, il faut donc que le genre humain n'ait pas tellement dégénéré & renoncé au bien, que la plus grande partie des hommes n'exerce encore la bienfaisance ; & la vertu n'est pas tellement bannie, qu'elle ne soit appuyée & soutenue, louée & pratiquée par un consentement général & par les suffrages du public, & le vice est encore honteux.

Effectivement, à peine trouve-t-on un seul homme, à moins qu'il ne soit pressé par la nécessité, ou provoqué

par des injures ; qui ſoit aſſez barbare, & qui ait le cœur aſſez dur, pour être inacceſſible à la pitié, & qui ne goûte du plaiſir à faire du bien aux autres ; qui ne ſoit diſpoſé à témoigner de la bienveillance & de l'affection à ſes amis, à ſes voiſins, à ſes parens, & qui ne ſoit diligent à s'acquitter des devoirs civils envers tous ; qui ne faſſe profeſſion de reſpecter la vertu, & qui ne regarde comme un affront qu'on le taxe d'être vicieux. Si l'on veut ſe donner la peine d'examiner pendant un jour ſes actions, & celles de quelqu'autres, peut-être en trouvera-t-on une ou deux de blâmables, tandis que toutes les autres ſont innocentes & bonnes.

Il faut remarquer en ſecond lieu qu'on parle d'un ſeul grand crime, comme un meurtre, un vol, &c. qu'on le publie bien davantage, & que l'on en conſerve bien plus long-tems la mémoire, que de mille bonnes & généreuſes actions qui ne ſont point de bruit dans le monde, & ne viennent point à la connoiſſance du public, mais qui demeurent enſevelies dans le ſilence & dans l'oubli, & cela même prouve que les premieres ſont beaucoup plus rares que les dernieres, qui ſans elles n'exciteroient pas tant de ſurpriſe, d'horreur & d'étonnement.

Il faut obſerver en troiſieme lieu, que bien des choſes qui ſont innocentes paroiſſent criminelles à ceux qui ignorent les vues de celui qui agit, & les circonſtances où il ſe trouve : il eſt certain que nous ne pouvons juger de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans une action ſur de ſimples apparences, mais par les intentions de l'ame ; & par le point de vue ſous lequel celui qui agit enviſage les choſes.

En quatrieme lieu, bien des actions ſe font par ignorance, & ceux qui les commettent ne ſavent pas qu'elles ſont vicieuſes, ſouvent même elles paſſent pour des vertus, c'eſt ainſi que S. Paul perſécuta l'Egliſe, & lui-même avoue qu'il l'avoit fait par ignorance, & que c'étoit pour cela qu'il avoit obtenu miſéricorde : combien de choſes de cette nature ne ſe font-elles pas tous les jours par ceux qui profeſſent des Religions différentes ; ce ſont, je l'avoue, des péchés, mais des péchés d'ignorance, qui doivent à peine être comptés parmi les maux moraux, parce qu'ils ne procédent pas d'une mauvaiſe diſpoſition & d'une volonté corrompue.

Tout homme qui uſe de violence contre un autre ; par amour pour la vertu , par haine contre le vice , ou par zèle pour la gloire de Dieu , fait mal ſans contredit ; mais l'ignorance & un cœur honnête & bon l'excuſent beaucoup. Cette conſidération ſeule ſuffit pour diminuer le nombre des méchans , & cette excuſe ne ſe borne pas à ce qui regarde la Religion ; les préjugés de parti doivent être peſés , ces préjugés qui engagent ſouvent les hommes à employer le fer & le feu contre ceux qu'ils regardent comme des ennemis publics , & comme des traîtres à la Patrie ; il n'y a pas d'erreur plus fatale au genre-humain , & qui ait enfanté plus , & de plus grands crimes , & cependant elle vient d'une ame remplie de droiture. La mépriſe conſiſte en ce qu'ils oublient qu'on doit défendre l'Etat par des voies juſtes & légitimes , & non aux dépens de l'humanité.

En cinquiéme lieu , les préjugés & les ſoupçons font regarder comme méchans bien des gens qui ne le ſont réellement point. Le commerce le plus innocent , entre un homme & une femme fournit au malin un ſujet de les ſoupçonner & de les calomnier : ſur une ſeule circonſtance , qui accompagne ordinairement une action criminelle , on déclare coupable du fait même la perſonne ſoupçonnée : une ſeule mauvaiſe occaſion ſuffit pour déshonorer toute la vie un homme , pour comprendre toutes ſes actions dans une même ſentence. Si un ſeul membre d'une Société tombe dans quelque faute , on préſume d'abord que les autres ne valent pas mieux. Il eſt preſqu'incroyable combien il y a de gens qui paſſent ſur de pareils titres pour très-méchans , qui ſont très-différens de ce qu'on les croit. Les Confeſſeurs & les Juges , lorſqu'il s'agit de cas criminels , ſavent parfaitemeut combien peu de vérité il y a dans les bruits ordinaires , & combien peu de fond il y a à y faire.

Sixiemement , nous devons diſtinguer , & la Loi même le fait , entre les actions qui viennent d'une malice préméditée , & celles auxquelles quelque violente paſſion , ou quelque déſordre dans l'eſprit , portent.

Lorſque l'offenſeur eſt provoqué , & qu'un tranſport ſubit de la paſſion le met comme hors de lui , il eſt certain que cela diminue bien la faute. Ce ſont-là des choſes qui ſont très-parfaitement connues de notre très-équitable Juge.

qui nous jugera miſéricordieuſement ; & non à la rigueur, & c'eſt ſans doute pour ces raiſons qu'il nous a défendu de juger avant le tems : nous ne voyons que l'écorce des choſes, & il eſt très-poſſible que ce que nous regardons comme le plus grand crime ; nous paroîtroit devoir être mis au nombre des moindres, ſi nous étions inſtruits de tout ce qui y a du rapport, & ſi nous avions égard à tout.

Bien des vertus & bien des vices réſident dans l'ame, & ſont inviſibles aux yeux des hommes ; ainſi c'eſt parler à l'aventure que de prononcer ſur le nombre des unes & des autres, & prétendre inférer de-là la néceſſité d'un mauvais principe ; c'eſt mériter d'être regardé comme un Juge téméraire, & coupable de précipitation ; c'eſt uſurper les droits de Juge ſuprême.

Enfin, la conſervation & l'accroiſſement du genre-humain eſt une preuve bien sûre qu'il y a du bien & du mal dans le monde, car une ou deux actions peuvent avoir une influence funeſte ſur pluſieurs perſonnes : il y a plus, toutes les actions vicieuſes tendent à la deſtruction du genre-humain ; du moins à ſon déſavantage & à ſa diminution, au lieu qu'il faut néceſſairement le concours d'un grand nombre, & même d'un nombre infini de bonnes actions, pour la conſervation de chaque individu : ſi donc le nombre des mauvaiſes actions ſurpaſſoit celui des bonnes, le genre-humain devroit finir. C'eſt ce dont on voit une preuve bien ſenſible dans les pays où les vices ſe multiplient ; le nombre des hommes y diminue tous les jours, & ils ſe dépeuplent peu-à-peu ; ſi la vertu s'y rétablit, les habitans y reviennent à ſa ſuite : c'eſt-là une marque que le genre-humain ne pourroit ſubſiſter ſi jamais le vice étoit dominant, puiſqu'il faut le concours de pluſieurs bonnes actions pour réparer les dommages cauſés par une ſeule mauvaiſe action. Il ne faut qu'un crime pour ôter la vie à un homme ou à pluſieurs ; mais combien d'actes de bonté & d'humanité doivent concourir pour élever & conſerver chaque particulier ?

De tout ce qu'on vient de dire, je me flatte, dit M. King, qu'il paroît qu'il y a plus de bien que du mal parmi les hommes, & que le monde peut-être l'ouvrage d'un Dieu bon, malgré l'argument qu'on fonde ſur la ſuppoſition que le mal l'emporte ſur le bien ; & tout cela cependant n'eſt pas néceſſaire, puiſqu'il peut y avoir dix mille

fois plus de bien que de mal dans tout l'univers ; quand même il n'y auroit abſolument aucun bien ſur cette terre que nous habitons. Elle eſt trop peu de choſe pour avoir quelque proportion avec le ſyſtême entier, & nous ne pouvons que porter un jugement imparfait du tout ſur cette partie. Elle peut être l'hôpital ou la priſon de l'univers, & peut-on juger de la bonté & de la pureté de l'air d'un climat ſur la vue d'un hôpital, où il n'y a que des malades ? ou de la ſageſſe d'un Gouvernement ſur la vue d'une maiſon deſtinée pour des perſonnes aliénées, & où il n'y a que de fols ? ou de la vertu d'une nation ſur la vue d'une priſon où il n'y a que des malfaiteurs ! non que je croie que la terre ſoit effectivement telle ; mais je dis qu'on peut le ſuppoſer ; & toute ſuppoſition qui montre comment la choſe peut être, renverſe l'argument du Manichéen, fondé ſur l'impoſſibilité qu'il y a d'en rendre raiſon.

En attendant, je regarde la terre comme un ſéjour rempli de douceurs, où l'on peut vivre avec plaiſir & joie, & être heureux. J'avoue, avec la plus vive reconnoiſſance pour Dieu, que j'ai paſſé ma vie de cette maniere, & je ſuis perſuadé que mes parens, mes amis, & mes domeſtiques en ont fait autant ; & je ne crois pas qu'il y ait du mal dans la vie qui ne ſoit très-ſupportable, ſur-tout pour ceux qui ont des eſpérances d'un bonheur à venir. *

§. IV.

Diſputes de M. Jaquelot & de M. Bayle, ſur l'origine du mal.

M. Jaquelot, pour répondre aux difficultés de M. Bayle, poſe pour principe fondamental, que Dieu a eu deſſein de former une créature intelligente & libre, pour en être connu & adoré : ſi elle n'étoit pas libre & intelligente, ce ne ſeroit qu'une machine qui agiroit par reſſorts, & qui par conſéquent ne pourroit contribuer à la gloire de Dieu.

* Ce morceau de M. King eſt tiré des notes de M. Law, ſur M. King, dans la traduction Angloiſe de l'ouvrage de cet Archevêque : quoi qu'il ſoit un peu long j'ai cru qu'il étoit à propos de n'en rien retrancher. Voyez le Continuateur de Bayle, art. King.

On doit concevoir, dit-il, que Dieu ayant voulu se faire connoître par ses ouvrages, est demeuré comme caché derriere ses ouvrages, à peu-près comme ce Peintre qui se tenoit caché derriere ses tableaux pour entendre le jugement qu'on en feroit; ainsi les hommes ont été créés libres dans cette vue, afin de juger de la grandeur de Dieu par la magnificence de ses œuvres.

On ne peut pas accuser Dieu d'être l'auteur du mal pour avoir créé un être libre qui a abusé du bienfait de Dieu, & qui s'est porté au mal par l'effet de sa liberté : cette liberté de l'homme rend le monde digne de Dieu, & il manqueroit quelque chose à la perfection de l'Univers, si Dieu n'en avoit point créé de tel : voilà, selon M. Jaquelot, l'arme dont on doit se servir pour repousser toutes les attaques des ennemis de la Providence.

Un être intelligent & libre est le plus excellent & le plus parfait des êtres que la puissance de Dieu, toute infinie qu'elle est, pouvoit former.

La liberté de l'homme une fois établie, la permission du mal n'a plus rien de contraire à la bonté de Dieu, les inconvéniens qui naissent de cette liberté ne peuvent contrebalancer les raisons tirées de la sagesse, de la puissance & de la gloire de Dieu.

L'exemple des Bienheureux n'est pas une difficulté, comme M. Bayle le pense: les Bienheureux sont dans un état de récompense, & les hommes sur la terre sont dans un état d'épreuve. *

M. Bayle répondit à M. Jaquelot que l'état des Bienheureux étant un état de récompense, il étoit plus parfait, & par conséquent plus digne de la sagesse de Dieu, que l'état d'épreuve dans lequel il avoit créé l'homme.

Enfin M. Bayle lui opposa son grand argument, c'est que Dieu pouvoit conserver infailliblement & librement l'homme dans le bien. †

M. Jaquelot répliqua, M. Bayle dupliqua : mais tous deux s'attacherent à une foule de petits incidens qui obscurcirent le premier état de la question, & se jetterent dans des reproches personnels qui n'intéressent personne. §

* Conformité de la Foi & de la Raison.

† Rép. aux Quest. d'un Provincial, t. 3.

§ Examen de la Théologie de M. Bayle : Entretiens d'Ariste & de Thémiste.

La mort de M. Bayle termina la querelle ; mais on ne le crut pas vaincu.

§. V.

Réponſe de M. de la Placette aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle, dans toute cette diſpute, s'étoit appuyé ſur ce principe, c'eſt que Dieu n'a pû créer le monde pour ſa gloire, & qu'il n'a été déterminé à le créer que par ſa bonté. Dieu, animé par ce motif ſeul, devoit, ſelon M. Bayle, rapporter tout au bonheur des créatures, & par conſéquent ne produire que du bien dans le monde ; rien ne devoit le détourner de cet objet. M. Bayle enfermé dans cet état de queſtion, comme dans un Fort impénétrable, bravoit tous ſes ennemis, & faiſoit retomber ſur eux tous les traits qu'on lui lançoit.

M. de la Placette s'apperçut du ſophiſme de M. Bayle, il abandonna tous les incidens dont on avoit embarraſſé la queſtion ; il attaqua le principe de M. Bayle, il fit voir que ce critique n'avoit point prouvé, & ne pouvoit prouver, que Dieu n'avoit pû créer le monde que pour rendre ſes créatures heureuſes.

S'il y a, dit-il, quelque choſe d'impénétrable, ce ſont les deſſeins de Dieu ; la raiſon en eſt, que ces deſſeins dépendent principalement de ſa libre & abſolue volonté : il fait ce qu'il veut, & par conſéquent il prend telle réſolution qu'il lui plaît, & dans telle vue qu'il lui plaît ; comment donc le pourrions-nous deviner ? qui auroit pû, par exemple, ſoupçonner celui de l'Incarnation, s'il ne s'en étoit jamais expliqué ?

Si Dieu a pû ne pas ſe propoſer uniquement pour fin, de rendre ſes créatures heureuſes, toutes les difficultés de M. Bayle s'évanouiſſent, il n'eſt contraire ni à la ſageſſe, ni à la bonté, d'avoir permis le mal. M. de la Placette n'alla pas plus loin, & n'imita pas ceux qui avoient entrepris de déterminer la fin que Dieu s'étoit propoſé dans la création du monde. Tous les adverſaires de M. Bayle, en oſant le faire, s'étoient jettés dans des abîmes, où ce Critique les avoit combattus avec de grands avantages. *

* Réponſe à deux Objections de M. Bayle, par de la Placette ; in-12. 1707.

M. Bayle mourut dans le tems que M. de la Placette commençoit à faire imprimer ſon Ouvrage.

M. de la Placette s'étoit contenté de ruiner le fondement des objections de M. Bayle, & de faire voir que les conſéquences qu'il tiroit de la permiſſion du mal, contre la bonté de Dieu, étoient appuyées ſur des principes qui n'étoient point prouvés : il n'en falloit pas davantage pour remplir l'objet qu'il s'étoit propoſé : ſavoir, de faire voir que M. Bayle n'oppoſoit point à la Religion des difficultés inſolubles.

§. VI.

Hypothèſe de M. Leibnits, pour expliquer l'origine du Mal.

M. Leibnits crut que pour diſſiper toutes les inquiétudes de l'eſprit humain, ſur les difficultés de M. Bayle, il falloit concilier plus poſitivement la permiſſion du mal avec la bonté de Dieu.

Toutes les méthodes qu'on avoit ſuivies pour remplir cet objet, lui parurent inſuffiſantes, & conduire à des conſéquences fâcheuſes ; il prit une autre voie pour juſtifier la Providence.

Il crut que tout ce qui arrive dans le monde étant une ſuite du choix que Dieu a fait du monde actuel, il falloit s'élever à ce premier inſtant où Dieu forma le projet de produire le monde.

Une infinité de mondes poſſibles étoient préſens à l'Intelligence Divine, & ſa Puiſſance pouvoit également les produire tous ; puis donc qu'il a créé le monde actuel, il faut qu'il ait choiſi.

Dieu n'a donc pû créer le monde préſent ſans le préférer à tous les autres : or il eſt contradictoire que Dieu ayant donné l'être à un de ces mondes, n'ait pas préféré le plus conforme à ſes attributs, le plus digne de lui, le meilleur ; un monde, dont la création ait le but le plus grand & le plus excellent que cet Etre tout parfait ait pû ſe propoſer.

Nous ne pouvons décider abſolument quel a été ce but du Créateur, car nous ſommes trop bornés pour connoître toute ſa nature ; cependant comme nous ſavons que ſa bonté l'a porté à donner l'exiſtence aux créatures, & que l'objet de ſa

bonté ne peut être que les créatures intelligentes ; nous pouvons dire en raisonnant sur les lumieres qu'il nous a données pour le connoître, qu'il s'est proposé de créer le plus grand nombre de créatures intelligentes, & de leur donner le plus de connoissances, le plus de bonheur, le plus de beauté que l'univers en pouvoit admettre en les conduisant à cet heureux état de la maniere la plus convenable à leur nature, & la plus conforme à l'ordre.

Car la bonté de Dieu ne peut jamais aller contre les loix de l'ordre, qui sont les régles invariables de sa conduite : & la bonté se trouve réunie en ceci avec la sagesse ; c'est que le plus grand bonheur des créatures intelligentes consistant dans la connoissance & dans l'amour de Dieu, cet Etre Suprême pour s'en faire mieux connoître, & pour les porter à l'adorer, s'est proposé de leur manifester ses divins attributs, & par conséquent de choisir un monde où il y eût le plus de caracteres d'une souveraine sagesse, & d'une puissance infinie dans toute son administration, & en particulier dans les choses matérielles, le plus de variété avec le plus grand ordre, le terrein, le tems, le lieu, les mieux ménagés, le plus d'effets produits par les loix les plus simples.

Le monde actuel, pour être le meilleur des mondes possibles, doit être celui qui réponde le plus exactement à ce but magnifique du Créateur ; ensorte que toutes ses parties, sans exception, avec tous leurs changemens & leurs arrangemens, conspirent avec la plus grande exactitude à la vue générale.

Puisque ce monde est un tout, les parties en sont tellement liées, qu'une partie n'en sauroit être retranchée sans que tout le reste soit changé aussi.

Le meilleur monde renfermoit donc les loix actuelles du mouvement, les loix de l'union de l'ame & du corps établies par l'Auteur de la nature, l'imperfection des créatures actuelles, & les loix selon lesquelles Dieu leur repartit les graces qu'il leur accorde : le mal métaphysique, le mal moral, & le mal physique, entroient donc dans le plan du meilleur monde.

Cependant on ne sauroit dire que Dieu ait voulu le péché, mais bien qu'il a voulu le monde où le péché trouve lieu.

Ainsi Dieu a seulement permis le péché, sa volonté à cet égard n'est que permissive, pour ainsi dire, car une permis-

ſion n'eſt autre choſe qu'une ſuſpenſion ou une négation d'une puiſſance qui, miſe en œuvre, empêcheroit l'action dont il s'agit; & permettre, c'eſt admettre une choſe qui eſt liée à d'autres, ſans ſe la propoſer directement, & quoiqu'il ſoit en notre pouvoir de l'empêcher.

Il ne faut pas conclure de-là que le péché eſt ce qui rend ce monde ci plus parfait que tous les autres mondes : car ce ne ſont point les péchés, mais toutes les perfections innombrables de ce monde auxquelles le péché ſe trouve joint, & qui ſans le péché n'auroient pas ce haut degré de perfection, ce ſont ces perfections qui élevent ce monde ci au deſſus de tous les mondes poſſibles : ce monde n'eſt donc pas le plus parfait, parce que le péché y trouve lieu, mais le monde le plus parfait, eſt celui ou le péché a lieu, par conſéquent Dieu n'a point voulu le mal en lui même, il n'a prédeſtiné perſonne au péché & au malheur. Il a voulu un monde où le péché ſe trouvoit. Tels ſont les principes que M. Leibnits établit dans ſa Théodicée.

L'ordre, l'harmonie, les vertus, naiſſent des déſordtes dont on ſe ſert pour obſcurcir le Dogme de la Providence. Laurent Vella a fait un Dialogue, dans lequel il feint que Sextus, fils de Tarquin le Superbe, va conſulter Appollon à Delphes ſur ſa deſtinée. Appollon lui prédit qu'il violera Lucrece : Sextus ſe plaint de la prédiction, Appollon répond que ce n'eſt pas ſa faute, qu'il n'eſt que Devin, que Jupiter a tout réglé, & que c'eſt à lui qu'il faut ſe plaindre.

Là finit le Dialogue, où l'on voit que Valla ſauve la préſcience de Dieu aux dépens de ſa bonté : mais ce n'eſt pas-là comme M. Leibnits l'entend, il a continué ſelon ſon ſyſtême la fiction de Valla.

Sextus va à Dodoue ſe plaindre à Jupiter du crime auquel il eſt deſtiné, Jupiter lui répond qu'il n'a qu'à ne point aller à Rome; mais Sextus déclare nettement qu'il ne peut renoncer à l'eſpérance d'être Roi, & s'en va.

Après ſon départ, le grand Prêtre Théodore demande à Jupiter pourquoi il n'a pas donné une autre volonté à Sextus. Jupiter envoie Théodore à Athenes conſulter Minerve; elle lui montre les Palais des Deſtinées, où ſont les tableaux de tous les Univers poſſibles, depuis le pire juſqu'au meilleur. Théodore voit dans le meilleur le crime de Sextus, d'où naît la liberté de Rome, un Gouvernement fécond en vertus, un Empire utile à une grande partie du genre humain.

Ces avantages qui naiſſent du crime de Sextus ; librement vicieux , ne ſont rien en comparaiſon du total de ce monde , ſi nous pouvions le connoître dans toute ſon étendue. *

§. VII.

Réponſe du P. Mallebranche aux difficultés de M. Bayle.

Le P. Bouhours , dans ſa Vie de S. François Xavier , raconte qu'un Bonze fit au Saint des difficultés ſur l'origine du mal. Le P. Bouhours expoſe ces difficultés , & dit que le Saint réduiſit le Bonze au ſilence par d'excellentes raiſons , dont il n'en rapporte aucune.

Un des amis du P. Mallebranche , embarraſſé par l'objection du Bonze , à laquelle il ne voyoit point de réponſe , pria le P. Mallebranche de le tirer d'embarras , & le P. Mallebranche donna l'objection & la réponſe dans ſes Converſations Chrétiennes. †

Comme le P. Mallebranche remarqua que ces difficultés avoient fait une impreſſion aſſez forte ſur pluſieurs eſprits , il entreprit de juſtifier la Providence , & de faire voir que Dieu eſt infiniment ſage , infiniment juſte , infiniment bon , & qu'il fait aux hommes tout le bien qu'il peut leur faire. §

Lorſque le Dictionnaire de M. Bayle parut , les difficultés contre la bonté de Dieu firent beaucoup de bruit , & le P. Mallebranche ne fit qu'appliquer à ces difficultés les principes qu'il avoit établis dans ſes converſations Chrétiennes , & dans ſon Traité de la Nature & de la Grace.

Dieu étant un Etre ſouverainement parfait : il aime l'ordre , il aime les choſes à proportion qu'elles ſont aimables : il s'aime par conſéquent lui-même , & s'aime d'un amour infini.

Dieu n'a donc pû dans la création du monde ſe propoſer pour fin principale que ſa gloire.

* Eſſais de Théodicée , part. 3 , n. 405 & ſuiv. on trouve ces mêmes principes dans un petit écrit , qui eſt à la fin des Eſſais de Théodicée , ſous ce titre , *Cauſa Dei aſſerta per Juſtitiam.*

† Réflexion ſur la premot. phyſique , p. 225.

§ Traité de la Nature & de la Grace.

Le monde & toutes les créatures étant finis ; il n'y auroit entre toutes les créatures poſſibles & la gloire de Dieu aucun rapport ; il ne ſe ſeroit donc jamais déterminé à créer le monde, s'il n'y avoit eû un moyen de donner en quelque ſorte à ce monde un mérite infini, & ce moyen eſt l'Incarnation du Verbe, qui donne aux hommages de la créature un prix infini.

L'Incarnation eſt donc l'objet que Dieu s'eſt propoſé dans la création du monde.

Le péché de l'homme n'étant point contraire à l'Incarnation, la ſageſſe de Dieu n'exigeoit point qu'il fît une loi particuliere pour prévenir le péché de l'homme, & tout ce qu'on peut conclure, mais auſſi ce qu'on doit néceſſairement conclure, de la permiſſion du péché d'Adam, c'eſt que le premier & le principal deſſein de Dieu n'étoit pas ſon ouvrage tel qu'il étoit dans ſa premiere inſtitution ; mais que Dieu en avoit en vue un autre plus parfait, & digne de ſa ſageſſe & de ſes attributs.

Ainſi la foi dénoue la difficulté, & l'objection ſe tourne en preuve de la vérité de la Religion ; car la Religion Chrétienne ſuppoſe l'Incarnation du Verbe, elle nous apprend que J. C. & ſon Egliſe ſont le premier & le principal deſſein de Dieu.

Comme Dieu eſt infiniment ſage, & comme la ſageſſe veut que chaque être agiſſe conformément à ſa nature, Dieu doit exprimer dans ſa conduite le jugement qu'il porte de lui-même ; il ne doit donc pas agir par des volontés particulieres, mais par des volontés générales, parce que Dieu agiſſant par des volontés particulieres, agiroit comme s'il n'avoit pas prévû les ſuites de ſon action, & comme ſi ſon bonheur & ſa gloire dépendoient d'un petit événement particulier.

La bonté de Dieu n'exigeoit donc pas qu'il prévînt tous les malheurs des créatures, puiſque ces malheurs ſont des ſuites des loix générales que ſa ſageſſe a établies, & que la bonté de Dieu n'exigeoit rien qui fût contraire à ſa ſageſſe.

Dieu n'a pas ſeulement établi des loix générales pour la diſtribution des mouvemens, il a dû ſuivre des loix générales dans la diſtribution des graces & des ſecours qu'il deſtinoit aux hommes. La ſageſſe & la bonté de Dieu n'exigeoient donc point qu'il prévînt tous les déſordres de l'homme, & toutes les ſuites de ſon péché, ſoit dans cette vie, ſoit dans l'autre.

Pour rendre tous les hommes innocens & vertueux, il auroit fallu que Dieu dans la distribution des graces interrompît les loix générales, & suivît des loix particulieres ; il falloit qu'il agît d'une maniere indigne de lui, & contraire à ses attributs.

De ces principes, le P. Mallebranche conclut que Dieu fait à ses créatures tout le bien qu'il peut leur faire, non absolument : mais agissant selon ce qu'il est, selon la vraie & invariable justice ; qu'il veut sincérement le salut de tous les hommes, & de l'enfant même qui est dans le sein de sa mere. *

Les principes du P. Mallebranche, sur les loix générales de la Nature & de la Grace, ont été attaqués par M. Arnaud & par l'Auteur de la Prémotion Physique. †

MARC, étoit disciple de Valentin : il fit dans le système de son maître quelques changemens peu considérables & peu importans.

Ce que S. Irenée nous dit de ces changemens, ne s'accorde pas avec ce que Philastrius & Théodoret nous en ont laissé : peut-être Philastrius & Théodoret nous ont-ils donné le sentiment de quelque disciple de Marc, pour le sentiment de Marc même ?

Le sentiment que S. Irenée attribue à Marc, paroît fondé sur les principes de la Cabale, qui suppose des vertus attachées aux mots, & selon Philastrius & Theodoret, la doctrine de Marc paroissoit fondée sur cette espece de Théologie arithmétique, dont on étoit fort entêté dans le second & dans

* Conversat. Chrétiennes. Traité de la Nature & de la Grace. Réflexions sur la Prémotion Physique. Abrégé du Traité de la Nature & de la Grace, t. 4. des Réponses à M. Arnauld.

† Réflex. Philos. & Théol. sur le Traité de la Nature & de la Grace, 3 vol. in-12. De l'action de Dieu sur les créatures, &c. in-4, ou six vol in-12.

La Question de l'origine du mal a été traitée dans une infinité d'Ouvrages, dans lesquels on ne fait qu'appliquer les différens principes que nous avons exposés. Voyez le Recueil des Sermons pour la fondation de M. Bayle. Cosmologia Sacra, par M. Grew, l. 6. Ce sixieme livre contient d'excellentes choses sur les fins de la Providence, sur la Loi naturelle, &c. mais il seroit trop long d'exposer ses principes dans un Ouvrage où je me propose principalement de faire connoître les bons Ouvrages que l'on doit consulter : on doit mettre dans cette classe l'Ouvrage de M. le Vicomte d'Alais, sur l'Originel du Mal.

le troiſieme ſiecle : il eſt du moins certain qu'il y avoit des Valentiniens, qui, d'après les principes de la Cabale, ſuppoſoient trente Eons, & d'autres qui n'en ſuppoſoient que vingt-quatre, & qui fondoient leur ſentiment ſur ce qu'il y avoit dans les nombres une vertu particuliere qui dirigeoit la fécondité des Eons.

L'expoſition des principes de ces deux ſortes de Valentiniens, peut ſervir à l'Hiſtoire des Egaremens de l'eſprit humain.

Valentinien ſuppoſoit dans le monde une eſprit éternel & infini, qui avoit produit la penſée, celle-ci avoit produit un eſprit : alors l'eſprit & la penſée avoient produit d'autres Etres ; enſorte que pour la production de ſes Eons, Valentin faiſoit toujours concourir pluſieurs Eons, & ce concours étoit ce qu'on appelloit le mariage des Eons.

Marc conſidérant que le premier principe n'étoit ni mâle, ni femelle, & qu'il étoit ſeul avant la production des Eons, jugea qu'il étoit capable de produire par lui-même tous les Etres, & abandonna cette longue ſuite de mariage des Eons que Valentin avoit imaginés. Il jugea que l'Etre ſuprême étant ſeul : n'avoit produit d'autres Etres, que par l'expreſſion de ſa volonté : c'eſt ainſi que la Geneſe nous repréſente Dieu créant le monde, il dit que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fait. C'étoit donc par ſa parole, & en prononçant, pour ainſi dire, certains mots, que l'Etre ſuprême avoit produit des Etres diſtingués de lui.

Ces mots n'étoient point des ſons vagues, & dont la ſignification fût arbitraire ; car alors il n'auroit pas produit un Etre plutôt qu'un autre : les mots que l'Etre ſuprême prononça pour créer des Etres hors de lui, exprimoient donc ces Etres, & la prononciation de ces mots avoit la force de les produire.

Ainſi, l'Etre ſuprême ayant voulu produire une Etre ſemblable à lui avoit prononcé le mot qui exprime l'eſſence de cet Etre, & ce mot eſt *Archè*, c'eſt-à-dire, principe.

Comme les mots avoient une forme productrice, & que les mots étoient compoſés de lettres, les lettres de l'alphabet renfermoient auſſi une force productrice & eſſentiellement productrice ; enfin comme tous les mots n'étoient formés que par les combinaiſons des lettres de l'Alphabet, Marc concluoit que les vingt-quatre lettres de l'Alphabet renfermoient toutes les forces, toutes les qualités & toutes les vertus poſſibles,

& c'étoit pour cela que Jesus-Christ avoit dit qu'il étoit l'*Alpha* & l'*Omega*.

Puisque les lettres avoient chacune une force productrice, l'Etre suprême avoit produit immédiatement autant d'Etres qu'il avoit prononcé de lettres. Marc prétendoit que selon la Genese, Dieu avoit prononcé quatre mots, qui renfermoient trente lettres, après quoi il étoit, pour ainsi dire, rentré dans le repos dont il n'étoit sorti, que pour produire des Etres distingués de lui. De là, Marc concluoit qu'il y avoit trente Eons produits immédiatement par l'Etre suprême, & auxquels cet Etre avoit abandonné le soin du monde.

Voilà, selon S. Irene, quel étoit le sentiment de Valentinien Marc.

Selon Philastrius & Théodoret, Marc faisoit aussi naître tous les Eons immédiatement de l'Etre suprême, mais il supposoit que l'Etre suprême n'en avoit produit que vingt-quatre, parce que ce nombre étoit le plus parfait : voici, ce me semble, comment Marc, ou quelqu'un de ses disciples fut conduit à ce sentiment.

Valentin avoit imaginé les Eons pour expliquer les phénomenes ; il les avoit multipliés selon que les phénomenes l'exigeoient, ses disciples avoient usé de la même liberté, les uns admettoient trente Eons, les autres huit, & d'autres un nombre indéfini.

Mais enfin, comme le nombre des phénomenes étoit en effet fini, il falloit s'arrêter à un certain nombre d'Eons, & l'on ne voyoit pas pourquoi la puissance des Eons n'étant point épuisée par la production des phénomenes, leur fécondité s'étoit arrêtée tout-à-coup, & s'étoit renfermée, pour ainsi dire, dans les limites du monde.

Marc jugea que ce nombre plaisoit aux Eons, ou qu'il étoit plus propre à produire dans la nature l'ordre & l'harmonie, ou enfin, que les Eons étoient déterminés par leur nature à ce nombre de productions, & il crut qu'il y avoit dans les nombres une perfection qui déterminoit & réglait la fécondité des Eons, ou qui limitoient leur puissance.

D'après ces idées, on jugea qu'il falloit déterminer le nombre des Eons, non par le besoin qu'on en avoit pour expliquer les phénomenes, mais par cette idée de vertu ou de perfection qu'on avoit imaginée attachée aux nombres ; & l'on avoit imaginé plus ou moins d'Eons, selon qu'on

avoit

avoit cru qu'un nombre étoit plus ou moins parfait qu'un autre.

On voit par les fragmens d'Héracleon, que M. Grabe a extraits d'Origene, que cette espéce de Théologie arithmétique avoit été adoptée par les Valentiniens ; & ce fut d'après ces principes, que Marc borna le nombre des Eons à vingt-quatre. Voici comment il fut déterminé à n'en admettre que ce nombre.

Chez les Grecs, c'étoient les lettres de l'alphabet qui exprimoient les nombres ; ainsi l'expression de tous les nombres possibles, étoient renfermée dans les lettres de l'alphabet Grec. Marc en conclud que ce nombre étoit le plus parfait des nombres, & que c'étoit pour cela que Jesus-Christ avoit dit qu'il étoit *Alpha* & *Omega* ; ce qui supposoit que ce nombre renfermoit toutes les perfections & toutes les vertus possibles. Marc ne douta donc plus qu'il n'eût démontré que le nombre des Eons qui produisoient tout dans le monde, étoit de vingt-quatre. *

Marc n'avoit pas seulement cru découvrir qu'il y avoit vingt-quatre Eons qui gouvernoient le monde ; il avoit encore cru découvrir dans les nombres une force capable de déterminer la puissance des Eons, & d'opérer par leurs moyens tous les prodiges possibles, il ne falloit pour cela que découvrir les nombres à la vertu desquels les Eons ne pouvoient résister. Il porta tous les efforts de son esprit vers cet objet, & n'ayant pû trouver dans les nombres les vertus qu'il y avoit supposées, il eut l'art d'opérer quelques phénomenes singuliers qu'il fit passer pour des miracles.

Il trouva, par exemple, le secret de changer aux yeux des spectateurs, le vin qui sert au sacrifice de la Messe, en sang ; il avoit deux vases, un plus grand, & un plus petit ; il mettoit le vin destiné à la célébration du Sacrifice, dans le petit vase, & faisoit une priere : un instant après la liqueur bouillonnoit dans le grand vase & l'on y voyoit du sang au lieu de vin.

Ce vase n'étoit apparemment que ce que l'on appelle communément la fontaine des nôces de Cana ; c'est un vase dans lequel on verse de l'eau ; l'eau versée fait monter du vin que l'on a mis auparavant dans ce vase, & dont il se remplit.

Comme Marc ne faisoit pas connoître le méchanisme de

* Philastr. de Hær. c. 42. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 9.

ſon grand vaſe, on croyoit qu'en effet l'eau s'y changeoit en ſang, & l'on regarda ce changement comme un miracle.

Marc, ayant trouvé le ſecret de perſuader qu'il changeoit le vin en ſang, prétendoit qu'il avoit la plénitude du Sacerdoce, & qu'il en poſſédoit ſeul le caractere.

Les femmes les plus illuſtres, les plus riches & les plus belles, admiroient la puiſſance de Marc : il leur dit qu'il avoit le pouvoir de leur communiquer le don des miracles ; elles voulurent eſſayer, Marc leur fit verſer du vin du petit vaſe dans le grand, & prononçoit pendant cette tranſfuſion la priere ſuivante : *que la grace de Dieu qui eſt avant toutes choſes, & qu'on ne peut ni concevoir, ni expliquer, perfectionne en nous l'homme intérieur, qu'elle augmente ſa connoiſſance en jettant le grain de la ſémence ſur la bonne terre.*

A peine Marc avoit prononcé ces paroles que la liqueur qui étoit dans le calice bouillonnoit, & le ſang couloit & rempliſſoit le vaſe. La Proſélyte étonnée croyoit avoir fait un miracle, elle étoit tranſportée de joie, elle s'agitoit, ſe troubloit, s'échauffoit juſqu'à la fureur, croyoit être remplie du S. Eſprit, & prophétiſoit.

Marc profitant de ces dernieres impreſſions, diſoit à ſa Proſélyte, que la ſource de la grace étoit en lui, & qu'il la communiquoit dans toute ſa plénitude à celle à qui il vouloit la communiquer : on ne doutoit pas du pouvoir de Marc, & il avoit la liberté de choiſir les moyens qu'il croyoit propres à la communiquer. *

Toutes les femmes riches, belles & illuſtres, s'attacherent à Marc, & ſa Secte fit des progrès étonnans dans l'Aſie & le long du Rhône, où elle étoit encore fort conſidérable du tems de S. Irenée & de S. Epiphane ; c'eſt apparemment pour cela que S. Irenée a traité l'héréſie des Valentiniens avec tant d'étendue. †

Pour préparer les femmes à la reception du S. Eſprit, Marc leur faiſoit prendre des potions propres à inſpirer aux femmes des diſpoſitions favorables à ſes paſſions. §

Les Diſciples de Marc perpétuerent ſa doctrine, par le moyen des preſtiges, & par la licence de leur morale & de leurs mœurs ; ils enſeignoient que tout étoit permis aux diſciples

* Epiph. Hær. 39.
† Epiph. ibid. Iræn. ibid.
§ Iræn. ibid.

de Marc ; & perſuaderent qu'avec certaines invocations ils pouvoient ſe rendre inviſibles & impalpables. Ce dernier preſtige paroît avoir été enſeigné pour calmer les craintes de quelques femmes, qu'un reſte de pudeur empêchoit de ſe livrer ſans diſcrétion aux Marcoſiens. S. Irenée nous a conſervé une priere qu'ils faiſoient au ſilence, avant que de s'abandonner à la débauche, & ils étoient perſuadés qu'après cette priere, le ſilence & la ſageſſe étendoient ſur eux un voile impénétrable. *

Marc n'étoit point Prêtre, & voulant s'ingérer dans les fonctions du Sacerdoce, il inventa le moyen de faire croire qu'il changeoit le vin en ſang. Le dogme de la tranſſubſtantiation étoit donc établi alors dans toute l'Egliſe, & faiſoit partie de ſa doctrine & de ſon culte : car ſi l'on n'avoit pas cru que par les paroles de la conſécration, le vin devenoit le ſang de Jeſus-Chriſt ; le Valentinien Marc, pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce, n'auroit pas cherché le moyen de changer le vin en ſang.

Si l'on avoit cru que l'Euchariſtie n'étoit qu'un ſymbole, Marc n'auroit point cherché à faire croire qu'il étoit Prêtre, parce qu'il changeoit ces ſymboles en d'autres corps ; il ſe ſeroit ſervi de ce ſecret, pour prouver qu'il avoit le don des miracles, & non pas pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce.

Marc le Valentinien eſt différent de Marc, dont les erreurs occaſionnerent en Eſpagne la Secte des Priſcilianiſtes : S. Jérôme les a confondus. †

Voyez ſur le ſyſtême que Marc imagina, les articles CABALE, BASILIDE, PERÉENS.

MARCOSIENS, diſciples de Marc.

MARCION, fut d'abord un Chrétien zélé : une foibleſſe dans laquelle il tomba, le fit excommunier. Marcion chaſſé de l'Egliſe, s'attacha à Cerdon, apprit de lui le ſyſtême des deux principes, qu'il allia avec quelques dogmes du Chriſtianiſme, & avec les idées de la Philoſophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne. §

Pythagore, Platon & les Stoïciens avoient reconnu dans

* Iræn. ibid.

† Comment, ad Iſaïam, 44. Pagi, ad an. 381.

§ Tert. contr. Marcion. Iræn. l. 1, c. 27. Maſſuet, Diſſert. Præv. ad Iræn.

l'homme un mêlange de force & de foibleſſe ; de grandeur & de baſſeſſe, de miſere & de bonheur, qui les avoit déterminés à ſuppoſer que l'ame humaine tiroit ſon origine d'une intelligence ſage & bienfaiſante : mais que cette ame dégradée de ſa dignité naturelle, ou entraînée par la loi du deſtin, s'uniſſoit à la matiere, & reſtoit enchaînée dans des organes groſſiers & terreſtres.

On avoit de la peine à concevoir comment ces ames avoient pû ſe dégrader, ou ce que ce pouvoit être que ce deſtin qui les uniſſoit à la matiere ; on n'imaginoit pas aiſément comment une ſimple force motrice avoit pû produire des organes qui enveloppoient les ames, comme les Stoïciens l'enſeignoient, ni comment on pouvoit ſuppoſer que l'intelligence ſuprême, connoiſſant la dignité de l'ame avoit pû former les organes dans leſquels elle étoit enveloppée.

Les Chrétiens qui ſuppoſoient que l'Intelligence ſuprême avoit créé l'homme heureux & innocent, & que l'homme étoit devenu coupable, & s'étoit avili par ſa propre faute, ne ſatisfaiſoient pas la raiſon ſur ces difficultés : car, 1°. On ne voyoit pas comment l'Intelligence ſuprême avoit pû unir une ſubſtance ſpirituelle à un corps terreſtre.

2°. Il paroiſſoit abſurde de dire que cette Intelligence étant infiniment ſage & toute-puiſſante, n'eût pas prévû & empêché la chute de l'homme, & ne l'eût pas conſervé dans l'état d'innocence dans lequel il l'avoit créé, & dans lequel elle vouloit qu'il perſévérât.

Marcion crut que Cerdon fourniſſoit des réponſes beaucoup plus ſatisfaiſantes à ces difficultés.

Cerdon ſuppoſoit que l'Intelligence ſuprême, à laquelle l'ame devoit ſon exiſtence, étoit différente du Dieu créateur qui avoit formé le monde & le corps de l'homme : il crut pouvoir concilier avec ce ſyſtême les principes de Pythagore & les Dogmes fondamentaux du Chriſtianiſme.

Il ſuppoſa que l'homme étoit l'ouvrage de deux principes oppoſés, que ſon ame étoit une émanation de l'être bienfaiſant, & ſon corps l'ouvrage d'un principe malfaiſant : voici comment d'après ces idées, il forma ſon ſyſtême.

Il y a deux principes éternels & néceſſaires : un eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais : le principe eſſentiellement bon, pour communiquer ſon bonheur, a fait ſortir de ſon ſein une multitude d'Eſprits ou d'Intelligences

éclairées & heureuſes ; le mauvais principe pour troubler leur bonheur, a créé la matiere, produit les élémens, & façonné des organes dans leſquels il a enchaîné les ames qui ſortoient du ſein de l'Intelligence bienfaiſante : il les a, par ce moyen aſſujettis à mille maux : mais comme il n'a pû détruire l'activité que les ames ont reçue de l'intelligence bienfaiſante, ni leur former des organes & des corps inaltérables, il a tâché de les fixer ſous ſon empire, en leur donnant des loix ; il leur a propoſé des récompenſes, il les a menacés des plus grands maux, afin de les tenir attachés à la terre, & de les empêcher de ſe réunir à l'Intelligence bienfaiſante. *

L'hiſtoire même de Moyſe ne permet pas d'en douter ; toutes les Loix des Juifs, les châtimens qu'ils craignent, les récompenſes qu'ils eſperent, tendent à les attacher à la terre, & à faire oublier aux hommes leur origine & leur deſtination.

Pour diſſiper l'illuſion dans laquelle le principe créateur du monde tenoit les hommes, l'Intelligence bienfaiſante avoit revêtu des apparences de l'humanité ; & l'avoit envoyé ſur la terre pour apprendre aux hommes que leur ame vient du Ciel, & qu'elle ne peut être heureuſe qu'en ſe réuniſſant à ſon principe.

Comme l'Etre créateur n'avoit pû dépouiller l'ame de l'activité qu'elle avoit reçue de l'Intelligence bienfaiſante, tous les hommes devoient & pouvoient s'occuper à combatre tous les penchants qui les attachent à la terre. Marcion condamna donc tous les plaiſirs qui n'étoient pas purement ſpirituels : il fit de la continence un devoir eſſentiel & indiſpenſable : le Mariage étoit un crime, & il donnoit le Baptême pluſieurs fois. †

Marcion prétendoit prouver la vérité de ſon ſyſtême par les principes mêmes du Chriſtianiſme, & faire voir que le Créateur avoit tous les caracteres du mauvais principe.

Il prétendoit faire voir une oppoſition eſſentielle entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & prouver que ces différences ſuppoſoient qu'en effet l'Ancien & le Nouveau Teſtament avoient deux principes différents, dont l'un

* Iræn. ibid Maſſuet, ibid. Tert. contr. Marcion. Origeman. l. 2, p. 92.

† Tert. adverſus Marcion, c. 29. Epiph. Hær. 42. Voſſius, Diſſ. de Baptiſmo, Theſi 1°.

étoit essentiellement bon, & l'autre essentiellement mauvais. *

Cette doctrine étoit la seule vraie, selon Marcion; & il ajouta, retrancha, changea dans le Nouveau Testament tout ce qui paroissoit combattre son hypothèse des deux principes. †

Marcion enseignoit sa doctrine avec beaucoup de chaleur & de véhémence; il se fit beaucoup de disciples: cette opposition que Marcion prétendoit trouver entre le Dieu de l'Ancien Testament, & celui du Nouveau, séduisit beaucoup de monde. Il jouissoit d'une grande considération, ses disciples croyoient que lui seul connoissoit la vérité, & n'avoient que du mépris pour tous ceux qui n'admiroient pas Marcion, & qui ne pensoient pas comme lui: il semble qu'il ait porté & établi sa doctrine dans la Perse. §

Les disciples de Marcion avoient un grand mépris pour la vie, & une grande aversion pour le Dieu Créateur. Théodoret a connu un Marcionite âgé de quatre-vingt-dix-ans, qui étoit pénétré de la plus vive douleur, toutes les fois que le besoin de se nourrir l'obligeoit à user des productions du Dieu Créateur: la nécessité de manger des fruits que ce Créateur faisoit naître, étoit une humiliation à laquelle le Marcionite nonagénaire n'avoit pu s'accoutumer.

Les Marcionites étoient tellement pénétrés de la dignité de leur ame, qu'ils couroient au martyre & recherchoient la mort, comme la fin de leur avilissement, & le commencement de leur gloire & de leur liberté. ¶

Les Catholiques qui attaquoient les Marcionites dans leurs principes mêmes, & qui, comme on le voit dans Tertullien leur prouvoient que dans leur propre système, le mal & le

* Les raisons de Marcion étoient déduites fort au long dans un Livre intitulé *les Contradictions*.

† Tertul. Iræn. Epiph. ibid. Aurelius, not. in Tert.

§ Justinien. Apol. Epiph. ibid.

¶ Théodoret, Hæret. Fab. l. 2, c. 24. Eusebe l. 5, c. 15. l. 4, 16. Eusebe cite l'exemple d'un Marcionite, qui avoit été attaché vif à un poteau avec des clous, & brulé vif. Jurieu a confessé ces faits sans aucune raison: il a cru à son ordinaire suppléer aux preuves par l'emportement & par les injures. Maimbourg. Bayle, ont très-bien relevé ses bévues: voyez Maimbourg. Hist. du Calvin. 1, p. 33. Hist. du Pontificat de S. Grég. l. 4. Ferrand, Rep. à Apologie de Jurieu. Bayle, Art. MARCIONS, note E.

bien étoient impoſſibles ; les Catholiques, dis-je, en combattant les Marcionites, les obligerent de varier & d'admettre tantôt un, tantôt deux, tantôt trois principes. Appelle n'en admettoit qu'un ſeul, Potitus & Baſiliſcus en admettoient trois, le bon, le juſte, & le méchant.

Marcion avoit concilié ſon ſyſtême avec les principes des Valentiniens ſur la production des Eſprits ou des Eons, & il avoit adopté quelques principes de la Magie, du moins ſon ſyſtême n'y étoit pas oppoſé. *

Il eut beaucoup de diſciples, parmi leſquels pluſieurs furent célébres, tels furent Appelle, Potitus, Baſilicus, Prépon, Pithon, Blaſtus, & Théodotion. †

Réfutation des Principes de Marcion & des Difficultés de M. Bayle, & contre les Réponſes de Tertullien à Marcion.

Les difficultés des Marcionites ſe réduiſent à trois chefs : 1°. l'impoſſibilité qu'il y ait du mal ſous un ſeul principe ; 2°. Ils prétendoient que le Dieu de l'Ancien Teſtament étoit mauvais : ils ſoutenoient que Jeſus-Chriſt, étoit venu pour détruire l'ouvrage du Dieu de l'Ancien Teſtament, ce qui ſuppoſe néceſſairement que l'Ancien & le Nouveau Teſtament, ſont l'ouvrage de deux principes oppoſés.

M. Bayle a beaucoup fait valoir la premiere difficulté de Marcion, & n'a pas craint de dire que les Peres l'ont mal réſolue.

Il faut que M. Bayle n'ait pas lû Tertullien : car ce Pere ruine abſolument le principe fondamental de Marcion.

Vous reconnoiſſez avec tout le monde, dit-il, à Marcion, & il faut néceſſairement reconnoître un Etre éternel, ſans commencement, & ſans bornes, dans ſa durée, dans ſa puiſſance & dans ſes perfections ; c'eſt donc une contradiction que d'en ſuppoſer deux qui ſe contrediſent ſans ceſſe, & qui détruiſent ſans ceſſe leur ouvrage.

Le monde qu'on attribue au mauvais principe, renferme

* Greg. Naz. Or. 4 in pentecoſt. Ittigius, de Her. c. 7. Tert. loc. cit.

† Euſeb. l. 5, 13. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. c. 25. Epiph. Her. 44. Aug. c. 23.

des traits de bonté, auſſi incompatibles avec la nature du mauvais principe, que les maux qu'on y obſerve ſont contraires à la nature du bon principe.

L'Ancien Teſtament même que les Marcionites regardoient comme l'ouvrage du mauvais principe, étoit plein de ces traits de bonté. Je ne veux pas la mort du pécheur, dit Dieu, eſt-ce que je ſouhaite que le pécheur meure; ne ſouhaité-je pas qu'il vive & qu'il ſe convertiſſe? le principe bienfaiſant ne rejette-t-il pas lui-même les impies dans le Nouveau Teſtament? Pourquoi ce principe a-t-il tardé ſi long-tems à ſecourir le genre-humain, il eſt vrai qu'il ſoit bon & tout-puiſſant, & qu'un principe eſſentiellement bon & tout-puiſſant, produiſe néceſſairement tout le bien qu'il peut produire?

Ainſi, dans les principes mêmes des Marcionites, le Dieu bon ne fait pas tout le bien qu'il peut faire, & il punit quelquefois les crimes: or tous les maux que le Dieu créateur fait dans l'Ancien Teſtament, ſont des châtimens de cette eſpéce.

Mais, ſi le principe bienfaiſant eſt tout-puiſſant & maître abſolu de la nature; pourquoi, diſoit Marcion, a-t-il permis que l'homme péchât? N'eſt-il pas ignorant, s'il ne l'a pas prévû, ou méchant, ſi l'ayant prévû il ne l'a pas empêché.

L'être bienfaiſant, répond Tertullien, a pu vouloir que l'homme lui rendît un hommage libre, & qu'il méritât librement les récompenſes qu'il deſtinoit à la vertu. Il a créé l'homme dans une parfaite liberté: ce plan n'avoit rien que de conforme à la bonté de Dieu, & ce plan une fois arrêté, Dieu a prévû la chûte de l'homme, & n'a pas dû dépouiller l'homme de ſa liberté pour prévenir ſa chûte.

M. Bayle a prétendu que les Marcionites n'avoient pas ſû faire jouer la principale machine de leur ſyſtême. « On ne » voit pas, dit-il, qu'ils pouſſaſſent les difficultés ſur l'origine » du mal: car il ſemble que dès qu'on leur répondoit que le » mal étoit venu du mauvais uſage du franc arbitre de l'homme, ils ne ſavoient plus que répliquer, ou que s'ils faiſoient » quelque réſiſtance ſur la permiſſion de ce pernicieux uſage, » ils ſe payoient de la premiere réponſe, quelque foible qu'elle fût.

» Origene ayant répondu qu'une créature intelligente qui » n'eût pas joui du libre arbitre auroit été immuable & immortelle comme Dieu, ferme la bouche aux Marcionites: » car celui-ci ne réplique rien.

» Il étoit pourtant bien facile de réfuter cette réponſe, il » ne falloit que demander à Origéne ſi les bienheureux du » Paradis ſont égaux à Dieu, dans les attributs de l'immutabili- » té & de l'immortalité : il eût répondu ſans doute que non ; » par conſéquent, lui auroit-on répliqué, qu'une créature ne » devient point Dieu, dès qu'elle eſt déterminée au bien & » privée de ce que vous appellez le franc arbitre : vous ne ſa- » tisfaites donc point à l'objection, car on vous demandoit » pourquoi Dieu, ayant prévû que la créature pécheroit ſi elle » étoit abandonnée à ſa bonne foi, ne l'a point tournée du » côté du bien, comme il y tourne continuellement les ames » des bienheureux dans le Paradis.

» Vous répondez d'une maniere qui fait connoître que vous » prétendez qu'on vous demande pourquoi Dieu n'a pas don- » né à la créature un être auſſi immuable, auſſi indépendant » qu'il l'eſt lui-même ? Jamais on n'a prétendu vous faire cette » demande.

» S. Baſile a fait une autre réponſe qui a le même défaut ; » Dieu, dit-il, n'a point voulu que nous l'aimaſſions par » force, & nous-même nous ne croyons pas que nos valets » ſoient affectionnés à notre ſervice, pendant que nous les » tenons à la chaîne, mais ſeulement lorſqu'ils obéiſſent de » bon gré.

» Pour convaincre S. Baſile, que cette penſée eſt très-fauſ- » ſe, il ne faut que le faire ſouvenir de l'état du Paradis ; » Dieu y eſt aimé, Dieu y eſt ſervi parfaitement bien, & ce- » pendant les bienheureux n'y jouiſſent pas du franc arbitre, » n'ont pas le funeſte privilége de pouvoir pécher. » *

Pour ſentir l'injuſtice, & j'oſe dire la foibleſſe des difficultés de M. Bayle, il ne faut que réfléchir ſur l'état de la queſtion qui partageoit les Catholiques & les Marcionites.

Les Marcionites prétendoient qu'il répugnoit à la nature de Dieu de produire une créature capable de commettre le mal. Origéne répond que l'homme n'étoit point eſſentiellement immuable, puiſqu'il n'étoit point Dieu ; que par conſéquent il ne répugnoit, ni à ſa nature d'être capable de pécher ; ni à la bonté de Dieu de le créer, ſachant qu'il abuſeroit de ſa liberté.

Voilà le fond de la queſtion, le Marcionite dans les dialogues d'Origéne, y va auſſi bien que M. Bayle, & Adamance

* M. Bayle art. MARCION, note p.

a bien réſolu la difficulté : car ſi l'homme n'eſt pas immuable par ſa nature, Dieu a pu ſans injuſtice & ſans méchanceté, le créer capable de pécher, & ſachant même qu'il pécheroit ; la juſtice & la bonté n'exigent pas qu'on donne à un Etre toutes les perfections poſſibles, ni même toutes celles dont il eſt ſuſceptible, ou qu'on le garantiſſe de tous les malheurs ; mais qu'il n'en ſouffre pas qui ne ſoient, ou des ſuites de ſa nature, ou des effets de ſa propre dépravation.

Envain le Marcionite auroit-il répliqué à Adamance, que pour être impeccable, il n'eſt pas néceſſaire d'être immuable par ſa nature, puiſque les Bienheureux ſont impeccables, & ne ſont point immuables.

Adamance lui auroit répondu que l'exemple des Bienheureux prouve bien que Dieu peut faire des créatures impeccables, mais non pas qu'il n'en peut faire de capables de pécher, ce qui étoit toute la queſtion.

La réponſe de S. Baſile n'eſt pas mieux attaquée par M. Bayle. Saint Baſile ſoutient qu'il n'eſt point indigne de Dieu de vouloir que les hommes ſe portent librement à lui, ni par conſéquent d'établir un ordre de choſes dans lequel l'homme fût libre, & dans lequel Dieu prévît que l'homme pécheroit ; l'exemple des Bienheureux prouve tout au plus, comme je l'ai dit, que Dieu auroit pû produire des créatures déterminées invariablement à la vertu, & non pas qu'il ne peut les créer libres.

« Mais, dit M. Bayle, c'eſt par un effet de la grace, que » les enfans de Dieu dans l'état de voyageurs, je veux dire » dans ce monde, aiment leur pere céleſte, & produiſent » de bonnes œuvres. La grace de Dieu réduit elle les Fideles » à la condition d'un eſclave, qui n'obéit que par force ; em- » pêche-t'elle qu'ils n'aiment Dieu volontairement, & qu'ils » ne lui obéiſſent d'une franche & ſincere volonté ? Si on » eût fait cette queſtion à S. Baſile & aux autres Peres qui » réfutoient les Marcionites, n'euſſent-ils pas été obligés d'y » répondre négativement ? Mais quelle eſt la conſéquence » naturelle & immédiate d'une pareille réponſe ? N'eſt-ce pas » de dire que ſans offenſer la liberté de la créature, Dieu peut » la tourner infailliblement du côté du bien : le péché n'eſt » donc pas venu de ce que le Créateur n'auroit pu le préve- » nir ſans ruiner la liberté de la créature, il faut donc toucher » une autre cauſe.

» On ne peut comprendre, ni que les Peres de l'Egliſe

» n'ayant pas vu la foibleſſe de ce qu'ils répondoient, ni que » leurs adverſaires ne les en aient pas avertis. Je ſais bien que » ces matieres n'avoient pas encore paſſé par toutes les diſ- » cuſſions que l'on avues au ſeize & au dix-ſeptieme ſiecle ; » mais il eſt sûr que la primitive Egliſe a connu diſtinctement » l'accord de la liberté humaine avec la grace du S. Eſprit. » Les Sectes Chrétiennes les plus rigides reconnoiſſent au- » jourd'hui, que les Décrets de Dieu n'ont point impoſé au » premier homme la néceſſité de pécher, & que la grace la » plus efficace n'ôte point la liberté à l'homme ; on avoue » donc que le décret de conſerver le genre-humain conſtam- » ment & invariablement dans l'innocence, quelqu abſolu » qu'il eût été, auroit permis à tous les hommes de remplir » librement tous les devoirs. » *

C'eſt toujours le même vice qui regne dans les difficultés de M. Bayle : il prouve bien que Dieu pouvoit conſerver l'homme, librement & infailliblement dans l'innocence ; mais il ne prouve pas qu'il répugne à la bonté de Dieu d'établir un ordre de choſes dans lequel il n'accordât point à l'homme de ces ſecours qui le font perſéverer infailliblement dans le bien, & c'eſt là ce qui étoit en queſtion entre les Marcionites & les Catholiques : ces difficultés ſi formidables que M. Bayle auroit fournies aux Marconites, ne ſont donc que des ſophiſmes qui n'auroient pas embarraſſé les Peres.

Les Marcionites prétendoient que l'Ancien Teſtament nous repréſente le Créateur comme un Etre malfaiſant, parce qu'il punit les Iſraélites, parce qu'il leur commande de faire la guerre aux Nations voiſines & de détruire des Nations entieres.

Mais dans la ſuppoſition que Dieu ait voulu que l'homme fût libre, étoit-il contraire à ſa bonté qu'il punît le crime ? N'eſt-il pas poſſible que tout ce qui eſt arrivé au Peuple Juif, & les guerres qu'il a faites, aient entré dans le plan que l'Intelligence ſuprême a formé ? Qui peut ſavoir ſi les guerres des Juifs ne tendent pas à la fin que Dieu s'eſt propoſée ?

Enfin, je dis qu'il n'y a point d'oppoſition entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament : les loix de l'Ancien Teſtament ſont accommodées au caractere des Juifs, & aux circonſtances dans leſquelles la terre ſe trouvoit alors,

* Bayle, ibid. note G.

La Loi Judaïque n'étoit que l'ombre & la figure de la Religion Chrétienne ; ce n'eſt point une contradiction d'anéantir la loi figurative, lorſque les temps marqués par la Providence pour la naiſſance du Chriſtianiſme ſont arrivés. La nature de ces ouvrages ne permet pas d'entrer dans le détail des contrariétés que les Marcionites prétendoient trouver entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament. Je remarquerai ſeulement que la plupart des difficultés répandues dans les ouvrages modernes contre la Religion, ne ſont que des répétitions de ces difficultés qui ont été pleinement réſolues par les Peres, & qui ſont très-bien expliquées dans les Commentateurs anciens & modernes ; & entre autres dans Tertullien contre Marcion. L. 4. & 5.

MASBOTHÉE, diſciple de Simon ; fut un des ſept Héréſiarques qui corrompirent les premiers la pureté de la foi ; il nioit la Providence & la réſurrection des morts. (*Théod. Hæret. Fab. l. 1. c. 1. Conſtit. Apoſt. l. 6. c. 6. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 22.*)

MATÉRIALISTES ou MATÉRIELS, c'eſt le nom que Tertullien donnoit à ceux qui croyoient que l'ame ſortoit du ſein de la matiere.

Hermogéne s'étoit jetté dans cette erreur pour concilier avec la bonté de Dieu les malheurs & les vices des hommes auſſi-bien que les déſordres phyſiques. Voyez cet article.

L'habitude dans laquelle ſont preſque tous les hommes, de n'admettre que ce qu'ils peuvent imaginer, diſpoſe en faveur de cette erreur : on prétend même l'appuyer ſur les ſuffrages d'hommes reſpectables par leurs lumieres, & par leur attachement pour la Religion, qui craignant de donner des bornes à la puiſſance divine ont cru qu'on ne devoit point aſſurer que Dieu ne pouvoit élever la matiere juſqu'à la faculté de penſer : tels ſont Loke, Fabricius, &c. *

Il n'en a pas fallu davantage pour ériger le Matérialiſme en opinion, & c'eſt ſous ce maſque de Scepticiſme, qu'il s'offre communément aujourd'hui.

Je dis communément ; car il y a des Matérialiſtes qui ſont allés beaucoup plus loin que Loke & Fabricius, &

* Fabricius, Delectus Argumentorum quæ veritatem Religionis, aſſerunt, c. 18. Loke, Eſſai ſur l'Entendement Humain.

qui ont prétendu que la doctrine de l'immatérialité, de la simplicité & de l'indivisibilité de la substance qui pense, est un véritable Athéisme, uniquement propre à fournir des appuis au Spinosisme. *

Nous allons opposer à ces Matérialistes deux choses : 1°. que le Matérialisme n'est pas un sentiment probable; 2°. que l'immatérialité de l'ame est une vérité démontrée.

§. I.

Le Matérialisme n'est pas un sentiment probable.

Lorsque nous appercevons une chose immédiatement, ou que nous voyons un objet qui est lié nécessairement avec cette chose, nous avons certitude qu'elle est : ainsi, j'apperçois immédiatement le rapport qui est entre deux fois deux & quatre, & j'ai certitude que deux fois deux font quatre.

De même, je vois un homme couché, les yeux fermés & sans mouvement, mais je vois qu'il respire & je suis sûr qu'il vit, parce que la respiration est liée nécessairement avec la vie.

Si je voyois cet homme couché, sans mouvement & sans respirarion, le visage pâle & défiguré, je serois porté à croire que cet homme est mort, mais je n'en aurois point la certitude, parce que la respiration de cet homme pourroit être insensible, & pourtant suffisante pour le faire vivre, & que la pâleur ou la maigreur n'est pas liée nécessairement avec la mort. Je serois donc porté à croire que cet homme est mort, mais je ne serois pas sûr, & mon jugement sur la mort de cet homme ne seroit que probable, c'est-à-dire, que je verrois quelque chose qui pourroit être l'effet de la mort, mais qui pourroit aussi venir d'une autre cause, & qui, par conséquent, ne me rend pas certain de sa mort, elle n'est que probable.

Ainsi, la probabilité tient le milieu entre la certitude, où nous n'avons aucun lieu de douter, & l'ignorance

* Traité sur la Nature Humaine, dans lequel on essaie d'introduire la méthode de raisonner par expérience dans les sujets de Morale, t. 2. part. 4, sect. 5.

abſolue dans laquelle nous n'avons aucune raiſon de la croire.

Une choſe eſt donc deſtituée de toute probabilité, lorſque nous n'avons aucune raiſon de la croire.

Les raiſons de croire une choſe, ſe tirent de la nature même de cette choſe, de nos expériences, de nos obſervations, ou enfin de l'opinion & du témoignage des autres hommes, & ces hommes ſont dans la queſtion préſente, les Philoſophes ou les Peres de l'Egliſe, dont les Matérialiſtes ſe font un appui, & par leſquels ils prétendent prouver qu'avant le quatrieme ſiecle, on n'avoit point dans l'Egliſe d'idée nette de la ſpiritualité de l'ame.

2°. *On ne trouve rien dans la nature ou dans l'eſſence de la matiere qui autoriſe à juger qu'elle peut penſer.*

1°. Nous ne voyons point dans l'eſſence de la matiere qu'elle doive penſer, ni dans la nature de la penſée; qu'elle doive être matérielle: car il ſeroit auſſi évident que la matiere penſe, qu'il eſt évident que deux & deux ſont quatre; il ſeroit auſſi évident qu'un tronc d'arbre, un morceau de marbre penſent, qu'il eſt évident qu'il eſt étendu & ſolide: abſurdité qu'aucun Matérialiſte n'a juſqu'ici oſé avancer.

2°. Nous ne voyons point dans la nature de la matiere, qu'elle puiſſe penſer; car pour cela, il faudroit que nous connuſſions dans la matiere quelqu'attribut, ou quelque propriété qui eût de l'analogie avec la penſée, ce qui n'eſt pas.

Tout ce que nous connoiſſons clairement dans la matiere, ſe réduit au mouvement & à la figure: or, nous ne voyons dans le mouvement ou dans la figure aucune analogie avec la penſée; car la figure & le mouvement ne changent point la nature ou l'eſſence de la matiere, & comme nous ne voyons point d'analogie entre la penſée & la nature de la matiere, nous n'en pouvons voir entre la penſée & la matiere en mouvement, ou figurée d'une certaine maniere. La penſée eſt une affection intérieure de l'Etre penſant, le mouvement ou la figure ne change rien dans les affections intérieures de la matiere; ainſi, l'on ne voit entre le mouvement de la matiere, & la penſée, aucune analogie.

De bonne foi ; qu'elle analogie voit-on entre la figure quarrée ou ronde que l'on donne à un bloc de marbre, & le ſentiment intérieur de plaiſir ou de douleur dont l'ame eſt affectée ?

Le jugement par lequel je prononce qu'un globe d'un pied eſt différent d'un cube de deux pieds : eſt-il un quarré : un cube, un mouvement prompt ou lent ?

Il eſt donc certain que nous ne voyons dans la matiere aucune propriété, aucun attribut, qui ait quelqu'analogie ou quelque rapport avec la penſée ; ainſi nous ne voyons dans la nature, ou dans l'eſſence de la matiere, aucune raiſon qui nous autoriſe à croire qu'elle peut penſer.

Mais, dit on, la découverte de l'attraction ne peut-elle pas faire ſoupçonner qu'il peut y avoir dans la matiere quelque propriété inconnue, telle que la faculté de ſentir ?

Je réponds à ceux qui font cette difficulté ;

1°. Que Newton n'a jamais regardé l'attraction comme une propriété de la matiere mais comme une loi générale de la nature, par laquelle Dieu avoit établi qu'un corps s'approcheroit d'un autre corps.

2°. Les Newtoniens qui ont regardé l'attraction comme une propriété de la matiere n'ont juſqu'ici pû en donner aucune idée.

3°. Des Philoſophes qui font profeſſion de ne croire que ce qu'ils voient clairement, & qui prétendent n'admettre comme vrai, que ce qui eſt fondé ſur des faits certains, tombent dans une contradiction manifeſte, lorſqu'ils admettent dans la matiere une propriété dont ils n'ont aucune idée, & qui, ſelon Newton même, n'eſt pas néceſſaire pour expliquer les phénomenes.

4°. Je dis que l'attraction regardée comme propriété eſſentielle de la matiere, eſt une abſurdité : car cette attraction eſt une force motrice inhérente & eſſentielle à la matiere, en ſorte qu'elle ſe trouveroit dans une maſſe de matiere qui ſeroit ſeule dans l'univers ; ou elle eſt une force motrice qui ſe produit, ou qui naît dans la matiere par la préſence d'un autre corps.

L'attraction n'eſt point une force motrice eſſentielle à la matiere, de maniere qu'elle ſe trouve néceſſairement dans un corps qui ſeroit ſeul dans l'univers : car toute force

motrice tendant vers un lieu déterminé ; ce corps au milieu du vuide Newtonien, devroit tendre vers un lieu, plutôt que vers un autre : ce qui eſt abſurde, puiſque l'attraction conſidérée comme propriété eſſentielle de la matiere, ne tend pas plutôt vers un lieu, que vers un autre ; c'eſt donc dire une abſurdité, que d'avancer que l'attraction eſt une propiété eſſentielle de la matiere.

On ne peut dire non plus que l'attraction ſoit une force motrice qui naiſſe dans la matiere à la préſence d'un autre corps ; car deux corps qu'on met en préſence, & qui ne ſe touchent point, n'éprouvent aucun changement, & ne peuvent par conſéquent acquérir par leur préſence une force motrice qu'ils n'avoient pas.

L'attraction n'eſt donc, ni un attribut eſſentiel de la matiere, ni même une propriété qu'elle puiſſe acquérir : c'eſt, comme Newton le penſoit, une loi générale, par laquelle Dieu a établi que deux corps tendoient l'un vers l'autre ; l'attraction n'eſt donc que le mouvement d'un corps, ou ſa tendance vers un lieu, & cette tendance n'a pas plus d'analogie avec la penſée, que tout autre mouvement.

Que l'on juge préſentement ſi l'attraction que Newton a découverte, pour faire ſoupçonner que la matiere pourroit devenir capable de ſentir, & ſi ceux qui le prétendent n'ont pas fondé cette aſſertion ſur un mot qu'ils n'entendoient pas, & ſur une propriété chimérique de la matiere ?

Ainſi, nous ne trouvons dans la nature ou dans l'eſſence de la matiere, aucune raiſon de juger qu'elle peut penſer.

II°. *Nulle expérience ne nous autoriſe à croire que la matiere puiſſe penſer.*

Les obſervations & les expériences ſur leſquelles on appuie le ſentiment qui ſuppoſe que la matiere peut penſer, ſe réduiſent à deux choſes : 1°. les prodigieuſes différences que produiſent dans l'homme les différens états du corps : 2°. les obſervations qui ont appris que les fibres des chairs contiennent un principe de mouvement qui n'eſt point diſtingué de la fibre même.

Mais, les différences que produiſent dans les opérations

tions de l'ame ; les différents états du corps ; prouvent bien que l'ame eſt unie au corps , & non pas qu'elle ſoit corporelle , puiſque ces changemens de l'ame arrivés par les changemens qu'éprouve le corps , s'expliquent dans le ſentiment qui ſuppoſent l'immatérialité de l'ame , & que le Matérialiſme eſt encore ſur cet objet moins ſatisfaiſant que le ſentiment qui ſuppoſe l'ame immatérielle.

Je conçois ces changemens dans les opérations de l'ame , lorſque je ſuppoſe que l'ame forme elle-même ſes idées par le moyen , ou à l'occaſion des impreſſions qu'elle reçoit.

Mais les changemens que l'ame éprouve ſont impoſſibles ; ſi la penſée eſt une propriété eſſentielle de la matiere : car alors toutes mes penſées doivent naître du fond même de la matiere , & les changemens qui environnent la portion de matiere qui eſt mon ame , ne changeant point cette portion de matiere , l'ordre de ſes idées ne doit point changer.

De quelque maniere que j'arrange les portions de matiere qui environnent la molécule qui penſe dans mon cerveau , elle ſera toujours intrinſéquement ce qu'elle étoit , & ſes affections intérieures , ſes penſées , ne doivent point éprouver de changement , ſi elle penſe eſſentiellement.

Les Matérialiſtes diront peut-être que la matiere ne penſe pas eſſentiellement ; mais qu'elle acquiert cette faculté par l'organiſation du corps humain. Mais alors cette organiſation n'eſt néceſſaire pour que la matiere devienne penſante , que parce qu'elle tranſmet au ſiége de l'ame les impreſſions des corps étrangers , ou les coups que nos organes en reçoivent ; & dans ce cas il faut néceſſairement ſuppoſer ; que la penſée n'eſt qu'un coup que la matiere reçoit ; c'eſt-à-dire , que la matiere devient penſante , lorſqu'elle reçoit un coup : ainſi le Forgeron qui frappe le fer , fait à chaque coup une infinité d'Etres penſants ; ce n'eſt point ici une conſéquence tirée pour rendre le Matérialiſme ridicule : c'eſt le fond même du ſyſtême , tel que Hobbes l'a conçu & défendu.

Mais peut-on ſuppoſer qu'un coup porté ſur une portion de matiere , en faſſe un Etre penſant ?

Un coup porté à la matiere , ne fait que la pouſſer vers

un certain côté : or, la matiere ne peut devenir penſante ; parce qu'elle tend, ou parce qu'elle eſt pouſſée vers un certain côté, du moins les Matérialiſtes ne nieront pas qu'ils ne peuvent le concevoir ; d'ailleurs je leur demande quel eſt ce côté vers lequel il faut que la matiere ſoit pouſſée pour penſer ? ſi elle ceſſera de penſer, lorſqu'elle ſera mue en ſens contraire ; N'eſt-il pas abſurde, que la matiere mue, ou pouſſée vers un certain côté, devienne penſante.

Quel eſt le Philoſophe, ou du Matérialiſte qui admet dans la matiere une qualité & une propriété qu'il ne peut concevoir, & qu'il n'y peut ſuppoſer ſans être conduit à des abſurdités, ou du défenſeur de l'immatérialité de l'ame, qui refuſe de reconnoître dans la matiere cette même propriété ?

2°. L'irritabilité qu'on a découverte dans les fibres des animaux, eſt un principe purement méchanique, une diſpoſition organique qui produit dans les fibres des vibrations : or cette diſpoſition méchanique de la fibre, n'a aucune analogie avec la penſée, une penſée n'eſt point une vibration : ſi cela étoit, un coup d'archet, ou la main qui pince la corde du luth, produiront une infinité de penſées dans ces cordes, ou plutôt une infinité d'êtres penſants.

Que les Matérialiſtes ſeroient charmés d'avoir de pareilles conſéquences à reprocher aux défenſeurs de l'immatérialité de l'ame !

La matérialité de l'ame eſt donc deſtituée de toute probabilité du côté de l'expérience & de l'obſervation.

Le ſentiment des Philoſophes qui ont cru l'Ame Corporelle, ne forme pas une probabilité en faveur du Matérialiſme.

Lorſqu'il s'agit de faits que nous ne pouvons voir, le témoignage des autres hommes eſt la ſource de la probabilité, & même de la certitude. Lorſqu'il s'agit de ſimples opinions ; leur ſentiment produit une ſorte de probabilité, parce que rien n'étant ſans raiſon, s'ils ont entendu ce qu'ils diſoient, ils ont été déterminés à leur ſentiment par quelque raiſon apparente.

Mais, il n'eſt pas moins certain que la probabilité qui

naît de leur ſentiment, dépend de la force de la raiſon qui a déterminé leur jugement : examinons donc les raiſons ſur leſquelles les Philoſophes Matérialiſtes ont appuyé leur ſentiment.

Pluſieurs Philoſophes ont dit que l'ame étoit matérielle ou corporelle ; mais ils n'ont été portés à ce ſentiment, que parce qu'ils ne pouvoient imaginer ni une ſubſtance incorporelle & immatérielle, ni comment elle pourroit agir ſur le corps : or, l'impoſſibilité d'imaginer une choſe n'eſt pas une raiſon de la croire impoſſible ; puiſque dans leur ſentiment même, on ne peut, ni imaginer, ni concevoir comment la matiere peut penſer : & c'eſt pour cela que les uns regardoient le corps dans lequel réſidoit la faculté de penſer, comme un petit corps extrêmement délié, les autres croyoient que c'étoit le ſang, d'autres le cœur, &c. *

Ces Philoſophes ſe rapprochoient, autant qu'ils le pouvoient, de l'immatérialité de l'ame, lorſqu'ils n'examinoient que la penſée, lorſqu'ils regardoient l'ame comme un corps de la derniere ſubtilité ; ainſi la raiſon les élevoit à l'immatérialité de l'ame, & l'imagination les retenoit dans le Matérialiſme : leur ſuffrage ne fait donc en aucune façon une probabilité en faveur du Matérialiſme. J'oſe aſſurer que je ne ſerai contredit ſur ce point par aucun de ceux, qui dans la lecture des anciens, ſe ſont appliqués à ſuivre la marche de l'eſprit humain dans la recherche de la vérité.

M. Loke, plus circonſpect que les anciens a prétendu que l'étendue & la penſée étant deux attributs de la ſubſtance, Dieu pouvoit communiquer la faculté de penſer à la même ſubſtance à laquelle il avoit communiqué l'étendue.

Mais, 1°. ce raiſonnement de M. Loke ne vaut pas mieux que celui-ci : on peut dans un bloc de marbre former un cube, ou un globe : donc le même morceau de marbre peut être à la fois rond & quarré. Sophiſme pitoyable, & qui ne peut rendre intelligible la poſſibilité de l'union de la penſée & de l'étendue dans une même ſubſtance.

* Voyez les différentes opinions des Philoſophes anciens ſur l'Ame, dans Ciceron, de Legibus ; dans l'Exam. du Fatal. t. 1.

2°. Il eſt certain que les principes de M. Loke ſur la poſſibilité de l'union de la penſée avec la matiere, ſont abſolument contradictoires avec ſes principes ſur la ſpiritualité de Dieu. Or, un homme qui ſe contredit, ne prouve rien en faveur des ſentimens contradictoires qu'il embraſſe: le ſentiment de M. Loke ne fait donc point une probabilité en faveur du Matérialiſme.

Enfin, ſi la matérialité de l'ame a eu ſes partiſans, ſon immatérialité a eu ſes défenſeurs; dont le ſuffrage forme une probabilité oppoſée à la probabilité que produit, en faveur du Matérialiſme, l'autorité des Philoſophes Matérialiſtes.

Dans ce conflict de probabilité, il faut comparer les autorités oppoſées, & ſi elles ſont égales, la probabilité que l'on prétend tirer de ces autorités eſt nulle, ſi elles ſont inégales; on retranche la plus petite de la plus grande, & c'eſt l'excès de la plus grande ſur la plus petite, qui détermine la probabilité.

Comparons donc l'autorité des Philoſophes partiſans de l'immatérialité de l'ame, avec l'autorité des Philoſophes Matérialiſtes.

Je trouve chez les anciens, Platon, Ariſtote, Parménide &c. Parmi les modernes, Bacon, Gaſſendi, Deſcartes, Leibnits, Wolf, Clark, Euler, &c. qui tous ont cru l'immatérialité de l'ame, & qui ne l'ont enſeignée qu'après avoir beaucoup médité cette vérité, & après avoir bien peſé toutes les difficultés qui la combattent. Que l'on compare avec ces ſuffrages, ceux des Philoſophes Matérialiſtes, & que l'on prononce en faveur de qui la probabilité doit reſter.

Nous abandonnons ce calcul à l'équité du lecteur: nous ferons ſeulement deux réflexions ſur ce conflict d'opinions des Matérialiſtes, & des partiſans de l'immatérialité.

1°. Les Philoſophes qui ont cru l'ame matérielle, n'ont fait que céder au penchant qui porte les hommes à imaginer tout, & à la pareſſe qui empêche la raiſon de s'élever au deſſus des ſens; ils n'avoient pas beſoin de raiſon pour ſuppoſer l'ame Matérielle, ils n'ont pas eu beſoin d'examiner.

2°. Au contraire, les Philoſophes qui ont cru l'ame immatérielle, ont vaincu ces obſtacles pour élever leur eſprit juſqu'à l'idée d'une ſubſtance ſimple & immatérielle.

Il y a donc beaucoup d'apparence qu'ils ont eu de fortes raiſons pour adopter ce ſentiment, & qu'ils n'y ont été forcés que par l'évidence: car, quand l'évidence n'eſt pas entiere,

l'imagination & la paresse triomphent des efforts de la raison ; du moins on ne peut contester que les Philosophes qui ont enseigné l'immatéralité de l'ame, n'aient eu besoin, dans l'examen de cette matiere, de faire beaucoup plus d'efforts d'esprit, & plus d'usage de leur raison, que les Philosophes Matérialistes. La présomption est donc en faveur des premiers: & un homme qui, sur cette question, se conduiroit par voie d'autorité, ne pourroit plus, sans absurdité, se déterminer en faveur du Matérialisme.

Les Peres ont combattu le Matérialisme.

Les Philosophes qui avoient recherché la nature de l'ame, l'avoient envisagée sous des rapports tous différens ; les uns, comme Anaximandre, Anaximene, Leucippe, avoient porté leur attention sur les effets de l'ame dans le corps humain & ces observations furent la base de leur système sur la nature de l'ame ; ils ne la crurent qu'une espece de force motrice, & jugerent qu'elle étoit un corps. *

Lorsque des opérations de l'ame sur son corps, ils passerent aux opérations purement intellectuelles, ils découvrirent qu'elles supposoient un principe simple, immatériel ; & ils firent de l'ame un corps le plus subtil qu'ils purent, & le plus approchant de la simplicité. Démocrite même ne put s'empêcher de dire que la faculté de penser résidoit dans un atôme, & que cet atôme étoit indivisible & simple.

Les Pythagoriciens au contraire, qui reconnoissoient dans la nature une Intelligence suprême & immatérielle, avoient envisagé l'ame dans ses opérations purement intellectuelles, & ils avoient pensé que c'étoit par ses opérations qu'il falloit juger de la nature de l'ame, & comme ces opérations supposent évidemment un principe simple, ils avoient jugé que l'ame étoit une substance simple & immatérielle.

Mais, comme cette substance étoit unie à un corps, & qu'on ne pouvoit méconnoître son influence dans les différens mouvemens du corps humain, on lui donna un petit corps le plus subtil qu'on pût, & le plus approchant de la simplicité de l'ame : ce petit corps que l'imagination ne se représentoit pas distinctement, étoit le corps essentiel de l'a-

* Voyez l'Examen du Fatalisme, t. 1, seconde Epoque.

me, lequel étoit indiviſible, & dont elle ne ſe ſéparoit jamais.

Ce petit corps uni à l'ame, étoit pour l'imagination, une eſpece de point d'appui qui l'empêchoit de tomber dans le Matérialiſme, & de ſe révolter contre la ſimplicité de l'ame, que la pure raiſon admettoit.

Mais, comme ce petit corps, étoit inſéparable de l'ame, & qu'on n'imaginoit pas comment ce petit corps ſi ſubtil pouvoit produire le mouvement du corps humain, on enveloppa ce petit corps eſſentiel de l'ame, on l'enveloppa, dis-je, d'une eſpece de corps aérien, plus ſubtil que les corps groſſiers, & qui ſervoit de moyen de communication entre le corps eſſentiel de l'ame, & les organes groſſiers du corps humain.

Voilà l'eſpece d'échelle par laquelle les Platoniciens faiſoient deſcendre l'ame juſqu'au corps: on en trouve la preuve dans le Commentaire d'Hiéroclès ſur les vers d'or, & dans ce que dit Virgile ſur l'état des ames criminelles aux enfers. « Quelques unes de ces ames, dit-il, ſont ſuſpendues & expoſées » aux vents, & les crimes des autres ſont nettoyés ſous un » vaſte gouffre, ou ſont purgés par le feu, juſqu'à ce que le » tems ait emporté toutes les taches qui s'y étoient miſes, & » qu'on ne leur ait laiſſé que le pur ſens aérien, & que le ſim» ple ſens ſpirituel. » *

Les Peres, qui voyoient que cette doctrine n'étoit point contraire à l'immatérialité de l'ame, ni aux dogmes du Chriſtianiſme, l'adopterent par condeſcendance pour ceux qu'ils vouloient convertir, & ce ſentiment s'établit parmi quelques Chrétiens. On crut que les ames après la mort avoient des corps; mais on ſuppoſoit qu'elles étoient des ſubſtances immatérielles placées dans ces corps, & unies indiſſolublement à eux.

Comme les Anges ont ſouvent apparu aux hommes avec un corps humain, il y eut des Peres qui, conſéquemment aux principes de la Philoſophie Pythagoricienne, crurent qu'ils étoient auſſi des corps aériens. †

Les Peres ont donc pû dire que l'ame étoit corporelle, & n'être pas Matérialiſtes.

D'ailleurs, ils diſputoient quelquefois contre les Philoſo-

* Enéide, l. 6, v. 735, &c.
† Cudworth, Syſtem. Intellectula. ſect. 3, c. 5.

phes, qui croyoient que l'ame humaine étoit une portion de l'ame universelle, une ombre, une certaine vertu ou qualité occulte, & non pas une substance. Les Peres, pour exprimer que l'ame étoit une substance, & non pas une portion de l'ame universelle, disoient que l'ame humaine étoit un corps, c'est-à-dire une substance distincte, qui avoit une existence qui lui étoit propre, & séparée de tout autre être, comme un corps l'est d'un autre corps. *

Enfin, il est certain que les Peres ont donné le nom de corps à tout ce qu'ils croyoient composé, quoiqu'il fût immatériel; & qu'ils admirent dans l'ame différentes facultés qu'ils regardoient comme ses parties: ils ont donc pû dire que l'ame étoit un corps, que Dieu seul qui étoit exempt de toute composition, étoit seul incorporel: ils ont pû dire toutes ces choses, & ne pas vouloir dire pour cela que l'ame fût en effet un corps matériel. †

Appliquons ces principes aux Peres dont les Matérialistes réclament le suffrage.

S. Irenée n'est point favorable au sentiment qui suppose que la Matiere peut penser.

On prétend que S. Irenée a cru que l'ame étoit corporelle parce qu'il a dit que l'ame étoit un souffle, qu'elle n'étoit incorporelle, que par comparaison avec les corps grossiers, & qu'elle ressembloit à un corps humain.

Cette conséquence est absolument contraire à l'esprit de S. Irenée; ce Pere dans l'endroit cité, combat la Métempsycose, & prétend prouver par la parabole de Lazare, que les ames après la mort n'ont pas besoin de s'unir aux corps pour subsister, parce qu'elles ont une figure humaine, & qu'elles ne sont incorporelles, que par comparaison aux corps grossiers. §

Les Partisans de la Métempsycose prétendoient que l'ame humaine ne pouvoit subsister sans être unie à un corps, parce qu'elle étoit un souffle qui se dissipoit, s'il n'étoit retenu dans des organes.

S. Irenée répond à cette difficulté, que l'ame après la mort,

* Aug. de Hæres. c. 86.
† Gregor. Moral. l. 2. c. 3. Damascen. l. 2. c. 3.
§ Iræn. l. 5. c. 7.

a une existence réelle & solide, si je peux parler ainsi, parce qu'elle a une figure humaine, & qu'après la mort, elle n'est incorporelle, que par rapport aux corps grossiers : ce qui suppose seulement que S. Irenée croyoit que les ames étoient unies à un corps subtil, dont elles ne se séparoient point après la mort : réponse qui n'est rien moins que favorable au Matérialisme.

Le passage même de S. Irenée fait voir que ce Pere reconnoissoit des substances immatérielles, & dit que l'ame n'est incorporelle que par rapport aux corps grossiers, ce qui suppose qu'elle est corporelle par rapport à d'autres substances qui ne sont point unies à des corps. S. Irenée n'est donc point favorable au Matérialisme.

Origene n'a point douté de l'Immatérialité de l'Ame.

Origene réfute expressément ceux qui croyoient que Dieu étoit corporel : il dit que Dieu n'est, ni un corps, ni dans un corps, qu'il est une substance simple, intelligente, exempte de toute composition, qui sous quelque rapport qu'on l'envisage, est une substance simple ; il n'est qu'une ame, & la source de toutes les intelligences.

« Si Dieu, dit-il, étoit un corps : comme tout corps est » composé de matiere, il faudroit aussi dire, que Dieu est » matériel, & la matiere étant essentiellement corrupti- » ble, il faudroit encore dire que Dieu est corrupti- » ble » *

Peut-on croire qu'un homme tel qu'Origene, qui conduit le Matérialisme jusqu'à ces conséquences, puisse être incertain sur l'immatérialité de l'Etre suprême.

« Il appuie sur ces principes l'immatérialité de l'ame : si » quelques uns assurent que notre homme intérieur qui a été » fait à l'image de Dieu, est corporel, ils doivent, consé- » quemment à cette idée, faire de Dieu lui-même, un Etre » corporel, & ils doivent lui donner une figure humaine, » ce qu'on ne peut faire sans impiété. †

» S'il y en a qui croient que l'ame est un corps, dit-il ail- » leurs, je voudrois qu'ils me montrassent d'où viendroit à ce

* L. 1, de Principiis, c. 1, t. 1, p. 51, edit. Benedict.
† Origen. Hom. 1, in. p. 420. Genes. c. 1.

» corps la faculté de penſer, de ſe reſſouvenir, & celle de » contempler les choſes inviſibles. » *

Eſt-on incertain de la ſpiritualité de l'ame, & de ſon immatérialité, lorſqu'on établit de pareils principes?

Que M. Huet oppoſe-t-il à ces paſſages, pour prouver qu'Origene n'avoit point de ſentiment arrêté ſur l'immatérialité de Dieu, & ſur celle de l'ame?

Un paſſage de la préface de ſon livre des principes, dans lequel paſſage Origene dit, qu'il faut examiner ſi Dieu eſt corporel, ou s'il a quelque forme, ou s'il eſt d'une nature différente de celle des autres corps; s'il en eſt de même du S. Eſprit, & de toutes les natures raiſonnables. †

Dans ce même endroit, Origene dit, qu'il va traiter tous ces ſujets d'une maniere différente de celle dont il en parle dans ſes autres ouvrages, dans leſquels il n'a point traité cette matiere à fond & exprès. Ce paſſage ne veut pas dire qu'il ne ſait à quoi s'en tenir ſur ces objets, puiſque dans le livre même des principes, il établit formellement l'immatérialité de Dieu, & celle de l'ame.

Comment M. Huet a-t-il pû conclure de ce paſſage, que l'Egliſe n'avoit rien défini ſur l'immatérialité de l'ame, au ſiecle d'Origene. ††

Origene dit, il eſt vrai dans ſon livre des principes, que la nature de Dieu ſeul, c'eſt-à-dire, du Pere, du Fils, & du S. Eſprit a cela de propre, « qu'elle eſt ſans aucune ſubſ- » tance matérielle, & ſans ſociété d'aucun autre corps qui » lui ſoit uni. » §

Mais, du moins Origene ſuppoſe que les ames ſont unies à un corps, dont elles ſont pourtant diſtinguées, il ne dit pas qu'elles ſoient matérielles: comment auroit-il dit que l'ame eſt corporelle ou matérielle, lui qui ne reconnoît pour ſubſtances immatérielles, que celles qui ne peuvent être diſſoutes ou brûlées, & qui aſſure que l'ame des hommes ne peut être réduite en cendres, non plus que les ſubſtances des Anges & des Trônes. ¶

Pour terminer ce qui regarde Origene, nous avertirons que l'Auteur de la Philoſophie du Bon Sens a travaillé ſur quel-

* L. de Princip. ibid.
† Præmin. lib. de Princip. p. 420.
†† Origenian. l. 2, quæſt. de Anima, n. 23, p. 99.
§ L. de Princip. c 6.
¶ L. cont. Celſum.

que *Citateur* infidele : car Origene ; dans le lieu même qu'il cite, soutient précisément le contraire du sentiment qu'il attribue à cet Auteur ; c'est ce qui auroit été évident pour tout lecteur, si M. d'Argens avoit cité le passage en entier, *

Tertullien n'est point favorable au Matérialisme.

Tertullien avoit prouvé, contre Hermogene, que la matiere n'étoit point incréée ; il fit ensuite un ouvrage pour prouver que l'ame n'est point tirée de la matiere, comme Hermogene le prétendoit, mais qu'elle venoit immédiatement de Dieu puisque l'Ecriture nous dit expressément que c'étoit Dieu qui avoit inspiré à l'homme un souffle de vie. †

Enfin, Tertullien, pour réfuter pleinement ceux qui prétendoient que l'ame sortoit du sein de la matiere, & qu'elle n'en étoit qu'une portion, entreprit d'examiner les différentes opinions des Philosophes qui étoient contraires à ce que la Religion nous apprend sur la nature de l'ame : c'est l'objet de son livre de l'ame.

Il dit que beaucoup de Philosophes ont cru que l'ame étoit corporelle, que les uns l'ont fait sortir du corps visible, les autres du feu, du sang, &c. ; que les Stoïciens approchent plus du sentiment des Chrétiens, en ce qu'ils regardent l'ame comme un esprit, parce que l'esprit est une espece de souffle.

Tertullien dit, que les Stoïciens croyoient que ce souffle étoit un corps, & que les Platoniciens croyoient au contraire, que l'ame étoit incorporelle : 1°. parce que tout corps étoit animé ou inanimé, & que l'on ne pouvoit dire que l'ame fût un corps animé, ni qu'elle fut un corps inanimé ; & voici, selon Tertullien, la preuve que les Platoniciens en donnoient.

« Si l'ame étoit un corps animé, elle recevroit son mouvement d'un corps étranger, & ne seroit plus une ame : si elle étoit un corps inanimé, elle seroit mue par un principe intérieur, ce qui ne peut convenir à l'ame, puisqu'alors ce ne seroit point elle qui mouveroit le corps, mais elle-

* In Johan. t. 2. p. 214. édit. Huetii.

† De Censu animæ : ce Livre est perdu.

» même qui seroit mue d'un lieu à un autre comme le » corps. » *

Voilà, selon Tertullien, le raisonnement des Platoniciens, pour prouver que l'ame n'est point un corps.

Cet Auteur qui avoit prouvé contre Hermogene, que l'ame venoit de Dieu, parce que la Genese nous disoit, que Dieu l'avoit produite en soufflant sur l'homme, croyoit que le sentiment des Platoniciens ne s'accordoit point avec l'explication qu'il avoit donnée de l'origine de l'ame. Il attaque le raisonnement des Platoniciens, & prétend qu'on ne peut pas dire que l'ame est un corps animé ou un corps inanimé, puisque c'est ou la présence de l'ame qui fait un corps animé, ou son absence qui le fait inanimé, & que l'ame ne peut être l'effet qu'elle produit, qu'ainsi on ne peut dire, ni que l'ame soit un corps animé, ni qu'elle soit un corps inanimé : que le nom d'*ame* exprime sa substance, & la nature de sa substance, & qu'on ne peut la rapporter, ni à la classe des corps animés, ni à la classe des corps inanimés, qu'ainsi le dilême des Platoniciens, porte absolument à faux.

A l'égard de ce que les Platoniciens disent, que l'ame ne peut être mue, ni extérieurement, ni intérieurement, Tertullien prétend que l'ame peut être mue intérieurement, comme cela arrive dans l'inspiration ; que l'ame est mue intérieurement, puisqu'elle produit les mouvemens du corps ; qu'ainsi, si la mobilité étoit l'essence du corps, les Platoniciens ne pourroient nier que l'ame ne soit un corps.

Voilà, selon Tertullien, ce que la raison peut apprendre aux Platoniciens ; mais l'Ecriture, selon cet Auteur, nous donne sur l'ame beaucoup plus de lumiere : elle nous apprend que les ames séparées des corps, sont renfermées dans des prisons, & qu'elles souffrent ; ce qui est impossible, dit Tertullien, si elles ne sont rien, comme Platon le prétend : car dit-il, elles ne sont rien, si elles ne sont pas corps ; car ce qui est incorporel, n'est susceptible d'aucune des affections auxquelles l'Ecriture nous apprend que les ames sont sujettes.

Il est donc certain que Tertullien a cru que l'ame avoit, ou étoit un corps ; mais, 1°. il n'a point dit qu'elle fût, ni un

* Lib. de Anima.

corps tiré de la matiere brute, comme Thales, Empedocles, &c., ni du feu, comme Héraclite, ni même l'Ether, comme les Stoïciens : l'ame n'étoit donc point, ſelon Tertullien, un corps matériel, puiſque l'Ether étoit le dernier degré de ſubtilité poſſible dans la matiere.

2°. Tertullien ſoutient que la diviſion des corps en corps animés & en corps inanimés eſt défectueuſe, & qu'on ne peut dire de l'ame qu'elle ſoit, ni un corps animé, ni un corps inanimé : ce qui ſeroit abſurde, s'il avoit enſeigné que l'ame étoit un corps, ou une portion de matiere : car ſi l'ame eſt une portion de matiere ou un corps, il faut néceſſairement qu'elle ſoit un corps animé, ou un corps inanimé : car la matiere eſt ou brute & inanimée, ou vivante, organiſée & animée.

5°. Tertullien ſoutient poſitivement, qu'il y a un milieu entre le corps animé & le corps inanimé, c'eſt à-dire, la cauſe qui anime le corps ; laquelle n'eſt, ni un corps animé, ni un corps inanimé, & cette cauſe eſt l'ame ; ainſi, ſelon Tertullien, l'ame eſt un principe, dont la propriété eſt d'animer un corps, & qui n'eſt point un corps : l'ame, ſelon Tertullien, eſt donc diſtinguée de la matiere.

4°. Tertullien dit, que l'ame eſt ainſi appellée à cauſe de ſa ſubſtance, & il nie cependant que l'ame ſoit le feu ou l'Ether ; il ſuppoſe donc que l'ame eſt une ſubſtance immatérielle.

5°. Tertullien combat ici le ſentiment des Platoniciens, qui prétendoient que l'ame étoit une certaine vertu, une eſpece d'abſtraction, dont on ne pouvoit ſe faire aucune idée, & qui n'étoit rien, ſelon Tertullien ; il ne dit donc que l'ame eſt un corps, que pour exprimer qu'elle eſt une ſubſtance, & c'eſt pour cela qu'il dit que l'ame eſt un corps, mais un corps de ſon genre. C'eſt ainſi que lorſqu'il raiſonne contre Hermogene, qui prétendoit que la matiere n'étoit, ni corporelle, ni incorporelle, parce qu'elle étoit douée de mouvement, & que le mouvement étoit incorporel, Tertullien lui dit que le mouvement n'eſt qu'une relation extérieure du corps, & qu'il n'eſt rien de ſubſtantiel, parce qu'il n'eſt point corporel. *

6°. Tertullien dit, qu'il eſt vrai que l'ame eſt un corps, en ce ſens qu'elle a les dimenſions que les Philoſophes attribuent

* Adverſùs Hermogen. c. 36.

aux corps, & qu'elle eſt figurée ; mais il eſt certain qu'on peut croire l'ame immatérielle, & la ſuppoſer étendue : ce ſentiment eſt ſoutenu par des Théologiens & par des Philoſophes très-orthodoxes.

7°. Tertullien, dans le livre de l'ame, réfute le ſentiment qui diſtingue l'eſprit de l'ame, & ſoutient qu'il eſt abſurde de ſuppoſer dans l'ame deux ſubſtances ; que le nom d'eſprit n'eſt qu'un nom donné à une fonction de l'ame, & non pas un Etre qui ſoit joint à elle, puiſqu'elle eſt ſimple & indiviſible.

L'ame eſt une, dit-il, mais elle a des fonctions variées & multipliées ; ainſi, lorſque Tertullien dit, que l'ame eſt un corps, il eſt viſible qu'il n'entend rien autre choſe, ſinon que l'ame eſt une ſubſtance ſpirituelle & immatérielle ; mais étendue. *

8°. Tertullien, dans ce même livre de l'ame, dit qu'il a démontré contre Hermogene, que l'ame venoit de Dieu, & non pas de la matiere, & qu'il a prouvé qu'elle eſt libre immortelle, corporelle, figurée, ſimple. †

Il eſt donc certain que Tertullien n'a pas donné à l'ame un corps matériel, mais un corps ſpirituel, c'eſt-à-dire, une étendue ſpirituelle, telle que beaucoup de Philoſophes & de Théologiens l'attribuent à Dieu ; ces Théologiens & ces Philoſophes ne ſont taxés de Matérialiſme par perſonne.

Tertullien, qui avoit beaucoup d'imagination, regardoit les Etres inétendus des Platoniciens comme des chimeres, & croyoit que tout ce qui exiſtoit, étoit étendu & corporel, parce qu'il avoit de l'étendue, & que nous connoiſſons les corps par l'étendue ; mais il ne croyoit pas que tout ce qui étoit étendu fût matériel, puiſqu'il admet des ſubſtances ſimples, des ſubſtances indiviſibles.

Tertullien n'étoit donc point Matérialiſte, & je ne conçois pas comment ſes Commentateurs, & des Savans diſtingués, n'ont point héſité à mettre cet Auteur au rang des Matérialiſtes.

L'idée que nous venons de donner du ſentiment de Tertullien ſur la nature de l'ame, leve, ce me ſemble, les difficultés que l'on tire des endroits où ce Pere dit, que Dieu eſt

* De Anima, c. 12, 13, 14.
† Ibid. c. 22.

un corps : nous ne faiſons ici que ſuivre l'explication de S. Auguſtin. « Tertullien, dit ce Pere, ſoutient que l'ame eſt » un corps figuré, & que Dieu eſt un corps, mais qu'il n'eſt » pas figuré. Tertullien n'a cependant pas été regardé pour » cela comme un Hérétique : car on a pu croire qu'il diſoit » que Dieu étoit un corps, parce qu'il n'eſt pas néant, parce- » qu'il n'eſt pas le vuide, ni aucune qualité du corps ou de » l'ame, mais parce qu'il eſt tout entier par-tout, remplit » tous les lieux, ſans être partagé, & reſte immuable dans » ſa nature & dans ſa ſubſtance. » *

Si Tertullien n'a pas été regardé comme un Hérétique, parce qu'il a dit que Dieu ou l'ame étoient un corps, ce n'eſt pas que l'Egliſe fût incertaine ſur l'immatérialité de Dieu, ou ſur celle de l'ame : c'eſt parce qu'on croyoit que Tertullien en diſant que Dieu étoit un corps, n'avoit point voulu dire qu'il fût de la matiere, mais ſeulement qu'il étoit une ſubſtance ou en Etre exiſtant en lui-même.

Comment donc l'Auteur de la Philoſophie du Bon Sens a-t-il pû conclure du paſſage de S. Auguſtin, qu'on n'étoit point hérétique du tems de Tertullien, en ſoutenant que Dieu étoit matériel ? Quelle idée faudra-t-il que nous prenions de ſon eſprit, s'il n'a fait en cela qu'une faute de Logique ? Pourquoi en citant le paſſage de S. Auguſtin, cet Auteur a-t-il ſupprimé la raiſon que S. Auguſtin donne, pour laquelle Tertullien n'a point été regardé comme un Hérétique, lorſqu'il fit Dieu corporel ? Si l'Auteur eſt de bonne foi, ſa Philoſophie n'eſt pas la Philoſophie du Bon Sens.

S. Hilaire croyoit l'Immatérialité de l'Ame.

Perſonne n'a enſeigné plus clairement & plus formellement l'immatérialité de l'ame, que S. Hilaire ; ce n'eſt point chez ce Pere une opinion, c'eſt un principe auquel il revient toutes les fois qu'il parle de l'ame.

Lorſqu'il explique ces paroles du Pſeaume 118, *ce ſont vos mains, Seigneur, qui m'ont formé*, il décrit la formation de l'homme, & il dit que les élémens de tous les autres Etres ont été produits tels qu'ils ſont dans l'inſtant même, auquel Dieu a voulu qu'ils exiſtaſſent ; qu'on ne voit dans leur formation ni commencement, ni progrès, ni

* Aug. de Hær. c. 86.

perfectionnement ; qu'un ſeul acte de ſa volonté divine les a faits ce qu'ils ſont : mais qu'il n'en eſt pas ainſi de l'homme. Il falloit, ſelon S. Hilaire, pour les former, que Dieu unît deux natures oppoſées, & cette union demandoit deux opérations différentes.

Dieu a dit d'abord, formons l'homme à notre image & à notre reſſemblance ; enſuite il a pris de la pouſſiere, & il a formé l'homme.

Dans la premiere opération, Dieu a produit la nature intérieure de l'homme, c'eſt ſon ame, & elle n'a point été produite en façonnant une nature étrangere. Tout ce que le conſeil de la Divinité a produit dans cet inſtant étoit incorporel, puiſqu'elle produiſoit un Etre à l'image de Dieu : c'eſt dans la ſubſtance raiſonnable & incorporelle, que réſide notre reſſemblance avec la Divinité.

Quelle différence entre cette premiere production de la Divinité, & la ſeconde ? Dieu prend de la pouſſiere, & forme ainſi l'homme, en façonnant la production, il l'a créée ; pour le corps, il ne le fait pas, il ne le crée pas, il le forme & en prend la matiere dans la maſſe de la terre. *

Si ce Pere parle de l'immenſité divine, & de la préſence de Dieu dans tous les lieux, il dit que l'Etre ſuprême eſt tout entier par-tout, comme l'ame unie à un corps eſt dans toutes les parties du corps. L'ame quoique répandue dans toutes les parties du corps humain, & préſente à toutes ſes parties, n'eſt pas pour cela diviſible comme le corps : les membres, pourris, coupés, ou paralytiques n'alterent point l'intégrité de l'ame. †

Dieu n'eſt, ſelon ce Pere, ni corporel, ni uni à un corps ; & ce n'eſt point en formant le corps de l'homme, que Dieu l'a fait à ſa reſſemblance, mais en lui donnant une ame. C'eſt pour cela que la Geneſe ne décrit la formation du corps humain que long-tems après nous avoir dit que Dieu avoit fait à l'homme à ſon image : c'eſt par cette reſſemblance de l'ame avec la nature divine, qu'elle eſt raiſonnable, qu'elle eſt incorporelle & éternelle. Elle n'a rien de terreſtre, rien de corporel. C'eſt toujours ſur ces principes que S. Hilaire parle de l'ame. §

* Hilar. in Pſ. 118. Litter. 10, n. 6, &c.
† Ibid. Litter. 19, n. 8.
§ In Pſal. 129.

Un Pere ; qui s'eſt expliqué ſi expreſſement & ſi clairement ſur l'immatérialité de l'ame, ne pouvoit être mis au nombre des Matérialiſtes, qu'en oppoſant à ces paſſages, d'autres endroits de ce Pere, contraires à l'immatérialité de l'ame ; il falloit tirer des ouvrages de ce Pere, des doutes raiſonnés, ou des difficultés conſidérables contre l'immatérialité de l'ame.

Cependant M. Huet, pour prouver que S. Hilaire croyoit l'ame matérielle, ne nous cite qu'un paſſage de ce Pere, dans lequel il dit, qu'il n'y a rien qui ne ſoit corporel dans ſa ſubſtance & dans ſa création, & que les ames unies à leurs corps, ou dégagés de ce corps, ont une ſubſtance corporelle conforme à leur nature. *

Si M. Huet & ceux qui l'ont copié avoient lu avec attention tout le paſſage de S. Hilaire, ils auroient vu que le mot corporel n'a point ici un ſens favorable au Matérialiſme.

S. Hilaire examine dans ce paſſage les difficultés de quelques hommes groſſiers qui ſembloient douter de la réſurrection, parce qu'ils ne concevoient pas comment on pourroit ſe nourir dans le Ciel.

S. Hilaire leur dit d'abord, que les promeſſes de Dieu doivent diſſiper toutes leurs inquiétudes à cet égard. Il tâche enſuite de leur faire comprendre comment ils pourroient vivre dans le Ciel : pour cela, il leur dit qu'il n'y a rien qui ne ſoit corporel dans ſa ſubſtance & dans ſa création ; ce qui veut dire que Dieu n'a rien créé ſans lui donner une exiſtence ſolide, & toutes les qualités néceſſaires pour qu'elles aient la durée qu'il leur aura promiſe.

Cette explication eſt conforme au but que S. Hilaire ſe propoſoit, & le mot corporel, *corporeum*, a quelquefois ce ſens dans S. Hilaire même, qui dit que tout ce qui eſt compoſé a eu commencement, par lequel il eſt corporifié, afin qu'il ſubſiſte ; & c'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre ce que ce Pere dit dans le même paſſage, ſur les ames qui, ſéparées du corps, ont cependant une ſubſtance corporelle conforme à leur nature.

Si S. Hilaire avoit voulu dire dans ce paſſage qu'il n'y a rien qui ne ſoit matériel, voici à quoi ſe réduiroit ſa réponſe : vous êtes inquiets comment vous vivrez après la réſurrection, vous avez tort ; car il n'y a rien qui ne ſoit matériel.

* In Matthæum, p. 632, 263.

Pos

Pour que S. Hilaire abandonnât dans cette occasion ses principes sur l'immatérialité de l'ame, il falloit que le Matérialisme répondit aux difficultés qu'il se proposoit d'éclaircir, & qu'il ne fût pas possible de répondre autrement. Or, il est certain que le Matérialisme de l'ame ne résout point ces difficultés, & qu'au contraire il les fortifie. Si l'ame est matérielle, on doit être beaucoup plus embarrassé de vivre dans le Ciel, que si elle est immatérielle comme les Anges.

S. Ambroise croyoit l'Ame immatérielle, & l'on ne trouve dans ce Pere rien qui favorise le Matérialisme.

S. Ambroise explique la création de l'homme comme S. Hilaire.

La vie de l'homme a commencé, dit-il, lorsque Dieu a soufflé sur lui : cette vie finit par la séparation de l'ame & du corps, mais le souffle qu'il reçoit de Dieu, n'est point détruit, lorsqu'il se sépare du corps ; comprenons par-là, combien ce que Dieu a fait immédiatement dans l'homme est différent de ce qu'il a formé & figuré, c'est pour cela que l'Ecriture dit que Dieu a fait l'homme à son image, & qu'elle raconte ensuite qu'il prit de la poussiere & qu'il forma l'homme.

Ce qui n'a point été formé de la poussiere, n'est ni terre, ni matiere : c'est une substance incorporelle, admirable, immatérielle ; ce n'est, ni dans le corps, ni dans la matiere, mais dans l'ame raisonnable qu'il faut chercher la ressemblance de l'homme avec Dieu ; l'ame n'est donc point une vile matiere, elle n'est rien de corporel. *

C'est par le dogme de l'immatérialité de l'ame qu'il éleve l'homme, qu'il le console des malheurs de la vie, qu'il le soutient contre les horreurs de la mort : toute la morale de ce Pere porte sur l'immatérialité de l'ame. †

Sur quel fondement soupçonne-t'on ce Pere d'être Matérialiste ? Sur un passage dans lequel ce Pere dit, qu'il n'y a rien qui soit exempt de composition matérielle, que la Trinité. §

* Ps. 118. Serm. 10. n. 15. p. 1051. n. 16. 18. Hexameron, l. 6. c. 7. n. 10. 40.

† De Noë & Arca, c. 25. p. 265. De Bono Mortis, c. 9. n. 38.

§ De Abraham, l. 2. c. 8. n. 58. p. 333.

En prenant ce passage ainsi détaché de tout ce qui le précede, & de ce qui le suit, il s'ensuivroit tout au plus que S. Ambroise croyoit que tous les esprits créés sont unis à un petit corps dont ils sont inséparables. S. Ambroise s'est expliqué trop clairement sur l'immatérialité de l'ame, pour donner un autre sens à ce passage.

Mais S. Ambroise dans ce passage ne dit rien de ce qu'on lui fait dire.

Ce Pere en parlant des Sacrifices, dit qu'ils servent à rappeller l'homme à Dieu, & à lui faire connoître que Dieu, quoiqu'au-dessus du monde, en a pourtant arrangé les parties.

Du spectacle de la nature où il trouve les traces ou plutôt le caractere de la Providence, il passe aux différentes parties du monde & de la terre : il fait voir que c'est Dieu qui a disposé les différentes parties de la terre : il passe ensuite au corps humain, & dit que c'est Dieu qui a mis entre tous ses membres l'harmonie qu'on y admire.

Pour l'ame, elle a aussi ses divisions ; & ces divisions sont ses différentes fonctions : car l'ame, selon ce Pere, est indivisible ; plus légere que les oiseaux, ses vertus l'élevent au-dessus des Cieux, & Dieu ne l'a point divisée en parties comme les autres Etres, parce qu'elle est unie à la Trinité, qui seule indivisible, a tout divisé.

C'est pour cela que les Philosophes avoient cru que la substance supérieure du monde qu'ils appellent l'Ether, n'est point composée des élémens qui forment les autres corps ; mais qu'il est une lumiere pure, qui n'a rien de la saleté de la terre, de l'humidité de l'eau, du nébuleux de l'air, ou de l'éclat du feu ; c'est, selon eux, une cinquieme nature qui, infiniment plus rapide & plus légere que les autres parties de la nature, est comme l'ame du monde ; parce que les autres parties sont mêlées à des corps étrangers & grossiers.

Mais, pour nous, continue Saint Ambroise, nous croyons qu'il n'y a rien d'exempt de composition matérielle, que la substance de la Trinité, qui est d'une nature simple & sans mêlange, quoique quelques uns croient que cette cinquieme essence est cette lumiere que David appelle le vêtement du Seigneur.

Il est évident que S. Ambroise confirme ici l'immatérialité de l'ame, puisqu'il dit, qu'elle est indivisible & unie à la

Sainte Trinité, qui eſt ſimple : qu'ainſi, ce Pere n'a pû, deux lignes au-deſſus, dire que l'ame eſt matérielle, à moins qu'on ne le ſuppoſe ſtupide ou inſenſé.

Il n'eſt pas moins clair, que dans ce texte, S. Ambroiſe n'a pour objet que de combattre le ſyſtême de l'ame univerſelle, que les Philoſophes ſuppoſoient répandue dans le monde, comme un cinquieme élément ; par conſéquent, il ne s'agiſſoit point dans cet endroit de l'ame humaine, mais d'une des parties du monde, que les Philoſophes regardoient comme un eſprit, & S. Ambroiſe leur dit qu'il ne reconnoît point pour gouverner le monde, d'autre nature ſimple que Dieu, & que tous les élémens qui ſervent à entretenir l'harmonie de la nature, ſont corporels, ce qui n'a aucun rapport à l'ame.

Voilà le ſens naturel du paſſage de S. Ambroiſe, lequel, vraiſemblablement n'a pas été lû entier par ceux qui ont cru que ce Pere étoit Matérialiſte.

Les ſiécles poſtérieurs aux Peres dont nous venons d'examiner le ſentiment, ne fourniſſent rien dont les Matérialiſtes prétendent s'autoriſer ; ou ce ſont des paſſages détachés qui peuvent s'expliquer par ce que nous avons dit ſur les différens ſens que l'on a attachés aux mots *corps*, *corporel*.

§. II.

L'Immatérialité de l'ame eſt une vérité démontrée.

Les Philoſophes qui prétendent que la matiere peut acquérir la faculté de penſer, ſuppoſent, comme Loke, que Dieu peut communiquer à la matiere l'activité qui produit la penſée, ou d'après Hobbes, que la faculté de penſer n'eſt qu'une certaine faculté paſſive de recevoir des ſenſations.

Dans l'une & dans l'autre ſuppoſition, la matiere ſera néceſſairement le ſujet de la penſée ; ainſi pour réfuter ces deux hypotèſes, il ſuffit de faire voir que la matiere ne peut être le ſujet de la penſée.

Lorſque nous réfléchiſſons ſur nous mêmes, nous voyons que toutes les impreſſions des objets extérieurs ſur nos organes, ſe rapprochent vers le cerveau, & ſe réuniſſent dans le principe penſant ; enſorte que c'eſt ce principe qui apperçoit les couleurs, les ſons, les figures, & la dureté des corps ; car le principe penſant compare ces impreſſions, & il ne

pourroit les comparer, s'il n'étoit pas le même principe qui apperçoit les couleurs & les sons.

Si ce principe étoit composé de parties, les perceptions qu'il recevroit seroient distribuées à ses parties, & aucune d'elles ne verroit toutes les impressions que font les corps extérieurs sur les organes : aucune des parties du principe pensant ne pourroit donc les comparer. La faculté que l'ame a de juger, suppose donc qu'elle n'a point de partie, & qu'elle est simple.

Plaçons, par exemple, sur un corps composé de quatre parties, l'idée d'un cercle, comme ce corps n'existe que par ses parties, il ne peut aussi appercevoir que par elles ; le corps composé de quatre parties ne pourroit donc appercevoir un cercle, que parce que chacune de ses parties appercevroit un quart de cercle, or un corps qui a quatre parties dont chacune appercevroit un quart de cercle, ne peut appercevoir un cercle, puisque l'idée du cercle renferme quatre quarts de cercle, & que dans le corps composé de quatre parties, il n'y en a aucune qui apperçoive les quatre quarts du cercle.

La simplicité de l'ame est donc appuyée sur ses opérations mêmes, & ces opérations sont impossibles, si l'ame est composée de parties matérielles.

Les Philosophes qui attribuent à la matiere la faculté de penser, supposent donc que l'ame est composée & qu'elle ne l'est pas : le Matérialisme est donc absurde, & l'immatérialité de l'ame est démontrée.

L'impossibilité de concevoir comment un principe simple agit sur le corps, & lui est uni, n'est pas plus une difficulté contre l'immatérialité de l'ame, que l'impossibilité de concevoir comment nous pensons, est une raison de douter de l'existence de notre pensée.

Le Matérialiste n'a donc aucune raison de douter de l'immatérialité de l'ame : ainsi ce Sceptisme dont les prétendus disciples de Loke se parent, n'aboutit qu'à tenir l'esprit incertain, entre une absurdité & une vérité démontrée ; & si l'on construisoit des tables de probabilité pour y ranger nos connoissances, le Matérialisme n'y trouveroit point de place, il ne répondroit pas même au plus foible degré de probabilité, & l'immatérialité de l'ame seroit placée à côté des vérités les plus certaines. On n'entend donc pas l'état de la question, lorsqu'on prétend que la matérialité ou l'immatérialité de l'ame est une opinion, dont la probabilité plus ou moins grande dépendra des découvertes que l'on fera dans la connoissance

des propriétés de la matiere : car, non-seulement nous ne connoissons rien qui puisse autoriser cette conjecture, ce qui suffit pour rendre le doute du Matérialiste déraisonnable, mais encore nous voyons qu'en effet la matiere ne peut être le sujet de la pensée, ce qui fait du Matérialisme un sentiment absurde.

MELCHISEDECIENS : on donna ce nom aux Théodotiens qui nioient la divinité de Jesus-Christ, & qui prétendoient qu'il étoit inférieur à Melchisedec : Théodote le banquier est l'auteur de cette hérésie.

Théodote de Byzance avoit renié J. C., & pour diminuer l'énormité de son apostasie, il avoit prétendu qu'il n'avoit renié qu'un homme, parce que J. C. n'étoit qu'un homme.

Théodote le Banquier adopta son sentiment, & prétendit que Melchisedec étoit d'une Nature plus excellente que J. C.

Les erreurs sont ordinairement à leur naissance fort simples, & appuyées sur peu d'argumens : lorsqu'une erreur devient l'opinion d'une Secte, ses partisans font effort pour la défendre, les esprits envisagent tout sous la face qui favorise leur sentiment, saisissent ce côté, on en fait de nouvelles preuves, & les plus minces vraisemblances se changent en principes.

Ainsi Théodote le Banquier, voyant qu'on appliquoit à J. C. ces paroles d'un Pseaume : *vous êtes Prêtre selon l'ordre de Melchisedec*, crut voir dans ce texte une raison peremptoire contre la divinité de Jesus-Christ, & tout l'effort de son esprit se tourna du côté des preuves qui pouvoient établir que Melchisedec étoit supérieur à J. C.

Ce point devint le principe fondamental du sentiment de Théodote le Banquier & de ses disciples. On rechercha tous les endroits de l'Ecriture qui parloient de Melchisedec. On trouva que Moyse le représentoit comme le Prêtre du Très-haut, qu'il avoit béni Abraham ; que S. Paul assuroit que Melchisedec étoit sans pere, sans mere, sans généalogie, sans commencement de jours, & sans fin de vie, Sacrificateur pour toujours.

Théodote & ses disciples conclurent de là que Melchisedec n'étoit point un homme comme les autres hommes, qu'il étoit supérieur à Jesus-Christ qui avoit commencé, & qui étoit mort ; enfin que Melchisedec étoit le premier Pontife du Sacerdoce éternel, par lequel nous avions accès auprès de Dieu, & qu'il devoit être l'objet du culte des hommes. Les disciples

de Théodote firent donc leurs oblations & leurs prieres au nom de Melchiſedec, qu'ils regardoient comme le vrai médiateur entre Dieu & les hommes, & qui devoit nous bénir, comme il avoit béni Abraham. *

Hierax, ſur la fin du troiſieme ſiécle, adopta en partie l'erreur de Théodote, & prétendit que Melchiſedec étoit le S. Eſprit.

S. Jérôme réfuta un ouvrage compoſé de ſon tems pour prouver que Melchiſedec étoit un Ange.

Sur la fin du dernier ſiécle, un anonyme fit revivre en partie l'erreur de Théodote ſur Melchiſedec.

S. Paul dit, que le premier homme étoit terreſtre, & né de la terre; & que le ſecond homme étoit céleſte, & né du Ciel. †

De ce paſſage, cet auteur conclud qu'il y a des hommes terreſtres & des hommes céleſtes, & que, comme S. Paul dit que Melchiſedec a été fait ſemblable à Jeſus Chriſt, il faut bien que Melchiſedec ſoit auſſi un homme céleſte, ce qui explique très heureuſement, ſelon cet auteur, ce que l'Ecriture nous apprend, que trois Mages vinrent adorer Jeſus-Chriſt: comme l'Ecriture ne nous apprend rien ſur ces Mages l'auteur anonyme a cru que ces trois Mages étoient trois hommes céleſtes, & que ces hommes étoient Melchiſedec, Enoc, & Elie. §

Enfin, de notre ſiécle, des ſavans diſtingués ont prétendu que Melchiſedec étoit Jeſus Chriſt lui-même. ¶

L'héréſie des anciens Melchiſedéciens eſt abſolument contraire à l'Ecriture, & même au texte de S. Paul, ſur lequel on l'appuyoit.

1°. Moyſe ne nous dit rien de Melchiſedec, qui nous en donne une autre idée que celle du Roi voiſin, qui prend part à la victoire qu'on venoit de remporter, & qui s'en réjouit, parce qu'elle lui étoit avantageuſe.

Si S. Paul n'avoit pas tiré de l'action de Melchiſedec des conſéquences Myſtiques, & qu'il n'eût pas vû dans ce Roi un type du Meſſie on n'auroit vû dans Melchiſedec qu'un Souverain qui réuniſſoit le Sacerdoce & la Royauté, comme cela étoit alors

* Epiph. Hær. 55.
† Primæ Cor. 15. v. 44.
§ Petavius, Dogm. Theol. l. 3. de Opif. ſex dierum.
¶ Cuneus, Répub. des Hébreux, t. 1. l. 3. c. 3.

fort ordinaire, c'eſt pour cette raiſon que les Juifs qui ne reçoivent point l'Epître aux Hébreux, s'accordent preſque tous à reconnoître Melchiſedec pour un Roi de Chanaan, quelques-uns même ont ſoutenu qu'il étoit bâtard, tandis que d'autres ont ſoutenu qu'il étoit Sem. *

2°. Le paſſage du Pſeaume 110, qui dit que J. C. eſt Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec, prouve que le Sacerdoce de J. C. étoit d'un ordre différent du Sacerdoce des Juifs, & que le Sacerdoce de Melchiſedec étoit la figure ou le ſymbole de J. C., & c'eſt ainſi que S. Paul l'explique.

S. Paul ſe propoſe de détacher les Juifs du Sacerdoce de la loi, dont ils étoient exceſſivement entêtés; pour cet effet, il dit qu'il y a un Sacerdoce ſupérieur à celui des Juifs, & il le prouve, parce que Melchiſedec qui l'exerçoit, bénit Abraham, & dîma les dépouilles qu'il avoit remportées ſur les Rois vaincus, & avoit exercé ſur lui & ſur toute ſa poſtérité une vraie ſupériorité, d'où il conclud que J. C. étant appellé par David, Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec, le Sacerdoce de J. C. étoit ſupérieur au Sacerdoce de la Loi.

Il eſt viſible que c'eſt là l'unique but que S. Paul ſe propoſe, & que pour établir ce ſentiment, il n'étoit point néceſſaire de faire de Melchiſedec un Etre ſupérieur à J. C.

C'eſt ainſi qu'il faut expliquer ces paroles de S. Paul, qui font toute la difficulté du ſentiment des Melchiſédeciens, & de ceux qui ont prétendu que Melchiſedec étoit le Saint Eſprit, un Ange, ou Jeſus-Chriſt même.

S. Paul dit, 1°. que Melchiſedec étoit ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie.

Cet Apôtre ayant deſſein de montrer que le Sacerdoce de J. C. eſt plus excellent que celui d'Aaron, le prouve par le verſet du Pſeaume 110, où il eſt dit que le Meſſie ſeroit Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedec. Il fait voir que l'on demandoit ſous la Loi, que le Sacrificateur fût, non-ſeulement de la Tribu de Levi, mais encore de la Famille d'Aaron; outre cela, il falloit qu'il fût né d'une femme Iſraélite, qui en ſe mariant à un Sacrificateur, devenoit de la Famille d'Aaron.

* Joſephus de Bello Judaico, l. 7, c. 18.

Il ne falloit pas qu'elle eût été mariée ; mais qu'elle fût vierge ; car si elle avoit été veuve, ou de mauvaise vie, il n'étoit pas permis au Sacrificateur de l'épouser ; c'est pourquoi les Sacrificateurs gardoient soigneusement leurs généalogies, sans quoi ils étoient exclus du Sacerdoce.

S. Paul dit que Melchisedec fut sans pere Sacrificateur ; sans mere qui eût les qualités que la Loi exigeoit dans la femme d'un Sacrificateur, & sans généalogie Sacerdotale.

Comme Notre Seigneur n'étoit point de race Sacerdotale, & que les Juifs pouvoient dire, qu'à cause de cela il ne pouvoit être Sacrificateur, S. Paul fait voir qu'il l'étoit néanmoins, conformément à la prédiction du Pseaume 110, selon l'ordre de Melchisedec, dans lequel il n'y avoit point de semblable loi.

Mais, dit on, l'Ecriture assure que Melchisedec n'a eu ni commencement de jours, ni fin de vie.

Ceci n'exprime encore que des différences entre le Sacerdoce de la Loi, & le Sacerdoce de Melchisedec : Les Lévites servoient au Temple depuis trente ans jusqu'à soixante ; on peut dire que ces gens-là avoient une fin & un commencement de vie ministérielle, s'il est permis de parler ainsi. Outre cela, les Souverains Sacrificateurs avoient un commencement & une fin de vie par rapport aux fonctions du Sacerdoce suprême qu'ils ne commençoient à exercer qu'après la mort de leurs prédécesseurs, & qu'ils cessoient aussi d'exercer en mourant. Il n'en avoit pas été de même de Melchisedec qui n'avoit point eu de bornes marquées dans les fonctions de son Sacerdoce, & qui n'avoit eu, ni prédécesseurs, ni successeurs ; de sorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit eu ni commencement, ni fin de sa vie Sacerdotale.

Lorsque S. Paul dit que Melchisedec étant semblable au Fils de Dieu, il demeura Sacrificateur pour toujours, il veut dire, que comme le Fils du Dieu n'a eu, ni prédécesseurs, ni successeurs dans son Sacerdoce, il en a été de même de Melchisedec, qui fut Sacrificateur aussi long tems, que l'état de son regne le permit : car les mots *à perpétuité*, *toujours*, se prennent souvent dans ce sens par les Ecrivains Sacrés. »

MENANDRE étoit Samaritain, d'un Village appellé Capartaije : il fut disciple de Simon le Magicien, fit de grands

‡ Exod. 21. v. 6. Jerem. 5. v. 22.

progrès dans la Magie, & forma une Secte nouvelle après la mort de son maître.

Simon avoit prêché qu'il étoit la grande vertu de Dieu, qu'il étoit le Tout-Puissant : Ménandre prit un titre plus modeste, & moins embarrassant, il dit qu'il étoit l'envoyé de Dieu.

Il reconnoissoit comme Simon un Etre éternel & nécessaire, qui étoit la source de l'existence, mais il enseignoit que la Majesté de l'Etre suprême étoit cachée & inconnue à tout le monde, & qu'on ne savoit de cet Etre rien autre chose, sinon qu'il étoit la source de l'existence, & la force par laquelle tout étoit.

Une multitude de Génies sortis de l'Etre suprême, avoient, selon Ménandre, formé le monde & les hommes.

Les Anges créateurs du monde, par impuissance, ou par méchanceté, enfermoient l'ame humaine dans des organes où elle éprouvoit une alternative continuelle de biens & de maux : tous les maux avoient leur source dans la fragilité des organes, & ne finissoient que par le plus grand des maux, par la mort.

Des Génies bienfaisans, touchés du malheur des hommes, avoient placé sur la terre des ressources contre ces malheurs ; mais les hommes ignoroient ces ressources, & Ménandre assuroit qu'il étoit envoyé par les Génies bienfaisans, pour découvrir aux hommes ces ressources, & leur apprendre le moyen de triompher des Anges créateurs.

Ce moyen étoit le secret de rendre les organes de l'homme inaltérables, & ce secret consistoit dans une espece de bain magique que Ménandre faisoit prendre à ses disciples, qu'on appelloit la vraie résurrection, parce que ceux qui le recevoient ne vieillissoient jamais.

Ménandre eut des disciples à Antioche ; & il y avoit encore, du tems de S. Justin, des Ménandriens qui ne doutoient pas qu'il ne fussent immortels. Les hommes aiment si passionnement la vie, ils voyoient si peu le degré précis de leur décadence, qu'il n'est, ni fort difficile de les convaincre qu'on peut les rendre immortels sur la terre, ni même impossible de leur persuader, jusqu'au moment de la mort, qu'ils ont reçu le privilege de l'immortalité. *

* Iræn. l. 2. c. 21. Tert. de Præscript. c. 5. Euseb. l. 3. c. 26. Justitia Apol. 2. Aug. de Hær. c. 2.

Ainſi, tous les ſiecles ont eu ſous d'autres noms, des Ménandrins, qui prétendoient ſe garantir de la mort, tantôt par le moyen de la Religion, tantôt par les ſecrets de l'Alchimie, ou par les Chimeres de la Cabale. Au commencement de notre ſiecle, un Anglois prétendit, que ſi l'homme mouroit, ce n'étoit que par coutume; qu'il pourroit, s'il vouloit, vivre ici-bas ſans craindre la mort, & être transféré dans le Ciel, comme autrefois Enoc & Elie. L'homme, dit M. Aſgil, a été fait pour vivre. Dieu n'a fait la mort qu'après que l'homme ſe l'eſt attirée par le péché; Jeſus-Chriſt eſt venu réparer les maux que le péché a cauſé dans le monde, & procurer aux hommes l'immortalité ſpirituelle & corporelle: ils reçoivent le gage de l'immortalité corporelle en recevant le Baptême, & ſi les Chrétiens meurent, c'eſt qu'ils manquent de foi. *

MESSALIENS, Secte de Fanatiques: voici l'origine de leurs erreurs & de leurs extravagances.

L'Evangile enſeigne, que pour être parfait, il faut renoncer à ſoi-même, vendre ſes biens, les donner aux pauvres; & ſe détacher de tout.

Un nommé Sabas, animé d'un deſir ardent d'arriver à la perfection Evangélique, prit tous ces paſſages à la lettre, ſe fit eunuque, vendit ſes biens, & en diſtribua le prix aux pauvres.

J. C. dit à ſes diſciples, ne travaillez point pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle. †

Sabas conclud de ce paſſage, que le travail étoit un crime, & ſe fit une loi de demeurer dans la plus rigoureuſe oiſiveté: il donna ſes biens aux pauvres, parce que l'Evangile ordonne de renoncer aux richeſſes; & il ne travailloit point pour ſe nourir, parce que l'Evangile défend de travailler pour une nourriture qui périt.

Appuyé ſur pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture toujours pris à la lettre, Sabas avoit jugé que nous étions environnés de démons, & que tous nos péchés venoient des ſuggeſtions de ces eſprits pervers: il croyoit qu'à la naiſſance de chaque homme, un Démon s'emparoit de lui, l'entraînoit dans les vices, & lui faiſoit commettre tous les péchés dans leſquels il tomboit.

* Républ. des Lettres 170, Novembre, art. 5, p. 547.
† Joan. 6, v. 27.

Par le premier acte de renoncement à soi-même, que Sabas pratiqua, il y a bien de l'apparence qu'il étoit sujet à de fortes tentations de la chair, & l'Ecriture nous apprend que le Démon de l'impureté se chasse par la priere. Sabas crut que c'étoit le seul moyen de triompher des tentations, & de se conserver sans péché. Les Sacremens effaçoient bien les péchés, selon Sabas, mais ils n'en détruisoient pas la cause, & Sabas les regardoit comme des pratiques indifférentes ; un Sacrement étoit, selon lui, comme le rasoir qui coupe la barbe & laisse la racine.

Lorsque par la priere l'homme s'étoit délivré du Démon qui l'obsédoit, il ne contenoit plus de cause de péché, le Saint Esprit descendoit dans l'ame purifiée.

L'Ecriture nous représente le Démon comme un lion affamé, qui tourne sans cesse au tour de nous ; Sabas se croyoit sans cesse investi par ces esprits : on le voyoit au milieu de la priere, s'agiter violemment, s'élancer en l'air, & croire sauter par-dessus une armée de Démons : on le voyoit se battre contre eux, faire tous les mouvemens d'un homme qui tire de l'arc ; il croyoit décocher des fleches contre les Démons.

L'imagination de Sabas n'étoit pas tranquille pendant le sommeil, il croyoit voir réellement tous les fantômes qu'elle lui offroit, & ne doutoit pas que ses visions ne fussent des révélations : il se crut Prophete, il attira l'attention de la multitude, il échauffa les imaginations foibles, il inspira ses sentimens, & l'on vit une foule d'hommes & de femmes, vendre leurs biens, mener une vie oisive & vagabonde, prier sans cesse, & coucher pêle-mêle dans les rues.

Ces malheureux croyoient l'atmosphere remplie de Démons, & ne doutoient pas qu'ils ne les respirassent avec l'air ; pour s'en débarrasser, ils se mouchoient, & crachoient sans cesse : tantôt on les voyoit lutter contre les démons, & leur décocher des fleches, tantôt ils tomboient en extase ; faisoient des Prophéties, & croyoient voir la Trinité.

Ils ne se séparerent point de la Communion des Catholiques, qu'ils regardoient comme de pauvres gens, ignorans & grossiers, qui cherchoient stupidement dans les Sacremens des forces contre les attaques du démon.

Les Messaliens avoient fait du progrès à Edesse, ils en furent chassés par Flavien, Evêque d'Antioche, & se retire-

rent dans la Pamphilie ; ils y furent condamnés par un Concile, & passerent en Arménie, où ils infecterent de leurs erreurs plusieurs Monasteres.

Letorius, Evêque de Melitene les fit brûler dans ces Monasteres ; ceux qui échapperent aux flammes se retirerent chez un autre Evêque d'Arménie, qui en eut pitié, & les traita avec douceur.

MILLENAIRES : on donne ce nom à ceux qui ont cru que J. C. régneroit sur la terre avec ses Saints dans une nouvelle Jérusalem pendant mille ans avant le jour du jugement : voici le fondement de cette opinion.

Les Prophetes avoient promis aux Juifs, que Dieu les rassembleroit d'entre toutes les Nations, & que lorsqu'il auroit exercé ses jugemens sur tous leurs ennemis, ils jouiroient sur la terre d'un bonheur parfait : Dieu annonça par Isaïe, qu'il créeroit de nouveaux Cieux, une terre nouvelle.

Tout ce qui a été auparavant, dit Dieu, par la bouche d'Isaïe, s'effacera de la mémoire sans qu'il revienne dans l'esprit, vous vous réjouirez, & vous serez éternellement pénétrés de joie dans les choses que je vais créer, parce que je m'en vais rendre Jérusalem une Ville d'allégresse, & son peuple, un peuple de joie. Je prendrai mes délices dans Jérusalem, je trouverai ma joie dans mon peuple : on n'y entendra plus de voix lamentables, ni de tristes cris : ils bâtiront des maisons, & ils les habiteront, ils planteront des vignes, & ils en mangeront les fruits : il ne leur arrivera point de bâtir des maisons, & qu'un autre les habite, ni de planter des vignes, & qu'un autre en mange le fruit : car la vie de mon peuple égalera celle des grands arbres, & les ouvrages de leurs maisons seront de grande durée.

Mes élus ne travailleront point en vain, & ils n'engendreront point d'enfans qui leur causent de la peine, parce qu'ils seront la race bénie du Seigneur, & que leurs petits enfans le seront comme eux ; le loup & l'agneau iront paître ensemble, le lion & le bœuf mangeront de la paille, & la poussiere sera la nourriture du serpent, ils ne nuiront point & ne tueront point sur toute ma montagne sainte, dit le Seigneur. *

* Epiph. Hær. 80. Theod. Hist. Eccles. l. 4, c. 11. Aug. de Hær. c. 57. Photius, Bibliot. Cod. 52.

† Isaïe, c. 55, v. 17.

Ezéchiel ne fait point des promeſſes moins magnifiques. Je vais ouvrir vos tombeaux, dit Dieu, & je ferai ſortir mon peuple des ſépulchres, je lui rendrai la vie, & vous rétablirai dans votre pays : alors vous connoîtrez que je ſuis le Seigneur. Je raſſemblerai les Iſraélites en les tirant de toutes les Nations, parmi leſquelles ils ont été diſperſés, je ſerai ſanctifié entre eux à la vue de toutes les Nations, ils habiteront dans la terre que j'ai donnée à mon ſerviteur Jacob : ils y habiteront ſans crainte, y bâtiront des maiſons, y planteront des vignes & y demeureront en aſſurance, lorſque j'exercerai mes jugemens, contre ceux qui étoient autour d'eux, & qui les ont maltraités, & l'on connoîtra alors que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur & le Dieu de leur pere. *

Les Juifs qui reconnurent que J. C. étoit le Meſſie, ne perdirent point de vue ces promeſſes magnifiques, & il y en eut qui crurent qu'elles auroient leur effet au ſecond avénement de J. C.

Ces hommes, moitié Juifs, moitié Chrétiens, crurent qu'après la venue de l'Antechriſt & la ruine de toutes les Nations qui le ſuivront ; il ſe fera une premiere réſurrection, qui ne ſera que pour les juſtes, mais que ceux qui ſe trouveront alors ſur la terre bons & méchans, ſeront conſervés en vie les bons pour obéir aux juſtes reſſuſcités, comme à leurs princes; les méchans pour être vaincus par les juſtes, & pour leur être aſſujettis ; que J. C. deſcendra alors du Ciel dans ſa gloire; qu'enſuite la Ville de Jéruſalem ſera rebâtie de nouveau, augmentée & embellie, & que l'on rebâtira le Temple. Les Millenaires marquoient même préciſément l'endroit où l'un & l'autre ſeroient rebâtis, & l'étendue qu'on leur donneroit ; ils diſoient que les murailles de leur Jéruſalem ſeroient bâties par les Nations étrangeres conduites par leurs Rois ; que tout ce qui y étoit déſert, & principalement le Temple, ſeroit revêtu de Cyprès, de Pins & de Cedres ; que les portes de la Ville ſeroient toujours ouvertes, que l'on y apporteroit jour & nuit toutes ſortes de richeſſes : ils appliquoient à cette Jéruſalem ce qui eſt dit dans le 21 Chapitre de l'Apocalypſe, & au Temple tout ce qui eſt écrit dans Ezéchiel : c'eſt-là où ils diſoient que J. C. régneroit mille ans ſur la terre, d'un regne corporel & que durant ces mille ans, les Saints, les Patriarches & les

* Ezéchiel, c. 37, v. 2, 25, 26.

Prophetes vivroient avec lui dans un contentement parfait; c'eſt-là qu'ils eſpéroient que J. C. rendroit à ſes Saints le centuple de tout ce qu'ils avoient quitté pour lui : quelques-uns prétendoient que les Saints paſſeroient ce tems dans des feſtins : & que même dans le boire & dans le manger ils iroient beaucoup au-delà des bornes d'une juſte modération, & ſe porteroient à des excès incroyables : ils diſoient que ce ſeroit dans ce regne que J. C. boiroit le vin nouveau dont il avoit parlé dans la Cene : ils prétendoient encore qu'il y auroit des mariages, au moins pour ceux qui ſe ſeroient trouvés vivans à la venue de J. C. ; qu'il y naîtroit des enfans ; que toutes les Nations obéiroient à Iſraël, que toutes les créatures ſerviroient aux juſtes avec une entiere promptitude; qu'il y auroit néanmoins des guerres, des triomphes, des victorieux, des vaincus, à qui l'on feroit ſouffrir la mort ; ils ſe promettoient dans cette nouvelle Jéruſalem une abondance inépuiſable d'or, d'argent, d'animaux, de toutes ſortes de biens, & généralement tout ce que des Chrétiens ſemblables aux Juifs, & qui ne cherchent que la volupté du corps, peuvent s'imaginer & deſirer ; ils ajoutoient à cela qu'on ſeroit circoncis, qu'il y auroit un Sabbat perpétuel, que l'on immoleroit des victimes, & que tous les hommes viendroient adorer Dieu à Jéruſalem, les uns tous les Samedis, les autres tous les mois, les plus éloignés une fois l'an, que l'on obſerveroit toute la loi, & qu'au lieu de changer les Juifs en Chrétiens, les Chrétiens deviendroient des Juifs. C'eſt pourquoi S. Jerôme appelle ſouvent l'opinion des Millenaires, une tradition & une fable Judaïque, & les Chrétiens qui la croyoient, des Chrétiens judaïſans, & des demi Juifs.

Ils contoient des merveilles de la fertilité de la terre, laquelle, ſelon eux, produiroit toutes choſes dans tous les pays, & qu'ainſi on n'auroit plus beſoin de trafiquer : ils diſoient qu'après que le regne de mille ans ſeroit paſſé, le Diable aſſembleroit les peuples de Scythie marqués dans l'Ecriture, ſous le nom de Gog de Magog, leſquels avec d'autres Nations infideles retenues juſqu'alors dans les extrêmités de la terre, viendroient à la ſollicitation du Démon, attaquer les Saints dans la Judée, mais que Dieu les arrêteroit & les tueroit par une pluie de feu ; enſuite de quoi les méchans reſſuſciteroient : qu'ainſi ce regne de mille ans, ſeroit ſuivi de la réſurrection générale & éternelle, & du jugement ; & qu'alors s'accompliroit la parole du Sauveur, qu'il

n'y aura plus de mariage, mais que nous ſerons égaux aux Anges, parce que nous ſerons les enfans de la réſurrection.

Il paroît que Cerinthe donna de la vogue à cette opinion, qui flatte trop l'imagination pour n'avoir pas de partiſans : on crut la voir dans l'Apocalypſe de S. Jean, qui dit que les juſtes régneront pendant mille ans ſur la terre avec J. C. On crut que cet Apôtre n'avoit fait qu'expliquer ce qu'Ezéchiel avoit prédit ; pluſieurs Chrétiens retrancherent de ce regne temporel, la volupté que les Chrétiens groſſiers faiſoient entrer dans le bonheur des Saints ; c'eſt ainſi que Papias expliquoit le vingtieme Chapitre de l'Apocalypſe.

Cette opinion, dépouillée des idées groſſieres dont les Chrétiens charnels l'avoient chargée, fut adoptée par pluſieurs Peres, tels furent Saint Juſtin, S. Irenée, &c.

Le grand nombre des Auteurs Eccléſiaſtiques & des Martyrs, qui ont ſuivi l'opinion des Millenaires, a fait que S. Jerôme n'a pas oſé la condamner abſolument ; il aime mieux réſerver toutes ces choſes au jugement de Dieu & permettre à chacun de ſuivre ſon ſentiment : ce qui n'empêche pas qu'il ne la rejette comme une fauſſeté contraire à l'Ecriture, comme un conte auſſi dangereux que ridicule, & qui devient un précipice à ceux qui y ajoutent foi. S. Philaſtre la qualifie même d'héréſie. Les Orientaux en écrivant contre S. Cyrille traitent de fables & de folies les mille ans d'Apollinaire ; & S. Cyrille en leur répondant, déclare qu'il ne s'arrête en aucune maniere à ce qu'a cru Apollinaire. La plus grande partie des Peres ont combattu cette erreur, qui n'avoit plus de partiſans connus du tems de S. Jerôme & de S. Auguſtin. *

Ce ſentiment s'eſt renouvellé parmi les Piétiſtes d'Allemagne. †

MONOTHELITES, Hérétiques qui ne reconnoiſſoient qu'une ſeule volonté & une ſeule opération en J. C.

Cette erreur fut une ſuite du Neſtorianiſme & de l'Eutychianiſme : nous allons examiner ſon origine, ſes principes, ſes progrès & ſa fin.

* Voyez Tillemont, t. 2, art. Millénaires, p. 500.
† Stockman Lexicon.

De l'Origine & des principes du Monothéliſme.

Neſtorius, pour ne pas confondre dans J. C. la nature divine & la nature humaine, avoit ſoutenu qu'elles étoient tellement diſtinguées, qu'elles formoient deux perſonnes.

Eutyches, au contraire, pour défendre l'unité de perſonne en J. C. avoit tellement uni la nature divine & la nature humaine, qu'il les avoit confondues.

L'Egliſe avoit défini contre Neſtorius, qu'il n'y avoit qu'une perſonne en J. C. & contre Eutyches qu'il y avoit deux natures : cependant il y avoit encore des Neſtoriens & des Eutychiens : les Eutychiens prétendoient qu'on ne pouvoit condamner Eutyches, ſans renouveller le Neſtorianiſme, & ſans admettre deux perſonnes en J. C. Les Neſtoriens au contraire ſoutenoient qu'on ne pouvoit condamner Neſtorius, ſans tomber dans le Sabellianiſme, & ſans confondre, comme Eutyches la nature divine & la nature humaine, & ſans en faire une ſeule ſubſtance.

Toute l'activité de l'eſprit ſe porte ſur ce point capital, dont la déciſion ſembloit devoir réunir tous les partis : on chercha les moyens d'expliquer comment en effet, ces deux Natures compoſoient une ſeule perſonne, quoiqu'elles fuſſent très-diſtinguées.

On crut réſoudre cette difficulté en ſuppoſant que la nature humaine étoit réellement diſtinguée de la nature divine ; mais qu'elle lui étoit tellement unie, qu'elle n'avoit point d'action propre ; que le Verbe étoit le ſeul principe actif dans J. C. ; que la volonté humaine étoit abſolument paſſive, comme un inſtrument entre les mains de l'Artiſte.

Voilà en quoi conſiſte le Monothéliſme, qui, comme on voit, n'eſt point dans ſon origine, une branche d'Eutychianiſme, plutôt qu'une branche du Neſtorianiſme ; mais qui cependant s'accorde mieux avec l'Eutychianiſme : c'eſt pour cela qu'il a été adopté par les Eutychiens, mais il ne faut pas le confondre avec l'Eutychianiſme. *

* En effet, les Monothélites rejettoient l'erreur des Eutychiens ; ils ne nioient point qu'il n'y eût deux natures en Jeſus-Chriſt & en

Le

Le Monothéliſme a donc pour baſe le dogme de l'unité perſonnelle de J. C. que l'Egliſe avoit défini contre Neſtorius, & l'impoſſibilité de concevoir pluſieurs actions ou principes agiſſans où il n'y a qu'une ſeule perſonne : cette erreur ſe réduit à ce raiſonnement.

Il ne peut y avoir dans une ſeule perſonne qu'un ſeul principe qui veut, qui ſe détermine : car la perſonne étant un individu qui exiſte en lui même, qui contient un principe d'action, qui a une volonté, une intelligence diſtinguée de la volonté & de l'intelligence de tout autre principe, il eſt clair, diſent les Monothélites, qu'on ne peut ſuppoſer pluſieurs intelligences & pluſieurs volontés diſtinguées, ſans ſuppoſer pluſieurs perſonnes : or l'Egliſe définit qu'il n'y a en J. C. qu'une perſonne ; il n'y a donc en J. C. qu'un ſeul principe d'action, une ſeule volonté,

quelque ſorte deux volontés ; ſavoir, la volonté Divine & la volonté Humaine ; mais ils enſeignoient que la volonté Humaine de J. C. n'étoit que comme un organe, ou comme un inſtrument dont la volonté Divine ſe ſervoit, enſorte que la volonté Humaine de J. C. ne vouloit, ne faiſoit rien d'elle même, & n'agiſſoit que ſelon que la volonté Divine la mouvoit & la pouſſoit, comme quand un homme tient à ſa main un marteau & qu'il frappe avec ce marteau ; on n'attribue pas proprement le coup au marteau, mais à la main qui a remué & fait agir le marteau.

Il y a néanmoins cette différence, que l'homme & le marteau qui frappent ne ſont pas moins une ſeule & même perſonne.

Les Monothélites diſoient auſſi qu'il n'y avoit qu'une ſeule volonté perſonnelle & un ſeule opération en J. C. parce qu'il n'y avoit que la nature Divine, qui, comme maîtreſſe, vouloit & opéroit, mais que la nature & la volonté humaine n'agiſſoit point proprement, & n'étoit conſidérée que comme purement paſſive, enſorte qu'elle ne vouloit point d'elle-même, & qu'elle ne vouloit que ce que la volonté Divine lui faiſoit vouloir ; c'eſt pour cela qu'ils diſoient qu'il n'y avoit qu'une ſeule énergie en J. C. (Voyez les Lettres de Cyrus, de Sergius, & d'Honorius, dans les actes du ſixieme Concile général, Act. 12. 13 Colloquium Pyrrhi cum Maximo, apud Baron. t. 8 p. 681.) C'eſt ainſi que Suarez, de Lugo, & beaucoup d'autres Théologiens ont conçu le Monothéliſme, & ce ſentiment me ſemble beaucoup mieux fondé que celui des Théologiens qui regardent le Monothéliſme comme une branche d'Eutychianiſme (Voyez ſur ce dernier ſentiment, Petau, Dogmat. Théol. t. 5. l 8 c. 4)

Ils prouvent bien que le Monothéliſme conduit à l'Eutychianiſme, & que c'eſt par ces conſéquences qu'on l'a combattu ; mais les Monothélites nioient ces conſéquences, & ne croyoient pas que leur ſentiment y conduiſit.

une seule intelligence : la nature divine & la nature humaine sont donc tellement unies en J. C., qu'il n'y a point deux actions, deux volontés : car alors il y auroit deux principes agissans, & deux personnes.

Les Catholiques répondoient aux Monothélistes : 1°. qu'il y avoit en Dieu trois personnes & une seule volonté, parce qu'il n'y avoit qu'une seule nature, que par conséquent c'étoit de l'unité de la nature qu'il falloit conclure l'unité de volonté, & non pas de l'unité de la personne.

En effet, si l'unité de la personne emportoit avec elle l'unité de volonté, la multiplicité de personnes emporteroit au contraire la multiplicité de volontés, & il faudroit reconnoître en Dieu trois volontés, ce qui est faux.

2°. Il est essentiel à la nature humaine d'être capable de vouloir, d'agir, de sentir, de connoître, d'avoir conscience de son existence ; s'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'un seul principe qui sentît, qui connût, qui voulût, & qui eût conscience de son existence & de ses actions, l'ame humaine seroit anéantie & confondue dans la nature divine, avec laquelle elle ne feroit qu'une substance, ou il faudroit que la nature humaine fût seule, & que par conséquent le Verbe ne se fût pas incarné. Le Monothélisme qui ne suppose qu'une seule volonté dans Jesus-Christ, retombe donc dans l'Eutychianisme, ou nie l'incarnation. *

Ainsi, quoiqu'il n'y ait en J. C. qu'une seule personne qui agit, il y a cependant plusieurs opérations ; & les deux natures qui composent sa personne, & qui concourent à une action, ont chacune leurs opérations, & c'est pour cela qu'on les appelle Théandriques, ou divinement humaines.

Les actions Théandriques ne sont donc pas une seule opération, ce sont deux opérations ; l'une divine, & l'autre humaine, qui concourent à un même effet ; ainsi quand J. C. faisoit des miracles par son attouchement, l'humanité touchoit le corps, & la Divinité guérissoit.

Voilà la vraie notion des actions Théandriques : on peut dire cependant, dans un sens plus général, que toutes les actions & tous les mouvemens de l'humanité de Jesus-Christ étoient Théandriques ; c'est-à-dire, des actions divines

* Act. Conc. 6.

ment humaines, tant parce que c'étoient des actions d'un Dieu qui reçoivent une dignité infinie de la personne du Verbe qui les opéroit par son humanité, que parce que l'humanité de J. C. n'opéroit rien, seule séparément ; elle étoit toujours gouvernée & régie par l'impression du Verbe à qui elle servoit d'instrument.

Si l'humanité de J. C. vouloit quelque chose, le Verbe vouloit qu'elle la voulût, & la poussoit à la vouloir, selon le décret de la sagesse : de même donc, que l'on doit toujours concevoir l'humanité de J. C. comme jointe à sa divinité, & comme ne faisant qu'une même personne avec elle, on doit toujours concevoir aussi toutes les opérations de l'humanité, comme jointes à des opérations de la divinité, & ne faisant par cette union qu'un seul & même opérant, si je peux parler de la sorte.

Ainsi ces opérations sont adorables en la maniere que l'humanité de J. C. est adorable ; c'est-à-dire, que comme on adore aussi, par la même adoration, le Verbe fait chair, on adore aussi, par la même adoration, le Verbe opérant par sa double nature, Divine & Humaine. *

Du Progrès du Monothélisme.

Nous avons vu que le Monothélisme étoit appuyé sur ce principe spécieux, c'est qu'on ne peut supposer deux opérations où il n'y a qu'un principe agissant ; que par conséquent il n'y a qu'une opération en J. C. puisqu'il n'y a qu'une personne.

On réfutoit solidement ce principe, & on le réfutoit sur tout par les conséquences fausses auxquelles il conduisoit.

Mais les Monothélistes nioient ces conséquences, & prétendoient que si l'on reconnoissoit deux volontés, on supposeroit deux principes d'action & deux personnes, comme Nestorius l'avoit enseigné.

Le Monothélisme & le sentiment des Catholiques dûrent donc s'offrir d'abord comme deux opinions théologi-

* Nicole, sur le Symbole, troisieme Instruction. Voyez Damascen. de duabus in Christo voluntatibus Vasques Vol. 4, t. 1. Disp. 73, c. 1. Combefis, Hist. Hæres. Monot. Petau, Dogm. Theol. t. 5. l. 8.

ques : dans cet état de la dispute, chacun faisoit valoir son opinion par les conséquences avantageuses qu'il en tiroit ; & les Monothélites prétendoient, d'une maniere assez spécieuse, que leur opinion étoit propre à procurer la réunion des Nestoriens & des Eutychiens à l'Eglise.

En effet, le Monothélisme qui supposoit que la nature Humaine étoit tellement unie à la nature Divine, qu'elle lui étoit subordonnée dans toutes les actions, & qu'elle n'agissoit point par elle-même, mais par la volonté Divine, paroissoit lever les difficultés des Nestoriens & des Eutychiens, puisqu'il supposoit dans J. C. deux natures très distinctes, & un seul principe d'action, ou un seul être agissant. En un mot, les Nestoriens ne pouvoient reprocher au Monothélite de confondre les deux natures, puisqu'il les supposoit distinctes & subordonnées : d'un autre côté, les Eutychiens ne pouvoient reprocher au Monothélite de supposer avec Nestorius deux personnes dans J. C. puisqu'il ne supposoit en lui qu'un seul principe agissant, ou une seule action.

Voilà ce me semble le côté favorable sous lequel les Monothélites offroient leur sentiment, & ce fut sous cette face qu'Héraclius l'envisagea : comme ce Prince souhaitoit réunir les Partis qui avoient déchiré l'Eglise, & terminer des querelles qui avoient dépeuplé l'Empire, il marqua beaucoup de goût pour le Monothélisme, & voulut qu'on l'enseignât. *

Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, assembla un Concile, dans lequel il fit décider qu'il n'y avoit qu'une seule volonté en J. C.

Sophrone, Evêque de Damas, & ensuite de Jérusalem, n'envisagea pas le Monothélisme sous cette face, il ne crut voir dans cette nouvelle décision de Cyrus, qu'un Eutychianisme déguisé ; il écrivit à Cyrus, condamna le jugement du Concile d'Alexandrie, & soutint qu'il y avoit deux volontés & deux opérations en J. C. selon les deux natures qui sont en lui ; qu'on ne pouvoit soutenir que la nature Humaine n'avoit point d'action, sans la dépouiller de son essence, sans l'anéantir, & sans la confondre avec la nature Divine. †

* Theophan. an. 20. Fridey, c. 65.
† Conc. 6 Act. 11. Baron, ad an. 654.

Cyrus & Sophrone écrivirent pour intéreſſer chacun en faveur de leur ſentiment, le plus de monde qu'ils pourroient, & il ſe forma deux nouveaux Partis dans l'Egliſe.

Sergius, Patriarche de Conſtantinople, aſſembla un Concile, dans lequel on définit qu'il y avoit dans J. C. deux natures & une ſeule volonté. *

Cyrus & Sergius écrivirent au Pape Honorius, qui, prévoyant les ſuites de cette conteſtation, leur conſeilla de ne point ſe ſervir des termes d'une ſeule volonté, ou d'une ſeule opération, comme auſſi de ne point dire qu'il y a deux volontés. †

L'Empereur Héraclius, autoriſé par les Conciles que Cyrus & Sergius avoient aſſemblés, fit dreſſer un Acte de la déciſion de ces Conciles, dans lequel il expoſoit la Doctrine des Monothélites, & qui fut à cauſe de cela appellé Ecteſe. §

L'Ecteſe fut reçue par beaucoup de monde dans l'Orient; mais elle fut conſtamment rejettée & condamnée par les Papes & par les Evêques de Byſance, de la Numydie, de la Mauritanie, & de toute l'Afrique, qui s'aſſemblerent, anathématiſerent le Monothéliſme.

Héraclius n'avoit pas prévu ce ſoulevement, il en craignit les ſuites, retira ſon Ecteſe, & déclara que cet Edit étoit l'ouvrage de Sergius. ¶

Cyrus de Jéruſalem & Sergius de Conſtantinople, étoient morts, mais ils avoient été remplacés par Pierre & par Pyrrhus, deux Monothélites zélés; ainſi le Monothéliſme ſe ſoutenoit dans l'Orient.

Héraclius ne ſurvécut pas long-tems à ſon Ecteſe, & il eut pour ſucceſſeur Conſtantin, ſon fils, qui ne régna que quatre mois; il fut empoiſonné par l'Impératrice Martine, ſa belle-mere, qui vouloit mettre ſur le trône Héracléon, ſon propre fils: le Sénat découvrit le crime de l'Impératrice, & lui fit couper la langue; on coupa le nez à ſon fils, & le Sénat élut Conſtant, fils de Conſtantin, & petit-fils d'Héraclius.

Pyrrhus fut ſoupçonné d'avoir participé à la conjura-

* Conc. 6, Act. 11. Baron, ad an. 634.
† Ibid.
§ Le mot *Ecteſis* ſignifie expoſition.
¶ Théophane, c. 30.

tion de Martine, il s'enfuit en Afrique, & l'on élut à sa place Paul, qui étoit encore un Monothélite, mais doux & modéré.

Constant voulut soutenir l'Ecthese ou l'exposition de Foi de son ayeul; mais il reçut des Députés des Conciles d'Afrique, qui le supplioient de ne pas permettre qu'on introduisît aucune nouveauté dans l'Eglise. *

Les Evêques d'Afrique n'étoient plus sous la domination de l'Empereur, les Sarrasins s'étoient emparés de cette Province, & menaçoient sans cesse l'Empire de nouvelles invasions.

Le Patriarche sentit combien il seroit dangereux pour l'Empereur d'aliéner l'esprit de ses sujets, & de troubler l'Empire, en les obligeant de souscrire à l'Ecthese; il engagea Constant à publier une Formule de Foi, qui pût maintenir la paix dans l'Eglise: cette Formule a été célébre sous le nom de Type.

L'Empereur déclaroit dans ce Type, que pour conserver dans l'Eglise la paix & l'union, il commandoit à tous les Evêques, Prêtres, Docteurs, de garder le silence sur la volonté de J. C. & de ne point disputer, ni pour ni contre, pour savoir si en J. C. il n'y avoit qu'une volonté, ou s'il y en avoit deux. †

Aussi tôt que le Type fut connu en Occident, Martin premier fit assembler un Concile, composé de 105 Evêques, qui, après avoir examiné & discuté l'affaire du Monothélisme, condamnerent cette erreur, l'Ecthese d'Héraclius, & le Type de Constant. §

Le jugement du Concile assemblé par le Pape Martin premier irrita Constant; cet Empereur le regarda comme un attentat à son autorité, il exila Martin en Chersonese, & fit élire en sa place Eugene, qui ne consentit pas ouvertement à l'erreur des Monothélites; mais ses Apocrysiaires furent contraints de se réunir aux Monothélites qui changerent de langage, & dirent qu'il y avoit en J. C. une & deux natures.

Tandis que Constant luttoit ainsi contre l'inflexible fermeté des Papes & des Evêques, les Sarrasins pénétroient

* Cedren. Theop. Baron. ad an. 646.
† Anast. Baron. ad an. 648.
§ Ibid.

de toutes parts dans l'empire ; & l'Empereur, qui n'avoit point de forces capables de réſiſter, étoit obligé de demander & d'acheter la paix : il mourut, laiſſant l'Egliſe diviſée, l'Empire partagé en factions & attaqué par un nombre infini d'ennemis.

De l'Extinction du Monothéliſme.

Conſtantin, fils de Conſtant, réprima les ennemis de l'Empire, & travailla à rétablir la paix & l'union dans l'Egliſe. Il n'y avoit plus aucune communion entre l'Egliſe de Conſtantinople & celle de Rome : pour faire ceſſer ce ſchiſme, Conſtantin fit convoquer le ſixieme Concile général qui eſt le troiſieme de Conſtantinople : on en fit l'ouverture la treizieme année de l'empire de Conſtantin, l'an 680.

Les Monothélites y défendirent vivement leur ſentiment, & ils furent réfutés ſolidement. Macaire, Evêque d'Antioche, défendit le Monothéliſme, avec toutes les reſſources de l'eſprit & de l'érudition ; mais cependant pas toujours avec aſſez de bonne foi : il proteſta qu'il ſe laiſſeroit plutôt mettre en piéces, que de reconnoître deux volontés ou deux opérations naturelles en J. C. il juſtifioit ſa réſiſtance par une foule de paſſages des Peres, qu'on examina, & que l'on trouva, pour la plus grande partie tronqués, & altérés : ainſi la fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté inflexible, n'eſt pas toujours l'effet de la conviction, & une preuve de bonne foi & de ſincérité dans les Hérétiques.

Le Concile, après avoir éclairci toutes les difficultés des Monothélites, propoſa une définition de Foi, qui fut lue & approuvée de tout le monde.

Dans cette définition du ſixieme Concile général, on reçoit les définitions des cinq premiers Conciles généraux, on déclare qu'il y a dans J. C. deux volontés & deux opérations, & que ces deux volontés ſe trouvent en une ſeule perſonne, ſans diviſion, ſans mêlange & ſans changement ; que ces deux volontés ne ſont point contraires, mais que la volonté humaine ſuit la volonté divine, & qu'elle lui eſt entiérement ſoumiſe : on défend d'enſeigner le contraire, ſous peine de dépoſition pour les Evêques & pour les Clercs, & d'excommunication pour les Laïques. La définition du Concile fut unanime, & Macaire s'y oppoſa ſeul. *

* On condamna dans le Concile Sergius, Phyrrhus, Paul

L'Empereur auſſi-tôt après le Concile, donna un Edit contre les Monothélites ; il prononça peine de dépoſition, ou plutôt de déportation contre les Clercs & contre les Moines ; celle de proſcription & de privation d'emplois, contre les perſonnes conſtituées en Charges ou en Dignités ; & celle de banniſſement de toutes les Villes, contre les particuliers.

Juſtinien, qui ſuccéda à Conſtantin, confirma les loix de ſon pere contre les Monothélites ayant été chaſſé par Léonce, & rétabli par Trébellius, il voulut ſe venger des habitans de Cherſoneſe, qui l'avoient maltraité pendant ſon exil chez eux : il en fit paſſer la plus grande partie au fil de l'épée ; mais quelques-uns des Officiers s'étant réfugiés dans le Pays des Chazari, engagerent ces Peuples à les venger, s'unirent à eux, formerent une armée, attaquerent les troupes de Juſtinien, les défirent & proclamerent Philippicus Empereur.

Philippicus marcha à Conſtantinople, où il ne trouva point de réſiſtance : il envoya de-là, contre Juſtinien qu'il fit priſonnier, & qui envoya ſa tête à Philippicus. *

Philippicus n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du Trône, qu'épouſant hautement la cauſe des Monothélites, il convoqua un Concile d'Evêques, tous Monothélites dans le cœur, & par conſéquent très-diſpoſés à révoquer le jugement du ſixieme Concile général.

L'Empereur fut déterminé à ce parti par un Moine Monothélite, qui, s'il en faut croire Cedrenus, lui avoit prédit autrefois qu'il parviendroit à l'Empire, & qui lui promettoit encore un regne long & heureux s'il vouloit abolir l'autorité

& le Pape Honorius, comme Monothélites, ou comme Fauteurs du Monothéliſme : ce dernier point a été bien diſputé par les Défenſeurs de l'infaillibilité du Pape. Cette diſcuſſion n'eſt pas de mon ſujet ; on la trouvera traitée dans le P. Alexandre, Diſſert. 2. in ſæculum 7, dans Combefis Hiſtoria Monothelitica ; dans Bellarmin, de Summo Pontifice, l. 4. c. 113 dans Gretſer, de Summo Pontifice, l. 4. c. 113. dans Onuphre, in Honor. dans Schotus, in Cod. 20. Bibliot. Photii ; dans Baron ; dans Binius, notis in vitam & Epiſt. Honorii Papæ, in ſextum Concilium Œcumenicum ; in vitam Agathonis, Papæ ; in vitam Leonis ; dans Petau, Dogm. Theol. t. 5. l. 1. c. 19. 213 dans Dupin, Bibliot. t. 5, dans une Diſſertation ſur le Monothéliſme, par M. l'Abbé Corgne. Les Proteſtans ont traité le même ſujet ; Chamier, t. 1. Forbeſius, t. 2. l. 5. Spanhein, Introd. ad Hiſt. Sacram. t. 2. Baſnage, Hiſt. de l'Egliſe.

* L'an. 711.

& le jugement du sixième Concile, & établir le Monothélisme : l'Empereur crédule excita donc de nouveaux troubles dans l'Eglise & dans l'Empire, pour abolir le sixième Concile.

La prédiction du Moine ne fut pas justifiée par l'événement. Philippicus laissa ravager les terres de l'Empire, pendant qu'il s'occupoit des disputes de la Religion ; il devint odieux aux Peuples, on lui créva les yeux, & l'on donna l'Empire à Anastase, qui n'en jouit pas long-tems ; il fut détrôné par Théodose, qui le fut lui-même par Léon, qu'Anastase avoit fait Général de toutes les troupes de l'Empire.

Ce Léon est Léon Isaurien, qui voulut abolir les Images, & fut Chef des Iconoclastes : voyez cet article. La dispute du culte des Images fit oublier le Monothélisme, qui eut cependant encore quelques partisans qui se sont réunis, ou confondus, avec les Eutychiens.

MONTAN étoit du village d'Ardaban, dans la Phrygie : peu de tems après sa conversion, il forma le projet de devenir le Chef du Christianisme.

Il remarqua que J. C. dans l'Ecriture avoit promis aux Chrétiens de leur envoyer le S. Esprit ; il fonda sur cette promesse le système de son élévation, & prétendit être le Prophete promis par J. C. *

Il est aisé, disoit Montan, de faire voir que Dieu n'a point voulu manifester tout-d'un-coup les desseins de sa Providence sur le genre humain ; il ne dispense que par degrés, & avec une sorte d'économie, les vérités & les préceptes qui doivent l'élever à la perfection : il a donné d'abord des loix simples aux Israélites, il les a fait observer par le moyen des peines & des récompenses temporelles ; il semble que Dieu traitât alors le genre humain comme on traite un enfant que l'on fait obéir en le menaçant du fouet, ou en lui promettant des dragées : il envoya ensuite des Prophetes, qui éleverent l'esprit des Israélites.

Lorsque les Prophetes eurent pour ainsi dire fortifié l'enfance des Israélites ; & les eurent comme élevés jusqu'à la jeunesse, J. C. découvrit aux hommes les principes de la Religion, mais par degrés, & toujours avec une espece d'économie, dont la Providence semble s'être fait une loi dans la disposition des vérités révélées : J. C. disoit souvent à ses Disciples qu'il avoit encore des choses importantes à leur

* Euseb. l. 5, c. 16.

dire, mais qu'ils n'étoient pas encore en état de les entendre.

Après les avoir ainſi préparés, il leur promit de leur envoyer le S. Eſprit, & il monta au Ciel.

Les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont répandu la Doctrine de J. C. & l'ont même développée; ils ont par ce moyen conduit l'Egliſe au degré de lumiere qui devoit éclairer les hommes aſſez pour que J. C. envoyât le Paraclet, & pour que le S. Eſprit apprît aux hommes les grandes vérités qui étoient réſervées pour la maturité de l'Egliſe.

J'annoncerai que cette époque eſt venue, ſe diſoit Montan; & je dirai que je ſuis le Prophete choiſi par le S. Eſprit pour annoncer aux hommes ces vérités fortes qu'ils n'étoient pas en état d'entendre dans la jeuneſſe de l'Egliſe: je feindrai des extaſes, j'annoncerai une morale plus auſtere que celle qu'on pratique, je dirai que je ſuis entre les mains de Dieu comme un inſtrument dont il tire des ſons, quand il le veut, & comme il le veut; par ce moyen ma qualité de prophete révoltera moins l'amour propre des autres, je ne ſerai point tenu de juſtifier ma doctrine par le moyen du raiſonnement & par la voie de la diſpute, je ne ſerai pas même obligé de pratiquer la morale que j'enſeignerai, tout obéira à mes oracles, & j'aurai dans l'Egliſe une autorité ſuprême. *

Tel eſt le plan de conduite que l'ambitieux Montan ſe forma, & qu'il entreprit d'exécuter. Il parut agité par des mouvemens extraordinaires: pluſieurs de ceux qui l'écoutoient le prirent pour un poſſédé ou pour un inſenſé; d'autres le crurent véritablement inſpiré: les uns l'excitoient à prophétiſer, tandis que d'autres lui défendoient de parler.

Les premiers prétendoient que l'enthouſiaſme de Montan n'étoit qu'une fureur qui lui ôtoit la liberté de la raiſon, ce qui ne ſe trouvoit dans aucun véritable Prophete de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament; du moins ce ſentiment étoit conforme à la croyance des Peres: les autres au contraire ſoutenoient que la prophétie venoit d'une violence ſpirituelle, qu'ils appelloient une folie ou une démence; c'étoit le ſentiment de Tertullien. †

Montan prétendoit qu'il n'étoit inſpiré que pour enſeigner une morale plus pure & plus parfaite que celle qu'on enſei-

* Epiph. Hær. 98.

† Euſeb. l. 5. c. 17. Athan. Or. 4. Tert. de Monogamia.

noit & que l'on pratiquoit. On ne refuſoit point dans l'Egliſe le pardon aux grands crimes & aux pécheurs publics, lorſqu'ils avoient fait pénitence ; Montan enſeigna qu'il falloit leur refuſer pour toujours la Communion, & que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir de les abſoudre. On obſervoit le Carême, différens jeûnes dans l'Egliſe ; Montan preſcrivit trois Carêmes, des jeûnes extraordinaires, & deux ſemaines de xérophagie, pendant leſquelles il falloit non-ſeulement s'abſtenir de viandes, mais encore de tout ce qui avoit du jus ; l'Egliſe n'avoit jamais condamné les ſecondes nôces. Montan les regarda comme des adulteres : l'Egliſe n'avoit jamais regardé comme un crime, de fuir la perſécution : Montan défendit de fuir, ou de prendre des meſures pour ſe dérober aux recherches de perſécuteurs. *

Les hommes portent au fond de leur cœur un certain ſentiment de reſpect pour l'auſtérité des mœurs, ils ont je ne ſais quel plaiſir à obéir à un prophete, le merveilleux de la prophétie plaît à l'imagination, & l'imagination dans les ignorans prend aiſément des convulſions ou des contorſions pour des extaſes ſurnaturelles ; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'on ſe ſoit partagé ſur Montan, & qu'il ait eu d'abord des Sectateurs.

Deux femmes, connues ſous le nom de Priſcille & de Maximille, quitterent leurs maris, pour ſuivre Montan ; bientôt elles prophétiſerent comme lui, & l'on vit en peu de tems une multitude de Propheres Montaniſtes de l'un & de l'autre ſexe. †

Après beaucoup de ménagemens, & un long examen, les Evêques d'Aſie déclarerent les nouvelles Prophéties fauſſes, profanes & impies, les condamnerent, & priverent de la Communion ceux qui en étoient Auteurs.

Les Montaniſtes, ainſi ſéparés de la communion de l'Egliſe firent une Société nouvelle, qui étoit principalement gouvernée par ceux qui ſe diſoient Propheres : Montan en fut le Chef, & s'aſſocia dans cette charge Priſcille & Maximille.

Les Montaniſtes pervertirent entiérement l'Egliſe de Thiatire : la Religion Catholique y fut éteinte pendant près de cents douze ans. Les Montaniſtes remplirent preſque toute la Phrygie, ſe répandirent dans la Galatie, s'établirent à Conſ-

* Tert. de Pudicia ; de Monogam. de Jejunio.
† Euſeb. l. 5. c. 3.

tantinople, pénétrerent jusques dans l'Afrique, & séduisirent Tertullien, qui se sépara pourtant d'eux à la fin, mais à ce qu'il paroît, sans condamner leurs erreurs.

Les Montanistes s'accordoient tous à reconnoître que le S. Esprit avoit inspiré les Apôtres, mais ils distinguoient le S. Esprit du Paraclet, & disoient que le Paraclet avoit inspiré Montan, & avoit dit par sa bouche des choses beaucoup plus excellentes que celles que J. C. avoit enseignées dans l'Evangile.

Cette distinction du Paraclet & du S. Esprit conduisit un Disciple de Montan, nommé Echines, à réfléchir sur les personnes de la Trinité, & à rechercher leur différence, & Echines tomba dans le Sabellianisme.

Ces deux branches se diviserent ensuite en différentes petites Sociétés, qui ne différoient que par quelques pratiques ridicules que chacun des Prophetes prétendoit lui avoir été révélée: ces Sectes eurent le sort de toutes les sociétés fondées sur l'enthousiasme, & séparées de l'unité de l'Eglise : on en découvrit l'imposture, elles furent odieuses, devinrent ridicules, & s'éteignirent. Telles furent les Sectes des Tascordurgites, des Ascadurpites, des Passalorinchites, des Artotyrites. Les Montanistes furent condamnés dans un Concile d'Hiéraples, avec Théodote le Corroyeur. *

Montan laissa un Livre de Prophéties, Priscille & Maximille laisserent aussi quelques Sentences par écrit.

Miltiade & Apollone écrivirent contre les Montanistes; il ne nous reste de leurs Ouvrages que quelques fragmens. †

Il étoit aisé de ruiner toute la Doctrine de Montan.

1°. On ne voyoit rien dans Montan qui fût au-dessus des tours ordinaires des imposteurs; les convulsions & les extases ne demandoient que de l'exercice & de l'adresse, elles sont quelquefois l'effet du tempérament; avec une imagination vive & un esprit foible; on peut se croire inspiré, & le persuader aux autres; l'Histoire fournit mille exemples de ces impostures.

2°. Il est faux qu'il doive toujours y avoir des Prophetes dans l'Eglise, ou qu'ils soient nécessaires pour le développement des vérités du Christianisme, puisque J. C. a promis à son Eglise de l'assister toujours de son esprit.

* Ittigius, Dissert. de Hæres. sæc. 2, c. 23.

† Euseb. Hist. Eccles. l. 5. c. 18.

3°. Les Prophetes annonçoient les Oracles divins de cette sorte, le Seigneur a dit : dans Montan, au contraire, c'est Dieu qui parle immédiatement, ensorte qu'il semble que Montan soit Dieu lui-même.

4°. Montan & ses premiers Disciples menoient une vie absolument contraire à leur Doctrine.

5°. Ils prétendoient prouver la vérité de leurs Prophéties par l'autorité des Martyrs, & les Catholiques leur prouvoient que Themison, qu'ils regardoient comme un Martyr, s'étoit tiré de prison en donnant de l'argent : qu'un autre nommé Alexandre, n'a pas été condamné comme Chrétien, mais pour ses vols, & qu'aucun d'eux n'a été persécuté par les Payens, ou par les Juifs : pour la Religion. *

6°. Montan ôtoit à l'Eglise le pouvoir de remettre tous les péchés, ce qui étoit contraire aux promesses de J. C. & à la croyance universelle de l'Eglise ; car quand il seroit vrai qu'on a quelquefois refusé l'absolution à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, ou aux homicides, ce n'étoit pas qu'on doutât du pouvoir de l'Eglise, c'étoit par un principe de sévérité dont l'Eglise permettoit d'user, & qui n'étoit pas même en usage par-tout. †

7°. Montan condamnoit les secondes nôces, & les regardoit comme des adulteres, ce qui étoit contraire à la Doctrine expresse de S. Paul, & contraire à l'usage de l'Eglise.

8°. C'est une absurdité de défendre, indistinctement à tous les Chrétiens de fuir la persécution ; plusieurs grands Saints avoient fui pour ne pas tomber entre les mains des persécuteurs.

9°. Montan n'avoit aucune autorité pour prescrire des jeûnes extraordinaires; il n'appartient qu'aux premiers Pasteurs de faire de semblables loix : ce fut-là le motif pour lequel on condamna Montan à cet égard, & non pas parce que l'Eglise ne croyoit pas qu'elle ne pût imposer la loi du jeûne : il est certain que ce seroit anéantir toute autorité

* Euseb. Hist. Eccles. l. 5, c. 18.

† Sirmond. Hist. Pœnit. c. 1, Albaspineus, l. 2. Observ. c. 11. 15. 17. Morin, l. 9. De Pœnit. 20. soutiennent qu'on n'a jamais réfusé l'absolution aux grands crimes, même publics, lorsque les coupables se soumettoient à la pénitence dans les grandes Eglises.

législative parmi les Chrétiens, que de refuser à l'Eglise cette autorité.

D'ailleurs, la pratique du Jeûne & du Carême remonte aux premiers tems de l'Eglise : rien n'est donc plus injuste que le reproche que les Protestans font aux Catholiques de renouveller la Doctrine des Montanistes, en faisant une loi de l'observation du Carême.

La Doctrine même de Montan prouve que le Carême étoit établi du tems de cet Hérésiarque : Montan n'auroit pas prescrit trois Carêmes, comme une plus grande perfection, s'il n'avoit trouvé le Carême établi ; comme il n'auroit point condamné les secondes nôces, s'il n'avoit trouvé quelques Auteurs Ecclésiastiques, qui, en combattant les Gnostiques, avoient paru désapprouver les secondes nôces ; de même, il n'auroit pas fait une loi de refuser l'absolution aux grands péchés, s'il n'avoit trouvé dans l'Histoire quelques faits, par lesquels il paroissoit que l'on avoit refusé, dans quelques circonstances, de réconcilier ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie : l'esprit humain ne fait jamais de sauts dans la suite de ses erreurs, ni dans la découverte des vérités, soit pratiques, soit spéculatives.

MOSCOVITES, RUSSES ou ROXELANS, étoient sans Arts, sans Science, & plongés dans le Paganisme le plus grossier sous le régne de Rurik, qui commença l'an 762. Les guerres & les liaisons de ces Peuples avec les Empereurs Grecs y firent connoître la Religion Chrétienne, & vers la fin du dixieme siécle, Wolodimir, Grand Duc des Moscovites, se fit baptiser, & épousa la sœur des Empereurs Basile & Constantin.

Les Annales Russes rapportent que Wolodimir, avant sa conversion, étoit adorateur zélé des Idôles, dont la principale se nommoit *Perum*. Après son baptême, il la fit jetter dans la riviere.

Le Patriarche de Constantinople envoya en Russie un Métropolite, qui baptisa les douze fils de Wolodimir, & dans un seul jour vingt mille Russes.

Wolodimir fonda des Eglises & des Ecoles ; il parcourut ensuite ses Etats avec le Métropolite, pour engager les Peuples à embrasser le Christianisme : plusieurs Provinces se convertirent, & d'autres persisterent opiniâtrément dans l'idolâtrie.

Depuis ce tems la Moscovie a toujours conservé, sans

interruption, la Religion Chrétienne-Grecque. Les Grands Ducs ont plusieurs fois tenté de se réunir à l'Eglise Romaine : ce projet se renouvella en 1717, lorsque le Czar Pierre le Grand vint en France, mais il fut sans effet. L'occasion de ce projet, le Mémoire des Docteurs de Sorbonne, & la réponse des Evêques de Moscovie, se trouvent dans le tome 3 de l'Analyse des Ouvrages de M. Bourgier, imprimés en 1753, & dans le tome 2 de la Description de l'Empire de Russie, imprimé en 1757.

Le Christianisme ayant fait de grands progrès depuis Wolodimir, le nombre des Archevêques s'est augmenté jusqu'à sept.

Quoique les Moscovites aient reçu la Religion des Grecs, ils ont fait quelques changemnes dans le Gouvernement Ecclésiastique, & même dans la Doctrine.

Du Gouvernement Ecclésiastique des Moscovites.

Les Moscovites reçurent des Grecs la Religion Chrétienne : le Patriarche de Constantinople établit un Métropolitain à Novogorod, & dans les autres Villes des Evêques & des Prêtres. *

Le Métropolitain de Moscovie fut déclaré Patriarche de toute la Russie en 1588, par le Patriarche de Constantinople, & depuis ce tems il y a eu des Patriarches en Russie qui ont été reconnus par les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jérusalem, & qui ont joui des mêmes honneurs qu'eux ; mais il falloit qu'il eussent le suffrage de ces Patriarches, & qu'il fussent confirmés par celui de Constantinople.

Un Patriarche de Russie, nommé Nicon, représenta au Czar Alexis-Michaële Witz, qu'il étoit inutile d'élire dorénavant un Métropolitain avec les suffrages des Patriarches Orientaux, & d'en faire venir la confirmation ; le Czar approuva le dessein de Nicon, qui écrivit au Patriarche de Constantinople qu'il avoit été élevé à sa dignité par le S. Esprit : & qu'il ne convenoit pas qu'un Patriarche dépendît de l'autre : il changea en même-tems de titre ; & au lieu que ses

* Description de l'empire de Russie, par le Baron de Stralemberg, t. 2, c. 9. Religion de Moscovites, c. 1.

prédéceſſeurs s'étoient appellés très-Sanctifiés ; il prit le titre de très-Saint.

Nicon augmenta le nombre des Archevêques & des Evêques, & fonda quatre grands Couvens, pour leſquels il eut l'adreſſe d'amaſſer des biens immenſes, & qui lui ſervirent à entretenir ſes quatre Métropolitains, douze Archevêques, douze Evêques, & quantité d'autres Eccléſiaſtiques qu'il créa.

Nicon, après ces établiſſemens, changea les Loix Eccléſiaſtiques, en les tournant à ſon avantage, ſous prétexte que les anciennes traductions étoient remplies de fautes, ce qui occaſionna des diſputes & des ſchiſmes dans l'Egliſe de Ruſſie.

Après avoir réformé les Loix de l'Egliſe, Nicon prétendit avoir ſéance avec le Czar dans le Sénat, & donner ſa voix pour l'adminiſtration de l'Etat, ſur-tout dans les affaires de Juſtice, & lorſqu'il s'agiſſoit de faire de nouvelles Loix, ſous prétexte que le Patriarche Philaret avoit joui de ces mêmes droits, & avoit eu une eſpece d'inſpection générale ſur l'Etat.

Il repréſenta enſuite au Czar qu'il ne lui convenoit pas de déclarer la guerre à ſes voiſins, ni de faire la paix avec eux, ſans conſulter ſon Patriarche, dont le devoir étoit d'avoir ſoin du ſalut du Prince & de toute la Nation, qui devoit rendre compte à Dieu de toutes les ames de l'Etat, & qui étoit même capable d'aſſiſter le Czar par ſes ſaints conſeils : mais on découvrit dans la ſuite que le vrai motif de cette derniere repréſentation, étoit qu'il avoit tiré des ſommes conſidérables du Roi de Pologne pour tâcher de troubler l'Etat, par ſon autorité, & d'un autre côté, pour ſatisfaire ſon ambition & ſon orgueil.

Le Czar & les Sénateurs répondirent à Nicon, que ſi le Patriarche Philaret avoit été conſulté pour les affaires temporelles, on ne l'avoit pas fait à cauſe de ſa dignité Eccléſiaſtique, mais parce qu'il étoit Pere & Tuteur du Czar ; qu'il avoit été auparavant lui-même Sénateur, employé dans l'Ambaſſade de Pologne, & mieux verſé que les autres Sénateurs dans les affaires étrangeres : que depuis Philaret, on n'avoit jamais conſulté les Patriarches ſur les affaires temporelles ; qu'aucun de ſes prédéceſſeurs ne l'avoit exigé, & qu'une pareille nouveauté ne pouvoit tendre qu'à la ruine de l'Etat.

Nicon

Nicon ne voulut rien relâcher de ſes prétentions ; il excommunia pluſieurs Sénateurs, noua mille intrigues, excita le Peuple à la révolte. La diſette devenue générale dans la Ruſſie, favoriſa ſes deſſeins ; le Peuple mécontent depuis long-tems, & accablé de miſere, ſe ſouleva, & le feu de la rébellion ne fut éteint que par le ſang des Moſcovites.

Le Peuple étoit rentré dans le devoir, mais le Patriarche n'étoit pas réduit, il ne vouloit renoncer à aucune de ſes prétentions, & l'on n'oſoit employer contre lui la violence & la force ; le Peuple étoit déja diſpoſé à la révolte, & le factieux Nicon avoit ſu mettre dans ſes intérêts un grand nombre de Sénateurs mécontens, & pouvoit replonger l'Etat dans de nouveaux déſordres.

Le Czar Alexis réſolut de terminer ce différend, par un Synode général : on fit venir de Grece, aux dépens de l'Etat, trois Patriarches, vingt-ſept Archevêques, & cent dix autres Prélats, auxquels on joignit cent cinquante Eccléſiaſtiques de Ruſſie, (en 1667.

Le Synode ayant reçu & examiné les plaintes du Czar, Ordonna :

1°. Que Nicon ſeroit dégradé de ſa dignité, & renfermé dans un Couvent, où il vivroit au pain & à l'eau pour le reſte de ſes jours.

2°. Que le Patriarche de Ruſſie ſeroit élu, non pas ſéparément par les Archevêques, les Evêques & le Clergé, mais conjointement avec eux par le Czar & le Sénat ; & qu'au cas qu'il manquât à ſon devoir, ſoit en ſe rendant coupable de quelque vice groſſier, ou autrement, il ſeroit jugé & puni par le Czar & le Sénat, ſelon qu'il le mériteroit.

3°. Que le Patriarche de Conſtantinople ne ſeroit pas regardé comme le ſeul Chef de l'Egliſe Grecque ; qu'on ne lui tiendroit point compte des revenus des Décimes de Ruſſie, & qu'il ſeroit libre au Czar de lui en accorder autant qu'il le jugeroit à propos.

4° Que déſormais il ne ſeroit permis à perſonne de vendre, de donner, ni de léguer ſes biens aux Couvens ou à d'autres Eccléſiaſtiques.

5°. Que le Patriarche ne créeroit point de nouveaux Evêques, ni ne feroit aucune nouvelle fondation, ſans le conſentement du Czar & du Sénat.

Les Décrets du Synode n'arrêterent point les projets ambitieux des Patriarches, & le Czar Pierre le Grand éteignit cette dignité ; il substitua au Patriarche, pour le Gouvernement Ecclésiastique, un Synode toujours subsistant, fondé sur de bons réglemens, & muni d'instructions suffisantes pour tous les cas qui pourroient arriver.

Ce Synode ou College Ecclésiastique est composé d'un Président, dignité que le Czar s'est réservée pour lui-même ; d'un Vice-Président, qui est un Archevêque, de six Conseillers, Evêques ; de six Archimandrites, en qualité d'Assesseurs.

Lorsque quelque place de Président ou de Conseiller vaque, le Synode & le Sénat nomment deux personnes, & le Czar choisit & confirme celui qui lui plaît. Il y a aussi dans ce Synode quelques membres temporels, comme un Procureur-Général, un premier Secrétaire, & quelques Sécrétaires en second.

Lorsqu'il s'agit d'affaires d'importance, il faut les porter devant le Czar, dans le Sénat, où en pareil cas le Synode se rend en Corps, & siege au-dessous des Sénateurs. Le Synode a aussi sous sa direction son Bureau de Justice, sa Chambre des Finances, & un Bureau d'instruction sur les Ecoles & sur l'Imprimerie.

Le Clergé de Russie entretient dans chaque Gouvernement un Archevêque & quelques Evêques.

Les Archimandrites ne se mêlent que des Couvents auxquels ils sont proposés.

Des Sectes qui se sont élevées chez les Moscovites.

Il s'est détaché de l'Eglise de Russie une certaine Secte, qui s'appelle Sterawersi, ou les anciens Fideles, & qui donne aux autres Russes le nom de Roscolchiki, c'est-à-dire, Hérétique : cette Secte ne s'est séparée tout-à-fait que dans le seizieme siecle, sous le Patriarche Nicon, mais elle a existé long-tems auparavant.

La plupart de ces Sectaires ne savent ni lire ni écrire ; & ce sont presque tous des Bourgeois & des Payfans d'une grande simplicité : ils n'ont point d'Eglises publiques, & ils tiennent leurs Assemblées dans des maisons particulieres.

La différence entr'eux & les autres Ruſſes, quant à la croyance, conſiſte dans les articles ſuivans.

1°. Ils prétendent que c'eſt une grande faute que de dire trois fois *Alleluya*, & ils ne le diſent que deux fois.

2°. Qu'il faut apporter ſept Pains à la Meſſe, au lieu de cinq.

3°. Que la Croix qu'on imprime ſur le Pain de la Meſſe doit être octogone, & non quarrée, parce que la traverſe qui a ſoutenu Notre-Seigneur à la Croix, a été de cette figure.

4°. Qu'en faiſant le Signe de la Croix, il ne faut pas joindre les trois premiers doigts, comme font les autres Ruſſes, mais qu'il faut joindre le doigt annulaire & le doigt auriculaire au pouce par les extrêmités, ſans courber le doigt *index* ni le doigt du milieu, les trois premiers repréſentant la Trinité, & les deux derniers J. C. ſelon ſes deux natures, comme Dieu & Homme.

5°. Que les Livres imprimés depuis le Patriarche Nicon ne doivent pas être reçus, mais qu'il faut ſuivre les anciens, & regarder Nicon comme l'Antechriſt.

Sur quoi il faut remarquer, que les Livres compoſés depuis le Patriarche Nicon ne changent rien dans la Doctrine, mais expliquent ſeulement quelques mots obſcurs.

6°. Comme les Prêtres Ruſſes boivent de l'eau de-vie, ils les croient incapables de baptiſer, de confeſſer, de communier.

7°. Ils ne regardent pas le gouvernement temporel comme un inſtitut Chrétien, & ils prétendent que tout doit être partagé comme entre freres.

8°. Ils ſoutiennent qu'il eſt permis de s'ôter la vie pour l'amour de J. C. & qu'on parvient par-là à un degré plus éminent de béatitude.

Ils croient tous ces articles très-néceſſaires pour le ſalut; & lorſqu'ils ſont recherchés pour leur croyance, ou qu'on veut les forcer à ſuivre la Religion Ruſſe, il arrive ſouvent qu'ils s'aſſemblent par familles de quatre ou cinq cens dans leurs maiſons, ou dans des granges, où ils ſe brûlent vivans, comme cela arriva dans le tems que M. le Baron de Stralenberg étoit en Sibérie, où pluſieurs centaines de *Steraverſi* ſe brûlerent volontairement.

Les Steraverſi regardent les autres Ruſſes, & généralement tous ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment, comme

des impurs ; & comme des Payens : ils fuient leur conversation, ne mangent ni ne boivent avec eux dans les mêmes vaſes. Lorſque quelque étranger eſt entré dans leur maiſon, ils lavent l'endroit où il s'eſt aſſis ; les plus zélés balaient même l'appartement lorſqu'il eſt ſorti. Ils prétendent autoriſer toutes leurs pratiques par des Livres de S. Cyrille, qui ſont manifeſtement ſuppoſés, mais dont on ne peut détacher ces Sectaires ſuperſtitieux, d'autant plus qu'ils ſont plus ignorans encore que les autres.

Pierre le Grand crut qu'en les éclairant on les convertiroit plus ſûrement que par les rigueurs qui avoient déja coûté à l'Etat pluſieurs milliers de Sujets : il ordonna qu'on les tolérât, pourvu qu'ils n'entrepriſſent point de communiquer leurs ſentimens, & il enjoignit aux Evêques & aux Prêtres de tâcher de les ramener à la vraie Doctrine, par des Sermons édifians, & par une vie exemplaire.

Des Religions tolérées en Moſcovie.

Pierre le Grand établit une plaine liberté de conſcience dans ſes Etats : ainſi toutes les Religions Chrétiennes, le Mahométiſme, & même le Paganiſme, ſont tolérés.

La Religion Luthérienne eſt, après la Grecque, la plus étendue ; car ſans parler des Provinces conquiſes, comme la Livonie, l'Eſthonie, & une partie de la Finlande ou la Carelie, il y a deux Egliſes Luthériennes à Pétersbourg, deux à Moſcou, & une à Bellogorod, ſans compter les Aſſemblées particulieres, dont il y en a une chez chaque Général étranger, qui ont tous des Miniſtres attachés à leurs Hôtels.

Les Suédois priſonniers avoient leur Egliſe publique dans la ville de Tobolk, & un exercice libre de leur Religion, tant pour eux, que pour l'éducation de leurs enfans. La direction des Egliſes & Ecoles Luthériennes de Ruſſie eſt confiée à un Surintendant général demeurant à Moſcou, & à deux autres Surintendans établis, l'un en Livonie, & l'autre dans l'Eſthonie.

Les Calviniſtes & les Catholiques Romains ont auſſi des Egliſes publiques, à Pétersbourg & à Moſcou, mais il eſt dé-

fendu à ces derniers d'attirer dans le pays indifféremment toutes sortes de Religieux.

Les Arméniens ont une Eglise publique & un Evêque à Astracan.

Les Mahométans font un trentieme de la Russie ; ils ont par-tout, dans les Villes & Villages où ils demeurent, leurs Assemblées & leurs Ecoles publiques : ils vont en toute liberté aux lieux consacrés à leur dévotion, comme ils feroient à la Mecque, à Médine, &c. On leur permet la Polygamie, & tout autre usage de leur Religion.

Les Payens sont trois fois plus nombreux en Russie que les Mahométans ; mais ils différent considérablement entr'eux quant au culte & aux cérémonies de Religion.

Ces Payens, malgré leur ignorance, sont naturellement bons. On ne voit chez eux aucun libertinage, ni vol, ni parjure, ni ivrognerie, ni aucun vice grossier : il est très-rare de trouver parmi eux aucun homme qu'on puisse en accuser. On y voit parmi eux des actions de probité, de désintéressement & d'humanité, que nous admirerions dans les Philosophes anciens : on se trompe donc, lorsqu'on prétend que les hommes sortent des mains de la nature cruels & avares. *

MULTIPLIANS, nom que l'on a donné à certains Hérétiques sortis des nouveaux Adamites : on les a ainsi appellés parce qu'ils prétendent que la multiplication des hommes est nécessaire & ordonnée : ils se sont confondus avec les Anabaptistes.

MUNTZER ou MUNSTER, (Thomas) Prêtre, né à Zuikur, Ville de la Misnie, Province de l'Allemagne, en Saxe. Voyez l'article ANABAPTISTES, dont il fut le Chef.

MUSCULUS, (André) étoit Luthérien & Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder : il prétendit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'homme, & que la nature Divine étoit morte comme la nature humaine lors du Crucifiement de J. C. Il enseignoit que J. C. n'étoit point effectivement monté au Ciel, mais qu'il avoit laissé son corps dans

* Description de l'Empire Russien, tom. 2, c. 9. Voyez aussi la Religion ancienne & moderne des Moscovites, petit in-12. avec des figures de Picard ; la Rélation des trois Ambassades, & le Voyage d'Olearius.

la nuée qui l'environnoit : on ne voit pas qu'il ait formé de Secte.

Il avoit imaginé ces erreurs pour combattre Staular, qui prétendoit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'Homme, & non pas en qualité d'Homme-Dieu. Musculus, pour le contredire, prétendit que la Divinité avoit souffert, & qu'elle étoit morte. *

N

NAZARÉENS. Ce nom, qui a d'abord été celui des Chrétiens, est devenu ensuite celui d'une Secte particuliere de Juifs, qui vouloient qu'on observât la loi de Moyse, & cependant qui honoroient J. C. comme homme Juste & Saint, né d'une Vierge selon quelques-uns d'eux, & selon d'autres de Joseph.

Moyse avoit donné une loi aux Juifs, & prouvé sa Mission par des miracles ; Jesus avoit annoncé une loi nouvelle, & prouvoit aussi sa Mission par des miracles ; les Nazaréens conclurent qu'il falloit obéir à Moyse & à J. C., observer la loi, & croire en J. C.

Ils eurent le sort ordinaire des Conciliateurs, ils furent excommuniés par les Juifs & par les Chrétiens, qui vouloient exclusivement être dans la vraie Religion.

Les Nazaréens au contraire, persuadés que la vérité ne pouvoit se contredire, assuroient que les Juifs & les Chrétiens altéroient également la Doctrine de Moyse & celle des Juifs.

A l'égard de la doctrine de Moyse, disoient-ils, il est clair qu'elle a été corrompue, & que les écrits qu'on nous donne comme venant de Moyse, n'ont pû être composés par lui. Croira-t-on en effet qu'Adam, sortant des mains de Dieu, se soit laissé séduire par une fausseté aussi grossiere, que celle que raconte la Genese? Croira-t-on un livre qui fait de Noé un ivrogne, d'Abraham & de Jacob des concubinaires & des impudiques ?

Indépendamment de ces fausserés, disoient les Nazaréens, les livres attribués à Moyse, ont des caracteres évidens de

* Hospin. Hist. Sacram. part. 2e, pag. 492, en 1511. Prateol. pt. Musculus.

ſuppoſition, & qui ne permettent pas de douter qu'ils n'aient été écrits après Moyſe: on lit dans ces livres, que Moyſe mourut, qu'on l'enſévelit proche Phogor, & que perſonne n'a trouvé ſon tombeau juſqu'à ce jour. N'eſt-il pas évident, diſoient les Nazaréens, que Moyſe n'a pû écrire ces choſes.

Cinq cens ans après Moyſe, on mit la loi dans le Temple, elle y eſt reſtée cinq cens ans, & elle eſt périe par les flammes, lorſque Nabuchodonoſor a détruit le Temple: cependant on l'a écrite de nouveau; nous n'avons donc pas effectivement les écrits de Moyſe: il faut donc ſur ſa doctrine s'en tenir à ce qui eſt certain par les faits, c'eſt qu'il a fait des miracles, & qu'il a donné une loi, que par conſéquent cette loi n'eſt pas mauvaiſe, comme les Chrétiens le prétendent. *

Nous ne connoiſſons pas mieux la doctrine de J. C. diſoient les Nazaréens: car nous la connoiſſons par les Apôtres, & J. C. leur a reproché ſouvent qu'ils ne l'entendoient pas.

Dans l'impoſſibilité de trouver la vérité dans les explications des Chrétiens, & dans celles des Juifs; quel parti prendre?

Celui de n'admettre que ce qui eſt inconteſtable & avoué par les deux partis; ſavoir, que Moyſe étoit envoyé de Dieu, & que la loi qu'il a donnée eſt bonne; que J. C. eſt fils de Dieu, & qu'il faut le croire, ſe faire baptiſer, & obſerver ſa morale, être juſte, bienfaiſant, ſobre, chaſte, équitable. †

* Pour faire ſentir la foibleſſe des difficultés qu'on oppoſe à l'authenticité du Pentateuque, nous remarquerons que le Pentateuque renferme trois ſortes de choſes par rapport au tems: des faits arrivés avant Moyſe; des faits arrivés pendant ſa vie, & enfin, des faits arrivés après ſa mort.

A l'égard des deux premieres eſpeces de faits, il eſt bien prouvé qu'ils ont été écrits par Moyſe: & à l'égard de ce qui s'eſt paſſé après ſa mort, n'eſt-il pas poſſible qu'il les ait écrits par un eſprit de prophétie; Moyſe n'a-t-il pas prédit beaucoup de choſes aux Juifs.

Quand il ſeroit vrai qu'on eût ajouté au Pentateuque l'Hiſtoire de la mort de Moyſe, n'eſt-il pas également injuſte & déraiſonnable d'en conclure que le Pentateuque a été corrompu. Jugera-t-on que l'Illiade n'eſt pas l'Ouvrage d'Homere, parce qu'il ſe ſera gliſſé dans ce Poëme quelques vers d'une main étrangere?

Tous les Commentateurs de l'Ecriture ont réſolu ces difficultés.

† Ex Homil. Clement. 2 & 3. Epiph. Aug. Hieron. in Iſaïam, c. 1. Theodoret, Hæret. Fab. l. 2, c. 1, art. 2.

Les Nazaréens furent rejettés & condamnés par tous les Chrétiens ; ce qui prouve que dans ce tems-là, non-seulement l'Eglise croyoit la divinité de J. C., mais encore qu'elle regardoit ce dogme comme un article fondamental de la Religion, & M. le Clerc en convient. *

C'est par ces actes de séparation, qu'il faut juger si l'Eglise a regardé un dogme comme fondamental : & non pas par quelques expressions échappées aux Peres, & dont ils ne pouvoient prévoir l'abus.

C'est donc sans aucun fondement, & contre toute vraisemblance, que Toland se sert de l'exemple des Nazaréens pour prouver que la Doctrine Chrétienne n'étoit pas à sa source ce qu'elle est à présent, prétendant que les Juifs, qui avoient ouï l'Evangile de la propre bouche du Seigneur, n'avoient reconnu en lui qu'un simple homme, où tout au plus un homme divin, le plus grand de tous les Prophetes. †

M. Mosheim a écrit contre les Nazaréens de Toland ; & pour le réfuter plus sûrement, il sappe le fondement de sa difficulté, il soutient que les Nazaréens sont une Secte du quatrieme siecle.

Les Juifs, selon M. Mosheim, voyant la prospérité des Chrétiens depuis la conversion des Empereurs, commencerent à croire que J. C. étoit le Messie : il avoit délivré de l'oppression des Payens ceux qui avoient embrassé l'Evangile : il renversoit de toutes parts les idoles, & ces succès joints à l'abaissement dans lequel se trouvoit la Nation Juive, persuaderent à quelques Juifs, que Jesus étoit effectivement le Christ, mais ces Sectaires ne reçurent le Christianisme qu'à demi, ils garderent leurs cérémonies, & ne reconnurent ni la préexistence, ni la divinité du Seigneur ; voilà, selon M. Mosheim, l'origine des Nazaréens.

La principale raison qui a déterminé M. Mosheim à s'éloigner du sentiment de S. Epiphane & de S. Jérôme sur l'ancienneté des Nazaréens : c'est qu'on ne les trouve, ni dans S. Irenée, ni dans Tertullien, ni dans Origene, ni dans Eusebe. §

* Hist. Eccles.

† Toland dans le livre intitulé *le Nazaréen*, ou *le Christianisme Judaïque, Payen & Mahométan*, &c. dans lequel on explique le plan original du Christianisme par l'Histoire des Nazaréens.

§ Mosheim, *Indicia antiquæ Christianorum disciplinæ*, sect. 1. c. 6.

M. de Beausobre a répondu ; 1°. qu'il nous manque une grande quantité des ouvrages de ces Peres, ce qui suffit pour qu'on ne puisse pas assurer qu'ils n'ont point parlé des Nazaréens. Hegesippe dont M. Mosheim oppose le silence, ne parle, ni des Ebionites, ni des Corinthiens, en conclura-t-on qu'ils n'existoient point de son tems ?

2°. Pour savoir si les Peres qui ont précédé S. Epiphane & S. Jerôme, n'ont point parlé des Nazaréens, il ne faut pas seulement examiner s'ils les ont nommés, ou non ; mais s'ils ont rapporté leur doctrine, s'ils ont parlé d'une Secte qui professoit le dogme des Nazaréens, & c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute.

S. Justin insinue qu'il y avoit même de son tems deux sortes de Chrétiens Juifs entre lesquels il met une grande différence. *

« Origene dit, quand vous considérez bien quelle est » la loi des Juifs touchant le Sauveur, que les uns le » croient fils de Joseph & de Marie, & que les autres, » qui le croient à la vérité fils de Marie & du S. Esprit » n'ont point de sentimens orthodoxes sur sa divinté ; » quand, dis-je, vous ferez réflexion là-dessus, vous » comprendrez comment un aveugle, dit à Jesus, Fils de » David ayez pitié de moi. » †

Il ne paroît donc pas que M. Mosheim ait été autorisé à s'écarter du sentiment de S. Epiphane & de S. Jerôme, sur l'ancienneté des Nazaréens, & cela n'étoit pas nécessaire pour réfuter Toland, comme nous l'avons fait voir ; les Théologiens Anglois ont écrit contre Toland, & l'ont très-bien réfuté. §

Tout le monde sait que les Nazaréens avoient leur Evangile écrit en hébreu vulgaire, qui est appellé tantôt l'Evangile des douze Apôtres, tantôt l'Evangile des Hébreux, tantôt l'Evangile selon S. Mathieu. On a beaucoup disputé dans ces derniers tems, pour savoir si cet Evangile

* Justin Dial.

† Beausobre, Differt. sur les Nazaréens, à la suite du Supplém. à la Guerre des Hussites.

§ Thomas Maugel, Remarques sur les Nazaréens. Peterson, Antinazarenus.

étoit l'original de S. Matthieu, & ſi le nôtre n'en étoit qu'une copie. *

NESTORIANISME, héréſie de Neſtorius, qui nioit l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & ſuppoſoit deux perſonnes en J. C.

La Religion Chrétienne a pour baſe la Divinité de J. C., ou l'union du Verbe avec la nature humaine.

Cette union eſt un myſtere, & la curioſité humaine s'eſt précipitée dans mille erreurs, lorſqu'elle en a voulu onder la profondeur.

Ainſi, on vit Paul de Samoſate, ſoutenir que le Verbe uni à la nature humaine n'étoit point une perſonne; les Manichéens imaginer que le Verbe n'avoit point pris un corps humain; Appelle croire que J. C. avoit apporté ſon corps du Ciel; les Ariens prétendre que le Verbe uni à la nature humaine, n'étoit point conſubſtantiel à ſon pere.

Enfin, Apollinaire avoit penſé que le Verbe étoit conſubſtantiel à ſon pere, mais il avoit enſeigné qu'il n'avoit pris qu'un corps humain ſeulement; enſorte que la perſonne de J. C. n'étoit que le Verbe uni à un corps humain.

L'Egliſe avoit triomphé de toutes ces erreurs: elle enſeignoit que le Verbe étoit une perſonne divine, conſubſtantielle au Pere, qui s'étoit, non-ſeulement unie à un corps humain, mais encore à une ame humaine.

La nature divine & la nature humaine étoient donc tellement réunies en J. C. qu'il prenoit tous les attributs de la divinité, & qu'il s'attribuoit toutes les propriétés de l'humanité; ainſi le Verbe étoit uni à l'humanité dans J. C., de maniere que l'Homme & le Verbe ne faiſoient qu'une perſonne: ce dogme étoit généralement reçu dans l'Egliſe.

Mais en combattant Apollinaire, quelques auteurs avoient avancé des principes contraires à cette union.

Apollinaire, comme nous l'avons déja remarqué, prétendoit que le Verbe n'étoit uni qu'à un corps humain, & que J. C. n'avoit point d'ame humaine, parce que le

* Dup. Diſſert. Prelim. l. II, art. I, p. 23. Simon, Hiſt. Crit. du Nouveau Teſtament, c. 7, p. 71. Beauſobre, loc. cit. Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. an. 72, 103. Ittigius, de Hæreſ.

Verbe lui en tenoit lieu, & en faiſoit toutes les fonctions dans la perſonne de J. C.

Théodore de Mopſueſte, pour combattre Apollinaire, avoit cherché dans l'Ecriture tout ce qui pouvoit établir que J. C. avoit une ame humaine diſtinguée du Verbe.

En réuniſſant toutes les actions & toutes les affections que l'Ecriture attribuoit à J. C., il avoit cru en trouver qui ſuppoſoient qu'il y avoit dans J. C. une ame humaine, & que l'ame humaine étoit ſeule le principe de ces actions, & de ces affections : telles ſont entr'autres la naiſſance & les ſouffrances de J. C.

De-là, Théodore de Mopſueſte avoit conclu que J. C. avoit, non-ſeulement une ame humaine, mais encore que cette ame étoit diſtinguée & ſéparée du Verbe, qui l'inſtruiſoit & la dirigeoit, en ſorte que le Verbe habitoit dans l'homme, comme dans un Temple, & n'étoit pas uni autrement à l'ame humaine.

Cependant, Théodore de Mopſueſte reconnoiſſoit que cette union étoit indiſſoluble, que le Verbe uni à l'ame humaine ne faiſoit qu'un tout ; en ſorte que l'on ne devoit pas dire qu'il y eût deux fils de Dieu, ou deux J. C.

Le zele dont on étoit animé contre l'héréſie d'Apollinaire, la réputation de Théodore de Mopſueſte, illuſtre dans l'Orient par trente ans d'Epiſcopat conſacrés à combattre les Hérétiques, ne permirent pas alors d'examiner ſcrupuleuſement les principes de cet Evêque, ou d'en prévenir les conſéquences, & ſes diſciples reçurent ce qu'il avoit écrit contre Apollinaire, comme une doctrine pure & exempte d'erreur.

Théodore de Mopſueſte, avoit donc jetté dans l'Egliſe des principes diamétralement oppoſés au dogme de l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & ces principes pour former une nouvelle héréſie n'attendoient, pour ainſi dire, qu'un diſciple de Théodore de Mopſueſte qui les développât, & qui en tirât des conſéquences oppoſées aux conſéquences que l'Egliſe tiroit de l'union hypoſtatique : car ce ſont ordinairement ces conſéquences qui rapprochent en quelque ſorte les principes, qui les mettent aſſez près les uns des autres pour en rendre la contradiction palpable.

Neſtorius fut ce diſciple ; & voici comment Neſtorius fut conduit à ces conſéquences qui détruiſoient le dogme de l'union hypoſtatique.

L'Eglise enseignoit que la nature divine étoit tellement unie à la nature humaine, que l'Homme & le Verbe ne faisoient qu'une personne; en conséquence de cette union, on pouvoit, non-seulement dire que J. C. étoit Homme Dieu, mais encore qu'il étoit un Dieu-Homme, & un Homme-Dieu, ces expressions étoient les plus propres à exprimer l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, & c'étoit un langage généralement établi dans l'Eglise.

Par une suite de cet usage, on disoit que la Sainte Vierge étoit *Mere de Dieu* : cette maniere de parler n'avoit rien que de conforme à la foi de l'Eglise sur l'Incarnation, elle est même une conséquence naturelle & nécessaire de l'union hypostatique de la nature humaine avec le Verbe.

Mais cette maniere de s'exprimer est choquante, lorsqu'on la considere indépendamment du dogme de l'union hypostatique, & que l'on n'est pas bien convaincu de la vérité de ce dogme. *Un Dieu qui souffre & qui meurt*, voilà une doctrine qui paroît absurde toutes les fois que l'on considere ce dogme indépendamment de l'union hypostatique : on craint de retomber dans les absurdités que les Chrétiens reprochent aux Idolâtres & aux Payens.

C'est sous cette face que ces manieres de parler devoient s'offrir à un disciple de Théodore de Mopsueste, & ce fut en effet sous cette face que Nestorius les envisagea : il crut que ces expressions contenoient des erreurs dangereuses.

Lorsqu'il fut élevé sur le Siege de Constantinople, il combattit ce langage & l'union hypostatique qui en étoit le fondement ; sa doctrine n'est que le développement des principes de Théodore de Mopsueste, dont il fit un corps de Doctrine qu'il faut bien entendre pour le réfuter solidement.

Principes du Nestorianisme.

On ne peut, disoit Nestorius, admettre entre la nature humaine & la nature divine, d'union qui rende la divinité sujette aux passions & aux foiblesses de l'humanité, & c'est ce qu'il faudroit reconnoître, si le Verbe étoit uni à la nature humaine, de maniere qu'il n'y eût en J.

C. qu'une perſonne : il faudroit reconnoître en J. C. un Dieu, un Dieu de trois mois, un Dieu qui devient grand, qui s'inſtruit.

J'avoue, diſoit Neſtorius, qu'il ne faut pas ſéparer le Verbe, du Chriſt ; le Fils de l'Homme, de la Perſonne divine ; nous n'avons pas deux Chriſts, deux Fils, un premier un ſecond ; cependant les deux natures qui forment ce Fils ſont très diſtinguées, & ne peuvent jamais ſe confondre.

L'Ecriture diſtingue expreſſément ce qui convient au Fils, & ce qui convient au Verbe ; lorſque S. Paul parle de J. C. ; il dit, *Dieu a envoyé ſon Fils fait d'une femme* : lorſque le même Apôtre dit que *nous avons été reconciliés à Dieu par la mort de ſon Fils*, il ne dit pas *par la mort du Verbe.*

C'eſt donc parler d'une maniere peu conforme à l'Ecriture, que de dire que Marie eſt Mere de Dieu. D'ailleurs, ce langage eſt un obſtacle à la converſion des Payens : comment combattre les Dieux du Paganiſme, en admettant un Dieu qui meurt, qui eſt né, qui a ſouffert ? Pourroit-on, en tenant ce langage, réfuter les Ariens qui ſoutiennent que le Verbe eſt une créature ?

L'union ou l'aſſociation de la nature divine avec la nature humaine, n'a point changé la nature divine : la nature divine s'eſt unie à la nature humaine, comme un homme qui veut en relever un autre, s'unit à lui : elle eſt reſtée ce qu'elle étoit, elle n'a aucun attribut différent de ceux qu'elle avoit avant ſon union, elle n'eſt donc plus ſuſceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après ſon union avec la nature humaine, & c'eſt une abſurdité d'attribuer au Verbe, ce qui convient à la nature humaine.

L'homme auquel le Verbe s'eſt uni, eſt donc un Tems dans lequel il habite ; il le dirige, il le conduit, il l'anime, & ne fait qu'un avec lui : voilà la ſeule union poſſible entre la nature divine & la nature humaine.

Neſtorius nioit dans l'union hypoſtatique, & ſuppoſoit en effet deux perſonnes en J. C. ; ainſi le Neſtorianiſme n'eſt pas une logomachie, ou une diſpute de mots, comme l'ont penſé quelques Savans, vraiſemblablement parce qu'ils étoient prévenus contre S. Cyrille, ou parce qu'ils ont jugé de la doctrine de Neſtorius par quelques aveux équivoques qu'il faiſoit,

& parce qu'ils n'ont pas assez examiné les principes de cet Evêque. *

Il me paroît clair par les sermons de Nestorius, & par ses réponses aux anathêmes de S. Cyrille, qu'il n'admettoit qu'une union morale entre le Verbe & la nature humaine.

Mais, dit-on, Nestorius ne reconnoissoit-il pas qu'il n'y avoit qu'un Christ, qu'un Fils? Le nom de Christ marque une personne, s'il avoit admis deux personnes dans J.C., il auroit donc admis deux personnes dans une seule, ce qui est impossible.

Je réponds, que le mot de *Christ* ou de *Sauveur*, n'étoit, selon Nestorius, que des noms qui marquoient une seule & même œuvre; savoir, le salut & la rédemption du genre humain: œuvre à laquelle deux personnes avoient concouru, selon Nestorius l'une comme agent principal, qui étoit la personne du Fils de Dieu Verbe éternel: & l'autre comme agent subordonné, & comme instrument, savoir la personne humaine, Jesus Fils de Marie: il disoit que ces deux personnes avoient été unies par une seule & même action; de sorte que toutes deux ensemble, ne faisoient qu'un J. C. il ne mettoit entre les deux personnes, la divine & l'humaine, que la même union, ou la même association que nous voyons entre un homme qui fait une œuvre, & l'instrument dont il se sert pour la faire: ensorte que l'homme & son instrument joints ensemble, peuvent être appellés d'un nom commun.

Par exemple, on peut appeller l'homme qui tue & l'épée avec laquelle il tue, du nom de *tuant*, parce qu'il y a une subordination entre l'homme & son épée, une union, une association, telle qu'elle doit être entre un agent principal & son instrument; & par la force de son association, on peut donner le nom de tuant, tant à l'homme qu'à l'épée, & à

* Ludolf, Hist. Æthiop. Grotius, Basnage, Annal. tom. 3. La Croze, Hist. des Indes. Entretiens sur divers sujets, &c. part. 2. Salig, Eutychianimus ante Eutychem. Dupin, Bibliot. des Auteurs du quatrieme siecle.

Il faut remarquer que M. Dupin se rétracta sur cet article, sur lequel il s'étoit en effet trompé. M. Bayle n'avoit pas assez étudié cette matiere, pour juger si M. Dupin s'étoit d'abord comporté en Historien fidele.

tous les deux pris enſemble : puiſque l'un & l'autre concourt à une même œuvre.

Mais, quand vous conſidérez l'homme & l'épée hors de cette aſſociation & du concours à une même œuvre, chacun a ſes attributs à part : de ſorte que nous ne pouvons pas dire, ni que l'homme ſoit d'acier, qu'il ſoit pointu, qui ſont les attributs de l'épée, ni que l'épée ſoit vivante & raiſonnable, qui ſont les attributs de l'homme ; parceque quelqu'aſſociation qu'il y ait entre l'homme & l'épée, l'homme & l'épée ne ſont pourtant pas une ſeule perſonne.

Il en étoit de même de J. C., ſelon Neſtorius : on diſoit également du Verbe & de l'homme auquel il étoit uni ; tout ce qui avoit rapport à l'œuvre à laquelle ils concouroient, c'eſt-à-dire, le ſalut des hommes : mais lorſqu'on les conſidéroit hors de cet objet, & à part de leur concours au ſalut du genre-humain, ils n'avoient plus rien qui les unît ; on ne pouvoit pas dire du Verbe ce qui appartenoit à l'homme, ni de l'homme ce qui appartenoit au Verbe ; & c'eſt pour cela que, ſelon Neſtorius, on ne pouvoit pas dire que Marie étoit mere Dieu : ce qui ſuppoſe évidemment que Neſtorius conſidéroit alors le Verbe & l'homme comme deux perſonnes ; car s'il n'eût ſuppoſé dans J. C. qu'une ſeule perſonne, il eſt évident qu'il auroit attribué à cette perſonne tout ce qui convient à chacune des deux natures : c'eſt ainſi que nous, qui conſidérons l'homme comme une perſonne compoſée d'un corps & d'une ame, diſons que l'homme marche, qu'il a un corps, qu'il a un eſprit, &c.

Neſtorius nioit donc en effet, l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & ſuppoſoit deux perſonnes en J. C.

Réfutation du Neſtorianiſme.

Il eſt certain que le Verbe s'eſt uni à la nature humaine.

1°. L'union du Verbe avec la nature humaine n'eſt pas un ſimple concours de la divinité & de l'humanité pour le ſalut du genre-humain, tel que le concours de deux cauſes abſolument ſéparées, & dont l'effet tend à produire le même effet : car l'Ecriture nous dit que le Verbe a été fait chair, & que

le Fils de Marie eſt Dieu ; ce qui ſeroit abſurde, ſi l'union du Verbe & de l'humanité n'étoit qu'un ſimple concours des deux natures, comme il eſt abſurde de dire qu'un homme qui ſe ſert d'un levier pour ſoulever un poids eſt devenu un levier.

2°. Cette union n'eſt pas une ſimple union de conſentement de penſées, de deſirs, & d'inclinations : car, comme on ne peut pas dire que je produiſe les actions d'un homme, parce qu'elles ſont conformes à mes inclinations ; de même on ne pourroit pas dire que Dieu a produit les actions de J. C., qu'il a répandu ſon ſang, ſi dans J. C. Dieu n'étoit uni à l'humanité, que par la conformité des actions de l'homme avec la nature de Dieu.

3°. L'union du Verbe avec la nature humaine, n'eſt pas une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ni une ſimple influence pour la gouverner. Un Pilote eſt uni de cette maniere avec ſon navire, & c'eſt ainſi que Dieu habite dans ſes Saints ; cependant on ne dira pas que le Pilote ſoit fait le Navire, ni que Dieu ſoit fait un Saint.

S. Jean n'auroit donc pas pû dire que le Verbe a été fait chair, ſi l'union du Verbe avec la nature humaine n'étoit qu'une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ou une ſimple influence du Verbe pour la gouverner.

4°. L'union du Verbe avec l'humanité n'eſt pas une union d'information, telle qu'eſt l'union de l'ame & du corps ; car la divinité n'eſt pas la forme de l'humanité, & l'humanité n'eſt pas devenue la matiere de la divinité.

5°. Par l'union du Verbe avec l'humanité, le Verbe a été fait chair : ce qui ne peut s'entendre qu'en quelqu'un de ces ſens ; où que le Verbe a été réellement converti en chair, ce qui eſt abſurde ; ou dans un ſens de reſſemblance, ſavoir, que le Verbe ait pris quelque conformité à certains égards avec la chair, ce qui eſt abſurde : car en quoi le Verbe eſt-il devenu ſemblable à la chair ? ou enfin dans ce troiſieme ſens, qui eſt que le Verbe a uni à ſoi perſonnellement la chair, ce qui eſt confirmé par le paſſage même, qui porte que le Verbe après s'être fait chair, a habité parmi les hommes, & qu'ils ont contemplé ſa gloire.

6°. Cette union eſt telle, que les propriétés, les droits, les actions, les ſouffrances, & telles choſes ſemblables qui ne

ne peuvent appartenir qu'à une seule nature, sont attribuées à la personne dénommée par l'autre nature, ce qui ne se peut dire en aucune maniere, à moins que les deux natures n'appartiennent également à une seule & même personne ; tels sont ces passages où il est dit, *un Dieu a racheté son Eglise par son sang : Dieu n'a point épargné son propre Fils, mais il l'a mis à mort.* *

S'il y a dans J. C. deux personnes qui soient également associées ensemble par une même onction & sousordonnées l'une à l'autre pour la rédemption du genre-humain, on ne peut dire que l'une soit l'autre ; comme S. Jean dit que la parole a été fait chair : on ne sauroit attribuer à l'une ce qui n'appartient qu'à l'autre ; lorsqu'on les considere hors de l'homme, & indépendamment de la fin à laquelle elles concourent.

Ainsi, dans le sentiment de Nestorius, on ne pourroit dire que le Fils de Dieu est mort, ni qu'il est né, ou qu'il a été fait de femme, ni qu'il ait été touché de la main & vu des yeux ; ainsi, par exemple, lorsque Pierre avec son épée tue Paul, on peut bien dire que l'épée a tué Paul, comme on dit que Pierre a tué Paul ; mais on ne peut pas dire que hors de l'égard de cet effet commun, l'homme a été fait épée, l'homme a été forgé de la main d'un Artisan ; parce que ces sortes d'expressions n'ont lieu que dans l'union de plusieurs natures en unité de personnes, c'est-à-dire, lorsqu'une nature s'est tellement unie à l'autre, qu'elles ne forment qu'une nature individuelle, ou un suppôt doué d'intelligence, divisé de tout autre, & incommunicable.

Mais, J. C. réuniſſant deux natures, comment est-il possible qu'il n'y ait en lui qu'une personne ?

Pour résoudre cette difficulté, il faut se rappeller ce que c'est qu'une personne.

Une personne est, une individuelle ou un suppôt doué d'intelligence, complet, divisé de tout autre, & incommunicable à tout autre.

Ainsi, chaque homme en particulier est une personne, qui a ses actions, ses droits, ses qualités, ses souffrances, ses mouvemens, & ses sentimens ; qui lui appartiennent d'une maniere si particuliere, qu'ils ne peuvent pas être à un autre.

* Act. 2. Ep. ad Rom. 6.

De même ; un Ange eſt une perſonne ; parce que c'eſt une nature intelligente, complette, & qui ſe termine en ſoi-même, diviſée de toute autre, & incapable de ſe communiquer.

Il n'en ſeroit pas ainſi du corps & de l'ame de l'homme, ſi avant leur union ils exiſtoient ſéparés ; car étant faits pour être unis enſemble, afin que de leur union, il en réſulte ce que nous appellons l'homme, le corps humain ſans l'ame, ne peut remplir toutes les fonctions auxquelles il eſt deſtiné, ni l'ame avant ſon union avec le corps, faire toutes les opérations pour leſquelles elle a été créée : ainſi l'ame humaine ſéparée du corps, ne ſeroit point une perſonne, il faut qu'elle ſoit unie à un corps, & c'eſt l'union de l'ame & du corps qui produit la perſonne. Deux natures, ou deux ſubſtances, peuvent donc ne faire qu'une perſonne, lorſque leur nature eſt telle qu'elles ne peuvent remplir les fonctions auxquelles elles ſont deſtinées, qu'autant qu'elles ſont unies ; parce qu'alors elles ne ſont point une nature individuelle, douée d'intelligence & complette, diviſée de toute autre & incommunicable.

Il eſt aiſé d'après ces notions de concevoir comment la nature humaine & la nature divine ne ſont en J. C. qu'une perſonne : car la nature humaine de J. C. n'ayant pas été formée en vertu des loix de la nature, mais par un principe ſurnaturel, ſa premiere & originaire deſtination a été d'être jointe à une autre, d'où il ſuit qu'elle ne ſe termine pas en elle-même, qu'elle n'eſt point complette, comme le ſont les autres créatures humaines qui viennent par les loix ordinaires de la nature, parce qu'elles n'ont pas cette deſtination qu'on vient de marquer dans celle de J. C.

La nature humaine de J. C. ne pouvant par elle-même remplir les fonctions auxquelles elle eſt deſtinée, & ne pouvant les remplir que par ſon union avec le Verbe ; il eſt clair qu'avant cette union, elle n'eſt point une perſonne, & qu'après cette union, le Verbe & la nature humaine ne ſont qu'une perſonne, parce qu'elles ne ſont qu'une ſeule nature individuelle, ou un ſuppôt doué d'intelligence, complet, diviſé de tout autre & incommunicable.

L'erreur de Neſtorius qui ne ſuppoſoit qu'une union morale entre la nature divine & la nature humaine, détruit toute l'économie de la Religion Chrétienne : car alors il eſt clair que J. C. notre Médiateur & notre Rédempteur, n'eſt qu'un ſim-

ple homme ; ce qui renverse le fondement de la Religion Chrétienne, comme je l'ai fait voir dans l'article Ariens, en prouvant que le dogme de la divinité du Verbe, est un dogme fondamental.

Le dogme de l'union hypostatique n'est pas une spéculation inutile, comme on le prétend ; il sert à nous donner l'exemple de toutes les vertus, à nous instruire avec autorité, & à prévenir une infinité d'abus, dans lesquels les hommes seroient tombés, s'ils n'avoient eu pour modele & pour Médiateur entre Dieu & eux, qu'un simple homme : c'est ainsi que tous les Peres ont envisagé le dogme de l'Incarnation, ou de l'union hypostatique, mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette matiere. *

NESTORIUS, Evêque de Constantinople, auteur de l'hérésie qui porte son nom, fut condamné & déposé dans le Concile d'Ephese.

Il étoit né en Syrie, il s'y destina à la prédication, c'étoit le chemin des dignités, & il avoit tous les talens nécessaires pour y réussir : son extérieur étoit modeste, & son visage pâle & exténué, il fut généralement applaudi, & se fit adorer du peuple.

Après la mort de Sisinnius, l'Eglise de Constantinople se divisa sur le choix de son successeur. & Théodose le jeune, pour prévenir les dissensions, appella Nestorius sur le Siége de Constantinople.

La dignité à laquelle Nestorius fut élevé échauffa son zèle, il tâcha de l'inspirer à Théodose ; & dans son premier sermon il lui dit, donnez moi la terre purgée d'Hérétiques, & je vous donnerai le Ciel ; secondez-moi pour exterminer les Hérétiques, & je vous promets un secours efficace contre les Perses.

A peine Nestorius étoit établi sur le Siége de Constantinople, qu'il chassa les Ariens de la Capitale, arma le peuple contre eux, abattit leurs Eglises, & obtint de l'Empereur des Edits rigoureux pour achever de les exterminer. §

Nestorius, par son zèle & par ses talens, se concilia la fa-

* Aug. de Doctrin. Christ. l. 1, c. 1, 11, 13. Greg. Moral. l. 6, c. 8, l. 7. c. 6. Nicole, Symbole, Instruct. 3.
† Socrat. l. 7, c. 29.
§ Ibid.

veur du Prince, le reſpect des Courtiſans, & l'amour du peuple : il rétablit même dans tous les eſprits la mémoire de S. Chryſoſtôme, que Théophile d'Antioche, oncle de S. Cyrille d'Alexandrie, avoit rendu odieux, & qu'il avoit fait exiler.

Après avoir établi ſon crédit, & gagné la confiance par un zèle immodéré auquel le peuple applaudit preſque toujours, Neſtorius ſe crut en état d'enſeigner la doctrine qu'il avoit reçue de Théodore de Mopſueſte, & de donner une nouvelle forme au Chriſtianiſme.

Nous avons remarqué dans l'article NESTORIANISME, que le dogme de l'union hypoſtatique étoit généralement reçu dans l'Egliſe : en conſéquence de cette union, on pouvoit, non-ſeulement dire que J. C. étoit Homme & Dieu, mais encore qu'il étoit un Homme-Dieu, & un Dieu-Homme ; ce langage étoit généralement établi dans l'Egliſe.

Par une ſuite de cet uſage, on diſoit que la Sainte Vierge étoit mere de J. C., mere de Dieu.

Neſtorius attaqua d'abord ces expreſſions, il prêcha que le Verbe s'étoit incarné, mais qu'il n'étoit point ſorti du ſein de la Vierge, parce qu'il ſubſiſtoit de toute éternité.

Le peuple fut ſcandaliſé de cette doctrine, entendit le Patriarche avec indignation, & l'interrompit au milieu de ſon diſcours ; bientôt il murmura, ſe plaignit, s'échauffa, & enfin ſe ſouleva contre Neſtorius, qui ſe ſervit de ſon crédit pour faire arrêter, empriſonner & fouetter les principaux des mécontens. *

L'innovation de Neſtorius fit du bruit dans tout l'Orient, on envoya ſes écrits en Egypte : les Moines agiterent entre eux la queſtion que Neſtorius avoit élevée, ils conſulterent S. Cyrille : & le Patriarche d'Alexandrie leur écrivit qu'il auroit ſouhaité qu'on n'agitât pas ces queſtions, & que cependant il croyoit que Neſtorius étoit dans l'erreur. †

Neſtorius engagea Photius à répondre à cette lettre, il fit courir le bruit que S. Cyrille gouvernoit mal ſon Egliſe, & qu'il affectoit une domination tyrannique. §

* Act. Conc. Epheſ.

† Cyrillus, Epiſt. ad Cœleſtin.

§ Conc. Epheſ. prima part. c. 12. Cyrill. Ep. ad Neſtor. ſecunda.

S. Cyrille répondit à Neſtorius que ce n'étoit pas ſa lettre qui jettoit le trouble dans l'Egliſe ; mais les cahiers qui s'étoient répandus ſous le nom de Neſtorius ; que ces cahiers avoient cauſé un tel ſcandale, que quelques perſonnes ne vouloient plus appeller J. C. Dieu, mais l'organe & l'inſtrument de la Divinité, que tout l'Orient étoit en tumulte ſur ce ſujet, que Neſtorius pouvoit appaiſer ces troubles en s'expliquant & en retranchant ce qu'on lui attribuoit ; qu'il ne devoit pas refuſer la qualité de mere de Dieu à la Vierge ; que par ce moyen il rétabliroit la paix dans l'Egliſe.

Neſtorius répondit à S. Cyrille qu'il avoit manqué envers lui à la charité fraternelle, que cependant il vouloit bien lui donner des marques d'union & de paix : mais il ne s'explique ni ſur ſa doctrine, ni ſur les moyens que S. Cyrille lui propoſoit pour rétablir la paix.

S. Cyrille dans une ſeconde lettre expoſa ſa doctrine ſur l'union hypoſtatique, prévint tous les abus qu'on pouvoit en faire, & fit voir que cette doctrine étoit fondée ſur le Concile de Nicée : il finiſſoit en exhortant Neſtorius à la paix.

Neſtorius accuſa S. Cyrille de mal entendre le Concile de Nicée, & de donner dans pluſieurs erreurs, & prétendit qu'aucun Concile n'ayant employé les termes de mere de Dieu, on pouvoit les ſupprimer.

S. Cyrille craignit que ces ſophiſmes n'en impoſaſſent aux Fideles de Conſtantinople : il leur écrit pour leur faire voir que Neſtorius & ſes partiſans, diviſoient J. C. en deux perſonnes ; il leur conſeilla de répondre à ceux qui les accuſoient de troubler l'Egliſe & de ne pas obéir à leur Evêque, il leur conſeilla, dis-je, de répondre que c'eſt cet Evêque même qui cauſe du trouble & du ſcandale, parce qu'il enſeignoit des choſes inouies.

Cette oppoſition des deux Patriarches alluma le feu de la diſcorde, il ſe forma deux partis dans Conſtantinople même, & ces deux partis n'oublierent rien pour rendre leur doctrine odieuſe.

Les ennemis de Neſtorius l'accuſoient de nier indirectement la divinité de J. C. qu'il appelloit ſeulement Porte-Dieu, & qu'il réduiſoit à la condition d'un ſimple homme.

Les partiſans de Neſtorius, au contraire reprochoient à S.

Cyrille qu'il aviliſſoit la Divinité, & qu'il l'abaiſſoit à toutes les infirmités humaines ; ils lui appliquoient toutes les railleries des Payens qui inſultoient aux Chrétiens ſur leur Dieu crucifié.

Bientôt les deux Patriarches informerent toute l'Egliſe de leurs conteſtations.

Acace Boeréne & Jean d'Antioche approuverent la doctrine de S. Cyrille & condamnerent Neſtorius ; mais ils étoient d'avis qu'il ne falloit pas relever avec tant de chaleur des expreſſions peu exactes, & prierent Saint Cyrille d'appaiſer cette querelle par ſon ſilence.

Le Pape Celeſtin auquel S. Cyrille & Neſtorius avoient écrit, aſſembla un Concile qui approuva la doctrine de S. Cyrille, & condamna celle de Neſtorius : le Concile ordonnoit que ſi Neſtorius, dix jours après la ſignification du jugement du Concile, ne condamnoit pas la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & qu'il n'approuvât pas celle de l'Egliſe de Rome, de l'Egliſe d'Alexandie, & de toutes les Egliſes Catholiques, il ſeroit dépoſé ; & privé de la Communion de l'Egliſe : le Concile déclaroit encore que ceux qui s'étoient ſéparés de Neſtorius depuis qu'il enſeignoit cette doctrine, n'étoient point excommuniés. *

S. Cyrille aſſembla auſſi un Concile en Egypte : on y réſolut l'exécution du jugement prononcé par les Evêques d'Occident contre Neſtorius, & l'on députa quatre Evêques pour le lui ſignifier. Saint Cyrille ajouta une profeſſion de Foi qu'il vouloit que Neſtorius ſouſcrivit, ainſi que douze anathêmes dans leſquels la doctrine de Neſtorius, & toutes les faces ſous leſquelles on pouvoit la propoſer, étoient condamnées. †

Neſtorius ne répondit aux députés d'Alexandrie que par douze anathêmes qu'il oppoſa à ceux de Saint Cyrille.

Avant toutes ces procédures, Neſtorius avoit obtenu de Théodoſe, que l'on convoqueroit un Concile général à Epheſe, & les Evêques s'y aſſemblerent en 431.

S. Cyrille s'y rendit avec cinquante Evêques d'Afrique ; & Neſtorius, avec dix. §

* Ce Concile ſe tint en 430, au mois d'Août.

† Ce Concile fut tenu en 430, au mois de Novembre.

§ Socrat. l. 7, c. 33. Relat. ad Imper. 2. part. Conc. Epheſ. Act. 1.

Jean d'Antioche ne fit pas autant de diligence ; soit que son retardement fût causé par la difficulté des chemins, soit qu'il en espérât quelques bons effets ; cependant il envoya deux députés pour assurer les Evêques assemblés à Ephese, qu'il arriveroit incessamment, mais que les Evêques qui l'accompagnoient & lui-même ne trouveroient pas mauvais que le Concile fût commencé sans eux. *

S. Cyrille & les Evêques d'Egypte & d'Asie s'assemblerent donc le 22 Juin, quoique les Légats du S. Siége ne fussent pas encore arrivés. †

Nestorius fut appellé au Concile, & refusa de s'y trouver prétendant que le Concile ne devoit point commencer avant l'arrivée des Orientaux.

Les Evêques n'eurent point d'égard aux raisons de Nestorius : on examina ses erreurs ; elles avoient été mises dans un grand jour par S. Cyrille, elles furent condamnées unanimement, & Nestorius fut déposé.

Le Concile envoya des députés à Jean d'Antioche, pour le prier de ne point communiquer avec Nestorius qu'on avoit déposé.

Jean d'Antioche arriva à Ephese vingt jours après la déposition de Nestorius, & forma avec ses Evêques un nouveau Concile ; on y accusa Mennon d'avoir fermé la porte aux Evêques, & S. Cyrille d'avoir dans ses douze anathêmes renouvellé l'erreur d'Apollinaire. Sur cette accusation, on prononça Sentence de déposition contre Mennon & contre S. Cyrille.

Les Légats du Pape étant arrivés dans ces entrefaites ; ils se joignirent à S. Cyrille, comme leur instruction le portoit ; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Nestorius, & ils l'approuverent. Le Concile écrivit ensuite à l'Empereur, que les Légats de l'Eglise de Rome avoient assuré que tout l'Occident s'accordoit avec eux sur la doctrine, & qu'ils avoient condamné comme eux la doctrine & la personne de Nestorius. On cassa ensuite le jugement de déposition porté contre S. Cyrille & contre Mennon, & l'on cita Jean d'Antioche & ses adhérans.

Le jour même de cette citation, Jean d'Antioche fit afficher un placard, par lequel on déclaroit Cyrille & Mennon

* Socrat. ib. c. 36. Evagr. l. 1. c. 3. Nicephor. l. 4. c. 34. Conc. Eph.

† Act. Conc. Ephes. Collect. de Lupus.

déposés pour cause d'hérésie, & les autres Evêques pour les avoir favorisés.

Le lendemain, le Concile d'Ephese fit citer Jean d'Antioche pour la troisieme fois, on condamna l'erreur d'Arius, d'Apollinaire, de Pelage, de Celestius; ensuite on déclara que Jean d'Antioche & son parti étoient séparés de la Communion de l'Eglise. *

* La conduite du Concile d'Ephese a été blâmée par Basnage, le Clerc, la Croze, &c. mais injustement.

1°. Jean d'Antioche n'étoit accompagné que de quarante Evêques, & le Concile étoit en regle en commençant à examiner l'affaire de Nestorius avant son arrivée.

3°. Jean d'Antioche après son arrivée pouvoit se faire rendre compte de ce qui s'étoit passé dans le Concile, & le désapprouver ou l'approuver. Les Légats du Pape Célestin, quoiqu'ils fussent arrivés après le jugement prononcé contre Nestorius, ne se séparerent point de S. Cyrille; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Nestorius, & ils se joignirent au Concile.

3°. Jean d'Antioche ne put reprocher aucune erreur au Concile d'Ephese, & par conséquent son Schisme n'avoit pour fondement que l'omission d'une simple formalité. Il est donc clair qu'il n'avoit pas une juste raison de rompre l'unité, & que le concile d'Ephese ne pouvoit se dispenser de le condamner.

4°. Jean d'Antioche n'étoit pas en droit de citer S. Cyrille à son Concile, & il est certain qu'il condamna ce Patriarche pour des erreurs dans lesquelles il n'étoit point tombé, puisqu'il avoit condamné, avec tout le Concile, l'erreur d'Apollinaire, celle d'Arius, &c.

Si dans toute cette affaire il y a eu un peu trop de vivacité: il faut l'imputer à Nestorius même; c'est lui qui a le premier traité ses adversaires avec rigueur, qui a employé le premier les paroles injurieuses & outrageantes, comme on le voit par la lettre qu'il fit écrire par Photius: il employa, le premier, des moyens violens; ce fut lui qui fit intervenir dans cette affaire l'autorité Impériale; il est donc la vraie cause de la vivacité qu'on mit dans cette affaire, supposé qu'on y en ait trop mis.

Ce n'est pas que je ne croie que la patience, l'indulgence, & la douceur, ne soient préférables à la rigueur; l'esprit de l'église est un esprit de douceur & de charité: la sévérité ne doit être employée qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la douceur & de la charité indulgente; mais cependant l'Eglise est quelquefois obligée de s'armer de sévérité, & l'on ne doit pas croire légérement que les premiers pasteurs n'ont pas employé toutes les voies de la douceur avant que d'en venir à la rigueur. Sommes-nous sûrs que nous les blâmerions, si nous connoissions le détail de tout ce qu'ils ont fait pour n'être pas obligés d'user de cette sévérité?

Les Evêques d'Egypte & ceux d'Orient, après s'être lancé plusieurs excommunications, envoyerent chacun de leur côté des députés à l'Empereur. Les Courtisans prirent parti dans cette affaire ; ceux-ci pour Cyrille, ceux-là pour Nestorius : les uns étoient d'avis que l'Empereur déclarât, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit légitime ; les autres disoient qu'il falloit déclarer tout nul, & faire venir des Evêques désintéressés pour examiner tout ce qui s'étoit passé à Ephese.

Théodose flotta quelque-tems entre ces deux partis, & prit enfin celui d'approuver la déposition de Nestorius & celle de S. Cyrille, persuadé qu'en ce qui regardoit la foi, ils étoient tous d'accord, puisqu'ils recevoient tous le Concile de Nicée.

Le jugement de Théodose ne rétablit pas la paix : les partisans de Nestorius & les défenseurs du Concile passerent de la discussion aux insultes, & des insultes aux armes, & l'on vit bientôt une guerre sanglante prête à éclater entre les deux partis.

Théodose qui étoit d'un caractere doux, foible & pacifique, fut également irrité contre Nestorius & contre S. Cyrille : il vit alors que ce qu'il avoit pris dans Nestorius pour du zele & pour de la fermeté, n'étoit que l'effet d'une humeur violente & superbe, il passa de l'estime & du respect, au mépris & à l'aversion : qu'on ne parle plus de Nestorius, disoit-il, c'est assez qu'il ait fait voir une fois ce qu'il étoit. »

Nestorius devint donc odieux à toute la cour ; son nom seul excitoit l'indignation des Courtisans, & l'on traitoit de séditieux tous ceux qui osoient agir pour lui : il en fut informé & demanda à se retirer dans le Monastere, où il étoit avant de passer sur le Siege de Constantinople ; il en obtint la permission, & partit aussi-tôt avec une fierté stoïque qui ne l'abandonna jamais.

Pour S. Cyrille, il fut arrêté & gardé soigneusement ; & l'Empereur, persuadé que ce Patriarche avoit été dépose par tout le Concile, étoit sur le point de le bannir.

Le Concile écrivit à l'Empereur, fit voir que Cyrille & Memnon, n'avoient point été condamnés par le Concile, mais par trente Evêques qui l'avoient jugé sans

* Conc. t. 4, p. 663.

forme, ſans preuves, & par le ſeul deſir de venger Neſtorius.

Ces lettres, ſoutenues des preſſantes ſollicitations de l'Abbé Dalmace qui étoit tout puiſſant auprès de l'Impératrice, ſuſpendirent l'exécution des ordres donnés contre S. Cyrille. Pour Neſtorius, l'Empereur n'en voulut plus entendre parler, & fit ordonner Maximin à ſa place.

Les Evêques d'Egypte & d'Orient étoient cependant toujours aſſemblés à Epheſe & irréconciliables.

Théodoſe leur écrivit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pû, & par ſes Officiers & par lui-même, pour réunir les eſprits, croyant que c'étoit une impiété de voir l'Egliſe dans le trouble, & de ne pas faire ſon poſſible pour rétablir la paix: il ajoutoit que ne l'ayant pû faire, il étoit réſolu de terminer le Concile; que ſi néanmoins les Evêques avoient un déſir ſincere de la paix, il étoit prêt à recevoir les ouvertures qu'ils voudroient lui propoſer, ſinon qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer promptement; qu'il accordoit de même aux Orientaux le pouvoir de ſe retirer chacun dans leurs Dioceſes; & que tant qu'il vivroit, il ne les condamneroit point, parce qu'ils n'ont été convaincus de rien en ſa préſence, perſonne n'ayant voulu entrer en conférence avec eux ſur les points conteſtés: il finiſſoit en proteſtant qu'il n'étoit point cauſe du ſchiſme, & que Dieu ſavoit bien qui en étoit coupable. *

On peut juger par cette lettre, dit M. de Tillemont, que Théodoſe étoit encore moins ſatisfait des Evêques du Concile, que des Orientaux; mais que ne voyant de tous côtés que des ténebres, il ne vouloit point juger, & qu'il préferoit néanmoins ceux du Concile, comme ayant plus de leur côté les marques de la Communion Catholique.

Voilà quelle fut la fin du Concile d'Epheſe, que l'Egliſe a toujours reçu ſans difficulté comme un Concile Œcuménique, nonobſtant l'oppoſition que les Orientaux y firent pendant quelque-tems, & ſans aucun fondement.

Les Orientaux ne virent qu'avec une peine extrême, que l'Empereur renvoyoit dans ſon Egliſe S. Cyrille qu'ils avoient dépoſé: Jean d'Antioche aſſembla un Concile com-

* Cottelier, p. 41. Tillemont, t. 15. p. 485.

posé des Evêques qui l'avoient accompagné à Epheſe, & des Evêques d'Orient : on y confirma la Sentence de dépoſition portée contre S. Cyrille ; enſuite le Concile écrivit à Théodoſe que les Evêques, les Eccléſiaſtiques, les peuples du Comté d'Orient, s'étoient unis pour ſoutenir la foi de Nicée juſqu'à la mort, & qu'ils abhorroient tous, à cauſe de cela, les anathématiſmes de S. Cyrille, qu'ils ſoutenoient être contraires à ce Concile : c'eſt pourquoi il prie l'Empereur de les faire condamner de tout le monde. *

C'eſt ainſi que le Schiſme commencé à Epheſe, continuoit dans l'Egliſe ; ceux du Concile d'Orient n'ayant point de Communion avec ceux qui ne ſe ſéparoient pas de S. Cyrille. †

Cette rupture ne pouvoit ſe faire & s'entretenir ſans beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & les peuples participerent à l'animoſité de leurs Evêques ; on ne voyoit de tous côtés que querelles, qu'aigreur, qu'anathême, ſans que les Evêques & les peuples puſſent ſouvent dire de quoi il s'agiſſoit, & pourquoi des Chrétiens ſe déchiroient ſi cruellement les uns & les autres ; les perſonnes les plus proches ſe trouvoient les plus ennemies : on ſatisfaiſoit à ſes intérêts particuliers ſous prétexte d'être zélé pour l'Egliſe, & le déſordre étoit ſi grand, qu'on n'oſoit ſeulement paſſer d'une Ville à l'autre, ce qui expoſoit la ſainteté de l'Egliſe à la raillerie & aux inſultes des Payens, des Juifs, & des Hérétiques. §

Quoique Théodoſe témoignât aſſez d'égalité entre les Orientaux & leurs adverſaires, les défenſeurs du Concile d'Epheſe étoient cependant, ſans comparaiſon, les plus forts, & par leur union avec tout l'Occident, & parce que l'Empereur même & toute la Cour étoit dans leur Communion.

Les Orientaux les accuſent d'avoir mal uſé de ce pouvoir, & de s'en être ſervi pour faire toutes ſortes de violences ; mais ces ſortes d'accuſations vagues & générales ne doivent point faire d'impreſſion, & peut être que les Catholiques ne faiſoient pas de moindres reproches aux Orien-

* Appendix, Conc. Balus, p. 741.
† Conc. t. 4, p. 663.
§ Conc. t. 4, p. 683.

taux, n'y ayant apparemment rien de plus véritable que ce que dit Ibas d'Edeſſe, que dans cette confuſion, chacun ſuivoit ſa voie, & les deſirs de ſon cœur. *

C'eſt donc manquer d'équité, que de juger les Catholiques ſur le témoignage des Neſtoriens ſeuls, comme fait M. de la Croze. †

Théodoſe attribua aux diviſions de l'Egliſe ſes mauvais ſuccès en Afrique; il n'oublia rien pour rétablir la paix, il jugea qu'elle dépendoit de la réconciliation de Jean d'Antioche & de S. Cyrille; il employa donc tous ſes ſoins & toute ſon autorité pour procurer cette réconciliation; il écrivit à tous ceux qui avoient du crédit ſur leur eſprit, & ſur-tout à S. Simon Stylite & à Acace. §

Après mille difficultés, mille délicateſſes, mille précautions pour la Religion, pour l'honneur, & pour la vanité, la paix fut conclue entre Jean d'Antioche & S. Cyrille.

La plupart des Orientaux imiterent Jean d'Antioche, mais Neſtorius conſerva toujours des partiſans zélés, qui, non-ſeulement ne voulurent pas être compris dans la paix de Jean d'Antioche, mais qui ſe ſéparerent de ſa Communion, parce qu'il communiquoit avec S. Cyrille.

On vit donc dans l'Orient même une nouvelle diviſion; les Evêques de Cilicie & de l'Euphratéſienne, ſe ſéparerent de Jean d'Antioche: ce Patriarche voulut employer l'autorité pour les réduire, & ne fit qu'augmenter le mal; l'Empereur défendit aux Evêques de venir en Cour, & ordonna de chaſſer tous ceux qui ne ſe réuniroient pas à Jean d'Antioche.

Neſtorius du fond de ſon Monaſtere excitoit toutes ces oppoſitions, & régloit tous les mouvemens de ſa faction: ni la déſertion des uns, ni l'exil des autres, ni ſa dépoſition approuvée par toutes les Egliſes Patriarchales, n'ébranlerent la fermeté de Neſtorius, &, pour ainſi dire, accablé ſous les ruines de ſon parti, il ſe montroit encore ferme & intrépide: l'Empereur qui fut informé de ſes intrigues, le rélégua dans la Thébaïde où il mourut.

L'Empereur traita avec la même rigueur les défenſeurs de Neſtorius, il confiſqua les biens des principaux, &

* Conc t. 4. p. 666.
† Réflexions ſur le Mahométiſme, p. 9.
§ Append. Conc. t. 3. p. 1086.

les rélégua à Petra dans l'Arabie : il fit enſuite des Edits pour condamner au feu les écrits de Neſtorius, & pour obliger ceux qui en avoient des exemplaires à les brûler : ils défendoit aux Neſtoriens de s'aſſembler, & confiſquoit les biens de ceux qui permettoient ces aſſemblées dans leurs maiſons, ou qui embraſſoient le parti de Neſtorius.

L'autorité de Théodoſe ne vint pas à bout des Neſtoriens, il les fit plier ſans les convaincre : une grande quantité de Neſtoriens paſſerent en Perſe & en Arabie, beaucoup céderent au tems, & conſerverent, pour ainſi dire, le feu de la diviſion caché ſous les cendres du Neſtorianiſme, ſans prendre le titre de Neſtoriens, & ſans oſer faire revivre une Secte, qui n'eut plus que des Sectateurs diſperſés dans l'Empire Romain, où les loix de l'Empereur avoient noté d'infamie, & proſcrit les Neſtoriens. Mais cette héréſie paſſa de l'Empire Romain en Perſe, où elle fit des progrès rapides ; de-là elle ſe répandit aux extrêmites de l'Aſie, où elle eſt encore aujourd'hui profeſſée par les Chaldéens ou Neſtoriens de Syrie. Voyez l'article CHALDÉENS.

NICOLAITES : c'étoit des Hérétiques qui ſoutenoient qu'on devoit manger des viandes offertes aux Idoles, & ſe proſtituer *

Saint Irenée, S. Epiphane, Tertullien, S. Jerôme, croient que Nicolas Diacre avoit en effet enſeigné ces erreurs. †

S. Clément d'Alexandrie & d'autres croient que les Nicolaïtes avoient abuſé d'un diſcours & d'une action de Nicolas : ils diſent que ce Diacre ayant une belle femme, & que les Apôtres lui ayant reproché qu'il en étoit jaloux, il la fit venir au milieu de l'aſſemblée, lui permit de ſe marier. S. Clément ajoute, qu'il avoit avancé qu'il falloit uſer de la chair, & que cette maxime avoit donné lieu de croire qu'il permettoit toutes ſortes de plaiſirs ; mais qu'il ne vouloit dire rien autre choſe, ſinon qu'il falloit mortifier ſa chair. §

* Apocalyps. c. 2. S. Iræn. & S. Clem. ne leur attribuent point d'autres erreurs. Voyez Iræn. l. 1, c. 27. Clem. Alex. Strom. l. 3.

† Iræn. ibid. Epiph. Hær. 25. Hieron. ad Heliodor. Ep. 2. Tert. de Præſcript.

§ Clem. Alex. ibid. Theodoret.

Le ſentiment qui fait le Diacre Nicolas auteur des erreurs des Nicolaïtes, eſt moins fondé que celui de Saint Clément : en effet, Nicolas étoit né Gentil, & avoit embraſſé le Judaïſme, il avoit enſuite reçu la foi de J. C. il étoit même un des plus ſaints & des plus fervens Chrétiens ; il fut choiſi par l'Egliſe de Jéruſalem entre ceux qu'on jugeoit être pleins du S. Eſprit, pour être l'un des ſept premiers Diacres ; eſt-il vraiſemblable, qu'avec ces qualités, Nicolas ſoit tombé dans l'erreur des Nicolaïtes ?

Il y a plus de vraiſemblance dans le ſentiment de quelques critiques qui croient que les Nicolaïtes, comme beaucoup d'autres Hérétiques, ont voulu deſcendre d'un homme Apoſtolique, & ont fondé leur ſentiment ſur une expreſſion de Nicolas, qui diſoit qu'il falloit abuſer de la chair : ce mot dans l'original eſt équivoque, & ſignifie mépriſer, uſer d'une maniere blâmable. *

Un voluptueux profita de l'équivoque pour ſe livrer au plaiſir ſans ſcrupule, & prétendit ſuivre la doctrine de Nicolas.

Les Nicolaïtes, étant des voluptueux, d'un eſprit foible & ſuperſtitieux, allioient la croyance des démons avec les dogmes du Chriſtianiſme, & pour ne pas irriter les démons, ils mangeoient des viandes offertes aux Idoles.

Ces Nicolaïtes vivoient du tems des Apôtres : dans la ſuite & après Saturnin & Carpocrate, cette Secte adopta les opinions des Gnoſtiques ſur l'origine du monde. Voyez le mot GNOSTIQUE. †

Il y a des Auteurs qui croient que la Secte des Nicolaïtes n'a point exiſté : mais ce ſentiment eſt contraire à toute l'antiquité, & n'eſt pas fondé.

Les Commentateurs de l'Apocalypſe ont traité de l'héréſie des Nicolaïtes : on voit par les Annales de Pithou, que vers le milieu du ſeptieme ſiecle, il y avoit des Nicolaïtes ; mais on ne dit point quelles étoient préciſément les erreurs des Nicolaïtes : on pourroit bien avoir donné ce nom aux Clercs qui conſervoient leurs femmes, ce qui étoit fort commun dans ce ſiecle. §

* Clem. Alex. ibid. Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. Ittigius, de Hær. ſect. c. 9.

§ Iræn. l. 1, c. 27. Aug. de Hær. Philaſtr. de Hæreſ. c. 53. Epiph. Hær. 25.

§ Conc. Galliæ, t. 1, p. 330.

NOET, étoit d'Epheſe ou de Smyrne : il enſeigna que J. C. n'étoit pas différent du Pere, qu'il n'y avoit qu'une ſeule perſonne en Dieu, qui prenoit tantôt le nom de Pere, tantôt celui de Fils, qui s'étoit incarné, qui étoit né de la Vierge, & avoit ſouffert ſur la croix l'an 240.

Ayant été cité devant les Prêtres, il déſavoua d'abord ſes erreurs, il ne changea cependant pas d'avis ; & ayant trouvé le moyen de faire adopter ſes erreurs par une douzaine de perſonnes, il les profeſſa hautement, & ſe fit Chef de Secte ; il prit le nom de Moyſe, & donna le nom d'Aaron à ſon frere. Ses Sectateurs s'appellerent Noëtiens : leurs erreurs étoient les mêmes que celles de Praxée & de Sabellius. *

NOVATIEN avoit été Philoſophe avant d'être Chrétien ; il fut ordonné Prêtre de Rome : il avoit beaucoup d'eſprit & de ſavoir.

Après la mort de Fabien, Evêque de Rome, on élut Corneille, Prêtre de l'Egliſe de Rome, & recommandable par ſa piété & par ſa capacité.

La perſécution que l'Egliſe avoit ſoufferte ſous l'Empereur Dece, avoit fait beaucoup de Martyrs ; mais elle avoit auſſi fait des Apoſtats. Pluſieurs Chrétiens n'eurent pas le courage de réſiſter à la perſécution ; les uns ſacrifioient aux Idoles, ou mangeoient dans le Temple des choſes ſacrifiées, & on les appelloit *Sacrifians* ; les autres ne ſacrifioient pas, mais offroient publiquement de l'encens ; & on les appelloit *Encenſans* ; enfin il y en avoit, qui, par leurs amis, ou par d'autres moyens, obtenoient du Magiſtrat un certificat, ou un billet, qui les diſpenſoit de ſacrifier, ſans que pour cela on pût les regarder comme Chrétiens, & parce que ces certificats s'appelloient en latin *Libelli*, on appelloit ces Chrétiens *Libellatiques*.

Lorſque la paix fut rendue à l'Egliſe, ſous l'Empereur Gallus, la plupart de ces Chrétiens foibles demanderent à être reçus à la Paix & à la Communion.

Mais on ne les y admettoit qu'après qu'ils avoient paſſé par les différens degrés de pénitence établis dans l'Egliſe, & le Pape Corneille ſe conforma ſur cela à la diſcipline de l'Egliſe.

Novatien par haine contre Corneille, ou par dureté de caractere, car il étoit Stoïcien, & d'une mauvaiſe ſanté ; Novatien, dis-je, prétendit qu'on ne devoit jamais accorder la

* Epiph. Hær. 57. Aug. Hær. 41.

Communion à ceux qui étoient tombés dans l'Idolâtrie, & se sépara de Corneille. *

Parmi les Chrétiens qui avoient souffert constamment pour la Foi de J. C. beaucoup embrasserent le sentiment de Novatien, & il se forma un parti.

Novat, Prêtre de Carthage, qui étoit venu à Rome pour cabaler contre S. Cyprien, se joignit à Novatien, & lui conseilla de se faire ordonner Evêque de Rome.

Novatien se rendit à son avis, envoya deux hommes de sa cabale vers trois Evêques simples & grossiers qui demeuroient dans un petit canton d'Italie, & les fit venir à Rome, sous prétexte d'appaiser les troubles qui s'y étoient élevés.

Lorsqu'ils furent arrivés, Novatien les enferma dans une chambre, les enivra, & se fit ordonner Evêque.

Le Pape Corneille, dans un Concile de 60 Evêques, fit condamner Novatien, & le chassa de l'Eglise. **

Novatien alors se fit Chef d'une Secte qui a porté son nom, & qui prétendit qu'on ne devoit point admettre à la Communion ceux qui étoient tombés dans le crime d'idolâtrie. Novatien & ses premiers Disciples n'étendirent pas plus loin la sévérité de leur discipline; dans la suite ils exclurent pour toujours ceux qui avoient commis des péchés pour lesquels on étoit mis en pénitence: tels étoient l'Adultere, la Fornication: ils condamnerent ensuite les secondes nôces. †

La sévérité de Novatien à l'égard de ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, étoit en usage; ainsi il ne faut pas s'étonner de ce qu'il trouva des partisans, même parmi les Evêques; mais presque tous l'abandonnerent. Il y avoit encore des Novatiens en Afrique du temps de S. Léon, & en Occident, jusqu'au huitieme siecle. ††

Les Novatiens prirent le nom de Cathares, c'est-à-dire, Purs; ils avoient un grand mépris pour les Catholiques, & lorsque quelqu'un d'eux embrassoit leur sentiment, ils le rebaptisoient. §

Novatien ne faisoit que renouveller l'erreur des Montanistes. Voyez l'article MONTAN.

* Euseb. Hist. l. 6. 35. Socr. l. 4. c. 13. Epiph. Hær. 59.

** Euseb. ibid.

† Epiph. ibid. Theod. Hæret. Fab. 3. c. 5.

†† Cypr. Ep. 73. ad Jubaianum. Ambr. l. 1. de Pœnit. c. 6. Dyon. Alex. Ep. ad Dyon. Rom. apud Euseb. l. 7. c. 7.

§ Photius, Cod. 182.

O

ŒCOLAMPADE nâquit à Weiſſemberg, dans la Franconie, l'an 1482. Il apprit aſſez bien le Grec & l'Hébreu : il ſe fit Moine de Sainte Brigite, dans le Monaſtere de S. Laurent, près d'Auſbourg ; mais il ne perſévéra pas long-tems dans ſa vocation, il quitta ſon Monaſtere pour ſe rendre à Baſle, où il fut fait Curé. La prétendue réforme commençoit à éclater : Œcolampade en adopta les principes & préféra le ſentiment de Zuingle, à celui de Luther, ſur l'Euchariſtie.

Il publia un traité, intitulé, de l'expoſition naturelle de ces paroles du Seigneur, *ceci eſt mon Corps*. Les Luthériens lui répondirent, par un livre intitulé *Syngramma*, c'eſt-à-dire écrit commun. Œcolampade en publia un ſecond, intitulé *Antiſyngramma*, & d'autres contre le libre arbitraire, l'Invocation des Saints, &c.

Imitant l'exemple de Luther, Œcolampade ſe maria, quoique Prêtre, à une jeune fille, dont ſa beauté l'avoit touché : voici comment Eraſme le raille ſur ce mariage. « Œcolampade, dit-il, vient d'épouſer une aſſez belle fille ; apparemment que c'eſt ainſi qu'il veut mortifier ſa chair. On a beau dire que le Luthéraniſme eſt une choſe tragique, pour moi je ſuis perſuadé que rien n'eſt plus comique ; car le dénouement de la piece eſt toujours quelque mariage, & tout finit en ſe mariant, comme dans les Comédies. » *

Eraſme avoit beaucoup aimé Œcolampade avant qu'il eût embraſſé la réforme : il ſe plaignit que depuis que cet ami avoit adopté la réforme, il ne le connoiſſoit plus ; & qu'au lieu de la candeur dont il faiſoit profeſſion tant qu'il agiſſoit par lui-même, il n'y trouvoit plus que diſſimulation & artifice, lorſqu'il fut entré dans les intérêts d'un parti †

Chauffepied & les Panégyriſtes d'Œcolampade n'ont point parlé de ce jugement d'Eraſme : nous croyons devoir le remarquer, afin que l'on apprécie les éloges qu'il donne à la

* Ep. Eraſm. l. 8. Ep. 41.
† Ep Eraſm. l. 18. Ep. 23. l. 19. Ep. 123. l. 30. Ep. 47.

plupart des réformateurs, dont la vie privée eſt trop peu intéreſſante pour remplir des volumes.

Œcolampade eut beaucoup de part à la réforme de Suiſſe : il mourut à Baſle en 1531. *

OPHITES, branche de Gnoſtiques, qui croyoient que la ſageſſe s'étoit manifeſtée aux hommes ſous la figure d'un ſerpent, & qui, à cauſe de cela, rendoient un culte à cet animal.

Les Gnoſtiques admettoient une foule de Génies qui produiſoient tout dans le monde ; ils honoroient parmi ces Génies ceux qu'ils croyoient avoir rendu au genre-humain les ſervices les plus importans : on voit combien ce principe dut produire de diviſions parmi les Gnoſtiques, & ce fut ce principe qui produiſit les Ophites : on trouve dans la Geneſe que ce fut un ſerpent qui fit connoître à l'homme l'arbre de la ſcience du bien & du mal, & qu'après qu'Adam & Eve en eurent mangé, leurs yeux s'ouvrirent, & qu'ils connurent le bien & le mal.

Les Gnoſtiques, qui prétendoient s'élever au-deſſus des autres hommes par leurs lumieres, regardoient donc le Génie ou la puiſſance qui avoit appris aux hommes à manger du fruit de l'arbre de ſcience du bien & du mal, comme la puiſſance qui avoit rendu au genre-humain le ſervice le plus ſignalé, & ils l'honoroient ſous la figure qu'il avoit priſe pour inſtruire les hommes. Ils tenoient un ſerpent enfermé dans une cage, & lorſque le tems de célébrer la mémoire du ſervice rendu au genre-humain, par la puiſſance qui ſous la figure du ſerpent avoit fait connoître l'arbre de ſcience, étoit venu, ils ouvroient la porte de la cage du ſerpent & l'appelloient : le ſerpent venoit, montoit ſur la table où étoient les pains, & s'entortilloit au tour de ces pains. Voilà ce qu'ils prenoient pour leur Euchariſtie, & pour un ſacrifice parfait

Après l'adoration du ſerpent, ils offroient par lui, diſoient-ils, une Hymne de louange au Pere céleſte, & finiſſoient ainſi leurs myſteres. †

Origene nous a conſervé leur priere : c'étoit un jargon inintelligible, à peu-près comme les diſcours des Alchimiſ-

* Spond. Annal. en 1526, n. 16. Capite de vitâ Œcolampad. Boſſuet, Hiſt. des Variat. l. 2. Hiſt. de la Réforme de Suiſſe, t. 1.

† Origen. l. 6. contr. Celſ. p. 291 & 294. l. 7, p. 358. Philaſtr. c. 1. Epiph. Hær. 29. Damaſcen. c. 37 de Hær.

tes. On voit cependant par cette priere, qu'ils supposoient le monde soumis à différentes Puissances ; qu'ils croyoient que ces Puissances avoient séparé leur monde des autres, & s'y étoient pour ainsi dire enfoncées ; & qu'il falloit que l'ame pour retourner au ciel, fléchît ces Puissances, ou les trompât, & passât *incognito* d'un monde à l'autre.

Cette espece de Gnostiques ; qui honoroient le serpent comme le symbole de la Puissance qui avoit éclairé les hommes, étoit ennemie de J. C. qui n'étoit venu sur la terre que pour écraser la tête du serpent, détruire son empire, & replonger les hommes dans l'ignorance. En conséquence de cette idée, ils ne recevoient parmi eux aucun disciple qui n'eût rénié J. C. Ils avoient un Chef, nommé Euphrate.

ORBIBARIENS, Secte qui nioit le Mystere de la Trinité, la résurrection, le Jugement dernier, les Sacremens ; ils croyoient que J. C. n'étoit qu'un simple homme, & qu'il n'avoit pas souffert. *

Les Orbibariens parurent vers l'an 1198 ; c'étoient des vagabonds, auxquels, selon les apparences, on donna le nom d'*Orbibariens*, tiré du mot latin *Orbis*, parce qu'ils couroient le monde sans avoir aucune demeure fixe. Ils paroissoient sortir de la Secte des Vaudois ; cette Secte fut proscrite & anathématisée par Innocent III.

OREBITES ; branche de Hussites, qui, après la mort de Zisca, se mirent sous la conduite de Bédricus, Bohémien : ils s'appelloient Orebites, parce qu'ils s'étoient retirés sur une montagne, à laquelle ils donnoient le nom d'Oreb. Voyez l'art. Hussites.

ORIGENE, dit l'Impur, étoit Egyptien de nation ; vers l'an 290 il enseigna que le mariage étoit de l'invention du démon ; qu'il étoit permis de suivre tout ce que la passion pouvoit suggérer de plus infâme, afin que l'on empêchât la génération, par telle voie que l'on pourroit inventer, même par les plus exécrables. Origene l'Impur eût des Sectateurs, qui furent rejettés avec horreur par toutes les Eglises, ils se perpétuerent cependant jusqu'au cinquieme siecle. †

OSIANDRISME, doctrine d'Osiander, disciple de Luther. Voyez l'article des Sectes sorties du Luthéranisme.

OSMA. (Pierre d') Voyez Pierre d'Osma.

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. Eumeric, Director. part. 2, quæst. 14 spond. ad an. 1192. Dup. n. 26.

† Epiph. Hær. 63. Baron, ad an. 256.

P

PACIFICATEURS, nom que l'on donna à ceux qui adhéroient à l'Hénoticon de Zenon : voyez l'article MONOTHÉLITES. Les Anabaptiſtes prirent auſſi ce nom : prétendant que leur doctrine établiroit ſur la terre une paix éternelle.

PALAMITES, les mêmes que les Héſicates. Voyez cet article.

PARFAITS, nom que prenoient la plupart des Hérétiques qui prétendoient réformer l'Egliſe, ou pratiquer quelques vertus extraordinaires.

PASSAGIENS, ce mot ſignifie tout Saint, & a été pris par différens Fanatiques, qui prétendoient à une ſainteté ſinguliere.

PASSALORYNCHITES, c'eſt ainſi que l'on appelle certains Hérétiques deſcendus des Montaniſtes, qui croyoient que pour être ſauvé il étoit néceſſaire de garder perpétuellement le ſilence : ils tenoient continuellement leur doigt ſur la bouche.

PASSIONISTES, nom donné à ceux qui prétendoient que Dieu le Pere avoit ſouffert. Voyez PRAXEAS.

PATRIPESSIENS, les mêmes que les Paſſioniſtes.

PAUL, dit l'Arménien, Chef de Manichéens, connus ſous le nom de Pauliciens. Voyez l'art. MANICHÉENS.

PAUL DE SAMOSATHE, fut ainſi nommé parce qu'il étoit de la ville de Samoſathe, ſur l'Euphrate, dans la Syrie Euphrateſienne, vers la Méſopotamie ; il fut Evêque d'Antioche vers l'an 262.

Zénobie régnoit alors en Syrie, & ſa cour raſſembloit tous les hommes célebres par leurs talens & par leurs lumieres ; elle y appella Paul de Samoſathe, admira ſon éloquence, & voulut s'entretenir avec lui de la religion chrétienne.

Cette Princeſſe ſavoit les langues & l'hiſtoire ; elle préféroit la religion Juive à toutes les religions, elle ne pouvoit croire les Myſteres de la religion chrétienne : pour faire tomber cette répugnance, Paul tâcha de réduire les Myſteres à des notions ſimples & intelligibles : il dit à Zénobie que les trois perſonnes de la Trinité n'étoient point trois Dieux, mais trois attributs, ſous leſquels la Divinité s'étoit ma-

feſtée aux hommes : que J. C. n'étoit point un Dieu, mais un homme, auquel la ſageſſe s'étoit communiquée extraordinairement, & qu'elle n'avoit jamais abandonné. *

Paul de Samoſathe ne regarda d'abord ce changement dans la doctrine de l'Egliſe, que comme une condeſcendance propre à faire tomber les préjugés de Zénobie contre la religion chrétienne, & il crut qu'il pourroit concilier avec cette explication le langage & les expreſſions de l'Egliſe ſur le Myſtere de la Trinité, & ſur la Divinité de J. C. il avoit d'ailleurs compté que cette condeſcendance demeureroit ſecrette ; mais elle fut connue, & les fidéles s'en plaignirent.

L'Evêque d'Antioche ne s'occupa plus qu'à juſtifier le changement qu'il avoit fait dans la doctrine de l'Egliſe : il crut qu'en effet J. C. n'étoit point Dieu, & qu'il n'y avoit en Dieu qu'une perſonne.

Les erreurs de Paul alarmerent le zèle des Evêques : ils s'aſſemblerent à Antioche, & Paul leur proteſta qu'il n'avoit point enſeigné les erreurs qu'on lui imputoit : on le crut, & les Evêques le retirerent ; mais Paul perſévéra en effet dans ſon erreur, elle ſe répandit, & les Evêques s'aſſemblerent de nouveau à Antioche : Paul fut convaincu de nier la Divinité de J. C. le Concile auſſi-tôt le dépoſa, & l'excommunia de voix unanime.

Paul de Samoſathe, protégé par Zénobie, ne quitta pourtant point ſon Egliſe ; mais Aurélien ayant détruit la puiſſance de cette Princeſſe, les catholiques ſe plaignirent à cet Empereur de la violence de Paul de Samoſathe, & il ordonna que la maiſon Epiſcopale appartiendroit à celui auquel les Evêques de Rome adreſſeroient leurs lettres, jugeant que celui qui ne ſe ſoumettoit pas à la ſentence de ceux de ſa religion, ne devoit plus avoir rien de commun avec eux. †

Aurélien ne prit point d'autre part à la diſpute de Paul & des catholiques : il accorda aux catholiques la protection que les loix doivent à tout citoyen, pour chaſſer de ſa maiſon un homme qui l'occupe malgré lui, & à toute aſſemblée, ou à toute ſociété, pour en chaſſer un homme qui lui déplaît, & qui n'obſerve pas ſes loix ; mais il ne punit point Paul de Samoſathe : il le laiſſa jouir tranquillement des

* Epiph. Hæreſ. 65 Hilar. de Synod. p. 136.
† Theodoret, Hæret. Fab. l. 2. c. 8.

avantages de la Société civile, & les Catholiques ne demanderent pas qu'il en fût privé : Paul de Samosathe ne fut que le Chef d'une Secte obscure ; dont on ne voyoit pas les moindres restes au milieu du cinquieme siecle, & que la plupart ne connoissoient pas même de nom, tandis que l'Arianisme, dont on fit une affaire d'état, rempliſſoit dans le siecle suivant l'Empire de troubles & de désordres.

S.t Lucien, si célebre dans l'Orient par sa sainteté, par son érudition, & par son martyre, resta long-tems attaché à Paul de Samosathe, & ne se sépara pas même de trois successeurs de Paul de Samosathe.

M. de Tillemont, qui croit qu'on ne doit pas justifier l'attachement de S. Lucien pour Paul de Samosathe, dit qu'on peut l'accuser. « S. Lucien, dit-il, étoit du même pays que » Paul de Samosathe : il pouvoit avoir encore avec lui d'au» tres liaisons, avoir même été élevé par lui au Sacerdoce ; » ainsi il ne sera point étonnant qu'il ne se soit pas aisément » convaincu des fautes & des erreurs d'un homme qu'il ho» noroit comme son Pere & comme son Evêque, & qui » couvroit si bien ses erreurs, qu'on eut de la peine à l'en » convaincre : que s'il y en a qui censurent trop durement » les fautes que le respect & l'amitié font faire, au lieu d'en » avoir de la compassion, ils en font peut-être une plus » grande, en oubliant qu'ils sont hommes, & capables de » tomber comme les autres. » *

Le Concile d'Antioche, après avoir condamné Paul de Samosathe, écrivit à toutes les Eglises pour les en informer, & il fut généralement approuvé. On professoit donc alors bien distinctement la Divinité de J. C. & l'on ne croyoit pas que l'on pût faire dans ce Dogme le moindre changement.

Le sentiment de Paul de Samosathe n'étoit point différent de celui de Théodote : il le prouvoit par les mêmes raisons ; on le réfutoit par les mêmes principes.

PELAGE, Moine Anglois, qui enseigna au commencement du cinquieme siécle, l'erreur qu'on nomme de son nom, le Pélagianisme.

* Tillemont, t. 4, note 1. Sur S. Lucien, p. 720.

Des causes qui ont donné naissance à l'erreur de Pélage.

L'Eglise, presqu'à sa naissance, avoit été troublée par une foule de Fanatiques qui avoient fait un mélange monstrueux des dogmes du Christianisme, des principes de la cabale & des rêveries des Gnostiques.

Des Schismatiques, tels que les Montanistes, les Novatiens l'avoient déchirée.

Des Hérétiques, tels que Noet, Sabellius, Paul de Samosathe, Arius, avoient combattu la Trinité, la Divinité de Jesus-Christ.

D'autres, tels que Marcion, Cerdon, Manès, avoient attaqué la bonté & l'unité de Dieu, supposé dans le monde des Etres malfaisans & indépendans de l'Etre Suprême, & prétendu que l'homme étoit méchant & pécheur par sa nature, ou porté au mal par des puissances auxquelles il ne pouvoit résister.

Dans le même tems, les différentes Sectes des Philosophes avoient attaqué le Christianisme dans ses Dogmes & dans sa Morale : ils opposoient aux Chrétiens les principes sur lesquels presque toutes les Ecoles avoient établi le Dogme d'une destinée inévitable & d'un enchainement éternel & immuable des causes qui produisoient & les phénemènes de la nature, & toutes les déterminations des hommes.

Le peuple même étoit rempli de l'idée d'une fortune aveugle qui conduisoit toutes choses. Les Grecs peignoient Timothée endormi & enveloppé d'un filet, dans lequel les Villes & les Armées s'alloient prendre pendant son sommeil. On portoit l'image de la Fortune sur les étendards militaires ; toutes les Nations lui avoient élevé des Temples, & l'honoroient comme la Divinité qui decidoit du sort des Nations & du bonheur des hommes.

Telles sont les erreurs que les Peres eurent à combattre pendant les quatre premiers siécles, & dont l'Eglise avoit triomphé.

On n'avoit disputé ni sur le péché originel, ni sur la nécessité de la Grace ; & les Ecrivains qui avoient défendu le Dogme de la liberté contre les Marcionites, les Manichéens, les Stoïciens, &c. ne s'étoient occupés qu'à combattre les systêmes des Philosophes que les Hérétiques adoptoient, & à prouver la liberté de l'homme par des principes admis par

leurs adversaires mêmes, & indépendans de la révélation.

En un mot il avoit presque toujours traité la question de la liberté, comme on la traiteroit aujourd'hui contre Hobbes, contre Collins. La nécessité de la Grace, ou la maniere dont elle agit, n'avoit été de nulle considération dans toutes ces contestations, & les Chrétiens qui défendoient la liberté contre ces ennemis, prétendoient & devoient trouver dans l'homme même des ressources pour résister au vice & au crime, vers lequel leurs adversaires prétendoient qu'il étoit entraîné nécessairement. S. Augustin dit lui même, qu'il ne faut point parler de la grace à ceux qui ne sont pas Chrétiens. *

Les Peres qui avoient parlé de la liberté dans leurs Discours ou dans leurs Homélies, pour détruire cette idée de la Fortune & du Destin qui étoit répandue dans le Peuple, ou pour combattre les Marcionites, les Manichéens, &c. n'avoient point parlé de la Grace : ils avoient tiré leurs preuves de l'Histoire, du Spectacle de la Nature, de la raison même & de l'expérience.

Mais lorsque les Peres avoient à faire sentir aux Chrétiens tout ce qu'ils devoient à la bonté & à la miséricorde de Dieu, lorsqu'ils se proposoient de réprimer l'orgueil ou la vanité, lorsqu'ils vouloient faire sentir à l'homme sa dépendance, & lui faire connoître toute la puissance de Dieu, ou enfin lorsqu'ils avoient à prouver aux Infideles les avantages de la Religion Chrétienne, & la nécessité de l'embrasser, alors ils enseignoient que l'homme naissoit coupable, & qu'il ne pouvoit par lui-même se réconcilier avec Dieu, ni mériter la félicité qu'il destinoit aux Fideles.

Ils considéroient alors l'homme destiné à une fin surnaturelle, à laquelle il ne pouvoit parvenir que par des actions d'un mérite surnaturel. La liberté de l'homme, ses forces & les ressources par les vertus naturelles, ne pouvoient jamais s'élever jusqu'à des actions d'un ordre surnaturel : elles laissoient donc l'homme dans une impuissance absolue par rapport au salut, elles n'étoient donc de nulle considération ; & les Peres, sans se contredire, ont alors représenté l'homme comme une créature livrée dès sa naissance au crime, attachée par un poids invincible au désordre, & dans une impuissance absolue pour le bien.

* Aug. de Nat. & Grat. c. 68.

Si le tems ne nous avoit conservé des Ouvrages des Peres, que les passages dans lesquels ils établissent la liberté de l'homme, nous n'aurions aucune raison de juger qu'ils ont cru que l'homme, pour être juste, vertueux & chrétien, eût besoin du secours de la Grace ; & si tous les Ouvrages des Peres étoient péris, excepté les endroits où ils parlent de la nécessité de la Grace, nous ne pourrions pas juger qu'ils aient cru que l'homme est libre, nous serions au contraire autorisés à penser qu'ils ont regardé l'homme comme l'esclave du péché.

Les différentes manieres dont les Peres avoient parlé de la Grace & de la Liberté, devoient donc faire nier la liberté, ou la nécessité de la grace, pour peu qu'on eût d'intérêt d'exagérer les forces de l'homme, ou de les diminuer ; car l'intérêt ou le desir que nous avons d'établir une chose anéantit pour ainsi dire à nos yeux tout ce qui lui est contraire, & ne laisse subsister pour nous que ce qui lui est favorable, parce qu'il fixe notre attention sur ces objets.

C'est ainsi que Pélage fut conduit à l'erreur qui porte son nom.

Vers la fin du quatrieme siecle, & au commencement du cinquieme, une infinité de monde alloit visiter les lieux saints : ces Pélerinages firent connoître en Occident les Ouvrages des Peres Grecs.

Ces Peres avoient combattu les Manichéens, la Fatalité des Philosophes, le Destin & la Fortune du Peuple.

Rufin, qui avoit été long-tems en Orient, étoit plein de ces Ouvrages : il en traduisit une grande partie ; & se concilia par ses traductions, par ses connoissances & par sa conduite, beaucoup de considération.

Ce fut dans ce tems que Pélage sortit d'Angleterre pour aller visiter les lieux saints ; il se rendit à Rome, y fit connoissance, & se lia d'amitié avec Rufin, il lut beaucoup de Peres Grecs, & sur-tout Origene.

Pélage étoit né avec un esprit ardent & impétueux : il ne voyoit rien entre l'excès & le défaut, & croyoit qu'on étoit toujours au-dessous du devoir, lorsqu'on n'étoit pas au dernier degré de la vertu : il avoit donné tout son bien aux pauvres, & faisoit profession d'une grande austérité de mœurs.

Dans des caracteres de cette espece, le zele du salut du prochain est ordinairement joint au desir d'amener tout le monde à son sentiment & à sa maniere de vivre & de pen-

ſer : Pélage exhortoit & preſſoit vivement tout le monde de ſe dévouer à la haute perfection qu'il profeſſoit. *

Mais on répondit ſouvent à Pélage qu'il n'étoit pas donné à tout le monde de l'imiter, & l'on s'excuſoit ſur la corruption & ſur la foibleſſe de la nature humaine.

Pélage chercha dans l'Ecriture & dans les Peres tout ce qui pouvoit ôter ces excuſes aux pécheurs ; ſon attention ſe fixa naturellement ſur tous les endroits dans leſquels les Peres défendent la liberté de l'homme contre les partiſans de la fatalité, ou repochent aux Chrétiens leur attachement au vice, ou leur lenteur dans la carriere de la vertu.

Tout ce qui prouvoit la corruption de l'homme, ou le beſoin de la grace, lui étoit échappé ; il crut donc ne ſuivre que la Doctrine des Peres, en enſeignant que l'homme pouvoit par ſes propres forces, & s'élever au plus haut degré de perfection, & qu'on ne pouvoit rejetter ſur la corruption de la nature l'attachement aux biens de la terre & l'indifférence pour la vertu. †

De Pélage & de ſes Diſciples, depuis la naiſſance de ſon Erreur juſqu'au tems où Julien devint le Chef des Pélagiens.

Nous venons de voir le premier pas que Pélage fit vers l'erreur. Comme il y avoit à Rome beaucoup de perſonnes inſtruites par Rufin qui étoit dans ces ſentimens, & comme Pélage avoit beaucoup d'adreſſe, & étoit très-exercé dans l'art de la diſpute, il ſe fit beaucoup de Diſciples à Rome. §

Cependant beaucoup de perſonnes furent choquées de cette Doctrine : on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain ; que l'Ecriture nous parloit bien différemment de l'homme ; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juſte : que la nature humaine étoit corrompue : que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne œuvre ſans la grace ; que c'étoit ainſi que les Peres nous parloient de l'homme.

Rome ayant été priſe par les Goths, Pélage en ſortit & paſſa en Afrique avec Céleſtius, le plus habile de ſes Sectateurs. ¶

* Aug. de Peccat. l. 2, c. 16.
† Aug. de Nat. & Grat. de lib. Arbitr.
§ Aug. Ep. 87. t. 1. edit. Benedict.
¶ An. 410.

Pélage ne s'arrêta pas long-tems en Afrique ; il y laissa Célestius, & passa en Orient.

Célestius se fixa à Carthage, où il enseignoit les sentimens de son Maître.

Paulin, Diacre de l'Eglise de Carthage, cita Célestius devant un Concile assemblé à Carthage, & l'accusa de soutenir : 1°. qu'Adam avoit été créé mortel, & qu'il seroit mort, soit qu'il eût péché ou non ; 2°. que le péché d'Adam n'avoit fait de mal qu'à lui ; & non à tout le genre humain ; 3°. que la Loi conduisoit au Royaume céleste, aussi bien que l'Evangile ; 4°. qu'avant l'avénement de J. C. les hommes ont été sans péché ; 5°. que les enfans nouveaux nés sont dans le même état où Adam étoit avant sa chûte ; 6°. que tout le genre humain ne meurt point par la mort & par la prévarication d'Adam, comme tout le genre humain ne ressuscite point par la Résurrection de J. C. ; 7°. que l'homme naît sans péché, & qu'il peut aisément obéir aux Commandemens de Dieu, s'il veut.

Le Concile de Carthage condamna la Doctrine de Célestius, qui fut obligé de quitter l'Afrique, & qui repassa en Sicile, où il s'occupa à défendre ses erreurs. *

Pélage qui étoit à Jérusalem, publia différens Ecrits, où il expliquoit ses sentimens. †

Il avouoit que quoiqu'aucun homme, excepté J. C., n'eût été sans péché, il ne s'ensuivoit pas que cela fût impossible. Il assuroit qu'il ne disputoit pas du fait, mais de la possibilité, & qu'il reconnoissoit que ce n'étoit que par la grace, ou avec le secours de Dieu, que l'homme pouvoit être sans péché.

Cette Doctrine déplut à beaucoup de monde à Jérusalem, Jean, Evêque de cette Ville, convoqua une assemblée, à laquelle il appella trois Prêtres Latins, Avitus, Vital & Orose : ce dernier étoit alors à Bethléem avec S. Jerôme. Comme il s'étoit trouvé en Afrique dans le tems de la condamnation de Célestius, il raconta à l'Assemblée ce qui s'étoit fait à Carthage contre Célestius, & il lut une lettre de S. Augustin, contre les erreurs de Célestius.

Pélage déclara qu'il croyoit que l'homme sans grace ne

* Aug. de Peccat. Origin. c. 2. 3, 4. Ep. 89. Conc. Carth. Ep. ad Jun. Ep. 88. inter Aug. de Gestis Palest. Prosp. contr. Tert.

† Aug. de Grat. Christ. c. 37. Oros. Apol. p. 662.

pouvoit être sans péché, mais que cela ne lui étoit pas impossible avec le secours de la grace. Le Concile renvoya le jugement de Pélage au Pape Innocent, & lui imposa silence. *

On tint la même année un Concile en Palestine, où quatorze Evêques se trouverent. †

Héros & Lazare donnerent à Euloge, Archevêque de Césarée, une accusation par écrit contre Pélage: cette accusation contenoit plusieurs propositions, dans lesquelles Pélage sembloit nier la nécessité de la grace, dire qu'un enfant peut être sauvé sans le Baptême, & soutenir que l'homme peut vivre sans péché.

Pélage comparut dans le Concile, reconnut la nécessité de la grace, dit qu'il avoit soutenu que l'homme pouvoit être sans péché, mais assura qu'il avoit dit que cela n'étoit possible que par la grace: il nia qu'il eût jamais dit que les enfans pouvoient être sauvés sans le Baptême.

Le Concile approuva les réponses de Pélage, & le déclara digne de la Communion de l'Eglise catholique. †

Avant que les actes de ce Concile fussent publiés, Pélage écrivit à un de ses amis que ses sentimens avoient été approuvés, & il rendit sa lettre publique.

Mais on ne doutoit pas que Pélage n'eût trompé les Peres, & qu'il ne niât intérieurement la nécessité de la grace.

Pour se justifier, Pélage composa un Ouvrage sur le libre arbitre. Dans cet Ouvrage, il reconnoissoit différentes sortes de graces nécessaires à l'homme pour faire le bien: mais il donnoit le nom de grace, ou à ce que nous appellons les dons naturels, tels que l'existence, le libre arbitre, l'intelligence; ou aux secours extérieurs, tels que la loi qui nous dirige, la révélation qui nous instruit, l'exemple qui nous anime & nous soutient. Il reconnoissoit même qu'il y avoit des graces intérieures, mais il croyoit que ces graces n'étoient que des lumieres qui éclairoient l'entendement, & qui n'étoient pas même absolument nécessaires pour pratiquer l'Evangile avec plus de facilité. ¶

Les Evêques d'Afrique assemblés à Carthage furent informés par les lettres de Héros & de Lazare de la Doctrine de

* Oros. Apol.

† An. 415.

§ De Gestis Palestinis.

¶ Aug. Ep. 186.

Pélage, & du progrès qu'elle faiſoit en Orient : le Concile fit lire ce qui avoit été fait contre Céleſtius environ cinq ans auparavant, condamna de nouveau Pélage & Céleſtius & prononça anathême contre « tout homme qui combattroit » la grace marquée par les prieres des Saints, en prétendant » que la nature eſt aſſez forte par elle-même pour ſurmon- » ter les péchés & obſerver les Loix de Dieu, & qui nie » que l'enfant ſoit tiré de la perdition par le Baptême de » Jeſus-Chriſt. »

Les Evêques écrivirent au Pape Innocent, pour l'informer de ce qu'ils avoient fait contre Pélage & contre Céleſtius, afin qu'il s'unît à eux pour condamner l'erreur de Pélage. *

Le concile Provincial de Numédie aſſemblé à Mileive, & compoſé de ſoixante & un Evêques, condamna auſſi l'erreur de Pélage, & écrivit au Pape comme le concile de Carthage.

Innocent premier approuva le jugement des Evêques d'Afrique, & condamna Pélage & Céleſtius. †

Pélage & Céleſtius ſentirent bien qu'ils étoient perdus, ſi cette condamnation ſubſiſtoit ; Pélage écrivit donc au Pape, & Céleſtius ſe rendit à Rome pour faire lever l'excommunication portée contre Pélage & contre lui.

Innocent étoit mort lorſque Céleſtius arriva à Rome, & Zozime occupoit le Siege de S. Pierre.

Céleſtius lui préſenta une Requête, qui contenoit l'expoſition de ſa Foi : il s'étendoit beaucoup ſur tous les articles du Symbole, depuis la Trinité & l'unité de Dieu, juſqu'à la réſurrection des morts, ſur quoi perſonne ne l'accuſoit de ſe tromper ; & puis venant aux articles en diſpute, qu'il traitoit de queſtions problématiques, & qui n'étoient point matiere de Foi, il proteſtoit ne rien tenir que ce qu'il avoit puiſé dans les ſources des Apôtres & des Prophetes, & néanmoins il déclaroit qu'il ſe ſoumettoit au jugement du Pape, & qu'il vouloit corriger les choſes dans leſquelles Zozime jugeroit qu'il s'étoit trompé.

On ne ſait point comment il s'exprimoit ſur la Grace, ſur le péché Originel. Il confeſſa qu'il falloit baptiſer les enfans pour la rémiſſion des péchés, & néanmoins il ſoutenoit que la tranſmiſſion du péché par la naiſſance étoit con-

* Ep. 90, 94, 95.
† Ep. 91, 93.

traire à la Foi, & faisoit injure au Créateur. *

Le Pape Zozime assembla des Evêques & des Prêtres; examina tout ce qu'on avoit fait contre Célestius, & condamna ses sentimens, en approuvant la résolution dans laquelle il étoit de se corriger; car, dit M. de Tillemont, « on peut avoir le cœur catholique, en ayant des sentimens » contraires à la vérité, pourvu qu'on ne les soutienne pas » comme des choses assurées, & qu'on soit dans la disposition de les condamner lorsqu'on en connoîtra la fausseté. †

Maxime pleine d'équité, de sagesse & de charité, dont l'observation empêcheroit bien des maux; mais que l'ignorance & l'envie de dominer, ou de faire fortune, s'efforceront toujours de faire regarder comme l'effet d'une indifférence criminelle.

L'indulgence sage & chrétienne de Zozime ne l'empêcha pas d'examiner avec soin les sentimens de Célestius, il lui fit toutes les questions qui pouvoient l'éclairer sur sa sincérité, & enfin il lui demanda s'il condamnoit les erreurs que le Public lui reprochoit; Célestius lui répondit qu'il les condamnoit, selon le sentiment du Pape Innocent.

La soumission apparente de Célestius, le fruit que l'Eglise pouvoit retirer de ses talens, la charité que l'on doit à l'erreur, engagerent Zozime à ne pas le condamner; mais il ne leva pas l'excommunication portée contre lui.

Il écrivit aux Evêques d'Afrique, non, disoit-il, qu'il ne sût bien ce qu'il devoit faire; mais pour faire à tous ses freres l'honneur de délibérer avec eux sur la maniere dont il falloit traiter un homme qui avoit d'abord été accusé devant eux, il leur reprochoit d'avoir agi dans cette affaire avec trop de précipitation, & déclaroit que si avant deux mois on ne venoit à Rome agir contre Célestius, il le regardoit comme Catholique, après les déclarations si manifestes & si précises qu'il avoit données. §

Pélage; dans sa Lettre au Pape Zozime, reconnoissoit le péché Originel, & la nécessité de la Grace, plus clairement que Célestius; le Pape en informa aussi les Evêques d'Afrique.

* Aug. de Grat. Christ. c. 30, 33. De Peccat. merit. c. 5, 21.
† Tillemont, Hist. Eccles. t. 23, p. 720.
§ Mercator, Commonit. c. 1.

Aurele, Evêque de Carthage, ayant reçu les Lettres de Zozime, convoqua les Evêques des Provinces les plus voisines, écrivit à Zozime pour qu'il suspendit son jugement : l'année suivante les Evêques s'assemblerent, au nombre de 214, & firent contre les Pélagiens huit Canons. *

Les Peres d'Afrique informerent le Pape & l'Empereur de ce qui s'étoit passé dans le concile universel d'Afrique.

Zozime approuva les Décrets du concile, & reconnut que Pélage & Célestius lui en avoient imposé : il les excommunia, condamna leur Doctrine, & adressa cette condamnation à tous les Evêques du monde, qui l'approuverent. †

L'Empereur Honoré, ayant appris que les Evêques d'Afrique avoient condamné le Pélagianisme, ordonna qu'on traiteroit les Pélagiens comme des Hérétiques, & que Pélage, enseignant des erreurs condamnées par l'Eglise, & qui troubloient la tranquillité publique, seroit chassé de Rome avec Célestius.

L'Empereur ordonna de plus, de publier par tout que tout

* Ils condamnent dans ces Canons

1°. Quiconque dira qu'Adam a été créé mortel, & que sa mort n'a point été la peine du péché, mais une loi de la nature.

2°. Ceux qui nient qu'on doit baptiser les enfans, ou qui, convenant qu'on les doit baptiser, soutiennent néanmoins qu'ils naissent sans péché originel.

3°. Ceux qui disent que la Grace qui justifie l'homme par J. C. Notre-Seigneur, n'a pas d'autre effet que de remettre les péchés commis, & qu'elle n'est pas donnée pour secourir l'homme, afin qu'il ne péche plus.

4°. Ceux qui disent que la Grace ne nous aide qu'en nous faisant connoître notre devoir, & non pas en nous donnant le pouvoir d'accomplir les commandemens par les forces du libre arbitre, sans le secours de la Grace.

5°. Ceux qui disent que la Grace ne nous est donnée que pour faire le bien avec plus de facilité, parce qu'on peut absolument accomplir les commandemens par les forces du libre arbitre, & sans le secours de la Grace.

6°. Ceux qui disent que ce n'est que par humilité que nous sommes obligés de dire que nous sommes pécheurs.

7°. Ceux qui disent que chacun n'est pas obligé de dire pardonnez-nous nos péchés pour soi-même, mais pour les autres qui sont pécheurs.

8°. Que les Saints ne sont obligés de dire les mêmes paroles que par humilité. Aug. Ep. 47. Conc. t. 2, p. 1021.

† Aug de Peccat. Origin. c. 3. Aug. ad Bonif. c. 4. Ep. 47. Marius Mercator. Commonit. c. 1.

le monde ſeroit reçu à déférer aux Magiſtrats ceux qu'on accuſoit de ſuivre la même Doctrine, & que ceux qui ſeroient trouvés coupables, ſeroient exilés. Pélage fut chaſſé de Jéruſalem; & l'on n'a ſu, ni quand, ni où il mourut.

Des Pélagiens, depuis que Julien d'Eclane fut leur Chef, juſqu'à leur extinction.

L'Empereur avoit porté une Loi, qui obligeoit tous les Evêques à ſigner la condamnation de Pélage: & c'eſt la premiere fois qu'on voit les Empereurs demander une ſignature générale aux Evêques.

Il paroît que Zozime n'attendoit pas la Loi de l'Empereur, pour obliger les Evêques à ſouſcrire à la condamnation de Pélage.

Dix-huit Evêques d'Italie, à la tête deſquels étoit Julien, Evêque d'Eclane, dans la Campanie, refuſerent de ſigner la Lettre de Zozime, croyant ne pouvoir condamner en conſcience des perſonnes abſentes, dont ils n'avoient point entendu les juſtifications, & qui avoient condamné par leurs écrits les erreurs qu'on leur imputoit; ils déclarerent donc qu'ils demeureroient dans une exacte neutralité ſur la condamnation de Pélage.

Julien & ſes adhérans furent dépoſés, & ce fut alors que cet Evêque devint le Chef des Pélagiens: il demanda des Juges Eccléſiaſtiques à l'Empereur, écrivit aux Egliſes d'Orient & défendit par ſes écrits les ſentimens de Pélage. *

Sous ce nouveau Chef, le Pélagianiſme prit une autre forme.

Les Pélagiens avoient prétendu que le Dogme du péché Originel étoit contraire à la Juſtice & à la Sainteté de Dieu, ils avoient dit que ſi la concupiſcence étoit un mal & un effet du péché, en un mot que ſi les enfans naiſſoient tous dans le péché, comme leurs adverſaires le prétendoient, il faudroit dire que le mariage, qui eſt l'effet, & qui devient la ſource de ce péché, eſt un mal & un déſordre.

S. Auguſtin avoit répondu à cette difficulté, dans le premier Livre du mariage & de la concupiſcence.

Julien lut ce Livre, & prétendit que les principes de Saint

* Aug. in Julian. l. 1. c. 4. Mercator, commonit. c. 1. Aug. op. in perfect. l. 1. c. 18.

Auguſtin

Auguſtin conduiſoient au Manichéiſme : il entreprit de faire voir que dans les principes des Catholiques, auſſi-bien que dans le ſyſtême des Manichéens, le mariage étoit mauvais : que l'homme dans le ſyſtême du péché originel, naiſſoit déterminé au mal, comme dans le ſyſtême de Manès : que ſi l'enfant naiſſoit criminel & digne de l'enfer, pour un péché qu'il n'auroit pas été le maître d'éviter, il falloit que le Dieu des catholiques fût auſſi méchant que le mauvais principe des Manichéens. *

Ces difficultés maniées par un homme tel que Julien ſéduiſirent beaucoup de monde ; mais les ſavans écrits de S. Auguſtin, la vigilance & le zèle du Pape Céleſtin & de S. Léon, arrêterent le progrès des erreurs de Julien. Ce chef des Pélagiens parcourut tout l'Orient, ſans pouvoir détacher perſonne du jugement & du ſentiment des conciles d'Afrique ; il fut condamné avec Neſtorius dans le concile d'Ephèſe : il ſe retira dans le Monaſtere de Lerins, paſſa enſuite en Sicile, & y mourut obſcur & miſérable. †

Quelques autres Diſciples de Pélage étoient paſſés en Angleterre, & y avoient enſeigné ſes erreurs avec ſuccès. Les Evêques des Gaules y envoyerent S. Germain, Evêque d'Auxerre, & S. Loup, Evêque de Troye, qui détromperent ceux que les Pélagiens avoient ſéduits. §

Pourquoi le Pélagianiſme s'éteignit ſans troubler l'Etat.

Telle fut la fin du Pélagianiſme, erreur des plus ſpécieuſes, & enſeignée par des hommes du premier ordre ; telle fut, dis-je, la fin du Pélagianiſme, tandis que deux Vieillards avares, deux Clercs ambitieux, une femme vindicative & riche, avoient formé à Carthage le Schiſme des Donatiſtes, qui ne s'éteignit qu'au bout d'un ſiécle, & qui déſola l'Afrique entiere.

Si la principale utilité de l'hiſtoire conſiſte à nous faire connoître les cauſes des événemens, il n'eſt peut-être pas inutile de rapprocher les effets & la durée du Schiſme des Donatiſtes, de l'extinction ſubite du Pélagianiſme.

Lorſque Lucile forma le complot qui donna naiſſance au

* Aug. in Julian.

† Noris, Hiſt. Pelag. l. 2, p. 17.

§ Proſper, Chronic. Tillemont, t. 15. Hiſt. Litter. de France, 2, p. 250, 259.

Schiſme des Donatiſtes, le chriſtianiſme commençoit à jouir de la paix & du calme, les chrétiens étoient pleins de zèle & tranquilles, tout étoit donc prêt à s'animer, & toutes les ames étoient, pour ainſi dire, à quiconque voudroit les intéreſſer: un parti naiſſant devoit donc ſe groſſir ſubitement, s'echauffer & devenir fanatique; ainſi Lucille, pour produire en Afrique un Schiſme dangereux, n'eût beſoin que de ſa fortune & de ſa vengeance.

Le Pélagianiſme parut dans des circonſtances bien différentes.

Lorſque Pélage enſeigna ſes erreurs, l'Italie étoit ravagée par les Goths: Rome, aſſiégée pluſieurs fois par Alaric, ne s'étoit ſauvée du Pillage, que par des contributions immenſes; & la puiſſance d'Alaric, toujours ſupérieure à celle de l'empereur en Italie, faiſoit craindre à Rome de nouveaux malheurs: les perſonnes les plus conſidérables en étoient ſorties, & les eſprits y étoient dans la conſternation & dans l'abattement.

Le Schiſme des Donatiſtes n'étoit pas encore éteint entiérement: il avoit en quelque ſorte conſumé tout le fanatiſme des eſprits, & le ſouvenir des fureurs des Donatiſtes inſpiroit de la crainte & de la précaution contre tout ce qui pouvoit faire naître un nouveau Schiſme.

Ainſi, Céleſtius ne trouva point dans les eſprits la chaleur & le goût de la nouveauté, ſi utile & même ſi néceſſaire pour faire embraſſer avec ardeur, & pour faire ſoutenir avec force, une opinion naiſſante & apportée par un Etranger.

Pélage qui étoit paſſé en Orient ne pouvoit s'y faire entendre, que par un truchement, & ne pouvoit par conſéquent répandre ſes erreurs facilement, ni donner à ſon parti de l'éclat & de la célébrité.

S. Auguſtin, qui depuis long-tems étoit la gloire & l'oracle de l'Afrique, combattit le Pélagianiſme avec une force, un zèle & une ſupériorité à laquelle l'adreſſe & l'habileté de Pélage, de Céleſtius & de Julien, ne purent réſiſter. Le Pélagianiſme fut condamné par les conciles d'Afrique, & le jugement de ces conciles fut approuvé par le Pape Zozime, & par toute l'Egliſe.

Le crédit de S. Auguſtin auprès de l'Empereur; & la crainte de voir dans l'Empire de nouvelles diviſions, firent traiter les Pélagiens comme les autres hérétiques, & étouffèrent le Pélagianiſme dans l'Occident.

Lorsque Julien & les autres Evêques attachés au Pélagianisme passerent en Orient, ils y trouverent presque tous les esprits partagés entre les catholiques & les Ariens, & vivement animés les uns contre les autres.

Le Nestorianisme commençoit aussi alors à faire du bruit; ainsi Julien trouva tous les esprits occupés, livrés à un parti, & plein d'un intérêt qui ne leur permettoit pas d'entendre au Pélagianisme, assez pour le soutenir contre l'Eglise latine & contre les loix des Empereurs.

D'ailleurs un parti ne devient séditieux que par le moyen du peuple, & la doctrine de Pélage n'étoit pas propre à échauffer le peuple; il élevoit la liberté de l'homme, & nioit sa corruption originelle; mais c'étoit pour l'obliger à une grande austérité: il faisoit dépendre de l'homme seul sa vertu & son salut; mais c'étoit pour lui reprocher plus amérement ses défauts, & ses péchés, & pour lui ôter toute excuse, s'il ne se corrigeoit point: or, le peuple aime mieux un dogme qui l'excuse & qui l'humilie, qu'un système qui flatte la vanité; mais qui le rend inexcusable dans ses vices & dans ses défauts. Pour mettre le peuple dans les intérêts du Pélagianisme, il falloit en exagérant les forces de l'homme, diminuer ses obligations, & Pélage s'étoit proposé tout le contraire.

Le Pélagianisme tel que Pélage le proposoit, & dans les circonstances où il a paru, ne pouvoit donc former un parti ou une Secte, & ne devoit rester que comme une opinion, ou comme un système, se conserver parmi les personnes qui raisonnoient, s'y discuter, se rapprocher du dogme de l'Eglise sur la nécessité de la grace, & donner naissance au Semi-Pélagianisme.

PÉLAGIANISME, hérésie de Pélage.

Pélage avoit par ses exhortations porté plusieurs personnes à abandonner les espérances du siecle, & à se consacrer à Dieu; il étoit embrasé de zèle pour le salut du prochain, & traitoit avec beaucoup de mépris & de dureté ceux qui ne faisoient que de foibles efforts vers la perfection, & qui prétendoient s'excuser sur la foiblesse de la nature humaine, il s'emportoit contre eux, & pour leur ôter toute excuse, il releva beaucoup les forces de la nature, & soutint que l'homme pouvoit pratiquer la vertu, & s'élever au plus haut dégré de perfection.

Ce n'est point sur la corruption de la nature, disoit-il,

qu'il faut rejetter nos péchés, & notre tiédeur : la nature humaine eſt ſortie pure des mains du Créateur, & exempte de corruption : nous prenons pour une corruption attachée à la nature, les habitudes vicieuſes que nous contractons, & nous tombons dans une injuſtice que les Payens ont évitée : c'eſt à tort, dit un Payen éclairé, que le genre-humain ſe plaint de ſa nature. *

On fut choqué de cette doctrine, on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain ; que l'Ecriture nous parloit de l'homme bien différemment ; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juſte, que la nature humaine étoit corrompue, que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne action ſans la grace, & que c'étoit ainſi que les Peres avoient parlé de l'homme. †

La diſpute ſe trouvoit par là réduite à trois points, on conteſtoit à Pélage qu'il fût poſſible que l'homme vécût ſans péché, on lui ſoutenoit que la nature étoit corrompue depuis Adam, & qu'il ne pouvoit faire de bonnes actions ſans la grace.

Ainſi, pour défendre ſon ſentiment, Pélage fut obligé de prouver que l'homme pouvoit être ſans péché, que la nature n'étoit point corrompue, & que la grace n'étoit pas néceſſaire pour éviter le péché, ou pour pratiquer la vertu.

Enfin Pélage, forcé de reconnoître la néceſſité de la grace, prétendit que cette grace n'étoit que notre exiſtence, le libre arbitre, la prédication de l'Evangile, les bons exemples, les miracles.

Voilà les quatre principes qui formerent le Pélagianiſme, & qui conduiſirent à beaucoup de queſtions incidentes, qui ne furent point de parties eſſentielles du Pélagianiſme, & ſur leſquelles l'Egliſe n'a point prononcé. Voyons comment ces points furent défendus par les Pélagiens, & combattus par les catholiques.

* Aug. loc. cit. de peccat. merit.

† Ibid.

PREMIERE ERREUR DE PÉLAGE.

PRINCIPE FONDAMENTAL DU PELAGIANISME.

L'Homme peut vivre ſans péché.

Les hommes qui prétendent excuſer leurs péchés ſur la foibleſſe de la nature, ſont injuſtes : rien n'eſt, ni plus clairement, ni plus ſouvent preſcrit aux hommes dans l'Ecriture, que l'obligation d'être parfaits. « Soyez parfaits, dit J. C., » comme votre Pere céleſte eſt parfait. Quel eſt, dit David, » celui qui habitera dans vos tentes, ô Seigneur ? celui qui » marche ſans tache, & qui ſuit la juſtice. Faites tout ſans » murmure, dit S. Paul, & ſans héſiter, afin que vous ſoyez » irrépréhenſibles & ſimples comme des enfans de Dieu, purs » & ſans péchés. »

Cette obligation eſt preſcrite dans mille autres endroits de l'écriture ; ſi nous ne pouvions pas la remplir, celui qui nous l'a preſcrite ne connoiſſoit pas la foibleſſe humaine, ou s'il la connoiſſoit, il eſt injuſte & barbare de nous punir ; Dieu dans ce ſentiment ne nous auroit pas donné des loix pour nous ſauver, mais pour avoir des coupables à punir. *

Pour réduire la queſtion à des termes plus précis, diſoient les Pélagiens, il faut demander à ceux qui prétendent que l'homme ne peut pas vivre ſans péché :

1°. Ce que c'eſt que le péché en général, ſi c'eſt une choſe qu'on puiſſe éviter ou non ? Si on ne le peut pas éviter, il n'y a point de mal à le commettre ; & ni la raiſon, ni la juſtice ne permettent d'appeller péché, ce qui ne peut en aucune maniere s'éviter ; & ſi l'homme peut éviter le péché, il peut donc être toute ſa vie ſans péché.

2°. Il faut leur demander ſi l'homme doit être ſans péché, ils répondront ſans doute qu'il le doit : mais s'il le doit, il le peut ; & s'il ne le peut pas, il ne le doit pas. Si l'homme ne doit pas être ſans péché, il doit être pécheur, & ce ne ſera plus ſa faute ſi l'on ſuppoſe qu'il eſt néceſſairement tel.

3°. Si l'homme ne peut être ſans péché, c'eſt, ou par la néceſſité de ſa nature, ou par le choix libre de ſa volonté

* Pelag. Ep. ad Demetriad. apud Hyeron. t. 4, p. 19.

qu'il péche ; ſi ce n'eſt par la néceſſité de ſa nature, il n'eſt plus coupable, il ne péche pas ; ſi c'eſt par le choix libre de ſa volonté, il peut donc éviter le péché pendant toute ſa vie. *

Les catholiques combattoient cette erreur par l'autorité de l'écriture, qui nous apprend en mille endroits, qu'il n'y a point d'homme ſans péché ; que quiconque oſe dire qu'il eſt ſans péché, ſe trompe & ſe ſéduit lui-même †

Ils joignirent à l'autorité de l'écriture le ſentiment unanime des Peres, qui reconnoiſſoient tous que l'homme ne peut vivre ſans commettre quelque péché. §

Ce n'eſt pas qu'il y ait quelque péché auquel l'homme ſoit déterminé par ſa nature, ou par une puiſſance invincible : il n'en eſt aucun qu'il ne puiſſe éviter en particulier ; mais pour les éviter tous ſans exception, il faut une continuité d'attention, dont l'homme n'eſt pas capable.

L'homme obligé de tendre à une perfection qu'il ne peut atteindre, fait vers cette perfection des efforts qu'il n'auroit pas faits ; il acquiert des vertus qu'il n'auroit point acquiſes ; il évite des péchés qu'il n'auroit point évités : la loi qui oblige l'homme à la perfection, eſt donc une loi pleine de ſageſſe.

Les fautes qui échappent à la vigilance de l'homme, ne ſont point des crimes irrémiſſibles : les catholiques qui ſoutiennent que l'homme ne peut vivre ſans péché, ne font donc point de Dieu un être injuſte & barbare qui oblige l'homme à des choſes impoſſibles, pour avoir des coupables à punir.

La doctrine des Catholiques contre Pélage, ſur l'impoſſibilité dans laquelle l'homme eſt d'éviter tous les péchés pendant ſa vie, étoit la doctrine de toute l'Egliſe, & le ſentiment de Pélage ſur l'impoſſibilité fut condamné dans les conciles tenus en Orient, quelque bien diſpoſé qu'on fût pour la perſonne de Pélage dans ces aſſemblées. Pélage lui même fut obligé de la condamner : elle le fut enſuite par le concile de Mileve, & cette condamnation fut approuvée par le Pape & par toutes les Egliſes.

* Definitiones Celeſtii. Garnier, Appendic. 6. De Scriptis, pro Hæreſi Pelag. c. 3, p. 384.

† Proverb. 24. Joan. 1, v. 1.

§ Origen. in Ep. ad Rom. Cyprian. &c. Voyez Voſſius, Hiſt. Pelagian. Noris, Garnier.

SECONDE ERREUR DE PÉLAGE.

Il n'y a point de Péché Originel.

Les catholiques prouvoient le péché originel par l'écriture, par la tradition, & enfin par l'expérience.

Pélage, pour soutenir son sentiment contre les catholiques, prétendit qu'ils interprétoient mal l'écriture; ils réclama l'autorité de la tradition, attaqua le dogme du péché originel, & prétendit qu'il étoit absurde & injurieux à Dieu.

Les Sociniens ont renouvellé les erreurs des Pélagiens sur le péché originel; & les ennemis de la religion tournent contre la religion même, toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens.

Ainsi il est important de traiter cette question.

Preuves qui établissent le Dogme du Péché Originel.

Moyse nous apprend qu'Adam a péché, & qu'il a été chassé du Paradis. David reconnoit qu'il a été formé dans l'iniquité, & que sa mere l'a conçu dans le péché. Job déclare que personne n'est exempt de souillure, non pas même l'enfant d'un jour. *

S. Paul enseigne que le péché est entré par un seul homme dans le monde, & la mort par le péché, & qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes. Tous ayant péché dans un seul: il répete que c'est par le péché d'un seul, que tous les hommes sont tombés dans la damnation, que nous naissons enfans de colere. †

Nous avons dans nous mêmes des preuves de la corruption originelle de la nature humaine: Dieu avoit fait l'homme immortel, il avoit éclairé son esprit, & créé son cœur droit; nous naissons au contraire, ensevelis dans les ténebres, portés au mal; nous sommes affligés par mille infirmités qui nous conduisent enfin à la mort.

Nous avons donc des preuves de fait, que nous sommes coupables, & punis à cause du péché d'Adam.

Depuis S. Ignace, jusqu'à S. Jerôme qui disputoit contre

* Genes. Psalm. 50 v. 7. Job. c. 14, v. 4.
† Ad Rom. 5. Ad Ephes. 2.

Pélage, tous les Peres ont enseigné le dogme du péché originel. *

Les cérémonies de l'Eglise, le Baptême, les Exorcismes, étoient des preuves que la croyance du péché originel étoit aussi ancienne que l'Eglise; & cette croyance étoit si distincte dans l'Eglise que Julien reprochoit à S. Augustin qu'il se servoit contre lui du consentement des artisans & du peuple. †

Enfin, encore aujourd'hui, toutes les communions séparées depuis mille, onze & douze cens ans reconnoissent le dogme du péché originel. §

Réfutation des Réponses des Pélagiens & des Sociniens aux Preuves que l'on vient d'apporter.

1°. Les Pélagiens & les Sociniens ont prétendu que les passages qui portent que nous avons péché dans Adam, ne signifient rien autre chose, sinon qu'Adam a donné à tout le genre humain l'exemple du péché, que tous les hommes l'ont imité, & que c'est en ce sens que tous les hommes pechent dans Adam.

Mais, il est clair par le passage tiré de S. Paul, 1°. que tous les hommes meurent en Adam, & que cette mort est une suite du péché du premier homme: 2°. que tous les hommes sont coupables de ce péché, & qu'il est aussi étendu que l'empire de la mort, quoiqu'ils n'aient encore fait aucune action, & que par conséquent le péché originel n'est pas une imitation du péché d'Adam. 3°. Il est clair par l'écriture que nous naissons enfans de colere, odieux aux yeux de Dieu, & que par conséquent le péché d'origine n'est pas une simple privation des avantages attachés à l'état d'innocence, tels que l'immortalité, l'empire sur nos sens, &c. comme les Sociniens le prétendent; mais que le péché originel est un péché qui affecte l'ame de l'homme, & qui le rend odieux à Dieu.

2°. Les Pélagiens & les Sociniens opposent à ces preuves un passage du Deuteronome, qui dit que les enfans ne mour-

* On trouve tous ces passages dans Vossius. Hist. Pelag. part. 1. thes. 6.

† Aug. l. 2, Op. imperfect. c. 181, l. 5, c. 131.

§ Perpet. de la Foi, t. 3, à la fin.

font point pour leurs peres, ni les peres pour leurs enfans.

Mais il s'agit d'une loi qui regarde des enfans nés, c'eſt une loi que Dieu preſcrit à des hommes qui doivent juger d'autres hommes : quel rapport une pareille loi a-t-elle avec les paſſages qui prouvent le péché originel ?

3°. Julien oppoſoit à S. Auguſtin un paſſage de S. Paul, qui dit que nous comparoîtrons tous devant le Tribunal de J. C pour être jugés ſelon ce que chacun aura fait de bien ou de mal, d'où il concluoit que les enfans qui n'avoient fait ni bien, ni mal, ne comparoîtroient pas, & qu'ils n'étoient par conſéquent point coupables, & ne ſeroient point punis.

De-là naquirent toutes les queſtions ſur le ſort des enfans, ſur le genre de peine qu'ils devoient ſouffrir. Queſtions inutiles pour le fond des conteſtations qui partageoient les Catholiques & les Pélagiens, ſur leſquelles S. Auguſtin n'oſoit rien affirmer ; & ſur leſquelles l'Égliſe ne prononça point.

Mais Julien ne prouvoit rien par ce paſſage de S. Paul : car il eſt clair que S. Paul n'exclud point les enfans, & quand il les excluroit, il s'enſuivroit tout au plus, qu'ils ne ſont coupables d'aucun péche actuel, & non pas qu'ils ne ſont point coupables du péché originel.

4°. Les Pélagiens & les Sociniens prétendent que le Baptême n'eſt point donné pour remettre un péché, mais pour aſſocier l'homme à l'Egliſe chrétienne, & lui donner droit au bonheur que Dieu deſtine à ceux qui vivent dans l'Egliſe de J. C.

Les Catholiques répondoient que l'Ecriture & la Tradition nous apprennent que le Baptême eſt donné pour la rémiſſion des péchés, & pour régénérer l'homme.

5°. Les Pélagiens & les Sociniens oppoſent l'autorité des Peres.

Mais, 1°. il eſt certain que Pélage & Julien n'ont jamais oppoſé à S. Auguſtin que quelques paſſages de S. Chryſoſtôme, de S. Baſile, & de Théodore de Mopſueſte, & que S. Auguſtin fit voir que les Pélagiens n'en pouvoient rien conclure en faveur de leur ſentiment. *

* Voyez ſur cela, Remarques ſur la Biblioth. de M. Dupin, in 8. à Paris, 1692, t. 1. On y prouve que S. Juſtin, S. Irenée, Tertullien, Origene, ſe ſont très-clairement expliqués ſur le péché originel. Voyez auſſi la *Tradition de l'Egliſe ſur le Péché Originel*, à Paris, 1692, in-12.

D'ailleurs ce que nous avons dit sur l'origine de l'erreur de Pélage, par rapport aux différentes méthodes que les Peres employoient selon les différens objets qu'ils se proposoient, peut servir à répondre aux passages dans lesquels ils paroîtront attaquer le péché originel, & à tout ce que M. Witby a recueilli pour soutenir qu'avant S. Augustin, les Peres avoient témoigné du penchant à la doctrine des Pélagiens. *

Difficultés des Pélagiens & des Sociniens contre le Dogme du Péché Originel.

Tout ce qu'on peut dire contre le péché originel, Pélage & Celestius l'ont dit dans leurs disputes contre les catholiques. On peut les réduire à ce qui suit.

Une créature qui n'existe point, ne sauroit être complice d'une action mauvaise, & il est injuste de la punir comme coupable de cette action. L'enfant qui naît six-mille ans après Adam, n'a pu ni consentir à son péché, ni réclamer contre sa prévarication : comment Dieu si juste, si bon, si miséricordieux, qui pardonne à ceux qui implorent sa miséricorde les péchés qu'ils ont commis librement, imputeroit il un péché qu'on n'a pu éviter, & auquel on n'a aucune part. †

Il ne faut pas croire éluder la force de ces difficultés en répondant que le péché originel s'est transmis à la postérité d'Adam : nous ne recevons de nos peres que le corps, & le corps n'est pas susceptible de péché : c'est dans l'ame que réside le péché, & l'ame sort pure & innocente des mains de Dieu. §

Enfin, quand il seroit vrai que l'ame deviendroit souillée par son union avec le corps que nous recevons de nos peres : cette souillure ou cette corruption ne seroit point un péché, puisque la corruption du corps & l'union de l'ame au corps seroient produites par des causes indépendantes de l'enfant, & qui ont précédé son existence.

* Witby, de Imputatione divina Peccati Adami posteris ejus universis, in-18. Lond. 1711.

† Pelag. apud. Aug. de Nat. & Grat. c. 9, 30, l. 3. De Peccat. merit. c. 2 2. In Ep. ad Rom. inter opera Hyeron. & dans l'Appendix que le Clerc a ajouté à l'édition du S. Aug. par les PP. Bénédictins.

§ Apud Aug. de Nat. & Grat. c. 54.

Réponſe.

Il eſt certain que ce qui n'exiſte que d'aujourd'hui, n'a pû ſe déterminer, ni conſentir à un crime commis il y a mille ans.

Mais les Catholiques ne prétendent pas que l'enfant ait commis le crime d'Adam ; ou qu'il y ait conſenti : ils diſent que depuis le péché d'Adam, tous les hommes naiſſent privés de la grace, déchus des priviléges de l'état d'innocence ; que leur eſprit eſt environné de ténébres, & leur volonté déréglée, & que cet état de l'homme eſt la ſuite du péché d'Adam.

Les Catholiques ne diſent pas que Dieu haïſſe l'enfant, & qu'il le puniſſe pour avoir commis le péché d'Adam, ou par ce qu'il eſt coupable d'un déſordre dans lequel il ſoit tombé librement : ils diſent que le péché d'Adam cauſa dans ſes facultés un déſordre qui ſe communiqua à ſes enfans auſſi-bien que ſon péché, & qui ſe tranſmit à tous les hommes qui naiſſent par la voie de la génération, & qui n'en ſont point garantis par une grace ſpéciale : toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens portent donc à faux, & n'attaquent point le dogme du péché originel, tel que l'Egliſe l'enſeigne.

Mais, dira-t-on, comment le déſordre cauſé dans les facultés d'Adam & le péché ont-ils pu ſe tranſmettre à ſes enfans ?

L'Ecriture qui nous apprend ſi clairement le péché du premier homme, & que ſon péché s'eſt communiqué à ſa poſtérité, ne nous explique point comment ce déſordre & ce péché ſe ſont communiqués à ſes enfans, & enſuite à toute ſa poſtérité.

Nous ne pouvons donc expliquer clairement comment ſe fait la propagation du péché originel, mais nous ne voyons point qu'elle ſoit impoſſible ; & par conſéquent le Pélagien & le Socinien ne peuvent ſans abſurdité nier le péché originel : car il eſt abſurde de nier une choſe enſeignée clairement dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Egliſe univerſelle, lorſqu'on ne démontre pas que cette choſe eſt impoſſible.

Mais, diſent les Sociniens, n'eſt-il pas évident que Dieu ne peut punir que ce qui eſt volontaire ?

Dieu hait eſſentiellement le déſordre, & le péché originel

ne laisse pas d'être un désordre, quoiqu'il soit l'effet d'un péché que l'enfant n'a pû ni vouloir, ni prévenir. Le péché originel déplaît donc à Dieu, quoiqu'il soit nécessaire, & la créature dans laquelle il se trouve, lui est odieuse; mais il ne la hait point & ne la punit point comme une créature qui s'est mise volontairement dans le désordre: les monstres dans l'ordre physique ne déplaîtent-ils pas à Dieu?

Mais enfin pourquoi a-t-il enveloppé toute sa race dans sa chûte, pourquoi Dieu a-t-il permis cette fatale catastrophe? Pourquoi a-t-il remis entre les mains du premier homme le sort de sa postérité?

Je réponds, 1°. que l'ignorance dans laquelle Dieu nous laisse à cet égard, ne nous autorise point à nier un dogme enseigné dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Eglise universelle: avouons plutôt avec M. Leibnits, que nous ne connoissons pas assez ni la nature du fruit défendu, ni son action, ni ses effets, pour juger du détail de cette affaire. *

2°. Si nous voyions en son entier le plan de la Providence, relativement au genre humain, ces plaintes, ces questions téméraires nous paroîtroient déraisonnables, pleines d'ingratitude & injurieuses au Rédempeur, qui a fait une abondante compensation pour tous les dommages qui résultent du péché d'Adam, en satisfaisant non-seulement pour le péché originel, mais encore pour les péchés actuels de tout le monde.

Si nous nous plaignons de notre état présent, c'est parce que nous en sentons tous les inconvéniens, & que nous n'en connoissons pas les avantages. Les Anges apostats sont tombés sans ressources, mais nos premiers parens ont été relevés de leur chûte: ce n'est point par notre faute que nous nous trouvons au fond du précipice, mais nous avons un Rédempteur qui nous en a tirés par sa mort & par sa grace.

La doctrine du péché originel, telle qu'elle est enseignée par l'Eglise catholique, ne fait donc pas Dieu, ni auteur du péché, ni injuste; & toutes les difficultés des Pélagiens, des Sociniens, des Arminiens & de Wirby, n'ont de force que contre l'imputation au sens de Luther & de Calvin.

* Les difficultés sur la permission du péché d'Adam, appartiennent au Manichéisme: voyez cet article & celui de MARCION.

» Essais de Théodicée, premiere partie, § 117.

Des Différentes manieres d'expliquer le Péché Originel.

Le dogme du péché originel eſt d'un côté ſi important dans la Religion, & de l'autre ſi difficile à comprendre & à perſuader, que l'on a de tous les tems fait beaucoup d'efforts pour expliquer ſa nature, & la maniere dont il ſe communiquoit.

1°. On ſuppoſa que les ames avoient péché dans une vie antérieure à leur union avec le corps humain, cette opinion imaginée par les Platoniciens, attribuée à Origene, & adoptée par les Cabaliſtes, a été ſuivie par quelques modernes, tels que Ruſt, Glanville & Henri Morus. *

Ce ſentiment, qui, pris comme opinion philoſophique, n'eſt qu'une vaine imagination, a été condamné par l'Egliſe, & n'explique point le dogme du péché originel, puiſque ce péché eſt tranſmis aux hommes par Adam.

2°. On a ſuppoſé que toutes les ames étoient renfermées dans Adam, & que par conſéquent elles avoient participé à ſon péché.

Ce ſentiment, dont S. Auguſtin n'étoit pas fort éloigné, a été adopté par un grand nombre de Théologiens de la confeſſion d'Ausbourg; & au commencement de notre ſiécle. M. Wolflin en a fait un principe pour expliquer la propagation du péché originel: c'eſt par imputation, dit-il, que tous les hommes y participent, mais la dépravation leur eſt communiquée par la propagation, & cette propagation ſuppoſe que les ames viennent les unes des autres.

Avant M. Wolflin, Nicolai avoit enſeigné qu'en admettant la création immédiate des ames, il n'eſt pas poſſible d'expliquer le péché originel. †

Ce ſentiment qui a été condamné par l'Egliſe, eſt abſurde; car l'ame étant une ſubſtance ſimple, indiviſible, immatérielle, il eſt impoſſible qu'aucune ame ſorte d'une autre par voie d'émanation.

* Ruſt, Diſcours ſur la Vérité, Glanville, Lux Orientalis. Henri Morus, t. 2. Oper. Philip. p. 365. In Mereavæ Cabaliſticæ expoſitiones. Pſychozoriæ, de vita Animæ, de Animæ immortalitate Antopſychomachia, contra eos qui animas poſt diſceſſum a corpore dormire, ſomniarunt: cum appendice de Animæ præexiſtentia. Tous ces Ouvrages ſe trouvent dans le Recueil des Poëmes Philoſophiques de Morus; in-8. à Cambridge. Quelques-uns ont été traduits en françois.

† Chriſtophori Wolflini, Diſſert. in-4. à Tubinge.

D'ailleurs ; ce ſentiment n'expliqueroit point le péché originel, puiſque les ames renfermées dans l'ame d'Adam, n'auroient point eu l'exercice de leurs facultés, & enfin, parce qu'Adam ayant obtenu le pardon de ſon péché, tous ſes enfans auroient dû l'obtenir, ſi les ames humaines avoient été renfermées dans celle du premier homme, de maniere qu'elles euſſent participé à ſes déterminations.

3°. On a reconnu que les ames n'ont point exiſté avant cette vie, qu'elles ont été créées immédiatement par Dieu, & qu'elles ne ſont pas des émanations de l'ame d'Adam.

Mais parmi ceux qui reconnoiſſent que les ames exiſtent par voie d'émanation, les uns croient que toutes les ames ont été créées, & qu'elles ont été unies à des corps renfermés dans le corps d'Adam. Les autres penſent, conformément au jugement de l'Egliſe, que les ames des hommes ſont créées, lorſque le corps humain eſt formé dans le ſein de la mere.

Le ſyſtême de la génération des animaux par des animalcules formés dans le premier animal, & qui ne font que ſe développer, ne pouvoit manquer de faire adopter le premier ſentiment. M. Leibnits crut qu'il pouvoit expliquer la propagation du péché originel, il fut ſuivi par M. Raſiels qui l'expliqua avec plus de détail que M. Leibnits. *

Il ſuppoſe que les corps de tous les hommes qui devoient exiſter, ont été formés dans Adam, & que Dieu avoit uni à ces petits corps des ames humaines, parce qu'il n'y a pas de raiſon de différer plus long-tems l'union de l'ame & du corps, & que ce petit corps vivant auſſi-bien dans le premier inſtant de ſa formation, qu'après ſa naiſſance, on ne peut le ſuppoſer privé d'une ame.

Il admet donc dans les petits corps humains renfermés dans Adam, des ames humaines.

Les petits corps unis à ces ames, étoient unis aux corps des peres, & ils en tiroient leur nourriture, autrement ils ſe ſeroient deſſéchés.

Il y avoit donc une communication entre Adam & le nombre infini de perſonnes qu'il contenoit, à peu près ſemblable à celle qu'un enfant a avec ſa mere, auſſi-tôt qu'elle l'a reçu

* Eſſais de Théodicée, premiere partie. § 90. Traité de l'Eſprit Humain, par M. Raſiels du Vigier, chez Jombert, 1714. in-12.

dans son sein ; & comme les mouvemens de la mere se communiquent aux enfans, ceux d'Adam se sont communiqués à tous ceux qui devoient naître de lui.

Suivant ce système, quand Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal, les impressions de son cerveau se communiquerent aux cerveaux de ses enfans, qui eurent par conséquent les mêmes idées ; & lorsqu'Adam fut tenté de manger du fruit, & qu'il y consentit, ses enfans y consentirent d'autant plus facilement, que la mollesse de leurs fibres les avoit fait moins conserver le souvenir du précepte, & que le cours de leurs esprits animaux étoit favorisé par le cours des esprits animaux d'Adam.

Leur péché fut à peu-près pareil à celui d'une personne qui s'éveille en sursaut, ou à celui des enfans qui sont en nourrice : c'est pourquoi, dit M. Rasiels, quoiqu'ils soient véritablement enfans de colere, ils ne sont pas l'objet d'une si grande colere, puisque Dieu se contente de les priver de sa gloire, sans les condamner aux châtimens des pécheurs.

Cette hypothèse est absolument destituée de fondement du côté de la raison ; & le système de la génération des animaux par des animalcules préexistans & formés de la création du monde qui lui sert de base, n'a plus guères de vraisemblance, ni de Sectateurs.

D'ailleurs, il n'explique point la communication du péché d'Adam à ses descendans, puisque ces ames n'avoient pas l'usage de la raison, lorsqu'Adam pécha, & qu'elles ne pouvoient donner un consentement libre : l'explication des Mahométans, toute ridicule qu'elle est, paroîtroit plus raisonnable. *

* Ebu Abas dit qu'il fut passé un contrat entre Dieu & les Hommes ; par lequel tout le genre-humain s'obligea de reconnoître Dieu pour son souverain Maître, & que c'est de ce pacte dont il est parlé dans l'Alcoran, au Chapitre intitulé *Aaraf* : voici ce qu'on dit du Péché Originel.

« Lorsque Dieu tira des reins d'Adam toute sa postérité, il adressa à tous les hommes ces paroles : Ne suis-je pas votre Dieu, & ils lui répondirent oui. » Cet Auteur veut que tous les hommes ayant été effectivement assemblés sous la figure de fourmis, douées d'intelligence dans la vallée de Dahier, aux Indes ; après cette convocation générale, Dieu dit dans le même Chapitre.

« Nous avons pris des témoins, afin que les hommes ne disent pas au jour du jugement, nous ne savons rien de ce pacte, &

Enfin, ce ſentiment eſt contraire aux déciſions de l'Egliſe.

4°. Il eſt donc certain que l'ame des enfans d'Adam n'a été créée que quand il s'eſt formé dans le ſein d'Eve, un corps humain ; & pour expliquer la tranſmiſſion du péché originel, il faut expliquer comment le peché d'Adam ſe communique aux ames que Dieu crée pour les unir à des corps humains, par voie de génération.

Les Théologiens ſe ſont encore partagés ſur cette explication.

2°. Beaucoup de Théologiens ont prétendu que le péché originel n'eſt que le péché d'Adam, imputé à tous ſes deſcendans.

Les Théologiens ſuppoſent que comme Dieu, quand il établit Abraham le Pere des Croyans, avoit fait un pacte avec ſa poſtérité, de même quand il donna la juſtice originelle à Adam & au genre-humain, notre premier pere s'engagea en ſon nom & en celui de ſes deſcendans, de la conſerver pour lui & pour eux, en obſervant le précepte qu'il avoit reçu, au lieu que faute de l'obſerver, il la perdoit autant pour lui que pour eux, & les rendroit ſujets aux mêmes peines, ſa tranſgreſſion étant devenue celle de chacun, en lui comme cauſe, & dans les autres, comme la ſuite du pacte contracté par eux ; qu'ainſi la même tranſgreſſion qui étoit en lui un péché actuel, fait dans les autres le péché originel

» qu'ils ne diſent pas, pour excuſer leur impiété, nos Peres ont idolâtré avant nous, nous avons été leurs imitateurs, auſſi-bien que » leurs deſcendans, nous perdrez vous, Seigneur, pour ce que des » fols & des ignorans ont commis contre vous ? » (D'Herbelot, au mot *Adam*. Bibliot. Orient. p. 44.)

Les Mahométans croient en outre que nous recevons de notre premier pere un principe de corruption, qu'ils appellent la graine du cœur, l'amour propre, & la concupiſcence qui nous portent au péché ; c'eſt le péché d'origine que les Mahométans reconnoiſſent être venu d'Adam notre premier Pere, & ils diſent qu'il eſt le principe de tous les autres péchés.

Mahomet ſe vantoit d'en avoir été délivré par l'Ange Gabriel, qui lui arracha du cœur cette ſemence noire, & que par ce moyen il étoit impeccable.

Selon d'autres Mahométans, le Péché Originel vient de ce que le Diable manie les enfans juſqu'à ce qu'il les ait fait crier ; ſelon les Mahométans, J. C. & la Sainte Vierge furent garantis de l'attouchement du Diable, n'ont point eu de Péché Originel, (D'Herbelot, Bibliot. Orient. au mot *Mariam*, p. 583.)

par

par l'imputation qui leur en eſt faite, & que c'eſt ainſi que tout le monde a péché en lui, lorſqu'il a péché.

Ce ſentiment fut ſoutenu avec beaucoup de force par Catharin dans le Concile de Trente, & il a été adopté par preſque tous les proteſtans.

Mais ce ſentiment paroît contraire à tout ce que l'Ecriture & la tradition nous apprennent du péché originel & ne s'accorde pas bien avec les idées de la juſtice & de la bonté de Dieu : car pour imputer un crime, il faut un conſentement formel, un conſentement préſumé ne ſuffit pas, & les Théologiens qui adoptent le ſentiment de l'imputation ne reconnoiſſent point d'autre conſentement dans les enfans d'Adam.

Ce pacte peut avoir lieu, lorſqu'il eſt queſtion de faire du bien, mais non pas lorſqu'il s'agit de punir poſitivement.

La ſuppoſition du pacte fait entre Dieu & Adam, laquelle ſert de baſe à ce ſentiment, eſt une ſuppoſition chimérique, dont Catharin n'a donné aucune preuve.

2°. Il y a des Théologiens qui croient que depuis le péché d'Adam, ſon corps a été corrompu, & que l'ame ſortant pure des mains de Dieu, & s'uniſſant à un corps corrompu, contracte ſa corruption comme une liqueur pure ſe corrompt dans un vaſe infecté : ce ſentiment indiqué par S. Auguſtin, a été ſuivi par Grégoire de Rimini, Gabriel, &c.

Pour expliquer comment le péché du premier homme a corrompu ſon corps, Grégoire de Rimini ſuppoſe que le ſerpent en converſant avec Eve, dirigea contre elle ſon haleine & que ſon ſouffle contagieux infecta le corps d'Eve. Eve communiqua ſa contagion à Adam, & tous deux la communiquerent à leurs enfans, comme nous voyons des maladies héréditaires dans certains pays & dans certaines familles.

Mais, quand il ſeroit vrai que le ſouffle du ſerpent ait porté dans le corps d'Eve un principe de corruption, quel rapport cette corruption a-t-elle avec le péché, qui eſt une affection de l'ame ? Une ſubſtance immatérielle peut-elle ſe corrompre en contractant la corruption du corps, comme une liqueur pure ſe corrompt dans un vaſe infecté ?

3°. Il y a des Théologiens, qui, pour expliquer la tranſmiſſion du péché originel, ſuppoſent que Dieu avoit

formé le plan de faire naître tous les hommes d'un seul, par voie de génération, & qu'il a établi une loi par laquelle il devoit unir une ame à un corps humain toutes les fois que par la voie de la génération il se formoit un corps humain.

Dieu, selon ces mêmes Théologiens, s'étoit fait une loi d'unir au corps humain né d'Adam, une ame semblable à celle du premier homme.

Adam par son péché perdit la grace originelle; ainsi lorsqu'il engendra un fils, Dieu unit à son corps une ame privée de la justice originelle & des dons de l'état d'innocence.

Estius remarque que ce sentiment, indiqué par S. Cyrille, & adopté par S. Anselme, n'explique point la transmission du péché originel, parce qu'il ne la fait consister que dans la privation de la justice originelle, ce qui ne suffit pas pour expliquer le péché originel, qui est un désordre: car il seroit possible, selon Estius, qu'une ame fût privée de la justice originelle, & qu'elle ne fût cependant pas coupable, ou déréglée. *

Ce Théologien croit donc qu'il faut supposer que l'ame privée de la justice éternelle, est unie à un corps corrompu, qui communique le péché à l'ame qui lui est unie.

Mais le corps est-il capable de pécher? peut-il souiller l'ame? Voilà ce que, ni Scot, ni Estius, ni aucun des Théologiens qui suivent ce sentiment, n'ont pû faire concevoir.

Le P. Mallebranche & M. Nicole ont tâché de l'expliquer.

Adam, selon le P. Mallebranche, fut créé dans l'ordre & comme l'ordre veut que Dieu n'agisse que pour lui. Adam reçut en naissant un penchant qui le portoit à Dieu, & une lumiere qui lui faisoit connoître que Dieu seul pouvoit le rendre heureux.

Cependant, comme Adam avoit un corps qui n'étoit pas inaltérable, & qu'il devoit se nourrir, il falloit qu'il fût averti du besoin de manger, & qu'il pût distinguer les alimens propres à le nourrir: il falloit donc que les alimens

* Cyrill. de Incarnat. Anselm. de Concept. Virginis, c. 9. De Lib. Arbitr. c. 22. Estius in L. 2. Sent. Distinct. 31. §. 1.

propres à entretenir l'harmonie dans le corps d'Adam, fissent naître dans son ame des sentimens agréables, & que ceux qui lui étoient nuisibles, excitassent des sensations désagréables.

Mais ces plaisirs & ces mouvemens ne pouvoient le rendre esclave, ni malheureux comme nous, parce qu'étant innocent, il étoit maître absolu des mouvemens qui s'excitoient dans son corps.

L'ordre demande que le corps soit soumis à l'ame; Adam arrêtoit donc à son gré les mouvemens qui s'excitoient dans son corps; ensorte que les impressions sensibles ne l'empêchoient pas d'aimer uniquement Dieu, & ne le portoient point à regarder le corps comme la cause, ou comme les objets dont il devoit attendre son bonheur.

Après qu'Adam eut péché, il perdit d'un côté l'empire qu'il avoit sur ses sens, & de l'autre la justice originelle: les impressions des objets extérieurs produisirent en lui des impressions qu'il ne fut pas le maître d'arrêter, & qui le porterent malgré lui vers les objets qui excitoient en lui des sentimens agréables.

Dieu avoit résolu de faire naître tous les hommes d'Adam, & d'unir une ame humaine au corps humain qu'Adam engendroit; mais Dieu, selon le P. Mallebranche, ne devoit accorder à cette ame la justice originelle, qu'autant qu'Adam persévéreroit dans l'innocence.

Ainsi, Adam & Eve après leur péché, 1°. avoient perdu l'empire qu'ils avoient sur leurs sens, & les corps excitoient en eux des plaisirs qui les portoient vers les objets sensibles: 2°. Dieu unissoit aux corps qu'ils engendroient, une ame privée de la justice originelle.

Dieu, selon le Pere Mallebranche, avoit établi une loi, par laquelle il devoit y avoir un commerce continuel entre le cerveau de la mere, & le cerveau de l'enfant formé dans son sein; ensorte que tous les sentimens qui s'excitent dans la mere, devoient s'exciter dans l'enfant.

L'ame humaine que Dieu unit au corps humain qui se forma dans le sein d'Eve après son péché, éprouvoit donc toutes les impressions qu'Eve recevoit des objets sensibles, & comme elle étoit privée de la justice originelle, elle étoit portée vers les corps, elle les aimoit comme la source

de ſon bonheur : elle étoit donc dans le déſordre ; ou plutôt ſa volonté étoit déréglée ; le déſordre de ſa volonté n'étoit point libre, mais il n'étoit pas moins un déſordre qui déplaiſoit à Dieu. *

Cette explication porte certainement l'empreinte du génie de Mallebranche, mais elle eſt appuyée ſur un fondement bien foible, je veux dire la communication entre le cerveau de la mere & le cerveau de l'enfant : cette communication n'eſt point prouvée : ces taches, que les enfans tiennent de leurs meres, & que le P. Mallebranche a priſes pour les images des objets que les meres ont deſirés ardemment pendant leur groſſeſſe, ne ſont que les ſuites d'un ſang extravaſé par un mouvement trop violent, qui peut être occaſionné par une impreſſion vive que fait ſur les organes un objet ſenſible, qui ſe communique au ſang de l'enfant, parce qu'il y a en effet une communication entre les vaiſſeaux ſanguins de la mere, & ceux de l'enfant ; mais ce ſang extravaſé ne ſuppoſe pas que le cerveau de l'enfant ait reçu les mêmes impreſſions que le cerveau de la mere, rien ne conduit à cette ſuppoſition. †

Voici l'explication de M. Nicole.

« L'expérience fait voir que les inclinations des peres » ſe communiquent aux enfans, & que leur ame ve- » nant à être jointe à la matiere qu'ils tirent de leurs » parens, elle conçoit des affections ſemblables à cel- » le de l'ame de ceux dont ils tirent la naiſſance ; ce » qui ne pourroit être, ſi le corps n'avoit certaines diſ- » poſitions, & ſi l'ame des enfants n'y participoit en con- » cevant des inclinations pareilles à celles de leurs peres » de leurs meres, qui avoient les mêmes diſpoſitions du » corps.

» Cela ſuppoſé, il faut convenir qu'Adam en péchant, » ſe précipita avec une telle impétuoſité dans l'amour des » créatures, qu'il ne changea pas ſeulement ſon ame, » mais qu'il troubla l'économie de ſon corps, qu'il y » imprima les veſtiges de ſes paſſions : & que cette im-

* Malleb. Rech. de la Vérité, l. 1. c. 5. l. 2. part. 1. c. 7. Eclairc. 8. Conv. Chr. Entr. 4.

† Voyez Diſſert. Phyſiq. ſur la force de l'imagination des femmes enceintes, 1737. in-8°. Lettres ſur l'imagination des Viſionnaires.

» preſſion fut infiniment plus forte & plus profonde que celles » qui ſe font par les péchés que les hommes commettent » préſentement.

» Adam devint donc par-là incapable d'engendrer des en- » fans qui euſſent le corps autrement diſpoſé que le ſien ; » de ſorte que les ames étant jointes au moment qu'elles » ſont créées à ces corps corrompus, elles contractent les » inclinations conformes aux traces & aux veſtiges impri- » més dans ces corps, & c'eſt ainſi qu'elles contractent l'a- » mour dominant des créatures, ce qui les rend ennemies » de Dieu.

» Mais, pourquoi les ames qui ſont des ſubſtances ſpiri- » tuelles, contractent-elles certaines inclinations à cauſe de » certaines diſpoſitions de la matiere.

» On peut, pour expliquer cela, ſuppoſer que Dieu ne for- » mant l'être de l'homme par l'union d'une ame ſpirituelle » avec une matiere corporelle, & voulant que les hom- » mes tiraſſent leur origine d'un ſeul, avoit établi ces deux » loix, qu'il jugea néceſſaires pour un être de cette na- » ture.

» La premiere, que le corps des enfans ſeroit ſembla- » ble à celui des peres, & auroit à-peu-près les mêmes » impreſſions, à moins que quelque cauſe étrangere ne les » altérât.

» La ſeconde, que l'ame unie au corps auroit certai- » nes inclinations, lorſque ſon corps auroit certaines im- » preſſions.

» Ces deux loix étoient néceſſaires pour la propagation » du genre humain, & elles n'euſſent apporté aucun pré- » judice aux hommes, ſi Adam en conſervant ſon inno- » cence eût conſervé ſon corps dans l'état auquel Dieu l'a- » voit formé, mais l'ayant altéré & corrompu par ſon pé- » ché, la juſtice ſouveraine de Dieu, infiniment élevée au- » deſſus de la nature, n'a pas jugé qu'elle dût pour cela » changer les loix établies avant le péché, ces loix ſub- » ſiſtant, Adam a communiqué à ſes enfans un corps cor- » rompu.

» Mais, comment doit-on concevoir cet amour domi- » nant de la créature, que l'ame contracte lorſqu'elle eſt » jointe à des corps qui viennent d'Adam ?

» On le doit concevoir, comme on conçoit la grace » juſtifiante dans les enfans baptiſés : c'eſt-à-dire, que

» comme l'ame des enfans, par la grace qu'elle reçoit, » est habituellement tournée vers Dieu, & l'aime de la » maniere que les Justes aiment Dieu durant le sommeil; » de même l'ame des enfans par cette inclination qu'elle » contracte, devient habituellement tournée vers la créa- » ture, comme sa fin derniere, & l'aime comme les mé- » chans aiment le monde pendant qu'ils dorment: car il » ne faut pas s'imaginer que nos inclinations périssent par » le sommeil, elles changent seulement d'état; & ces in- » clinations suffisent pour rendre les uns justes, quand el- » les sont bonnes, & les autres méchants, quand elles sont » mauvaises. » *

M. Nicole ne regarde cette explication que comme ce que l'on peut dire de plus probable.

Ce que nous venons de dire sur les différentes explications du péché originel, est en quelque sorte l'histoire de l'esprit humain, par rapport à cet objet: nous pouvons en conclure, 1°. que la doctrine de l'Eglise sur le péché originel n'est point l'ouvrage de l'esprit humain, puisque les différens états par lesquels il a passé, n'ont fait que varier les explications de ce dogme, & n'en ont point attaqué l'existence, ou ne l'ont attaqué que par l'impossibilité de l'expliquer, ce qui paroît supposer nécessairement que ce dogme n'est point un dogme imaginé par les hommes.

2°. Cette histoire peut servir à nous faire connoître à-peu-près le progrès de la raison humaine, depuis Origene, jusqu'à Mallebranche & Nicole.

TROISIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la nécessité de la Grace.

Pour rendre inexcusables les pécheurs qui n'obéissoient pas à l'impétuosité de son zele, Pélage prétendoit trouver dans l'homme même toutes les ressources nécessaires pour arriver au plus haut degré de perfection, & combattoit tous les dogmes qui paroissoient établir la corruption originelle de l'homme, ou donner des bornes à ses forces naturelles pour le bien, & ne pas faire dépendre entié-

* Nicole, Instr. sur le Symbole, seconde Instr. sect. 4. c. 2.

rement de lui ſon ſalut & ſa vertu ; il nia donc, non-ſeulement le péché originel, mais encore la néceſſité de la grace.

La liberté de l'homme étoit la baſe ſur laquelle il établiſſoit ce dernier ſentiment.

Dieu, diſoient les Pélagiens, n'a point voulu que l'homme fût porté néceſſairement au vice ou à la vertu, il l'a créé avec la liberté de ſe porter à l'un ou à l'autre : c'eſt une vérité généralement reconnue, & que l'Egliſe a conſtamment enſeignée contre les Marcionites, les Manichéens, & contre les Philoſophes Payens. Il eſt donc certain que l'homme naît avec la liberté d'être vertueux ou vicieux, & qu'il devient l'un & l'autre par choix : l'homme a donc une vraie puiſſance de faire le bien ou le mal, il eſt libre à ces deux égards.

La liberté de faire une choſe, ſuppoſe néceſſairement la réunion de toutes les cauſes & de toutes les conditions néceſſaires pour faire cette choſe, & l'on n'eſt point libre à l'égard d'un effet, toutes les fois qu'il manque une des cauſes ou des conditions naturellement requiſes pour produire cet effet.

Ainſi pour avoir la liberté de voir les objets, il faut, non-ſeulement avoir la faculté de voir, ſaine & entiere, mais encore il faut que l'objet ſoit éclairé, & dans une certaine diſtance ; & quelques bons yeux que l'on eût, on n'auroit point la liberté de voir ces objets, ſi l'on étoit dans les ténebres, ou ſi l'objet étoit à une diſtance trop grande : puis donc que l'homme naît avec la liberté de faire le bien ou le mal, il reçoit de la nature & réunit en lui toutes les conditions & toutes les cauſes naturellement requiſes & néceſſaires pour le bien ou pour le mal.

La grace ne lui eſt donc pas néceſſaire, ou l'homme a beſoin d'un ſecours extraordinaire & différent des qualités qu'il reçoit de la nature ; il naît ſoumis à une fatalité inévitable, il eſt ſans liberté.

On ſe ſouleva contre ce ſentiment de Pélage, & on lui oppoſa l'autorité de l'Ecriture, qui nous enſeigne que perſonne ne peut aller à Dieu, ſi Jeſus Chriſt ne l'attire ; que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, & que nous ne devons pas nous glorifier, comme s'il avoit quelque choſe que nous n'euſſions pas reçu ; que c'eſt la

grace qui nous ſauve par la foi ; que cela ne vient pas de nous, puiſque c'eſt le don de Dieu ; que nous ne ſommes pas capables de former aucune bonne penſée de nous-mêmes, mais que c'eſt Dieu qui nous en rend capables. *

A l'autorité de l'Ecriture, les Catholiques joignoient le témoignage des peres : car il ne faut pas croire que les Peres qui ont précédé Pélage, aient été Pélagiens ; Saint Auguſtin fit voir que la doctrine de l'Egliſe ſur la néceſſité de la grace étoit clairement enſeignée par les Peres des quatre premiers ſiecles, & que ces ſaints Docteurs n'avoient fait que tranſmettre ce qu'ils avoient appris, & enſeigner à leurs enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs peres. †

Qu'on nous allégue après cela, dit M. Boſſuet, des variations ſur ces matieres.

» Mais, quand on ne voudroit pas en croire S. Auguſ-» tin, témoin ſi irréprochable en cette occaſion ; ſans avoir » beſoin de diſcuter les paſſages particuliers qu'il a produits, » perſonne ne niera ce fait public, que les Pélagiens » trouverent toute l'Egliſe en poſſeſſion de demander » dans toutes ſes prieres la grace de Dieu, comme un ſe-» cours néceſſaire, non-ſeulement pour bien croire, mais » encore pour bien prier, ce qui étoit ſuppoſé comme conſ-» tant & inconteſtable, il n'y auroit rien de plus injuſte » que de ſoutenir après cela que la foi de l'Egliſe ne fût » point parfaite ſur la grace ». §

La néceſſité de la grace étoit crue ſi généralement, que Pélage en l'attaquant, ſouleva tous les Fideles, & fut obligé de la reconnoître dans le Concile de Paleſtine.

Enfin, les Conciles aſſemblés contre Pélage, & les Souverains Pontifes, ont conſtamment reconnu la néceſſité de la grace pour toutes les œuvres du ſalut. ¶

La néceſſité de la grace n'étoit point contraire à la li-

* Joan. 6. v. 44. Ad Epheſ. 2. v. 8. Secundæ ad Cor. c. 2, v. 5.

† L. 1 & 2, cont. Jul. L. 4, ad Bonif. c. 8. De Bono Perſev. c. 5. 19.

§ Boſſuet, premier Avertiſſement ſur les Lettres de Jur. art. 34.

¶ Conc. Carthag. 1. Conc. 52. Conc. Milev. in Ep. ad Innoc. Conc. Cart. 3. Voyez ſur ce détail l'art. PELAGE, Voſſius, Noris, Garnier, Hiſt. Pelagianæ Hæreſis.

berté : lorſqu'on diſoit que la grace étoit néceſſaire, on ne nioit pas que l'homme n'eût naturellement le pouvoir de faire le bien ou le mal, mais on prétendoit qu'avec ce pouvoir, on ne pouvoit jamais aller à J. C., qu'avec ce pouvoir on pouvoit faire le mal, mais qu'on ne pouvoit jamais aller à J. C. ſans la grace : ce dogme de la néceſſité de la grace pour les œuvres du ſalut, n'étoit point contraire à la liberté de l'homme pour les choſes d'un ordre naturel ; ainſi la néceſſité de la grace n'étoit point oppoſé à la liberté qu'on avoit défendue contre les Manichéens.

En diſtinguant ſoigneuſement ces deux objets, on explique tous les paſſages dans leſquels les Peres paroiſſent ne pas ſuppoſer la néceſſité de la grace, & l'on fait voir qu'ils n'étoient point favorables au Pélagianiſme.

QUATRIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la nature de la Grace, dont il reconnut la néceſſité.

Pélage, voyant que ſes ſentimens révoltoient les Fideles, & qu'il ne pouvoit conteſter l'authenticité des paſſages produits par les Catholiques, tâcha de les expliquer, & prétendit qu'il ne nioit point la néceſſité de la grace, telle que l'Ecriture l'enſeignoit.

En effet, diſoit Pélage, il faut dans tout homme qui agit, diſtinguer trois choſes, le pouvoir, le vouloir & l'action.

L'action eſt l'effet de notre volonté, c'eſt notre propre détermination qui la produit.

Mais, c'eſt de Dieu ſeul que nous tenons le pouvoir, c'eſt de lui ſeul que nous tenons l'exiſtence, notre volonté & toutes nos facultés ; c'eſt de lui que nous tenons le pouvoir que nous avons de penſer & de vouloir le bien, il ne nous doit ni l'exiſtence, ni ces facultés, elles ſont donc une grace, & Dieu eſt la cauſe principale de nos actions & de nos mérites. *

La grace dont l'Ecriture nous enſeigne la néceſſité, eſt la grace du Rédempteur, celle qui nous fait aller à J. C.,

* Pelag. l. 3. De lib. Arbitr. cité par S. Aug. de Grat. Chriſt. c. 4. de Geſtis Palæſtin. Ep. ad Sixt. c. 10.

& ſans laquelle nous ne pouvons aller à lui : or cette grace n'eſt ni l'exiſtence ni la conſervation.

Pélage fut donc obligé de reconnoître une grace différente du libre arbitre, & de l'exiſtence ; comme cette grace nous faiſoit connoître J. C., & nous conduiſoit à lui, il prétendit que la grace néceſſaire pour ſe ſauver, étoit la prédication de l'Evangile, les miracles que J. C. avoit opérés, les exemples qu'il avoit donnés, &c.

Les Catholiques prouverent que cette grace étoit une action de Dieu ſur l'entendement & ſur la volonté, ils prouverent à Pélage que Dieu fait en nous le vouloir & le faire, que la grace de J. C. ſe répand dans nos cœurs, &c. *

Pélage, preſſé par ces raiſons, reconnut la néceſſité d'une grace intérieure ; mais il prétendit qu'elle n'étoit néceſſaire que pour agir plus facilement.

Il fut accablé par tous les paſſages qui diſent que nous ne pouvons rien faire ſans J. C. &c.

Les Pélagiens qui n'avoient nié le péché originel & la néceſſité de la grace, que pour faire dépendre de l'homme même ſon ſalut, ne pouvant méconnoître, ni le péché originel, ni la néceſſité d'une grace intérieure qui éclaire l'entendement, & qui touche ſa volonté ; les Pélagiens, dis-je pour faire dépendre de l'homme même ſon ſalut, prétendirent que cette grace intérieure s'accordoit aux mérites des hommes : ils conſervoient par ce moyen le point fondamental de leur ſyſtême. †

Cette erreur ſur la gratuité de la grace, fut condamnée par le Concile de la Paleſtine & par Pélage même, mais de mauvaiſe foi, comme S. Auguſtin le prouve. §

La foi de l'Egliſe ſur la gratuité de la grace n'a jamais varié : cependant elle ne fut pas définie expreſſément dans les Conciles d'Afrique, ſoit qu'on n'ait pas voulu s'étendre ſur cette queſtion, ſur laquelle quelques perſonnes marquoient de l'embarras, ſoit parce que de la gratuité de la grace, on étoit allé juſqu'au dogme de la prédeſtination, qu'il n'étoit pas à propos de toucher. ¶

* Aug. de Grat. Chr.

† Aug. cont. Jul. l. 4, c. 3. & 8. Ep. ad Vital. de Grat. Ch. c. 22, 23. Ep. 106, c. 18.

§ Ibid. Garnier, Hiſt. Pelag. Diſſert. 2, p. 171.

¶ Garnier, ibid. Diſſert. 7.

On n'a défini rien de plus sur la grace dans les Conciles assemblés contre les Pélagiens : on ne trouve pas qu'on ait traité, ni la maniere dont cette grace opére, ni son efficacité.

Toutes ces questions furent des suites nécessaires des réflexions qu'on fit sur les écrits de S. Augustin contre les Pélagiens *; & sur la prédestination. * .

Pour s'en convaincre, il ne faut que se rappeller l'origine & le développement du Pélagianisme, le principe d'où Pélage partit, & les questions qui entroient essentiellement dans le plan de sa défense : il est clair que la maniere dont la grace opére, étoit absolument étrangere à ce plan, & dans le fond les Conciles qui ont condamné les Pélagiens, n'ont porté sur cet objet aucun jugement.

L'histoire du Pélagianisme & de ses dogmes a été bien traité par Vossius, par le P. Garnier, par le Cardinal Noris, & par Usserius dans ses Antiquités de l'Eglise Britannique.

PÉRÉENS ou PERATIQUES Voyez EUPHRATE.

PHOTIN, originaire de Galatie, fut d'abord disciple de Marcel d'Ancyre.

Marcel, Evêque d'Ancyre avoit assisté au Concile de Nicée, & y avoit combattu les erreurs des Ariens : il écrivit depuis contre Asture & contre les autres Evêques du parti d'Arius, un livre intitulé de la soumission de J. C. Il avança dans ce livre des propositions favorables au Sabellianisme; il fut accusé de cette hérésie par les Eusébiens, & condamné par le Concile de Constantinople tenu par les Ariens l'an 336, ensuite il fut exilé & obligé de se refugier en Occident, dans le même-tems que S. Athanase fut obligé de sortir d'Alexandrie : le Pape Jules le reçut à sa Communion, & prononça en sa faveur une Sentence d'absolution dans le Concile de Rome.

Photin qui avoit été disciple de Marcel, & qui avoit cru voir dans ses ouvrages les sentimens de Sabellius, les avoit adoptés, & les professa : il soutint que le Verbe n'étoit qu'un attribut, & nioit son union hypostatique avec la nature humaine. †

* Ibid. p. 302.

† Epiph. Hær. 71. Vincent Lyrin. Commonit. c. 16. Socrat. l. 2. c. 29. Soz. l. 4. c. 6.

A peine avoit-il commencé de découvrir ſon erreur ; qu'elle fut condamnée par les Evêques d'Orient dans un Concile qui ſe tint à Antioche en 345, & par les Evêques d'Occident en 346.

Deux ans après, ces derniers s'aſſemblerent pour le dépoſer, & n'en purent venir à bout à cauſe de l'oppoſition du peuple.

Marcel eut recours à l'Empereur, & lui demanda une conférence : Baſile d'Antioche fut nommé pour diſputer contre lui ; Photin fut confondu dans la diſpute, & enſuite exilé. Il avoit répandu ſon erreur dans l'Illyrie, mais il eut peu de Sectateurs, le parti Arien étouffa cette héréſie.

PHOTIUS, Patriarche de Conſtantinople fut l'auteur d'un Schiſme entre l'Egliſe de Conſtantinople & l'Egliſe Romaine.

Michel III. s'étoit enſeveli dans les plaiſirs, & avoit abandonné le gouvernement de l'Empire à Bardas ſon oncle. Bardas, auſſi voluptueux & plus puiſſant que Michel, épouſa ſa niéce. *

Ignace, Patriarche de Conſtantinople, condamna hautement la conduite de Bardas, & ne voulut point l'admettre à la Communion le jour de l'Epiphanie.

Bardas, pour ſe venger, gagna des témoins qui accuſerent Ignace d'avoir fait mourir Methodius ſon prédéceſſeur : il aſſembla un Concile, fit dépoſer Ignace, & plaça Photius ſur le Siege de Conſtantinople.

Photius étoit riche & d'une naiſſance illuſtre, il avoit cultivé les arts, embraſſé toutes les Sciences, & s'étoit rendu recommandable par ſa ſageſſe, par ſa prudence, & par ſa dextérité dans le maniement des affaires.

Cependant, la dépoſition d'Ignace & l'élection de Photius ne fut pas approuvée de tout le monde, le peuple ſe partagea entre Ignace & le nouveau Patriarche, & l'on vit bientôt éclater une Sédition. †

Pour calmer le peuple, l'Empereur pria le Pape Nicolas I, d'envoyer des Légats à Conſtantinople, pour que l'on jugeât entre Photius & Ignace. Lorſque les Légats furent arrivés, l'Empereur & Photius les ſéduiſirent ; on altéra

* Cedren. Anaſt. an. 848.

† Nicetas, Vita Ignat. Baron, ad an. 860.

les lettres du Pape, & l'on convoqua un Concile. Plus de 70 faux témoins dépoſerent qu'Ignace n'avoit pas été canoniquement ordonné ; qu'il étoit intrus par la puiſſance ſéculiere dans l'Egliſe de Conſtantinople, qu'il gouvernoit tyranniquement.

Un ſeul Evêque demanda qu'on examinât la vérité des témoignages, & parut en douter. Il fut blâmé, maltraité, & chaſſé : perſonne n'oſa plus parler en faveur d'Ignace, & il fut dépoſé par le Concile.

Comment M. Baſnage prétend-il après cela, qu'on ne doit pas crier ſi haut contre la dépoſition d'Ignace, & que les Evêques jugerent comme ils le devoient ? »

Le Pape découvrit la prévarication de ſes Légats, & les fauſſetés de Photius ; il aſſembla un Concile & condamna Photius. †

Photius de ſon côté aſſembla un Concile dans lequel de faux témoins accuſerent Nicolas de différens crimes : on chaſſa du Concile tous ceux qui voulurent examiner la vérité des témoignages, & l'on excommunia le Pape Nicolas. Dans quelle corruption ne falloit-il pas que la Cour de Conſtantinople fût tombée, pour que Photius osât riſquer pareilles impoſtures.

Photius avoit trop d'ambition & trop de génie pour s'en tenir à l'excommunication portée contre le Pape : il forma le projet de ſe faire reconnoître Patriarche univerſel, & de ſéparer tout l'Egliſe de la Communion de l'Egliſe de Rome, dont le Patriarche étoit un obſtacle invincible à ſes prétentions, & qui avoit joui juſqu'alors inconteſtablement de la Primatie univerſelle.

Il n'y avoit aucune différence entre la foi de l'Egliſe de Conſtantinople, & celle de l'Egliſe Romaine, mais quoique l'Egliſe Grecque reconnût comme l'Egliſe Latine, que le S. Eſprit procéde du Pere & du Fils, elle avoit conſervé le Symbole de Conſtantinople, dans lequel il n'eſt pas exprimé que le S. Eſprit procéde du Fils.

Cette addition ne s'étoit point faite par l'autorité d'un Concile, elle s'étoit introduite inſenſiblement, & avoit été adoptée par toutes les Egliſes du Rit Romain.

L'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine différoient encore ſur

* Baſnage, Hiſt. de l'Egl. l. 6. c. 6. p. 328, t. 1.
† Epiſt. Nicol. 1, 4, 7, 10, 13. Anaſt. in Nicol. 1.

quelques points de discipline d'Eglise : tel étoit dans la Latine l'usage de jeûner le Samedi, de permettre l'usage du lait, & celui du fromage en Carême, d'obliger tous les Prêtres au célibat, &c.

Photius crut, à la faveur de ces différens objets : pouvoir représenter l'Eglise Romaine, comme une Eglise engagée dans des erreurs & dans des désordres qu'on ne pouvoit tolérer : il écrivit des lettres à toutes les Eglises d'Orient, il les fit passer dans l'Occident, & convoqua un Concile qui se sépara de la Communion du Pape & de celle de son Eglise. *

Tout sembloit concourir au succès des desseins de Photius, il étoit tout-puissant auprès de l'Empereur, il étoit savant, éloquent, & les révolutions auxquelles l'Occident avoit été sujet depuis plusieurs siecles, y avoient tenu le Clergé dans l'ignorance, si favorable & si nécessaire au progrès des nouveautés & des erreurs.

Le Pape avoit d'ailleurs des ennemis très-puissans en Occident ; tels étoient Louis, Empereur d'Occident, Louis, Roi de France, Lothaire, Roi de Lorraine, des Archevêques & des Evêques. †

Photius se trompoit, les Evêques & les Théologiens de l'Eglise Latine réfuterent ses accusations, & personne ne se sépara du Pape en Occident.

En Orient, l'Empereur Michel avoit fait assassiner Bardas & l'avoit été lui-même par Basile le Macédonien, que Michel avoit créé César, & qui s'étoit emparé de l'Empire.

Photius eut le courage de lui reprocher son crime, & lui refusa la Communion. Basile fit enfermer Photius dans un Monastere, rappella Ignace, écrivit au Pape : fit convoquer un Concile qui déposa Photius, & rétablit Ignace sur le Siege de Constantinople. §

Ce Concile est le huitieme général, qui rendit la paix à l'Eglise, & rétablit la Communion entre les Grecs & les Latins. Nicolas I étoit mort, & ce fut sous Adrien II, que ce Concile se tint. ¶

* Anastas. in vit. Nicol. 1. Nicer. apud Baron.

† Reginald. Annal. Bertin. Hincmar, de Divortio Lotharii & Thierberg. Baron, ad an. 862. Aventin, annal. l. 4.

§ Baron, ad an 847. Conc. 8. Dupin, Hist. du neuvieme siecle, c. 9, Natal. Alex. in sec. 9. Diss. 3.

¶ Epist. Joan. 199.

Photius ne perdit point l'espérance de remonter sur le Siege de Constantinople; du fond de son Monastere, il tendit des piéges à la vanité de Basile, il le flatta, reprit insensiblement du crédit & de la faveur à la Cour, obtint un logement dans le palais, & après la mort d'Ignace remonta sur le Siege de Constantinople.

L'Empereur s'employa pour ménager son raccommodement avec l'Eglise de Rome. Il représenta au Pape que le rétablissement de Photius étoit nécessaire au bien de la paix, & pour la réunion des esprits: l'Empereur ajoutoit qu'Ignace avoit lui-même souhaité qu'on le rétablît: on rapportoit un écrit fait en son nom, par lequel il le demandoit au Pape.

Basile, dont les forces commençoient à se rétablir en Italie insinuoit au Pape qu'il délivreroit les côtes de la Campanie des incursions des Sarrasins, & qu'il rendroit à l'Eglise de Rome la Bulgarie, qu'Ignace même avoit refusée au Pape.

Jean VIII. répondit à l'Empereur que le Patriarche Ignace, d'heureuse mémoire, étant mort, il consentoit à cause de la nécessité présente, & pour le bien de la paix, que Photius, fût reconnu Patriarche de Constantinople, après qu'il auroit fait satisfaction & demandé pardon devant un Synode. *

Lorsque la lettre & les Légats du Pape furent arrivés à Constantinople, Photius fit assembler un Concile: on y lut les lettres de Jean VIII. à l'Empereur & à Photius, mais elles avoient été falsifiées, & l'on y avoit retranché ce qui regardoit la personne d'Ignace, le pardon que l'on enjoignoit à Photius, & la condamnation du Concile qu'il avoit assemblé & qu'il appelloit le huitieme.

Le Concile assemblé par Photius, le reconnut pour légitime Patriarche, & condamna le huitieme Concile qui avoit condamné Photius. †

Le Pape apprit que la paix étoit rétablie, & il en félicita l'Empereur & Photius: mais lorsqu'il connut à quelles conditions la paix étoit rétablie, il condamna tout ce que les Légats avoient fait. Martin & Adrien ses successeurs, confirmerent son jugement contre Photius. §

* Epist. Joan. 199.

† Baron, ad an 879. Natal. Alex. in sæc. 9. Differt. 4. Panopl. contr. Schism. Græc. sæc. 9 c. 2. p. 165.

§ Baron, Panopl. loc. cit.

Basile mourut alors, & Léon VI, son fils lui succéda.

Léon avoit un cousin que l'on prétendoit que Photius avoit dessein d'élever à l'Empire : on le dit à Léon, il le crut, & chassa Photius du Siege de Constantinople, sur lequel il plaça son frere.

Photius se retira dans un monastere, où il finit tranquillement ses jours : sa retraite rétablit la Communion entre l'Eglise de Rome & l'Eglise de Constantinople. *

Quelques Auteurs ont voulu justifier Photius, mais sans raison : on ne peut nier que ce grand homme n'ait mis dans toute sa conduite, par rapport au Patriarchat, une mauvaise foi, une imposture insigne. †

PIERRE DE BRUYS étoit un simple laïc, qui enseignoit qu'il ne falloit point donner le Baptême aux enfans, & qu'il étoit inutile à tous ceux qui ne pouvoient pas faire un acte de foi en le recevant. 1°. Il condamnoit l'usage des Eglises, des Temples, des Autels, & les faisoit abattre; 2°. il condamnoit le culte des Croix, & les faisoit briser ; 3°. il croyoit la Messe inutile, & en défendoit la célébration ; 4°. il enseignoit que les aumônes & les prieres étoient inutiles aux morts, & défendoit de chanter les louanges de Dieu.

La France avoit été infectée un siecle auparavant des erreurs des Manichéens : on en avoit brûlé beaucoup dans différentes Provinces : l'extrême rigueur avec laquelle on les avoit traités, les rendit plus circonspects, mais elle augmenta leur haine contre le Clergé, qui avoit excité contre eux le zele des Princes. Le desir de se venger du Clergé devint l'objet principal de ces Fanatiques ; ils furent donc portés à attaquer tout ce qui concilioit de la considération, du respect & de l'autorité au Clergé ; ils attaquerent l'efficacité des Sacremens, les cérémonies de l'Eglise, la différence que l'ordre met entre les simples Laïcs & le Clergé, & enfin l'autorité des Pasteurs du premier Ordre.

* Zomar, Baron, ad an. 886. Curopalat. Dup. ibid.

† Tout ce qui regarde Photius, se trouve dans les Lettres de Nicolas I & d'Adrien II. Vecus, l. 3. de Processione Spirit. S. Nicetas, Vita Ignatii, dans Schorus, pref. sur la Bibliot. de Photius; dans Leo Allatius, de Sydono Photiana ; dans Fleury, dans les Révolutions de Constantinople, par M. de Burigny, t. 3.

Photius a fait un grand nombre d'excellens Ouvrages, sur lesquels il faut consulter la Bibliothéque de Fabricius, t. 9. c. 38. n. 369.

Occupés

Occupés de ces objets, ils abandonnerent insensiblement les dogmes du Manichéisme, qu'il étoit trop dangereux de défendre, & attaquerent les Sacremens, le Clergé, les cérémonies, &c.

Les désordres & l'ignorance du Clergé étoient extrêmes & tout étoit vénal dans la plupart des Eglises même les Sacremens étoient souvent administrés par des Simoniaques, & par des Concubinaires publics : le peuple gouverné par de tels Pasteurs, étoit enseveli dans une profonde ignorance, & disposé à se révolter contre ses Pasteurs ; ainsi tout homme qui avoit une imagination vive pouvoit devenir Chef de Secte en prêchant contre le Clergé, contre les cérémonies de l'Eglise, & contre les Sacremens.

Comme il y avoit beaucoup de Sectaires répandus dans le Languedoc & dans le Dauphiné, ils y produisirent dans le douzieme siecle une foule de petites Sectes qui se répandirent dans les différentes Provinces de France, & qui prirent différentes formes, selon le caractere du Chef de la Secte ; c'est ainsi que Tanchelin, Pierre de Bruys, Henri, Arnaud de Bresse, s'éleverent, & formerent leurs Sectes.

Pierre de Bruys parcouroit les Provinces, saccageant les Eglises, abattant les Croix, détruisant les Autels : on ne voyoit en Provence que Chrétiens rebaptisés qu'Eglises profanées. Pierre de Bruys fut bientôt chassé de cette Province, & passa en Languedoc, où il fut arrêté & brûlé vif. *

Les Protestans font ordinairement de Pierre de Bruys un Saint Réformateur, & un de leurs Patriarches, dont Dieu s'est servi pour perpétuer la vérité. †

Ce sentiment n'est fondé sur aucun monument de ces tems : comment les Protestans qui condamnent les Anabaptistes, peuvent-ils élever si haut l'autorité de Pierre de Bruys, qui n'est en effet qu'un Anabaptiste. A quelle extrémité est-on réduit, lorsqu'on est obligé de chercher dans de pareils hommes le fil de la tradition des Eglises Protestantes ?

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 13. Dupin, douzieme siécle, tom. 6.

† Basnage, Hist. des Eglises Réformées, tom. 1, 4. Période, c. 6. pag. 234.

On a réfuté les erreurs de Pierre de Bruys sur les prieres pour les morts, à l'article VIGILANCE : ses erreurs sur le culte de la Croix, à l'article ICONOCLASTES : ses erreurs sur la néceſſité de la ſainteté du Miniſtre des Sacremens, à l'article REBAPTISANS : ſes erreurs ſur la préſence réelle, à l'article BERENGER.

Pierre de Bruys eut parmi ſes diſciples un nommé Henri : cherchez HENRI DE BRUYS.

C'eſt ſans preuve que M. Baſnage a prétendu que les diſciples de Pierre Bruys, formerent une Secte étendue. *

PIERRE D'OSMA, Profeſſeur de Théologie à Salamanque dans un Traité de la Confeſſion, enſeigna, 1°. Que les péchés mortels quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacés par la contrition du cœur, ſans ordre aux clés de l'Egliſe.

2°. Que la confeſſion des péchés en particulier, & quant à l'eſpece, n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un Statut de l'Egliſe univerſelle.

3°. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées, qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a, ſans rapport à la Confeſſion.

4°. Que la confeſſion doit ſe faire des péchés ſecrets, & non de ceux qui ſont connus.

5°. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe.

6°. Que le Pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire.

7°. Que l'Egliſe de la ville de Rome, pouvoit errer dans ſes déciſions.

8°. Que le Pape ne peut diſpenſer des Décrets de l'Egliſe univerſelle.

9°. Que le Sacrement de pénitence, quant à la grace qu'il produit, eſt un Sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'Ancien & dans le Nouveau Teſtament.

Alphonſe Carillo, Archevêque de Tolede, qui avoit aſſemblé les plus ſavans Théologiens de ſon Dioceſe, condamna ces propoſitions comme hérétiques, erronées,

* Ibid. p. 146.

ſcandaleuſes, mal ſonnantes, & le Livre de l'Auteur fut brûlé avec ſa chaire. Sixte IV. confirma ce jugement en 1479. On ne voit point que Pierre d'Oſma ait fait Secte. *

Nous avons réfuté les erreurs d'Oſma relatives à la puiſſance du Pape, aux articles GRECS & LUTHER.

Son erreur ſur la pénitence eſt réfutée par J. C. même, qui dit que les péchés que l'Egliſe ne remet pas ne ſont point remis.

Son erreur ſur la confeſſion a été renouvellée par les Calviniſtes, qui ne font remonter l'inſtitution de la néceſſité de la confeſſion qu'au Concile de Latran, en 1215, ſous Innocent III.

De ſavans Catholiques ont prouvé que la confeſſion Sacramentelle, & des péchés non-ſeulement en général & en particulier, mais encore ſecrets & publics, avoit été pratiquée dans tous les ſiecles, depuis la naiſſance du Chriſtianiſme; qu'elle étoit d'inſtitution divine, & qu'elle obligeoit de droit divin.

Nous ne pourrions que répéter ce que ces Auteurs ont dit; nous nous contenterons d'en indiquer quelques-uns. †

Mais nous croyons devoir placer ici ce que M. de Meaux a dit de la confeſſion, dans ſon expoſition de la Foi de l'Egliſe Catholique:

« Nous croyons qu'il a plu à J. C. que ceux qui ſe ſont » ſoumis à l'autorité de l'Egliſe par le baptême, & qui de- » puis ont violé les loix de l'Evangile, viennent ſubir le ju- » gement de la même Egliſe dans le Tribunal de la pénitence, » où elle exerce la puiſſance qui lui eſt donnée de remettre » & de retenir les péchés.

» Les termes de la commiſſion qui eſt donnée aux Miniſtres » de l'Egliſe pour abſoudre les péchés, ſont ſi généraux, » qu'on ne peut ſans témérité la réduire aux péchés publics; » & comme quand ils prononcent l'abſolution au nom de J. » C., ils ne font que ſuivre les termes exprès de cette com- » miſſion, le jugement eſt cenſé rendu par J. C. même, par » lequel ils ſont établis Juges: c'eſt ce Pontife inviſible qui

* Baneſ. in ſecundum ſecundæ quæſt. prima art. 10. p. 121. Collect. Conc. Hard. t. 9, p. 1498. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1.

† Natal. Alex. cont. Dalleum. Sainte Marthe, Traité de la Confeſſion, &c.

» absout intérieurement le Pénitent, pendant que le Prêtre » exerce le ministere extérieur.

» Ce jugement étant un frein si nécessaire à la licence, » une source si féconde de sages conseils, une si sensible » consolation pour les ames affligées de leurs péchés, lorsque non-seulement on leur déclare en termes généraux » leur absolution, comme les Ministres le pratiquent, mais » qu'on les absout en effet par l'autorité de J. C. après un » examen particulier, & avec une connoissance de cause : » nous ne pouvons croire que nos adversaires puissent envisager tant de biens sans en regretter la perte, & sans avoir » quelque honte d'une réformation qui a retranché une pratique si salutaire & si sainte. »

PETROBRUSIENS, disciples de Pierre de Bruys.

PIÉTISTES : voyez l'article des Sectes qui se sont formées parmi les Luthériens.

PRAXÉE étoit Phrygien, il avoit été Montaniste, aussi bien que Théodote de Byzance, il vint d'Asie à Rome, & quitta la Secte de Montan. Il avoit été mis en prison pour la Foi, & s'étoit acquis de la considération dans l'Eglise sous le Pontificat de Victor.

Dans le même tems, Théodote de Byzance qui n'avoit point résisté à la persécution, dit pour excuser sa faute, qu'en reniant J. C., il n'avoit renié qu'un homme.

Artemon & les Hérétiques connus sous le nom d'Aloges, avoient adopté ce sentiment, & soutenoient que J. C. n'étoit point Dieu.

Cette doctrine avoit été condamnée par l'Eglise : ainsi l'Eglise enseignoit contre Marcion, Cerdon, Cérinthe, &c. qu'il n'y avoit qu'un seul principe de tout ce qui est, & contre Théodote, que Jesus Christ étoit Dieu. Praxée réunit ces idées, & conclud que J. C. n'étoit point distingué du Pere, puisqu'alors il faudroit reconnoître deux principes, ou accorder à Théodote que Jesus Christ n'étoit point Dieu : ajoutez à cela, que Dieu dit lui-même ; je suis Dieu, & hors moi, il n'y en a point d'autres ; le Pere & moi nous sommes un, celui qui me voit, voit aussi mon pere ; je suis dans le pere ; & le pere est en moi.

Voilà, ce me semble, l'origine de l'erreur de Praxée : elle n'est point née de disputes sur la distinction des personnes qui n'ont point eu lieu alors, & dont on ne

trouve aucune trace dans Tertullien, quoiqu'en dise M. le Clerc. *

Praxée croyoit que son sentiment étoit le seul moyen de se garantir des systêmes qui admettoient plusieurs principes, & d'établir l'unité de Dieu : c'est pour cela qu'on appelloit ses disciples les Monarchiques.

De ce qu'il n'y avoit qu'une seule personne dans la Divinité, il suivoit que c'étoit le Pere qui s'étoit incarné, qui avoit souffert, &c. & c'est pour cela que les disciples de Praxée furent appellés Patripassiens.

Tertullien a réfuté l'erreur de Praxée avec beaucoup de force & de solidité. Il oppose à cette hérésie la doctrine de l'Eglise universelle, selon laquelle, dit il, nous croyons tellement un seul Dieu, que nous reconnoissons en même-tems que ce Dieu a un fils qui est son Verbe, qui est sorti de lui, par lequel toutes choses ont été créées, & sans lequel rien n'a été fait ; que ce Verbe a été envoyé par le pere dans le sein de la Vierge, qu'il est né d'elle ; homme & Dieu tout ensemble, Fils de l'Homme & Fils de Dieu ; qu'il a été surnommé J. C., qu'il a souffert, qu'il est mort, & a été enseveli ; voilà ajoute-t-il, la regle de l'Eglise & de la Foi, depuis le commencement du Christianisme. †

M. le Clerc paroît douter que Praxée ait confondu les personnes de la Trinité : il croit que Praxée n'a pas nié que le Pere fût distingué du Fils, & qu'il soutenoit que cette distinction n'en faisoit pas deux substances, & que c'est cette derniere distinction que Tertullien a soutenue contre Praxée.

Cette imputation est injuste : Tertullien dans tout son ouvrage soutient également, & l'unité de la substance divine, & la distinction des personnes divines.

Dans les Chapitres trois & quatre, Tertullien dit, que la Trinité des personnes ne préjudicie en rien à l'unité de nature & à la Monarchie que Praxée prétendoit défendre : c'est la détruire dit-il, que d'admettre un autre Dieu que le Créateur : pour moi qui reconnois que le Fils est d'une même substance que le Pere, qu'il ne fait rien sans sa volonté, & qu'il a reçu de lui sa toute-puissance, que fais-je autre chose, sinon

* Le Clerc, Hist. Eccles. ad an. 186.
† Tert. Conc. Praxean. c. 2.

de défendre dans le Fils la Monarchie que le Pere lui a donnée, il en eſt de même du S. Eſprit.

Dans le Chapitre 7, Tertullien dit à Praxée, ſouvenez-vous toujours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont inſéparables. Quand je dis que le Pere eſt autre que le Fils & le S. Eſprit, je le dis par néceſſité, non pour marquer diverſité, mais ordre, non diviſion, mais diſtinction, il eſt autre en perſonne, non en ſubſtance.

Il n'eſt pas poſſible d'exprimer plus clairement l'unité de ſubſtance & la diſtinction des perſonnes; ſi Tertullien avoit enſeigné que les trois perſonnes de la Trinité étoient trois ſubſtances; il ne pouvoit dire qu'il n'y avoit point de diviſion entre elles : car pluſieurs ſubſtances ſont diviſées, parce qu'elles exiſtent néceſſairement l'une hors de l'autre.

Si Tertullien avoit cru que les trois perſonnes fuſſent trois ſubſtances différentes, il y auroit eu entre ces trois perſonnes, non-ſeulement ordre & diſtinction, mais encore diverſité; il eût été faux que le Pere & le Fils fuſſent la même ſubſtance, comme il le ſoutient contre Praxée : ce qui ſeroit une contradiction dans laquelle Tertullien ne pouvoit tomber. Ce n'eſt pas que les hommes ne puiſſent ſe contredire, mais ce n'eſt que dans des conſéquences éloignées, & jamais quand le oui & le non ſe touchent pour ainſi dire, comme cela ſeroit arrivé, ſi Tertullien avoit parlé comme M. le Clerc le fait parler.

M. le Clerc prétend que ces diſtinctions que Tertullien met entre les perſonnes de la Trinité, ſont des diſtinctions qui ne peuvent convenir qu'à trois ſubſtances, parce que ſi elles ne ſuppoſent pas que les perſonnes ſont trois ſubſtances, elles établiſſent ſeulement que les trois perſonnes ne ſont que que trois modes ou trois relations différentes; ce que Praxée ne nioit pas.

1°. Je demande à M. le Clerc, ſur quoi il prétend que Praxée reconnoiſſoit une diſtinction même modale entre les perſonnes de la Trinité? Tout l'Ouvrage de Tertullien ſuppoſe que Praxée nioit toute diſtinction entre les perſonnes de la Trinité.

2°. Tertullien, dans l'endroit ſur lequel M. le Clerc fait cette réflexion, dit qu'il fera voir comment le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont nombre ſans diviſion : ce qui ſeroit

absurde ; s'il avoit cru que ces trois personnes sont trois substances.

3°. Je ne vois rien dans Tertullien qui suppose que la distinction qu'il admet entre les personnes de la Trinité, puisse être regardée comme une distinction modale ; les modes n'agissent point, n'ont point d'action propre, n'envoient point une autre modification, ce que Tertullien reconnoit cependant dans les personnes de la Trinité. M. le Clerc ne pouvoit conclure que la distinction admise par Tertullien, étoit une distinction qui suppose que les trois personnes sont trois substances, qu'autant qu'il seroit certain qu'il ne peut y avoir que deux sortes de distinctions, la modale ou celle qui se trouve entre des modifications d'une substance, & la substantielle, ou celle qui se trouve entre des substances : mais c'est ce qu'il ne prouve pas.

Le reste des difficultés de M. le Clerc contre Tertullien, n'est qu'un abus des comparaisons que Tertullien emploie pour expliquer la maniere dont les trois personnes de la Trinité subsistent dans la substance divine ; comparaisons que Tertullien ne donne que comme des images propres à faire entendre sa pensée, & dont il prévient l'abus, en rappellant sans cesse son lecteur à l'unité de substance.

Ce seroit encore abuser des mots, que de prétendre que Tertullien a soutenu contre Praxée, que les trois personnes sont trois substances, parce qu'il se sert quelquefois du mot de substance pour signifier la personne subsistante, ce qui est ordinaire aux anciens avant le Concile de Nicée, & même après ce Concile. M. le Clerc n'auroit pas ainsi jugé Tertullien, s'il eût suivi les maximes qu'il établit pour juger du sens d'un Auteur. Voyez l'art. CRITIQA.

PRÉDESTINATIANISME : cette erreur renfermoit plusieurs chefs : 1°. qu'il ne falloit pas joindre le travail de l'obéissance de l'homme à la grace de Dieu ; 2°. que depuis le péché du premier homme, le libre arbitre est entiérement éteint ; 3°. que J. C. n'est pas mort pour tous ; 4°. que la prescience de Dieu force les hommes, & damne par violence ; & que ceux qui sont damnés, le sont par la volonté de Dieu ; 5°. que de toute éternité, les uns sont destinés à la mort, & les autres à la vie.

Les Pélagiens, forcés de reconnoître le péché originel &

la néceſſité d'une grace intérieure qui éclairoit l'eſprit, & qui touchoit le cœur de l'homme pour qu'il pût faire un action bonne pour le ſalut, avoient prétendu que cette grace dépendoit de l'homme; & s'accordoit à ſes mérites: ils prétendoient que Dieu ſeroit injuſte, s'il préféroit un homme à l'autre, ſans qu'il y eût de différence dans leurs mérites, & prérendoient que cette différence ne pouvoit s'accorder avec la bonté & la ſageſſe de Dieu, ni avec ce que l'Ecriture nous apprend de ſa volonté générale de ſauver les hommes.

S. Auguſtin combattit ces principes par tous les paſſages de l'Ecriture qui prouvent que l'homme ne peut ſe diſcerner lui même; que Dieu n'eſt point injuſte, en ne donnant point ſa grace aux hommes, parce qu'ils ſont tous dans la maſſe de perdition; que Dieu n'ayant aucun beſoin d'eux, étant tout-puiſſant, indépendant, il faiſoit grace à qui il vouloit, ſans que celui à qui il ne la faiſoit pas, eût droit de s'en plaindre; que cette volonté vague de donner la grace généralement à tous les hommes, encore qu'il n'y eût ni choix, ni préférence, détruiſoit toutes les idées que l'Ecriture nous donne de la Providence, par rapport au ſalut; que rien n'arrivoit que par la volonté de Dieu, qui avoit prévu & déterminé tout; que la volonté de ſauver les hommes, ne devoit pas s'entendre de tous les hommes ſans exception: qu'il falloit être fidélement attaché à la toute-puiſſance divine, à ſon indépendance, & enfin qu'il falloit croire que ſa volonté n'étoit point déterminée par l'homme. *

Il confirma & fortifia tous ces principes dans ſon livre de la *Correction de la Grace, de la Prédeſtination & du Don de la Perſévérance.*

Dans une diſpute, les argumens font perdre de vue les principes, & deviennent eux-mêmes des principes, parce que c'eſt ſur ces argumens qu'on diſpute.

Ainſi l'indépendance de Dieu dans ſes déterminations, ſa toute-puiſſance; ſon empire abſolu ſur toutes ſes créatures, furent les principaux objets dont on s'occupa.

On crut trouver dans ces principes fondamentaux une pierre de touche, par le moyen de laquelle on pouvoit juger toutes les conteſtations relatives à la grace, au

* Epiſt. ad Sixt. ad Vitalem.

libre arbitre, & au ſalut des hommes ; & l'on rejetta comme des erreurs, tout ce qui n'y paroiſſoit pas conforme.

En regardant comme un dogme fondamental & prenant à la lettre la corruption de l'homme, ce que l'Ecriture nous dit qu'il n'a rien qu'il n'ait reçu, ni dont il puiſſe ſe glorifier, & qu'il dépend en tout de Dieu, la liberté de l'homme paroît une erreur.

En ſuppoſant que rien que ce que Dieu veut, n'arrive, il eſt aiſé de conclure qu'il ne veut pas le ſalut des damnés, & qu'il veut leur damnation.

En reconnoiſſant que Dieu prévoit tout, qu'il arrange tout, comment ſuppoſer dans l'homme la liberté ? Cette liberté ne ſeroit-elle pas un vrai pouvoir de déranger les décrets de la Providence, & par conſéquent contraire au dogme de la toute-puiſſance & de la Providence ?

S. Auguſtin avoit ſoutenu également, & la toute-puiſſance & la liberté ; il avoit enſeigné que les paſſages qui parlent de la volonté de ſauver tous les hommes, pouvoient s'expliquer de tous les hommes ſans exception, & qu'il ne s'oppoſoit point à ces explications, pourvu qu'elles n'intéreſſaſſent ni la toute-puiſſance de Dieu, ni la gratuité de la grace ; mais il n'avoit point expliqué comment ces dogmes s'allioient ; il s'étoit écrié avec Saint Paul : *O altitudo* !

Les dogmes de la liberté & de la prédeſtination ſont donc entre deux abîmes, & pour peu qu'on ait intérêt de défendre en particulier, ou la liberté, ou la prédeſtination, on tombe dans les abîmes qui bordent, pour ainſi dire, cette matiere.

Ainſi, il n'eſt pas étonnant qu'il y ait eu des Prédeſtinatiens dès le cinquieme ſiecle, mais en trop petit nombre pour former une Secte.

Nous n'examinerons point préciſément quand cette héréſie a commencé, nous remarquerons ſeulement qu'elle n'eſt point imaginaire, & qu'elle a été condamnée dans les Conciles d'Arles & de Lyon, ſur la fin du cinquieme ſiecle. *

* Noris, Hiſt. Pelag. l. 2. c. 35. Pagi. ad an. 490. Le Prédeſtinatianiſme, par le P. Ducheſne, in-4°. 1724.

Elle fut renouvellée par Goteſcalc, Moine de l'Abbaye d'Orbais dans le Dioceſe de Soiſſons : il avoit beaucoup lu les ouvrages de S. Auguſtin, & il étoit entraîné par un penchant ſecret vers les queſtions abſtraites. Il examina d'après les principes de S. Auguſtin, dont il étoit plein, le myſtere de la prédeſtination & de la grace ; uniquement occupé de la toute-puiſſance de Dieu ſur ſes créatures, il renouvella le Prédeſtinatianiſme. Il enſeigna, 1°. que Dieu avant de créer le monde, & de toute éternité, avoit prédeſtiné à la vie éternelle ceux qu'il avoit voulu, & les autres à la mort éternelle ; ce décret faiſoit une double prédeſtination, l'une à la vie, l'autre à la mort. 2°. Comme ceux qui ſont prédeſtinés à la mort ne peuvent être ſauvés, ceux que Dieu a prédeſtinés à la vie, ne peuvent jamais périr. 3°. Dieu ne veut pas que tous les hommes ſoient ſauvés, mais ſeulement les Elus. 4°. J. C. n'eſt pas mort pour le ſalut de tous les hommes, mais uniquement pour ceux qui doivent être ſauvés. 5°. Depuis la chûte du premier homme, nous ne ſommes plus libres pour faire le bien, mais ſeulement pour faire le mal.

Goteſcalc prêchoit cette doctrine aux peuples, & avoit jetté beaucoup de monde dans le déſeſpoir : il fut condamné dans le Concile de Mayence auquel Raban préſidoit ; il fut enſuite envoyé dans le Dioceſe de Rheims, où il avoit reçu l'Ordination. *

Raban en renvoyant Goteſcalc à Hincmar, lui écrivit ſur ſes erreurs, & lui envoya la déciſion du Concile : Hincmar convoqua un Concile à Carifi, dans lequel Goteſcalc fut condamné, dépoſé & envoyé en priſon.

Goteſcalc ne laiſſa pas de ſe défendre, & Hincmar écrivit contre lui : on crut voir dans les écrits de Hincmar des choſes repréhenſibles. Ratramne, Moine de Corbie, & Prudence, Evêque de Troie, attaquerent les écrits de Hincmar qui oppoſa Amauri Diacre de Treves, & Jean Scot Erigene.

Prudence Evêque de Troie, crut trouver le Pélagianiſme dans les écrits de Scot ; l'Egliſe de Lyon chargea le Diacre Flore d'écrire contre cet Auteur. Amolon écrivit en même tems une lettre à Goteſcalc, par laquelle il paroit qu'il ſe croyoit coupable ; il réfute pluſieurs propoſitions qu'il avoit

* Raban, Ep. Synod. ad Hincmar, tom. 8. Conc. Mabil. Annal. Benedict. t. 2. an. 891.

avancées, & blâme sa conduite, il ne pouvoit souffrir qu'on enseignât qu'un certain nombre de personnes eût été prédestiné de toute éternité aux peines éternelles, de maniere qu'il ne pût jamais ni se repentir, ni se sauver. Cette doctrine est évidemment celle d'Amolon, & M. Basnage n'a fait que des sophismes pour prouver que cet Archevêque pensoit au fond comme Gotescalc.*

Les divisions qui s'éleverent en France à l'occasion de ce Moine, ne prouvent donc point que l'Eglise de France fût partagée sur sa doctrine : on défendoit sa personne, & l'on condamnoit ses erreurs. †

On a beaucoup disputé sur la réalité de l'hérésie des Prédestinatiens, & sur les sentimens de Gotescalc. §

Il me semble qu'il importe peu de savoir s'il y avoit en effet des Prédestinatiens, ou si l'on donnoit ce nom aux disciples de S. Augustin ; mais il est certain que l'Eglise a condamné les erreurs qu'on attribue aux Prédestinatiens, & qu'il faut croire que le libre arbitre n'a point été éteint dans l'homme par le péché ; que Jesus-Christ est mort pour d'autres que pour les Prédestinés ; que la prescience de Dieu ne nécessite personne, & que ceux qui sont damnés ne le sont point par la volonté de Dieu.

S. Augustin a enseigné ces vérités, & n'a point voulu qu'on les séparât du dogme de la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme, de la gratuité & de la nécessité de la grace, de la corruption de la nature humaine, & de la certitude de la prédestination. Il faut donc condamner également le Pélagianisme, le Semi-Pélagianisme, le Prédestinatianisme. L'accord de toutes ces vérités est un mystere ; cha-

* Noris, loc. cit. Vossius, Hist. Pelag. l. 1, part. 4. Epist. 166, 168, 169, 174, 186.

† Natal. Alex. in sæc. 3.

§ Noris, Vossius, Pagi, loc. cit. Sirmond Prædestinatus. De novitio opere qui inscribitur Prædestinatus, Autore F. Picinardo, Patavii, in-4°. pensent qu'il y a eu des Prédestinatiens. Ussérius prétend le contraire, Britannicarum Eccles. Antiquit. Jansenius, de Hær. Pelag. l. 8. 8. Forbesius, l. 8. c. 19, pensent comme Usserius : il ne paroît pas que leurs raisons puissent balancer celles du sentiment opposé : elles prouveroient tout au plus, ce me semble, que les Prédestinatiens n'étoient pas assez nombreux pour faire une Secte. (Voyez l'Hist. Litter. de Lyon. Dupin, Natal. Alex. l'Hist. de l'Egl Gallicane, t. 6.)

cune de ces vérités étant constante ; il est impossible qu'il y ait entre elles de l'opposition ; & par conséquent il est certain qu'elles s'accordent, quoique nous ignorions *le comment*.

Il ne faut pas plus douter de ces vérités, dont nous ne comprenons pas l'accord, que de la vérité de notre création, quoique nous ne comprenions pas comment quelque chose peut être créée, quoiqu'il soit démontré que nous le sommes en effet.

PRESBYTERIENS : c'est ainsi qu'on appelle les Réformés qui n'ont pas voulu se conformer à la Liturgie de l'Eglise Anglicane.

L'Eglise d'Angleterre, en recevant la Réformation, n'adopta que certains changemens dans les dogmes, & conserva la Hiérarchie avec une partie des cérémonies qui étoient en usage sous Henri VIII.

La réformation ne fut proprement établie en Angleterre que sous le regne d'Elisabeth : ce fut alors que diverses Constitutions synodales, confirmées par des Actes de Parlement, établirent le service divin & public, & de la maniere que l'Eglise Anglicane la pratique encore aujourd'hui.

Cependant plusieurs Anglois qui avoient été fugitifs sous Marie, retournerent en Angleterre ; ils avoient suivi la Réforme de Zuingle & de Calvin. Ils prétendirent que la Réformation de l'Eglise Anglicane étoit imparfaite & infectée d'un reste de Paganisme : ils ne pouvoient souffrir que les Prêtres chantassent l'Office en surplis, & sur-tout ils combattoient la Hiérarchie & l'autorité des Evêques ; prétendant que tous les Prêtres ou Ministres avoient une autorité égale, & que l'Eglise devoit être gouvernée par des Consistoires ou Presbyteres composés de Ministres & de quelques anciens Laics. On les appella à cause de cela Presbytériens, & ceux qui suivoient la Liturgie Anglicane, & qui reconnoissoient la Hiérarchie, se nommerent Episcopaux.

Les Presbyteriens furent long-tems dans l'oppression, & traités comme une Secte schismatique ; ils sont encore regardés comme tels par les Episcopaux. Voyez, à l'article ANGLETERRE, les Sectes que la Réforme y produisit : nous avons réfuté l'erreur des Presbytériens à l'article VIGILANCE.

Les Presbyteriens ou Puritains s'étoient séparés de l'Eglise

Anglicane, parce qu'elle conservoit une partie des cérémonies de l'Eglise Romaine, qu'ils regardoient comme superstitieuses, & contraires à la pureté du culte que J. C. est venu établir, lequel est un culte tout spirituel.

Les Puritains avoient donc simplifié le culte extérieur; mais ils en avoient conservé un & quelques cérémonies.

Robert Brown, Ministre d'Angleterre, trouva que les Puritains donnoient encore trop aux sens dans le culte qu'ils rendoient à Dieu, & que pour l'honorer véritablement en esprit, il falloit retrancher toute priere vocale, même l'Oraison Dominicale: il ne voulut donc se trouver dans aucune Eglise où l'on récitoit des prieres. Il eut des disciples qui formerent une Secte qu'ils regardoient comme la pure Eglise.

Les Brounistes s'assembloient cependant, & ils prêchoient dans leurs assemblées: tout le monde avoit droit de prêcher chez les Brounistes, & ils n'exigeoient point de vocation comme les Calvinistes & les Puritains.

Les Anglicans, les Presbyteriens, & les Catholiques furent également ennemis des Brounistes: ils furent punis séverement, ils se déchaînerent contre l'Eglise Anglicane, & prêcherent contre elle tout ce que les Protestans & les Cavinistes avoient dit contre l'Eglise Catholique; enfin ils eurent des Martyrs, & formerent une Secte en Angleterre Brown en fut le Chef, & prit le titre de Patriarche de l'Eglise Réformée. *

Le changement que les prétendus Réformés firent dans le culte, & que les Puritains ont adopté, n'avoit pour principe que leur haine contre le Clergé, & l'amour de la nouveauté: une partie des Réformateurs a conservé beaucoup de cérémonies de l'Eglise Romaine; & les Calvinistes sont unis de Communion avec ces Réformés. Ces cérémonies n'étoient donc point une raison de se séparer de l'Eglise Romaine, & les Réformateurs n'avoient pas une autorité suffisante pour entreprendre de faire les changemens qu'ils ont faits.

Nous avons réfuté leurs erreurs à l'article VIGILANCE, dont ils ont renouvellé les erreurs: on peut voir la défense du culte extérieur par Bruys.

Les Théologiens de l'Eglise Anglicane ont combattu les

* Rofs, des Religions du Monde, la profane séparation des Brounistes.

principes des Puritains, depuis leur séparation jusqu'à présent. *Voyez l'Hist. Eccles. de la Grande Bretagne, par Collier* : on en trouve un fort bon extrait dans *la Biblior. Angloise, tom. 1. p. 181. l'Histoire des Puritains, par Daniel Neal. 1736. 3 vol. in-8°. en Anglois.*

PRÉTENDUS RÉFORMÉS. Voyez RÉFORMATION.

PRISCILIEN, Chef d'une Secte qui se forma en Espagne vers la fin du quatrieme siecle; cette Secte alliait les erreurs des Gnostiques & celles des Manichéens.

Ces erreurs furent apportées en Espagne par un nommé Marc, & adoptées par Priscilien.

Priscilien étoit un homme considérable par sa fortune & par sa naissance, il étoit doué d'un beau naturel, & d'une grande facilité de parler; il étoit capable de souffrir la faim, de veiller; il vivoit de peu, il étoit désintéressé, mais ardent, inquiet, animé par une curiosité vive. Il n'est pas surprenant qu'avec de pareilles dispositions, Priscilien soit tombé dans les erreurs de Marc, & soit devenu Chef de Secte.

Son extérieur humble, son visage composé, son éloquence, séduisirent beaucoup de monde: il donna son nom à ses disciples: ils se répandirent rapidement dans une grande partie de l'Espagne, & furent soutenus par plusieurs Evêques.

Les Priscilianistes formerent donc un parti considérable; Hygin, Evêque de Cordoue, & Idace, Evêque de Mérida, s'opposerent à leur progrès, les poursuivirent avec beaucoup de vivacité, les irriterent, & les multiplierent: Hygin qui le premier leur avoit déclaré la guerre, adopta enfin leurs sentimens, & les reçut à sa Communion.

Après plusieurs disputes, les Evêques d'Espagne & d'Aquitaine tinrent un Concile à Sarragosse: les Priscilianistes n'oserent s'exposer au jugement du Concile, & furent condamnés.

Instantius & Salvien, deux Evêques Priscilianistes, loin de se soumettre au jugement du Concile, ordonnerent Priscilien Evêque de Labile.

Deux Evêques opposés aux Priscilianistes, animés par un mauvais conseil, dit Sulpice Sévere, s'adresserent aux Juges Séculiers pour faire chasser les Priscilianistes des Villes. Par mille sollicitations honteuses, ils obtinrent de l'Empereur

Gratien un reſcript, qui ordonnoit que les Hérétiques ſeroient chaſſés, non ſeulement des Egliſes & des Villes, mais de tous les pays. *

Les Priſcilianiſtes épouvantés par cet Edit, n'oſerent ſe défendre en Juſtice; ceux qui prenoient le titre d'Evêques, céderent d'eux-mêmes; les autres ſe diſperſerent.

Inſtantius, Salvien & Priſcillien allerent à Rome & à Milan, ſans pouvoir obtenir de voir ni le Pape Damaſe, ni S. Ambroiſe.

Rejettés par les deux Evêques qui avoient la plus grande autorité dans l'Egliſe, ils tournerent tous leurs efforts du côté de Gratien; & à force de ſollicitations & de préſens, ils gagnerent Macédonius, Maître des Offices, & obtinrent un reſcript qui caſſoit celui qu'Idace avoit obtenu contre eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs Egliſes. †

Les Priſcilianiſtes revinrent en Eſpagne, gagnerent le Proconſul Volventius, rentrerent dans leurs Sieges ſans oppoſition. Ils étoient trop aigris contre leurs ennemis pour ſe contenter de leur rétabliſſement; ils pourſuivirent Itace comme perturbateur des Egliſes, & le firent condamner rigoureuſement.

Itace s'enfuit dans les Gaules, gagna le Préfet Grégoire qui ordonna qu'on lui amenât les auteurs du trouble, & en informa l'Empereur, afin de prévenir les ſollicitations. Mais tout étoit vénal à la Cour, & les Priſcilianiſtes, au moyen d'une grande ſomme qu'ils donnerent à Macédonius, obtinrent que l'Empereur ôtât la connoiſſance de cette affaire au Préfet des Gaules, & qu'elle fut renvoyée au Vicaire d'Eſpagne §

Macédonius envoya des Officiers pour prendre Itace, qui étoit alors à Treves, & le conduire en Eſpagne, mais il leur échappa, & reſta ſecretement à Treves, juſqu'à la révolte de Maxime.

Lorſque l'uſurpateur Maxime fut arrivé à Treves, Itace lui préſenta un Mémoire contre les Priſcilianiſtes: Itace ne pouvoit manquer d'intéreſſer Maxime en ſa faveur, & de l'animer contre les Priſcilianiſtes, qui devoient

* Sulpice, Sever. l. 2.
† Ibid.
§ Ibid.

être dévoués à un Prince qui les protégeoit ; & ennemis de l'usurpateur, au moins jusqu'à ce qu'ils l'eussent gagné.

Maxime fit conduire à Bordeaux tous ceux qu'on crut infectés des erreurs de Priscilien, pour y être jugés dans un Concile.

Instantius & Priscilien y furent amenés : on fit parler Instantius le premier, & comme il se défendit mal, il fut déclaré indigne de l'Episcopat.

Priscilien ne voulut point répondre devant les Evêques, il appella à l'Empereur, & l'on eut la foiblesse de le souffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Severe, le condamner par contumace, ou s'ils lui étoient suspects avec quelque fondement, réserver ce jugement à d'autres Evêques, & non pas laisser à l'Empereur ce jugement : voilà tout ce que nous savons du Concile de Bordeaux.

On mena donc à Treves devant Maxime, tous ceux qui étoient enveloppés dans cette accusation.

Les Evêques Itace & Idace les suivirent comme accusateurs, & au préjudice de la Religion que ces Evêques rendoient odieuse aux Payens ; car on ne doutoit pas que ces deux Evêques n'agissent plutôt par passion, que par zele de la justice.

S. Martin étoit alors à Treves pour solliciter la grace de quelques malheureux ; il employa toute sa charité, sa prudence & son éloquence pour engager Itace à se désister d'une accusation qui déshonoroit l'Episcopat. Il conjura Maxime d'épargner le sang des coupables : il lui représenta que c'étoit bien assez qu'étant déclarés hérétiques par le jugement des Evêques, on les chassât des Eglises, & qu'il étoit sans exemple, qu'une cause Ecclésiastique fût soumise à un Juge Séculier.

Itace pour prévenir les effets du zele de S. Martin, l'accusa d'hérésie; ce moyen qui lui avoit réussi contre plusieurs ennemis, fut sans succès contre S. Martin. Le jugement des Priscilianistes fut differé tant qu'il fut à Treves, & lorsqu'il partit, Maxime lui promit qu'il ne répandroit point le sang des accusés.

Mais, pendant l'absence de S. Martin, Maxime céda enfin aux conseils & aux sollicitations des Evêques Magnus & Rufus : ce dernier fut déposé depuis pour cause d'hérésie.

L'Empereur

L'Empereur quitta donc les ſentimens de douceur que S. Martin lui avoit inſpirés, & commit la cauſe des Priſcilianiſtes à Evodius, Préfet du Prétoire.

Evodius étoit juſte, mais ardent & ſévere : il examina deux fois Priſcilien, & le convainquit par ſa propre confeſſion d'avoir étudié des doctrines honteuſes, d'avoir tenu des aſſemblées nocturnes avec des femmes corrompues, de s'être mis nud pour prier. Evodius fit ſon rapport à Maxime qui condamna à mort Priſcilien & ſes complices.

Itace ſe retira alors, & l'Empereur commit à ſa place pour accuſateur un Avocat du Fiſc. A ſa pourſuite, Priſcilien fut condamné à mort, & avec lui deux Clercs & deux Laïcs : on continua les procédures, & l'on fit encore mourir quelques Priſcilianiſtes.

La mort de Priſcilien ne fit qu'étendre ſon héréſie, & affermir ſes Sectateurs, qui l'honoroient déja comme un Saint ; ils lui rendirent le culte qu'on rendoit aux Martyrs, & leur plus grand ſerment étoit de jurer par lui.

Le ſupplice de Priſcilien & de ſes Sectateurs, rendit Itace & Idace odieux : on vit l'impreſſion que leur conduite fit ſur les eſprits par le panégyrique de Théodoſe, que Pacatus prononça à Rome l'an 389, en préſence même de Théodoſe, & un an après la mort de Maxime. « On vit, dit cet Ora» teur, oui on vit de cette nouvelle eſpece de délateurs, » Evêques de nom, Soldats & Bourreaux en effet, qui, non » contens d'avoir dépouillé ces pauvres malheureux des biens » de leurs ancêtres, cherchoient encore des prétextes pour » répandre leur ſang, & qui ôtoient la vie à des perſonnes » qu'ils rendoient coupables, comme ils les avoient déja » rendus pauvres ; mais bien plus, après avoir aſſiſté à ces » jugemens criminels, après s'être repû les yeux de leurs » tourmens, & les oreilles de leurs cris, après avoir manié » les armes des Licteurs, & trempé leurs mains dans le ſang » des ſuppliciés, ils alloient avec leurs mains toutes ſanglan» tes offrir le ſacrifice. »

L'autorité de la Juſtice, l'apparence du bien public, & la protection de l'Empereur, empêcherent d'abord qu'on ne traitât ceux qui avoient pourſuivi les Priſcilianiſtes, avec toute la ſévérité que méritoient les Evêques qui avoient procuré la mort à tant de perſonnes, quoique criminelles ; cependant

S. Ambroiſe & pluſieurs autres Evêques ſe ſéparerent de leur Communion. S. Martin refuſa d'abord de communiquer avec eux, mais il s'y détermina enſuite pour ſauver la vie à quelques Priſcilianiſtes.

Après la mort de Maxime, Itace & Idace furent privés de la Communion de l'Egliſe, Itace fut excommunié & envoyé en exil où il mourut.

Itace n'avoit, ni la ſainteté, ni la gravité d'un Evêque : il étoit hardi juſqu'à l'impudence, grand parleur, faſtueux, & traitoit de Priſcilianiſtes tous ceux qu'il voyoit jeûner & s'appliquer à la lecture ; cependant Itace avoit des partiſans en France, ſa condamnation y fit du bruit, & il ſe forma en ſa faveur un parti conſidérable.

De leur côté les Priſcilianiſtes devenus plus fanatiques par la perſécution, honorerent comme des Martyrs tous les Priſcilianiſtes que l'on avoit exécutés, & leur erreur ſe répandit ſur-tout en Galice ; preſque tout le peuple de cette Province en étoit infecté ; un Evêque Priſcilianiſte, nommé Sympoſe : ordonna même pluſieurs Evêques.

S. Ambroiſe écrivit aux Evêques d'Eſpagne, pour demander que les Priſcilianiſtes fuſſent reçus à la paix, pourvu qu'ils condamnaſſent ce qu'ils avoient fait de mal. On tint un Concile à Tolede, & l'on fit un Décret pour recevoir les Priſcilianiſtes à la paix. *

L'indulgence & la ſageſſe du Concile de Tolede ne furent pas capables d'étouffer entiérement l'héréſie des Priſcilianiſtes; & quelques années après ce Concile (tenu en 400), Oroſe ſe plaignoit à S. Auguſtin que les Barbares qui étoient entrés en Eſpagne, y faiſoient moins de ravages que ces faux Docteurs ; diverſes perſonnes quittoient même le pays à cauſe de cette confuſion. †

Quelques années après, l'Empereur Honoré ordonna (l'an 407), que les Manichéens, les Cataphryges & les Priſcilianiſtes, ſeroient privés de tous les droits civils, que leurs biens ſeroient donnés à leurs plus proches parens, qu'ils ne pourroient rien recevoir des autres, rien donner, ni acheter, que même leurs eſclaves pourroient les dénoncer & les quitter pour ſe donner à l'Egliſe, & Théodoſe le jeune renouvella cette loi. §

* Ambr. Ep. 52.

† Sulp. Severe loc. cit.

§ Cod. Theod. 16. tit. 5. l. 40. p. 160. l. 48. p. 168.

Malgré tous ces efforts, il y avoit encore beaucoup de Priscilianistes dans le sixieme siecle, & l'on assembla un Concile contre eux à Prague. *

PROCLIENS, branche de Montanistes attachée à Proclus, qui n'avoit rien changé dans la doctrine de Montan. Proclus voulut répandre sa doctrine à Rome, & fut convaincu d'erreur. †

PRODIANITES, autrement HERMIOTITES, disciples d'Hermias, voyez cet article.

PTOLOMÉE, disciple & contemporain de Valentin, reconnoissoit comme son maître, un être souverainement parfait, par qui tout existoit; mais il n'adopta pas le sentiment de Valentin sur l'origine du monde, & sur la Loi Judaïque.

Valentin, pour expliquer l'origine du mal & trouver dans le système qui suppose pour principe de toutes choses un être souverainement parfait, une raison suffisante de l'existence du monde & du mal qu'on y voyoit, faisoit sortir de l'Etre suprême des Intelligences moins parfaites, & dont les productions successivement décroissantes, avoient enfin produit des Etres malfaisans, qui avoient formé le monde, excité des guerres, & produit les maux qui nous affligent.

J. C. assuroit que tout avoit été fait par lui; ainsi le sentiment qui attribuoit la création du monde à des principes opposés à J. C. étoit faux; l'opposition qu'on prétendoit trouver entre l'Ancien & le Nouveau Testament, & qui servoit de base à ce sentiment, disparoissoit aussi-tôt qu'on jettoit un œil attentif sur la Loi de Moyse, & sur les changemens que J. C. y avoit faits.

1°. Le Décalogue qui est la base de la Loi Judaïque, porte évidemment le caractere d'un Etre sage & bienfaisant: il contient la morale la plus pure, & la mieux accommodée au bonheur des hommes. La Loi de l'Evangile a perfectionné cette Loi.

Les Loix particulieres qui semblent déroger à cette bonté du Législateur, telle que la Loi du Talion, ou la Loi qui autorise la vengeance, sont des Loix qui étoient nécessaires pour le tems; & J. C. en les abolissant, n'a point établi une Loi

* Collect. Conc.
† Euseb. Hist. Ecclesiast. l. 6. c. 14.

contraire aux desseins du Créateur, puisqu'il défend l'homicide dans le décalogue.

A l'égard de la Loi du Divorce que J. C. a abolie, elle n'est point une Loi du Dieu Créateur; mais un simple réglement de police, établi par Moyse, comme J. C. lui-même l'assure.

Quant aux Loix cérémonielles & figuratives, J. C. à proprement parler, ne les a pas détruites, car il en a conservé l'esprit, & n'a rejetté, pour ainsi dire, que l'écorce. J. C. en détruisant les sacrifices de l'ancienne Loi, n'a pas dit qu'il ne falloit point offrir de sacrifice à Dieu; il a dit qu'au lieu d'animaux, ou d'encens, il falloit lui offrir des sentimens & des sacrifices spirituels; il en est ainsi des autres Loix.

De ces principes, Ptolomée concluoit que la Loi Judaïque & la Loi Evangélique avoient pour principe un Dieu bienfaisant, & non pas deux Dieux opposés, & que le monde n'étoit point l'ouvrage de l'Etre suprême: car il n'y auroit point eu de mal selon Ptolomée.

Le Créateur étoit donc un Dieu bienfaisant, placé au centre du monde qu'il avoit créé, & dans lequel il produisoit tout le bien possible; mais il y avoit dans ce même monde un principe injuste & méchant qui étoit uni à la matiere, & qui produisoit le mal.

C'étoit pour arrêter les effets de sa méchanceté, que le Dieu Créateur avoit envoyé son Fils.

Ainsi Ptolomée admettoit quatre principes ou Eons, au lieu de cette suite infinie que Valentin supposoit dans le monde.

Mais, comment ce principe malfaisant que Ptolomée supposoit, & qui n'existoit point par lui-même; comment, dis-je, cet Etre pouvoit-il exister, si tous les Etres tiroient leur origine d'un Etre souverainement parfait?

C'est une difficulté dont Ptolomée prétendoit avoir la solution dans une certaine tradition qu'il n'explique pas. *

PUCCIANISTES, Sectateurs du sentiment de Puccius,

* Philastr. de Hær. c. 39. Aug. de Hær. c. 13. Tertul. adversus Valentin. c. 4. Epiph. Hær. 33. Iræn. l. 1. c. 1. 6. Grabe Spicileg. Sæc. 2. p. 68.

qui prétendoit que J. C. par sa mort avoit satisfait pour tous les hommes, de maniere que tous ceux qui avoient une connoissance naturelle de Dieu, seroient sauvés, quoiqu'ils n'aient aucune connoissance de J. C Il soutint ce sentiment dans un livre qu'il dédia au Pape Clément VIII, l'an 1592, dont voici le titre : *De Christi Salvatoris efficacitate in omnibus & singulis hominibus, quatenus homines sunt, assertio Catholica æquitatis divinæ & humanæ consentanea, universæ scripturæ S. & PP. consensu spiritu discretionis probata, adversus scholas asserentes quidem sufficientiam Servatoris Christi, sed negantes ejus salutarem efficaciam in singulis, ad S. Pontificem Clementem VIII Gonduc 1592. in-8°.* *

Rhetorius dans le quatrieme siecle avoit pensé à-peu-près de même ; & Zuingle dans le cinquieme.

Cette erreur peut être une erreur du cœur, elle est contraire aux paroles de J. C. même, qui dit que personne ne va à son Pere que par lui, & que celui qui ne croira pas sera condamné. †

Puccius a été réfuté par Osiander, par Lyserus & par d'autres Théologiens Allemands cités par Stockman. §

PURITAINS. Voyez PRESBYTERIENS.

PYRRHUS. Voyez MONOTHÉLITES.

Q

QUADRISACRAMENTAUX, disciples de Mélanchton, ainsi appellés parce qu'ils n'admettent que quatre Sacremens, le Baptême, la Cene, la Pénitence & l'Ordre.

QUAKERS, ce mot en Anglois signifie *Trembleur* : c'est le nom d'une Secte d'enthousiastes qui tremblent de tous leurs membres, lorsqu'ils croient sentir l'inspiration du S. Esprit. L'origine, le progrès, les mœurs, les dogmes de cette Secte singuliere, méritent une place dans l'Histoire des égaremens de l'esprit humain.

* Stockman Lexic. in nov. Puccianistæ.
† Joan. 14. v. 6. Marc. 16. v. 16.
§ Loc. cit.

De l'Origine des Quakers.

Vers le milieu du dernier ſiecle, George Fox, Cordonnier dans le Comté de Leiceſtre, employoit à lire l'Ecriture Sainte tout le tems qu'il ne donnoit pas au travail; quoiqu'il sût à peine lire, il avoit beaucoup de mémoire; il apprit l'Ecriture preſque entiere: il étoit né ſérieux & même atrabilaire; il ne voyoit qu'avec peine ſes camarades ſe délaſſer de leur travail par des amuſemens qu'il ne goûtoit pas, & qu'il condamnoit avec aigreur. Il devint odieux à ſes camarades, ils le chaſſerent de leur ſociété, & il ſe livra à la ſolitude & à la méditation.

Les vices & la diſſipation des hommes, le compte qu'ils doivent rendre à Dieu des jours paſſés dans le déſordre & dans l'oubli de leurs devoirs, l'appareil du jugement dernier, étoient l'objet de ſes méditations; effrayé par ces terribles images, il demanda à Dieu le moyen de ſe garantir de la corruption générale, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de fuir les hommes, & de vivre dans la retraite.

Fox dès ce moment rompit tout commerce avec les hommes; ſa mélancolie augmenta, il ſe vit environné de Diables qui le tentoient: il pria, il médita, il jeûna, & crut encore entendre une voix du Ciel, & ſentir une lumiere qui diſſipoit ſes craintes; & fortifioit ſon ame. Fox ne douta plus alors que le Ciel ne veillât ſur lui d'une maniere particuliere: il eut des viſions, des raviſſemens, des extaſes, & crut que le Ciel lui révéloit tout ce qu'il vouloit connoître; il demanda de connoître le véritable eſprit du Chriſtianiſme, & prétendit que Dieu lui avoit révélé tout ce qu'il falloit croire & faire pour être ſauvé, & qu'il lui avoit ordonné de l'enſeigner aux hommes.

Fox renonça donc à ſon métier, s'érigea en Apôtre, en Prophete, & publia la Réforme qu'il prétendoit que Dieu lui avoit inſpiré de faire dans les dogmes & dans le culte des Chrétiens, dont il diſoit que toutes les Egliſes avoient altéré la pureté.

J. C., diſoit Fox, a aboli la Religion Judaïque; au culte extérieur & cérémoniel des Juifs, il a ſubſtitué un culte ſpirituel & intérieur; aux ſacrifices des Taureaux & des Boucs, il a ſubſtitué le ſacrifice des paſſions, & la pratique des ver-

tus ; c'eſt par la pénitence ; par la charité, par la juſtice, par la bienfaiſance, par la mortification, que Jeſus-Chriſt nous a appris à honorer Dieu. Celui-là ſeul eſt donc vraiment Chrétien, qui dompte ſes paſſions, qui ne ſe permet aucune médiſance, aucune injuſtice, qui ne voit point un malheureux ſans ſouffrir, qui partage ſa fortune avec les pauvres, qui pardonne les injures, qui aime tous les hommes comme ſes freres, & qui eſt prêt à donner ſa vie plutôt que d'offenſer Dieu.

Sur ces principes, jugez, diſoit Fox, jugez toutes les ſociétés qui ſe diſent Chrétiennes, & voyez s'il y en a qui méritent ce nom.

Par-tout, ces prétendus Chrétiens ont un culte extérieur, des Sacremens, des Cérémonies, des Liturgies, des Rits, par leſquels ils prétendent plaire à Dieu, & dont ils attendent leur ſalut. On chaſſe de toutes les ſociétés Chrétiennes ceux qui n'obſervent point ces Rits, & l'on y reçoit, ſouvent même on reſpecte, les médiſans, les voluptueux, les vindicatifs, les méchans. Les Chrétiens les plus fideles au culte extérieur rempliſſent la Société civile & l'Egliſe de diviſions, de brigandages, & de partis qui ſe haiſſent & qui ſe diſputent avec fureur une dignité, un grade, un hommage, une préférence : aucune des Sociétés chrétiennes ne rend donc à Dieu un culte pur & légitime ; toutes, ſans en excepter les Egliſes Réformées, ſont retombées dans le Judaïſme : n'eſt-ce pas en effet, être Juif & avoir en quelque ſorte retabli la Circonciſion, que de faire dépendre la juſtice & le ſalut, du baptême & des Sacremens. Les Miniſtres de l'Egliſe ſont eux-mêmes dans ces erreurs, & ils s'y entretiennent pour conſerver leurs revenus & leurs dignités : la corruption a donc tellement pénétré dans toutes Sociétés chrétiennes, qu'il y a moins d'inconvéniens à y tolérer tous les vices & tous les déſordres, qu'à entreprendre de les réformer : que reſte-t-il donc à faire à ceux qui veulent ſe ſauver, ſinon de ſe ſéparer de toutes les Egliſes Chrétiennes, d'honorer Dieu par la pratique de toutes les vertus dont J. C. eſt venu nous donner l'exemple, & de former une Société Religieuſe qui n'admette que des hommes ſobres, patiens, mortifiés, indulgens, modeſtes, charitables, prêts à ſacrifier leur repos, leur fortune & leur vie, plutôt que de participer à la corruption générale : voilà la vraie Egliſe

que J. C. eſt venu établir, & hors de laquelle il n'y a point de ſalut.

Fox prêchoit cette doctrine dans les places publiques, dans les cabarets, dans les maiſons particulieres, dans les Temples; il pleuroit, gémiſſoit ſur l'aveuglement des hommes : il émut, il toucha, il perſuada, il ſe fit des diſciples.

Encouragé par ces premiers ſuccès, il voulut faire des miracles, il prétendit en avoir fait : ſes diſciples les publierent, & en firent une preuve de la vérité de leur doctrine; mais ils abandonnerent bientôt cette preuve, & prétendirent que Fox n'annonçant pas une nouvelle Religion, mais rappellant ſeulement les hommes à la pratique de l'Evangile, il n'étoit pas néceſſaire qu'il fît des miracles.

Inſenſiblement, le nombre des diſciples de Fox augmenta, & il forma une ſociété Religieuſe qui n'avoit ni culte extérieur, ni liturgies, ni Miniſtres, ni prieres.

C'étoit en méditant profondément, que Fox avoit été éclairé des lumieres du Ciel, qu'il avoit eu des viſions, des extaſes : voilà le modele ſur lequel il forma les aſſemblées Religieuſes de ſa Secte. Lorſque ſes diſciples étoient aſſemblés, chacun rentroit profondément en lui-même, & obſervoit attentivement les opérations du S. Eſprit ſur ſon ame : le Quaker dont l'imagination étoit la plus vive, ſentoit le premier l'inſpiration, rompoit tout-à-coup le ſilence, exhortoit toute l'aſſemblée à ſe rendre attentive à ce que le S. Eſprit lui inſpiroit, & parloit ſur le renoncement à ſoi-même, ſur la néceſſité de faire pénitence, d'être ſobre, juſte, bienfaiſant; bientôt toute l'aſſemblée ſe ſentoit émûe, s'échauffoit, trembloit, l'inſpiration devenoit générale, & c'étoit à qui parleroit le plus haut & le plus long-tems.

Les Quakers ne doutoient donc pas qu'ils ne fuſſent inſtruits extraordinairement par le S. Eſprit : ils ſe regardoient comme ſes Temples, ils croyoient ſentir ſa préſence, ils ſortoient de leurs aſſemblées, graves, recueillis, ſilentieux; ils dédaignoient le faſte, les honneurs, les richeſſes. Le Quaker ne voyoit dans un Quaker qu'un Temple du S. Eſprit : toutes les diſtinctions de la ſociété civile, diſparoiſſoient à ſes yeux, & les Quakers ſe regardoient comme une famille que e S. Eſprit éclairoit & dirigeoit.

Les Quakers ; persuadés que Dieu seul mérite nos hommages, notre respect, notre admiration, tutoyoient tout le monde, ne saluoient personne ; & refusoient aux Magistrats, & même aux Rois toute espece d'hommage.

Mais ils auroient partagé leur fortune & sacrifié leur repos pour l'homme auquel ils refusoient le salut, ou qu'ils tutoyoient.

Ils ne faisoient jamais de serment, parce que J. C. l'avoit défendu, & ils ne vouloient point payer la dîme, parce que c'étoit un crime de contribuer à l'entretien des Ministres d'une Eglise corrompue ; mais ils n'empêchoient point de lever la dîme, parce qu'ils croyoient qu'un Chrétien ne doit jamais opposer la force à la force, ou plaider pour des intérêts temporels. Comme les Quakers regardoient toutes leurs idées comme des inspirations du S. Esprit, ils regardoient toutes les maximes de leur Secte, comme des devoirs essentiels ; & ils auroient plutôt sacrifié leurs biens, leur liberté, leur vie, que de saluer un homme, de faire un serment, ou de payer la dîme.

Comme tous les Quakers se croyoient inspirés, il n'y en eut aucun qui ne se regardât comme un Apôtre, destiné par la Providence à éclairer une partie du monde : l'Angleterre se trouva bientôt remplie d'une multitude incroyable de Prédicants, qui trouverent par-tout des imaginations vives & des esprits foibles qu'ils séduisirent ; par tout on vit des Magistrats, des Théologiens, des Laboureurs, des Soldats, des personnes de qualité, des femmes, des filles, s'unir aux Quakers, aller dans les places publiques, dans les Temples, trembler, prophétiser, prêcher contre l'Eglise Anglicane, troubler le service des Eglises, insulter les Ministres, déclamer avec emportement contre la corruption de tous les Etats.

Tout le Clergé & la plus grande partie du peuple, se souleva contre cette Secte nouvelle, & les Magistrats employerent leur autorité pour réprimer l'audace des Quakers : on les battit, on les empriſonna, on les dépouilla de leurs biens, & l'on ne fit que donner de l'éclat à la Secte, & multiplier les Quakers.

Quoique chaque Quaker se crût inspiré, Fox étoit cependant respecté comme le Chef de la Secte, & comme le Restaurateur du Christianisme : il envoya des Lettres Pastorales, non-seulement dans tous les endroits où les Quakers avoient

fait des Proſélytes, il écrivit à tous les Souverains du monde; au Roi de France, à l'Empereur, au Sultan, &c. pour leur dire de la part de Dieu, qu'ils euſſent à embraſſer ſa Doctrine : des hommes, des femmes, des filles, paſſerent dans tous les pays du monde, pour y porter les lettres de Fox, & pour y prêcher ſa Doctrine, mais ſans ſuccès.

Cromwel régnoit alors en Angleterre, il voulut voir Fox, il en prit une idée avantageuſe, & conçut de l'eſtime pour ſa Secte ; mais il donna un Edit par lequel il défendoit aux Quakers de s'aſſembler publiquement, & ordonnoit aux Magiſtrats d'empêcher qu'on ne les inſultât

Cromwel ne fut obéi, ni par les Quakers, ni par leurs ennemis : ceux-là continuerent à s'aſſembler, & l'on continua de les traiter rigoureuſement, mais ſans affoiblir leur zèle, & ſans arrêter leurs progrès ; enſorte que dix ans après les premieres prédictions de Fox (en 1659) les Quakers tinrent dans le Comté de Bedfort une aſſemblée ou un ſynode général, où ſe trouverent des députés de toutes les parties de l'Angleterre.

Les Quakers furent traités avec beaucoup plus de rigueur après la mort de Cromwel, lorſque les Anglois eurent rappellé Charles II: les ennemis des Quakers les peignirent comme des ennemis de l'Egliſe, de l'État & du Roi : on défendit leurs aſſemblées, & le Parlement ordonna qu'ils prêteroient ſerment de fidélité au Roi, ſous peine de banniſſement de l'Angleterre. Les Quakers ne ceſſerent point de s'aſſembler, & refuſerent conſtamment de prêter les ſermens qu'on exigeoit d'eux : les ennemis des Quakers, autoriſés par les loix, exercerent ſur eux des rigueurs incroyables : les Quakers n'oppoſerent à leurs ennemis qu'une patience & une opiniâtreté invincible, & l'on ne put, ni les empêcher de s'aſſembler, ni en obtenir qu'ils prêtaſſent ſerment de fidélité au Roi.

Fox étoit un Fanatique ignorant & atrabilaire, qui n'avoit d'abord ſéduit que la populace, plus ignorante que lui ; mais comme il y a dans la plupart des hommes un germe de fanatiſme, Fox s'étoit fait des diſciples dans les différents états, le Quakériſme ſe trouva inſenſiblement uni avec de l'eſprit, & même de l'érudition. Les Quakers alors ſe conduiſirent avec plus de circonſpection, on ne les vit plus enſeigner dans les places publiques, prê-

cher dans les Cabarets, entrer dans les Eglises comme des forcenés, insulter les Ministres, & troubler le service Divin.

Enfin des hommes savans, tels que Guillaume Penn, George Keit, & Robert Barclay, entrerent dans la Secte des Quakers, & le Quakérisme prit alors une nouvelle forme. Fox vivoit encore & se donnoit beaucoup de mouvement, mais Penn & Barclay devinrent en effet les Chefs de la Secte.

Du Quakérisme depuis que Penn & Barclay l'eurent embrassé. *

Le fanatisme propre à faire embrasser le Quakérisme se trouva, dans Penn & dans Barclay, uni à beaucoup d'érudition, à un esprit méthodique, à des vues élevées : le fanatisme employa tous ces avantages en faveur du Quakérisme, il prit une forme nouvelle.

Les Quakers avoient écrit pour défendre leur Secte, mais leurs ouvrages étoient écrits avec emportement & avec amertume, remplis d'injures & même de blasphêmes : ils vouloient que tout se soumît à leur sentiment. Penn & Barclay ne prétendoient assujettir personne, & ne réclamoient que les droits de la conscience & de la liberté, droits inviolables selon eux en Angleterre. †

Ils représenterent les Quakers comme une société qui n'aspiroit qu'à rétablir le Christianisme primitif, & à former de tous les hommes une Famille Religieuse, & qui ne vouloit, ni dominer dans l'Etat, ni assujettir personne à penser comme elle.

Barclay publia un Cathéchisme ou confession de Foi, qui avoit pour base les principes fondamentaux du Protestantisme. §

Enfin Barclay composa ses thèses théologiques ; & le Quakérisme, qui n'étoit dans son origine qu'un amas d'extra-

* George Keit, excellent Philosophe & bon Théologien, abandonna la Secte de Quakers : c'est pourquoi nous ne parlerons plus de lui.

† Défenses des anciennes & justes libertés du peuple, &c.

§ Cathéchisme ou Confession de foi dressée & approuvée dans l'assemblée générale des Patriarches & des Apôtres, sous la puissance de J. C. lui-même.

vagances & de visions, devint un système de Religion & de Théologie, capable d'en imposer aux personnes éclairées, & très-embarrassant pour les Théologiens Protestans.

Penn & Barclay ne servoient pas le Quakérisme seulement par leurs écrits, ils passerent en Hollande & en Allemagne pour y faire des prosélytes. Ce fut vers ce tems (1681) que Charles II donna à Penn & à ses héritiers en propriété cette Province de l'Amérique, qui est à l'Ouest de la Riviere de la Warc, nommée dans le tems qu'elle appartenoit aux Hollandois, les Nouveaux Pays-bas : cette concession se fit en considération des services que le Vice-Amiral Penn avoit rendus, & de diverses sommes que la Couronne lui devoit encore lorsqu'il mourut. Le Roi changea le nom de ce pays & l'appella Pensylvanie, pour faire honneur à M. Penn & à ses héritiers, qu'il en déclara seuls propriétaires & Gouverneurs.

Penn passa en Amérique pour donner des loix à son nouvel Etat, les Constitutions fondamentales sont en vingt-quatre articles, dont voici le premier. « Au nom de Dieu » le Pere des lumieres & des esprits, l'auteur & l'objet de » toute connoissance divine, de toute foi & de tout culte. Je » déclare & établis pour moi & pour les miens, comme pré- » miere loi fondamentale du gouvernement de ce pays, que » toute personne qui y demeure, ou qui viendra s'y établir, » jouira d'une pleine liberté de servir Dieu de la maniere » qu'elle croit en conscience lui être la plus agréable, & tant » que cette personne ne changera pas sa liberté chrétienne en » licence, & qu'elle n'en usera pas au préjudice des autres; » en tenant, par exemple, des discours sales & profanes, en » parlant avec mépris de Dieu, de J. C., de l'Ecriture Sain- » te, ou de la Religion, ou en commettant quelque mal mo- » ral, ou en faisant quelqu'injure aux autres, elle sera proté- » gée par le Magistrat civil, & maintenue dans la jouissance » de sa susdite liberté Chrétienne. »

Un grand nombre de Quakers passerent en Pensylvanie pour se soustraire aux rigueurs que l'on exerçoit sur eux en Angleterre, jusqu'à la mort de Charles II.

Le Duc d'York qui lui succéda sous le nom de Jacques II, étoit fort attaché à l'Eglise Romaine, & forma le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre; pour cet effet il permit l'exercice libre de toutes les Religions : il marqua

même une estime particuliere pour les Quakers. Penn jouissoit auprès de lui de la plus haute faveur : Penn profita de son crédit pour rendre service sur tout aux Quakers, & pour leur ouvrir la porte des dignités & des Charges : il obtint un Edit qui cassoit celui qui prescrivoit la prestation de serment à ceux qui aspiroient aux Charges.

Le Roi ne dissimuloit point son attachement à la Religion Catholique, & l'on ne douta pas que la dispense du serment de fidélité n'eût pour objet le retablissement des Catholiques dans les charges & dans les dignités. Les Evêques s'en plaignirent, le Roi ne répondit à leurs plaintes qu'en les destituant, ou en les faisant enfermer : le peuple ne douta plus que le Roi ne voulût rétablir la Religion Romaine. Toutes les Sectes de l'Angleterre furent effrayées de ce projet, & les Quakers mêmes, qui craignoient encore plus les Catholiques que les Anglicans : tout se souleva contre Jacques II : Guillaume, Prince d'Orange, monta sur le trône que Jacques abandonna à son arrivée en Angleterre.

Sous Guillaume III, le Parlement fit une loi pour accorder le libre exercice de toutes les Religions, excepté la Catholique & la Socinienne ; depuis ce tems les Quakers jouissent en Angleterre de la tolérance & vivent sous la protection des loix & de l'Etat ; cependant comme la loi du serment est toujours en vigueur en Angleterre, & que les Quakers refusent constamment de prêtre aucun serment, ils sont exposés à être inquiétés & maltraités par les Magistrats ou par les Collecteurs des dîmes dont les malversations sont assez ordinairement impunies.

Système Théologique des Quakers.

La souveraine félicité de l'homme consiste dans la vraie connoissance de Dieu & de J. C. *

Personne ne connoît le Pere sinon le Fils, & celui auquel le Fils l'a révélé.

La révélation du Fils est dans l'Esprit & par l'Esprit. †

Ainsi le témoignage de l'Esprit est le seul moyen d'acquérir la vraie connoissance de Dieu : c'est par ce moyen que Dieu s'est fait connoître aux Patriarches, aux Prophetes, aux Apôtres.

* Joan. 17. 3.

† Matth. 11. v. 27.

Ces révélations de Dieu par l'esprit, soit qu'elles se fassent par des voix extérieures, par des apparitions, par des songes, ou par des manifestations, & par des illuminations intérieures, sont l'objet formel de notre foi.

Ces révélations intérieures ne peuvent jamais être opposées au témoignage extérieur de l'Ecriture, ni à la saine & droite raison : car cette révélation divine ou cette illumination intérieure est évidente & claire par elle même, & l'entendement y acquiesce aussi nécessairement qu'aux premiers principes de la raison : on ne peut donc soumettre les révélations intérieures du S. Esprit, à l'examen de la raison.

C'est de ces saintes révélations de l'Esprit de Dieu aux saints hommes, que sont procédées les écritures de vérité, lesquelles contiennent premiérement un récit fidéle des actions du peuple de Dieu en plusieurs siécles, comme aussi plusieurs économies particulieres de la Providence qui les accompagnoient ; secondement un récit prophétique de plusieurs choses, dont quelques-unes sont passées, & les autres sont encore à revenir ; en troisieme lieu, un ample & plein récit des principaux dogmes de la Doctrine de Christ, prêchée & représentée en plusieurs excellentes déclarations, exhortations & sentences, lesquelles ont été dites & écrites par le mouvement de l'Esprit de Dieu en divers tems, à quelques Eglises & à leurs Pasteurs, selon diverses occasions. Néanmoins parce qu'elles ne sont que la déclaration de la source, & non pas la source elle-meme ; par-tout elles ne doivent pas être estimées comme le principal fondement de toute vérité & connoissance, ni comme la regle premiere de la foi & des mœurs.

Néanmoins, puisqu'elles donnent un véritable & fidele témoignage de leur premiere origine, elles sont & peuvent être estimées comme une regle seconde & subordonnée à l'Esprit, duquel elles tirent l'excellence & la certitude qu'elles ont.

Car, comme nous ne connoissons leur certitude que par le seul témoignage intérieur de l'esprit, elles mêmes témoignent aussi que l'Esprit est ce guide par lequel les Saints sont menés en toute vérité : c'est pourquoi, selon les Ecritures, l'Esprit est le premier & le principal conducteur ; & puisque nous ne recevons & ne croyons aux Ecritures, que parce qu'elles sont procédées de l'Esprit ; par conséquent aussi l'Esprit est plus originairement & principalement la regle.

Toute la postérité d'Adam est tombée & privée de cette lumiere intérieure du S. Esprit.

Dieu par son infinie charité a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui, soit sauvé ; ce Fils illumine tout homme venant au monde, il enseigne toute justice, tempérance & piété, & cette lumiere éclaire le cours de tous: car la rédemption n'est pas moins universelle que le péché originel.

Il y a donc dans tous les hommes une lumiere Evangélique, & une grace salutaire

Nous ne sommes donc justifiés, ni par nos œuvres produites par notre volonté, ni même par les bonnes œuvres considérées en elles-mêmes ; c'est par J. C.

Le corps de péché & de la mort est ôté dans ceux en qui cette sainte & immaculée conception est produite entiérement, & leurs cœurs deviennent unis & assujettis à la vérité, tellement qu'ils n'obéissent à aucunes suggestions, ni tentations du démon, & sont délivrés du péché actuel & de la transgression de la loi de Dieu, & à cet égard ils sont parfaits : cette perfection admet pourtant toujours un accroissement, & la possibilité de pécher demeure en quelque naniere, lorsque l'entendement n'est pas très-soigneusement attentif à Dieu.

Bien que ce don & cette grace de Dieu intérieure soit suffisante pour opérer le salut, toutefois elle peut devenir & devient la condamnation à ceux qui résistent ; de plus, après qu'elle a opéré quelque chose dans leurs cœurs, pour les purifier & sanctifier, ils peuvent pourtant en décheoir par désobéissance ; néanmoins on peut acquérir un tel accroissement & une fermeté dans la vérité en cette vie, dont on ne peut décheoir totalement par apostasie.

Comme c'est par ce don & par cette lumiere de Dieu, que toute vraie connoissance dans les choses spirituelles est reçue & révélée ; ainsi est-ce par lui, comme il est manifesté & reçu au fond du cœur, que chaque vrai Ministre de l'Evangile est ordonné, préparé & assisté en l'œuvre du ministere : & c'est par sa conduite, par son mouvement & par son attraction qu'il faut que chaque Evangéliste & Pasteur Chrétien soit mené & commandé dans son travail & dans son ministere de l'Evangile ; quant au lieu où, quant aux personnes à qui, & quant au tems qu'il doit servir : de plus ceux qui ont cette autorité, peuvent & doivent prêcher l'E-

vangile, bien qu'ils n'aient point de commiſſion humaine; & qu'ils ſoient ſans littérature; comme d'autre côté ceux qui manquent de l'autorité de ce don divin, quoique ſavans & autoriſés par les commiſſions des Egliſes & des hommes, ne doivent être eſtimés que comme des impoſteurs & des trompeurs, & non pas comme de vrais Miniſtres de l'Evangile.

Tout véritable culte, & tout ſervice agréable à Dieu, eſt offert par ſon eſprit qui meut intérieurement, qui n'eſt limité, ni par les lieux, ni par les tems, ni par les perſonnes: car quoique nous devions le ſervir toujours, en ce que nous devons être en crainte devant lui; néanmoins quant à la ſignification extérieure dans nos prieres, dans nos louanges ou dans nos prédications, nous ne le devons pas faire, où & quand nous voulons; mais là, où & quand nous y ſommes menés par le mouvement & par les inſpirations ſecrettes de ſon eſprit dans nos cœurs: leſquelles prieres Dieu exauce & accepte, qui ne manque jamais de nous y mouvoir quand il eſt expédient, de quoi lui ſeul eſt le juge le plus propre. Tout autre culte donc, ſes louanges, prieres ou prédications, que l'homme rend de ſa propre volonté & à ſon loiſir, qu'il peut commencer & finir à ſon plaiſir, ſoit que les formes en ſoient preſcrites, comme les liturgies, &c. ſoit les prieres ſur le champ conçues par la force & par la faculté naturelle de l'entendement, toutes ne ſont que des ſuperſtitions, une dévotion volontaire & une idolâtrie abominable devant Dieu, que l'on doit rejetter & renier, & dont il nous faut ſéparer.

Comme il n'y a qu'un Dieu & une foi, auſſi il n'y a qu'un Baptême, non celui par lequel les ordures du corps ſont ôtées, mais l'atteſtation d'une bonne conſcience devant Dieu par la réſurrection de J. C., & ce Baptême-là eſt quelque choſe de pur & de ſpirituel: ſavoir le Baptême d'eſprit & de feu, par lequel nous ſommes enſevelis avec lui, afin qu'étant lavés & purgés de nos péchés, nous cheminions en nouveauté de vie, duquel le Baptême de Jean étoit la figure, qui fut pour un tems, & non pas commandé pour toujours. Quant au Baptême des enfans, c'eſt une pure tradition humaine, dont on ne trouve, ni précepte, ni pratique dans toute l'Ecriture.

La communion du corps & du ſang de Chriſt eſt intérieure & ſpirituelle, ce qui eſt la participation de la chair & du

du ſang de J. C., par laquelle l'homme intérieur ſe nourrit chaque jour dans les cœurs de ceux en qui J. C. habite, de quoi la fraction du pain par J. C. avec ſes diſciples étoit figure, dont ſe ſervoient quelquefois dans l'Egliſe ceux qui avoient reçu la ſubſtance à cauſe des foibles ; auſſi bien que de s'abſtenir des choſes étouffées & du ſang, & de ſe laver les pieds les uns des autres, & oindre les malades d'huile; toutes leſquelles choſes ne ſont pas commandées avec moins d'autorité & de ſolemnité que les premieres; mais puiſqu'elles n'ont été que des ombres des meilleures choſes, elles ceſſent pour ceux qui en ont obtenu la ſubſtance.

Puiſque Dieu s'eſt approprié la domination & le pouvoir de la conſcience, comme celui-là ſeul qui la peut bien inſtruire & gouverner; il n'eſt donc permis à perſonne, quelle que ſoit ſon autorité ou principalité dans le gouvernement de ce monde, de forcer les conſciences des autres, c'eſt pourquoi tous les meurtres, les banniſſemens, les proſcriptions, les empriſonemens, & toutes les autres choſes de cette nature, dont les hommes ſont affligés pour le ſeul exercice de leurs conſciences, ou pour leur différente opinion dans le culte, procédent de l'eſprit de Caïn le meurtrier, & ſont contraires à la vérité, pourvu que perſonne ne nuiſe à ſon prochain, ni en ſa vie, ni en ſes biens, ſous prétexte de conſcience, ni de rien commettre de pernicieux ou d'incompatible avec la ſociété & avec le commerce; auquel cas il y a une loi pour le défaillant, & la juſtice doit être rendue à chacun, ſans acception de perſonnes.

Puiſque toute religion tend principalement à retirer l'homme, de l'eſprit & de la vaine converſation de ce ſiecle, à l'introduire dans la communion intérieure avec Dieu, devant lequel ſi nous ſommes toujours en crainte, nous ſommes eſtimés heureux; il faut donc que ceux qui s'approchent de cette crainte, rejettent & délaiſſent toutes ces vaines habitudes & coutumes, ſoit en paroles, ſoit en actions; telles que ſont celles de tirer le chapeau à un homme, ou ſe découvrir la tête, de plier le jaret, & telles autres inflexions de corps dans les ſalutations, avec toutes ces folles & ſuperſtitieuſes formalités qui les accompagnent : toutes leſquelles choſes l'homme a inventées dans ſon état de corruption, pour entretenir ſa vanité dans l'orgueil & la vaine pompe de ce ſiecle, comme auſſi les jeux inutiles, les récréations frivoles, les divertiſſemens, les jeux de cartes, ce qui n'a été invente

que pour consumer inutilement le tems précieux ; & divertir l'ame du témoin de Dieu dans le cœur, & du vif sentiment de sa crainte, & de l'esprit Evangélique duquel les Chrétiens doivent être fermentés, & qui mene à la société & à la crainte sincere de Dieu.

De ce principe, Barclay conclud :

1°. Qu'il n'est pas permis de donner aux hommes des titres flatteurs, comme votre Sainteté, votre Majesté, votre Eminence, votre Excellence, votre Grandeur, votre Seigneurie, &c. ni de se servir de ces discours flatteurs, appellés communément *complimens*.

Les titres ne font point partie de l'obéissance due aux Magistrats ou aux Empereurs, nous ne trouvons point que dans l'écriture, aucun de ces titres se soient donnés aux Rois, aux Princes & aux Nobles : ceux auxquels on donne ces titres n'ont souvent rien qui leur réponde, & nulle autorité ne peut obliger un chrétien à mentir.

2°. Qu'il n'est pas permis aux chrétiens, de se mettre à genoux, ou de se prosterner eux-mêmes devant aucun homme, ou de courber le corps, ou de découvrir la tête devant eux.

3°. Qu'il n'est pas permis à un chrétien d'user de superfluité dans ses vêtemens, comme n'étant d'aucun usage, hormis que pour l'ornement & pour la vanité.

4°. Qu'il n'est pas permis de se servir de jeux, de passetems, de divertissemens, ou entre autres choses de comédies, parmi les chrétiens, sous l'imagination de récréations, lesquelles ne s'accordent pas avec le silence chrétien, la gravité & la sobriété : car le rire, le divertissement, le jeu, la moquerie, la raillerie, le vain babil, &c. n'est point une liberté chrétienne, ni une gaieté innocente.

5°. Qu'il n'est pas permis aux chrétiens de jurer du tout, sous l'Evangile, non pas seulement pour quelque utilité, & dans leurs discours ordinaires, ce qui étoit aussi défendu sous la loi Mosaïque, mais non pas même en jugement devant le Magistrat.

6°. Qu'il n'est pas permis aux chrétiens de résister au mal, ou de faire la guerre, ou de combattre dans aucun cas.

Premiérement, parce que J. C. nous commande d'aimer nos ennemis.

Secondement, parce que S. Paul dit, que les armes de notre guerre ne sont point charnelles, mais spirituelles. 2. *Cor.* 10. 4.

En troisieme lieu, parce que Jacques témoigne que les combats & les querelles viennent des convoitises; mais ceux qui sont véritablement chrétiens, ont crucifié la chair avec ses affections & ses convoitises; par conséquent, ils ne peuvent pas s'y abandonner en faisant la guerre.

En quatrieme lieu, parce que les Prophetes Isaïe & Michée ont prophétisé en termes exprès, que dans la Montagne de la maison de l'Eternel, Christ jugera les nations, & alors ils forgeront leurs épées en socs de charrues.

En cinquieme lieu, parce que J. C. dit, que son regne n'est point de ce monde, & que pour cette raison ses serviteurs ne combattent point: par conséquent ceux qui combattent ne sont, ni ses disciples, ni ses serviteurs. *Joan.* 18 36.

En sixieme lieu, parce que l'Apôtre exhorte les chrétiens, qu'ils ne se défendent point, ni ne se vengent point eux-mêmes en rendant mal pour mal; mais à donner lieu à la colere, parce que la vengeance appartient au Seigneur: ne sois point surmonté par le mal, mais surmonte le mal par le bien; si ton ennemi a faim, donne lui à manger, s'il a soif, donne lui à boire. *Rom.* 12. 19.

En septieme lieu, parce que Christ appelle ses enfans à porter sa croix, & non pas à crucifier ou à tuer les autres: il les appelle à la patience & non pas à la vengeance; à la vérité & à la simplicité, & non pas aux frauduleux stratagêmes de la guerre.

Telle est l'idée que Barclay donne de la Théologie & de la Morale des Quakers, dans son apologie qu'il termine par un parallele des Quakers & des autres chrétiens.

Si donner & recevoir des titres de flatterie, desquels on ne se sert point à cause des vertus inhérentes aux personnes, mais qui sont pour la plupart employés par des hommes impies à l'égard de ceux qui leur ressemblent, s'incliner, gratter du pied en révérence & ramper jusqu'à terre l'un devant l'autre; si s'appeller à tout moment l'un l'autre, *le très-humble serviteur*, & cela le plus fréquemment, sans aucun dessein réel de service; si c'est là l'honneur qui vient de Dieu, & non pas l'honneur qui vient d'en-bas, alors à la vérité on pourra dire de nos adversaires qu'ils sont fideles, & que nous sommes condamnés comme des orgueilleux & des opiniâtres, en refusant toutes ces choses. Mais si avec Mardochée refuser de s'incliner devant l'orgueilleux Aman, & avec Elisée refuser de donner des titres flatteurs aux hom-

mes, de peur que nous ne soyons réprimandés par notre Créateur, & si suivant l'exemple de Pierre & l'avis de l'Ange, s'incliner seulement devant Dieu, & non pas devant nos compagnons de service; & si n'appeller personne Seigneur, ni maître, hormis suivant quelques rélations particulieres, suivant le commandement de J. C.; je dis que si ces choses-là ne sont pas à blâmer, donc nous ne sommes point blâmables d'en agir ainsi.

Si être vain, extravagant en habits, se farder le visage, & s'entortiller & friser les cheveux; si être couvert d'or & d'argent, & de pierres précieuses, & si être couvert de rubans & de denteles, si être vêtus d'habillemens immodestes, & si ce sont-là les ornemens des chrétiens, & si cela est être humble, doux, & mortifié; alors à la vérité nos adversaires sont de bons chrétiens, & nous sommes des orgueilleux, des singuliers, & des fantasques, en nous contentant de ce que le nécessaire & la commodité demandent, & condamnant ce qu'il y a davantage, comme superflu, mais non pas autrement.

Si pratiquer le jeu, les passe-tems, les comédies; si jouer aux cartes, jouer aux dez, danser; si chanter & user des instrumens de musique, si fréquenter les places de théatres & les comédies, & mentir, contrefaire ou supposer, & dissimuler, est d'être toujours en crainte; si cela est faire toutes choses à la gloire de Dieu, & si cela est passer notre séjour ici en crainte, & si cela est user de ce monde, comme si nous n'en usions point; & si cela n'est pas nous conformer nous mêmes à nos convoitises: alors nos adversaires sont de bons chrétiens, modestes, mortifiés, qui renoncent à eux-mêmes, & nous sommes justement blâmables en les condamnant; mais non pas autrement.

Si la profanation du saint nom de Dieu, si exiger le serment l'un de l'autre à chaque occasion: si appeller Dieu à témoin dans des choses d'une telle nature, dans lesquelles aucun Roi de la terre ne se croiroit pas honorablement appellé à témoin, sont des devoirs d'un homme chrétien, j'avouerai que nos adversaires sont d'excellens chrétiens, & que nous manquons à notre devoir; mais si le contraire est véritable, il faut de nécessité que notre obéissance à Dieu dans cette chose-là lui soit agréable.

Si nous venger nous mêmes, ou rendre injure pour injure, mal pour mal; si combattre pour des choses périssables, al-

ler à la guerre l'un contre l'autre que nous n'avons jamais vu, ni avec qui nous n'avons jamais eu aucune contestation, ni querelle, ni rien à faire, étant de plus tout-à-fait ignorans de la cause de la guerre, mais seulement que les Magistrats des nations fomentent des querelles les uns contre les autres, dont les causes sont pour la plupart inconnues aux soldats qui combattent: tout de même que de quel côté est le droit ou le tort; & néanmoins être si furieux que de détruire & de saccager tout, afin que ce culte ou un autre soit reçu ou aboli; si faire ces choses & beaucoup davantage de cette nature, est accomplir la loi de Christ: alors à la vérité nos adversaires sont de véritables chrétiens, & nous ne sommes que de misérables hérétiques, qui souffrons même d'être saccagés, pris, empoisonnés, bannis, battus & maltraités sans aucune résistance, mettant notre confiance seulement en Dieu, afin qu'il nous défende & nous conduise en son royaume par le chemin de la Croix.

L'apologie de Barclay, qui est sans contredit le meilleur ouvrage qu'on ait fait en faveur des Quakers, a été attaqué par divers écrits: 1°. par Jean Brown, Théologien Presbyterien d'Ecosse, dans un ouvrage intitulé: le Quakérisme, le vrai chemin du Paganisme: 2°. par Nicolas Arnold, Professeur en Théologie à Francker en Frise, exercitation contre les theses théologiques de Barclay: 3°. par Jean George Bajet, Théologien Luthérien, Docteur & Professeur à Iene, dans un ouvrage intitulé, l'origine de la véritable & salutaire connoissance de Dieu: 4°. par Boltusius dans son Anti-Barclay Allemand: 5°. par L. Ant. Reifer, dans son Anti-Barclayus, &c.

QUARTODECIMANS ou QUATUORDECIMANS: c'est ainsi qu'on appella ceux qui prétendoient qu'il falloit célébrer la Pâque le 14 de la Lune de Mars.

Une partie des fideles croyoit qu'il falloit finir le jeûne de la Pâque le 14 de la Lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, & y faire la fête de la Résurrection du Sauveur, & c'est ce que S. Jean, S. Philippe Apôtres, S. Polycarpe, S. Meliton & d'autres grands hommes, avoient pratiqué dans l'Asie mineure: aussi toute cette Province s'y attachoit particuliérement.

D'autres fideles soutenoient qu'on ne pouvoit finir le jeûne & solemniser la Résurrection que le Dimanche; & cette pratique qui l'a enfin emporté, étoit aussi fondée sur la tradi-

tion des Apôtres ; c'eſt-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul ; ce n'eſt pas que les Apôtres euſſent fait aucune loi ſur ce ſujet, dit Socrate, ni que l'on pût en rapporter aucun écrit ; mais leur exemple étoit une loi très-puiſſante pour leurs diſciples.

La différente pratique qu'on ſuivoit ſur cela, dura long-tems ſans troubler la paix de l'Egliſe.

Lorſque Victor tenoit le Siége de S. Pierre, cette affaire fut agitée avec beaucoup plus de chaleur qu'elle n'avoit été auparavant.

L'Aſie mineure obſervoit, comme on l'a dit le 14 de la Lune ; mais elle étoit ſeule dans la pratique, avec quelques Egliſes des environs. Tout le reſte de l'Egliſe, dit Euſebe, avoit attaché au Dimanche la ſolemnité de la Réſurrection.

Il ſe tint divers Conciles ſur ce ſujet ; & s'il en faut juger par celui qui ſe tint à Epheſe, ce fut Victor qui écrivit aux principaux Evêques, pour les prier d'aſſembler ceux de leur Province : ces Conciles s'accordoient tous à ne point célébrer la Réſurrection que le Dimanche.

Polycrate, Evêque d'Epheſe, s'oppoſe à cette réſolution univerſelle : c'étoit un des plus conſidérables Evêques qui fuſſent alors dans l'Egliſe, Chef de tous ceux de l'Aſie.

Victor lui écrivit pour le prier d'aſſembler les Evêques de ſa province, en le menaçant même de le ſéparer de ſa communion, s'il ne ſe rendoit au ſentiment des autres. Polycrate aſſembla effectivement ſes confreres en grand nombre dans la ville d'Epheſe : ils furent tous de ſon ſentiment, & conclurent qu'il ne falloit pas changer la tradition qu'ils avoient reçue de leurs ſaints prédéceſſeurs.

Victor condamna l'oppoſition des Aſiatiques à tout le reſte de l'Egliſe, il menaça même de les excommunier, & ſelon pluſieurs auteurs, il les excommunia en effet ; cependant les Aſiatiques demeurerent dans leur pratique qu'ils quitterent cependant, mais qui fut ſuivie par les Egliſes de Syrie & de Méſopotamie.

Conſtantin en devenant maître de l'Orient en 323, apprit avec douleur cette diverſité d'uſages ſur la fête de Pâque, qui véritablement ne rompoit pas la communion, mais troubloit néanmoins la joie de cette grande ſolemnité, & étoit une tache dans la beauté de l'Egliſe : c'eſt pourquoi il chargea le grand Oſius de travailler à appaiſer ce trouble

dans la Syrie. Osius n'en put venir à bout, pas plus que de l'héréſie d'Arius, il fallut raſſembler le Concile de Nicée pour l'une & pour l'autre diſpute : ce fut-là où cette queſtion fut enfin terminée : car le Concile ordonna que toute l'Egliſe célébreroit la fête de Pâque en un même jour ſuivant la coutume de Rome, de l'Egypte, & de la plupart des autres pays.

Toute l'Egliſe ſe trouva uniforme par cette définition, car les Syriens y obéirent, & le Concile d'Antioche confirmant celui de Nicée, dépoſa par ſon premier Canon les Eccléſiaſtiques, & excommunia les Laïcs qui célébroient la Pâque en particulier avec les Juifs. Toute l'Egliſe s'étant donc réunie dans la pratique de faire la Pâque le Dimanche, s'il y eut quelques particuliers qui refuſerent de ſe ſoumettre à cette autorité ſuprême ; ils furent traités d'hérétiques ſous le nom de *Quartodécimans*, c'eſt-à-dire, obſervateurs du 14 de la Lune, auquel ils vouloient qu'on fit la Pâque. C'eſt pourquoi S. Epiphane & Théodoret mettent les Quartodécimans au nombre des hérétiques, & le ſeptieme Canon du premier Concile de Conſtantinople, les compte entre ceux que l'on recevoit par l'abjuration & par l'onction. Voyez Tillemon, *tom. 3. pag. 102. & ſuiv.*

QUIÉTISME : ce mot exprime l'état de repos ou d'impaſſibilité auquel une eſpece de Myſtiques contemplatifs penſent arriver en s'uniſſant à Dieu par la méditation, ou par l'oraiſon mentale.

Nous nous uniſſons en quelque ſorte aux objets par la penſée, & un objet qui abſorbe toute notre attention ſemble s'identifier avec nous.

On a donc regardé la méditation ou la contemplation des perfections divines, comme un moyen de s'unir à Dieu : on s'eſt efforcé de ſe détacher de tous les objets pour ſe livrer ſans diſtraction à la contemplation des perfections divines. On a imaginé des méthodes, & l'on a cru que l'ame pouvoit contempler l'eſſence divine ſans diſtraction, & s'unir à elle intimement ; qu'une vue ſi parfaite de l'eſſence divine étoit jointe à l'amour le plus ardent, que les facultés de l'ame étoient abſorbées par ſon union avec Dieu, qu'elle ne recevoit plus aucune impreſſion des objets terreſtres : cet état de l'ame eſt ce qu'on appelle quiétude, ou le quiétiſme.

On conçoit aiſément tous les excès où l'eſprit humain peut ſe porter en partant de ces principes, & que le quiétiſme peut prendre mille formes différentes ſelon le caractere & les

idées de ceux qui en adoptent les principes : les Gnostiques, les Carpocratiens, les Valentiniens, les Héficastes, les Béguards, les Illuminés, Molinos, Malaval, Guillot, Madame Guyon, M. de Fenelon, sont des Quietistes, mais leur quietisme est bien différent.

Molinos est un des plus célébres : c'étoit un Prêtre Espagnol qui s'établit à Rome vers la fin du dix-septieme siecle. Il enseigna le quiétisme dans son livre intitulé la conduite spirituelle, d'où l'on tira soixante-huit propositions, qui furent condamnées comme hérétiques & scandaleuses. Molinos se rétracta & fut condamné à une prison perpétuelle. Molinos avoit cependant joui à Rome d'une réputation éclatante de sainteté, & il a eu des Apologistes aussi bien que le quiétisme. Madame Guyon eut aussi beaucoup de célébrité : M. de Fenelon la défendit. Voyez sur les Quiétistes, relation du quietisme, recueil de différentes pieces concernant le quiétisme, l'Instruction de M. Bossuet sur les états d'oraison, l'histoire abrégée du quiétisme qui est à la tête du sixieme volume des Œuvres de M. Bossuet.

Toute cette querelle fut terminée par un jugement du S. Siege, auquel M. de Fenelon se soumit avec une simplicité qui prouvoit également la pureté de ses intentions, la candeur de son cœur & l'élévation de son ame.

R

REBAPTISANS : c'est le nom que l'on donnoit à ceux qui prétendoient qu'il falloit rebaptiser les hérétiques : cette erreur fut d'abord soutenue par Agrippin, ensuite par S. Cyprien, & adoptée dans le quatrieme siecle par les Donatistes.

L'an 255, on commença à disputer en Afrique sur le Baptême des hérétiques.

Les Novatiens rebaptisoient tous ceux qui passoient dans leur parti. Un nommé Magnus croyant qu'il ne falloit avoir rien de commun avec les hérétiques, ou craignant qu'on ne parût suivre Novatien en rebaptisant comme lui, demanda à S. Cyprien s'il falloit rebaptiser ceux qui quittoient le parti de Novatien, & rentroient dans l'Eglise. *

* Cypr. Ep. 69, edit. de Dodvel.

S. Cyprien répondit, que puiſqu'il falloit rebaptiſer tous ceux qui avoient été baptiſés par des hérétiques, ou Schiſmatiques, les Novatiens n'en devoient pas être exceptés : il ſe fondoit ſur ces principes :

1°. Ceux qui ſortent hors de l'Egliſe doivent être conſidérés comme des Payens, & par conſéquent tout-à-fait incapables de faire les fonctions de Miniſtres de J. C.

2°. L'Egliſe étant unique & renfermée dans une ſeule communion, il falloit qu'elle fût du côté de Novatien ou de celui de Corneille.

3°. Novatien ne pouvoit pas donner le nom d'Egliſe à ſon parti, parce qu'il étoit deſtitué de la ſucceſſion des Evêques, ayant été ordonné hors de l'Egliſe.

4°. Les hérétiques & les Schiſmatiques étant deſtitués du S. Eſprit ; ils ne le pouvoient pas conférer à ceux qu'ils baptiſoient, non plus que le pardon des péchés qu'on ne pouvoit accorder ſans avoir le S. Eſprit : qu'on ne peut ſe ſauver hors de la vraie Egliſe, que par conſéquent on n'avoit point le vrai Baptême hors de l'Egliſe, & que Novatien ne pouvoit regarder ſon parti comme la vraie Egliſe, ou qu'il falloit dire que Corneille, le ſeul légitime ſucceſſeur de Fabien, Corneille qui avoit remporté la couronne du martyre, étoit hors de l'Egliſe : Enfin il prouve par l'exemple des tribus Schiſmatiques d'Iſraël, que Dieu hait les Schiſmatiques ; qu'ainſi, ni les Schiſmatiques, ni les Hérétiques n'ont le S. Eſprit.

S. Cyprien dit dans cette lettre tout ce qu'on peut dire en faveur de ſon ſentiment ; cependant elle ne leva pas toutes les difficultés des Evêques de Numidie. Dix huit Evêques de cette Province écrivirent de nouveau à S. Cyprien, qui convoqua un Concile dans lequel on déclara que perſonne ne pouvoit être baptiſé hors de l'Egliſe.

Malgré la déciſion du Concile d'Afrique, beaucoup d'Evêques préféroient la coutume ancienne au ſentiment de S. Cyprien, qui convoqua un nouveau concile, où les Evêques de Numidie & d'Afrique ſe trouverent : ce ſecond concile confirma la déciſion du premier concile de Carthage ſur la nullité du Baptême des Hérétiques. Le concile informa le Pape Etienne de ce qu'il avoit jugé ; mais le Souverain Pontife condamna le jugement des Peres de Carthage.

La lettre de S. Etienne eſt perdue, mais on voit par celles de S. Cyprien, que ce Pape inſiſtoit beaucoup ſur la tradi-

tion & sur la pratique universelle de l'Eglise, dans laquelle il ne faut rien innover.

S. Cyprien, pour soutenir contre l'autorité du Siége de Rome, convoqua un troisieme Concile composé de 87 Evêques Africains, Numides & Maures : on y confirma le jugement des deux conciles précédens sur la nullité du Baptême des Hérétiques. S. Cyprien écrivit à Firmilien sur la contestation qui s'étoit élevée entre le Pape & l'Eglise d'Afrique, & Firmilien approuva le sentiment de S. Cyprien.

On mit de part & d'autre beaucoup de vivacité & de chaleur dans cette dispute. S. Etienne menaça d'excommunier les Rebaptisans ; mais il n'y eut point d'excommunication portée, du moins aucun de ceux qui l'ont prétendu, n'ont jusqu'ici donné aucune preuve convaincante de leur sentiment : car il y a bien de la différence entre l'excommunication & le refus que le Pape Etienne fit de communiquer avec les députés d'Afrique, ou une menace de se séparer de S. Cyprien ; & ce sont cependant les deux preuves qu'on apporte pour établir que Saint Etienne excommunia Saint Cyprien. *

Le Pape Etienne mourut, & Xiste son Successeur ne poussa pas plus loin la contestation de la validité du Baptême des Hérétiques, qui fut décidée conformément au jugemeut du Pape Etienne dans un concile plenier. Nous n'examinerons point si ce concile est le concile de Nicée ou celui d'Arles : cette question n'est d'aucune importance, puisque par l'un & par l'autre concile, il est certain que le Baptême des Hérétiques est valide.

S. Cyprien n'appuyoit son opinion que sur des paralogismes : il prétendoit que l'Hérétique, n'ayant ni le S. Esprit, ni la grace, il ne pouvoit la donner ; mais il est certain que le Baptême ne tirant son efficacité que de l'institution de J. C. la foi du Ministre ne peut empêcher l'effet du Baptême, pas plus que l'état de péché dans lequel il se trouveroit en donnant le Baptême.

Ce qu'il disoit, que personne ne pouvant se sauver hors de la vraie Eglise, il ne pouvoit y avoir de Baptême chez les

* Voyez Valois, le P. Alex. Schelstrate. Les Protestans, aussi-bien que les Catholiques, se sont partagés sur ce point, mais, ce me semble, par quelque raison de parti, plutôt que par des raisons tirées de l'Histoire même.

Hérétiques, eſt encore un paralogiſme ; car comme on ne ſort de la vraie Egliſe que par l'héréſie, c'eſt à dire, par la révolte à l'autorité de la vraie Egliſe, dans les ſociétés chrétiennes il n'y a d'Hérétiques, que ceux qui participent à cet eſprit de révolte ; ceux qui n'y participent pas, appartiennent à la vraie Egliſe, tels ſont les enfans & les adultes qui ſont dans une ignorance invincible de la révolte de la ſociété dans laquelle ils vivent.

Enfin, le Pape Etienne oppoſoit à S. Cyprien une tradition univerſelle & immémoriale, & S. Cyprien reconnoît dans ſa lettre à Quintus, la vérité de cette tradition ; il ne remonte pas lui-même au-delà d'Agrippin ſon prédéceſſeur.

Mais, dira-t-on, comment donc l'uſage de rebaptiſer les Hérétiques s'étoit-il établi ? Le voici.

Il s'étoit élevé, dans l'Egliſe, des Hérétiques qui avoient altéré la forme du Baptême, tels que les Valentiniens, les Baſilidiens, &c. Le Baptême de ces Hérétiques étoit nul ; & on baptiſoit ceux qui ſe convertiſſoient, lorſqu'ils avoient été baptiſés par ces Hérétiques, ce qui n'eſt point du tout favorable au ſentiment de S. Cyprien *

Les Donatiſtes adopterent ce ſentiment, & S. Auguſtin l'a très-bien réfuté dans ſon livre du Baptême.

RÉFORMATION : c'eſt le nom que donnerent à leur Schiſme toutes les Sectes qui ſe ſéparerent de l'Egliſe Romaine dans le commencement du ſeizieme ſiecle.

L'Hiſtoire Eccléſiaſtique ne fournit point d'événement plus intéreſſant : tout étoit tranquille dans l'Europe, toutes les Egliſes étoient unies par la même foi ; par les mêmes Sacremens ; toutes étoient ſoumiſes au Souverain Pontife, & le regardoient comme le Chef de l'Egliſe.

Léon X. qui occupoit alors le Siége de Rome, envoya des Indulgences en Allemagne, en Suiſſe ; un intérêt ſordide en abuſe, Luther s'éleve contre cet abus, & attaque enſuite les Indulgences mêmes, le Pape & l'Egliſe : la moitié de

* Voyez dans S. Irenée, l. 1, c. 18, les différentes formules de ces Hérétiques : les uns baptiſoient au nom du Pere de toutes choſes, qui étoit inconnu, de la vérité qui étoit la mort de tout, de Jeſus deſcendu pour racheter les vertus : d'autres ſe ſervoient de noms biſarres & propres à étonner l'imagination ; ils baptiſoient au nom de *Baſyma*, de *Cacabaſe*, de *Diarbada*, &c. Les Marcioniſtes baptiſoient au nom du Juſte, du Bon & du Méchant.

l'Allemagne s'arme pour Luther, & se sépare de l'Eglise Romaine ; le Dannemarck, la Suéde, une partie de la Hongrie & de la Pologne sont entraînés dans le Schisme. Voyez l'art. LUTHER.

Dans le même-tems Zuingle, Curé en Suisse, prêche contre les Indulgences, attaque presque tous les Dogmes de l'Eglise Romaine, abolit toutes les cérémonies, & détache de l'Eglise Catholique la plus grande partie de la Suisse. Voyez l'art. ZUINGLE.

Luther & Zuingle appellent Réforme, le changement qu'ils font dans les dogmes & dans le culte, & prennent la qualité de Réformateurs. Ils inspirent leur fanatisme & forment des Disciples qui vont porter leurs erreurs dans toute l'Europe ; ils les enseignent en Angleterre, & l'Eglise Anglicane en adopte une partie ; ils troublent les Pays-bas, occasionnent la formation de la République des Provinces-Unies, & font de la Religion de Calvin, la Religion dominante de ces Provinces ; ils pénétrent en France, se multiplient & y obtiennent des Temples & l'exercice libre de leur Religion pendant plus d'un siecle. Voy. les art. ANGLICANE, EGLISE, HOLLANDE, CALVINISTES.

Du sein de la Réforme de Luther, de Zuingle & de Calvin, nâquirent mille Sectes différentes aussi opposées entre elles, qu'elles étoient ennemies de l'Eglise Romaine : tels furent les Anabaptistes, qui se diviserent en treize ou quatorze Sectes, voyez l'article ANABAPTISTES ; les Sacramentaires qui se diviserent en neuf différentes branches ; les Confessionistes partagés en vingt-quatre Sectes ; les extravagans qui avoient des sentimens opposés à la Confession d'Ausbourg, & qui se diviserent en six Sectes : voyez l'article LUTHER & LUTHÉRIENS ; les Calvinistes qui se diviserent en Gomaristes & en Arminiens, en Supra-Lapsaires & en Infra-Lapsaires, en Puritains & en Anglicans : voyez ces articles. Enfin, Servet, Okin, les Sociniens, les nouveaux Ariens.

L'Histoire de toutes ces Sectes est, à proprement parler, l'Histoire de la Réforme, & presque l'Histoire de l'Esprit-Humain pendant ces siecles.

Nous avons exposé dans chacun de ces articles leurs principes, & nous les avons réfutés : nous avons réservé pour cet article, l'examen de leurs principes communs.

Toutes les sociétés chrétiennes qui ont pris le titre d'E-

gliſes Réformées, ſe ſont ſéparées de l'Egliſe Romaine. Le fondement de cette ſéparation eſt : 1°. que l'Egliſe Romaine étoit tombée dans des erreurs qui ne permettoient pas de reſter dans ſa Communion : 2°. que l'Ecriture étoit la ſeule regle de notre foi : 3°. que tout Fidele étoit Juge du ſens de l'Ecriture, & avoit droit de juger de ce qui appartient à la Foi, de ſe ſéparer de la ſociété qui eſt tombée dans l'erreur, & de s'attacher à une autre, ou d'en former une nouvelle dans laquelle il rétabliſſe la Foi & le culte dans ſa pureté.

Nous allons faire voir : 1°. que les erreurs que les P. R. reprochent à l'Egliſe Romaine, n'ont pû autoriſer leur ſéparation : 2°. que l'Ecriture n'eſt pas la ſeule regle de la Foi : 3°. que ce n'eſt point aux ſimples Fideles, mais aux Evêques ſucceſſeurs des Apôtres, qu'il appartient de juger des controverſes de la Religion.

§. I.

Les Erreurs que les Prétendus Réformés reprochent à l'Egliſe Romaine, n'ont pu autoriſer leur ſéparation.

Les Réformés prétendent juſtifier leur Schiſme par ce raiſonnement.

On ne peut demeurer uni à une Secte qui oblige à faire profeſſion de diverſes erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte ſacrilege & idolâtre, comme l'adoration de l'Hoſtie, &c.

Or, l'Egliſe Romaine oblige à faire profeſſion de diverſes erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte ſacrilege & idolâtre.

On ne peut donc pas demeurer dans ſa Communion ; & tous ceux qui ſont perſuadés de la fauſſeté de ſes dogmes & de l'impiété de ſon culte, ſont obligés de s'en ſéparer.

Nous avons fait voir que l'Egliſe Romaine n'eſt tombée dans aucune erreur. Voyez les différens articles LUTHER, CALVIN, ZUINGLE, &c. & les Proteſtans les plus éclairés ont été forcés de reconnoître qu'elle n'enſeignoit aucune erreur fondamentale. *

* Tillotſon Serm. t. 2. Serm. 11, p. 71. Chilingvort, dans l'Ouvrage intitulé *la Religion Proteſtante eſt une voie ſûre.*

Nous allons préſentement examiner le ſophiſme des Proteſtans, indépendamment de cette diſcuſſion.

Il y a une ſéparation ſimple & négative, qui conſiſte plutôt dans la négation de certains actes de Communion, que dans des actions poſitives contre la Société dont on ſe ſépare.

Il y a une autre ſéparation qu'on peut appeller poſitive, qui enferme l'érection d'une Société ſéparée, l'établiſſement d'un nouveau miniſtere, & la condamnation poſitive de la premiere Société à laquelle on étoit uni.

Les Prétendus Réformés ne ſe ſont pas contentés de la premiere ſéparation qui conſiſte à ne point communiquer avec l'Egliſe Romaine dans les choſes qu'ils prétendoient être mauvaiſes & défendues par la loi de Dieu, ils ont formé une nouvelle Société, une nouvelle Egliſe, ils ont établi de nouveaux Paſteurs, ils ont uſurpé le miniſtere Eccléſiaſtique, ils ont prononcé anathême contre l'Egliſe Romaine, ils ont dégradé & chaſſé ſes Paſteurs.

La ſéparation des Proteſtans eſt donc un ſchiſme inexcuſable : car l'uſurpation du miniſtere eſt criminelle par elle-même, & ne peut être juſtifiée par la prétendue idolâtrie de la Société dont on ſe ſépare.

Qui diroit, par exemple, qu'il eſt permis de calomnier toute Société qui oblige à l'héréſie & à un culte idolâtre, qu'il eſt permis d'en tuer les Paſteurs en trahiſon, & d'employer pour les examiner toutes ſortes de moyens, avanceroit, ſans doute, une propoſition impie & hérétique, parce que les crimes des autres ne donnent jamais droit d'en commettre ſoi même ; & qu'ainſi, encore qu'une Egliſe fût hérétique, il n'en ſeroit pas plus permis de la calomnier & d'employer la trahiſon pour en faire mourir les paſteurs.

Ainſi, quand même l'Egliſe Romaine ſeroit hérétique & idolâtre, ce qui eſt une ſuppoſition impoſſible, les Réformés n'auroient pas eu droit d'établir un nouveau miniſtere, ni d'uſurper celui qui étoit établi, parce que ces actions ſont défendues par elles-mêmes ; l'uſurpation de la puiſſance paſtorale ſans miſſion, étant toujours criminelle, & ne pouvant être excuſée par une circonſtance étrangere.

Car, c'eſt une uſurpation criminelle que de s'attribuer un don de Dieu que l'on ne peut recevoir que de lui ſeul, telle eſt la puiſſance paſtorale, à moins qu'on ne ſoit aſſuré de l'avoir reçue, & qu'on ne puiſſe le prouver aux autres.

Or, Dieu n'a point révélé que dans le tems de la nou-

velle loi, après le premier établissement de l'Eglise, il communiqueroit encore en quelques cas extraordinaires sa puissance pastorale, par une autre voie que par la succession.

Par conséquent, personne ne peut s'assurer de l'avoir reçue hors de cette succession légitime, tous ceux qui se la sont attribuée, sont notoirement usurpateurs. *

Pour se convaincre pleinement de cette vérité, il ne faut que se rappeller l'état dans lequel ont été les Réformés, selon les hypothèses mêmes des Ministres : car on ne peut se les représenter autrement que comme des Hérétiques convertis. Ils avoient été adorateurs de l'Hostie, ils avoient invoqué les Saints & révéré leurs réliques ; ils avoient ensuite cessé de pratiquer ce culte ; ils étoient donc devenus orthodoxes, selon eux, par changement de sentiment, & c'est ce qu'on appelle des Hérétiques convertis.

Tout Hérétique perd, par l'hérésie dont il fait profession, le droit d'exercer légitimement les fonctions des ordres qu'il a reçus, quoiqu'il conserve le droit d'exercer validement ces Ordres ; il faut pour recouvrer l'exercice légitime de son autorité, se réconcilier à l'Eglise.

Mais à quelle Eglise les Prétendus Réformés se sont-ils réconciliés ? Ils ont tenu une conduite bien différente : ils ont commencé par assembler des Eglises sans autorité, sans dépendance de personne, sans se mettre en peine s'il y avoit ou s'il n'y avoit pas une Eglise véritable à laquelle ils fussent obligés de s'unir. †

Les Réformateurs n'ont donc pû avoir qu'une mission extraordinaire, & c'est la prétention de Beze, de Calvin, &c.

Mais une vocation extraordinaire a besoin d'être prouvée par des miracles, & les Réformateurs n'en ont point fait : Tous les Catholiques qui ont traité les controverses ont mis ces points dans le plus grand jour. §

Les Prétendus Réformés ont donc érigé une Eglise sans autorité, & par conséquent ils sont Schismatiques, puisqu'ils se sont séparés de la Société qui étoit en possession du ministere, & de laquelle ils n'ont point reçu de mission.

* Préjugés légitimes, p. 135, &c.

† Voyez les Professions de Foi des Synodes de Gap, de la Rochelle. Messieurs de Vallenbourg, dans leur Traité de la Mission des Protestans.

§ Prétendus Réformés convaincus du Schisme, l. 3, c. 5.

§. II.

La Tradition eſt, auſſi-bien que l'Ecriture, la Regle de notre Foi.

Les Théologiens appellent tradition une doctrine tranſmiſe de vive voix, ou conſignée dans les écrits de ceux qui étoient chargés de la tranſmettre.

J. C. a enſeigné ſa doctrine de vive voix, & c'eſt ainſi que les Apôtres l'ont publiée. J. C. ne leur ordonna point d'écrire ce qu'il leur enſeignoit, mais d'aller le prêcher aux Nations & de l'enſeigner. Ce ne fut que long-tems après l'établiſſement du Chriſtianiſme, & pour des circonſtances particulieres; que les Apôtres écrivirent; tous n'écrivirent pas, & ceux qui ont écrit, n'ont pas écrit à toutes les Egliſes.

Les écrits des Apôtres aux Egliſes particulieres ne contiennent pas tout ce qu'ils auroient pu écrire, ni tout ce que J. C. leur avoit enſeigné, ou que le Saint-Eſprit leur avoit inſpiré. On ne peut donc douter que beaucoup d'Egliſes particulieres n'aient été pendant pluſieurs années ſans aucun écrit des Apôtres, & ſans Ecriture-Sainte; il y avoit donc dès l'inſtitution du Chriſtianiſme, un Corps auquel J. C. avoit confié le dépôt de ſa doctrine, & qu'il avoit chargé de l'enſeigner.

Ce corps l'avoit reçue, & la tranſmettoit par la voie de la tradition: c'étoit en vertu de l'inſtitution même de J. C., que ce Corps étoit chargé d'enſeigner la doctrine qu'il avoit reçue.

Ce Corps a-t-il perdu le droit d'enſeigner, depuis que les Evangéliſtes & les Apôtres ont écrit? J. C. a t il marqué cette époque pour la fin du miniſtere Apoſtolique? Les ſucceſſeurs des Apôtres ont-ils oublié la doctrine qu'on leur avoit confiée?

Mais s'il n'y a plus de Corps chargé du dépôt de la doctrine, par quelle voie ſavons-nous donc qu'il n'y a que quatre Evangiles? que l'Evangile contient la doctrine de J. C.? comment a-t'on diſtingué les vrais Evangiles de cette foule de faux Evangiles compoſés par les Hérétiques des premiers ſiecles? Comment auroit-on pu connoître les altérations faites à l'Ecriture, s'il n'y eut pas un Corps ſubſiſtant & enſeignant, qui avoit reçu, & qui conſervoit par tradition ce

que

que J. C. les Apôtres avoient enſeigné? S. Paul ordonne aux Theſſaloniciens de demeurer fermes, & de conſerver les traditions qu'ils ont appriſes, ſoit par ſes paroles ſoit par ſes écrits. *

Ce même Apôtre ordonne à Timothée d'éviter les nouvautés profanes des paroles & toute doctrine qui porte fauſſement le nom de ſcience : il veut qu'il ſe propoſe pour modele les ſaintes inſtructions qu'il a entendues de ſa bouche touchant la Foi. Les Corinthiens ont mérité d'être loués, parce qu'ils conſervoient les traditions & les régles qu'ils avoient reçues de lui. †

S. Paul regarde donc comme un dépôt ſacré, & comme une régle, la doctrine qu'il a enſeigné à Timothé & aux Corinthiens : or, il n'a pas enſeigné Timothée ; ſeulement par écrit, mais encore de vive voix ; il y a donc une tradition ou une doctrine qui ſe tranſmet de vive voix, & que l'on doit conſerver comme la doctrine contenue dans l'Ecriture Sainte.

Ce fut par le moyen de la tradition, que l'Egliſe confondit les Hérétiques des premiers ſiecles, les Valentiniens, les Gnoſtiques, les Marcioniſtes, &c. §

Tous les Conciles ont combattu les erreurs par la tradition : ces faits ſont hors de doute ; ils peuvent être ignorés, mais ils ne peuvent être conteſtés par ceux qui ont quelque connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Par ce que nous venons de dire, il eſt clair que Daillé n'a combattu la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur la tradition, qu'en partant d'un faux état de queſtion, puiſqu'il ſuppoſe que l'on ne connoit la tradition que par les ouvrages des Peres. ¶

Il en faut penſer autant de tout ce que les Proteſtans ont dit pour prouver que la tradition eſt obſcure & incertaine. La tradition priſe comme l'inſtruction du corps viſible chargé du dépôt de la Foi, ne peut jamais être incertaine ; ſon incertitude entraineroit celle du Chriſtianiſme.

* Secunda ad Theſſal. c. 2, v. 15.
† Primæ ad Cor. c. 11, v. 2.
§ Iren. adverſus Gnoſt. l. 3. c. 2.
¶ Rivet, Tractatus de PP. autoritate, Genevæ, 1660. Traité de l'emploi des Peres pour le jugement des différens en la Religion, par Jean Daillé, Genève 1632.

§ III.

Il n'appartient qu'aux premiers Paſteurs, ſucceſſeurs des Apôtres, de juger des Controverſes de la Foi, & non pas aux ſimples Fideles.

J. C. a confié à ſes Apôtres la prédication de ſa doctrine, il leur a promis d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiecles : c'eſt à eux qu'il a dit, enſeignez les Nations, celui qui vous écoute, m'écoute.

Il eſt clair que ces promeſſes regardent, non-ſeulement les Apôtres, mais encore leurs ſucceſſeurs qui ſont établis dépoſitaires de la doctrine de J. C., & chargés de l'enſeigner juſqu'à la conſommation des ſiecles. C'eſt ainſi que toute l'Egliſe a entendu les promeſſes faites aux Apôtres, & les Proteſtans ont été forcés de reconnoître dans cette promeſſe la perpétuité & l'indéfectibilité de l'Egliſe. *

Par l'établiſſement même de l'Egliſe, & par la nature du miniſtere que J. C. confia aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, il eſt clair qu'ils ſont ſeuls Juges de la doctrine. Le miniſtere de l'inſtruction n'eſt point différent du miniſtere qui prononce ſur les différends de Religion : comment auroient-ils l'autorité ſuffiſante pour enſeigner la doctrine de J. C. juſqu'à la conſommation des ſiecles, s'ils n'avoient pas l'autorité de juger, & s'ils pouvoient ſe tromper dans leurs jugemens. Les confeſſions citées dans une note, ſuppoſent ce que nous avançons ici.

La doctrine de l'Egliſe Romaine ſur l'infaillibilité des jugemens des premiers Paſteurs, eſt la doctrine de toute l'antiquité, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique entiere ſert de preuve à cette vérité, que les Proteſtans ont reconnue dans preſque toutes les confeſſions que nous avons citées.

Ce n'eſt donc point au ſimple Fidele à juger des controverſes de la Foi.

* Confeſſio Auguſtana, art. 5. 7, 8, 21. Confeſſio Saxonica de Eccleſia Syntagma Confeſſionum Fidei, quæ in diverſis Regnis & Nationibus fuerunt editæ, Genevæ 1654, in-4°. p. 68, 69, 70. Confeſſio Wittemberg. de Ordine, ibid. p. 119. De Eccleſia, p. 132. Confeſſio Bohemica, art. 8, ibid. p. 187, art. 9, p. 188, 189. art. 14, p. 196. Confeſſio Argentinenſis, c. 13. De Officio & Dignit. Miniſtr. p. 188. Confeſſ. Helvet. c. 17, p. 31, 35. Confeſſ. Gallic. p. 3, art. 24. Confeſſ. Anglicana, p. 90.

Si le simple Fidele jugeoit des controverſes de la Foi, ce ne pourroit être que par la voie de l'inſpiration, ou par la voie d'examen.

Le premier moyen a été abandonné par les Proteſtans, & n'a pas beſoin d'être réfuté : c'eſt ce principe qui a produit les Anabaptiſtes, les Quakers, les Propheres des Cevenes, &c.

La voie de l'examen, quoique moins choquante, n'eſt pas plus ſûre.

Les Sociétés Chrétiennes ſéparées de l'Egliſe Romaine, prétendent que l'Ecriture contient tout ce qu'il faut croire pour être ſauvé, & qu'elle eſt claire ſur tous ces ſujets : d'où ils concluent qu'elle ſuffit pour conſerver le dépôt de la Foi.

Mais, premiérement je demande à qui il appartient de déterminer quels articles il eſt néceſſaire de croire pour être ſauvé ? & ſi ce n'eſt pas à ceux que J. C. a chargés d annoncer ſa doctrine, à qui il a dit, qui vous écoute m'écoute.

Je demande en ſecond lieu, ſi, lorſqu'il s'éleve quelque conteſtation ſur le ſens de l'Ecriture ; le jugement de cette conteſtation n'appartient pas eſſentiellement au Corps que J. C. a chargé d'enſeigner, & avec lequel il a promis d'être juſqu'à la conſommation des ſiecles ?

Juger du ſens de l'Ecriture, c'eſt déterminer quelles idées J. C. a attachées aux paroles qui expriment ſa doctrine. Ceux auxquels il a ordonné d'enſeigner, & avec leſquels il a promis d'être, peuvent ſeuls déterminer infailliblement quelles idées il attachoit à ces mots, eux ſeuls ſont donc Juges infaillibles du ſens de l'Ecriture.

Ainſi, ſans examiner ſi l'Ecriture eſt claire dans les choſes néceſſaires au ſalut, je dis que par la nature même de l'Egliſe, & par l'inſtitution de J. C., les premiers Paſteurs ſont Juges du ſens de l'Ecriture & des controverſes qui s'élevent ſur ce ſens.

Troiſiémement, ſans diſputer ſur la clarté de l'Ecriture ; & ſans examiner ſi elle contient tout ce qu'il faut croire pour être ſauvé ; je dis que, lorſque le Corps des Paſteurs déclare qu'un dogme appartient à la Foi, on doit le croire avec la même certitude, avec laquelle on croit que le Nouveau Teſtament contient la doctrine de J. C. Tout ce qu'on diroit pour attaquer le Jugement de ce Corps, par rapport au dogme, attaqueroit également la vérité & l'authenticité de l'Ecriture, que nous connoiſſons par le moyen de ce Corps, comme nous l'avons fait voir ci-deſſus §. 2.

Quatriémement, la voie de l'examen que l'on veut ſubſtituer à l'autorité de l'Egliſe, eſt dangereuſe pour les hommes les plus éclairés, impraticable pour les ſimples; elle ne peut donc être la voie que Dieu a choiſie pour garantir les Chrétiens de l'erreur : car J. C. eſt venu pour tous les hommes, il veut que tous connoiſſent la vérité, & qu'ils ſoient ſauvés.

Cinquiémement, attribuer aux ſimples Fideles le droit de juger des controverſes qui s'élevent ſur la Foi, c'eſt ouvrir la porte à toutes les erreurs, détruire l'unité de l'Egliſe & ruiner toute la diſcipline.

Pour s'en convaincre, qu'on jette un coup d'œil ſur la Réforme à ſa naiſſance : on y voit une infinité de Sectes qui ſe déchirent, & qui enſeignent les dogmes les plus abſurdes : on voit les Chefs de la Réforme gémir de la licence de leurs Proſélytes : écoutons leurs plaintes.

Capiton, Miniſtre de Strasbourg, écrivoit confidemment à Farel, qu'ils ont beaucoup nui aux ames par la précipitation avec laquelle on s'étoit ſéparé du pape. « La multitude, dit-il, a ſecoué entiérement le joug .... ils ont bien » la hardieſſe de vous dire ; je ſuis aſſez inſtruit de l'Evangile, je ſais lire par moi-même, je n'ai pas beſoin de » vous. *

» Nos gens, dit Beze, ſont emportés par tout vent de » doctrine, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : peut-être » qu'on pourroit ſavoir quelle créance ils ont aujourd'hui ſur » la Religion, mais on ne ſauroit s'aſſurer de celle qu'ils » auront demain. En quel point de la Religion ces Egliſes » qui ont déclaré la guerre au Pape, ſont-elles d'accord enſemble? Si vous prenez la peine de parcourir tous les articles depuis le premier juſqu'au dernier, vous n'en trouverez aucun qui ne ſoit reconnu par quelques-uns, comme de Foi, & rejetté par les autres comme impie. §

* Capit. Ep. ad Farel, inter Ep. Calvin. p. 4, édit. de Genève. Préjugés légitimes, p. 67.

§ Beze, Ep. prim. Préjugés légit. p. 70.

§. IV.

Réponſe aux difficultés que l'on fait en faveur de la Voie d'Examen.

« Ou les Catholiques Romains, diſent les Proteſtans, » ſuppoſent que l'Egliſe dans laquelle ils ſont nés, eſt in- » faillible, & le ſuppoſent ſans examen; ou ils ont exa- » miné avec ſoin les fondemens de l'autorité qu'ils attri- » buent à l'Egliſe.

» On ne peut pas dire qu'ils aient attribué à l'Egliſe une » autorité infaillible, telle qu'ils la lui attribuent, ſans ſa- » voir pourquoi : autrement il faudroit approuver l'attache- » ment du Mahométan à l'Alcoran.

» Il faut donc examiner : or, cet examen eſt auſſi embar- » raſſant que la méthode des Proteſtans : ſi l'on en doute, » il ne faut que voir ce qui eſt néceſſaire pour cet examen ; » il faut remarquer que ceux qui font cet examen, doivent » être conſidérés comme dégagés de toutes les Sociétés Chré- » tiennes, & exempts de toutes ſortes de préjugés : car il » ne leur faut ſuppoſer que les lumieres du bon ſens.

» La premiere choſe qu'ils doivent *examiner* dans cette » propoſition, l'*Egliſe eſt infaillible*, qu'on prétend qu'ils » reçoivent comme véritable, c'eſt qu'ils doivent ſavoir ce » que c'eſt que cette Egliſe en laquelle on dit que réſide » l'infaillibilité, ſi l'on entend par-là tous les Chrétiens qui » forment les différens Corps des Egliſes Chrétiennes ; en- » ſorte que lorſque ces Chrétiens diſent d'un commun ac- » cord qu'une choſe eſt véritable, on ſe doive rendre à leur » autorité ? S'il ſuffit que le plus grand nombre déclare un » ſentiment véritable, pour l'embraſſer ; & ſi cela eſt, ſi un » petit nombre de ſuffrages de plus ou de moins, ſuffit pour » autoriſer ou pour déclarer fauſſe une opinion ? S'il ne faut » conſulter que les ſentimens d'aujourd'hui, ou depuis les » Apôtres, pour connoître la vérité de ce ſentiment : qui » ſont ceux en qui réſide l'infaillibilité : ſi un petit nombre » d'Evêques aſſemblés & de la part des autres, ſont infail- » libles ?

» En ſecond lieu, il faut ſavoir en quoi conſiſte propre- » ment cette infaillibilité de l'Egliſe : eſt-ce en ce qu'elle eſt » toujours inſpirée, ou en ce qu'elle ne nous dit que des

» choſes ſur leſquelles elle ne peut ſe tromper ? Il faudra » encore ſavoir ſi cette infaillibilité s'étend à tout.

» En troiſiéme lieu, il faut ſavoir d'où cette Egliſe chré- » tienne tire ſon infaillibilité ? On n'en peut pas croire les » docteurs qui l'aſſurent, ſans en donner d'autres preuves » que la Doctrine commune, parce qu'il s'agit de ſavoir ſi » cette Doctrine eſt vraie ! c'eſt ce qui eſt en queſtion : on » ne peut pas dire non plus qu'il faut joindre l'Ecriture à » l'Egliſe ; toutes les difficultés que l'on vient de faire n'en » ſubſiſtent pas moins, il faudroit comparer la créance de » cette Egliſe, de ſiecle en ſiecle, avec ce que dit l'Ecri- » ture, & voir ſi ces deux principes s'accordent : car on ne » peut croire ici perſonne ». *

Je réponds que ce n'eſt, ni par voie d'examen, ni ſans raiſon, que le Catholique croit l'Egliſe infaillible, mais par voie d'inſtruction.

Le ſimple Fidele a connu par le moyen de l'inſtruction, la divinité du Chriſtianiſme ; il a appris que J. C. a confié à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs la prédication de ſa doctrine ; il ſait par la voie de l'inſtruction, que J. C. a promis à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiecles ; il ſait par conſéquent, que les ſucceſſeurs des Apôtres enſeigneront juſqu'à la conſommation des ſiecles la vérité, & que ce qu'ils enſeigneront comme appartenant à la Foi, appartient en effet à la Foi.

Pour être sûr qu'il doit penſer ainſi, ſur les dogmes définis par l'Egliſe, le ſimple Fidele n'a pas beſoin d'entrer dans la diſcuſſion de toutes les queſtions que propoſe M. le Clerc.

La ſolution de toutes ces queſtions eſt renfermée dans l'inſtruction que reçoit le ſimple Fidele ; cette inſtruction eſt donc équivalente à la voie d'examen, puiſqu'elle met le ſimple Fidele en état de répondre aux difficultés par leſquelles on prétend rendre ſa croyance douteuſe.

Ce n'eſt point ſur la parole des premiers Paſteurs, que le ſimple Fidele ſe ſoumet à leur autorité, c'eſt ſur les raiſons qu'ils donnent de leur Doctrine, ſur des preuves de fait, dont tout Fidele peut s'aſſurer, ſur des faits à portée de tout le monde, atteſtés par tous les monumens & auſſi certains

* Défenſe des ſentimens des Théologiens de Hollande, p. 35.

que les premiers principes de la raiſon ; en un mot, ſur les mêmes preuves qu'on employoit pour convaincre l'Hérétique & l'Infidele, l'Ignorant & le Savant ; ſur des faits, dont l'homme qui n'eſt ni ſtupide, ni ſenſé, peut s'aſſurer comme le Philoſophe, & ſur leſquels on peut avoir une certitude qui exclut toute crainte d'erreur ; & pour mettre M. le Clerc ſans réplique ſur ce point, je n'ai beſoin que de ſon traité ſur l'incrédulité.

Ainſi l'Egliſe ne conduit point les Fideles par le moyen d'une obéiſſance aveugle & diſtincte, mais par la voie de l'inſtruction & de la lumiere ; c'eſt par cette voie qu'elle conduit le Fidele juſqu'à l'autorité infaillible de l'Egliſe. Le Fidele élevé à cette vérité n'a plus beſoin d'examiner & de diſcuter ; il croit, ſans crainte de ſe tromper, tout ce que lui propoſe un Corps de Paſteurs chargés par J. C. même d'enſeigner, dont la miſſion & l'autorité eſt atteſtée par des faits hors de toute difficulté.

L'Egliſe Catholique fournit donc aux ſimples Fideles un moyen facile, sûr, infaillible, pour ne tomber dans aucune erreur contraire à la Foi ou à la pureté du culte. Peut-on dire la même choſe de la voie d'examen ?

Les Proteſtans ont propoſé ſous mille faces différentes les difficultés que nous venons d'examiner : les principes généraux que nous venons d'établir, peuvent réſoudre toutes les difficultés, au moins celles qui méritent quelqu'attention. Nous avons d'excellens ouvrages de controverſe, qui ſont entrés dans ces détails ; tels ſont l'Hiſtoire des Variations, l. 15. La Conférence de M. Boſſuet avec M. Claude, les Préjugés Légitimes, c. 14, 15, 16, 17, 18. Les Prétendus Réformés convaincus de Schiſme, l. 1. Réflexions ſur les différends de Religion par M. Peliſſon. Les chimeres de Jurieu par le même, & ſes réponſes à M. Leibnits. Les deux voies oppoſées en matiere de Religion par M. Papin.

REJOUIS, Secte d'Anabaptiſtes qui rioient toujours. Voy. les différentes Sectes des ANABATISTES.

REMONTRANS. Voyez ARMINIENS.

RHETHORIUS. Philaſtre rapporte que Rhethorius enſeignoit que les hommes ne ſe trompoient jamais, & qu'ils avoient tous raiſon, qu'aucun d'eux ne ſeroit condamné pour ſes ſentimens, parce qu'ils avoient tous penſé ce qu'ils devoient penſer. *

* Philaſtr. Aug. de Hæreſ. c. 72.

ROSCELIN, Clerc de Compiegne, enſeignoit la Philoſophie ſur la fin de l'onziéme ſiecle (1092.) Il avança que les trois Perſonnes Divines étoient trois choſes, comme trois Anges, parce qu'autrement on pourroit dire, que le Pere & le S. Eſprit ſe ſont incarnés; le Pere, le Fils & le S. Eſprit ne faiſoient cependant qu'un Dieu, parce qu'ils avoient le même pouvoir & la même volonté: mais il croyoit qu'on pourroit les appeller trois Dieux, ſi l'uſage n'étoit pas contraire à cette maniere de s'exprimer.

C'eſt l'erreur des Trithéiſtes, elle fut condamnée dans un Concile tenu à Compiegne en 1092.

Roſcelin abjura ſon erreur; mais peu de temps après, il dit qu'il n'avoit abjuré ſon opinion, que parce qu'il avoit appréhendé d'être aſſommé par le peuple ignorant.

S. Anſelme le réfuta dans un traité intitulé de la Foi, de la Trinité & de l'Incarnation. Toute la réfutation de S. Anſelme porte ſur ce principe ſi ſimple & ſi vrai: c'eſt qu'il ne faut pas raiſonner contre ce que la Foi nous enſeigne, contre ce que l'Egliſe croit, & que l'on ne doit pas rejetter ce que l'on ne peut pas comprendre; mais qu'il faut avouer qu'il y a pluſieurs choſes qui ſont au-deſſus de notre intelligence. *

RUNCAIRES, Secte qui avoit adopté les erreurs des Patarins, & qui ſoutenoit que l'on ne commettoit point de péché mortel par la partie inférieure du corps: ſur ce principe, ils s'abandonnoient à toutes ſortes de déréglemens. §

RUPITAINS, nom donné aux Donatiſtes, parce que pour répandre leur doctrine, ils traverſoient les rochers qui s'expriment en latin par *Rupes*.

RUSSIENS ou Russe. Voyez Moscovites.

RUSTAUX, nom donné à une Secte d'Anabaptiſtes, formée de gens ruſtiques & de bandis ſortis de la campagne, qui ſous prétexte de Religion, excitoient la ſédition dans les Villes.

* Anſelm. l. 2, Ep. 35. Yvo Carnotenſis, Ep. 27 Abaelard, Ep. 21, ad Epiſcop. Pariſ. D'Argentré, Collect. Jud. t. 3, p. 1. Natal. Alex. ſæc. 11 & 12.

§. Dup. 13e. ſiecle, p. 190.

S.

SABELIUS embraſſa l'erreur de Praxée & de Noet, il ne mettoit point d'autre différence entre les Perſones de la Trinité, que celle qui eſt entre les différentes opérations d'une même choſe. Lorſqu'il conſidéroit Dieu, comme faiſant des décrets dans ſon conſeil éternel, & réſolvant d'appeler les hommes au ſalut, il le regardoit comme Pere; lorſque ce même Dieu deſcendoit ſur la terre dans le ſein de la Vierge, qu'il ſouffroit & mouroit ſur la croix, il l'appelloit Fils; enfin, lorſqu'il conſidéroit Dieu comme déployant ſon efficace dans l'ame des pécheurs, il l'appelloit Saint-Eſprit. *

Selon cette hypothèſe, il n'y avoit aucune diſtinction entre les Perſonnes Divines; les titres de Pere, de Fils, & de S. Eſprit, n'étoient que les dénominations empruntées des actions différentes que Dieu avoit produites pour le ſalut des hommes.

Sabellius ne faiſoit que renouveller l'héréſie de Praxée & de Noet, & s'appuyoit ſur les mêmes raiſons: voyez leurs articles. Il forma un parti qui ſubſiſta quelque-tems, S. Epiphane dit que les Sabelliens etoient répandus en aſſez grand nombre dans la Méſopotamie, & autour de Rome. Le Concile de Conſtantinople en rejettant leur Baptême, fait voir qu'ils avoient un corps de Communion en 381. S. Auguſtin a cru que cette Secte étoit tout-à-fait anéantie au commencement du cinquieme ſiecle. †

L'erreur de Sabellius a été renouvellée par Photin dans le quatrieme ſiecle, & par les Antitrinitaires: nous traitons dans ce dernier article des principes du Sabellianiſme.

Denis d'Alexandrie combattit avec beaucoup de zele & de ſuccès l'erreur de Sabellius; mais on trouva que pour mettre une différence plus ſenſible entre les Perſonnes de la Trinité, il mettoit de la différence entre la nature du Pere & celle du Fils; car il vouloit faire entendre la diſtinction du Pere

* Theodor. Hæret. Fab. l. 2, c. 9. Euſeb. l. 6, c. 7. Epiph. Hæret. 62.

† Aug. de Hær. c. 4.

& du Fils, par la distinction qui est entre la vigne & le Vigneron, entre le vaisseau & le Charpentier.

Aussi-tôt que Denis d'Alexandrie fut informé des conséquences qu'on tiroit de ses comparaisons, il s'expliqua sur la Divinité de J. C. & déclara qu'il étoit de même nature que son Pere : il soutint qu'il n'avoit jamais dit qu'il y eût un tems où Dieu n'étoit pas Pere : que le Fils avoit reçu l'être du Pere ; mais, comme il est possible qu'il n'y ait pas une splendeur, lorsqu'il y a de la lumiere, il est impossible que le Fils, qui est la resplendeur du Pere, ne soit pas éternel ; enfin Denis d'Alexandrie se plaignit de ce que ses ennemis n'avoient pas consulté un grand nombre de ses lettres où il s'étoit expliqué nettement, au lieu qu'ils ne s'étoient attachés qu'à celles où il réfutoit Sabellius, & qu'ils avoient tronquées en divers endroits.

Nous n'examinerons point ici, si Denis d'Alexandrie avoit donné lieu aux accusations formées contre lui : nous ferons seulement quelques remarques sur le bruit qui s'éleva à cette occasion.

1°. Sabellius nioit que le Pere & le Fils fussent distingués, & les Catholiques soutenoient contre lui, que le Pere & le Fils étoient des Etres distingués ; les Catholiques par la nature de la question, étoient donc portés à admettre entre les Personnes Divines la plus grande distinction possible : puis donc que les comparaisons de Denis d'Alexandrie, qui, prises à la lettre, supposent que J. C. est d'une nature différente de celle du Pere, ont été regardées comme des erreurs, parce qu'elles étoient contraires à la consubstantialité du Verbe, il falloit que ce dogme fût non-seulement enseigné distinctement dans l'Eglise, mais encore qu'il fût regardé comme un dogme fondamental de la Religion Chrétienne.

2°. Il est clair que les Catholiques soutenoient que le Pere, le Fils, & le S. Esprit, n'étoient ni des noms différens donnés à la nature divine à cause des différens effets qu'elle produisoit, ni trois substances, ni trois Etres d'une nature différente. La croyance de l'Eglise sur la Trinité, étoit donc alors telle qu'elle est aujourd'hui, & c'est dans Jurieu une ignorance grossiere d'accuser l'Eglise Catholique d'avoir varié sur ce dogme.

3°. L'exemple de Denis d'Alexandrie fait voir qu'il ne faut pas juger qu'un Pere n'a pas cru la consubstantialité du Ver-

be, parce qu'on trouve dans ce Pere des comparaiſons qui, étant preſſées & priſes à la rigueur, conduiſent à des conſéquences oppoſées à ce dogme.

Sandius, qui veut trouver l'Arianiſme dans tous les Peres qui ont précédé le concile de Nicée, prétend que Denis d'Alexandrie n'a jamais fait l'apologie de ſa Doctrine contre Sabellius, ni donné les explications dans leſquelles il reconnoît la conſubſtantialité du Verbe, parce qu'Euſebe, ni S. Jerôme n'en ont jamais parlé, & que Denis d'Alexandrie étoit mort avant que Denis, auquel elle eſt adreſſée, fût élevé ſur le Siege de Rome. *

Mais Sandius ſe trompe, 1°. quand il s'appuie ſur le ſilence d'Euſebe & de S. Jerôme, car l'un & l'autre parlent des quatre livres que Denis a compoſés ſur le Sabellianiſme; & quand ils n'en auroient pas parlé, l'abrégé que S. Athanaſe fait de ſes réponſes, ſuffit pour convaincre tout homme raiſonnable, qu'il y avoit une apologie. †

2°. Il eſt certain que Denis étoit Evêque de Rome, lorſque Denis d'Alexandrie fit ſon apologie; l'erreur de Sandius vient de ce qu'il a ſuivi Euſebe, qui donne onze ans à l'Epiſcopat de Xiſte, prédéceſſeur de Denis; au lieu que Xiſte n'a été que deux ans Evêque de Rome, & que par conſéquent Denis a monté ſur le Siége de Rome neuf ans plutôt que ne le dit Euſebe.

D'ailleurs, Euſebe lui-même aſſure que Denis d'Alexandrie dédia ſes livres ſur le Sabellianiſme, à Denis, Evêque de Rome. §

SABBATAIRES, Secte d'Anabaptiſtes, qui, comme les Juifs, obſervoient le Sabbat.

SACCOPHORES, c'eſt-à-dire, Porteſacs, branche de Tatianiſtes qui s'habilloient d'un ſac, pour marquer mieux leur renoncement aux biens de ce monde. (*Codex Theod. l. 7. 9 & 11 Baſil. Ep. ad Amphilochum. Can. 47.*

SACRAMENTAIRES, c'eſt ainſi qu'on appella les Calviniſtes & les Zuingliens, qui nioient la préſence réelle.

SAGAREL. Voyez SEGAREL.

SANGUINAIRES. Secte d'Anabatiſtes qui ne cher-

* Sandius, de Script Eccleſ. p. 42. Nucleus. Hiſt. l. 1. pag. 121.

† Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 7, c. 26. Hieron. de Script. Eccleſ. p. 69. p. 23. Athan. de Synod. p. 918.

§ Ibid.

choient qu'à répandre le ſang de ceux qui ne penſoient pas comme eux.

SATURNIN, étoit d'Antioche, & diſciple de Ménandre; dont il adopta les ſentimens, & dont il paroît avoir fait un ſyſtême deſtiné à expliquer la production du monde, celle de l'homme & les grands événemens qui s'étoient paſſés ſur la terre, & que contenoient les livres de Moyſe. C'étoient-là les objets qu'on ſe propoſoit alors d'expliquer, & ce ſont en effet les plus intéreſſans pour la curioſité humaine. *

Pour expliquer ces faits, Saturnin ſuppoſoit, comme Ménandre: un Etre inconnu aux hommes; cet Etre avoit fait les Anges, les Archanges & les autres natures ſpirituelles & céleſtes.

Sept de ces Anges s'étoient ſouſtraits à la puiſſance du Pere de toutes choſes, avoient créé le monde & tout ce qu'il contient, ſans que Dieu le Pere en eût aucune connoiſſance.

Dieu deſcendit pour voir leur ouvrage, & parut ſous une forme viſible; les Anges voulurent la ſaiſir, mais elle s'évanouit: alors ils tinrent conſeil & dirent, faiſons des Etres ſur le modéle de la figure de Dieu; ils façonnerent un corps ſemblable à l'image ſous laquelle la Divinité s'étoit offerte à eux.

Mais, l'homme façonné par les Anges, ne pouvoit que ramper ſur la terre, comme un ver. Dieu fut touché de compaſſion pour ſon image, & envoya une étincelle de vie qui l'anima, l'homme alors ſe dreſſa ſur ſes pieds, marcha, parla, raiſonna, & les Anges façonnerent d'autres hommes. Il eſt bien clair que dans ce ſentiment, l'ame dépendoit des organes dans leſquels elle s'inſinuoit, & que ſes fonctions, ſes qualités, ſes vices & ſes vertus étoient des ſuites de la conformation des organes auxquels elle étoit unie. Par ce moyen, Saturnin appliquoit heureuſement, à ce qu'il croyoit, les déſordres phyſiques & moraux, ſans préjudice de la ſainteté & de la toute-puiſſance du Dieu ſuprême.

Ces Anges créateurs du monde, en avoient partagé l'Empire, & y avoient établi des loix.

Un des ſept Anges créateurs avoit déclaré la guerre aux ſix autres, & c'étoit le démon ou ſatan qui avoit auſſi don-

* Iren. l. 1, c. 30, n. 5, l. 2, c. 17, 10. Maſſuet, Differt. 1. In Iren. c. 48.

né des loix ; & fait paroître des Prophetes.

Pour délivrer de la tyrannie des Anges & des démons les ames humaines, l'Etre ſuprême avoit envoyé ſon fils, dont la puiſſance devoit détruire l'empire du Dieu des Juifs, & ſauver les hommes.

Ce Fils n'avoit point été ſoumis à l'empire des Anges, & n'avoit point été enchaîné dans des organes matériels : il n'avoit eu un corps qu'en apparence, n'étoit né, n'avoit ſouffert, & n'étoit mort qu'en apparence. Saturnin croyoit par ce moyen couper la difficulté qu'on tiroit des ſouffrances de J. C. ſa divinité.

Dans ces principes, l'homme étoit un être infortuné, l'eſclave des Anges, livré par eux au crime, & plongé dans le malheur. La vie étoit donc un préſent funeſte ; & le plaiſir qui portoit les hommes à faire naître un autre homme, étoit un plaiſir barbare que l'on devoit s'interdire.

Cette loi de continence étoit un des points fondamentaux de l'héréſie de Saturnin, pour l'obſerver plus sûrement, ſes diſciples s'abſtenoient de manger de la viande, & de tout ce qui pouvoit porter à l'amour des femmes.

Saturnin eut des écoles & des diſciples en Syrie ; la mort étoit, ſelon eux, le retour de l'ame à Dieu d'où elle étoit venue. *

Abulpharage dans ſon hiſtoire des Dynaſties, parle de Saturnin qu'il nomme Saturnin : il lui attribue d'avoir dit, que c'eſt le diable qui a fait dans l'homme & dans les femmes les différences des ſexes, & que c'eſt pour cela que les hommes regardent la nudité comme une choſe honteuſe.

Ménandre reconnoiſſoit un Etre éternel & infini, & attribuoit à des puiſſances inviſibles l'empire du monde : il avoit prétendu être l'envoyé de ces puiſſances, & donner l'immortalité par le moyen d'une eſpece de Baptême magique.

Saturnin, ſon diſciple, conſerva le fond de ſon ſyſtême, s'efforça de le concilier avec la religion chrétienne, & reconnut que J. C. étoit le Fils de Dieu, qu'il avoit été envoyé par ſon pere pour le ſalut des hommes ; mais il nioit qu'il eût prit un corps & qu'il eût ſouffert.

Je vois dans le changement que Saturnin fait au ſyſtême de Ménandre :

* Iræn. l. 1, c. 22. Tert. de Anima, c. 23. Philaſtr. de Hær. c. 31. Epiph. Hær. 24. Theod. l. 1, c. 3. Aug. de Hær. c. 3.

1°. Qu'il étoit attaché à ce ſyſtême, & qu'il l'a conſervé autant qu'il lui a été poſſible ; que par conſéquent il n'y a fait que les changemens qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire, & qu'ainſi il n'a pû s'empêcher de reconnoître que J. C. étoit Fils de Dieu, & envoyé par ſon Pere pour le ſalut des hommes.

2°. Je vois que Saturnin pour concilier avec la divinité de J. C., l'état de ſouffrances dans lequel il étoit ſur la terre, ne lui a attribué qu'un corps phantaſtique, que par conſéquent Saturnin avoit de la répugnance à reconnoître que J. C. étoit en effet Fils de Dieu, & qu'il n'en a fait un dogme de ſon ſyſtême, que parce qu'il lui étoit impoſſible de le nier.

3°. Les preuves que les chrétiens donnoient de la divinité de J. C., étoient des faits que Saturnin étoit en état de vérifier, puiſqu'il étoit dans le tems & ſur les lieux où ces faits s'étoient paſſés, & qu'il eſt certain que Saturnin a examiné ces faits ; on peut ſur cela s'en rapporter à l'amour propre. Un homme enteté d'un ſyſtême, comme on voit que Saturnin l'étoit, n'admet d'étranger à ſon ſyſtême, que ce qu'il ne peut nier ſans une abſurdité manifeſte.

Nous avons donc dans Saturnin un témoin irréprochable de la vérité des faits qui prouvent la divinité de J. C. ; & le reproche qu'on fait ordinairement aux défenſeurs de la religion, de n'apporter pour témoins que des chrétiens, n'a pas lieu contre Saturnin.

SECUNDIN, Philoſophe d'Afrique, qui parut vers l'an 405, & défendit les erreurs de Manès.

SECUNDUS, Diſciple de Valentin, changea quelque choſe dans le nombre & dans le ſyſtême de la génération des Eons ; mais les changemens dans ces ſortes de ſyſtêmes ſont ſi arbitraires, & tiennent à des conjectures ſi minces, & à des raiſons ſi frivoles, qu'il eſt inutile de ſuivre ces détails. *

SEGAREL ou SAGAREL (GEORGE), étoit un homme du bas peuple, ſans connoiſſances & ſans lettres, qui n'ayant pû être reçu dans l'ordre de S. François, ſe fit faire un habit ſemblable à celui dont on habille les Apôtres dans les tableaux, il vendit une petite maiſon qui faiſoit toute ſa fortune, en diſtribua l'argent, non aux pauvres, mais à

* Epiph. Hær. 32. Philaſtr. Hær. 40.

une troupe de bandits & de fainéans.

Il ſe propoſa de vivre comme Saint François, & d'imiter J. C.

Pour porter encore plus loin que S. François la reſſemblance avec J. C., il ſe fit circoncire, ſe fit emmailloter, fut mis dans un berceau, & voulut être allaité par une femme.

La canaille s'attroupa autour de ce Chef digne d'elle, & forma une ſociété d'hommes qui prirent le nom d'Apoſtoliques.

C'étoient des mendians vagabonds, qui prétendoient que tout étoit commun, & même les femmes : ils diſoient que Dieu le Pere avoit gouverné le monde avec ſévérité & juſtice ; que la grace & la ſageſſe avoient caractériſé le regne de J. C. ; mais que le regne de J. C. étoit paſſé, & qu'il avoit été ſuivi de celui du S. Eſprit, qui eſt un regne d'amour & de charité ; ſous ce regne, la charité eſt la ſeule loi, mais une loi qui oblige indiſpenſablement, & qui n'admet point d'exception.

Ainſi, ſelon Segarel, on ne pouvoit refuſer rien de ce qu'on demandoit par charité : à ce ſeul mot, les Sectateurs de Segarel donnoient tout ce qu'ils avoient, même leurs femmes.

Segarel fit beaucoup de diſciples : l'Inquiſition le fit arrêter, & il fut brûlé, mais ſa Secte ne finit pas avec lui ; Dulcin, ſon diſciple, ſe mit à la tête des Apoſtoliques : voyez cet article. *

SELEUCUS, Philoſophe de Galatie, qui adopta les erreurs d'Hermogene ; il croyoit que la matiere étoit éternelle & incréée comme Dieu, & que les Anges formoient l'ame avec du feu & de l'eſprit, c'eſt le fond du ſyſtême de Pythagore : nous avons réfuté ces deux erreurs à l'article HERMOGENE, & à l'article MATÉRIALISTE. †

SEMIARIENS, c'eſt le nom que l'on donne à ceux qui diſoient que J. C. n'étoit pas conſubſtantiel, mais qui reconnoiſſoient qu'il étoit d'une nature ſemblable.

SEMIPÉLAGIANISME, le mot ſeul fait entendre que c'étoit un adouciſſement du Pélagianiſme ; voici l'origine de cette erreur.

* Natal. Alex. in ſæc. 13. 14. D'Argentré, Collect. Jud. tom. 1. p. 272. Rainald, ad ann. 1308. n. 9.

† Philaſtr. Hær. 54.

Les Pélagiens, forcés ſucceſſivement de reconnoître le péché originel, & la néceſſité d'une grace intérieure, mais voulant toujours faire dépendre de l'homme ſon ſalut & ſa vertu, avoient prétendu que cette grace devoit ſe donner aux mérites.

S. Auguſtin avoit combattu cette derniere reſſource dans ſes ouvrages contre les Pélagiens; mais cependant le Concile d'Afrique n'avoit prononcé rien expreſſément ſur cet objet, ſoit que S. Auguſtin qui fut l'ame de ce Concile trouvât que la matiere n'étoit pas encore éclaircie, & craignît de faire naître de nouvelles difficultés capables de retarder la condamnation des Pélagiens, & de leur fournir un nouvel incident ſur lequel il y auroit encore à diſputer, & qui eſt en effet enveloppé de ténebres; ſoit enfin que les Pélagiens eux-mêmes aient reconnu une grace indépendante de nos mérites, & n'aient differé ſur ce point, des catholiques, qu'en ce qu'ils ont cru que cette grace conſiſtoit dans les dons naturels.

Cette eſpece d'omiſſion, quelle qu'en ſoit la cauſe, put faire croire que l'Egliſe n'avoit défini contre les Pélagiens que le péché originel, l'impoſſibilité de vivre ſans péché, & la néceſſité d'une grace intérieure, & qu'elle avoit laiſſé indéciſe la queſtion de la gratuité de la grace, comme elle avoit laiſſé indéciſes différentes queſtions qui s'étoit élevées entre les Pélagiens & les Catholiques dans le cours de leurs diſputes: le dogme de la gratuité de la grace put donc ne paroître qu'une queſtion problématique.

S. Auguſtin avoit cependant traité cette queſtion dans ſes livres ſur la grace & ſur le libre arbitre, dans ſon livre ſur la correction & ſur la grace, & dans ſa lettre à Sixte.

Il avoit prouvé la gratuité de la grace par les paſſages de l'écriture, qui diſent que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, que ce n'eſt pas nous qui diſcernons: l'exemple de Jacob & d'Eſaü ſervoit de baze à ſon ſentiment.

Pour répondre aux difficultés des Pélagiens contre ces principes, & pour juſtifier la juſtice de Dieu, il avoit eu recours à la comparaiſon du Poitier, qui fait de la même maſſe des vaſes d'honneur & des vaſes d'ignominie.

Enfin, il avoit prétendu, que ſi l'homme étoit l'arbitre de ſon ſalut, on portoit des atteintes au dogme de la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme. Dieu ayant fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & ſur la terre, comment

ment faire dépendre de l'homme ſon ſalut ? Il falloit donc reconnoître une prédeſtination indépendante de l'homme, ſans que celui qui n'étoit pas prédeſtiné eût droit de ſe plaindre. Dieu, ſelon S. Auguſtin, en couronnant nos mérites, couronne ſes dons : ceux qui ſeront damnés, le ſeront, ou pour le péché originel, ou pour leurs propres péchés.

S'ils ſont des vaſes de perdition, ils ne doivent pas ſe plaindre, parce qu'ils ſont tirés de la maſſe de perdition, comme ceux qui, tirés de cette même maſſe, deviennent des vaſes de miſéricorde, ne doivent point s'en orgueillir.

Mais, pourquoi Dieu délivre t'il l'un plutôt que l'autre ?

S. Auguſtin répond à cette difficulté, que c'eſt un myſtere, & qu'il n'y a point d'injuſtice en Dieu, que ſes jugemens ſont impénétrables, mais de ſageſſe & d'équité.

En effet, dit S. Auguſtin, ſi c'eſt par grace qu'il délivre, il ne doit rien à ceux qu'il ne délivre pas, & c'eſt par juſtice qu'ils ſont condamnés.

Que ceux qui prétendent que Dieu, par ce choix, eſt *acceptateur* de perſonnes, nous diſent quel eſt le mérite de l'enfant d'un infidele, ou d'un méchant, qui eſt baptiſé, tandis que le fils d'un pere, homme de bien, & d'une mere vertueuſe, périt avant qu'on puiſſe lui adminiſtrer le Baptême. Il faut donc s'écrier avec l'Apôtre, ô profondeur des jugemens de Dieu, &c.

Que diront les défenſeurs du mérite de l'homme, à l'exemple de Jacob & d'Eſaü, que Dieu avoit choiſi avant qu'ils euſſent fait rien de bien & de mal ? diront-ils que c'eſt le bien ou le mal que Dieu avoit prévû qu'ils feroient ?

Mais alors S. Paul avoit tort de dire ſur cet exemple même, que la différence de leur ſort n'eſt l'ouvrage, ni de leurs efforts, ni de leur volonté, mais de la miſéricorde de Dieu. *

Il établit les mêmes principes ſur ſa lettre à Vital : il paroît d'abord y anéantir le libre arbitre, il le compare au libre arbitre des démons, il enſeigne qu'il ne faut pas croire que Dieu veuille ſauver tous les hommes, & donne différentes explications, pour faire voir que cette volonté de Dieu n'embraſſe pas tous les hommes.

Il enſeigne que c'eſt Dieu qui prépare la volonté & qui la fait vouloir ; qui la change par ſa toute-puiſſante volon-

* Epiſt. ad Sixt.

té ; si cela n'étoit pas ainsi, pourquoi remercieroit-on Dieu ?

Les ouvrages de S. Augustin parurent détruire la liberté, & désespérans pour les hommes : des Moines du Mont Adrumet en conclurent, que tout dépendant de Dieu, on ne pouvoit reprendre ceux qui n'observoient pas la regle.

S. Augustin, pour détromper ces Moines, leur écrivit le livre de la correction & de la grace : il y confirme ces principes sur la prédestination, sur la nécessité de la grace prévenante & gratuite, sur la foiblesse de l'homme ; il dit, que Dieu a prédestiné les hommes au salut, de toute éternité, sans aucune prévision de leurs bonnes œuvres, sans avoir aucun motif que sa grace & sa miséricorde.

La célébrité que S. Augustin s'étoit acquise dans l'affaire des Pélagiens, répandit ses ouvrages, mais beaucoup de personnes considérables par leurs lumieres & par leur piété, furent choquées de la doctrine de S. Augustin, & crurent que ce Pere faisoit dépendre le sort des hommes après cette vie, d'un décret absolu de Dieu, porté de toute éternité. Cette doctrine parut dure, & contraire sur-tout à la doctrine des Peres Grecs, qui ayant eu à disputer contre les Manichéens, les Marcionites, & les Philosophes Fataliſtes, paroissoient plus opposés à ce décret de sauver les hommes antécedemment à toute prévision de leurs mérites.

Cassien qui avoit passé sa vie en Orient, où il avoit beaucoup lû les Peres Grecs, & sur-tout S. Chrysostôme, fut choqué de ce décret absolu, il communiqua ses difficultés, & l'on examina ce décret absolu. On crut que S. Augustin dans ces derniers écrits contre les Pélagiens, étoit allé au-delà de ce que l'Eglise avoit décidé, puisqu'elle n'avoit pas décidé la gratuité de la grace : on regarda le sentiment de S. Augustin comme une opinion problématique.

On reconnut donc contre les Pélagiens le péché originel ; & la nécessité d'une grace intérieure, mais on regarda comme une question la cause pour laquelle cette grace s'accordoit aux uns & se refusoit aux autres.

On porta donc les yeux sur ce redoutable mystere ; on envisagea l'humanité plongée dans les ténebres & coupable, & l'on chercha pourquoi parmi les hommes, quelques-uns avoient la grace, tandis qu'une infinité d'autres ne l'avoient pas.

S. Augustin, uniquement occupé du soin d'établir la gratuité de la grace, d'abaisser le libre arbitre orgueilleux, & de faire dépendre l'homme de Dieu, croyoit ne pouvoir trop

ver cette raiſon dans l'homme, & la ſuppoſoit dans la volonté de Dieu.

Mais, il reſtoit dans cette déciſion un côté obſcur : car, pourquoi Dieu veut-il donner la grace à l'un plutôt qu'à l'autre ?

Vouloir, c'eſt choiſir, c'eſt préférer : toute préférence eſt impoſſible, entre les objets abſolument égaux les hommes plongés dans la maſſe de perdition, & avant qu'ils aient fait quelqu'action perſonnelle, ſont abſolument égaux. Dieu ne peut donc en préférer un à l'autre, par un décret antérieur à leur mérite perſonnel, & cette préférence ne ſeroit point différente de la fatalité aveugle ou du haſard.

Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés : or, comment cela ſeroit il vrai, ſi Dieu par un décret éternel & abſolu, avoit choiſi quelques hommes pour être ſauvés, ſans aucun égard à leurs mérites, & s'il avoit laiſſé tous les autres dans la maſſe de perdition. Il faut donc reconnoître que la prédeſtination & la vocation à la grace ſe font en vue des mérites de l'homme.

L'Ecriture nous apprend que J. C. eſt mort pour tous les hommes, que comme tous les hommes ſont morts en Adam, tous auſſi ſont vivifiés en J. C.

On ne peut dire que S. Paul ait entendu par là qu'une partie du genre-humain pouvoit recevoir le ſalut par J. C. ; car afin que ſon oppoſition de J. C. à Adam ſoit juſte, il faut néceſſairement que comme tous les hommes ont reçu un principe de corruption & de mort en Adam, ils trouvent en J. C. un principe de réſurrection & de vie qu'ils peuvent ſe préparer à recevoir : car le libre arbitre n'étant pas éteint dans l'homme, il peut au moins connoître la vérité de la religion, deſirer la ſageſſe & ſe diſpoſer à la recevoir, par ce dernier mouvement, qui ſeroit cependant ſtérile & inſuffiſant ſi la grace ne s'y joignoit pas.

Lorſqu'on preſſoit les Semipélagiens par l'Epître de S. Paul aux Romains, ils avouoient qu'ils ne découvroient rien qui les ſatisfit ſur pluſieurs endroits de cette Epître ; mais ils croyoient que le plus sûr étoit de ſe taire ſur ces objets qu'il eſt impoſſible à l'eſprit humain de pénétrer : ils ſoutenoient que le ſentiment de S. Auguſtin anéantiſſoit les exhortations des Prédicateurs & l'édification publique : que quand il ſeroit vrai, il ne falloit pas le publier, parce qu'il étoit dangereux de prêcher une doctrine que le peuple ne comprenoit pas, & qu'il

n'y avoit aucun péril à s'en taire. *

L'on n'avoit point défini contre les Pélagiens la gratuité de la grace, le ſentiment des Semipélagiens fut donc une eſpece de problême, ſur lequel on ſe partagea ſans rompre, ou ſans ſe ſéparer de communion, & le Semipélagianiſme fut adopté par des hommes célébres par leurs lumieres autant que par leur piété, tels furent Fauſte, Grenade, Caſſien, &c.

Il y avoit d'ailleurs des perſonnes, qui, ſans prendre parti ſur la gratuité de la grace, étoient choquées du décret abſolu que S. Auguſtin ſembloit admettre. §

S. Auguſtin, dans ſon livre de la prédeſtination, & dans celui du don de la perſévérance, juſtifia ſon ſentiment ſur la gratuité de la grace & ſur la prédeſtination: il fit voir qu'elle étoit clairement enſeignée dans l'Ecriture: qu'elle n'étoit point injuſte, puiſque Dieu ne devoit ni la grace de la vocation, ni le don de la perſévérance; que les hommes naiſſant pécheurs & privés de la grace, il ne pouvoit jamais y avoir de proportion entre leurs actions & la grace qui eſt un don ſurnaturel; que la grace & la vie éternelle étoient ſouvent accordées à des enfans qui n'avoient aucun mérite, qu'il y en avoit d'autres enlevés de cette vie pendant qu'ils étoient juſtes, pour prévenir leur chûte, que par conſéquent ce n'étoient ni les mérites des hommes, ni la préſcience de l'uſage qu'ils devoient faire de la grace, qui déterminoient Dieu à accorder la grace aux uns plutôt qu'aux autres; que la raiſon de la raiſon de la préférence que Dieu donnoit à un homme ſur un autre, étoit un myſtere; qu'on pouvoit en chercher les raiſons, & qu'il les adopteroit, pourvû qu'elles ne fuſſent contraires ni à la gratuité de la grace, ni à la toute-puiſſance de Dieu.

S. Auguſtin ne prétendoit donc pas que pour défendre la gratuité de la grace & de la prédeſtination, il fût indiſpenſable de ſuppoſer que Dieu, par un décret abſolu, & ſans aucune raiſon, avoit arrêté de toute éternité, de damner les uns & de ſauver les autres; la prédeſtination, ſelon S. Auguſtin, pouvoit donc n'avoir pour principe ni un décret abſolu de Dieu, ni les mérites des hommes, mais une raiſon abſolument différente: car, qui peut dire qu'il connoît tous les deſſeins de Dieu.

* Proſper, Ep. ad Aug. Hilar. Ep. ad Aug.
§ Ibid.

Il y avoit donc un milieu entre le décret absolu qui avoit révolté les Semipélagiens, & le sentiment qui attribuoit la prédestination aux mérites des hommes ; mais les hommes de parti ne voient jamais de milieu entre leur sentiment & celui de leurs adversaires : le Semipélagianisme continua donc à faire du progrès.

Les disputes furent vives & longues entre les Semipélagiens & les disciples de S. Augustin : les Papes Celestin, Gélase, Hormisdas, défendirent la doctrine de S. Augustin ; mais le Semipélagianisme dominoit encore dans les Gaules, & la doctrine de S. Augustin y étoit combattue par beaucoup de monde.

Césaire voyant que ce parti étoit trop puissant pour être abattu par les disciples de S. Augustin, eut recours au Pape Felix IV, qui lui envoya des extraits des ouvrages de S. Augustin.

Césaire ne tarda pas à en faire usage : le Patrice Libere faisoit à Orange la dédicace d'une Eglise ; Césaire qui étoit ami de Libere, & qui avoit un grand crédit sur son esprit, depuis qu'il l'avoit guéri d'une maladie, alla à la cérémonie de cette dédicace. Douze autres Evêques qui étoient aussi à cette cérémonie, ayant parlé des matieres de la grace, s'assemblerent & approuverent les articles qui avoient été envoyés à Césaire par le Pape Felix : c'est cette assemblée qu'on nomme le second Concile d'Orange : il étoit composé de douze Evêques, & huit Laïcs y assisterent.

Ce Concile publia vingt-cinq Canons qui forment une des plus belles décisions que l'Eglise ait faites.

On décide dans ces Canons le dogme du péché originel, la nécessité, la gratuité de la grace prévenante pour le salut : on y condamne toutes les finesses & tous les subterfuges des Semipélagiens, on répond aux reproches qu'ils faisoient aux Catholiques de détruire le libre arbitre, d'introduire le destin.

Le Concile déclare que tous ceux qui sont baptisés, peuvent & doivent, s'ils veulent, travailler à leur salut ; que Dieu n'a prédestiné personne à la damnation, & on dit anathême à ceux qui sont dans cette opinion, sans que ce sentiment puisse préjudicier à la doctrine de ceux qui enseignent que c'est Dieu qui nous inspire par sa grace le commencement de la foi & de l'amour, & qui est auteur de notre conversion.

Lorſque le Concile fut fini, S. Céſaire envoya le réſultat au Pape Felix IV; mais Felix étant mort avant qu'il eût reçu les lettres du Concile d'Orange, Boniface II qui lui ſuccéda, approuva ces Canons. On trouve ſa lettre à la ſuite du Concile, ou à la tête de pluſieurs manuſcrits.

Céſaire mourut vers la fin du dixieme ſiecle, & le Semipélagianiſme diminua inſenſiblement.

Le Semipélagianiſme étoit ſur-tout puiſſant, parce qu'il s'étoit attaché un grand nombre de perſonnes qui n'approuvoient pas le décret abſolu: lorſque l'Egliſe eut condamné ce ſentiment, toute cette portion abandonna le parti Semipélagien, qu'elle ne regardoit que comme un parti oppoſé au décret abſolu, & qui défendoit la liberté contre les défenſeurs de la fatalité. *

SETHIENS, les Sethiens étoient une Secte de Gnoſtiques, ainſi appellés, parce qu'ils honoroient particuliérement Seth, qu'ils croyoient être J. C. lui-même.

Ils reconnoiſſoient comme tous les Gnoſtiques un Etre ſuprême, immortel, bienheureux; mais ils crurent voir dans le monde des irrégularités & des imperfections qui ne pouvoient ſelon eux, avoir pour principe un ſeul Etre ſage & tout puiſſant; ils attribuerent la production du monde à des Génies.

Ce que l'hiſtoire nous apprend des différens états par leſquels le monde & le genre humain ont paſſé, leur parut ſuppoſer que ces puiſſances ſe diſputoient l'empire du monde, les uns voulant aſſujettir les hommes, & les autres voulant les délivrer; ces combats leur parurent difficiles à expliquer dans le ſentiment qui ſuppoſoit que le monde étoit gouverné par un ſeul Etre tout-puiſſant.

Il paroiſſoit que les puiſſances qui gouvernoient le monde, faiſoient de leur mieux, qu'elles ſe battoient tantôt à force ouverte, tantôt qu'elles uſoient de fineſſe; pour expliquer tous ces phénomenes, ils imaginerent une foule de puiſſances propres à produire tous ces effets. Voici comment ils imaginoient que tout cela s'étoit fait.

* Il faut lire ſur l'Hiſtoire du Semipélagianiſme les Ep. 225 & 226 de S. Aug. S. Proſper contra collat. Carment. de ingrat. Les Ouvrages de Fauſte. Les Conférences de Caſſien. Grenade, Tillemont, Hiſt. Eccleſ. t. 13, 14, 16. Noris, Hiſt. Pelag. l. 2. c. 14. & ſuivans. Voſſius, Hiſt. Pelag. l. 6. p. 538. Uſſerius, Antiquit. c. 14. Hiſt. Litt. de France, t. 2. & 3.

Ils concevoient l'Etre ſuprême, comme une lumiere infinie: c'étoit le pere de tout, & ils l'appelloient le premier homme.

Ce premier homme avoit produit un fils qui étoit le ſecond homme, & le fils de l'homme.

Le S. Eſprit qui ſe promenoit ſur les eaux, ſur le cahos, ſur l'abîme, étoit, ſelon eux, la premiere femme, de laquelle le premier homme & ſon fils avoient eu un fils qu'ils appelloient le Chriſt.

Ce Chriſt étoit ſorti de ſa mere par le côté droit, & s'étoit élevé; mais une autre puiſſance étoit ſortie par le côté gauche & étoit deſcendue; cette puiſſance étoit la ſageſſe, elle s'étoit abaiſſée ſur les eaux, elle y avoit pris un corps; mais revenue, pour ainſi dire à elle-même, elle s'étoit relevée; & en retournant vers ſon ſéjour éternel, elle avoit formé le ciel, & enfin avoit quitté ſon corps lorſqu'elle étoit parvenue au ſéjour de l'Etre ſuprême.

La ſageſſe étoit féconde, elle avoit produit un fils, & ce fils avoit produit ſix autres puiſſances.

Les Sethiens attribuoient à ces puiſſances les propriétés néceſſaires pour produire les effets qu'on obſervoit dans le monde: ils ſuppoſoient entre ces puiſſances des querelles, des guerres, & prétendoient expliquer par ce moyen tout ce qu'on racontoit des états par leſquels le monde avoit paſſé; ils prétendoient que le Dieu des armées, qu'ils appelloient *Jaldabaoth* enorgueilli de ſa puiſſance, avoit dit, je ſuis le Dieu ſuprême, aucun être n'eſt plus grand que moi.

Sa mere avoit blâmé ſon orgueil, & lui avoit dit que le premier homme & le fils de l'homme étoient au-deſſus de lui. Jaldabaoth irrité, avoit, pour ſe venger, appellé les hommes, & leur avoit dit faiſons l'homme à notre image, auſſitôt l'homme avoit été formé, & Jaldabaoth lui avoit inſpiré un ſouffle de vie: on lui avoit enſuite formé une femme, avec laquelle les Anges avoient eu commerce, & de ce commerce étoient nés d'autres Anges.

Jaldabaoth donna des loix aux hommes, & leur défendit de manger d'un certain fruit.

La mere de Jaldabaoth, pour punir l'orgueil de ſon fils, deſcendit & produiſit un ſerpent, qui perſuada à Eve de manger du fruit défendu. Eve après s'être laiſſé ſéduire, perſuada Adam.

Le Créateur des hommes irrité de leur déſobéiſſance, les chaſſa du Paradis.

Adam & Eve, chargés de la malédiction du Créateur, n'eurent point d'enfans ; le ſerpent deſcendit du ciel ſur la terre, ſoumit les Anges, & en produiſit ſix autres qui furent les ennemis des hommes, pa ce que c'étoit pour eux que le ſerpent avoit quitté le ciel.

La ſageſſe, pour adoucir le ſort des hommes, les avoit éclairés d'une lumiere ſurnaturelle, ils avoient par ce moyen trouvé de la nourriture, & ils avoient eu des enfans, Caïn & Abel.

Caïn ſéduit par le ſerpent, tua Abel : mais enfin avec le ſecours de la ſageſſe, Adam & Eve eurent Seth & Norca, d'où ſont ſortis tous les hommes.

Les ſerpens portoient les hommes à toutes ſortes de crimes, tandis que la ſageſſe empêchoit que la lumiere ne s'éteignit parmi les hommes.

Le Créateur irrité de plus en plus contre les hommes, couvrit la terre d'un déluge qui devoit anéantir le genre humain ; mais la ſageſſe avoit ſauvé Noé dans l'arche, & Noé avoit repeuplé la terre.

Le Créateur ne pouvant anéantir les hommes, voulut faire avec eux un pacte, & choiſit Abraham pour cela. Moyſe deſcendant d'Abraham, avoit en vertu de ce pacte, délivré les Hébreux d'Egypte, & leur avoit donné une loi ; il avoit enſuite choiſi ſept Propheres, mais la ſageſſe leur avoit fait prononcer des prophéties qui annonçoient J. C.

La ſageſſe, par cet artifice, avoit fait enſorte que le Dieu Créateur, ſans ſavoir ce qu'il faiſoit, fit naître deux hommes, l'un d'Eliſabeth, l'autre de la Vierge Marie.

La ſageſſe étoit bien fatiguée des ſoins qu'elle donnoit aux hommes, elle s'en plaignit, & ſa mere fit deſcendre le Chriſt dans Jeſus, afin qu'il la ſecourût.

Auſſi tôt qu'il fut deſcendu, Jeſus nâquit de la Vierge par l'opération de Dieu, & Jeſus fut le plus ſage, le plus pur, & le plus juſte de tous les hommes ; beaucoup de ſes diſciples ne ſavoient pas d'abord que le Chriſt fût deſcendu en lui. Il fit des miracles, & prêcha qu'il étoit le fils du premier homme ; les Juifs le crucifierent, & alors le Chriſt quitta Jeſus, & s'envola vers la ſageſſe, lorſque le ſupplice commença.

Le Chriſt reſſuſcita Jeſus, qui, après la réſurrection, avoit eu un corps glorieux, & ne fut pas reconnu par ſes diſciples : il monta enſuite au ciel, où il attire les ames des Bienheu-

teux, ſans que le Créateur le ſache.

Lorſque l'eſprit de lumiere qui eſt chez les hommes, ſera réuni dans le ciel, il formera un Eon immortel, & ce ſera la fin du monde.

Quelques-uns parmi les Sethiens croyoient que la ſageſſe s'étoit manifeſtée aux hommes ſous la figure d'un ſerpent: c'eſt apparemment pour cela qu'on les appella Ophites par dériſion, comme s'ils adoroient un ſerpent. Il y eut des Ophites différens des Sethiens, puiſque les Ophites renioient Jeſus Chriſt. Voyez OPHITES. *

SEVERE vécu un peu après Tatien, & fut Chef de la ſecte des Severiens.

L'origine du bien & du mal étoit alors la grande difficulté qu'on s'efforçoit d'éclaircir, Severe crut que le bien & le mal qu'on voyoit dans le monde, ſuppoſoient qu'il étoit ſoumis à des principes oppoſés dont les uns étoient bons & les autres méchans ſubordonnés cependant à un Etre ſuprême qui réſidoit au plus haut des cieux.

Comme le bien & le mal ſont mêlés preſque par-tout, Severe s'imagina qu'il s'étoit fait entre les bons & les mauvais principes une eſpece de contrat ou de tranſaction, par laquelle ils avoient mis ſur la terre une égale quantité de biens & de maux.

L'homme qui eſt un mélange de qualités eſtimables & vicieuſes, de raiſon & de paſſions, avoit été formé par les bons & par les mauvais eſprits.

D'après ces vûes générales, rien n'étoit plus intéreſſant pour l'homme, que de bien diſtinguer ce qu'il avoit reçu des puiſſances bienfaiſantes, & ce que les puiſſances malfaiſantes avoient mis en lui.

L'homme avoit, ſelon Severe, deux propriétés principales & eſſentielles qui faiſoient en quelque ſorte tout l'homme, il étoit raiſonnable & ſenſible; ſa ſenſibilité étoit le principe de toutes ſes paſſions, & ſes paſſions cauſoient tous ſes malheurs. La raiſon au contraire, lui procuroit toujours des plaiſirs tranquilles & purs. Severe jugea que l'homme avoit reçu la raiſon des puiſſances bienfaiſantes, & la ſenſibilité des puiſſances malfaiſantes.

De ces principes généraux, il conclud que le ſiege de la rai-

* Iræn. l. 1, c. 34. Epiph. Hær. 34. Tert. de Præſcript. c. 47. Philaſtr. de Hær. c. 3. Aug. de Hær. c. 79. Damaſc. Hær. 39.

ſon eſt l'ouvrage des êtres bienfaiſans ; & que le ſiege des paſſions eſt la production des puiſſances malfaiſantes ; ainſi, ſelon Severe, le corps-humain depuis la tête juſqu'au nombril, étoit l'ouvrage du bon principe, & le reſte du corps étoit l'ouvrage du mauvais.

Le bon & le mauvais principe, après avoir ainſi formé l'homme de deux parties ſi contraires, avoient mis ſur la terre tout ce qui pouvoit entretenir la vie de l'homme : l'Etre bienfaiſant avoit placé autour de lui des alimens propres à entretenir l'organiſation du corps, ſans exciter les paſſions ; & l'Etre malfaiſant, au contraire, avoit mis autour de lui tout ce qui pouvoit éteindre la raiſon & allumer les paſſions.

Lorſqu'on étudie l'hiſtoire des malheurs qui ont affligé les hommes, on voit qu'ils ont preſque tous leur ſource dans l'ivreſſe ou dans l'amour ; Severe conclud de-là que le vin & les femmes étoient deux productions du mauvais principe.

L'eau qui conſervoit l'homme calme, & qui n'altéroit point ſa raiſon ; étoit un principe bienfaiſant.

Les Encratiſtes ou Tatinniſtes qui trouverent les principes de Severe favorables à leur ſentiment, s'attacherent à lui, & prirent le nom de Severiens. *

SEVERIENS, diſciples de Severe, dont nous venons de parler.

Il y a eu auſſi des Severiens, ainſi nommés, parce qu'ils étoient attachés à Severe, Chef des Acephales.

SILENTIEUX : c'eſt ainſi que l'on nommoit ceux qui ne rendoient point d'autre culte que le ſilence.

SIMON, ſurnommé le MAGICIEN, étoit du Bourg de Gitton dans le pays de Samarie ; il fut diſciple du Magicien Doſithée, qui prétendoit être le Meſſie prédit par les Prophetes. Le diſciple fit des efforts extraordinaires pour ſurpaſſer ſon maître dans l'art des preſtiges, & il réuſſit : on prétend qu'il paſſoit impunément au milieu des flammes, qu'il traverſoit les airs comme les oiſeaux, qu'il ſe métamorphoſoit, & paroiſſoit ſous mille formes différentes, ſa parole ouvroit les portes, changeoit les pierres en pain, & produiſoit des arbres. †

* Euſeb Hiſt. Eccleſ. l. 4, c. 29. Epiph. Hær. 44.

† Nicephore, l. 2. Hiſt. Eccleſ. c. 27. Clem. Recognit. l. 2. M. Baſnage nie ces faits, mais il ne donne aucune raiſon de ſon ſentiment.

Que ces preſtiges fuſſent des effets du commerce que Simon avoit avec les démons, ou des tours d'adreſſe, il eſt certain qu'ils ſéduiſirent preſque tout le peuple de Samarie ; que Simon attira ſur lui toute l'attention du peuple, & fit rentrer Doſithée dans la claſſe des hommes ordinaires : on l'appelloit la grande vertu de Dieu.

Tandis que Simon étoit dans ſa gloire, S. Philippe prêcha l'Evangile à Samarie, il y fit des miracles qui détromperent les Samaritains : on reconnut les preſtiges de Simon, & il fut abandonné par beaucoup du monde. Simon fut étonné lui même de la puiſſance des prédicateurs de l'Evangile ; mais il ne les regarda que comme des Magiciens d'un ordre ſupérieur, & le Baptême, les prieres & les jeûnes comme une eſpece d'initiation aux myſteres du Chriſtianiſme, qui n'étoit, ſelon lui, qu'une eſpece de magie. Il ſe fit baptiſer, il prioit, il jeûnoit & ne quittoit point S. Philippe, dans l'eſpérance de lui arracher ſon ſecret.

Lorſque les Apôtres ſurent que l'Evangile avoit été reçu à Samarie, ils y envoyerent S. Jean & S. Pierre pour confirmer les Fideles ; ils leur impoſerent les mains, & le S. Eſprit deſcendit ſur eux viſiblement, ce qui paroiſſoit par le don de prophétie, par le don des langues, &c.

Simon, étonné de plus en plus de la puiſſance des Apôtres, voulut acheter de S. Pierre ſon ſecret : car il n'avoit pas du don des miracles une autre idée. S. Pierre eut horreur de cette propoſition, & lui fit une vive réprimande : Simon qui redoutoit la puiſſance de S. Pierre ; ſe retira confus & demanda à S. Pierre qu'il priât pour lui. *

De l'argent que S. Pierre refuſa, Simon en acheta une Courtiſanne nommée Helene, qui apparemment devoit ſervir à ſes opérations magiques & à ſes plaiſirs. †

Simon, accompagné d'Helene, ſe retira dans les provinces où l'on n'avoit pas encore annoncé l'Evangile, & combattit la doctrine des Apôtres ſur l'origine du monde & ſur la providence. Peut-on, diſoit Simon, ſuppoſer que l'Etre ſuprême ait produit immédiatement le monde ? s'il avoit formé lui-même l'homme, lui auroit-il preſcrit des loix qu'il ſavoit qu'il n'obſerveroit pas ? Ou s'il a voulu qu'Adam obſervât ſes préceptes, quelle eſt donc la puiſſance de ce

* Act. Apoſt c. 8. v. 10.

† Tert. de Anima, c. 34.

Créateur, qui n'a pû prévenir la chûte de l'homme ? Non ; ce Créateur n'eſt point l'Etre tout-puiſſant & ſouverainement parfait & bon : c'eſt un Etre ennemi des hommes, qui ne leur a donné des loix, que pour avoir des coupables à punir. *

Voici le ſyſtême que Simon ſubſtituoit à la doctrine des Apôtres, & comment il croyoit prévenir les difficultés qu'on pouvoit lui oppoſer.

La Philoſophie Platonicienne étoit alors fort en vogue en Orient : ce n'étoit point, à proprement parler, le ſyſtême de Platon, qui n'en avoit peut être point eu ; c'étoit le fond du ſentiment qui reconnoît dans le monde un Eſprit éternel & infini, par lequel tout exiſte.

Les Platoniciens ne croyoient pas que cet eſprit eût produit immédiatement le monde que nous habitons ; ils imaginoient entre l'Etre ſuprême & les productions de la terre, une longue chaîne d'Eſprits ou de Génies, par le moyen deſquels ils expliquoient tous les phénomenes : comme ces Génies n'avoient pas une puiſſance infinie, on avoit cru pouvoir réſiſter à leurs efforts par des ſecrets ou par des enchantemens, & la Magie s'étoit incorporée avec ce ſyſtême, qui, comme on le voit, étoit abſolument arbitraire dans les détails ; ce fut ce ſyſtême que Simon adopta, & qu'il tâcha de rendre ſenſible au peuple.

Il ſuppoſoit une Intelligence ſuprême, dont la fécondité avoit produit une infinité d'autres puiſſances avec des propriétés différentes à l'infini. Simon ſe donna parmi ces puiſſances la place la plus diſtinguée, & bâtit ſur cette ſuppoſition tout ſon ſyſtême théologique deſtiné à expliquer au peuple la naiſſance du péché dans le monde, l'origine du mal, le rétabliſſement de l'ordre & de la rédemption des hommes. Simon ne nioit donc pas ces dogmes ; mais il prétendoit que les Apôtres les expliquoient mal ; & voici quel étoit ſon ſyſtême, dont le fond a ſervi de cannevas à pluſieurs des Hérétiques des trois premiers ſiecles ; ainſi l'on croyoit alors le péché originel, & l'on attendoit un Rédempteur.

* Fragment des Ouvrages de Simon, rapportés par Grabe, Spicileg. PP. pag. 308.

Du Syſtéme de Simon.

Je ſuis, diſoit Simon, la parole de Dieu, je ſuis la beauté de Dieu, je ſuis le Paraclet, je ſuis le Tout-puiſſant, je ſuis tout ce qui eſt en Dieu.

J'ai par ma toute puiſſance produit des Intelligences douées de différentes propriétés; je leur ai donné différens degrés de puiſſance. Lorſque je formai le deſſein de faire le monde, la premiere de ces Intelligences pénétra mon deſſein & voulut prévenir ma volonté; elle deſcendit & produiſit les Anges & les autres Puiſſances ſpirituelles, auxquelles elle ne donna aucune connoiſſance de l'Etre Tout puiſſant auquel elle devoit l'exiſtence. Ces Anges & ces Puiſſances, pour manifeſter leur pouvoir, produiſirent le monde, & pour ſe faire regarder comme des Dieux ſuprêmes, & qui n'avoient point été produits, retinrent leur mere parmi eux, lui firent mille outrages, & pour l'empêcher de retourner vers ſon pere, l'enfermerent dans le corps d'une femme; enſorte que de ſiecle en ſiecle elle avoit paſſé dans le corps de pluſieurs femmes, comme d'un vaiſſeau dans l'autre. Elle avoit été la belle Helene qui avoit cauſé la guerre de Troye, & paſſant de corps en corps, elle avoit été réduite à cette infâmie, que d'être expoſée dans un lieu de débauche.

J'ai voulu retirer Helene de la ſervitude & de l'humiliation, je l'ai cherchée comme un paſteur cherche une brebis égarée, j'ai parcouru les mondes, je l'ai trouvée, & je veux lui rendre ſa premiere ſplendeur. C'étoit ainſi que Simon prétendoit juſtifier la licence de s'aſſocier dans ſa miſſion une Courtiſanne. M. de Beauſobre prétend que l'hiſtoire d'Helene eſt une allégorie qui déſigne l'ame; ce ſentiment & pluſieurs autres qu'il adopte, ne m'ont pas paru ſuffiſamment prouvés: on y voit un homme d'eſprit qui combat par d'ingénieuſes conjectures, des témoignages poſitifs.

En parcourant les mondes formés par les Anges, diſoit Simon, j'ai vu que chaque monde étoit gouverné par une puiſſance principale: j'ai vu ces puiſſances ambitieuſes & rivales ſe diſputer l'empire de l'Univers: j'ai vu qu'elles exerçoient tour-à-tour un empire tyrannique ſur l'homme en lui preſcrivant mille pratiques fatiguantes & inſenſées; j'ai eu pitié du genre-humain; j'ai réſolu de rompre ſes chaînes, & de le rendre libre en l'éclairant: pour l'éclairer j'ai pris

une figure humaine, & j'ai paru un homme entre les hommes, ſans être cependant un homme.

Je viens leur apprendre que les différentes Religions ſont l'ouvrage des Anges, qui, pour tenir les hommes ſous leur empire, ont inſpiré des Prophetes, perſuadé qu'il y avoit des actions bonnes & mauvaiſes, leſquelles ſeroient punies ou récompenſées. Les hommes intimidés par leurs menaces, ou ſéduits par leurs promeſſes, ſe ſont refuſés aux plaiſirs, ou dévoués à la mortification. Je viens les éclairer & leur apprendre qu'il n'y a point d'action bonne ou mauvaiſe par elle-même, que c'eſt par ma grace, & non par leurs mérites, que les hommes ſont ſauvés, & que pour l'être, il ſuffit de croire en moi & à Helene : c'eſt pourquoi je ne veux pas que mes diſciples répandent leur ſang pour ſoutenir ma doctrine.

Lorſque le tems que ma miſéricorde a deſtiné à éclairer les hommes, ſera fini ; je détruirai le monde, & il n'y aura de ſalut que pour mes diſciples : leur ame dégagée des chaînes du corps, jouira de la liberté des purs eſprits : tous ceux qui auront rejetté ma doctrine, reſteront ſous la tyrannie des Anges. *

Telle eſt la doctrine que Simon enſeignoit : un preſtige dont il s'appuyoit, ſubjuguoit l'imagination de ſes Auditeurs, ils vouloient devenir ſes diſciples & demandoient le Baptême, le feu deſcendoit ſur les eaux, & Simon baptiſoit. †

Par ces artifices, Simon avoit ſéduit un grand nombre de Diſciples, & s'étoit fait adorer comme le vrai Dieu.

Simon connoiſſoit l'étendue de la crédulité ; il ſavoit que les contradictions les plus choquantes diſparoiſſent aux yeux des hommes ſéduits par le merveilleux, & que tant que le charme dure, l'imagination concilie les idées les plus inalliables. Il ſoutenoit donc qu'il étoit tout-puiſſant, quoi qu'il fût ſujet à toutes les infirmités de la nature humaine ; il diſoit qu'il étoit la grande vertu de Dieu, quoi qu'il détruisît toute la morale, & qu'il ne pût délivrer ſes adorateurs d'aucuns de leurs maux.

Les diſciples de Simon perpétuerent l'illuſion par les preſtiges qui l'avoient produite ; & le peuple, qui ne retourne

* Iren. l. 1, c. 20. Grab. Maſſuet, c. 23.
† Cypr. de Baptiſm.

jamais ſur ſes pas pour examiner ſa doctrine qui ne le gêne pas, adoroit Simon & croyoit ſes prêtres. S. Juſtin remarque que vers l'an 150, preſque tous les Samaritains, & même quelque peu d'autres en divers pays, reconnoiſſoient encore Simon pour le plus grand des Dieux. Il avoit encore des adorateurs vers le milieu du troiſieme ſiecle, comme on le voit par un ancien Auteur qui écrivoit comme S. Cyprien.

Simon compoſa pluſieurs Diſcours contre la foi de J. C., il les intitula les Contradictions. M. Grabe nous en a donné quelques fragmens. *

Parmi les diſciples de Simon, quelques-uns voulurent faire une Secte à part : tel fut Ménandre qui changea quelque choſe à la doctrine de ſon maître, & fit une nouvelle Secte appellée la Secte des Ménandriens. Voyez l'article de MÉNANDRE.

De la Statue élevée à Simon, & de ſa diſpute avec S. Pierre.

S. Juſtin & d'autres Peres aſſurent que l'on éleva dans Rome une ſtatue à Simon : ils ne ſont point d'accord ſur le tems. S. Irenée & S. Cyrille de Jéruſalem diſent qu'elle fut élevée par l'ordre de l'Empereur Claude, & par conſéquent après la mort de Simon. S. Auguſtin, au contraire, dit que cette ſtatue fut érigée à la perſuaſion de Simon. †

Des critiques célébres ont cru qu'on avoit pris une ſtatue du Dieu *Semon Sangus*, pour une ſtatue de Simon : voici le fondement de leur conjecture.

On ſait que les Romains, à l'imitation des Sabins, adoroient un *Semo Sancus*, qu'ils diſoient être leur Hercule : on a même trouvé dans ces derniers tems une ſtatue dans une Iſle du Tibre, où S. Juſtin dit qui étoit celle de Simon ; cette ſtatue porte cette inſcription aſſez approchante de celle que rapporte S. Juſtin. *Semoni Sanco (ou Sango) Deo fidio ſacrum. Sex Pompeius. Sp. L. Col. Muſſianus quinquennalis Decurio Bidentalis donum dedit.*

Cette ſtatue, trouvée ſous le Pontificat de Gregoire XIII en 1574, dans le lieu même où S. Juſtin dit qu'on avoit élevé une ſtatue à Simon le Magicien, a donné lieu de croire

* Dyoniſ. de Divin. nominibus, c. 6, p. 594. Conſtit. Apoſt. l. 6, c. 8, 16. Grab. Spicileg. PP. p. 305.

† Juſtin, Apolog. 1, c. 34.

que S. Juſtin avoit confondu *Semon* avec Simon, ſur-tout parce que les Graveurs mettoient aſſez ſouvent un I, pour un E; on trouve même que ce *Semon* eſt quelquefois appellé *Sanctus*, auſſi-bien que *Sancus*, de ſorte que l'inſcription pouvoit être telle que la rapporte S. Juſtin, & n'avoit rien de commun avec Simon le Magicien. On ne trouve dans les Auteurs Payens rien qui ait rapport à cet événement, ce qui ne ſeroit guères poſſible, s'il étoit vrai: d'ailleurs, les Juifs étoient odieux à Claude, & le Sénat perſécutoit les Magiciens, & les avoit chaſſés de Rome.

Enfin, il eſt certain qu'on n'accordoit l'apothéoſe qu'aux Empereurs, & encore après leur mort: comment auroit-on fait de Simon le Magicien un Dieu pendant ſa vie?

M. de Tillemont ſoutient que S. Juſtin ayant cité ce fait dans ſon apologie adreſſée au Sénat, auroit été convaincu de fauſſeté ſur le champ, s'il n'eût pas été vrai. Cependant S. Juſtin, dit M. de Tillemont, cite encore ce fait dans la ſeconde apologie, & même dans ſon dialogue contre Triphon, & le cite comme un fait qui n'avoit pas beſoin d'être prouvé; par conſéquent, dit M. de Tillemont, les Payens qui étoient à portée de convaincre S. Juſtin de faux, n'ont point regardé comme une choſe douteuſe, que l'on eût érigé une ſtatue à Simon: il cite encore pour appuyer ſon ſentiment, M. Fleury, &c.

On peut répondre à M. de Tillemont:

1°. Que les Apologies de S. Juſtin n'étoient pas des ouvrages que le Sénat eût entrepris de réfuter; ainſi ſon ſilence ne prouve rien en faveur de S. Juſtin.

2°. Ce fait étoit trop peu important pour en faire un ſujet de controverſe.

3°. Si ce fait avoit eu un auſſi grand degré de notoriété qu'on le prétend; pourquoi les Peres ſont-ils ſi oppoſés entr'eux ſur le tems auquel cette ſtatue fut érigée, & pourquoi les uns diſent-ils que ce fut du vivant de Simon, les autres après ſa mort? Si l'acte par lequel le Sénat & l'Empereur avoient érigé une ſtatue à Simon eût été ſi connu, n'y auroit-on pas vu exactement ſi ce fut ſous Néron ou ſous Claude, que la ſtatue fut élevée?

Il paroît que c'eſt ſans beaucoup de fondement que M. de Tillemont s'appuie ſur l'autorité de M. Fleury: c'eſt en ſai-

* Tacit. Annal. l. 2, c. 7.

ſant

ſant l'analyſe de l'apologie de S. Juſtin, que M. Fleury rapporte le fait de la ſtatue de Simon : il ne le garantit point ; il ne l'examine point ; enfin, le Pere Petau, Ciaconius, M. de Valois, Rigaut, Blondel, &c. reconnoiſſent que S. Juſtin s'eſt trompé. *

Pluſieurs Auteurs du cinquieme ſiecle ont rapporté que Simon, s'étant fait élever en l'air par deux Démons dans un charriot de feu, fut précipité par l'effet des prieres de S. Pierre & de S. Paul, & qu'il mourut de ſa chûte.

Mais ce fait eſt apocryphe : car, indépendamment de la difficulté de le concilier avec la chronologie, il eſt certain que la chûte de Simon, à la priere de S. Paul, étoit un fait trop important pour avoir été ignoré des Chrétiens, & pour n'avoir pas été employé par les Apologiſtes des premiers ſiecles ; cependant S. Juſtin, S. Irenée, Tertullien n'en parlent point, eux qui ont parlé de ſa ſtatue. †

SISCIDOIS : ils avoient les mêmes ſentimens que les Vaudois, ſi ce n'eſt qu'ils avoient plus de reſpect pour le Sacrement de l'Euchariſtie. ¶

SOCINIANISME, doctrine des Sociniens, dont Lélie & Fauſte Socin ſont regardés comme les Auteurs, & qui a ſa ſource dans les principes de la Réforme.

* Petavius in Epiph. Henr. Valeſius, ad Euſeb. l. 2, c. 13. Deſid Heraldus, in Arnob. & Tert. Rigalt. in Tert. Blondel de Sybilla, c. 2. Vandale, Diſſert. de Orac. Ittigius, Diſſert. de Hær. ſect. 1, c. 1.

† Les Auteurs qui rapportent la chûte de Simon, ont peut-être appliqué à cet impoſteur ce que Suétone rapporte d'un homme, qui, ſous Néron, ſe jetta en l'air, ſe briſa en tombant. Cette conjecture d'Ittigius n'eſt pas deſtituée de vraiſemblance : une ancienne tradition portoit que Simon voloit : on trouva ſous Néron qu'un homme prétendoit avoir le ſecret de voler ; il étoit tout ſimple de juger que cet homme étoit Simon. Rien n'eſt ſi ordinaire que des rapprochemens de cette eſpece.

On preſenta à Paul IV des médailles qui portoient d'un côté Néron, & de l'autre S. Pierre, avec cette légende, *Petrus Galilæus*. Il y a des perſonnes qui ont cru que cette médaille avoit été frappée en mémoire de la victoire de S. Pierre ſur Simon : il n'eſt pas néceſſaire de faire des réflexions ſur cette preuve. Voyez ſur cela David de la Roque, *Diſſer. de Legione fulminante, p. 613.*

¶ Dupin, treizieme ſiecle.

De l'Origine du Socinianiſme & de ſon progrès, juſqu'à la mort de Lélie Socin.

Luther avoit attaqué l'autorité de l'Egliſe, de la tradition & des Peres; l'Ecriture étoit, ſelon ce Théologien, la ſeule regle de notre foi, & chaque particulier étoit interprete de l'Ecriture.

Le Chrétien abandonné à lui-même dans l'interprétation de l'Ecriture, n'eut pour guide que ſes propres connoiſſances, & chaque Prétendu Réformé ne découvroit dans l'Ecriture, que ce qui étoit conforme aux opinions & aux idées qu'il avoit reçues, ou aux principes qu'il s'étoit faits lui-même; & comme preſque toutes les héréſies n'étoient pas de fauſſes interprétations de l'Ecriture, preſque toutes les héréſies reparurent dans un ſiecle où le fanatiſme & la licence avoient répandu, preſque dans toute l'Europe, les principes de la Réforme.

On vit donc ſortir du ſein de la Réforme des Sectes qui attaquerent les dogmes que Luther avoit reſpectés; les dogmes de la Trinité, la Divinité de J. C. l'efficacité des Sacremens, la néceſſité du Baptême. Voyez à l'article LUTHER, les Sectes ſorties du Luthéraniſme, les art. ANABAPTISTES, ARIENS MODERNES.

Mais ces Sectes, nées preſque toutes du fanatiſme & de l'ignorance, étoient diviſées entr'elles, & rempliſſoient l'Allemagne de diviſions & de troubles.

Pendant que l'Allemagne étoit déchirée par ces factions; les principes de la Réforme portés dans les pays où le feu du fanatiſme n'échauffoit pas les eſprits, germoient, pour ainſi dire, paiſiblement, & acquéroient de la conſiſtance dans des Sociétés qui ſe piquoient de raiſonner.

Quatre perſonnes des plus diſtinguées par leur ſang, par leurs emplois & par leurs titres, établirent en 1546 à Vicence, Ville de l'Etat Vénitien, une eſpece d'Académie, pour y conférer enſemble ſur les matieres de la Religion, & particuliérement ſur celles qui faiſoient alors le plus de bruit.

L'eſpece de confuſion qui couvroit alors preſque toute l'Europe, les abus groſſiers & choquans qui avoient pénétré dans tous les Etats, des ſuperſtitions & des croyances ridicules ou dangereuſes qui s'étoient répandues, firent juger à cette Société, que la Religion avoit beſoin d'être réformée;

& que l'Ecriture contenant, de l'aveu de tout le monde, la pure parole de Dieu, le moyen le plus sûr pour dégager la Religion des fausses opinions, étoit de n'admettre que ce qui étoit enseigné dans l'Ecriture.

Comme cette Société se piquoit de littérature & de Philosophie, elle expliqua, selon les regles de critique qu'elle s'étoit faites, & conformément à ses principes philosophiques, la doctrine de l'Ecriture, & n'admit comme révélé, que ce qu'elle y voyoit clairement enseigné, c'est à-dire, ce que la raison concevoit.

D'après cette méthode, ils réduisirent le Christianisme aux articles suivans.

Il y a un Dieu très haut, qui a créé toutes choses par la puissance de son Verbe, & qui gouverne tout par ce Verbe.

Le Verbe est son Fils, & ce Fils est Jesus de Nazareth, Fils de Marie, homme véritable, mais un homme supérieur aux autres hommes, ayant été engendré d'une Vierge, & par l'opération du St. Esprit.

Ce Fils est celui que Dieu a promis aux anciens Patriarches, & qu'il donne aux hommes : c'est ce Fils qui a annoncé l'Evangile, & qui a montré aux hommes le chemin du Ciel, en mortifiant sa chair & en vivant dans la piété. Ce Fils est mort par l'ordre de son Pere, pour nous procurer la rémission de nos péchés ; il est ressuscité par la puissance du Pere, & il est glorieux dans le Ciel.

Ceux qui sont soumis à Jesus de Nazareth sont justifiés de la part de Dieu, & ceux qui ont de la piété en lui, reçoivent l'immortalité qu'ils ont perdue dans Adam. J. C. seul est le Seigneur & le Chef du peuple qui lui est soumis ; il est le Juge des vivans & des morts : il reviendra vers les hommes à la consommation des siecles.

Voilà les points auxquels la société de Vicence réduisit la Religion chrétienne. La Trinité, la consubstantialité du Verbe, la divinité de J. C. &c. n'étoient, selon cette société, que des opinions prises dans la Philosophie des Grecs, & non pas dans des dogmes révélés.

Les Assemblées de Vicence ne purent se faire assez secrétement, pour que le Ministere n'en fût pas instruit : il en fit arrêter quelques-uns, qu'on fit mourir ; les autres s'échapperent : tels furent Lélie Socin, Bernard Okin, Pazuta, Gentilis, &c. qui se retirerent en Turquie, en Suisse, en Allemagne.

Les Chefs de la Prétendue Réforme n'étoient pas moins ennemis des nouveaux Ariens, que les Catholiques; & Calvin avoit fait brûler Servet : ainſi les exilés de Vicence ne purent enſeigner librement leurs ſentimens dans les lieux où le Magiſtrat obéiſſoit aux Réformateurs. Ils ſe retirerent donc enfin en Pologne, où les nouveaux Ariens profeſſoient librement leurs ſentimens ſous la protection de pluſieurs Seigneurs Polonois, qu'ils avoient ſéduits.

Ces nouveaux Ariens avoient en Pologne des Egliſes, des Ecoles, & aſſembloient des Synodes, où ils firent des décrets contre ceux qui ſoutenoient le dogme de la Trinité.

Lélie Socin quitta la Suiſſe & ſe réfugia parmi ces nouveaux Ariens; il y porta le goût des lettres, les principes de la critique, l'étude des langues, & l'art de la diſpute; il écrivit contre Calvin, il fit des Commentaires ſur l'Ecriture ſainte, & apprit aux Antitrinitaires à expliquer dans un ſens figuré ou allégorique, les paſſages que les Réformés leur oppoſoient pour les obliger à reconnoître la Trinité & la divinité de J. C. Il auroit ſans doute rendu de plus grands ſervices au nouvel Arianiſme; mais il mourut le 16 Mars 1562 à Zuric, laiſſant ſon bien & ſes écrits à Fauſte Socin, ſon neveu.

Du Socinianiſme, depuis que Fauſte Socin en fut le Chef.

La réputation de Lélie Socin, les lettres qu'il écrivoit à ſa famille, firent naître de bonne heure dans Fauſte Socin le goût des diſputes de Religion, & le deſir de s'y diſtinguer: il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la Théologie; & à l'âge de vingt ans, il crut être en état de s'ériger en maître, & de faire un nouveau ſyſtême de religion. Son zele, qui n'avoit pas encore ſa mâturité, l'emporta ſi loin, que non content de dogmatiſer avec ſes parens & avec ſes amis, il voulut le faire dans les aſſemblées où ſon eſprit & ſon rang lui donnoient accès. L'Inquiſition en fut informée, elle entreprit toute la famille de Socin, elle en arrêta quelques-uns, & les autres ſe ſauverent où ils purent.

Fauſte Socin fut de ce nombre; âgé d'environ vingt-trois ans, il vint à Lyon : ce fut là qu'il apprit la mort de ſon oncle, qui lui avoit légué ſes papiers. Fauſte Socin alla à Zuric pour y recueillir la ſucceſſion & ſur-tout les écrits de ſon oncle, & revint en Italie avec ce funeſte tréſor. Son

nom, ſa nobleſſe & ſon eſprit lui donnerent bientôt entrée à la Cour de François, Grand Duc de Florence : il plut à ce Prince, & il ſe fixa auprès de lui. La galanterie, les plaiſirs de la Cour, l'ambition, l'occuperent tout entier pendant douze ans ; après ce temps, le goût des controverſes de Religion reprit inſenſiblement le deſſus ſur les plaiſirs & ſur le deſir de faire fortune. Fauſte Socin quitta la Cour, renonça à ſes emplois, & forma le projet de parcourir l'Europe, pour y enſeigner la doctrine de ſon oncle & la ſienne.

Après quelques courſes, il arriva en 1574 à Baſle, & y demeura trois ans, uniquement occupé des matieres de religion & de controverſes qu'il étudioit, ſur-tout dans les écrits de ſon oncle, dont il adopta tous les ſentimens ; il voulut les enſeigner, & ſe rendit odieux aux Luthériens, aux Calviniſtes, & à tous les Proteſtans. Socin, rebuté par les contradictions qu'il éprouva, paſſa en Tranſylvanie, & enfin ſe rendit en Pologne vers l'an 1579.

Les Antitrinitaires ou les nouveaux Ariens avoient fait de grands progrès en Pologne, & ils y avoient fondé beaucoup d'Egliſes & d'Ecoles ; ils y jouiſſoient d'une entiere liberté.

Mais toutes ces Egliſes n'étoient pas uniformes dans leur croyance. Lorſque Fauſte Socin arriva en Pologne, elles formoient en quelque ſorte des ſociétés différentes, & l'on en compte juſqu'à trente-deux qui n'avoient preſque de commun, que de ne pas regarder J. C. comme le vrai Dieu.

Fauſte Socin voulut s'attacher à une de ces Egliſes ; mais les Miniſtres qui la gouvernoient le refuſerent, parce qu'ils apprirent qu'il avoit beaucoup de ſentimens contraires à ceux qu'ils profeſſoient. Fauſte Socin ne voulut alors s'aſſocier à aucune des Egliſes de Pologne, & affecta d'être l'ami de toutes, pour les amener à ſes idées ; il leur diſoit, qu'à la vérité Luther & Calvin avoient rendu de grands ſervices à la religion, & qu'ils s'y étoient aſſez bien pris pour renverſer le Temple de l'Antechriſt de Rome, & pour diſſiper les erreurs qu'il enſeignoit, néanmoins qu'il falloit convenir que, ni eux, ni ceux qui s'étoient bornés à leur ſyſtême, n'avoient encore rien fait pour rebâtir le vrai Temple de Dieu ſur les ruines de celui de Rome, & pour rendre au grand Dieu le vrai culte qui lui eſt dû.

Pour y parvenir, diſoit Socin, il faut établir comme la baſe de la vraie Religion, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu; que

J. C. n'eſt Fils de Dieu que par adoption, & par les prérogatives que Dieu lui a accordées; qu'il n'étoit qu'un homme, qui, par les dons dont le Ciel l'a prévenu, étoit notre Médiateur, notre Pontife, notre Prêtre; qu'il ne falloit adorer qu'un ſeul Dieu, ſans diſtinction de perſonne, ne point s'embarraſſer, pour expliquer ce que c'étoit que le Verbe, de la maniere dont il procédoit du Pere avant les ſiecles, & de quelle maniere il s'étoit fait homme, qu'il falloit regarder comme des fables forgées dans l'imagination des hommes, la préſence réelle de l'humanité & de la divinité de J. C. dans l'Euchariſtie, l'efficacité du Baptême pour effacer le péché originel, &c.

Ce plan de religion plut infiniment à des hommes, qui ne s'étoient écartés de la croyance des Egliſes réformées, que parce qu'ils ne vouloient reconnoître comme enſeigné dans l'Ecriture, que ce qu'ils comprenoient. Les Unitaires, qui faiſoient le parti dominant parmi les ennemis de la divinité de Jeſus-Chriſt, l'aggrégerent à leurs Egliſes, & ſuivirent ſes opinions; pluſieurs autres Egliſes les imiterent, & Socin devint Chef de toutes ces Egliſes.

Ce nouveau Chef, par ſes inſtructions & par ſes diſputes, répandit de l'éclat ſur toutes les Egliſes, & alarma les Proteſtans & les Calviniſtes. Cinquante Miniſtres Proteſtans s'aſſemblerent & appellerent les Miniſtres Princzowins, pour prendre avec eux des moyens de réunion: mais ceux qui avoient déja pris parti pour Fauſte Socin, le conduiſirent au Synode, & les Prétendus Réformés, effrayés de ſe voir en tête un adverſaire comme Socin, abandonnerent pour la plus grande partie le Synode, ſous prétexte qu'il ne leur étoit pas permis d'avoir des conférences, ni autre ſociété avec des perſonnes qui ſuivoient les erreurs des Ebionites, des Samoſatiens, des Ariens, & de tous ceux qui ont autrefois été excommuniés par l'Egliſe.

Volanus, Nemojonius, Paléologue, & quelques autres moins ſcrupuleux ou plus hardis, entreprirent Socin perſonnellement, publierent des thèſes qui furent ſoutenues dans le College de Poſnanie: Fauſte Socin s'y trouva.

Les Prétendus Réformés voulurent y ſoutenir la divinité de J. C., mais à la faveur de la tradition des anciens Peres & des Conciles. Fauſte Socin oppoſa à ces preuves tout ce que les Proteſtans ont oppoſé aux Catholiques ſur la tradition & ſur l'Egliſe pour juſtifier leur ſchiſme. « Les Peres & les

» Conciles peuvent ſe tromper, diſoit Socin, ils ſe ſont mê-
» me trompés quelquefois : il n'y a point de Juge parmi les
» hommes, qui ait une autorité infaillible & ſouveraine pour
» décider les matieres de foi : il n'appartient qu'à l'Ecriture
» de déſigner les objets de notre croyance : c'eſt donc en vain
» que vous me citez l'autorité des hommes, pour m'aſſurer
» du point le plus important de la religion, ſavoir, la divi-
» nité de Jeſus-Chriſt. »

Les Réformés ſentirent que, pour arrêter les progrès de Socin, il falloit avoir recours à d'autres moyens que la controverſe ; ils l'accuſerent d'avoir inſéré dans ſes ouvrages des maximes ſéditieuſes. La patience, le courage & l'adreſſe de Socin triompherent de ſes ennemis. Malgré les malheurs qu'il eſſuya, il avoit un grand nombre de diſciples parmi les perſonnes de qualité, & enfin il obtint la malheureuſe ſatisfaction qu'il avoit tant deſirée ; toutes les Egliſes de Pologne & de Lithuanie, ſi différentes en pratiques, en morale & en dogmes, & qui ne convenoient que dans la ſeule opinion de ne vouloir pas croire que Jeſus-Chriſt fût le grand Dieu, conſubſtantiel au Pere éternel, ſe réunirent & ne formerent qu'une ſeule Egliſe, qui prit, & qui porte encore aujourd'hui le nom d'Egliſe Socinienne.

Socin ne jouit pas tranquillement de la gloire à laquelle il avoit aſpiré avec tant d'ardeur ; les Catholiques & les Proteſtans lui cauſerent des chagrins, & il mourut dans le village de Luclavie, où il s'étoit retiré, pour ſe dérober aux pourſuites de ſes ennemis. Socin mourut en 1604, âgé de 65 ans : on mit ſur ſon tombeau cette Epitaphe :

Tota licet Babylon deſtruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, ſed fundamenta Socinus.

Luther a détruit le toît de Babylone, Calvin en a renverſé les murailles, & Socin en a arraché les fondemens.

La ſecte Socinienne, bien-loin de mourir ou de s'affoiblir par la mort de ſon Chef, s'augmenta beaucoup & devint conſidérable par le grand nombre de perſonnes de qualité & de ſavans qui en adopterent les principes : les Sociniens furent en état d'obtenir dans les Dietes la liberté de conſcience.

Les Catholiques n'avoient cédé qu'à la néceſſité des tems ;

en accordant aux Sectaires la liberté de conscience ; lorsque les tems du trouble furent passés, ils résolurent de chasser les Sociniens. Les Catholiques s'unirent donc aux Protestans contre les Sociniens, & la Diete résolut l'extinction des derniers. Par le décret qui fut fait, on les obligea, ou d'abjurer leurs hérésies, ou de prendre parti parmi les communions tolérées dans le Royaume ; & ce décret fut exécuté rigoureusement.

Une partie des Sociniens entra dans l'Eglise Catholique, beaucoup s'unirent aux Protestans ; mais le plus grand nombre se retira en Transylvanie, en Hongrie, dans la Prusse Ducale, dans la Moravie, dans la Silésie, dans la Marche de Brandebourg, en Angleterre : en Hollande : ce fut ainsi que la Pologne se délivra de cette Secte, après l'y avoir soufferte plus de cent ans.

Les Sociniens trouverent des ennemis puissans dans tous les Etats où ils se retirerent ; non-seulement ils n'y firent point d'établissement ; mais la puissance Ecclésiastique & la puissance séculiere s'unirent contr'eux, & par-tout ils furent condamnés par les loix de l'Eglise & de l'Etat. Mais les loix qui ont proscrit les Sociniens, n'ont pas réfuté leurs principes : ces principes se sont conservés en secret dans les Etats qui ont proscrit le Socinianisme ; & beaucoup de Réformés en Angleterre, & sur-tout en Hollande, ont passé des principes de la Réforme à ceux du Socinianisme. Voyez les articles ARIENS MODERNES, ARMINIENS.

Système Théologique des Sociniens.

L'Ecriture Sainte, & sur-tout le Nouveau Testament, est, selon Socin, un livre divin pour tout homme raisonnable : ce livre nous apprend que Dieu, après avoir créé l'homme, lui a donné des Loix, que l'homme les a transgressées, que le péché s'est répandu sur la terre, que la Religion s'est corrompue ; que l'homme est devenu ennemi de Dieu, que Dieu a envoyé J. C. pour réconcilier les hommes avec lui, & pour leur apprendre ce qu'ils doivent faire & croire pour être sauvés. Il n'est pas possible de douter que J. C. ne soit celui que Dieu a envoyé pour accomplir l'œuvre de la réconciliation des hommes, & pour leur enseigner ce qu'ils doivent croire & pratiquer.

Il n'est pas moins certain que le Nouveau Testament con-

tient la doctrine de J. C. : c'eſt donc dans ce livre divin qu'il faut chercher ce que l'homme doit croire & pratiquer pour être ſauvé.

Comme il n'y a point de Juge ou d'Interprete infaillible du ſens de l'Ecriture, il faut tâcher de les découvrir par les regles de la critique & par les lumieres de la raiſon. Socin & ſes diſciples s'occuperent donc à chercher dans l'Ecriture le ſyſtême de Religion que J. C. étoit venu enſeigner aux hommes, & c'eſt ce qui a produit tous ces Commentaires ſur l'Ecriture, qui forment preſque toute la Bibliothéque des Freres Polonois.

Socin & ſes diſciples, prétendant ne ſuivre dans l'interprétation du Nouveau Teſtament, que les regles de la critique & les principes de la raiſon, expliquerent d'une maniere intelligible à la raiſon tout le Nouveau Teſtament, & prirent dans un ſens métaphorique tout ce que la raiſon ne concevoit pas : par ce moyen ils retrancherent du Chriſtianiſme tous les myſteres, & réduiſirent à de ſimples métaphores ces vérités ſublimes que la raiſon ne peut comprendre.

D'après ce principe, ils enſeignerent qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, Créateur du monde ; le Pere, le Fils & le St. Eſprit ne ſont point des perſonnes divines, mais des attributs de Dieu. Ainſi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Sabellius, de Praxée ; nous les avons réfutés à ces articles, & à l'article ANTITRINITAIRES.

Dieu créa Adam & lui donna des loix ; Adam les tranſgreſſa : Adam pécheur tomba dans l'ignorance & dans le déſordre ; ſa poſtérité l'imita, & la terre fut couverte de ténebres & de pécheurs. Les Sociniens ne reconnoiſſoient donc point le péché originel : nous avons réfuté cette erreur à l'article PÉLAGIENS.

Dieu touché du malheur des hommes, a envoyé ſon Fils ſur la terre : ce Fils eſt un homme, ainſi nommé, parce que Dieu l'a comblé de graces ; ainſi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Théodote de Byſance : nous l'avons réfuté à cet article, & aux articles ARIENS, NESTORIUS.

J. C. inſpiré par Dieu même enſeigna aux hommes ce qu'ils devoient croire & pratiquer pour honorer Dieu ; il leur apprit qu'il y avoit une autre vie, où leur fidélité à pratiquer ce qu'il annonceroit, ſeroit récompenſée, & leur réſiſtance punie.

Dieu avoit voulu que ces peines ou ces récompenſes fuſ-

sent le prix de la vertu, ou le châtiment du désordre ; il n'a voit point choisi parmi les hommes un certain nombre pour être heureux, & abandonné le reste à un penchant vicieux, qui devoit les conduire à la damnation ; tous sont libres, J. C. leur a donné à tous l'exemple de la vertu, ils ont tous reçu de Dieu la lumiere de la raison, ils ne naissent point corrompus, tous peuvent pratiquer la vertu ; il n'y a point de prédestination, ni d'autre grace que ces instructions & ces dons naturels que l'homme reçoit de Dieu.

Les Sociniens renouvellerent donc l'erreur des Pélagiens sur le péché originel, sur la nature & sur la nécessité de la grace & sur la prédestination : nous avons réfuté toutes ces erreurs à l'article PÉLAGIANISME.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur les autres erreurs des Sociniens ; elles sont des conséquences de celles que nous venons d'exposer, & se réfutent par les mêmes principes.

Toutes ces erreurs ont pour cause générale ce principe fondamental, que Socin emprunta en partie de la Réforme; c'est que le Nouveau Testament contient seul la doctrine de J. C. ; mais que c'est aux hommes à l'interpréter suivant les principes de la raison, & selon les regles de la critique.

Nous avons fait voir la fausseté de ce principe, en faisant voir contre Luther & contre les Réformés, qu'il y a un corps de Pasteurs chargé d'enseigner les vérités que J. C. a révélées aux hommes. Voyez à l'article LUTHER ce que l'on dit pour prouver l'autorité de la tradition, & à l'article RÉFORME, ce qu'on dit pour prouver que l'Eglise seule est Juge infaillible des controverses de la Foi, & qu'il est absurde d'attribuer ce droit au simple Fidéle. Ce principe bien établi, le Socianisme s'évanouit, & ne devient plus qu'un système imaginaire, puisqu'il porte sur une supposition absolument fausse.

STADHINGHS, Fanatiques du Diocèse de Brême, qui faisoient profession de suivre les erreurs des Manichéens: voici l'origine, le progrès & la fin de cette Secte.

Le jour de Pâque, une Dame de qualité, femme d'un homme de guerre, fit son offrande à son Curé ; le Curé trouva son offrande trop modique, il s'en plaignit & résolut de s'en venger.

Après l'Office, la femme se présenta pour recevoir la Communion, & le Curé, au lieu de lui donner la Communion

avec l'hoſtie, mit dans la bouche de cette Dame, la piece de monnoie que la Dame lui avoit donnée pour offrande. Le recueillement & la frayeur dont cette Dame étoit pénétrée, ne lui permirent pas de s'appercevoir, qu'au lieu de l'hoſtie, on lui mettoit dans la bouche une piece de monnoie, & elle la garda quelque-tems ſans s'en appercevoir; mais lorſqu'elle voulut avaler l'hoſtie, elle fut dans le plus terrible tourment, en trouvant dans ſa bouche une piece de monnoie au lieu de l'hoſtie; elle crut qu'elle s'étoit préſentée indignement à la ſainte table, & que le changement de l'hoſtie en la piece de monnoie étoit la punition de ſon crime; elle fut pénétrée de la plus vive douleur, & l'agitation de ſon ame changea ſes traits, & altéra ſa phyſionomie; ſon mari s'en apperçut, il voulut en ſavoir la cauſe, & demanda qu'on punît le Prêtre: on refuſa de le faire: il éclata, ſes amis en furent informés, &, par leur conſeil, il tua le Prêtre qu'on ne vouloit pas punir.

Auſſi-tôt il fut excommunié, & n'en fut pas effrayé.

Les Manichéens & les Albigeois n'avoient point été détruits par les Croiſades, par les rigueurs de l'Inquiſition: ils s'étoient répandus dans l'Allemagne, & y ſemoient ſecrétement leurs erreurs; ils profiterent des diſpoſitions dans leſquelles ils virent l'homme de guerre excommunié & ſes amis, pour leur perſuader que les Miniſtres de l'Egliſe n'avoient point le pouvoir d'excommunier. On les écouta favorablement; ils perſuaderent que les Miniſtres étoient non-ſeulement de mauvais Miniſtres, mais encore qu'ils étoient les Miniſtres d'une mauvaiſe Religion, qui avoit pour principe un Etre ennemi des hommes, qui ne méritoit ni leurs hommages, ni leur amour; qu'ils les devoient à l'Etre qui avoit rendu l'homme ſenſible au plaiſir, & qui lui permettoit d'en jouir.

Les Stadhinghs adopterent donc le dogme des deux principes des Manichéens, & rendirent un culte à Lucifer & au Démon dans les aſſemblées, où la débauche la plus infame ſe changea en exercice de piété.

La Secte des Stadhinghs ſe groſſit inſenſiblement; on y envoya des Miſſionnaires: les Stadhinghs les inſulterent, & les firent mourir. De ces crimes, ils paſſerent à la perſuaſion qu'ils feroient une action agréable à Lucifer ou au bon principe, en faiſant mourir tous les Miniſtres du Chriſtianiſme. Ils coururent la campagne, pillerent les Egliſes, & maſſacrerent

les Prêtres : on avoit brûlé les Manichéens, parce qu'on croyoit qu'il falloit brûler les Hérétiques : les Manichéens ou les Stadhinghs massacroient les Prêtres, parce qu'ils croyoient qu'on devoit détruire les ennemis du Dieu bienfaisant.

Leur progrès effraya les Catholiques ; le Pape Grégoire IX. fit prêcher une Croisade contre les Stadinghs, & il accorda aux Croisés la même Indulgence qu'on gagnoit dans la Croisade pour la Terre-Sainte. On vit en Frise une multitude de Croisés qui arrivoient de Gueldre, de Hollande & de Flandre, & à la tête desquels se mirent l'Evêque de Brême, le Duc de Brabant, le Comte de Hollande.

Les Stadhinghs, instruits dans la discipline militaire par un homme de guerre qui avoit donné naissance à la Secte, marcherent à l'armée des Croisés, lui livrerent bataille, se battirent en braves gens, & furent totalement défaits ; plus de six mille Stadhinghs resterent sur la place, & la secte fut éteinte. *

Ainsi, il y a dans tous les peuples ignorans une disposition prochaine au Fanatisme, qui n'attend que l'occasion d'éclater, & cette occasion se trouve presque toujours dans les lieux où le Clergé est ignorant.

STACARISTES, Secte de Luthériens : voyez l'article des Sectes qui sont sorties du Luthéranisme.

STERCORANISTE : c'est celui qui croit que le Corps Eucharistique de J. C. est sujet à la digestion & à ses suites, comme les autres alimens.

Vers le milieu du neuvieme siecle, les Saxons n'étoient pas encore bien instruits des vérités de la Religion Chrétienne, & Paschase fit pour eux un traité du Corps & du Sang de Notre-Seigneur. Il y établissoit le dogme de la présence réelle, & il disoit que nous recevons dans l'Eucharistie la même chair, le même corps qui étoit né de la Vierge.

Quoique Paschase n'eût suivi dans ce livre que la doctrine de l'Eglise, & qu'avant lui tous les Catholiques eussent cru que le Corps & le Sang de J. C. étoient vraiment présens dans l'Eucharistie, & que le pain & le vin étoient changés au Corps & au Sang de J. C. on n'avoit pas coutume de dire si formellement que le Corps de J. C. dans l'Eucharistie, étoit le même que celui qui étoit né de la Vierge †

* D'Argentré, Collect. Jud. tom. 1, an. 1230, pag. 139. Natal. Alex. in sæc. 23. Dupin, treizieme siecle, c. 19.

† Mabillon, Præf. in-4°. sæc. Benedict. part. 2, c. 1. §. 4.

Ces expreſſions de Paſchaſe déplurent ; on les attaqua : il les défendit ; cette diſpute fit du bruit, les hommes les plus célebres y prirent part, & ſe partagerent entre Paſchaſe & ſes adverſaires.

Les adverſaires de Paſchaſe reconnoiſſoient auſſi-bien que lui la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie ; ils ne condamnoient que ſa maniere de s'exprimer : tous reconnoiſſoient donc que J. C. étoit réellement préſent dans l'Euchariſtie.

Il y a, dans tous les hommes qui raiſonnent, un principe de curioſité toujours actif, que les querelles des hommes célebres dirigent toujours vers les objets dont ils s'occupent : tous les eſprits furent donc portés vers le dogme de la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie.

De là naquit une foule de queſtions ſur les conſéquences de ce dogme : on demanda, entr'autres choſes, ſi quelque partie de l'Euchariſtie étoit ſujette à être rejettée comme les autres alimens.

Quelques-uns penſerent que les eſpeces du pain & du vin qui ſubſiſtent même après la conſécration, étoient ſujettes aux différens changemens que les alimens éprouvent ; d'autres, au contraire, crurent qu'il étoit indécent de ſuppoſer que quelque choſe de ce qui appartenoit à l'Euchariſtie paſsât par les différens états auxquels les alimens ordinaires ſont ſujets, & donnerent à ceux qui ſoutenoient le contraire, le nom odieux de Stercoraniſtes, mais injuſtement, puiſque perſonne ne croyoit que le Corps de J. C. fût digéré : on ne peut citer aucun Auteur qui l'ait ſoutenu, & tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſuppoſent le contraire. *

Les Grecs ont auſſi été traités par quelques Latins, comme des Stercoraniſtes : voici ce qui a occaſionné ce reproche. Les Grecs prétendoient qu'on ne devoit point célébrer la Meſſe dans le Carême, excepté le Samedi & le Dimanche, qui ſont deux jours pendant leſquels les Grecs ne jeûnent jamais : ils prétendent même que c'eſt une pratique contraire à la tradition des Apôtres, de dire la Meſſe les jours de jeûne.

Le Cardinal Humbert crut que les Grecs condamnoient la coutume de célébrer la Meſſe les jours de jeûne, parce que l'Euchariſtie rompoit le jeûne : il leur reprocha de penſer que notre corps ſe nourrit du Corps de J. C. & les appella du

* Allix, Præf. de la trad. de Ratramne. Boileau, Præf. ſur le même Auteur. Mabillon, loc. cit. part. 2, c. 1, §. 5.

nom odieux de Stercoraniſtes ; mais il ſe trompoit : les Grecs défendoient la célébration de la Meſſe les jours de jeûne, parce qu'ils les regardoient comme des jours de douleur & de triſteſſe, pendant leſquels on ne devoit point célébrer un myſtere de joie, tel que l'Euchariſtie. *

Il paroît donc certain que le *Stercoraniſme* eſt une erreur imaginaire, comme le reconnoît M. Baſnage, mais non pas une héréſie, & qu'on l'a fauſſement imputé à ceux qui ont nié la préſence réelle, comme il le prétend. †

Les Auteurs du neuvieme ſiecle, qu'on a taxés injuſtement de Stercoraniſme, auſſi-bien que les Grecs, reconnoiſſoient la préſence réelle, & quand leurs écrits n'en fourniroient pas des preuves inconteſtables, il eſt certain qu'on ne pourroit, ſans abſurdité, réfuter un homme qui nieroit la préſence réelle, en lui reprochant qu'il ſuppoſe que le Corps de J. C. ſe digere & paſſe au retrait.

A l'égard de la queſtion que l'on forme ſur le ſort des eſpeces Euchariſtiques, lorſqu'elles ſont dans l'eſtomac, les uns ont imaginé qu'elles étoient anéanties, les autres ont cru qu'elles ſe changeoient en la ſubſtance de la chair qui doit reſſuſciter un jour : ce ſentiment fut aſſez commun dans le neuvieme ſiecle & dans les ſuivans ; depuis ce tems, les Théologiens n'ont point douté que les eſpeces Euchariſtiques ne puſſent ſe corrompre, & être changées.

Peut-être faudroit-il réſoudre ces queſtions par ces mots d'un Ouvrage anonyme, publié par Dom Luc d'Acheri : il n'y a que Dieu qui ſache ce qui arrive à l'Euchariſtie, lorſque nous l'avons reçue, *Spicileg. t. 12. q. 41.*

SYNCRETISTES, Secte de Luthériens : voy. cet article.

SYNERGISTES, autre ſecte de Luthériens : voyez cet article.

T

TACITURNES, Secte d'Anabaptiſtes : voyez cet article : voyez auſſi SILENCIEUX.

TANCHELIN ou TANTHELME, étoit un Laïque qui s'érigea en Prédicant au commencement du douzieme ſiecle, & qui publia différentes erreurs.

* Mabillon, ibid.

† Baſnage, Hiſt. de l'Egl. t. 2, l. 6, p. 926.

Les incursions des Barbares & les guerres avoient anéanti les sciences dans l'Occident, & corrompu les mœurs; le désordre & l'ignorance régnoient encore dans le onzieme & dans le douzieme; on ne voyoit parmi les Laïques que meurtres, que pillages, que rapines, que violences; le Clergé se ressentoit de la corruption générale; les Evêques, les Abbés & les Clercs alloient à la guerre; l'usure & la simonie étoient communes; l'absolution étoit vénale; le concubinage des Clercs étoit public, & presque passé en coutume; les bénéfices étoient devenus héréditaires: quelquefois on vendoit les Evêchés du vivant des Evêques; d'autres fois les Seigneurs les léguoient à leurs femmes par testament; beaucoup d'Evêques disoient qu'ils n'avoient besoin ni de bons Ecclésiastiques, ni de Canons, parce qu'ils avoient tout cela dans leur bourse.

Ces désordres se portoient à un plus grand excès dans la Flandre, qu'ailleurs. *

Ce fut dans cette Province que Tanchelin publia les erreurs qui commençoient à se répandre en France depuis près d'un siecle, contre le Pape, contre les Sacremens, & contre les Evêques. Il prêcha qu'il falloit compter pour rien le Pape, les Evêques & tout le Clergé; que les Eglises étoient des lieux de prostitution, & les Sacremens des profanations; que le Sacrement de l'Autel n'étoit d'aucune utilité pour le salut; que la vertu des Sacremens dépendoit de la sainteté des Ministres, & enfin il défendit de payer la dime.

Le peuple, sans instruction & sans mœurs, reçut avidement la doctrine de Tanchelin, & le regarda comme un Apôtre envoyé du ciel pour réformer l'Eglise. Ses disciples prirent les armes, & l'accompagnoient lorsqu'il alloit prêcher; on portoit devant lui un étendard & une épée: c'étoit avec cet appareil qu'il prêchoit, & le peuple l'écoutoit comme un oracle.

Lorsqu'il eut porté le peuple à ce point d'illusion, il prêcha qu'il étoit Dieu, & égal à J. C.; il disoit que J. C. n'avoit été Dieu, que parce qu'il avoit reçu le S. Esprit, & Tanchelin prétendoit qu'il avoit reçu aussi-bien que J. C. la plénitude du S. Esprit, que par conséquent il n'étoit point inférieur à J. C.

Le peuple le crut, & Tanchelin fut honoré comme un homme divin.

Tanchelin étoit voluptueux; il profita de l'illusion de ses disciples pour jouir des plus belles femmes de la Secte, &

* Hist. Littéraire de France, t. 7, p. 5. &c.

les maris, où les peres, témoins, avec le public, des plaisirs de Tanchelin, rendoient grace au ciel des faveurs que l'Homme divin accordoit à leurs femmes ou leurs filles.

Tanchelin avoit commencé sa mission en prêchant contre le désordre des mœurs; l'austérité de sa morale, son extérieur mortifié, son aversion pour les plaisirs, son zele contre les déréglemens du Clergé, avoient gagné les peuples; & il la finit en faisant canoniser par ce même peuple des désordres plus monstrueux que ceux contre lesquels il s'étoit élevé, & il fit canoniser ses désordres, sans que le peuple s'apperçût de cette contradiction.

Tanchelin, à la tête de ses Sectateurs, rempliſſoit de troubles & de meurtres tous les lieux où l'on ne recevoit pas sa doctrine. Un Prêtre lui cassa la tête, lorsqu'il s'embarquoit; ses disciples se répandirent alors du côté de Cologne & d'Utrecht; quelques-uns furent brûlés par le peuple, & les autres paroissent s'être confondus avec les pélotons d'Hérétiques qui attaquoient les Sacremens, les cérémonies de l'Eglise, & le Clergé. *

TASCADRUGISTES: c'étoit une branche de Montanistes, qui, pour marque de triſteſſe, mettoient les doigts sur le nez durant la priere; c'est ce que signifie le nom qu'ils prenoient: ils mettoient encore leurs doigts dans leur bouche, pour recommander le silence: cette Secte fut peu nombreuse: on en trouvoit quelques-uns dans la Galatie. †

Ils se nommoient aussi Passalorinchites, Patalorinchites, Ascodrupites, &c.

TATIEN étoit Syrien de naissance; il fut d'abord élevé dans les sciences des Grecs, & dans la Religion des Payens: il voyagea beaucoup, il trouva par-tout la Religion Payenne absurde, & les Philosophes flottans entre une infinité d'opinions & de systêmes contradictoires.

Lorsqu'il étoit dans cette perplexité, les livres des Chrétiens lui tomberent entre les mains; il fut frappé de leur beauté: « Je fus persuadé, dit-il, par la lecture de ces livres, à » cause que les paroles en sont simples, que les Auteurs en » paroissent sinceres & éloignés de toute affectation, que les » choses qu'ils disent se comprennent aisément, que l'on y » trouve beaucoup de prédictions accomplies, que les pre-

* D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 11.

† Damascen. de Hær. Hyeron. Comment. in Ep. ad Galat. Philastr. de Hær. c. 76.

» ceptes

» ceptes qu'ils donnent, ſont admirables, & qu'ils établiſ-
» ſent un Monarque unique de toutes choſes.... & que cette
» doctrine nous délivre d'un grand nombre de maîtres & de
» Tyrans auxquels nous étions aſſujettis. » *

C'étoit donc en quelque ſorte par laſſitude, & non pas par une conviction forte, que Tatien avoit embraſſé le Chriſtianiſme : il reſtoit encore au fond de ſon eſprit des idées Platoniciennes. Pour déranger ſon orthodoxie, il ne lui falloit que rencontrer dans le Chriſtianiſme des obſcurités, c'eſt en effet ce qui lui arriva, comme on le voit par ſon livre des problêmes ou des queſtions qu'il compoſa pour montrer l'obſcurité de l'Ecriture, & la difficulté de l'entendre.

Tatien alors, auſſi peu content de la doctrine des Chrétiens que de celle des Philoſophes, choiſit dans les dogmes des différentes Sectes, tout ce qui lui parut propre à éclairer la raiſon ſur la nature de l'Etre ſuprême, ſur l'origine du monde, ſur l'hiſtoire des Juifs, ſur le Chriſtianiſme.

Il imaginoit, comme Valentin, des puiſſances inviſibles, des principautés & d'autres fables ſemblables : il admettoit avec Marcion deux différens Dieux, dont le Créateur étoit le ſecond : c'eſt pourquoi il prétendoit que quand le Créateur avoit dit, *que la lumiere ſoit faite*, c'étoit moins un commandement qu'il faiſoit, qu'une priere qu'il adreſſoit au Dieu ſuprême qui étoit au-deſſus de lui. Il attribuoit l'Ancien & le Nouveau Teſtament à deux Dieux différens, & rejettoit quelques-unes des Epîtres de S. Paul.

Il condamnoit l'uſage du mariage autant que l'adultere, appuyé ſur un paſſage de S. Paul, dans ſon Epître aux Galates, qui dit, celui qui ſeme dans la chair, moiſſonnera la corruption de la chair †

Il avoit beaucoup d'averſion pour ceux qui mangeoient de la chair des animaux, & qui buvoient du vin ; fondé ſur ce que la loi défend aux Nazaréens d'en boire, & ſur ce que le Prophete Amos fait un crime aux Juifs, de ce qu'ils en avoient fait boire aux Nazaréens conſacrés à Dieu : c'eſt pour cela qu'on appella Encratites & Hydroparaſtes, ſes Sectateurs, parce qu'ils n'offroient que de l'eau dans la célébration de l'Euchariſtie. §

Tatien forma ſa Secte du tems de Marc-Auréle, vers l'an

* Tat. Orat. ad Græcos, c. 64.
† Ep. ad Galat. c. 6. v. 8.
§ Epiph. Aug. Hær. c. 25. Cypr. Ep. 63. l. 8. édit. d'Eraſme.

172 : elle se répandit particuliérement à Antioche, dans la Cilicie, en Pisidie, dans beaucoup de Provinces de l'Asie, jusqu'à Rome, dans les Gaules, dans l'Aquitaine & en Espagne.

Tatien avoit composé beaucoup d'ouvrages, dont il ne nous reste presque rien.

Ses disciples s'appellerent Tatianistes, Encratistes, Continens, Sévériens, Apotactiques, Saccophores.

TERRIE : c'est un de ces prétendus Apostoliques qui s'éleverent en France dans le douzieme siecle ; il se tint longtems caché dans une grotte à Corbigny, au Diocèse de Nevers, où il fut enfin pris & brûlé. Deux vieilles femmes, disciples de Terrie, souffrirent le même supplice. Terrie avoit donné à l'une le nom de l'Eglise, & à l'autre celui de Sainte Marie, afin que lorsque ses Sectateurs étoient interrogés, ils pussent jurer par Sainte Marie, qu'ils n'avoient point d'autre foi que celle de la Sainte Eglise. *

THÉOBUTE ou THÉBUTE. Après la mort de S. Jacques surnommé le Juste, Siméon, fils de Cléophas, fut élu Evêque de Jérusalem : Théobute qui aspiroit à cette dignité se sépara de l'Eglise chrétienne, &, pour se former une Secte, réunit les sentimens des différentes Sectes des Juifs : c'est tout ce que nous savons de ses erreurs.

Voilà donc un disciple des Apôtres mêmes qui se sépare de l'Eglise de Jérusalem, que le desir de la vengeance éclaire & anime contre les Apôtres, qui connoissoit à fond la Religion Chrétienne, qui auroit dévoilé l'imposture des Apôtres s'ils en avoient été coupables, qui auroit triomphé avec éclat des premiers Chrétiens qui l'avoient refusé pour Evêque, & dont la Secte auroit anéanti la Religion Chrétienne : cependant la Religion Chrétienne s'établit à Jérusalem, se répand par toute la terre, & il ne nous reste de Théobute, que le souvenir de son ambition & de son apostasie, qui forme un monument inconteſtable de la vérité du Christianisme, & de celle des miracles sur lesquels les Chrétiens fondoient la divinité de leur Religion.

Si la Religion Chrétienne eût été fausse, elle ne pouvoit résister aux attaques de cette espece d'ennemis, qu'autant que la puissance temporelle leur auroit imposé silence, & auroit empêché qu'ils ne découvrissent l'imposture des Chrétiens.

Mais cette autorité temporelle persécutoit les Chrétiens ; protégeoit leurs ennemis & les encourageoit.

* Dupin, Hist. des Conc. du douxieme siecle, c. 6.

Il n'y a que deux moyens d'expliquer le progrès de la Religion Chrétienne, & l'extinction totale des Sectes qui se séparent d'elle, & qui l'attaquerent à sa naissance ; ces moyens sont, ou l'impossibilité d'obscurcir l'évidence des faits sur lesquels elle s'appuyoit, ou une attention continuelle de la puissance séculiere à empêcher tous ceux qui se séparoient de l'Eglise des Apôtres, d'en révéler la fausseté : or, s'il y a quelque chose de certain, c'est que la puissance séculiere employoit contre les Chrétiens toute sa vigilance & toutes ses forces.

Ainsi, si la Religion Chrétienne étoit fausse, ses progrès & l'extinction de la Secte de Théobute & de plusieurs autres Sectes qui l'ont attaquée à sa naissance, seroit un effet non-seulement sans cause, mais un fait arrivé malgré le concours de toutes les causes qui devoient nécessairement l'empêcher.

THÉODOTE, Hérétique associé par les Auteurs Ecclésiastiques à Cléobules, & Chef de Secte du tems des Apôtres. Voyez, à l'article CLÉOBULE, les conséquences qu'on peut tirer de l'extinction de ces Sectes en faveur du Christianisme.

On confond mal à-propos ce Théodote avec Théodote de Bizance.

THÉODOTE LE VALENTINIEN n'est connu que par ses Eglogues que le Pere Combefis nous a données sur le manuscrit de la Bibliothéque des Peres Dominicains de la rue S. Honoré : ces Eglogues ne contiennent qu'une application de l'Ecriture au Systême de Valentin. Théodote prétend y prouver les différens points de la doctrine de Valentin, par quelques passages de l'Ecriture : cet ouvrage a été commenté par le Pere Combefis, & se trouve dans la Bibliothéque Grecque de Fabricius, *tom.* 5. *pag.* 135.

THÉODOTE DE BIZANCE, surnommé le Corroyeur, du nom de sa profession, prétendit que J. C. n'étoit qu'un homme : il se fit des disciples qu'on nomma Théodotiens.

Ce n'est point ici une erreur de l'esprit ; c'est une hérésie dans laquelle l'amour-propre se jetta comme dans un asyle, pour éviter les reproches que Théodote s'étoit attirés par son apostasie.

Pendant la persécution qui s'éleva sous Marc-Aurele,

* Theodoret. Hæret. Fab. l. 2. Præf. Euseb. Hist. Eccles. l. 5. c. 22. Notes d'Usset. sur l'Ep. de S. Ignace, aux Trassiens.

Théodote fut arrêté avec beaucoup de Chrétiens, qui confesserent J. C. & remporterent la couronne du martyre. Théodore renonça à J. C., les Fideles lui firent tous les reproches que méritoit son crime, & que le zele inspiroit dans ces siecles de ferveur.

Pour se dérober à l'indignation des Fidéles de Bizance, Théodote se retira à Rome; mais il y fut reconnu, & fut regardé avec horreur.

Théodote représenta d'abord que J. C. même traitoit avec moins de rigueur ceux qui l'offensoient, puisqu'il avoit déclaré qu'il pardonnoit ce qu'on diroit contre lui; & enfin que son crime n'étoit pas aussi grand qu'on le prétendoit, puisqu'en reniant J. C. il n'avoit renié qu'un homme, né d'une Vierge, à la vérité, par l'opération du St. Esprit, mais sans aucune prérogative, que celle d'une vie plus sainte & d'une vertu plus éminente. *

Cette doctrine souleva tout le monde, & Théodote fut excommunié par le Pape Victor: Théodote trouva cependant des disciples qui prétendoient que la doctrine de leur maître avoit été enseignée par les Apôtres, jusqu'au Pontificat de Zephirin, qui avoit corrompu la doctrine de l'Eglise, en faisant un dogme de la Divinité de J. C.

Les Catholiques réfutoient ces difficultés par le témoignage de l'Ecriture, par les hymnes & par les cantiques que les Chrétiens avoient composés dès le commencement de l'Eglise; par les Ecrits des Auteurs Ecclésiastiques, qui avoient précédé victor; tels que S. Justin, Miltiade, S. Irenée, Clément d'Alexandrie, Meliton, qui avoient tous enseigné & défendu la divinité de J. C., enfin par l'excommunication même que Victor avoit prononcée contre Théodote. †

Pour se défendre contre l'évidence de ces raisons, les Théodotiens retrancherent de l'Ecriture tout ce qui étoit contraire à leur doctrine. « Ils ont corrompu sans pudeur les saintes Ecritures, dit un Auteur qui écrivoit contre eux, ils ont » aboli la regle de l'ancienne foi.... & il est aisé à ceux qui en » voudront prendre la peine, de voir si je dis la vérité: il ne » faut que conférer ensemble les exemplaires, & l'on verra » bientôt la différence; car ceux d'Asclépiade ne s'accordent » pas avec ceux de Théodote, & il est fort aisé d'en trouver

* Autor. Append. ad Tert. de Præscript. c. ultimo Epiph. Hær. 54. Theodoret, Hæret. Fab. l. 2. c. 5.

† Theodoret, ibid. c. 2. Euseb. Hist. Eccles. l. 4. c. 28.

» des copies ; parce que leurs disciples ont un grand soin de » transcrire les corrections, ou plutôt les corruptions de leurs » maîtres ; les copies d'Hermophile sont encore différentes » des autres, & celles d'Apollone ne s'accordent pas même » entr'elles, y ayant bien de la différence entre les premieres » & les dernieres. Il est bien difficile qu'ils ne s'apperçoivent » eux-mêmes, combien cette témérité est criminelle : car en » corrompant ainsi les Ecritures, ils font voir, ou qu'ils n'ont » point de foi, s'ils ne croient pas que le S. Esprit les a dictées, » ou qu'ils se croient eux-mêmes plus habiles que le S. Esprit : » & ils ne peuvent pas nier que ces changemens ne viennent » d'eux, puisque les exemplaires où ils se trouvent sont écrits » de leurs propres mains, & qu'ils ne les sauroient montrer » dans aucun exemplaire plus ancien qu'eux, pour dire qu'ils » les ont puisés de ceux dont ils avoient d'abord reçu les pre- » mieres instructions du Christianisme. Quelques-uns d'en- » tr'eux n'ont pas même voulu prendre la peine de corrom- » pre les Ecritures ; mais ils ont rejetté tout d'un coup & la » Loi & les Prophetes, sous prétexte que la grace de l'E- » vangile leur suffit. *

Les Théodotiens joignirent à ces infidélités, toutes les subtilités d'une logique contentieuse & minutieuse. « Ils ne con- » noissent pas J. C., dit l'Auteur que j'ai cité, d'autant qu'ils » ne cherchent pas ce qu'on lit dans la parole de Dieu, mais » qu'ils examinent curieusement par qu'elle figure du syllogis- » me ils soutiendront leur hérésie ; quand on leur propose » quelqu'endroit de l'Ecriture, ils regardent s'il fait un argu- » ment conjonctif ou disjonctif. † »

Les Théodotiens appuyoient leur sentiment sur tous les passages de l'Ecriture, dans lesquels J. C. parle comme un homme, & supprimoient tous ceux qui établissent la Divinité.

Un des principaux disciples de Théodote de Bizance, fut Théodote le Banquier, qui, pour établir plus inconteſtablement que J. C. n'étoit en effet qu'un homme, prétendit qu'il étoit inférieur à Melchisedec, & forma la Secte des Melchisédéciens. Asclépiade & les autres, dont il est parlé dans le fragment que nous avons rapporté, ne firent point de Secte.

Il est certain, par ce qu'on vient de dire, qu'il y a eu sur la fin du second siecle, un Théodote qui renia J. C. ; qui encourut l'indignation de tous les Fidéles, qui fut excommu-

* Caius, apud Euseb. Hist. Eccles. l. 4. c. 28.
† Ibid.

nié, parce qu'il prétendoit n'avoir renié qu'un homme, né de la Vierge, & doué d'une sainteté & d'une vertu éminente.

1°. Par le motif qui porta Théodote à nier la Divinité de J. C., il est évident que cet Hérétique n'accorda à J. C. que les qualités qu'il ne pouvoit lui refuser; il étoit donc incontestable que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opérarion du S. Esprit, & qu'il étoit d'une sainteté éminente: car Théodote avoit un grand intérêt à refuser ces prérogatives à J. C., & il avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de lumieres & peu de délicatesse sur les moyens de défendre son sentiment, puisqu'il corrompoit l'Ecriture pour combattre avec plus de vraisemblance la Divinité de J. C. Les faits & les miracles qui prouvoient que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opération du S. Esprit, étoient donc incontestables; & l'aveu de Théodote est à cet égard beaucoup plus fort que le témoignage des Auteurs Payens; j'ose dire que le Pyrrhonisme le plus scrupuleux n'en peut exiger de plus sûr.

2°. L'excommunication de Théodote prouve incontestablement que la Divinité de J. C. étoit un dogme fondamental de la Religion chrétienne, très-expressément enseigné dans l'Eglise, qui faisoit la base de la Religion chrétienne, puisqu'il entroit dans les cantiques & dans les hymnes composées presqu'à la naissance du Christianisme, & qu'il avoit été enseigné par les Apôtres: car il est impossible que des gens grossiers & ignorans, tels que les premiers Prédicateurs du Christianisme, se soient élevés tout-à-coup à la croyance de la Divinité du Verbe, & qu'ils s'y soient élevés par les seules lumieres de la raison; c'est une vérité qui ne sera contestée par aucun de ceux qui ont réfléchi sur la marche de l'esprit humain, & qui en connoissent tant soit peu l'histoire.

Quelle est donc la témérité de ceux qui soutiennent que la Divinité du Verbe est un dogme Platonicien introduit dans le Christianisme par les Platoniciens? Les Epîtres de S. Paul, où la Divinité du Verbe est si clairement enseignée, sont-elles l'ouvrage d'un Platonicien?

3°. Les Théodotiens avoient corrompu l'Ecriture; la doctrine de l'Ecriture sur la divinité de J. C. étoit donc alors si claire, que la subtilité de la Logique ne pouvoit l'obscurcir.

4°. Il est aisé de découvrir l'imposture des Theodotiens, en comparant leurs exemplaires de l'Ecriture avec le Canon de l'Eglise; les Catholiques avoient donc conservé l'Ecriture pure & sans altération.

5°. On oppose aux Théodotiens tous les Auteurs Ecclésiastiques qui ont précédé le Pape Victor. On ne doutoit donc pas alors que ces Peres n'eussent enseigné la Divinité de J. C., & l'on étoit vraisemblablement alors aussi en état de juger du sens des Peres, que l'Auteur du Platonisme dévoilé, Sandius, Jurieu, Wisthon, &c.

6°. On voit les Théodotiens, qui, pressés par les Prophéties, nient leur autorité; les Prophéties qui annoncent le Messie, & qui établissent sa Divinité, étoient donc claires alors, & facilement applicables à J. C., puisqu'on les corrompt, ou qu'on les nie, lorsqu'on attaque la Divinité de J. C. Tous les Juifs & les infideles, dans ce tems, avoient assez de lumiere pour connoître la vérité de la Religion Chrétienne.

7°. Comme Théodote enseignoit cette doctrine dans un temps de persécution, il n'est pas étonnant que, malgré l'évidence de la doctrine catholique sur la Divinité de J. C., il se soit fait des disciples; mais il paroît impossible qu'il ne se soit pas attaché tous les Chrétiens; si la Divinité de J. C. n'étoit pas un dogme inconteſtable dans l'Eglise, dix Chrétiens qui auroient résisté à la doctrine de Théodote, seroient en faveur des faits qui établissent la Divinité de J. C. un témoignage infiniment plus sûr que celui de dix mille Théologiens contre ce fait. Or, il est certain que Théodote ne pervertit que peu de disciples, & que sa Secte s'éteignit, tandis que les Chrétiens se multiplierent à l'infini, même au milieu des persécutions: quelle est donc la Philosophie, la critique ou l'équité de ceux qui prétendent que la Divinité de J. C. n'étoit pas enseignée clairement pendant les trois premiers siecles de l'Eglise?

TURLUPINS, Fanatiques débauchés du quatorzieme siecle, qui joignirent aux erreurs des Béguards, les infamies des Cyniques; ils furent excommuniés par Grégoire XI; les Princes chrétiens les punirent sévérement: on en fit brûler un assez grand nombre: cette sévérité, & l'horreur qu'excitoit leur infamie, anéantirent bientôt cette Secte. *

V

VALDO. Voyez VAUDOIS.

VALESIENS. Voyez EUNUQUES.

* Prateole, Elenchus Hæresium. Bernard de Lutzembourg Guguin, Hist. l. 9.

VALENTIN, Hérétique qui parut vers le milieu du ſecond ſiecle : il forma une Secte conſidérable, & les Peres ont beaucoup écrit contre lui & contre ſes erreurs.

Ce qui nous reſte de ſon ſyſtême, a paru ſi obſcur à quelques Critiques, qu'ils n'ont point héſité à regarder Valentin & ſes diſciples, comme des inſenſés, & ſes erreurs comme un aſſemblage d'extravagances qui ne méritoient pas d'être examinées.

Ces Critiques ne prétendent pas, je crois, que les erreurs des Valentiniens aient été des abſurdités palpables & des contradictions manifeſtes. L'eſprit humain n'eſt pas capable d'admettre de pareilles contradictions ; il n'y a point d'homme qui puiſſe croire que deux & deux ſont cinq, parce que l'eſprit humain ne peut pas croire qu'une choſe eſt & n'eſt pas en même-tems.

Les erreurs des Valentiniens n'étoient donc que des erreurs appuyées ſur des principes faux, mais ſpécieux, ou des conſéquences mal déduites de principes vrais.

L'étendue de la Secte de Valentin, le ſoin avec lequel les Peres ont réfuté ſes erreurs, ſuppoſent que ſes principes étoient analogues aux idées de ce ſiecle : j'ai donc penſé que l'examen du ſyſtême de Valentin pouvoit ſervir à faire connoître l'état de l'eſprit humain dans ce ſiecle, les principes philoſophiques qui dominoient dans ce ſiecle, l'art avec lequel Valentin les a conciliés avec le Chriſtianiſme, & la Philoſophie des Peres, dont on parle aujourd'hui ſi légérement & ſouvent mal-à-propos.

Je crois même qu'indépendamment de ces conſidérations, le ſyſtême de Valentin peut former un objet intéreſſant pour ceux qui aiment l'hiſtoire de l'eſprit humain.

On voit, par ce que nous venons de dire, que le ſyſtême de Valentin étoit un ſyſtême philoſophique & théologique, ou un ſyſtême philoſophique appliqué à la Religion chrétienne : examinons ces deux objets.

Des Principes Philoſophiques de Valentin.

Les Chaldéens reconnoiſſoient un Etre ſuprême, qui étoit le principe de tout ; cet être ſuprême avoit, ſelon eux, produit des Génies, qui en avoient produit d'autres moins parfaits qu'eux ; ces Génies dont la puiſſance avoit toujours été en décroiſſant, avoient enfin produit le monde & le gouvernoient. Leur Philoſophie s'étoit répandue chez preſque tous les peu-

ples qui cultivoient les ſciences. Pythagore avoit adopté beaucoup de leurs idées, & Platon les avoit expoſées avec tous les charmes de l'imagination ; il avoit, pour ainſi dire, animé tous les attributs de l'Etre ſuprême, & les avoit perſonnifiés.

La Philoſophie de Pythagore, celle de Platon, & le ſyſtême des émanations s'étoient fort répandus dans l'Orient ; on en tranſporta les principes dans le Chriſtianiſme, comme on le peut voir par un grand nombre d'héréſies du premier & du ſecond ſiecle: on ne connoiſſoit point d'autre Philoſophie dans l'Orient, & ſur-tout à Alexandrie, où Valentin avoit étudié. *

Valentin avoit été ſatisfait de ces principes : il entreprit de les tranſporter dans la Religion chrétienne ; mais il ſuivit une méthode bien différente des Gnoſtiques & des autres Hérétiques. †

Le ſpectacle des malheurs qui affligent les hommes, leurs vices, leurs crimes, la barbarie des puiſſans envers les foibles, avoient fait ſur Valentin des impreſſions profondes, & il ne pouvoit croire que des hommes auſſi méchans fuſſent l'ouvrage d'un Dieu juſte, ſaint & bienfaiſant. Il crut que les crimes des hommes avoient leurs cauſes dans les paſſions, & que les paſſions naiſſoient de la matiere ; il ſuppoſa qu'il y avoit dans la matiere des parties de différentes eſpeces, & des parties irrégulieres, qui ne pouvoient s'ajuſter avec les autres. Valentin crut que Dieu avoit réuni les parties régulieres, & qu'il en avoit formé des corps réguliers ; mais les parties irrégulieres que Dieu avoit négligées, étant reſtées mêlées avec les productions organiſées & régulieres, cauſoient des déſordres dans le monde ; Valentin croyoit par ce moyen concilier la Providence avec les déſordres qui régnent ſur la terre. §

Mais tout exiſtant par l'Etre ſuprême, comment avoit-il produit une matiere indocile à ſes loix ? comment cette matiere pouvoit-elle être la production d'un eſprit infiniment bon ?

Cette difficulté détermina Valentin à abandonner ſon premier ſentiment, ou à joindre à ſes premieres idées les principes du ſyſtême des Platoniciens.

On ſuppoſoit dans ce ſyſtême, que tout étoit ſorti du ſein

* Iren. l. 1. c. 10. l. 1. c. 3.

† Tert. de Præſcript. c. 7. Epiph. Hær. 31. Perſon. in Vindiciis Ignat.

§ Valent. Diſſert. apud Grab. diſſert. PP. ſæc. 2. p. 35.

même de l'Être suprême par voie d'émanation, c'est-à-dire, comme la lumiere sort du soleil pour se répandre dans toute la nature, ou en suivant une autre comparaison prise chez les Indiens, comme les fils de l'araignée sortent de son corps.

La production du monde corporel est une des grandes difficultés de ce système : car tout venant de l'intelligence suprême par voie d'émanation, comment en étoit-il sorti autre chose que des esprits, & comment la matiere pouvoit-elle exister ?

Pour expliquer dans ce système la production du monde corporel, on rechercha tout ce qu'un esprit pouvoit produire ; on fit dans l'homme même toutes les observations qui pouvoient faire connoître les productions dont un esprit est capable.

On remarqua que notre esprit connoissoit, & qu'il formoit des idées ou des images, des objets : ces images étoient des Etres réels, produits par l'esprit & distingués de lui, puisqu'il les considéroit comme des tableaux placés hors de lui. On crut par ce moyen expliquer comment l'Etre suprême avoit produit des esprits.

Nous n'avons pas seulement des idées : nous sentons en nous-mêmes des passions qui nous transportent, des desirs violens qui nous agitent ; ces desirs, ces passions ne nous éclairent point, & ne représentent rien ; ce sont donc, à proprement parler, des forces motrices qui sortent du fond de notre ame : comme l'ame après ces agitations rentre dans le calme, on crut que ces desirs ou ces forces motrices en sortoient, & l'on crut concevoir par-là qu'un esprit pouvoit produire des forces motrices, ou des esprits moteurs & agités sans cesse.

Nous ne sommes pas toujours agités par les passions, ou jouissans d'un calme serein ; nous éprouvons des états de langueur, de tristesse, des sentimens de haine ou de crainte qui obscurcissent nos idées, & semblent nous ôter toute action ; ces affections qui sortoient encore du fond de notre ame, parurent avoir avec la matiere brute & insensible une analogie complette, & l'on crut pouvoir faire sortir d'un précipice spirituel, des esprits & de la matiere.

Mais, comme l'intelligence suprême n'étoit point sujette aux passions humaines, il n'étoit pas possible de faire sortir le monde immédiatement de cette intelligence, & l'on imagina une longue chaîne d'esprits, dont le nombre étoit,

comme on le voit, abſolument arbitraire.

Voilà, ce me ſemble, la ſuite des idées qui conduiſirent l'eſprit des Philoſophes au ſyſtême des émanations que Valentin adopta : voyons comment il en appliqua les principes au Chriſtianiſme.

Application des Principes de Valentin à la Religion Chrétienne.

La Religion chrétienne nous apprend que la premiere production de l'Etre ſuprême eſt ſon fils, que c'eſt par ce fils que tout a été crée, qu'il y a un S. Eſprit, une ſageſſe & une infinité d'eſprits de différens ordres.

Voilà le premier objet que Valentin enviſagea dans la Religion chrétienne : il ne commença donc pas l'explication de l'origine du monde, comme Moyſe nous la décrit ; mais par la production du Verbe, de la ſageſſe & des eſprits inférieurs ; il fit enſuite ſortir des premieres productions le monde corporel & les eſprits humains ; enfin il expliqua comment ces eſprits ſont enſevelis dans les ténebres, comment ils s'uniſſent à un corps, & comment parmi tous les eſprits purs, il s'eſt formé un Sauveur, qui a délivré les hommes des ténebres, & les a rendus capables de s'élever juſqu'aux eſprits purs, & de jouir de leur bonheur : voici ſes explications.

L'Etre ſuprême eſt un eſprit infini, tout-puiſſant, exiſtant par lui-même ; lui ſeul eſt par conſéquent éternel : car tout ce qui n'exiſte pas par lui-même, a une cauſe & a commencé.

Avant l'époque où tout a commencé, l'Etre ſuprême exiſtoit ſeul, il ſe contemploit dans le ſilence & dans le repos, il exiſtoit ſeul avec ſa penſée ; il n'y avoit, ſelon les Platoniciens, rien autre choſe d'eſſentiel à un eſprit, & ils penſoient que nous-mêmes, lorſque nous nous examinions, nous ne trouvions en nous rien de plus que notre ſubſtance & notre penſée.

Après une infinité de ſiecles, l'Etre ſuprême ſortit, pour ainſi dire, de ſon repos ; il voulut communiquer l'exiſtence à d'autres Etres.

Ce deſir vague de communiquer l'exiſtence, n'auroit rien produit, ſi la penſée ne l'avoit dirigé, & ne lui eût fixé, pour ainſi dire un objet, & tracé un plan : il fallut donc que l'Etre ſuprême confiât, pour ainſi dire, ſon deſir à ſa penſée, afin qu'elle en pût diriger l'exécution, & c'eſt ce que Valentin exprimoit d'une maniere ſi figurée, en diſant que l'E-

tre ſuprême ou le *Bytos* avoit laiſſé tomber ce deſir dans le ſein de la penſée.

La penſée avoit donc formé le plan du monde : ce plan eſt le monde intelligible, que les Platoniciens imaginoient en Dieu.

L'Etre ſuprême, trop grand pour exécuter lui-même ſon deſſein, avoit produit un eſprit, & l'avoit produit par ſa ſeule penſée : car un eſprit qui penſe, produit une image diſtinguée de lui, & cette image eſt une ſubſtance dans le ſyſtême des Valentiniens, comme elle paroît l'avoir été dans le ſentiment de quelques Platoniciens.

L'eſprit, produit par la penſée, étoit une intelligence capable de comprendre ſon deſſein, & douée d'un jugement infaillible pour en ſuivre l'exécution.

Ainſi, ſelon Valentin, l'eſprit & la vérité étoient ſortis du ſein de la penſée : c'étoit en quelque ſorte le fruit du mariage de l'Etre ſuprême avec la penſée.

L'eſprit ou le fils unique connut qu'il étoit deſtiné à produire des Etres capables de glorifier l'Etre ſuprême, & vit qu'il falloit que ces Etres fuſſent capables de penſer, & euſſent de la vie : c'eſt ce que Valentin exprimoit encore d'une maniere figurée, en diſant, que le mariage de l'eſprit & de la vérité avoient produit la vie & la raiſon.

La raiſon & la vie étant produites, l'eſprit créateur connut qu'il pouvoit former des hommes, & avec les hommes compoſer une ſociété d'êtres penſans, capables de glorifier l'Etre ſuprême, & c'eſt ce que Valentin exprimoit en diſant, que, du mariage de la raiſon & de la vie, étoient ſortis l'homme & l'Egliſe.

Voilà les huit Eons, ou les huit premiers principes de tout, ſelon Valentin; il prétendoit les trouver dans le commencement de l'Evangile de S. Jean.

Tous ces Eons connoiſſoient Dieu, mais la connoiſſance qu'ils en avoient, étoit bien inférieure à celle qu'en avoit l'eſprit ou le fils unique.

La ſageſſe qui étoit le dernier des Eons, vit avec peine la prérogative du fils unique ou de l'eſprit; elle s'efforça de former une idée qui repréſentât l'Etre ſuprême; mais l'idée qu'elle s'en forma n'étoit qu'une image confuſe; ainſi tandis que les productions des autres Eons étoient des ſubſtances ſpirituelles & intelligentes, l'effort que la ſageſſe fit pour former l'idée de l'Etre ſuprême, ne produiſit qu'une ſubſtance ſpirituelle, informe, & d'une nature abſolument différente des autres eſpeces.

La ſageſſe, étonnée des ténebres dans leſquelles elle s'étoit enſevelie, ſentit ſon erreur & ſa témérité ; elle voulut diſſiper la nuit dont elle étoit environnée : elle fit des efforts, & ces efforts produiſirent dans la ſubſtance informe des forces ; elle ſentit qu'elle ne pouvoit diſſiper ſes ténebres, & qu'elle devoit attendre de Dieu ſeul la force néceſſaire pour recouvrer la lumiere.

L'Etre ſuprême fut touché de ſon repentir : pour la rétablir dans ſa premiere ſplendeur, & pour prévenir ce déſordre dans les autres Eons, l'eſprit ou le fils unique produiſit le Chriſt, c'eſt-à-dire, une Intelligence qui éclairoit les Eons, qui leur apprit qu'ils ne pouvoient connoître l'Etre ſuprême, & un S. Eſprit qui leur fit ſentir tout le prix de leur état, & tout ce qu'ils devoient à l'Etre ſuprême ; il leur apprit à le louer & à le remercier.

Les Eons, par ce moyen, furent fixés dans leur état, & formerent une ſociété d'eſprits qui étoient parfaitement dans l'ordre.

Ces eſprits connurent leurs perfections, & comme la connoiſſance d'un eſprit produit une image diſtinguée de cet eſprit, les Eons, en connoiſſant leurs perfections réciproques, produiſirent un eſprit qui étoit l'image de leurs perfections, & qui les réuniſſoit toutes.

Cet eſprit étoit donc le chef naturel des Eons ; ils connurent qu'étant leur Chef, il falloit des Miniſtres pour exécuter ſes ordres ; ils en produiſirent, & ces Miniſtres ſont les Anges.

Cependant l'eſprit que la ſageſſe avoit produit, reſtoit enſeveli dans les ténebres ; le fils unique ou l'Intelligence, après avoir éclairé les Eons, donna à cet eſprit informe la faculté de connoître ; il ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il apperçut ſon bienfaiteur ; mais le fils unique ou l'Intelligence ſe retira, & laiſſa cet eſprit, ou la fille de la ſageſſe avec un deſir violent de le connoître : mais ſon eſſence ne le lui permettoit pas ; elle fit, pour ſe les repréſenter, les plus grands efforts ; elle en ſentit l'inutilité, elle fut accablée de triſteſſe.

Un eſprit ne fait point d'effort ſans produire quelque choſe hors de lui, ainſi de l'agitation de cet eſprit (ou de l'Entyme) ſe produiſit la triſteſſe : elle ſentit enſuite que ſes efforts l'avoient affoiblie : elle craignit de mourir, & produiſit la crainte, l'inquiétude, l'angoiſſe : d'autres fois elle ſe rappelloit la beauté de l'Intelligence qui l'avoit douée de la faculté de connoître : cette image la réjouiſſoit, & ſa joie produiſoit la lu-

miere ; enfin elle retomboit dans la triſteſſe.

Toutes ces productions ſont des ſubſtances ſpirituelles ; mais qui n'ont point de faculté de connoître : ce ſont des mouvemens ou des forces motrices, qui ſe reſſerrent ou qui ſe dilatent.

Pour faire ceſſer les efforts & les angoiſſes de la fille de la ſageſſe, l'intelligence envoya le Sauveur vers Achamot ; le Sauveur l'éclaira & la délivra de ſes paſſions : Achamot délivrée de ſes paſſions, commença à rire, & ſon rire fut la lumiere.

Dans le moment où Achamot fut délivrée de ſes paſſions, elle produiſit un être ſpirituel qui fut le fruit de la lumiere, dont elle avoit été éclairée, & de la joie qu'elle en avoit reſſentie.

L'ame qu'elle produiſit fut donc une ame ſenſible & intelligente.

Toutes les paſſions produites par Achamot, étoient encore confondues & formoient le cahos ; le Chriſt les réunit & forma la matiere, il ſépara la lumiere des autres paſſions, & la terre parut.

Ce nouveau monde corporel fut donc compoſé de deux parties, dont l'une renfermoit la lumiere, & l'autre la terre.

Dans la région de la lumiere étoit l'ame qu'Achamot avoit produite, & qu'elle avoit douée de la ſenſibilité & de la faculté de connoître.

La premiere affection de cette ame fut le ſentiment de ſon exiſtence ; avant d'avoir rien connu, elle ſentit qu'elle exiſtoit.

Comme toutes les affections de l'ame produiſent hors de l'ame des êtres ſemblables à ces affections, l'ame qui habitoit dans la région de la lumiere, produiſoit une ame qui n'étoit que ſenſible.

Achamot unit à cette ame ſenſible une ame ſpirituelle, & de la réunion de ces deux êtres, il ſe forma un être ſenſible & intelligent.

Les ſentimens de joie, de triſteſſe, &c. ne ſont dans les principes de Valentin, que des efforts ou des forces motrices ; ainſi une ame ſenſible eſt douée d'une force motrice : l'ame ſenſible & l'ame ſpirituelle réunies, forment donc un être capable non-ſeulement de connoître & de ſentir, mais encore de mettre en mouvement la matiere d'agir ſur elle, & d'en recevoir les impreſſions.

Il connut les différentes manieres dont il pouvoit agir ſur

la matiere, & dont la matiere pouvoit réagir sur lui: il forma donc des corps organisés ; il y logea des ames sensibles & spirituelles, & produisit sur la terre des plantes, les animaux, les hommes. Cet Esprit est le Créateur, selon Valentin, & non pas l'Etre suprême, qui étant un pur esprit, exempt de toute passion, ne peut agir sur la matiere, & la façonner.

L'esprit qui habitoit dans la région lumineuse, & le Créateur qui occupoit la région de la terre, étoient composés d'une partie animale & d'une partie spirituelle ; ils ne connoissoient pas l'Etre suprême ; ils ne voyoient rien au-dessus d'eux : ainsi le *Demiurgue* voulut être regardé dans les cieux, comme le seul Dieu, & le Créateur fit la même chose sur la terre.

Les hommes sur la terre, vivoient donc dans une ignorance profonde de l'Etre suprême ; le Sauveur est descendu pour les éclairer : lorsque les hommes spirituels se seront perfectionnés par la doctrine qu'il a enseigné, la fin de toutes choses sera, disoient les Valentiniens : alors tous les esprits ayant reçu leur perfection, Achamot leur mere passera de la région moyenne dans le *Plérome*, & sera mariée au Sauveur formé par les Eons & leur Chef : voilà l'époux & l'épouse dont l'Ecriture nous parle.

Les hommes spirituels, dépouillés de leurs ames & devenus esprits purs, entreront aussi dans le Plérome, & seront les épouses des Anges qui environnent le Sauveur.

L'auteur du monde passera dans la région moyenne où étoit sa mere, il y sera suivi des ames des Justes qui n'auront point été élevés au rang des purs esprits, & qui conserveront leur sensibilité : ils ne passeront point la moyenne région : car rien d'animal n'entrera dans le Plérome.

Alors le feu qui est caché dans le monde, paroîtra, s'allumera, consumera toute la matiere, & se consumera avec elle jusqu'à s'anéantir.

Dans le système de Valentin, l'Etre suprême étoit un pur esprit qui se contemploit, & qui trouve son bonheur dans la connoissance de ses perfections : c'étoit-là le modéle que tous les esprits devoient imiter, tous devoient tendre à cette perfection sans y prétendre ; mais ils en approchoient autant qu'il étoit possible à une créature, lorsqu'ils s'étoient délivrés de toutes les passions.

Dans le système de Valentin, ces passions étoient des

Puiſſances aveugles, & des ſubſtances étrangeres à l'ame; il falloit que l'homme veillât ſans ceſſe pour les chaſſer de ſon cœur : par ce moyen l'homme devenoit un pur eſprit, c'eſt-à-dire, une Intelligence qui n'avoit que des idées & point de ſentiment : c'eſt alors que l'ame devenoit un ſéjour digne du Pere céleſte. *

Valentin baptiſoit au nom du Pere de toutes choſes, qui étoit inconnu de la vérité, Mere de toutes choſes, de J. C., qui étoit deſcendu pour racheter les vertus. Ce ſont vraiſemblablement ces manieres d'adminiſtrer le Baptême, qui ont donné naiſſance à la coutume de rebaptiſer, & à l'erreur des rebaptiſans.

Il eſt inutile de s'arrêter à réfuter ces erreurs, qui portent toutes ſur une fauſſe idée de la toute-puiſſance de l'Etre ſuprême. Tout le ſyſtême Valentinien ſe diſſipe, lorſqu'on fait attention que l'Etre ſuprême exiſtant par lui-même, doit avoir une puiſſance infinie, & n'a beſoin que d'un acte de ſa volonté, pour faire exiſter des eſprits & des corps & qu'il peut imprimer à la matiere tous les mouvemens poſſibles.

Les Peres ont réfuté ſolidement ſes erreurs, & fait voir l'abus que les Valentiniens faiſoient des Saintes Ecritures en faveur de leur ſentiment. Il n'eſt pas poſſible de copier ici tout ce qu'ils ont dit, mais nous ne pouvons nous diſpenſer de faire quelques remarques ſur leurs ouvrages contre les Valentiniens. 1°. Ils y font voir une métaphyſique profonde, & une grande force de raiſonnement. 2°. Ils prouvent que toute l'Egliſe chrétienne profeſſoit la croyance qu'ils défendent, & qui eſt la même que celle d'aujourd'hui. 2°. Il eſt évident que ces Peres n'étoient pas des Platoniciens, & que les Chrétiens n'avoient point emprunté leurs dogmes de ces Philoſophes ; car, je le répete, c'eſt, ſi je peux m'exprimer ainſi, par la maſſe de la doctrine de l'Egliſe, qu'il faut juger de celle des Peres, & non pas par quelques paſſages détachés de leur place, & dépouillés des explications que les Peres eux-mêmes ont données de leurs ſentimens. †

On ne ſait quelle étoit l'origine de Valentin, ni préciſément

* Iræn. l. 1, c. 2. Tert. adverſus Valent. Epiph. Maſſuet. édit. de S. Iren. Diſſert. art. 1. Clem. Alex. Strom. l. 2. 409. Philiſt. Theodoret. l. 1. Hæret. Fab. c. 7. Aug. de Hæret. c. 31. Damaſcen. de Hær. c. 37.

† Tert. Iren. Clem. Alex. Epiph. ibid.

dans

quand il enſeigna ſon erreur ; il paroît qu'il fut célebre vers le milieu du ſecond ſiecle. *

Il eut beaucoup de diſciples ; les plus célebres furent Ptolomée, Secundus, Héracleon, Marc, Colarbaſſe, Baſſus, Florin, Blaſtus, qui répandirent ſa doctrine & formerent des Sectes ſouvent étendues, & qui étoient fort nombreuſes dans les Gaules du tems de S. Irenée, qui nous a donné le plus de lumiere ſur cette Secte. †

Voyez à l'article MARC, les changemens qu'on fit dans ce ſyſtême.

VAUDOIS, diſciples de Pierre Valdo, riche Marchand de Lyon.

La mort ſubite d'un ami, qui tomba preſque à ſes pieds, lui fit faire de profondes réflexions ſur la fragilité de la vie humaine & ſur le néant des biens de la terre ; il voulut y renoncer pour ne s'occuper que de ſon ſalut, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres : il voulut inſpirer aux autres le détachement du monde & le dépouillement des richeſſes ; il exhorta, prêcha, & à force de prêcher le déſintéreſſement, il ſe perſuada que la pauvreté Evangélique, ſans laquelle on ne pouvoit être Chrétien, ne permettoit pas de rien poſſéder.

Pluſieurs perſonnes ſuivirent l'exemple de Pierre Valdo, & formerent, vers l'an 1136, une Secte de gens qu'on appelloit les pauvres de Lyon, à cauſe de la pauvreté dont ils faiſoient profeſſion. Valdo leur expliquoit le Nouveau Teſtament en langue vulgaire.

Le zele de ſes diſciples s'échauffa bientôt, & ils ne ſe contenterent pas de pratiquer la pauvreté, ils la prêcherent & s'érigerent en Apôtre, quoiqu'ils ne fuſſent que de ſimples Laïques, ſans miſſion. L'Egliſe de Lyon, ſans condamner leur motifs & leur zele, voulut les renfermer dans de juſtes bornes ; mais Valdo & ſes diſciples avoient une trop haute idée d'eux-mêmes, pour déférer aux avis de l'Egliſe de Lyon. Ils prétendirent que tous les Chrétiens devoient ſavoir l'Ecriture, que tous étoient Prêtres, & que tous étoient obligés d'inſtruire le prochain. Fondés ſur ces principes, qui ren-

* Voyez ſur cela Pearſon, Vind. Ignat. part. 2. c. 7. Dodvel. Ittig. de Hær. Grabbe, Spicileg.

† Thomaſius a prétendu que la Secte des Valentiniens avoit été ſi nombreuſe, qu'elle avoit preſque fait équilibre avec l'Egliſe Catholique ; mais c'eſt un ſentiment deſtitué de preuves dans Thomaſius, & contraire à tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

verſoient le gouvernement de toute Egliſe ; les Vaudois continuerent à prêcher & à ſe déchaîner contre le Clergé. Si l'Egliſe leur impoſoit ſilence, ils répondoient ce que les Apôtres avoient répondu au Sénat des Juifs, lorſqu'il leur défendoit de prêcher la Réſurrection de J. C. : Faut-il obéir *à Dieu ou aux hommes* ! Les Vaudois ſavoient l'Ecriture, ils avoient un extérieur mortifié, leurs mœurs étoient auſteres, & chaque Proſélyte devenoit un Docteur.

D'un autre côté, la plus grande partie du Clergé, ſans lumiere & ſans mœurs, n'oppoſoit communément aux Vaudois que ſon autorité. Les Vaudois firent des progrès rapides, & après avoir employé tous les ménagemens poſſibles, le Pape les excommunia & les condamna avec tous les autres Hérétiques qui inondoient alors la France.

Les foudres de l'Egliſe irriterent les Vaudois ; ils attaquerent l'autorité qui les condamnoit.

Fondés ſur la néceſſité de renoncer à toute poſſeſſion pour être vraiment Chrétiens, Valdo & ſes diſciples prétendirent que l'Egliſe Romaine avoit ceſſé d'être la vraie Egliſe, depuis qu'elle avoit des poſſeſſions & des biens temporels ; que ni le Pape, ni les Evêques, ni les Abbés, ni les Clercs, ne devoient poſſéder ni biens fonds, ni dignités temporelles, ni fiefs, ni droits régaliens ; que les Papes qui avoient approuvé ou excité les Princes pour faire la guerre, étoient de vrais homicides, & par conſéquent ſans autorité dans l'Egliſe.

De-là les Vaudois concluoient qu'eux ſeuls étoient la vraie Egliſe, puiſqu'eux ſeuls pratiquoient & enſeignoient la pauvreté Evangélique.

Après s'être ainſi établis comme la ſeule vraie Egliſe, ils prétendirent que les Fidéles étoient égaux, que tous étoient Prêtres, que tous avoient droit d'inſtruire, & que les Prêtres & les Evêques n'avoient pas celui de les en empêcher. Ils prouvoient toutes ces prétentions par quelques paſſages de l'Ecriture : tel eſt le paſſage de S. Matthieu, dans lequel J. C. dit à ſes Diſciples, qu'ils ſont tous freres : celui de S. Pierre, qui dit aux Fidéles, rendez vous mutuellement ſervice, chacun ſelon le don qu'il a reçu, comme étant de fidéles diſpenſateurs des différentes graces de Dieu : le paſſage de S. Marc, où J. C. défend à ſes Diſciples d'empêcher un homme de chaſſer les démons au nom de Jeſus-

Christ, quoique cet homme ne suivît pas les Apôtres. *

Les Vaudois prétendirent donc former une Eglise nouvelle, qui étoit la vraie Eglise de J. C., qui ; par conséquent, avoit seule le pouvoir d'excommunier & de damner : par ce moyen ils calmerent les consciences alarmées par les foudres de l'Eglise.

Pour détacher plus efficacement les Fidéles de l'Eglise, ils condamnerent toutes ces cérémonies, la loi du jeûne, la nécessité de la Confession, les prieres pour les morts, le culte des Saints, & en un mot tout ce qui pouvoit concilier aux Pasteurs légitimes le respect & l'attachement des peuples ; enfin, pour entretenir les peuples dans l'ignorance, ils condamnerent les Etudes & les Académies, comme des Ecoles de vanité.

Tel fut le plan de Religion que les Vaudois imaginerent pour se défendre contre les anathêmes de l'Eglise, & pour se faire des Prosélytes.

Ils ne fondoient cette prétendue Réforme, ni sur la tradition, ni sur l'autorité des Conciles, ni sur les Ecrits des Peres, mais sur quelques passages de l'Ecriture mal interprétés ; ainsi Valdo & ses disciples ne formerent point une crainte de tradition qui remontât jusqu'à Claude de Turin.

Les Vaudois renouvellerent, 1°. les erreurs de Vigilance sur les cérémonies de l'Eglise, sur les cultes des Saints & des reliques, & sur la hiérarchie de l'Eglise : 2°. les erreurs des Donatistes sur la nullité des Sacremens conférés par de mauvais Ministres, & sur la nature de l'Eglise : 3°. les erreurs des Iconoclastes : 4°. ils ajouterent à ces erreurs, que l'Eglise ne peut posséder des biens temporels.

Nous avons réfuté ces erreurs dans les articles des différens Hérétiques qui les ont avancées, & l'erreur qui est particuliere aux Vaudois, ne mérite pas une réfutation sérieuse.

Les Vaudois n'appuyoient leurs erreurs que sur quelques passages de l'Ecriture pris à la lettre. Plusieurs Hérétiques avant eux avoient déja suivi cette méthode ; mais ces Hérétiques avoient fait peu de progrès dans les premiers siecles de l'Eglise, parce que les Fidéles & les Ministres de l'Eglise étoient éclairés dans ces siecles : mais au commencement du douzieme siecle, les Peuples & les Ecclésiastiques étoient ignorans, & le sophisme le plus grossier étoit, pour la plupart des Ecclésiastiques, une difficulté insoluble, & pour le peuple une raison évidente.

* Matth. 23. Prim. Petri, c. 4, v. 10.

Il y avoit cependant des hommes reſpectables par leurs lumieres & par la régularité de leurs mœurs ; mais ils étoient rares, & ils ne purent empêcher que les Vaudois ne ſéduiſiſſent beaucoup de monde.

Comme la doctrine des Vaudois favoriſoit les prétentions des Seigneurs, tendoit à remettre entre leurs mains les poſſeſſions des Egliſes, les Vaudois furent protégés par les Seigneurs chez leſquels ils s'étoient réfugiés, après avoir été chaſſés de Lyon. Ces Seigneurs, ſans adopter leurs erreurs, étoient bien aiſes de les oppoſer au Clergé, qui condamnoit les Seigneurs qui avoient dépouillé les Egliſes.

Les Vaudois chaſſés du territoire de Lyon, trouverent donc des protecteurs, & ſe firent un grand nombre de Proſélytes.

Valdo ſe retira avec quelques diſciples dans les Pays-Bas, d'où il répandit ſa Secte dans la Picardie, & dans différentes Provinces de la France.

Les Vaudois n'étoient pas les ſeuls Hérétiques qui troublaſſent la Religion & l'Etat ; les Albigeois ou les Manichéens, les Publicains ou Popéliicains, les Henriciens, &c. avoient formé de grandes Sectes en France.

Louis VII. fit venir des Miſſionnaires pour les convertir ; mais ils prêcherent ſans ſuccès contre les erreurs des Vaudois. Philippe-Auguſte, ſon Fils, eut recours à l'autorité ; il fit raſer plus de trois cents maiſons de Gentilshommes, où il s'aſſembloient, & entra enſuite dans le Berry, où ces Hérétiques commettoient d'horribles cruautés. Plus de ſept mille furent paſſés au fils de l'épée ; beaucoup d'autres périrent par les flammes ; & de ceux qui purent échapper, les uns, qu'on nomma dans la ſuite Turlupins, allerent dans les pays Vallons, les autres en Bohême ; les Sectateurs de Valdo ſe répandirent dans le Languedoc & dans le Dauphiné.

Les Vaudois qui s'étoient jettés en Languedoc & en Provence, furent éteints par ces terribles Croiſades que l'on employa contre les Albigeois & contre les Hérétiques qui s'étoient ſi prodigieuſement multipliés dans les Provinces méridionales de la France. Ceux qui ſe ſauverent dans le Dauphiné, ſe voyant inquiétés par l'Archevêque d'Embrun, ſe retirerent à Val-Louiſe, & dans les autres Vallées, où les Inquiſiteurs les ſuivirent. Tous ces efforts n'aboutirent qu'à rendre les Vaudois plus diſſimulés ; enfin, fatigués des pourſuites de l'Inquiſition, ils ſe joignirent aux débris des Albigeois,

& ſe retirerent dans la Gaule Ciſalpine & entre les Alpes, où ils trouverent un aſyle parmi des peuples qui étoient infectés des héréſies du neuvieme & du douzieme ſiecle.

Alphonſe, Roi d'Aragon, fils de Bérenger IV, Comte de Barcelone & Marquis de Provence, ayant chaſſé de ſes Etats tous les Sectaires qui ne ſe convertirent pas, les Sectaires Provençaux ſe retirerent auſſi dans les Vallées.

Ils n'étoient pas pourſuivis avec moins de vivacité en Bohême & dans toute l'Allemagne, d'où ils ſe ſauverent auſſi dans les Vallées, où ſe rendoient tous les jours d'autres Hérétiques chaſſés de Lombardie & d'Italie; ainſi ces différens banniſſemens formerent dans les vallées de Piémont un Peuple d'Hérétiques qui adopterent la Religion des Vaudois.

Le Pape exhorta le Roi de France, le Duc de Savoie, le Gouvernement de Dauphiné & le Conſeil Delphinal à travailler à les engager à renoncer à leurs erreurs, & même à les y forcer. Les exhortations du Pape eurent leur effet, on envoya des troupes dans les Vallées.

Quelques années après, Louis XII. paſſant en Italie, ſe trouva peu éloigné d'une retraite de ces Hérétiques, appellée Valpute: il le fit attaquer, & il y eut un carnage horrible. Louis XII. crut voir anéantir l'héréſie, & donna ſon nom à la retraite où il avoit fait périr un ſi prodigieux nombre d'Hérétiques: cette retraite ſe nomme Val-Louiſe.

Les Vaudois ſe retirerent dans l'intérieur des vallées, & dans ces retraites braverent la politique des Légats, le zele des Miſſionnaires, les rigueurs de l'Inquiſition, & la puiſſance des Princes Catholiques.

On vit des armées entieres conſumées dans ces affreuſes retraites des Vaudois; & enfin on fut obligé de leur accorder dans ces vallées le libre exercice de leur Religion ſous Philippe VII. Duc de Savoie, vers la fin du quinzieme ſiecle (1488.)

Les Vaudois ſe croyant indomptables, & non contens du libre exercice de leur Religion, envoyerent des Prédicateurs dans les Cantons Catholiques. Pour réprimer leur témérité, le Duc de Savoie envoya, à la tête de cinq cens hommes, un Officier qui entra ſubitement dans les Vallées des Vaudois, où il mit tout à feu & à ſang; les Vaudois prirent les armes, ſurprirent les Piémontois, & les tuerent preſque tous: on ceſſa de leur faire la guerre.

Vers le milieu du ſeizieme ſiecle, Œcolampade & Bucer

écrivirent aux Vaudois, pour les engager à se réunir aux Eglises Réformées, & malgré la différence de leur croyance, l'union se fit. Le Formulaire de Foi portoit:

1°. Que le service de Dieu ne pourroit être fait qu'en esprit & en vérité.

2°. Que ceux qui sont & seront sauvés, ont été élus de Dieu avant la création du monde.

3°. Que quiconque établit le libre arbitre; nie la prédestination & la grace de Dieu.

4°. Que l'on ne peut appeller bonnes œuvres, que celles qui sont approuvées de Dieu, & qu'on ne peut appeller mauvaises, que celles qu'il défend.

5°. Qu'on peut jurer par le nom de Dieu, pourvu que celui qui jure ne prenne point le nom de Dieu en vain.

6°. Que la Confession auriculaire n'est point commandée de Dieu, & que quand on a péché publiquement, on doit confesser sa faute publiquement.

7°. Qu'il n'y a point de jours arrêtés pour le jeûne du Chrétien.

8°. Que le mariage est permis à toutes sortes de personne, de quelque qualité & condition qu'elles soient.

9°. Que celui qui n'a pas le don de continence, est obligé de se marier.

10°. Que les Ministres de la parole de Dieu, peuvent posséder quelque chose en particulier, pour nourrir leur famille.

11°. Qu'il n'y a que deux signes Sacramentaux, le Baptême & l'Eucharistie.

Les Vaudois ayant reçu ces articles avec quelques autres de peu de conséquence, & se croyant plus forts par cette union avec les Protestans d'Allemagne, & les Réformés de France, résolurent de professer cette nouvelle croyance: ils chasserent des Vallées, dont ils étoient les maîtres, tous les Curés & les autres Prêtres, ils s'emparerent des Eglises, & en firent leurs Prêches.

La guerre de François I. contre le Duc de Savoie, favorisoit leurs entreprises; mais aussi-tôt que ces deux Princes eurent fait la paix, Paul III. fit dire au Duc de Savoie & au Parlement de Turin, que les ennemis qu'ils avoient dans les Vallées étoient beaucoup plus à craindre que les François, & qu'il falloit, pour le bien de l'Eglise & de l'Etat, travailler à les exterminer.

Sa Sainteté ayant envoyé peu de tems après une Bulle, qui enjoignoit aux Juges de ce Parlement de punir rigoureusement tous ceux qui leur seroient livrés par les Inquisiteurs, ils exécuterent cet ordre, suivant en cela l'exemple des Parlemens de France : on vit brûler tant de Vaudois dans la ville de Turin, qu'on eût dit que son Parlement voulût se distinguer des autres par cette maniere de procéder.

Les Vaudois se maintinrent cependant dans les Vallées ; & le Duc de Savoie, trop foible pour les détruire, eut recours à François I, qui envoya des troupes en Piémont pour cette expédition : ces troupes arrêterent un nombre prodigieux de Vaudois, qui furent brûlés.

François I. mourut : Henri II. laissa les Vaudois en paix, & ils en jouirent jusqu'après la paix qui termina la guerre d'Espagne & de la France, & qui rétablit le Duc de Savoie dans ses Etats.

Le Pape fit faire au Duc de Savoie des reproches sur son peu de zele contre les Vaudois, & ce Prince envoya contr'eux des troupes ; mais ils firent une résistance qui détermina le Duc à leur accorder encore une fois la paix, dont ils jouirent jusqu'en 1470, que le Duc Emmanuel entra dans une Ligue offensive avec plusieurs Princes de l'Europe, contre les Protestans. Dès qu'elle fut signée, il défendit aux Vaudois de s'assembler, à moins que le Gouvernement n'assistât à leurs assemblées.

Ils étoient traités bien plus sévérement en France, & ils se retirerent dans les terres neuves, d'où ils furent bientôt chassés par le zele des Missionnaires, aidés & soutenus par les Gouverneurs des Provinces.

Ces expéditions & les guerres du Duc de Savoie avoient dépeuplé ses Etats ; il étoit dans l'impuissance de réduire les Barbets ou Vaudois ; il prit le parti de les tolérer, mais à condition qu'ils n'auroient point de Temples, & qu'ils ne pourroient faire venir des Ministres étrangers.

Cromwel demanda pour eux une tolérance plus étendue, & leur envoya de l'argent, avec lequel ils acheterent des armes, & la guerre recommença entre le Duc de Savoie & les Vaudois ; les Vallées furent encore inondées du sang des Catholiques & des Vaudois ; les Cantons Suisses proposerent enfin leur médiation, & les Vaudois obtinrent encore tolérance civile.

Les Vaudois ne purent se contenter de cette tolérance ; ils

chasserent les Missionnaires, & l'on apprit qu'ils avoient des intelligences avec les ennemis du Duc de Savoie.

Amédée prit donc la résolution de chasser les Vaudois de ses Etats ; Louis XIV. seconda ses projets, & envoya des troupes en Piémont contre le Vaudois : le Duc de Savoie donna alors un Edit, par lequel il faisoit défense à tous ses Sujets Hérétiques des Vallées, de continuer l'exercice de leur Religion.

Les Vaudois ne voulurent point obéir, & la guerre recommença avec beaucoup de vivacité ; mais enfin, après bien des fatigues & beaucoup de sang répandu, les Vaudois ou Barbets se soutinrent, & les François se retirerent.

Quelques années après, le Duc de Savoie s'étant uni à la Ligue d'Ausbourg, révoqua ses Edits contre les Barbets, rappella les fugitifs, & leur accorda le libre exercice de leur Religion ; depuis ce tems, les Barbets se sont rétablis, & ont été très-utiles au Duc de Savoie contre la France. *

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES, Luthériens qui croyoient, qu'en conséquence de l'union hypostatique de l'humanité avec la divinité, le Corps de J. C. se trouve par-tout où la Divinité se trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder sur la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie : les Sacramentaires nioient la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, parce qu'il étoit impossible qu'un même corps fût dans plusieurs lieux à la fois. Clustré & quelques autres répondirent que cela étoit faux ; que l'humanité de J. C. étant unie au Verbe, son Corps étoit par-tout avec le Verbe.

Melancton opposoit aux Ubiquistes, que cette doctrine confondoit les deux natures de J. C., le faisant immense selon son humanité, & même selon son corps, & qu'elle détruisoit le mystere de l'Eucharistie, à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, J. C. comme homme, n'y étoit présent que de la maniere dont il est dans le bois ou dans la pierre.

VIGILANCE, Prêtre & Curé d'une Paroisse de Barcelone, au commencement du cinquieme siecle, ou sur la fin du quatrieme, comme le pensent les savans Auteurs de l'Histoire Littéraire de France, enseigna différentes erreurs.

Les ouvrages dans lesquels il les enseignoit, ne sont point

* Hist. des Albigeois & des Vaudois, par le P. Benoit d'Argentré, Collect. Jud. I. 1, Reginald, Dupin, Fleuri, de Thou, Hist. de France.

parvenus jusqu'à nous ; c'est par S. Jérôme que nous connoissons ses erreurs, & voici ce que S. Jérôme en dit.

« On a vu dans le monde des monstres de différentes especes. Isaïe parle des Centaures, des Syrenes & d'autres » semblables : Job fait une description mystérieuse du Léviathan & de Behemot : les Poëtes content les Fables de Cerbere, du Sanglier de la forêt d'Erimanthe, de la Chimere » & de l'Hydre à plusieurs têtes : Virgile rapporte l'histoire de Cacus : l'Espagne a produit Gerion, qui avoit trois » corps ; la France seule en avoit été exempte, & on n'y » avoit jamais vu que des hommes courageux & éloquens, » quand Vigilance, ou plutôt *Dormitance*, apparut tout d'un » coup, combattant avec un esprit impur contre l'esprit de » Dieu : il soutient qu'on ne doit point honorer les sépulcres » des Martyrs, ni chanter *Alleluia*, qu'aux fêtes de Pâque, » il condamne les veilles, il appelle le célibat une hérésie, » & dit que la Virginité est la source de l'impureté » *.

Vigilance affectoit le bel esprit, c'étoit un homme qui aiguisoit un trait, & qui ne raisonnoit pas : il préféroit un bon mot à une bonne raison : il résistoit à la célébrité ; il voulut écrire, il attaqua tous les objets dans lesquels il remarqua des faces qui fournissoient à la plaisanterie.

« Est-il nécessaire, disoit-il, que vous respectiez, ou même » que vous adoriez, je ne sais quoi que vous portez dans » un petit vase ? Pourquoi baiser & adorer de la poussiere, » une vile cendre enveloppée de linge, qui, étant impure, » souille ceux qui en approchent, & qui ressemble aux sépulcres blanchis des Pharisiens, qui n'étoient que poussiere & que corruption au-dedans. Il faut donc que les » ames des Martyrs aiment encore leurs cendres ; apparemment qu'elles sont auprès d'elles, & roulent à l'entour, de peur que s'il venoit quelque pécheur, elles ne » pussent pas entendre ses prieres, étant absentes.

» Nous voyons que les coutumes des Idolâtres se sont » quasi introduites dans l'Eglise, sous prétexte de Religion. » On y allume de grands cierges en plein midi, on y baise, » on y adore un peu de poussiere ; c'est rendre sans doute » un grand service aux Martyrs, que de vouloir éclairer » avec des méchans cierges ceux que l'Agneau, assis sur son » trône, éclaire avec tout l'éclat de sa Majesté.

» Pendant que nous vivons, nous pouvons prier les uns

* Hieron. contre Vigilant. Lettre à Ripaire.

» pour les autres ; mais après notre mort, les prieres que » l'un fait pour l'autre ne ſont pas écoutées ; les Martyrs mê- » me demandent, ſans l'obtenir, que J. C. venge leur ſang.

» Comment peut-on concevoir qu'un peu de pouſſiere » produiſe tous les prodiges qu'on raconte, & quel ſeroit » l'objet de ces miracles qui ſe font au milieu des Fideles ? » Les miracles ne peuvent ſervir qu'à éclairer les Infideles : » je vous demande que vous m'expliquiez comment il ſe » peut faire qu'un peu de pouſſiere ait tant de vertus ?

» Si tout le monde ſe renferme dans les Cloîtres, par qui » les Egliſes ſeront-elles deſſervies ?

Vigilance attaquoit enſuite le célibat & les vœux, comme des ſources de déſordres. *

On peut donc réduire à trois chefs les erreurs de Vigilance : il attaquoit, 1°. le culte des Saints, 2°. celui des Reliques, 3°. le Célibat †

Les Proteſtans ont adopté toutes ces erreurs : nous allons les examiner.

§. I.

Du culte des Saints.

Le culte des Saints a deux parties, l'honneur qu'on leur rend, & l'invocation.

Le culte des Saints étoit généralement établi dans l'Egliſe, lorſque Vigilance l'attaqua par des plaiſanteries, & par le reproche d'idolâtrie.

Les Proteſtans ont combattu ce culte par les mêmes raiſons, & ont prétendu qu'il étoit inconnu aux premiers ſiecles.

Il n'eſt ni poſſible d'entrer dans le détail des différentes difficultés que les Proteſtans ont entaſſées contre le culte des Saints, ni néceſſaire d'examiner ces difficultés en particulier, pour mettre le lecteur en état de prononcer ſur leurs ſophiſ-

* Hieron. ibid.

† M. le Clerc, Biblioth. Univ. an. 1689. p. 169, accuſe S. Jérôme de mauvaiſe foi contre Vigilance, qu'il regarde comme un habile homme ; mais on ne voit point ſur quoi il fonde cette opinion. M. Baſnage, Hiſt. Eccleſ. t. 2. l. 17. c. 9. prétend la même choſe, mais ſans le prouver.

M. Barbeyrac, qui n'a été que l'écho de M. le Clerc contre les Peres, a renouvellé ces accuſations, & a voulu les prouver par des paſſages qui établiſſent le contraire. Barbeyrac, Præf. de Puffend. Rep. à D. Cellier.

mes : il suffit de donner une idée précise de la doctrine de l'Eglise sur le culte des Saints.

1°. L'Eglise Catholique suppose que les Saints connoissent nos besoins, & qu'ils peuvent intercéder pour nous : c'est un point de doctrine fondé sur l'Ancien & sur le Nouveau Testament : Jacob prie l'Ange qui l'a protégé, de protéger ses enfans, il invoque Abraham & Isaac. *

Dieu dit lui-même dans Jérémie, que quand Moyse & Samuel intercéderoient pour le peuple, il ne les écouteroit pas. †

S. Pierre promet aux Fideles de prier pour eux après sa mort. ††

En un mot, l'Ancien & le Nouveau Testament supposent évidemment que les Saints connoissent nos besoins, qu'ils s'intéressent pour nous. Kemnitius & les Confesseurs de Wirtemberg reconnoissent que les Saints prient pour l'Eglise.

Vigilance dit, que pendant que nous vivons, nous pouvons prier les uns pour les autres. S. Jérôme répond ; si les Apôtres & les Martyrs, encore revêtus d'un corps, & dans l'obligation de prendre soin de leur propre salut, peuvent prier pour les hommes, à plus forte raison ils peuvent le faire après avoir remporté la victoire, & avoir été couronnés : Moyse, qui seul obligea Dieu à pardonner à six cent mille combattans, & S. Etienne, le premier des Martyrs, qui imita si parfaitement J. C., & qui demanda pardon pour ses bourreaux, auront-ils moins de pouvoir étant avec le Sauveur, qu'ils n'en avoient en ce monde ? S. Paul, qui assure que Dieu lui a accordé la vie de deux cent soixante-seize personnes qui navigeoient avec lui, fermera la bouche quand il sera dans le Ciel, & il n'osera pas dire un mot pour ceux qui ont reçu l'Evangile par toute la terre. ¶

Dans ce passage, S. Jérôme répond à ce que Vigilance avoit dit sur l'invocation des Saints : il avoit dit qu'il ne falloit pas invoquer les Saints, parce que leurs prieres n'étoient point écoutées, & S. Jérôme fait voir, par plusieurs exemples, que leurs prieres sont écoutées.

Comment donc M. Basnage a-t il pu dire que S. Jérôme n'a pas cru que l'invocation des Saints fût légitime. ¶¶

S. Jérôme suppose que la tradition de l'Eglise unanime

* Genes. 48.
† Jerem. c. 15.
†† Ep. 2. c. 1.
¶ Hieron. ibid.
¶¶ Basnage, Hist. Eccles. t. 2. l. 19. c. 7.

& constante sur le culte des Saints ; & Vigilance ne s'est point fondé sur la tradition pour attaquer ce culte ; ce qui prouve qu'en effet la tradition n'étoit pas favorable à Vigilance, comme M. Basnage l'a prétendu, fondé sur des conjectures contraires à toute l'autorité Ecclésiastique, & aux principes de la Logique & de la critique.

En effet, au commencement du troisieme siecle, Origène parle expressément de l'invocation des Saints *.

Eusébe de Césarée, qui a passé une partie de sa vie dans le troisieme siecle, & qui certainement n'étoit ni ignorant, ni superstitieux ; Eusebe, dis-je, assure que l'on visitoit les tombeaux des Martyrs, & que les Fideles leur adressoient leurs prieres **.

S. Hilaire, S. Ambroise, S. Ephrem, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, &c. sont tous unanimes sur le culte des Saints, & l'Eglise Grecque est parfaitement d'accord sur ce point avec l'Eglise Latine †.

2°. Les Catholiques invoquent les Saints, & ne les adorent pas : ô tête insensée ! dit S. Jérôme, qui vous a dit qu'on adore les Martyrs ?

3°. Les Catholiques ne prient point les Saints comme ayant un pouvoir indépendant de Dieu, mais comme des Médiateurs & comme des Intercesseurs puissans auprès de Dieu; ils reconnoissent que les mérites des Saints sont des mérites acquis par la grace de Dieu : ils ne rendent donc pas un culte idolâtre aux Saints, & le culte qu'ils leur rendent, n'est pas d'une nature semblable au culte qu'ils rendent à Dieu : il est faux que ce culte soit de même espece, & qu'il ne différe que du plus au moins, comme le prétendent les Théologiens ¶.

Le culte que les Catholiques rendent aux Saints, n'est donc pas un crime, & les Théologiens de Saumur reconnoissent que ce culte ne seroit point condamnable, s'il différoit essentiellement du culte qu'on rend à Dieu.

Ce double culte est évidemment marqué dans toute l'antiquité, quoi qu'en dise M. Basnage, ou il faut qu'il fasse de tous les Chrétiens des trois premiers siecles, autant d'idolâtres,

* Exhort. ad Martyr. Hom. in Ezech.

** Hist. c. 18. in Matth. Ambr. t. 2. pag. 200. Ephrem. de Mensa & Serm. in Sanct. qui déf. Basil. orat. 28. de 40 Martyr. Greg. Nyss. or. in Theod. Perpet. de la Foi, t. 5. p. 491.

† Hyeron. ibid.

¶ Thes. de Culte & Invoc.

puiſqu'ils ont rendu un culte aux Martyrs *.

C'eſt donc à tort que les Apologiſtes de la Confeſſion d'Ausbourg, diſent que les Docteurs anciens, avant Saint Grégoire le Grand, ne parlent point de l'invocation des Saints; & l'on trouve dans S. Grégoire de Nazianze une oraiſon ſur S. Cyprien, qui fait voir que le culte des Saints avoit été établi avant le quatrieme ſiecle.

Calvin n'étoit détourné de mettre l'invocation des Saints, que parce qu'il ne concevoit pas comment les prieres peuvent leur être connues: c'eſt auſſi le fondement de la répugnance de Voſſius pour ce culte **.

Grotius répond, que cela eſt cependant fort aiſé à comprendre. « Les Prophetes, tandis qu'ils étoient ſur la terre, » dit-il, ont connu ce qui ſe paſſoit dans les lieux où ils » n'étoient pas. Eliſée connoît tout ce que fait Gieſi, quoi- » qu'abſent; Ezéchiel, au milieu de la Chaldée, voit tout » ce qui ſe paſſe dans Jéruſalem; les Anges ſont préſens à » nos aſſemblées, & s'emploient pour rendre nos prieres » agréables à Dieu: c'eſt ainſi que, non-ſeulement les Chré- » tiens, mais auſſi les Juifs l'ont cru dans tous les tems. » Après ces exemples, un lecteur non prévénu doit croire » qu'il eſt bien plus raiſonnable d'admettre dans les Martyrs » une connoiſſance des prieres que nous leur adreſſons, que » non pas de la leur ôter †. »

Ce que nous venons de dire, met le lecteur en état de juger, ſi c'eſt avec quelque fondement que Calvin, Chamier, Hoſpinien, Daillé, Voſſius, Baſnage, Lenfant, Barbeyrac, &c. ont annoncé que le culte des Saints eſt une bêtiſe, une rage, un blaſphême, une idolâtrie ¶.

Si le culte des Saints eſt une idolâtrie, les Payens, Julien l'Apoſtat, Vigilance ont donc mieux connu ce culte; que les Peres du quatrieme & du cinquieme ſiecle, qui l'ont défendu; & tandis que ces Peres combattoient avec tant de zele & tant de ſuccès, les Novatiens, les Ariens, les Manichéens, les Donatiſtes, les Pélagiens, ils étoient

* Baſnag. Hiſt. Eccleſ. t. 2. l. 19. c. 10.

** Grotius annot. ad conſul. Caſſand.

† Grot. votum pro pace.

¶ Calvin. Inſt. l. 2. c. 20. Chamier, l. 20. c. 1. Hoſpin. Hiſt. Sacr. 2. part. Daillé, adverſus Latin. de Reliq. cultu. Voſſius, de Idol. Lenfant, Préſervatif. Baſnag. ibid. Barbeyrac, Rep. au P. Cellier.

les Promoteurs & les Prédicateurs de l'Idolâtrie, & contribuoient de toutes leurs forces à éteindre la Religion & la piété.

§. II.

Du Culte des Reliques.

Le culte des Reliques eſt un ſentiment naturel que la Religion autoriſe: Moyſe emporta les os de Joſeph, lorſqu'il ſortit d'Egypte.

Le reſpect de Joſias pour les corps des Prophetes, les miracles operés par les os d'Eliſée & par les habits de S. Paul, juſtifient le reſpect des Chrétiens pour les reliques des Saints. *

Les Chrétiens qui accompagnerent S. Ignace dans le lieu de ſon martyre, recueillirent avec grand ſoin ce qui reſta de ſes os, les mirent dans une châſſe, gardoient ce dépôt comme un tréſor ineſtimable, & tous les ans s'aſſembloient le jour de ſon martyre, pour ſe réjouir au Seigneur de la gloire de ce Saint. **

Les Fideles de Smirne ne négligerent rien pour recueillir les reliques de S. Polycarpe. †

L'Egliſe de Lyon a toujours eu les reliques des Saints en grande vénération. ¶

Ce reſpect étoit généralement établi dans l'Egliſe, lorſque Vigilance oſa l'attaquer; c'eſt un fait prouvé par S. Jérôme. « Nous commettons donc des ſacrileges, dit-il à Vigilance, » quand nous entrons dans l'Egliſe des Apôtres? Conſ» tantin en commit un en rapportant les ſaintes reliques » d'André, de Luc, & de Timothée à Conſtantinople, » où les Démons rugiſſent auprès d'elles, & où ces eſprits, » dont Vigilance eſt poſſédé, avouent qu'ils ſentent l'effet » de leur préſence: l'Empereur Arcade eſt un impie, qui » a transféré en Thrace les os du bienheureux Samuël, » long-tems après ſa mort: tous les Evêques qui ont porté » dans un vaſe d'or une choſe ſi abjecte, & des cendres ré» pandues dans de la ſoie, ſont non-ſeulement des impies, » mais encore des inſenſés: ç'a été une folie aux peuples » de toutes les Egliſes, de venir au-devant des ces reliques » avecautant de joie que s'ils euſſent vu un Prophete vivant,

* Reg. l. 4. c. 13. Eccleſiaſt. c. 48. Act. 19.
** Ruinart, Acta Martyrum.
† Ibid. p. 33.
¶ Ruinart, Acta Martyrum, p. 67.

» & en si grand nombre, que la seule en augmente depuis » la Palestine, jusqu'à la Macédoine, chantant d'une com- » mune voix les louanges de Dieu » *.

C'est donc dans Barbeyrac une ignorance grossiere de l'Histoire Ecclésiastique, d'assurer que le culte des Reliques commençoit à s'établir au tems de S. Jérôme.

Le respect des Fideles pour les Reliques a été général depuis Vigilance, dont l'erreur ne fit point de progrès; & le culte des Reliques depuis Vigilance n'a été attaqué, que par les Pétrobusiens, les Vaudois & les Prétendus Réformés, qui en ont fait un des fondemens de leur schisme, prétendant que l'Eglise Catholique rendoit aux Reliques un culte idolâtre.

Mais, il est certain que jamais l'Eglise Catholique n'a rendu aux Reliques un culte qui se bornât à ces Reliques, & qui eût aucun rapport à l'idolâtrie, comme M. de Meaux l'a fait voir dans son Exposition de la Foi.

Le culte des Reliques n'étoit donc pas un motif suffisant pour se séparer de l'Eglise Catholique; & M. Tillotson a été obligé de reconnoître que les Protestans n'ont pas dû de séparer de l'Eglise Catholique, parce qu'elle étoit idolâtre, mais parce qu'il étoit très-difficile de n'y être pas idolâtre †.

Il y a sans doute de l'abus dans le culte que l'on rend aux Reliques, & il y en avoit peut-être plus avant la Réforme qu'aujourd'hui; mais l'Eglise ne les approuvoit pas, elle les condamnoit.

Mais, quelques abus introduits parmi les Fideles sont-ils un motif suffisant pour rompre l'unité? Appartient il à des particuliers de se séparer de l'Eglise, parce qu'elle n'empêche pas ces abus? Que deviendroit la police de l'Eglise, si des hommes sans autorité se croyoient en droit d'y établir la Réforme?

Les difficultés de M. Basnage contre le culte des Reliques portent toujours sur cette fausse supposition: savoir, que les Catholiques honorent les Saints & leurs Reliques d'un culte semblable à celui qu'ils rendent à Dieu. On peut voir sur les Reliques les savans & judicieux Auteurs que nous citons en note ¶.

* Hieron. con. Vigil.

† Tillotson, Sermon sur ces paroles de S. Paul, ils seront sauvés, mais par le feu.

¶ Papebroc, Acta Sanct. tom. 5. Mabillon, Préf. Act. SS. Fleury, Discours 3. sur l'Hist. Eccles.

§. III.

Du Célibat.

D'anciens Hérétiques regardoient tous les objets qui procurent du plaisir, comme des bienfaits de l'Etre suprême, & la loi qui défendoit d'en user, comme l'ouvrage d'un Etre malfaisant, qui vouloit contrarier Dieu, & rendre les hommes malheureux; ainsi, ils faisoient en quelque sorte un devoir de Religion de se procurer un plaisir défendu; chez eux la fornication étoit une action vertueuse, la continence une imbécillité ou une impiété *.

Vigilance regardoit au contraire la fornication comme un crime, & le célibat comme un état qui rendoit ce crime inévitable.

Luther, au commencement de la Réforme, prêcha un sermon où il s'exprimoit ainsi: « comme il n'est pas en mon » pouvoir de n'être point homme, il n'est pas non plus en » ma puissance de vivre sans femme, & cela m'est plus né» cessaire que de manger, de boire, & de satisfaire aux » nécessités du corps.... Si les femmes sont opiniâtres; il est » à propos que le mari leur dise: si vous ne le voulez pas, » une autre le voudra; si la maîtresse ne veut pas venir, la » servante viendra » †.

Zuingle, Beze, &c. suivirent l'exemple de Luther; ce qui fit dire à Erasme, que la Réforme n'étoit qu'une comédie continuelle, puisque le mariage en étoit toujours le dénouement.

Les Nouveaux Réformés n'ont pu justifier les expressions de Luther. Basnage & les autres Protestans conviennent qu'elles ne sont pas trop dignes d'un Patriarche, mais ils ont défendu ses principes sur la loi du célibat. Ils ont prétendu que cette loi étoit injuste, qu'il étoit impossible de l'observer, qu'elle étoit inconnue à la primitive Eglise, qu'elle avoit causé des désordres infinis, & que c'étoit pour remédier à ces désordres, que les Réformateurs avoient attaqué la loi du célibat: tels sont les principes des Chamier, des Kemnitius, des Théologiens de Sedan & de Saumur, de Jurieu, de Basnage, de Lenfant.

* Les Antitactes.
† Serm. Luther.

Barbeyrac

Barbeyrac, qui, dans la Préface de sa traduction du Puffendorff, & dans sa réponse à Dom Cellier, a copié tout ce qu'il a pu trouver dans le Clerc contre les Peres, a renouvellé toutes ces difficultés, & il a même prétendu que le célibat est contraire au bien de la société humaine en général, & à celui des sociétés particuliéres ; c'est par ce côté que la loi du célibat a principalement été attaquée dans notre siecle. Pour juger de ces difficultés, examinons : 1°. Ce que l'Eglise primitive a pensé du célibat, ou de la continence : 2°. Si elle a pu obliger ses Ministres à l'observer : 3°. Si le célibat de l'Eglise Romaine est nuisible à la société civile.

PREMIERE QUESTION.

Sur ce que l'Eglise Primitive a pensé du Célibat & de la Continence.

L'Ecriture nous représente la continence volontaire, comme un état de sainteté particuliere : il ne faut, pour s'en convaincre, que jetter les yeux sur le ch. 7. de la premiere Epître de S. Paul, aux Corinthiens. Il seroit inutile pour le prouver de citer les Théologiens Catholiques ; les Théologiens Protestans le reconnoissent. Grotius & Forbesius avouent que l'Evangile & S. Paul préférent la continence au mariage. *

Il ne faut qu'ouvrir les Peres des premiers siecles, pour se convaincre que le célibat & la virginité furent très-connus dans les trois premiers siecle du Christianisme.

M. Dodwel reconnoît que, depuis les conseils de S. Paul, l'estime de la virginité s'étoit généralement répandue, & que dès le tems de S. Clément, on faisoit beaucoup de Vierges. †

On ne tarda pas à s'obliger par des vœux, à garder la continence, & ces vœux sont presqu'aussi anciens que le Christianisme : on le voit par S. Justin Athénagore, S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène. §

Il est inutile d'examiner ce qu'on a pensé de la continence dans les siecles suivans ; tout le monde sait qu'au tems de S.

* Grotius, in cap. 7. primæ ad Corinth. Forbesius, l. 1. Théol. Moral. t. 1. c. 12. pag. 19.

† Dodwel, Differt. 2. sur la Chronologie des Papes, dans les Œuvres posthumes de Pearson.

§ Justin, Apol. Anthenagore Legat, pro Christ. Clem. Alex. l. 3. Strom. Tert. Apol. c. 9. Origen cont. Celf.

Antoine, les déserts d'Egypte & de Syrie, étoient remplis de Religieux qui faisoient profession de vivre dans le célibat: depuis ce tems la vie Monastique s'est conservée en Orient. *

La vie Monastique, n'est donc pas un abus introduit par l'Eglise Romaine; elle a commencé presque avec le Christianisme. **

SECONDE QUESTION.

L'Eglise a-t-elle imposé à ses Ministres la Loi du Célibat; & cette Loi est-elle injuste.

Le célibat n'est point une condition nécessaire de droit divin pour recevoir le Sacerdoce.

Cependant, de tous les Apôtres, nous ne connoissons que S. Pierre qui ait eu une femme; & si les autres en ont eu, il faut qu'ils aient renoncé à l'usage du mariage, puisque dans l'Histoire, il n'est fait aucune mention de leurs enfans; l'opinion du tems de Tertullien & de S. Jérôme, étoit que S. Pierre seul avoit été marié. †

Les Auteurs, il est vrai, paroissent partagés sur le mariage de S. Paul; mais tout le monde convient, que lorsqu'il écrivit son Epître aux Corinthiens, il faisoit profession de vivre dans la continence, puisqu'il le dit lui-même. §

Le Concile de Nicée suppose un usage établi dans l'Eglise, puisqu'on y défend aux Prêtres, d'avoir d'autres femmes que leurs sœurs, leurs meres, ou des personnes qui les mettent hors d'état de soupçon: ce qui suppose que les Prêtres n'avoient point de femmes; car on ne peut pas dire, que sous le nom de sœur, le Concile ait compris la femme. ¶

S. Epiphane parle du célibat des Prêtres, comme d'un usage généralement établi & observé dans tous les lieux où l'on observoit exactement les Canons de l'Eglise. Il reconnoît pourtant que le contraire se pratique en quelques lieux; mais il dit, que cette exception qui n'est pas fondée

* Perpét. de la Foi, t. 5. p. 299.

** Mabillon, Præf. in primum sæculum. Benedict. n. 5. &c.

† Tert. de Monogam. Hieron. contr. Jovinian.

§ Tert. ibid. c. 3. Epiph. Hær. 58. Hieron. Ep. 22. Aug. de Grat. & lib. arb. c. 4. Theodoret in Paul, disent que S. Paul a été marié. Clem. in Alex. l. 3. Strom. c. 30. Eusebe & S. Méthode le nient.

¶ Conc. Nic. Can. 4.

sur l'autorité des Canons, ne se tolere que par condescendance pour foiblesse, & ne s'est introduite que par négligence.

Le célibat est ordonné dans les Canons des Apôtres, & l'on sait que la discipline contenue dans cette collection a été observée par les Orientaux, pendant les trois premiers siecles de l'Eglise. *

Cette pratique n'est pas moins générale dans l'Eglise Latine : on le voit par le trente-troisieme Canon du Concile d'Eliberi, qui défend aux Prêtres & aux Diacres, sous peine de déposition, de vivre avec leurs femmes.

Sur la fin du quatrieme siecle, le second Concile de Carthage établit la même loi. **

Il est vrai que dans le tems de la persécution, l'Eglise Latine ne fit point de loix pour punir les Clercs qui n'observoient pas la loi de la continence, & qu'il y avoit des Prêtres qui s'étoient mariés, ou qui ayant été ordonnés mariés, continuoient à user du mariage ; les uns parce qu'ils le croyoient permis, les autres parce qu'ils prétendoient que le mariage étoit aussi-bien permis aux Prêtres du Christianisme, qu'à ceux de l'ancienne Loi.

Le Pape Sirice, ayant été informé de ces désordres, lorsque la persécution cessa, pardonna aux premiers, à condition qu'ils n'avanceroient pas dans les Ordres, & qu'ils ne feroient la fonction de ceux qu'ils avoient reçus, qu'en observant la loi de continence : il déposa les seconds, & défendit d'ordonner des gens mariés, & à ceux qui étoient ordonnés de se marier.

Il est évident que le Pape Sirice ne faisoit que remettre en vigueur, une loi déja établie & reconnue dans l'Eglise.

Au commencement du cinquieme siecle, Innocent I. confirma le Décret de Sirice. †

Au milieu du sixieme, Justin fit une loi pour confirmer, dit-il, les Saints Canons qui défendoient aux Prêtres de se marier. §

Par ce que vous venons de dire, il est certain : 1°. Que l'on a toujours eu dans l'Eglise une vénération singuliere pour la vertu de continence. 2°. Que cette vertu n'est pas au-dessus

* Can. 27.
** Can. 2.
† Innocent. Ep. 3.
§ L. 5. cap. de Episcopis & Clericis, Collect. 4. t. 1.

des forces de l'homme, aidé du secours de la grace. 3°. Que l'Eglise ancienne l'a prescrite à ses Ministres.

La loi du célibat imposée aux Prêtres & aux Diacres par le Pape Sirice, & ensuite aux Sous-Diacres par S. Léon, n'est donc pas injuste, à moins qu'on ne prétende que l'Eglise n'a point le droit de faire des loix, & d'exiger de ses Ministres certaines vertus, ou certaines qualités, selon qu'elle les juge nécessaires au tems & aux circonstances.

C'est donc de la part des premiers Réformateurs, une révolte inexcusable, d'avoir violé les vœux de continence qu'ils avoient faits, & d'avoir condamné la pratique de l'Eglise.

La réclamation de Paphnuce contre la loi du célibat, dans le Concile de Nicée, est un fait trop douteux pour autoriser un simple Fidele à se révolter contre une loi généralement observée dans l'Eglise; il n'est rapporté ce fait, que par Socrate & par Sozomene; Eusebe n'en parle point, & M. Bayle le croit faux. Au reste, ce fait, aussi bien que différens Canons cités par les Protestans, prouvent que la loi du célibat n'a pas toujours obligé dans l'Eglise, mais non pas que l'Eglise n'a pu la porter.

C'est principalement sur les désordres du Clergé, que les Réformateurs ont appuyé leur infraction de la loi du célibat.

Il est certain que les désordres étoient très grands, quoiqu'ils aient été excessivement exagérés par les Protestans, & sur-tout par Jurieu, qui, dans sa défense de la Réforme, entasse sans choix, sans discernement, sans critique & sans pudeur, une foule de fables & de calomnies absurdes.

Mais ces désordres du Clergé venoient du désordre général que les incursions des Barbares avoient porté dans l'Europe: le Clergé plongé dans la plus profonde ignorance, incapable de s'occuper de ses devoirs & d'étudier, fut entraîné par le torrent du désordre général, & devint vicieux par les mêmes causes qui avoient rendu tous les peuples de l'Europe vicieux, ignorans & féroces. L'Eglise gémissoit sur ces désordres; & elle seule avoit droit de prescrire les loix propres à les réprimer. *

* Voyez sur cette question Sylvius, t. 4. Suppl. quest. 53. Juenin. de imped. Matrim.

Ferrand, réponse à l'Apologie de Jurieu.

Lettres sur différens sujets de controverse, par M. l'Abbé de Cordemoy, Lettres 3 & 4.

L'usage de l'Eglise Grecque n'autorisoit point la liberté des Réformateurs ; cette Eglise permet le mariage des Prêtres ; mais comme il s'agit d'un point de discipline, chacun peut & doit suivre les loix de l'Eglise, dans laquelle il se trouve.

TROISIEME QUESTION.

La Loi du Célibat est-elle contraire au bonheur des Etats?

La population est liée très étroitement avec la puissance & le bonheur d'un Etat, & le célibat est, dit-on, contraire à la population ; les Législateurs les plus sages en ont fait un crime ; tout le monde sait comment il étoit puni à Sparte.

On s'appuie sur ce principe, pour condamner la doctrine de l'Eglise sur le célibat. « Le mariage, dit-on, est honnête » & nécessaire dans toutes les Sociétés civiles : on sait que » tous les sages Législateurs ont employé les expédiens qu'ils » jugeoient les plus nécessaires pour y engager les Citoyens : » cela étant supposé, un peuple composé de Chrétiens, tous » persuadés qu'il y a dans la continence un degré de sainteté, » qui rend les hommes plus agréables à Dieu que l'état du » mariage, les Chrétiens ne se marieroient point ; car toutes » les exhortations des Ecrivains Sacrés tendent à imposer » l'obligation indispensable de se perfectionner, & de se ren- » dre plus agréable à Dieu. * »

On a retourné le fond de ces difficultés en cent manieres ; & on est allé jusqu'à prédire d'après ces principes, que les Protestans subjugueroient les Etats Catholiques : faisons quelques réflexions sur ces difficultés.

1°. L'Eglise Catholique enseigne que la continence est un état plus parfait que celui du mariage ; mais elle enseigne aussi que la continence est un don particulier : que tout le monde

Histoire des Conciles Généraux ; on trouve à la fin un excellent Traite du Célibat.

Cellier, Apologie pour la Morale des PP.

Histoire du divorce de Henri VIII. 3. vol. in-12. 1688. chez Boudot ; on trouve à la fin de bonnes Dissertations sur le Célibat.

Dom Gervaise a aussi traité cette matiere dans une dissertation qu'il a mise à la fin de la vie de S. Cyprien.

Il y a des Théologiens, qui prétendent que le célibat est de droit divin. Voyez Sylvius, loc. cit. mais ce n'est qu'une opinion & qui paroît sans fondement.

* Barbeyrac, Traité de la Morale des Peres, c. 8. pag. 113. &c.

n'eſt pas appellé à cet état, que cet état ſi reſpectable en lui-même, eſt très-dangereux pour le ſalut, lorſqu'on n'y eſt pas bien appellé. Elle impoſe des épreuves à ceux qui veulent s'y conſacrer : elle enſeigne que le mariage eſt un état ſaint, & auquel le grand nombre des hommes eſt appellé; ainſi la doctrine de l'Egliſe Catholique ne porte pas tous les Chrétiens au célibat, & la perſuaſion de l'excellence de la continence n'empêchera pas le mariage des Etats Catholiques.

2°. Un homme qui ſe marie produit plus d'un homme; ainſi, ſuivant le cours ordinaire de la nature, les hommes doivent ſe multiplier aſſez, pour ne pouvoir ſubſiſter dans le même lieu, & pour être forcés de former de nouveaux établiſſemens.

Les émigrations, qui ne ſont que la ſurabondance des ſujets, ne ſont point contraires au bonheur de l'Etat, elles ſont même néceſſaires, mais elles ſont perdues pour l'Etat.

La loi du célibat ne ſeroit donc point contraire au bonheur d'un Etat, quand on ſuppoſeroit que le célibat abſorbe cette ſurabondance: elle ne peut être nuiſible dans un Etat où l'on ſait encourager & favoriſer la population; il eſt même certain que le célibat qui abſorbe cette ſurabondance de ſujets qui ſe trouve toujours dans un Etat bien gouverné, eſt beaucoup plus utile que l'uſage d'envoyer des Colonies, puiſque ces Colonies ſont perdues pour l'Etat d'où elles ſortent, & que le célibat de l'Egliſe Catholique conſerve à l'Etat, les citoyens qu'elle perdroit pour l'envoi des Colonies.

Ce n'eſt donc point ſur le célibat de l'Egliſe Romaine qu'il faudroit rejetter la population des Etats Catholiques; s'ils étoient dépeuplés, leur dépopulation auroit d'autres cauſes. Un Auteur, qu'on ne peut ſoupçonner de manquer de zele pour le bonheur de l'Etat, l'Ami des hommes, a prouvé cette vérité pour tout Lecteur équitable.

Le célibat qui étoit d'abord défendu à Sparte & à Rome, y fut toléré dans la ſuite. On ſait d'ailleurs que les Gymnoſophiſtes chez les Indiens, les Hyerophantes chez les Athéniens, une partie des diſciples de Pythagore, vivoient dans le célibat. *

Le célibat n'eſt donc contraire, ni à la puiſſance des Etats, ni au bonheur des Particuliers.

WALFREDE, homme obſcur & ignorant, qui ſoutenoit

* Hiſtoire Critique du Célibat, Acad. des Inſcript. 1713.

que l'ame mouroit avec le corps : il parut vers la fin du dixieme siecle. Durand, Abbé de Castres, le réfuta sans réplique, & son erreur n'eut point de suite. *

WICLEF ou plutôt JEAN DE WICLIF, naquit à Wiclif dans la Province d'Yorck, vers l'an 1329, il étudia au College de la Reine à Oxford, & fit de grands progrès dans l'étude de la Philosophie & de la Théologie.

En 1361. L'Archevêque de Cantorbery fit à Oxford une fondation pour l'étude de la Logique & du Droit ; il devoit y avoir un Gardien & onze Ecoliers, trois Moines de l'Eglise de Christ à Cantorbery, les huits autres du Clergé séculier.

Le Fondateur donna lui-même la place de Gardien à un Moine qu'il déplaça peu de tems après, pour faire Wiclef Gardien.

Après la mort du Fondateur, Simon Lengham, son successeur, rendit aux Moines les places qu'ils avoient perdues : Wiclef en appella, & le Pape confirma l'expulsion de ce Docteur, & tout ce que Lengham avoit fait.

Deux ans après, Wiclef devint Professeur en Théologie ; il remplit cette fonction avec beaucoup de distinction, & fit dans le cours de fréquentes déclamations contre les Moines, il leur reprocha même des erreurs capitales.

Wiclef n'étoit pas dans des dispositions plus favorables pour la Cour de Rome, soit que son indisposition fût la suite de la perte de son procès, soit qu'elle fût causée par les démêlés des Papes avec l'Angleterre, soit enfin qu'elle fût produite par la lecture de cette foule d'ouvrages qui avoient attaqué successivement l'Eglise de Rome, tels que les Ecrits de Marsille de Padoue, de Jean d'Olive : Wiclef attaqua la Cour de Rome dans ses leçons de Théologie, dans ses Sermons, & dans ses Ecrits ; il réunit tout ce qu'on avoit dit contre sa puissance & contre ses richesses ; il attaqua son autorité dans les choses purement spirituelles : il prétendit trouver dans sa doctrine des erreurs fondamentales.

Le Clergé d'Angleterre avoit toujours pris le parti des Papes contre les Rois & contre le Parlement, il avoit retenu le peuple dans la fidélité du S. Siége. Wiclef entreprit de ruiner le crédit du Clergé en attaquant ses prétentions, & tout ce qui pouvoit lui concilier le respect & la confiance des peuples.

* D'Acheri, Spicileg. t. 7. 341. Mabillon, Præf. in sæc. 5. Benedict. §. 3. Histoire Litter. de France, t. 5 p. 11. 12.

Ces démêlés vifs & fréquens de la Cour de Rome & de l'Angleterre, depuis Jean ſans Terre, avoient indiſpoſé les eſprits contre cette Cour; on ne ſe rappelloit qu'avec beaucoup de peine l'excommunication & la dépoſition de ce Prince, ſa couronne miſe aux pieds du Légat, & remiſe par ce Miniſtre ſur la tête du Roi, la ceſſion de l'Angleterre au Pape, & le tribut impoſé ſur ce Royaume par le Pape; enfin les Anglois voyoient avec chagrin les bénéfices du Royaume donnés par le Pape aux étrangers. Comme dans ces démêlés le Clergé avoit ordinairement pris le parti de la Cour de Rome, il s'étoit attiré la haine d'une partie du peuple, qui d'ailleurs regardoit avec envie les richeſſes que les Eccléſiaſtiques poſſédoient.

Wiclef trouva donc dans les eſprits des diſpoſitions favorables au deſir qu'il avoit de ſoulever l'Angleterre contre l'Egliſe de Rome.

Il fut ſecondé dans cette entrepriſe par les Lollards, qui s'étoient fait des partiſans en Angleterre: il ſe fit des diſciples, donna de l'inquiétude au Clergé.

On envoya au Pape Grégoire XI. pluſieurs propoſitions de Wiclef, qui renouvelloient les erreurs de Marſille de Padoue, de Jean de Gand, &c.

Le Pape ordonna à l'Archevêque de Cantorbery & à l'Evêque de Londres, de faire empriſonner Wiclef, s'il étoit vrai qu'il eût enſeigné une doctrine ſi déteſtable. *

Edouard mourut dans ces entrefaites, & Richard II. lui ſuccéda: l'Archevêque de Cantorbery & l'Evêque de Londres exécuterent leur commiſſion: ils citerent devant eux Wiclef, & il comparut; il étoit accompagné du Duc de Lancaſtre, & du Lord Piercy. Ceux-ci voulurent que Wiclef répondît aſſis; les Evêques vouloient qu'il fût débout; on ſe dit de part & d'autre des paroles aſſez vives, & l'on ſe ſépara ſans avoir rien fait ſur l'affaire de Wiclef, qui, à la faveur de cette puiſſante protection, continua à enſeigner ſa doctrine, & fit des proſélytes qui la répandirent; mais le Clergé le condamna & le força de quitter ſa Cure.

La diſgrace de Wiclef ne fit qu'augmenter ſa haine contre le Pape & contre le Clergé. Il compoſa divers ouvrages pour inſinuer ſes ſentimens, & les communiquer dans toute l'Angleterre.

* Conc. Britanniæ, t. 3. pag. 124. & paſſim.

Dans ce tems, Urbain VI & Clément VII, se disputoient le Siege de Rome. L'Europe étoit partagée entre ces deux Pontifes ; Urbain étoit reconnu par l'Angleterre, & Clément par la France. Urbain VI fit prêcher en Angleterre une Croisade contre la France, & accorda aux Croisés les mêmes Indulgences que l'on avoit accordées pour les guerres de la Terre Ste.

Wiclef saisit cette occasion pour soulever les esprits contre l'autorité du Pape, & composa contre cette Croisade, un ouvrage plein d'emportement & de force. « Il est honteux, » dit-il, que la Croix de Jesus-Christ, qui est un monument » de paix, de miséricorde & de charité, serve d'étendard & » de signal pour tous les Chrétiens pour l'amour de deux » faux Prêtres, qui sont manifestement des Antechrists, afin » de les conserver dans la grandeur mondaine, en opprimant » la Chretienté, plus que les Juifs n'opprimerent Jesus-Christ » lui-même & ses Apôtres.... Pourquoi est-ce que l'orgueilleux Prêtre de Rome ne veut pas accorder à tous les » hommes Indulgence pleniere, à condition qu'ils vivent en » paix & en charité, pendant qu'il la leur accorde pour se » battre & pour se détruire ». *

Urbain VI. envoya en Angleterre une monition pour citer Wiclef à Rome; mais il fut attaqué d'une paralysie, & mourut peu de temps après, l'an 1384. le 28 Décembre.

Doctrine de Wiclef.

Wiclef avoit beaucoup de Sectateurs ; le Clergé, pour arrêter le progrès de ses erreurs, renouvella les condamnations portées contre sa doctrine, & l'Université d'Oxford, après avoir examiné les livres de ce Théologien, en tira 278 Propositions qu'elle jugea dignes de censures, & qu'elle envoya à l'Archevêque de Cantorbery. †

Ces conclusions contiennent toute la doctrine de Wiclef, & le plan de Réformation qu'il avoit formé, s'il est vrai qu'il ait eu un plan; car je vois bien dans ces propositions un but, celui de rendre l'Eglise Romaine & le Clergé odieux, d'exciter contr'eux l'indignation publique, & d'anéantir leur autorité ; mais je n'y vois point de système, point de corps suivi de doctrine, point de sorte de gouvernement qu'il ait vou-

* Dans le Liv. intitulé l'explication du grand Arrêt de malédiction.
† Dans la Collection des Conciles d'Angleterre.

lu ſubſtituer au gouvernement de l'Egliſe Romaine. L'anarchie, le déſordre, le fanatiſme des Anabaptiſtes, me paroiſſent les conſéquences les plus naturelles de la doctrine de Wiclef. La voici telle qu'on la peut voir dans l'extrait que l'Univerſité d'Oxford fit de ſes différens ouvrages, dont la plus grande partie eſt inconnue.

Il attaque dans ſes dialogues le Pape, les Ordres Religieux, les richeſſes du Clergé, les Sacremens, les prieres pour les morts.

Il dit que le Pape eſt ſimoniaque, hérétique; qu'il n'a point d'ordre dans l'Egliſe de Dieu, mais dans la ſociété des Démons; que depuis la dotation de l'Egliſe, tous les Papes ſont les Précurſeurs de l'Antechriſt, & les Vicaires du Démon; que les Papes & les Cardinaux ſont inſtitués, non par Jeſus-Chriſt, mais par le Diable; qu'il faut conſeiller aux Fideles de ne point demander d'Indulgence au Pape, parce que la bonté de Dieu n'eſt pas renfermée dans l'enceinte des murs de Rome ou d'Avignon; que ni le Pape, ni aucune puiſſance ſur la terre, n'a le pouvoir de nous empêcher de profiter des moyens de ſalut que Jeſus Chriſt a établis; que le Pape & ſes Collégues ſont des Phariſiens & des Scribes, prétendant avoir droit de fermer la porte du Ciel, où ils n'entreront point, & où ils ne veulent pas permettre d'entrer.

Les Evêques n'ont qu'une puiſſance imaginaire; un ſimple Prêtre dont les mœurs ſont réglées, a plus de puiſſance ſpirituelle, que les Prélats élus par les Cardinaux, & nommés par le Pape.

Il donne aux Ordres Religieux le nom de Secte. Il ſe déchaîne ſur-tout contre les quatre Ordres Mendians; ces Ordres ſont fondés, ſelon lui, ſur l'hypocriſie: les Sarraſins qui rejettent l'Evangile, ſont coupables devant Dieu, mais moins que ces quatre Sectes; le muſulmaniſme & la vie des Cardinaux conduiſent par des routes différentes, mais également ſûres à l'Enfer. Si les Fideles ſont obligés d'honorer le corps de l'Egliſe leur ſainte Mere, il n'en eſt point qui ne doive travailler à la purger de ces Sectes, qui ſont quatre humeurs mortelles dont ſon corps eſt infecté.

La Confeſſion eſt une pratique inſtituée par Innocent III. & rien n'eſt plus inutile: il ſuffit de ſe repentir: il condamne l'uſage du crême dans l'adminiſtration du Baptême, il attaque le dogme de Tranſubſtantiation.

Le livre du Sermon du Seigneur ſur la montagne, contient

quatre livres : là il prétend que les Apôtres ayant travaillé de leurs mains pour vivre, & n'ayant pris sur les aumônes que le simple nécessaire, il est clair que les Clercs qui entrent dans l'état Ecclésiastique avec une intention différente, sont simoniaques.

Les Seigneurs temporels sont en droit de dépouiller tous les Ecclésiastiques de leurs possessions ; ils n'ont pas besoin, pour user de ce droit, d'un Décret du Pape ; c'est favoriser l'hérésie, que de ne pas s'élever contre les possessions de l'Eglise : quoique les ancêtres des Fideles se soient dépouillés de la propriété de ces biens, leurs descendans en corrigeant leurs erreurs recouvrent tous leurs droits & ce titre est bien plus légitime que le droit de conquête. Tous les dons que l'on fait au Clergé devroient être des aumônes libres, & non pas des impositions forcées ; le peuple est obligé en conscience de refuser la dîme aux mauvais Ministres, & l'on ne doit point craindre les censures que l'on encourt pour n'avoir pas rempli ce devoir.

Wiclef prétend que, pour nommer légitimement aux bénéfices, il faut établir les élections par le sort ; c'est Jesus-Christ seul qui ordonne quand il veut, & comme il veut ; un homme à qui sa conscience rend témoignage qu'il remplit la loi de Jesus-Christ, est sûr d'être ordonné Prêtre par J. C.

Le Livre de la Simonie n'est qu'une répétition de tout ce qu'il a dit contre les Religieux.

Dans le livre de la perfection des états, il prétend qu'il ne devroit y avoir dans l'Eglise que deux Ordres, le Diaconat & la Prêtrise ou le Sacerdoce ; les autres Ordres sont des institutions monstrueuses.

Dans le livre intitulé de l'*Ordre Chrétien*, il attaque le dogme de la présence réelle, & renouvelle l'erreur des Berengariens. Il assure que les enfans morts sans baptême, sont sauvés ; il répète ce qu'il a dit sur les Moines & sur les Ordres ; il regarde comme un concubinage le mariage contracté par des personnes qui ne peuvent avoir des enfans : il nie que l'Extrême-Onction soit un Sacrement. Il prétend que l'homme le plus saint est celui qui a le plus de pouvoir dans l'Eglise & la seule autorité légitime.

Il avance que, pour avoir un droit légitime de posséder quelque chose sur la terre, il faut être juste, & qu'un homme perdoit son droit à ses possessions, lorsqu'il commettoit un péché mortel.

Il eſt étonnant que Wiclef, qui n'avançoit cette maxime que pour autoriſer les Fideles à dépouiller le Clergé de ſes richeſſes, n'ait pas vu qu'elle établiſſoit le Clergé maître abſolu de tous les biens temporels, puiſqu'il n'appartenoit en effet qu'à l'Egliſe de juger ſi un homme eſt coupable d'un péché mortel : car abandonner ce jugement aux particuliers, comme Wiclef le faiſoit, c'étoit ouvrir la porte à tous les vols & à toutes les guerres. Les fureurs des Huſſites & des Anabaptiſtes qui déſolerent l'Allemagne après Wiclef, ſont les effets de cette doctrine.

Wiclef ſoutient dans le même ouvrage, que tout arrive néceſſairement.

Le Trialoguds contient quatre livres, qui ne ſont que la répétition de tout ce qui a été dit contre les poſſeſſions temporelles du Clergé, il y condamme la conſécration des Egliſes, les cérémonies, & répete tout ce qu'il a dit ſur la nullité des cenſures & des excommunications de l'Egliſe.

L'ouvrage intitulé *Dialogues*, roule tout entier ſur la Métaphyſique abſtraite : il eſt deſtiné à combattre la croyance de la préſence réelle, par des difficultés tirées de la nature même de l'étendue, parce qu'il eſt impoſſible que les accidens Euchariſtiques ſubſiſtent ſans ſujet, parce que deux corps ne peuvent exiſter dans le même eſpace, parce que Dieu ne peut produire en même-tems un corps dans deux différens endroits.

Il renouvelle les erreurs d'Abaelard ſur les bornes de la puiſſance divine : il prétend que Dieu ne pouvoit faire que ce qu'il a fait.

Dans le traité de l'art du Sophiſte, Wiclef porte de nouveaux coups aux poſſeſſions temporelles de l'Egliſe, & s'éleve juſqu'à l'idée primitive du droit des hommes ſur la terre ; tout appartenant à Dieu, lui ſeul peut donner à l'homme un droit excluſif à quelque choſe, & Dieu ne donne ce droit qu'aux juſtes, & à ceux qui ont la grace. La qualité d'héritier, les titres, les conceſſions, les donations, n'établiſſent donc jamais un droit légitime en faveur du pécheur ; il eſt uſurpateur tant qu'il eſt privé de la juſtice habituelle & de la grace.

Un pere qui meurt dans la juſtice, ne donne pas à ſon fils le droit de lui ſuccéder, s'il ne lui mérite pas la grace néceſſaire pour vivre ſaintement : les hommes n'ont donc point ſur la terre d'autres droits, ni d'autre loi que la charité.

Ainſi un maître qui ne traite pas ſon domeſtique comme il voudroit être traité, s'il étoit à ſa place, péche contre la

charité, perd la grace, il eſt déchu de tous ſes droits, & dépouillé de toute autorité légitime ſur ſon ſerviteur. Il en faut dire autant des Rois, des Papes, & des Evêques, ſelon Wiclef, lorſqu'ils commettent un péché mortel.

La pauvreté étant la premiere loi du Chriſtianiſme, perſonne ne doit avoir de procès pour les biens temporels, il ne doit s'occuper que du Ciel; il ne peut donc, ſans péché, s'occuper à juger des affaires profanes. Ainſi, lorſque les Barbares ravagent un pays, il eſt plus conforme à l'Evangile de ſupporter ces malheurs, que de repouſſer la force par la force.

Dieu, ſelon Wiclef, n'approuve point que les Catholiques aient la domination civile ou Religieuſe; & la colere quelque légere qu'elle ſoit, lorſqu'elle n'a pas pour objet la gloire de Dieu, devient un péché mortel: il attaque enſuite la priere pour les morts.

Le Livre du Domaine civil contient trois livres; les Docteurs d'Oxford n'ont extrait que quelques propoſitions contre les Moines, & deux propoſitions dont on ne voit pas le ſens.

Tout ce que nous venons d'expoſer des principes de Wiclef, il le répete dans ſon traité du Diable, dans ſon livre de la Doctrine de l'Empire, dans ſon Livre du Ciel, dans celui de la Confeſſion.

Voilà la doctrine de Wiclef, telle qu'elle eſt expoſée dans la collection des Conciles d'Angleterre, donnée par les Anglois même depuis quelques années: on ne trouve rien dans les monumens recueillis par les Editeurs de ces Conciles, qui ſuppoſe qu'on ait imputé à Wiclef des ſentimens qu'il n'avoit pas, ou que l'extrait de ſes livres ait été infidele.

C'eſt donc ſans aucun fondement, que le Docteur Burnet dit, qu'on ne ſait au vrai ſi les ſentimens qu'on lui attribue étoient véritablement de lui: « puiſque nous n'en ſavons rien, dit il, que par ſes ennemis, qui ont écrit » avec une paſſion à rendre douteux tout ce qu'ils ont » avancé. » *

Les Sectateurs de Wiclef qui étoient en grand nombre, & auſſi ennemis du Clergé, que le Clergé l'étoit de Wiclef; les Sectateurs de Wiclef, dis je, n'auroient pas manqué de relever les infidélités des extraits, & leur ſilence eſt une approbation formelle de la fidélité de ces extraits.

* Burnet, Hiſtoire de la Réforme d'Angl. l. 1. pag. 59.

Des effets de la Doctrine de Wiclef.

Les ouvrages de Wiclef contenoient donc des principes assortis aux différens caracteres, proportionnés aux différentes sortes d'esprit, & favorables à l'indisposition assez générale en Angleterre, contre le Pape, contre le Clergé, contre les Moines ; on conçoit donc qu'il se fit des disciples.

Le Clergé n'oublia rien pour étouffer cette Secte naissante, il anathématisa les Wiclefites & les Lollards, qui se confondirent en quelque sorte, il obtint contr'eux des Edits rigoureux, & l'on brûla les Wiclefites & les Lollards. *

Cependant la doctrine de Wiclef faisoit du progrès ; & la Chambre des Communes présenta en 1404 une Adresse au Roi, pour le prier de s'emparer des revenus du Clergé ; mais le Roi n'y consentit pas. La Chambre des communes présenta une nouvelle Adresse en 1410. mais le Roi la rejetta, & défendit à la Chambre des Communes de se mêler des affaires du Clergé ; la Chambre des Communes demanda ensuite qu'on révoquât ou qu'on adoucit l'Edit qui condamne les Lollards ou les Wiclefites : cela même fut refusé, & pendant la tenue du Parlement, le Roi fit brûler un Lollard.

Henri V. ne traita pas les Lollards avec moins de rigueur ; mais il n'éteignit ni cette Secte, ni celle des Wiclefites, qui fit des progrès secrets, mais considérables, dans la Chambre des Communes, & prépara tout pour le Schisme de Henri VIII.

Les livres de Wiclef furent portés en Allemagne : Jean Hus adopta une partie de ses erreurs, & s'en servit pour soulever les peuples contre le Clergé.

Lorsqu'on eut abattu la Secte des Hussites, on n'anéantit pas dans les esprits la doctrine de Wiclef ; & cette doctrine produisit en Allemagne ces différentes Sectes d'Anabaptistes qui désolerent l'Allemagne, lorsque Luther eut donné le signal de la révolte contre l'Eglise. Voyez l'art. ANABAPTISTES.

Nous avons réfuté les erreurs des Wiclefites sur la présence réelle, à l'art. BERENGER & BERENGARIENS ; ses erreurs sur la priere pour les morts, sur les cérémonies de l'Eglise, sur le Sacrement de l'Ordre, & sur la supériorité des Evêques, aux art. ARIUS, VIGILANCE ; son erreur sur la toute-puissance de Dieu, à l'art. ABAELARD ; son sentiment

* Abrégé des Actes de Reymer, à la suite de l'Histoire de M. de Rapin Thoiras, t. 2. pag. 60. Conc. Britan. t. 3.

sur les Indulgences, à l'article LUTHER, son sentiment sur la Confession, à l'article OSMA

A l'égard de son opinion sur les possessions temporelles du Clergé, elle n'a de fondement que l'abus que le Clergé pourroit faire des biens temporels qu'il possede ; & une dissertation qui prouveroit que le Clergé peut posséder légitimement des biens temporels, ne persuaderoit à personne que le Clergé ne fait pas un mauvais usage de ses biens, si nous étions dans le cas qu'on pût reprocher au Clergé qu'il fait un mauvais emploi des biens Ecclésiastiques.

Les Albigeois qui enseignoient qu'il falloit dépouiller les Ecclésiastiques de leurs possessions, n'eurent point de partisans plus zélés que quelques usuriers & quelques Seigneurs avides & tyrans de leurs vassaux. On entend souvent renouveller ces anciennes déclamations contre le Clergé, mais il est rare de les ouir de la bouche d'un homme d'esprit, désintéressé, modeste & charitable.

Z

ZISCA. Voyez HUSSITES.

ZUINGLE ULRIC, natif originaire de Talkembourg en 1484. fit ses études à Rome, à Vienne & à Bâle, où il prit le Bonnet de Maître-ès-Arts ; après avoir fait son cours de Théologie, il fut Curé à Glaris en 1506. & ensuite dans un gros Bourg nommé Notre-Dame des Hermites : c'étoit un lieu de dévotion fort fameux, où les Pélerins venoient en foule, & faisoient beaucoup d'offrandes.

Zuingle y découvrit d'étranges abus, & vit que le peuple étoit dans des erreurs grossieres sur l'efficacité des pélérinages & sur une foule d'autres pratiques : il attaqua ces abus dans ses instructions & dans ses discours.

Tandis que Zuingle s'occupoit à corriger ces abus, Léon X. faisoit prêcher en Allemagne des Indulgences par les Dominicains & en Suisse, par Bernardin Samson Cordelier. Zuingle s'éleva contre l'abus que le Cordelier Samson faisoit des Indulgences, & il fut approuvé par l'Evêque de Constance, qui étoit mécontent de ce que le Cordelier Samson étoit entré dans son Diocèse sans sa permission, & n'avoit point fait vidimer ses Bulles à Constance.

Zuingle fut alors nommé Prédicateur de Zuric ; & il peignit si vivement les abus même des excès du Cordelier, que le Consul de Zuric fit fermer les portes au Porteur d'Indulgences. Tous ces abus étoient fondés sur des traditions incertaines, souvent sur des fables. Zuingle, pour couper la racine des abus, attaqua toutes les traditions, & prétendit qu'il falloit n'admettre comme vrai, & comme appartenant à la Religion Chrétienne, que ce qui est enseigné formellement dans l'Ecriture ; qu'il falloit rejetter comme une invention humaine tout ce qui ne pouvoit se prouver dans l'Ecriture.

Le Magistrat de Lauzane crut voir dans la doctrine de Zuingle, un moyen sûr pour faire tomber tous les abus, & une voie facile pour déterminer les points sur lesquels ils devoient obéir au Pape & à la Puissance Ecclésiastique. On adressa donc à tous les Curés Prédicateurs & autres Bénéficiers chargés du soin des ames, un Edit du Conseil par lequel il leur étoit ordonné de ne prêcher que ce qu'ils pouvoient prouver par la parole de Dieu, & de passer sous silence les Doctrines & les Ordonnances humaines.

Les livres de Luther contre les Indulgences, contre l'Eglise Romaine, étoient passés en Suisse ; on les y avoit lus avidement. Zuingle, de son côté, avoit communiqué ses sentimens à beaucoup de personnes : on vit donc tout-à-coup une foule de Prédicateurs qui attaquerent, non les abus, mais les indulgences mêmes, le culte des Saints, les vœux Monastiques, le célibat des Prêtres, le Carême, la Messe, &c.

L'Evêque de Constance qui avoit approuvé Zuingle, lorsqu'il n'avoit attaqué que les abus, donna un Mandement contre les Novateurs, & envoya des Députés aux autres Cantons, pour se plaindre de la licence des Novateurs.

Les Cantons assemblés à Lucerne firent un Decret le 27 Mars 1522. pour défendre aux Ecclésiastiques la prédication de la nouvelle Doctrine.

Zuingle ne déféra point aux ordres des Cantons ; il continua ses déclamations : les Catholiques de Zuric combattirent les Réformateurs, & le peuple étoit partagé entre Zuingle & les Ministres Catholiques.

Par le principe fondamental de la Réforme de Zuingle, toutes les disputes de Religion devoient se décider par l'Ecriture seule : ces disputes devenoient donc des faits simples ; & pour les décider, il ne falloit qu'ouvrir l'Ecriture, & voir

& voir de deux propoſitions oppoſées, laquelle étoit contenue dans l'Ancien ou dans le Nouveau Teſtament. Le Magiſtrat étoit donc Juge compétent des diſputes de Religion, & le Conſeil de Zuric ordonna aux Miniſtres des Égliſes de ſa Juriſdiction de ſe rendre à Zuric, & ſupplia l'Evêque de Conſtance d'y venir, ou d'y envoyer ſes Théologiens.

Les Miniſtres obéirent au Conſeil, & l'Evêque de Conſtance envoya Jean Faber, ſon grand Vicaire, avec ſes Théologiens à Zuric.

Zuingle préſenta ſa doctrine contenue en ſoixante-ſept articles : mais Faber qui vit que le Conſeil vouloit s'établir Juge de la doctrine, refuſa d'entrer en conférence devant le Conſeil aſſemblé pour juger ; prétendit qu'il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de juger des controverſes de la Religion, & offrit de répondre par écrit aux articles de Zuingle ; qu'au reſte, indépendamment de ſa réponſe, il falloit attendre le Concile qu'on devoit aſſembler.

Sur le refus que Faber fit de ſe ſoumettre au jugement du Conſeil de Zuric ſur les points de doctrine ou de diſcipline attaqués par Zuingle, le Conſeil fit publier un Edit, par lequel il défendoit d'enſeigner autre choſe que ce qui étoit contenu dans l'Ecriture.

En conſéquence de ce Décret, Grégoire Luti ſe mit à prêcher contre les cérémonies de l'Egliſe Romaine, & contre le faſte du Clergé. L'adminiſtrateur des terres des Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem s'en plaignit, & le Magiſtrat condamna Luti à la priſon & à l'exil.

Zuingle cenſura vivement en chaire la conduite du Sénat: le Grand Conſeil caſſa cette Sentence, & ordonna que déſormais les affaires de Religion ſeroient portées devant lui: bientôt Luti fut promu à une autre Cure.

Carloſtad chaſſé de Saxe par Luther, ſe retira en Suiſſe & y apporta ſes erreurs ſur l'Euchariſtie, il enſeigna que le Corps de J. C. n'y étoit point réellement.

Zuingle ſaiſit avidemment une opinion ſi favorable au deſſein qu'il avoit d'abolir la Meſſe.

Carloſtad avoit appuyé cette opinion ſur ce qu'il eſt impoſſible qu'un corps ſoit en pluſieurs lieux à la fois. Luther avoit oppoſé à cette difficulté l'autorité de l'Ecriture, qui dit expreſſément que les ſymboles Euchariſtiques ſont le Corps de J. C.: cette raiſon étoit péremptoire contre Zuingle, qui éta-

bliſſoit ſa Réforme ſur ce principe fondamental : ſavoir, qu'on ne doit rien enſeigner que ce qui eſt contenu dans l'Ecriture.

Cet argument tourmentoit Zuingle, nuit & jour il y cherchoit une ſolution.

Cependant il prêchoit avec ſa véhémence ordinaire contre l'Egliſe Romaine ; ſon parti devenoit le parti dominant ; les eſprits s'échaufferent, on briſa les Images, & comme le trouble augmentoit dans la Ville, les Magiſtrats ordonnerent des conférences ſur les matieres controverſes : après pluſieurs conférences, les Magiſtrats abolirent ſucceſſivement la Meſſe & toutes les cérémonies de l'Egliſe Romaine. Ils ouvrirent les Cloîtres, les Moines rompirent leurs vœux, les Curés ſe marierent, & Zuingle lui-même épouſa une riche veuve. Voilà le premier effet que produiſit dans le Canton de Zuric la réforme de Zuingle.

Il étoit fort occupé de la difficulté de concilier le ſentiment de Carloſtad ſur l'Euchariſtie, avec les paroles de J. C., qui dit expreſſément : *ceci eſt mon Corps*. Il eut un ſonge dans lequel il croyoit diſputer avec le Secrétaire de Zuric, qui le preſſoit vivement ſur les paroles de l'inſtitution : il vit paroître tout-à-coup un fantôme blanc ou noir, qui lui dit ces mots ; « lâche que ne réponds-tu ce qui eſt écrit dans l'Exode, » l'*Agneau eſt la Pâque*, pour dire qu'il en eſt le ſigne. »

Cette réponſe du fantôme fut un triomphe, & Zuingle n'eut plus de difficulté ſur l'Euchariſtie, il enſeigna qu'elle n'étoit que la figure du Corps & du Sang de J. C. : il trouva dans l'Ecriture d'autres exemples où le mot *eſt* s'employoit pour le mot ſignifié : tout lui parut alors facile dans le ſentiment de Carloſtad.

L'explication de Zuingle, favorable aux ſens & à l'imagination, fut adoptée par beaucoup de Réformés : ils vouloient tous abolir la Meſſe, & le dogme de la préſence réelle formoit un embarras ſur cet article, l'explication de Zuingle le levoit ; Œcolampade, Capiton, Bucer, l'adopterent, elle ſe répandit en Allemagne, en Pologne, en Suiſſe, en France, dans les Pays Bas, & forma la Secte des Sacramentaires.

Luther, qui auſſi-bien que Zuingle avoit établi l'Ecriture, comme l'unique regle de la Foi, traita les Sacramentaires comme des hérétiques, & l'on vit entre les Sacramentaires & les Luthériens, la même oppoſition qui étoit entre toutes ces Sectes & l'Egliſe Romaine : aucun intérêt n'a jamais pu les réunir, & les Luthériens ne perſécutoient pas

les Sacramentaires avec moins de fureur que les Catholiques.

La Réforme introduite en Suiſſe par Zuingle ſe répandit; pluſieurs Réformateurs ſeconderent ſes efforts à Berne, à Bâle, à Conſtance, &c.

Pluſieurs Cantons reſterent conſtamment attachés à la Religion Catholique, & condamnerent la prétendue Réforme des autres Cantons; ils leur écrivirent pour leur repréſenter, que la Réforme de la Religion n'appartenoit, ni au peuple, ni à un Pays particulier, mais l'Egliſe, à un Concile général. Les Prétendus Réformés n'eurent aucun égard aux repréſentations des Catholiques; on employa de part & d'autre des expreſſions dures, & la guerre fut ſur le point d'éclater plus d'une fois entre les Catholiques & les Proteſtans; enfin les Cantons de Zuric & de Berne défendirent de tranſporter des vivres dans les cinq Cantons Catholiques, & l'on arma de part & d'autre.

Zuingle fit tous ſes efforts pour éteindre le feu qu'il avoit allumé: il n'étoit pas brave, & il falloit qu'en qualité de premier Paſteur de Zuric, il allât à l'armée; il ſentoit qu'il ne pouvoit s'en diſpenſer, & il ne doutoit pas qu'il n'y périt. Une Comete qui parut alors le confirma dans la perſuaſion qu'il ſeroit tué; il s'en plaignoit d'une maniere lamentable, & publioit que la Comete, annonçoit ſa mort, & de grands malheurs ſur Zuric; malgré les plaintes de Zuingle, la guerre fut réſolue, Zuingle accompagna l'armée.

Les catholiques attaquerent les Zuriquois un Vendredi 11 Octobre 1531, à Cappel, & les défirent: Zuingle fut tué.

Après la bataille de Cappel, les Catholiques & les Zuriquois firent la paix à condition que chacun conſerveroit ſa Religion.

Nous avons réfuté la doctrine de Zuingle ſur le célibat à l'article VIGILANCE; ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie, à l'article BERENGER; ſon erreur ſur la Meſſe, à l'article LUTHERANISME; ſon erreur ſur le culte des Saints, à l'article VIGILANCE; ſon erreur ſur les Indulgences, à l'art. LUTHERANISME.

Il faut appliquer à la Réforme que Zuingle établit en Suiſſe, ce que nous avons dit de la Réforme de Luther & de la Réforme en général.

Nous avons peu de choſes à dire ſur les talens de Zuingle, & ſur ſes ouvrages; il n'étoit, ni ſavant, ni grand Théologien, ni bon Philoſophe, ni excellent Littérateur, il avoit

l'esprit juste & borné, il exposoit avec assez d'ordre ses pensées ; mais il pensoit peu profondément, si l'on en juge par ses ouvrages.

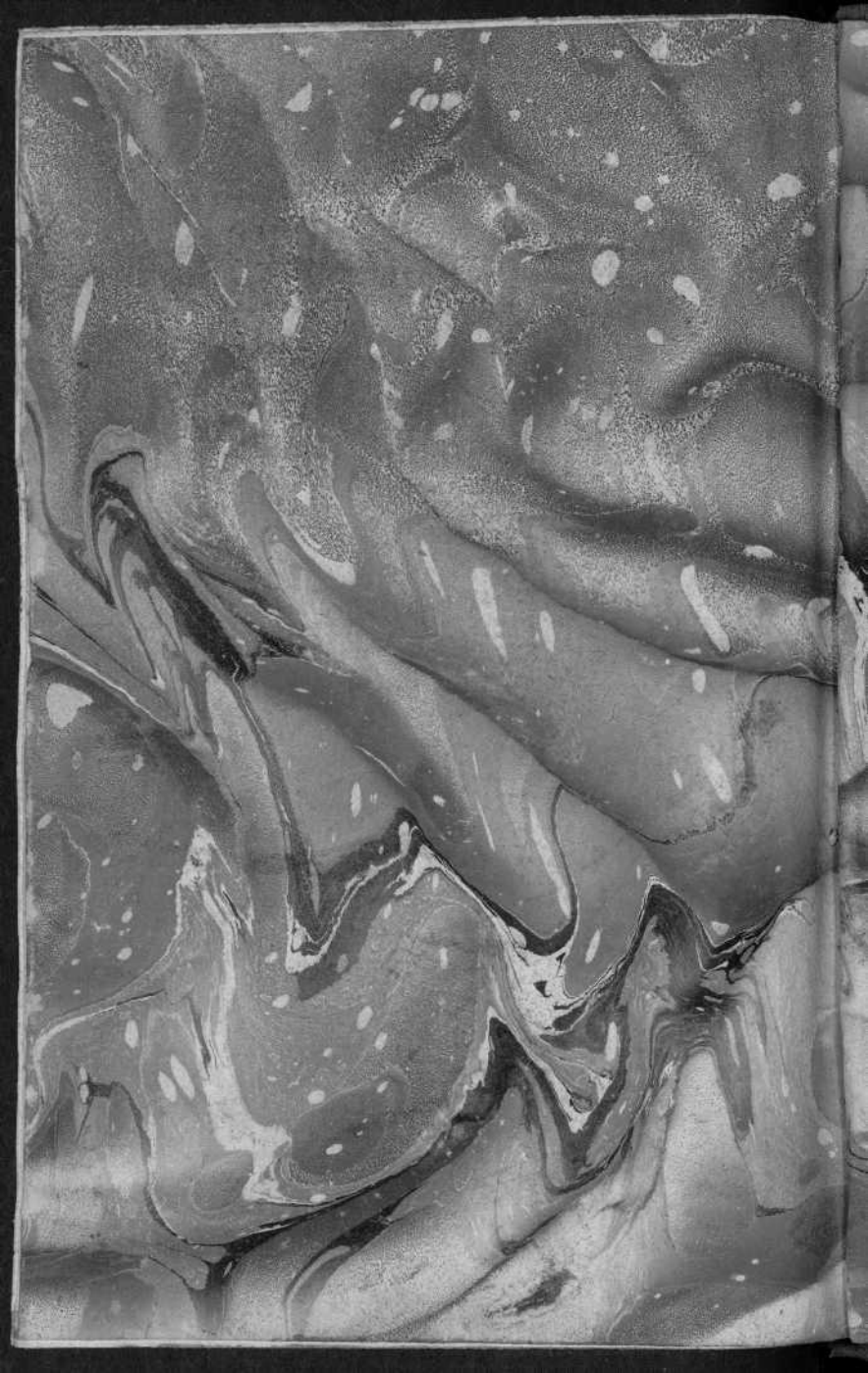
Toute la doctrine de Zuingle est renfermée dans soixante-sept articles, comme nous l'avons déja dit : il a fait un ouvrage pour justifier, & pour prouver ces articles, cet ouvrage ne contient que les raisons employées par tous les Réformateurs.

Zuingle, un peu avant sa mort, fit une Confession de Foi, qu'il adressa à François I ; là, en expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce Prince qu'il doit espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux & vertueux, dès le commencement du monde. Là, vous verrez, dit il, les deux Adam, le Racheté & le Rédempteur ; vous verrez un Abel, un Enoch... vous y verrez un Hercule, un Thesée ; un Socrate, Aristide, Antigonus, &c.

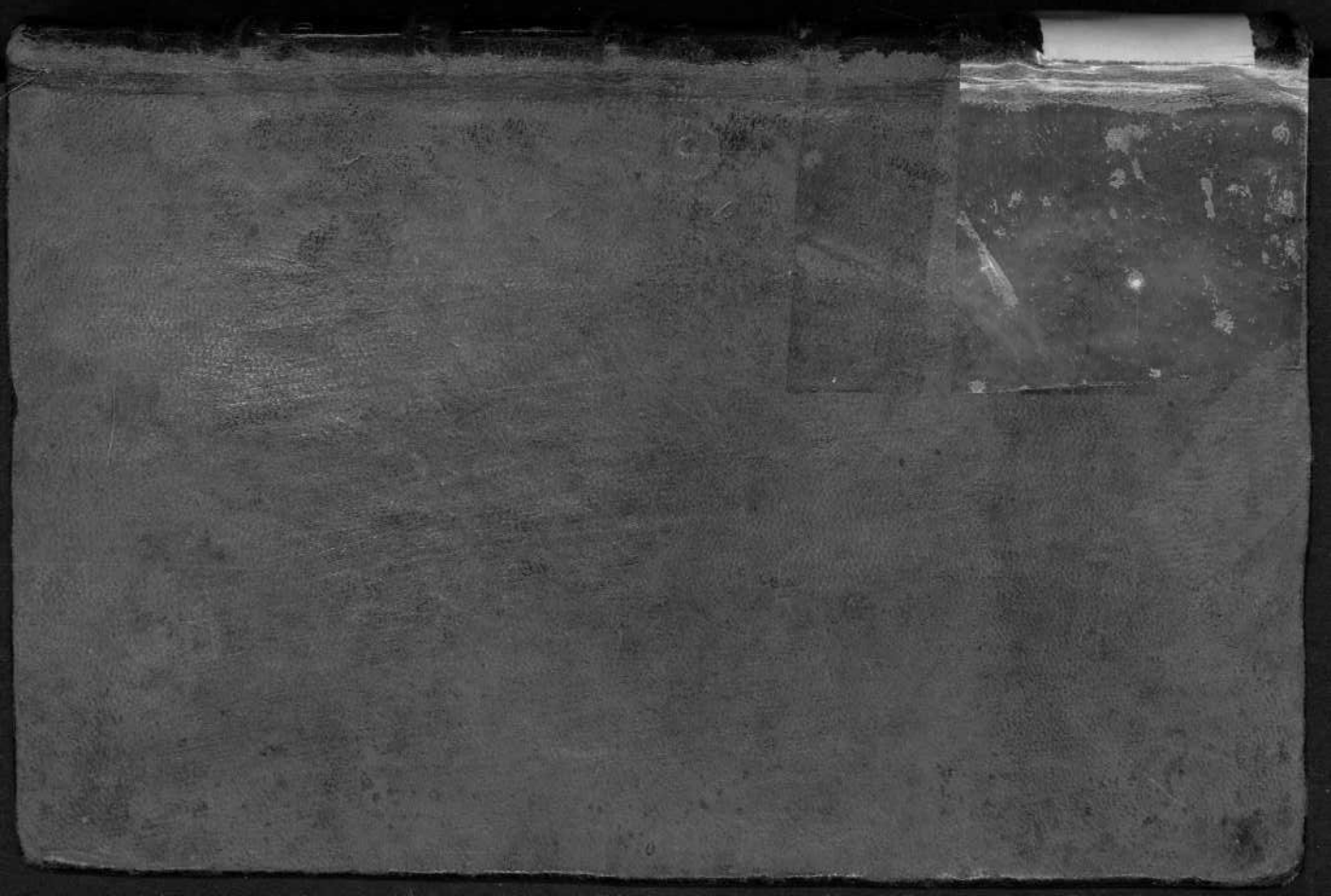
Les ouvrages de Zuingle ont été recueillis en cinq vol. in-folio. *

* On peut avec ces Ouvrages voir M. Bossuet, Histoire des Var. Spond. ad an. 1517. Hist. de la Réforme, par le Durhat. Supplément de Bayle, art. Zuingle.

Fin du second & dernier Volume.







DICTIONNAIR
DES
HERESIES

2

A
5351